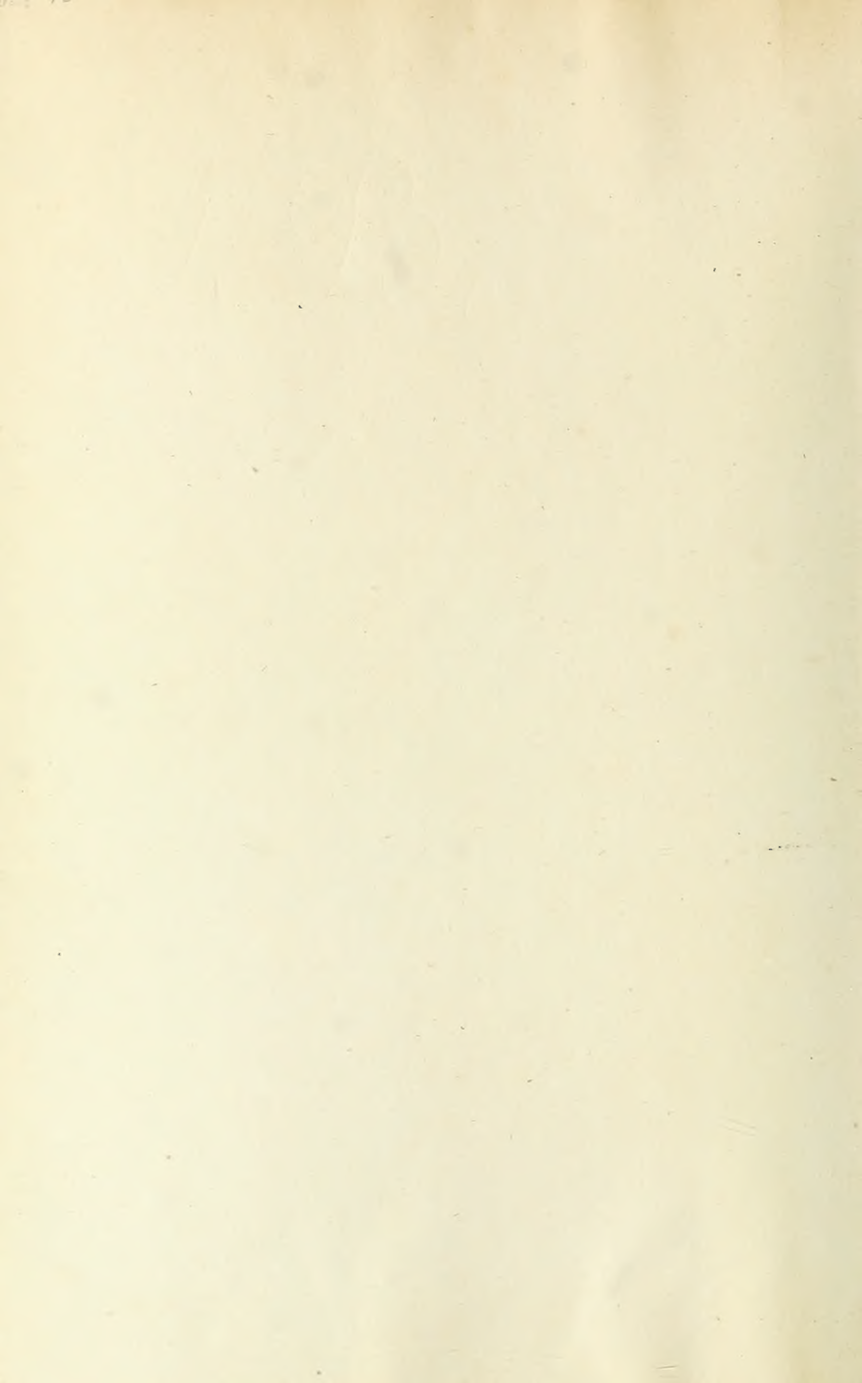


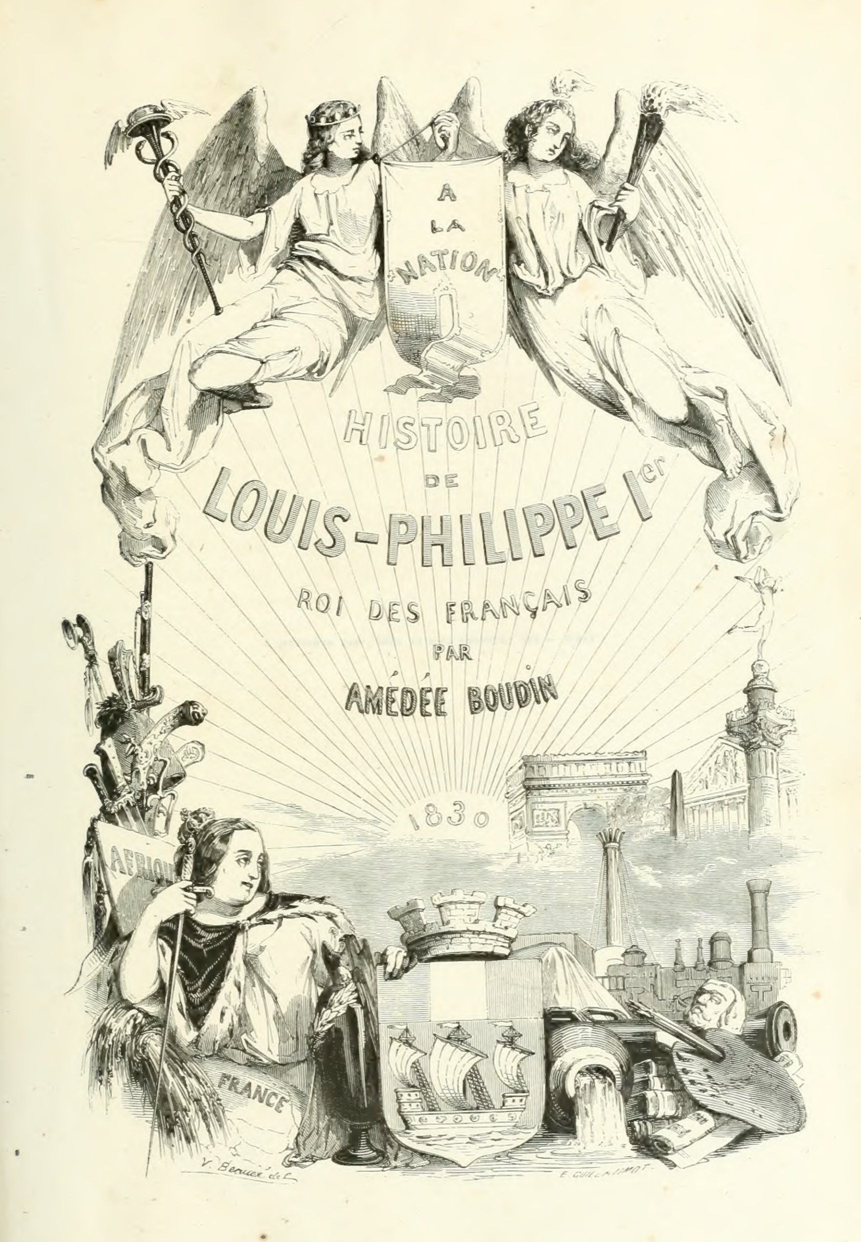






PA

2 Vols £30


A LA NATION
HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE Ier
ROI DES FRANÇAIS
PAR
AMÉDÉE BOUDIN
1830
AFRIQUE
FRANCE
V. Beaucé del.
E. GUILLAUMOT

PARIS. — TYP. LACRAMPE FILS ET COMP., RUE DAMIETTE, 2.





LE DUC DE CHARTRES,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

(1792.)

F. Bitterlin fils Editeur.

HISTOIRE

DE

LOUIS-PHILIPPE

ROI DES FRANÇAIS

PAR

M. AMÉDÉE BOUDIN

> La moralité élève l'homme à la vertu.
>
> J. J. ROUSSEAU.
>
> Le duc d'Orléans a toujours eu l'âme française.
>
> NAPOLÉON.
>
> Je suis né sous une bien heureuse étoile.
>
> LOUIS-PHILIPPE.

TOME PREMIER

PARIS

AU BUREAU DE LA PUBLICATION

RUE ET TERRASSE VIVIENNE, 5.

—

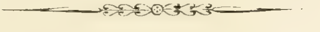
1847

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

DE

LOUIS-PHILIPPE IER.



CHAPITRE PREMIER.

Préliminaires historiques — Parallèle entre la branche aînée et la branche cadette des Bourbons — Philippe de France — Le Régent. — Louis d'Orléans — Louis-Philippe d'Orléans — Louis-Philippe-Joseph — Combat d'Ouëssant

Lorsque, en 1830, il fut question d'offrir la couronne au lieutenant général du royaume, ce choix rencontra une vive opposition parmi les républicains, tant la qualité de Bourbon leur inspirait de répugnance. Les partisans de Louis-Philippe s'avisèrent alors d'insinuer qu'il descendait des Valois. Cette erreur, qui n'eut du reste aucune influence sur les esprits, tombait devant l'autorité de l'histoire, puisque Henri III fut le dernier prince de cette race; et le duc d'Orléans lui-même prit soin de la détruire dans une circonstance particulière: « Vous savez, disait-il à quelques personnes, ce que sont les haines de famille? Eh bien, celle qui divise la branche aînée et la branche cadette des Bourbons ne date point d'hier : elle remonte à Philippe, frère de Louis XIV. »

Ces paroles nous indiquent notre point de départ; non pas qu'il soit besoin de jeter plus de jour sur un fait sans importance et d'ailleurs suffisamment éclairci : mais il nous paraît utile et intéressant,

pour compléter la pensée de Louis-Philippe, de tracer l'historique de la Maison d'Orléans, qui, après une rivalité de deux siècles avec la branche aînée des Bourbons, a fini par lui succéder, en recevant du vœu de la nation le plus beau sceptre de l'univers.

Cette rivalité, ou, pour mieux dire, cette haine, qui n'exista jamais que dans l'esprit de la dynastie de Louis XIV, était aussi basse qu'injuste; car l'ambition des princes d'Orléans, noble dans son but et justifiée par leur naissance, se joignait au désintéressement le plus complet. L'histoire en offre un éclatant témoignage. Cependant, il faut l'avouer, les tendances progressivement libérales de la branche cadette étaient de nature à effrayer la branche aînée, symbole éternel de la féodalité. Là est tout le secret de la prudence timorée avec laquelle Louis XIV et ses descendants s'efforcèrent toujours d'absorber cette puissance rivale qui s'élevait insensiblement à l'ombre du trône.

Tel qu'un fleuve qui forme deux cours, dont l'un perd sa limpidité sur un terrain fangeux, et dont l'autre roule au contraire, sur un sable doré, une onde pure comme à sa source, le noble sang de Henri IV, en divisant son cours, s'altéra d'un côté, pour conserver, de l'autre, sa pureté originelle.

Ainsi Louis XIII, esprit faible et chagrin, n'est que l'ombre d'un roi; et pour avoir eu le mérite de remettre une puissance, trop lourde pour lui, entre les mains habiles de Richelieu, il reçoit le surnom de *Juste*.

Louis XIV, après avoir donné au monde le spectacle de l'orgueil le plus insensé; après avoir acheté la gloire aux dépens de la France épuisée par des prodigalités inouïes; après avoir assombri la fin de son règne par la révocation de l'édit de Nantes et la proscription des réformés; Louis XIV, roi galant, spirituel, majestueux, despote, envieux, vindicatif, meurt avec le titre de *Grand*, parce que de grands capitaines, de grands écrivains, de grands artistes ont illustré son siècle.

Louis XV, monarque indifférent et débauché jusqu'au cynisme, ne règne que dans son Parc-aux-Cerfs; et, indigne du surnom de *Bien-Aimé*, il lègue à son successeur un sceptre que la révolution doit briser.

Louis XVI, nature honnête, mais bornée, a le malheur d'arriver au

moment où une royauté détestée touche à son agonie. Incapable de comprendre la portée des nouvelles idées qui débordent de toutes parts, et malgré son titre dérisoire de *Restaurateur de la liberté française,* il paye de sa tête son impuissance et ses irrésolutions continuelles.

Louis XVIII, roi philosophe et sceptique, dote la France d'une charte constitutionnelle ; mais, replacé sur le trône grâce aux baïonnettes étrangères, il ensanglante les premières pages de la Restauration par les vengeances les plus odieuses.

Charles X, dédaignant les leçons du passé, Charles X, monarque dévot et inintelligent, arrive de faute en faute à porter une main sacrilége sur l'œuvre de son frère ; il viole ses serments et les lois, signe sa déchéance en signant les criminelles ordonnances de juillet, et va pleurer, dans l'exil, un trône à jamais perdu pour sa dynastie.

Tels furent les rois de la branche aînée des Bourbons : la faiblesse, l'orgueil, l'immoralité, l'intolérance religieuse, souvent l'inhabileté et toujours le despotisme caractérisent leurs règnes.

Maintenant examinons ce que furent les princes de la branche cadette. Remontons de nouveau à la source ; mais, par cela même que leur histoire est moins généralement connue, en raison du rôle secondaire qu'ils ont joué, à l'exception du Régent, il importe que nous entrions, à leur égard, dans de plus longs détails, afin de rendre le parallèle plus saisissant.

La race des Valois, ainsi que nous l'avons dit, s'étant éteinte avec Henri III, Henri de Bourbon, roi de Navarre, lui succéda sur le trône (1589), non cependant sans avoir conquis son sceptre à la pointe de l'épée, ni sans avoir abjuré le calvinisme, prétendant avec raison que « Paris valait bien une messe. » Il se fit sacrer à Chartres, en 1594, et son entrée dans la capitale termina l'époque des guerres de religion. Henri IV est donc le premier roi de la Maison de Bourbon. Sa puissante administration dura seize ans, et régénéra la France. Sa bravoure, son excessive bonté, une grande rectitude dans le jugement, la fermeté de son caractère, l'amour qu'il portait à son peuple en feront toujours le modèle des souverains.

De Marie de Médicis, ce prince eut trois fils, dont deux seulement lui survécurent : l'un fut Louis XIII ; l'autre Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, qui mourut sans postérité mâle.



Philippe de France.

PHILIPPE DE FRANCE, fils de France, Monsieur, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né au château de Saint-Germain en Laye, le 21 septembre 1640, est le chef de la branche héréditaire d'Orléans.

Les continuelles rébellions de Gaston contre Louis XIII firent réfléchir Mazarin sur le danger de donner à Philippe une éducation qui pût éveiller en lui des idées d'ambition et de gloire. Dès lors, après avoir eu le talent d'associer Anne d'Autriche à ses craintes, il n'eut qu'un but, odieux et infâme, celui de comprimer l'essor de l'intelligence du jeune prince; de pervertir son moral; de lui inspirer des goûts efféminés, de l'élever enfin dans la mollesse et les plaisirs. Cette politique barbare n'eut que trop de succès; et Louis XIV lui-même prit si bien soin de tenir son frère dans sa dépendance et de l'éloigner des affaires, que ce prince fut toute sa vie un personnage nul en politique. « Daniel de Cosnac, évêque de Valence, aumônier

de Philippe de France, dit l'abbé de Choisy, mit en tête à Monsieur qu'il devait avoir part au conseil, et demander au roi l'honneur et la liberté d'y entrer. Monsieur le fit et fut refusé. »

Philippe alors sollicita le gouvernement de Languedoc, vacant par la mort du prince de Conti. A ce sujet, nous lisons encore dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy* : « L'évêque de Valence, chargé par lui de porter une lettre au roi pour exprimer ce vœu, adressa ces paroles au monarque : Il n'y a personne, Sire, qui puisse ni doive entrer dans le sacré détail de ce qui se passe entre vous deux ; mais enfin, Monsieur est votre frère ; il vous demande avec empressement le gouvernement de Languedoc, et Votre Majesté s'est aperçue qu'il n'est pas content. — Monsieur, dit le roi, je vous ferai donner la réponse que je vais faire à mon frère dans une demi-heure. Dites-lui que les princes du sang ne sont jamais bien en France ailleurs qu'à la cour, et qu'à l'égard du gouvernement de Languedoc, je le prie de se souvenir que nous sommes convenus, lui et moi, *qu'il n'aurait jamais de gouvernement.* »

Tout trahissait si bien, chez Louis XIV, cette pensée basse et jalouse d'annihiler complétement son frère, au profit de sa propre vanité, que pas un courtisan n'eût osé prononcer le nom de Monsieur devant lui. Doué d'un caractère faible, Philippe subissait, en tremblant, l'empire despotique du roi, et se résignait, sans murmure, à une lâche oisiveté, à une existence, dont le scandale et la honte doivent rejaillir sur Anne d'Autriche et Louis XIV, s'il faut en croire les auteurs contemporains : « Le chevalier de Lorraine et Châtillon, raconte l'un d'eux, avaient fait à la cour du duc une grande fortune par leur figure, dont Monsieur s'était entêté plus que de pas une autre. Le dernier prit la chose en guisard qui ne rougit de rien, pourvu qu'il arrive ; il mena Monsieur le bâton haut toute sa vie, fut comblé d'argent et de bénéfices. »

Cependant, s'il était pusillanime en face du roi, Philippe de France était brave sur un champ de bataille, et certes Louis XIV ne lui soupçonnait pas l'instinct militaire, quand il s'avisa de l'emmener aux conquêtes de la Flandre et de la Franche-Comté, et surtout de lui confier un commandement à l'armée des Pays-Bas. Peut-être pensait-il préparer un nouveau triomphe à son orgueil, en mettant en relief l'incapacité de son frère ; son espoir fut trompé. Philippe s'empara

de plusieurs places, et déploya une grande valeur aux siéges de Maëstricht, de Besançon, de Dôle, Limbourg, Condé et Bouchain (1672 à 1676).

« Lors de la campagne de Flandre (1667), raconte l'abbé de Choisy, le roi fut averti de bonne heure que Monsieur était à la tranchée, et envoya un de ses aides de camp savoir de ses nouvelles. Tous ceux qui revenaient d'où Monsieur était, parlaient de sa valeur avec éloge. Le roi, rentrant de la promenade, envoya dire à Monsieur qu'il l'attendait pour déjeuner. A cela, Monsieur répondit respectueusement « qu'il le suppliait de ne pas l'attendre; qu'il avait fait commencer un travail qu'il serait bien aise de voir achever, et qu'il avait fait porter un morceau pour manger à la tranchée. » En effet, sur les quatre heures du soir, Monsieur revint et rendit compte au roi de l'état de la tranchée, de ce qui s'y était passé depuis le matin, et finit par dire que « puisqu'il n'était pas assez heureux pour pouvoir le servir de ses conseils, il était résolu de se rendre digne de le servir de sa personne et de son bras. » Le roi, sans paraître ému, lui répliqua avec un ton assez ironique : « Diable! mon frère, je vous conseille de vous faire sac-à-terre. Eh bien, allez vous reposer, car vous en avez grand besoin. » L'évêque de Valence, qui entendit ce discours, n'en fut pas moins frappé que Monsieur, qui continua, depuis, son premier train de vie, c'est-à-dire de suivre et de voir le roi sans se mêler de rien. »

Philippe de France, dont les soldats disaient « qu'il craignait plus que le soleil ne le hâlât qu'il ne craignait la poudre et les coups de mousquet, » se couvrit de gloire en remportant une victoire éclatante, près de Mont-Cassel, sur le prince d'Orange (11 avril 1677). « Dans cette rencontre, dit Voltaire, Monsieur chargea avec une valeur et une présence d'esprit qu'on n'attendait pas d'un prince efféminé. Jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point incompatible avec la mollesse. Ce prince, qui s'habillait souvent en femme, qui en avait les inclinations, agit en capitaine et en soldat. Le roi, son frère, parut jaloux de sa gloire : il parla peu à Monsieur de sa victoire; il n'alla pas même voir le champ de bataille, quoiqu'il se trouvât tout auprès. Quelques serviteurs de Monsieur, plus pénétrants que les autres, lui prédirent alors qu'il ne commanderait plus d'armée, et ils ne se trompèrent pas. »

De retour à Versailles, Louis XIV dut céder à l'opinion et dissimuler son profond dépit, en ordonnant des réjouissances publiques en l'honneur de son frère ; mais, ajoute Saint-Simon, « Il n'y eut que l'extérieur d'observé, et, dès ce moment, la résolution fut prise et, depuis, tenue, de ne jamais donner d'armée à commander à Monsieur. » Le marquis de Lafare dit aussi dans ses *Mémoires* : « Comme il fut prédit dès lors par des gens sensés, Monsieur ne s'est retrouvé de sa vie à la tête d'une armée ; cependant il était naturellement intrépide. » En effet, Philippe, sacrifié définitivement à la jalousie de Louis XIV, termina sa carrière militaire par une mission sans importance en Bretagne ; et l'oisiveté le replongea bientôt dans tous les détestables penchants de sa jeunesse.

Philippe de France épousa en premières noces, le 31 mars 1661, Henriette-Anne, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre. A l'occasion de son mariage, et en vertu d'un édit enregistré le 10 mai de la même année, il reçut en apanage les duchés d'Orléans, Valois et Chartres, avec la seigneurie de Montargis. Cet apanage, qui s'accrut considérablement plus tard par l'héritage de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, ne fut pas constitué à titre gratuit, mais à titre successif; car il formait la part légitime de la branche d'Orléans dans la succession de Louis XIII, aux termes de la législation sur les apanages. « L'apanage des enfants puînés de la Maison de France, est-il dit dans les lettres patentes du 7 décembre 1766, a toujours été considéré comme représentant le partage de la monarchie qui a subsisté pendant les deux premières races. Si les inconvénients de ce partage destructif de la souveraineté, par les jalousies et la rivalité des princes, par l'affaiblissement des forces de l'autorité, ont persuadé, au commencement de la troisième race, que la couronne, le plus éminent de tous les fiefs, devait être indivisible, ainsi que les fiefs, que les maximes du gouvernement féodal, alors en vigueur, déféraient en entier à l'aîné des mâles : la nature, qui ne parle pas moins au cœur des rois qu'à leurs sujets, leur a inspiré de doter leurs enfants puînés, et de leur procurer une subsistance proportionnée à la splendeur de leur origine, et propre à les dédommager de la perte de leur souveraineté dont ils étaient privés. Enfants de l'État, ils ont pris dans les fonds de l'État même, par les mains des rois nos prédécesseurs, les parts et portions qui leur ont été assignées. Le vœu de la nature a

2

été rempli, et la royauté a acquitté ses obligations. Cette institution, par son principe et par sa longue observance, qui n'a souffert aucune interruption, a mérité d'être placée au rang des lois fondamentales de notre monarchie. »

En apanageant son frère, Louis XIV fit, comme on le voit, acte de bonne justice; mais, fidèle à son système d'abaissement, il ne voulut jamais lui accorder le titre d'Altesse royale qu'avaient jusqu'alors porté les princes du sang. Le seul témoignage de sa générosité à son égard fut le don de la propriété du Palais-Royal, qu'il ajouta à son apanage par lettres patentes de février 1692.

Henriette d'Angleterre, qui n'avait pas trouvé, dans son mariage avec Monsieur, le bonheur qu'elle méritait, mourut subitement, à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. « La cour et la ville crurent qu'elle avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort; mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque madame de Lafayette et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. Il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant, ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur. » (Voltaire.)

Les soupçons, dont Monsieur fut l'objet, prirent leur source dans la mésintelligence profonde qui régnait entre les deux époux, depuis qu'une fatale indiscrétion avait fait pénétrer la confusion et la douleur dans leur maison.

La princesse palatine Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille du prince palatin, Charles-Louis, succéda, en 1671, à Henriette d'Angleterre, après avoir abjuré le calvinisme pour épouser Monsieur. C'était une femme d'énergie et de haute raison. Elle ne fut pas plus heureuse que la sœur de Charles II; mais elle ne cessa pas un instant de montrer une résignation admirable. Grâce à ses soins et à ses économies, l'apanage d'Orléans s'augmenta du domaine du Raincy, revendu plus tard par le Régent, et racheté, en 1767, par Louis-Philippe.

Philippe de France mourut au château de Saint-Cloud, le 9 juin 1701.



PHILIPPE D'ORLÉANS, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, chevalier des ordres du roi, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, naquit au château de Saint-Cloud, le 2 août 1674, du mariage de Monsieur et de Charlotte de Bavière. La politique inhumaine, qui réussit à abâtardir l'excellente nature de Philippe de France, ne présida pas fort heureusement à l'éducation de son fils. Ce dernier reçut au contraire, sous les yeux de Madame, une instruction des plus solides et des plus variées. Aussi fut-il appelé à jouer un rôle important sur la scène politique. Louis XIV ne parut pas d'abord reporter sur lui les préventions jalouses dont il avait continuellement poursuivi son propre frère. Il daigna même remarquer son courage et sa brillante intelligence, sans doute parce que son neveu ne pouvait encore lui inspirer de craintes pour l'avenir. Le jeune prince avait hérité des goûts militaires de son père, et, à l'âge de dix-sept ans, il se distingua sur

le champ de bataille. C'est au siége de Mons, au combat de Leuze et à la prise de Namur qu'il fit ses premières armes (1691-1692). Peu de jours après, eut lieu la fameuse bataille de Stennekerque, où le maréchal de Luxembourg déploya toutes les ressources de son génie pour ressaisir une victoire qui lui échappait. « Il avait dans son armée, dit Voltaire, Philippe, duc d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis régent du royaume, petit-fils de France. Il ne pouvait être utile pour un coup décisif; mais c'était beaucoup, pour animer les soldats, qu'un petit-fils de France, encore enfant, chargeant avec la maison du roi, blessé dans le combat, et revenant encore à la charge malgré sa blessure. » La campagne suivante, Luxembourg surprit et atteignit le roi Guillaume à Nerwinden, petit village situé près de la Gette, à quelques lieues de Bruxelles. « Ce fut encore à Nerwinden que ce même Philippe, duc de Chartres, se montra digne petit-fils de Henri IV. Il chargeait pour la troisième fois à la tête d'un escadron : cette troupe étant repoussée, il se trouva, dans un terrain creux, environné, de tous côtés, d'hommes et de chevaux tués ou blessés. Un escadron ennemi s'avance à lui, lui crie de se rendre : on le saisit; il se dé-



fend seul, il blesse l'officier qui le retenait prisonnier; il s'en débar-

rasse : on revole à lui dans le moment et on le dégage (1693). » (*Siècle de Louis XIV*.) Cette conduite héroïque, de la part d'un prince à peine dans l'adolescence, était trop digne d'éloges pour que le maréchal de Luxembourg ne s'empressât pas de le féliciter devant l'armée entière. Mais à Versailles, Philippe ne reçut de Louis XIV qu'un accueil froid et sévère. Déjà le grand roi commençait à s'inquiéter des succès de son neveu ; déjà la jalousie chassait de son cœur l'intérêt qu'il lui avait témoigné, et le premier effet de son dépit fut de l'éloigner des armées. Cependant, en 1706, lors de la campagne d'Italie, où le prince Eugène, petit-fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, se vengeait des dédains de Louis XIV par des victoires, il devint nécessaire de confier le commandement des troupes qui assiégeaient Turin, à un prince aussi habile que brave. Vendôme, nommé pour aller réparer les pertes de Flandre, fut remplacé par Philippe d'Orléans, auquel on adjoignit le maréchal de Marsin, muni de pleins pouvoirs secrets, « car le roi n'était pas disposé à lui donner les moyens d'ajouter à la gloire qu'il s'était acquise (1). » C'était l'époque des revers de Louis XIV ; la crise était grande. Philippe trouva les troupes démoralisées et en désordre comme si elles avaient été battues. Eugène, marchant de triomphe en triomphe, parut près de Turin en même temps que le duc d'Orléans, qui avait eu beaucoup de peine à joindre le duc de la Feuillade au camp établi devant la place.

Le duc d'Orléans assemble alors un conseil de guerre, composé du maréchal de Marsin, du duc de la Feuillade, de Saint-Fremont et d'autres lieutenants généraux : « Messieurs, leur dit-il, si nous restons dans nos lignes, nous perdons la bataille ; notre circonvallation est de cinq lieues d'étendue ; nous ne pouvons border tous ces retranchements. Vous voyez ici le régiment de la marine, qui n'est que sur deux hommes de hauteur ; là vous voyez des endroits entièrement dégarnis. La Doire, qui passe dans notre camp, empêchera nos troupes de se porter mutuellement de prompts secours. Quand le Français attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de ses avantages, cette impétuosité et ces premiers moments d'ardeur qui décident si souvent du gain des batailles. Croyez-moi, il faut mar-

(1) *Biographie universelle*, tome XXXII, p. 108.

« cher à l'ennemi. » Et tous les lieutenants généraux de s'écrier : *Il faut marcher !* Aussitôt, montrant un ordre du roi qui l'autorisait à



agir selon sa volonté, le maréchal de Marsin combattit l'avis du prince et prétendit qu'il fallait rester dans les lignes. Le duc d'Orléans devina les ressentiments de Louis XIV et se résigna, sans pourtant dissimuler sa profonde indignation. L'événement justifia, du reste, ses sages prévisions : Eugène attaqua nos troupes, et força les retranchements au bout de deux heures. La déroute complète de 60,000 hommes et la perte de la bataille de Turin, où le duc d'Orléans se vit dangereusement blessé, furent les résultats funestes de cette mésintelligence que Louis XIV avait eu soin de provoquer entre les généraux français, dans le seul but d'empêcher l'élévation de son neveu.

Depuis que Philippe V, petit-fils de Louis XIV, occupait le trône d'Espagne, en vertu du testament de Charles II, la Maison d'Autriche, trompée dans ses espérances, n'avait pas cessé de soutenir ses

prétentions les armes à la main. Ainsi, vers la fin de 1706 et au commencement de 1707, Louis XIV semblait mis au ban de l'Europe et la France à la veille de sa perte. Le grand roi résistait, ou protégeait ou attaquait encore de tous côtés, mais en vain. Il fut aussi malheureux en Espagne qu'en Italie, en Allemagne et en Flandre. Les choses en étaient à ce point, quand le duc d'Orléans alla prendre le commandement d'un corps d'armée en Espagne. Ce prince, arrivé le lendemain de la célèbre bataille d'Almanza, profita de cette victoire, s'empara de plusieurs places, entre autres de Lérida, l'écueil du grand Condé, et réussit à rétablir la fortune chancelante de Philippe V. Tout à coup ses services devinrent suspects. Ayant, à la couronne d'Espagne, des droits que le testament de Charles II avait négligés, et que son père avait maintenus par une protestation, le duc d'Orléans fut accusé de prétendre au trône, dans le cas où le petit-fils de Louis XIV abdiquerait, question que l'on agitait déjà. Le complot fut découvert à Madrid, en 1709, pendant que le duc d'Orléans se trouvait à Versailles, et ses agents furent emprisonnés en Espagne. Le dauphin, père de Philippe V, sollicita la mise en jugement du duc; le roi s'y refusa, « aimant mieux, dit Voltaire, ensevelir dans le silence un projet informe et excusable, que de punir son neveu dans le temps qu'il voyait son petit-fils toucher à sa ruine. » La générosité de Louis XIV fut-elle sincère? Il est permis d'en douter; car il exila le duc d'Orléans, et le condamna, sans retour, à l'inactivité. Sa modération, en cette circonstance, fut l'effet du calcul; il craignait de préparer un triomphe au vainqueur de Lérida, à un prince qu'il haïssait maintenant de toute la force de son orgueil blessé. Il faut le dire hardiment, ce roi, jugé longtemps avec trop d'indulgence, a bien souvent manqué d'une véritable grandeur d'âme. Absorbé dans son individualité despotique, il rapportait tout à lui et ne pardonnait à aucune supériorité. « Il me semble, disait-il, qu'on m'ôte de ma gloire, quand, sans moi, l'on en peut avoir. » Ces mots le peignent tout entier. « Il était si pénétré de sa haute Majesté, nous apprend un historien, qu'il recevait comme chose due le titre de *Grand* que lui donna solennellement l'hôtel de ville de Paris. Lui-même applaudissait à son apothéose, et chantait, avec des pleurs d'attendrissement, les hymnes composés à sa louange par Quinault. » Cet orgueil incommensurable, cet égoïsme sans exemple ne sont-ils pas de nature à diminuer le prestige qui s'atta-

che au nom du grand roi, — grand plutôt par son entourage que par son génie personnel, lequel ne consista réellement qu'à savoir jouer à la royauté !

Philippe d'Orléans, bientôt rappelé de l'exil, vint habiter le Palais-Royal. Du moment qu'il se vit fermer la carrière des armes, il occupa ses loisirs à la culture des arts, des lettres et des sciences, et ses progrès y furent rapides. Il excellait surtout dans la gravure et dans la gouache. Toutes les estampes du roman de Daphnis et Chloé ont été dessinées et gravées par lui. Quatre-vingts ans plus tard, le célèbre David, en admirant, chez le conventionnel Courtois, une très-belle miniature gouache exécutée par le Régent, s'écria, dans son grossier langage : « Au lieu d'être prince, ce b.....-là aurait mieux fait d'être peintre, la France aurait eu un grand artiste de plus ! » « Depuis César, qui se piquait de manier le pinceau aussi bien que l'épée, ajoute Courtois dans ses *Mémoires*, jusqu'au bon roi René, qui tenait mieux le pinceau que le sceptre, je ne sache pas de prince qui ait peint avec autant d'habileté. Ce petit tableau était effectivement un chef-d'œuvre bien supérieur à tout ce qu'ont fait Arlaud et Coypel, qui donnaient des leçons de peinture à un prince qui en savait plus qu'eux (1). » Philippe d'Orléans employait ainsi noblement sa vie, lorsque d'épouvantables malheurs vinrent le surprendre au milieu de ses travaux, et éprouver son âme bien cruellement. Louis XIV, dont la vieillesse était attristée par des revers continuels, vit mourir, au mois d'avril 1712, son fils unique, le duc et la duchesse de Bourgogne, leur fils aîné, et le duc de Bretagne ; tandis que le dernier de leurs enfants (depuis, Louis XV) gisait dans son berceau, à deux doigts de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit au tombeau deux ans après, et sa fille, encore dans les langes, ne lui survécut que peu de temps. Ces morts précipitées répandirent la stupeur et la désolation dans tout le royaume, et d'odieux soupçons planèrent sur le duc d'Orléans. « Il avait un laboratoire, raconte Voltaire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique.

« Le cri public était affreux ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de

(1) Ce tableau est maintenant dans le cabinet de Louis-Philippe Ier.

Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé, de tout temps, de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais; il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, Humbert, court se rendre à la Bastille, pour se constituer prisonnier; mais on n'avait point d'ordre de le recevoir; on le refuse. Le prince (qui le croirait?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie, mais elle n'est point signée; et le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée : il fit que la mère du prince s'opposât à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait et son neveu qui la demandait étaient également malheureux. »

Louis XIV dévorait sa douleur en public; mais toutes ces infortunes domestiques l'avaient frappé au cœur; et, s'il protesta, par son silence, contre la calomnie qui poursuivait le duc d'Orléans, il manifesta clairement ses ressentiments et ses craintes, lorsqu'il s'occupa de créer un conseil de régence pour son successeur. Reportant sa tendresse sur le duc du Maine et sur le comte de Toulouse, ses fils légitimés, il les appela au trône, eux et leurs descendants, par un édit enregistré en 1714, en cas d'extinction de la branche aînée. L'année suivante, il leur conféra le titre de princes du sang, par un autre édit, et les adjoignit au duc d'Orléans dans le conseil de régence. Après avoir ainsi donné une nouvelle preuve d'omnipotence, Louis XIV mourut le 1er septembre 1715; et ses dernières paroles furent la condamnation de toute sa vie : « Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume, dit-il au dauphin. Ce que je vous recommande le plus fortement est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu : souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la

guerre, ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses... soulagez vos peuples le plus tôt que vous pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même. »

Pendant que le peuple insultait aux funérailles du grand roi, le parlement, d'une voix unanime, cassa son testament, et conféra la régence absolue au duc d'Orléans.

« Spirituel et bon, ayant toutes les grâces et tous les défauts de la faiblesse, le Régent offrit à l'Europe émerveillée un singulier contraste avec cette grande, calme et froide figure qui venait de descendre du trône. TH. BURETTE. » C'est alors, en effet, que se révélèrent, dans tout leur éclat, les brillantes qualités de ce prince, qu'on a si longtemps calomnié. Sans doute il commit des fautes, mais on doit en accuser les circonstances plus que son cœur, toujours animé de généreuses intentions. Malgré les désordres de sa vie privée, il mérite d'occuper une belle place dans l'histoire; car il rendit au pays des services incontestables. Son administration, loin d'être orageuse comme tout le faisait craindre, fut paisible et fortunée; il n'y a pas jusqu'au fameux système de Law qui ne soutînt la régence et l'État par des conséquences que personne n'avait prévues. Ainsi, la paix succédant à des guerres ruineuses et interminables; la liberté des croyances religieuses rétablie; la représentation nationale relevée de sa déchéance; le désordre des finances en partie réparé; tels sont les titres qui doivent faire honorer la mémoire du Régent, en faveur duquel, aujourd'hui, une réaction complète s'est opérée dans l'opinion publique. « Des pièces authentiques, dit le conventionnel Courtois dans ses *Mémoires* que nous avons déjà cités, attestent que, devançant son époque, le Régent avait voulu, avant de remettre la couronne au jeune roi, doter son pays d'institutions libres, qui déjà lui apparaissaient comme une nécessité. Dans ses vues libérales, il semblait que l'avenir se fût dévoilé aux yeux de ce prince éclairé. » Enfin, voici le portrait qu'en a tracé Voltaire : « C'était un prince à qui on ne pouvait reprocher que son goût ardent pour les plaisirs et pour les nouveautés. De toute la race de Henri IV, Philippe d'Orléans fut celui qui lui ressembla le plus : il en avait la valeur, la bonté, l'indulgence, la gaieté, la facilité, la franchise, avec un esprit plus cultivé. Sa physionomie, incomparablement plus gracieuse, était cepen-

dant celle de Henri IV. Il se plaisait quelquefois à mettre une fraise, et c'était alors Henri IV embelli. »

Le Régent mourut d'une attaque d'apoplexie, au château de Versailles, le 2 décembre 1723.



Louis d'Orléans

LOUIS, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, colonel général de l'infanterie, grand maître des ordres de Notre Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, gouverneur du Dauphiné, naquit au château de Versailles, le 4 août 1703, du mariage de Philippe d'Orléans avec Françoise-Marie de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan.

Doué d'un caractère faible et bizarre, ce prince, à peine adolescent, se jeta dans une dévotion exagérée qui contrastait singulièrement avec les mœurs dissolues de la régence. L'immoralité du cardinal Dubois le révoltait à ce point, qu'il préféra renoncer à son

gouvernement du Dauphiné plutôt que de se trouver en relation avec ce premier ministre. Mais, il faut l'avouer, son rigorisme religieux tenait de la folie et lui inspirait de tristes monomanies. Par exemple, il n'admettait la naissance et la mort de personne, jusqu'à ce que cette croyance lui fût imposée par un ordre du roi, pour qui sa soumission et son respect furent toujours sans bornes, au milieu de ses hallucinations, résultat de l'ascétisme. Loin de revendiquer l'héritage politique de son père, il nia sa mort et mal-mena fort ceux qui, en le consolant, essayèrent d'éveiller son ambition. Une lettre de cachet le força de prendre le titre de duc d'Orléans. De même, il refusa de croire à la mort d'une épouse adorée, qu'il perdit après deux ou trois ans de mariage. De ce moment, sa raison sembla s'altérer davantage. Pendant le reste de sa vie, il faisait souvent demander madame d'Orléans; et comme il s'irritait de son absence, il fallait, pour l'apaiser, lui dire que le service de la reine retenait la duchesse à Versailles. La manie de dévotion de Louis d'Orléans était notoire en France, et on l'avait surnommé *Sainte-Geneviève*, depuis sa retraite dans l'abbaye de ce nom. « Là, dit un historien ecclésiastique, le premier prince du sang assistait aux offices, récitait le bréviaire, communiait fréquemment, couchait sur une simple paillasse, se levait à quatre heures du matin, ne buvait que de l'eau, jeûnait rigoureusement, donnait souvent audience aux pauvres, visitait même les malades, relevait de pauvres familles, envoyait des aumônes à Berlin, en Silésie. Il distribua de grosses sommes en 1735, 1739 et 1740. »

La piété folle et malentendue de Louis d'Orléans finit, en raison même de son exagération, par tourner au jansénisme dégénéré; car les momeries des convulsionnaires remplaçaient, à cette époque, les sublimes enseignements des Saint-Cyran, des Arnauld, des Nicole et des Pascal. Les jansénistes, s'écartant tout à fait de cette morale austère, dont leurs chefs avaient donné l'exemple, en étaient arrivés, dans leur fanatisme, à vouloir faire admettre, comme preuve irréfragable de l'excellence de leurs principes, les convulsions, les sauts de carpes, les crucifiements sacriléges, les soulagements impies et licencieux à coups de bûches, de barres de fer, etc.; le tout, pour des maladies supposées par d'impudents jongleurs. Le jansénisme n'avait plus, pour adeptes, que des fous, glorieux de compter à leur tête Louis d'Orléans, au point, dit-on,

d'avoir la prétention risible de le placer sur le trône. Quant au prince, on doit bien penser que c'est à peine s'il fut instruit d'un tel projet, lui qui eût sacrifié toutes les grandeurs du monde à sa paisible retraite et à ses pieuses études. « Ses travaux relatifs à l'Écriture sainte, dit l'auteur que nous venons de citer, consistent dans des *traductions littérales*, des *paraphrases* et des *commentaires* sur une partie de l'Ancien Testament. Parmi ces traductions, on remarque celle des *Psaumes*, faite sur l'hébreu, avec une paraphrase et des notes. On y trouve des explications savantes, ingénieuses, et une saine critique. Il a aussi des dissertations très-remarquables par la profondeur des recherches, entre autres une dans laquelle il est le premier qui ait prouvé que les notes grecques sur les Psaumes, insérées dans la *Chaîne des Pères grecs*, du père Balthazar Corder, et qui portent le nom de Théodore d'Héraclée, sont de Théodore de Mopsueste. Notre pieux auteur a laissé encore plusieurs dissertations contre les juifs, pour réfuter le fameux livre hébreu, intitulé : *Bouclier de la Foi*, qui avait été déjà réfuté, mais faiblement, par Jacques Gousset, en 1712. On lui doit, de plus, une *Traduction littérale* des Épîtres de saint Paul, faite sur le texte grec ; un *Traité contre les spectacles ;* une *Réfutation des Hexaples ;* plusieurs autres *Traités et Dissertations* curieuses sur toutes sortes de sujets. On doit regretter que des manuscrits si précieux n'aient pas été imprimés... Il marquait tous ses jours par de bonnes œuvres, variées à l'infini, telles que pourvoir aux frais de l'éducation de pauvres enfants, leur faire apprendre un métier, marier des filles indigentes, doter des religieux, fonder des écoles et des colléges, répandre ses bienfaits sur les missions, sur les nouveaux établissements utiles. Comme il ne pouvait tout faire par lui-même, il avait un homme de confiance qui, à sa prière, visitait les prisons, pénétrait dans les tristes réduits de la misère, payait les dettes des pères de famille détenus pour cet objet, faisait des pensions à des veuves, assurait la subsistance des orphelins, secourait de vieux soldats ou d'anciens officiers, et le secret voilait toujours tant d'actes de bienfaisance. C'est donc à bien juste titre que la reine de France, Marie de Leckzinski, lorsque ce prince mourut, dit : C'est un bienheureux qui laisse après lui beaucoup de malheureux. »

Louis d'Orléans joignait à la connaissance des langues orientales l'étude des sciences naturelles. Le célèbre Guettard, dont il fit impri-

mer les premiers ouvrages, lui en avait inspiré le goût. Aidé des conseils de ce savant, il herborisait dans un jardin qu'il avait acheté pour la culture des plantes médicinales, et posséda bientôt une précieuse collection qui fut l'origine de notre magnifique Cabinet d'histoire naturelle. C'est sur l'emplacement même de ce jardin que s'élève aujourd'hui le Muséum, tel que l'a fait le génie de Buffon et de Cuvier.

Ainsi s'écoula, sans éclat, cette existence contemplative; cette existence que troublèrent quelquefois les traits de la satire, mais que respecta la calomnie; cette existence qui s'éteignit, le 4 février 1752, au milieu des bénédictions et des regrets.



Louis-Philippe d'Orléans

LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, gouverneur du Dauphiné, fils de Louis d'Orléans et de la princesse de Bade, naquit au château de Versailles, le 12 mai 1725. Destiné à la carrière des armes, Louis-Philippe fut un vaillant soldat et rien de plus. Il fit la campagne de Flandre et se

distingua notamment à la bataille de Dettingue, où on le vit rallier le régiment des gardes mis en pleine déroute (1743). Aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg, son courage impétueux redoubla l'ardeur des soldats qui le suivaient à la tranchée et aux attaques.

Il prit également part aux célèbres journées de Fontenoi, de Rocoux, de Lawfeld, et contribua, en 1757, au succès de la bataille d'Hastembeck, une des premières de la guerre désastreuse de Sept-Ans. A cette époque, le règne des courtisanes commençait à succéder à celui du cardinal de Fleury. La marquise de Pompadour, toute-puissante sur l'esprit de Louis XV, confiait les rênes du gouvernement à ses créatures, et semblait vouloir favoriser le progrès des idées philosophiques, dont Voltaire, Montesquieu, d'Alembert, Diderot, Condillac étaient les ardents propagateurs. Le scepticisme, enfin, faisait à la religion une guerre acharnée; chaque jour enlevait à l'âme une croyance, à l'esprit un préjugé; et la Noblesse et le Clergé, menacés dans leurs prérogatives, voyaient avec effroi s'approcher le moment où devait tomber le prestige qui les avait protégés si longtemps. Les choses en étaient à ce point, quand une intrigue de cour éloigna Louis-Philippe de l'armée. Ce prince avait hérité du caractère apathique de son père; sa disgrâce ne l'affligea nullement, car il aimait les douceurs de la vie privée. Heureux de son obscurité, il s'entoura de savants et d'artistes, et trouva le bonheur dans leur paisible société. Il avait épousé, en 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti; cette princesse lui donna deux enfants, qu'il eut le courage de faire inoculer, bien que la vaccine fût alors très-combattue en France.

Pendant que, retiré, depuis 1763, dans son château de Bagnolet, ce prince oubliait, au milieu des plaisirs, les soucis de la politique; la réforme sociale poursuivait sourdement son cours. L'expulsion des jésuites hors du royaume, due à l'influence de Choiseul, protecteur avoué de l'école philosophique; la retraite de ce ministre et de Praslin; l'avénement au pouvoir du chancelier Maupeou et du duc d'Aiguillon; la suppression des parlements; la reconstitution de celui de Paris; tels furent les événements qui marquèrent une période de sept années (1764-1771). Le duc d'Orléans, son fils et les princes de la maison de Condé refusèrent de siéger dans le *parlement Maupeou* et furent exilés. Mais l'opposition de Louis-Philippe s'arrêta là. Ayant horreur

de la guerre civile, il se sépara de la cause des princes, et ne cessa, depuis, de témoigner à Louis XV la plus profonde soumission.

Le duc d'Orléans avait perdu sa femme en 1759; le 24 avril 1773, il épousa secrètement, avec l'agrément du roi, une jeune dame, dont l'esprit et la beauté avaient été remarqués dans les fêtes magnifiques de Bagnolet; c'était madame de Montesson, veuve d'un officier-général et tante de la comtesse de Genlis. Ce mariage blessa les susceptibilités aristocratiques de la famille d'Orléans et troubla même la bonne harmonie qui existait entre le duc d'Orléans et son fils, qu'on avait consulté pour la forme; mais madame de Genlis, avec son esprit conciliant, réussit à opérer un rapprochement. Si la calomnie n'épargna pas madame de Montesson, l'amour dévoué de son époux la dédommagea des chagrins que lui valait son élévation. Le prince renonça pour elle au Palais-Royal, vendit, pour elle encore, le palais de Saint-Cloud à Marie-Antoinette, et se retira au château de Sainte-Assise, où il mourut d'une attaque de goutte, le 18 novembre 1785.

L'abbé Maury, prédicateur ordinaire de la cour, prononça son oraison funèbre à Notre-Dame. « L'abbé Maury, dit à ce sujet le baron de Grimm, a fait un tableau aussi vague que pompeux de la bienfaisance et de la bonté du prince. Il l'a loué charitablement d'avoir préféré le charme des vertus privées à cette gloire de héros dont il se dégoûta de bonne heure, au moins pour son propre compte, mais qu'il ne cessa jamais d'estimer dans les autres; car ce prince vertueux se plut toujours à honorer ceux en qui la patrie voyait ou son espérance ou son appui; ce qui amenait nécessairement l'éloge détaillé du bailli de Suffren, du comte d'Estaing, du marquis de Bouillé, du marquis de Lafayette, etc. Il est aisé de sentir l'effet qu'a pu produire un pareil plan, aux yeux, du moins, de ceux qui, dans cette cérémonie funèbre, venaient offrir, aux mânes du meilleur des princes, l'hommage sincère de leur reconnaissance et de leurs regrets. Ce qu'on sentira sans doute encore mieux, c'est combien le duc et la duchesse d'Orléans durent être surpris que l'article de la vie de leur père, sur lequel l'orateur avait cru devoir s'étendre avec le plus de complaisance et d'intérêt, fut son mariage avec madame de Montesson : il le compare à celui de Louis XIV avec madame de Maintenon, c'est le grand morceau, c'est le morceau du discours par excellence, au point, dit-on, que ce discours pourrait passer plutôt pour un panégyrique de madame de

Montesson, que pour l'oraison funèbre de M. le duc d'Orléans. Ce qu'il y a de certain et ce qu'on a trouvé d'infiniment répréhensible, c'est que l'auteur, de son autorité privée, s'est permis de l'appeler sa compagne, son épouse. »

Du reste, Louis XVI blâma tacitement la tolérance de Louis XV, à l'égard de ce mariage, en faisant défendre à madame de Montesson de draper et de mettre ses gens en deuil. L'orgueil des descendants de Louis XIV eût été blessé de l'expression publique d'une douleur légitime, et même sur une tombe, les prérogatives royales devaient passer avant les pieux devoirs de l'humanité.



Louis-Philippe-Joseph.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, etc., fils de Louis-Philippe d'Orléans et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, naquit au château de Saint-Cloud, le 13 avril 1747. Spirituel, léger, inconstant, sans énergie, mais non sans bravoure, ami du faste, généreux jusqu'à la prodigalité, doué de tous les avantages physiques, ce prince ne reçut qu'une instruction

superficielle; or le temps était passé où l'illustration de la naissance dispensait du mérite. Du choc des discussions philosophiques allait surgir bientôt la puissance de la parole. Il fallait donc mesurer ses forces pour oser entrer dans l'arène politique. Avec son caractère enthousiaste et indépendant, Louis-Philippe-Joseph pouvait être à la hauteur du rôle que les événements lui tracèrent, s'il avait été élevé dans les conditions qui font un homme d'action au lieu d'un homme de plaisirs. Toutefois, sa jeunesse, sans offrir rien de remarquable, ne fut pas entachée de ces souillures qu'on s'est plu à répandre avec un stupide acharnement. « Il est de toute fausseté, est-il dit dans un livre intitulé : *Explication de l'énigme du roman de Montjoie*, que ce prince ait eu des goûts pervers, des inclinations vicieuses, dès qu'il sortit de sa première enfance; à l'âge de vingt ans, il n'avait encore connu aucune des sociétés propres à lui inspirer des goûts déplacés; sa retenue avait été extrême pendant environ sept années d'une entière liberté. »

En 1769, Louis-Philippe-Joseph, qui portait le titre de duc de Chartres, épousa, grâce à l'influence de M. de Puysieux et du maréchal d'Estrée, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, dernier représentant de la descendance légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan. Le mariage fut célébré dans la chapelle du château de Versailles. Nous avons dit que, lors de la reconstitution du *parlement Maupeou*, le duc de Chartres suivit l'exemple de son père, des princes de Condé et de Conti, en refusant de siéger dans le nouveau parlement, où l'appelait sa naissance. Sa résistance le fit exiler comme eux. Mais, à son avénement au trône, Louis XVI rétablit cette cour des pairs avec quelques modifications nécessaires. Le duc de Chartres, afin de prouver son zèle et de mériter l'estime du roi, demanda à continuer de servir dans la marine; car il y avait débuté dès 1772, ainsi que le prouve la lettre qu'il adressait, à cette époque, à l'un de ses amis : « Je suis vraisem-
« blablement condamné à une oisiveté éternelle. Quand même il sur-
« viendrait une guerre, à quoi puis-je aspirer? J'ai vingt-cinq ans et je
« ne l'ai pas encore faite!... Le service de mer est ma seule res-
« source; c'est le seul parti que je puisse prendre pour acquérir l'es-
« time et la considération publiques, qui sont, pour nous, la seule
« fortune réelle, et sans lesquelles notre naissance ne fait que nous

« mettre au-dessous des autres. » Ce prince fit plusieurs campagnes, de 1772 à 1778, sur la Méditerranée, sur l'océan Atlantique, et, après avoir passé par tous les grades, fut élevé au poste de lieutenant général des armées navales, le 4 janvier 1777. En 1778, il eut mission d'inspecter trois escadres réunies à Brest. Le roi le félicita dans ces termes :

Versailles, le 28 juin 1778

« J'ai reçu, mon cousin, la lettre que vous m'avez écrite. M. de Sartine m'a mis sous les yeux les détails de votre inspection ; j'ai été fort content de la manière dont vous vous êtes conduit, et du bon exemple que vous avez donné. Je ne doute pas de la bonne volonté que vous avez pour mon service, et que je serai toujours content de votre conduite. Vous allez avoir l'occasion de vous exercer : je suis sûr que tout se passera bien avec la volonté que montre la marine et les exemples que vous donnerez. Comptez toujours, mon cousin, sur mon amitié.

« Louis. »

Le roi faisait allusion à la campagne qui allait s'ouvrir pour la cause de la république américaine. L'Angleterre, épuisée par la guerre de Sept-Ans, voulait, afin de rétablir ses finances, lever des impôts dans ses colonies de l'Amérique septentrionale. Une révolte universelle repoussa ses prétentions. Alors se réalisèrent ces théories républicaines qui, depuis longtemps déjà, travaillaient tous les esprits, en Amérique, et dont la profonde commotion devait si rapidement se faire ressentir en France. En 1775, les Américains, avec une armée de 25,000 hommes, soutiennent une guerre en règle contre les Anglais. En 1776, un comité général, formé sous le nom de *Convention*, se constitue pouvoir libre et indépendant, et, à ce titre, envoie des agents diplomatiques en Espagne et en France. Benjamin Franklin vient à Paris, où il excite les plus vives sympathies. Le gouvernement français tolère les approvisionnements d'armes et de munitions qu'on prépare pour les insurgés ; et Louis XVI, lui-même, entraîné par l'opinion, se décide à diriger sur New-York une flotte de douze vaisseaux de ligne, sous les ordres du vice-amiral d'Orvilliers. En effet, elle sortit de Brest le 8 juillet 1778, tandis que la flotte au-

glaise quitta le port de Plymouth quatre jours après. Elles croisèrent une quinzaine dans la Manche, sans se rencontrer; le 23, l'équipage du vaisseau *le Saint-Esprit* aperçut le premier l'escadre de Keppel. Impatient de combattre, le duc de Chartres demanda, par un signal, l'autorisation de chasser dessus avec sa division. Le comte d'Orvilliers y consentait d'abord, et cette nouvelle avait rempli l'équipage d'enthousiasme, quand un ordre contraire vint le jeter dans la stupeur. Ce fut un véritable coup de foudre; le duc de Chartres anéanti laisse tomber son épée à ses pieds; les officiers restent muets de douleur, et les matelots semblent plus abattus qu'ils ne l'auraient été après une défaite. Il fallait obéir et dévorer l'affront, c'est ce que fit le duc de Chartres. Enfin, le 27, les deux flottes se trouvèrent à portée de canon, à la hauteur de l'île d'Ouëssant. Le comte d'Orvilliers rallia l'armée dans l'ordre de bataille naturel; mais, devinant bientôt que l'amiral anglais voulait surprendre l'arrière-garde de l'armée française, il plaça, par une manœuvre hardie, l'escadre bleue à l'avant-garde, et déjoua le projet de Keppel. L'escadre bleue, de 80 canons, commandée par le duc de Chartres, attaqua la première; et, pendant quatre heures d'un feu très-vif de part et d'autre, le prince, vêtu d'un habit richement galonné et ceint de son cordon bleu, suivant une tradition, ancienne dans la marine, de se parer pour le branle-bas, — le prince, disons-nous, monta sur le banc de quart, pour mieux observer les mouvements de l'ennemi, et ne cessa de montrer la valeur la plus calme et la plus intelligente. Cependant l'armée anglaise avait l'avantage de la position pour pointer les canons et servir la première batterie; le comte d'Orvilliers essaye de le lui enlever par une évolution dont l'exécution tardive va compromettre le succès de la journée; aussitôt le duc de Chartres s'avance à la poupe du général, se fait expliquer son intention, et s'empresse de continuer l'ordre de bataille renversé, en passant sous le vent de l'ennemi. Cette fois, la manœuvre réussit à souhait; et l'amiral Keppel, rencontrant l'armée française en bataille et opposée à sa route, dut, par un mouvement rétrograde, rallier la sienne à l'ordre de bataille sur tribord. Vers les trois heures, on aperçut quatre bâtiments anglais considérablement désemparés; il était facile de s'en rendre maître; le duc de Chartres ne put obtenir la permission de les poursuivre; alors, les ombres de la nuit favorisèrent la



F. Bitterlin fils, éditeur

Histoire de Louis Philippe

retraite de l'amiral anglais, qui prit soin de cacher ses feux, tant qu'il se crut observé.

Ainsi finit le fameux combat d'Ouëssant, où il y eut ceci de particulier que, en dépit de ses fautes énormes, le comte d'Orvilliers fut vainqueur, et Keppel vaincu, malgré l'avantage de la position. La conduite du duc de Chartres fut jugée de la sorte dans le rapport du ministre de la marine au duc de Penthièvre. « M. le duc de Chartres a donné des preuves d'un courage froid et tranquille, et d'une présence d'esprit étonnante. Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont successivement combattu celui de M. le duc de Chartres, qui a répondu avec la plus grande vigueur, quoique privé de sa batterie basse ; un vaisseau de notre armée a dégagé *le Saint-Esprit* dans le moment le plus vif, et a essuyé un feu si terrible, qu'il a été absolument désemparé et obligé de se retirer, etc. »

En 1779, le duc de Chartres, ayant sous ses ordres l'escadre d'évolutions de l'année, se dirigea vers les îles Sorlingues, remonta les côtes d'Irlande, d'Écosse, et revint par celles des Pays-Bas. Là, il confia le commandement à Lamothe-Piquet, et descendit en Hollande,



pour y visiter les ports, les arsenaux, et compléter son éducation de marin ; car il tenait à mériter la survivance de l'amirauté que possédait

son beau-père, et qui avait été l'une des principales conditions de son mariage. Pendant son absence, la malveillance réussit à insinuer au duc de Penthièvre que son gendre aspirait à le supplanter. Aussi, de retour à Paris, le duc de Chartres reçut de son beau-père un accueil glacé ; alors, renonçant pour jamais à la survivance, bien qu'il eût été récemment promu au grade de vice-amiral, il sollicita du roi la création d'une place de colonel-général des troupes légères. Louis XVI écrivit, de sa main, au bas de la demande :

« Le roi, voulant donner à M. le duc de Chartres un témoignage distingué de sa satisfaction, et prouver qu'il est également content de son zèle et de la capacité qu'il a montrée pour son service dans toutes les occasions, et particulièrement au combat d'Ouëssant, du 27 juillet dernier, vient de créer pour lui la charge de colonel-général des hussards et troupes légères, avec un régiment colonel-général pour lequel M. le duc de Chartres travaillera avec Sa Majesté. »

La démarche du prince ne put imposer silence à ses ennemis, ni détruire les injustes préventions du duc de Penthièvre ; et même il ne tarda pas à perdre les bonnes grâces de la cour.

CHAPITRE II.

Le Palais-Royal. — Naissance de Louis-Philippe. — Le chevalier de Bonnard. — Madame de Genlis nommée gouvernante des princes d'Orléans. — Plan de leur éducation. — L'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau. — Portraits du duc de Montpensier, du duc de Beaujolais, de mademoiselle Adélaïde. — Gymnastique. — Voyages. — Fête donnée aux eaux de Spa à la duchesse d'Orléans. — Le château de Franchimont. — Le baptême d'un vaisseau. — Le mont Saint-Michel. — La cage de fer. — Le prisonnier. — La rosière de Passais.

Le Palais-Royal fut élevé, en 1629, par le cardinal de Richelieu. Dans un de ces moments où le rusé ministre savait se faire pardonner sa toute-puissance par quelque acte d'humilité ou de courtisanerie, il offrit sa magnifique résidence à Louis XIII (1636). Habité, pendant la Fronde, par la régente Anne d'Autriche et ses enfants, le palais du cardinal, plus communément appelé le Palais-Cardinal, reçut la dénomination définitive de Palais-Royal. Plus tard, il fut dédaigné pour le Louvre par Louis XIV, devenu roi de fait, et servit de refuge à la veuve et à la fille de Charles Ier. Philippe de France en prit possession le 31 mars 1661, le jour même de son mariage avec Henriette d'Angleterre ; mais, comme nous l'avons dit, il n'en obtint réellement la propriété qu'en février 1692. Depuis, ce domaine a toujours été partie intégrante de l'apanage d'Orléans. Témoin des orgies du régent, « orgies, dit Lemontey, dont l'imagination du peuple, irritée par le mystère, exagérait la licence, » le Palais-Royal devint, avec Louis d'Orléans, le sanctuaire des vertus ; et Louis-Philippe, son fils, si justement surnommé *le roi de Paris*, pour l'affabilité avec laquelle il ac-

cueillait tous les gens de mérite sans exception, Louis-Philippe fit de la demeure de ses pères le séjour familier des arts et des lettres. Un incendie détruisit le Palais-Royal, en 1763. Rapidement réédifié, il reprit son ancienne splendeur, et fut plus que jamais, en 1770, le rendez-vous d'une société nombreuse et brillante. Tout ce qui portait un beau nom dans la noblesse, la magistrature, l'armée et les sciences, y trouvait une royale hospitalité. A cette époque, la comtesse de Genlis s'y vit admise à titre de dame d'honneur de la duchesse de Chartres, en même temps que son mari était nommé capitaine des gardes du duc d'Orléans. A l'avénement de Louis XVI au trône, on supposa que le Palais-Royal serait en grande faveur, parce que la princesse de Lamballe, intimement liée avec sa belle-sœur, la duchesse de Chartres, était la favorite de la nouvelle reine. Les choses tournèrent différemment.

Cependant le 6 octobre 1773, un événement important vint répandre la joie parmi les hôtes illustres du Palais-Royal. La duchesse de Chartres donna le jour à un fils, auquel Dieu réservait une étrange destinée; car il devait, presque au déclin d'une vie éprouvée souvent par les plus cruelles vicissitudes, fonder la dynastie de la branche cadette des Bourbons, sous le nom de LOUIS-PHILIPPE Ier, roi des Français.

Louis-Philippe d'Orléans reçut, à sa naissance, le titre de duc de Valois. De là l'erreur innocente ou calculée que ses partisans essayèrent de propager en 1830. Il eut pour gouvernante la marquise de Rochambeau, et madame Desrois pour sous-gouvernante. A l'âge de cinq ans, il fut confié aux soins du chevalier de Bonnard, que Buffon avait présenté au duc de Chartres.

Le chevalier de Bonnard était connu par d'honorables services dans l'artillerie et par quelques succès littéraires. Il versifiait assez joliment; mais il manquait de goût, au dire de madame de Genlis qui ne l'aimait pas, bien qu'il lui adressât parfois de petites gracieusetés rimées, comme celle-ci.

Ces drames si beaux, si parfaits,
Ne sont pas ceux de vos ouvrages
Que j'aimerais mieux avoir faits.

« Ce n'est là, dit madame de Genlis, ni un bon ton, ni un bon français : ce ton et des manières très-mielleuses l'avaient rendu fort désagréable à M. le duc de Chartres, qui mettait beaucoup trop d'importance aux choses de ce genre. »

Cette boutade est évidemment dictée par l'humeur. Madame de Genlis avait une réputation de pédanterie et d'orgueil, bien méritée, si nous en jugeons encore par l'animosité qu'elle montre au sujet de ces quatre autres vers de M. de Bonnard :

> Ne parler jamais qu'à propos
> Est un rare et grand avantage.
> Le silence est l'esprit des sots
> Et l'une des vertus du sage

« Le silence, s'écrie-t-elle, n'est ni une vertu ni un vice ; car il peut être criminel ou vertueux, suivant l'occasion. »

Ce jugement est plus spécieux que logique ; c'est donner à un aphorisme spirituel une trop grande portée ; c'est torturer à plaisir la pensée du poëte. Nous dirons plus : madame de Genlis fait ici une guerre de mots. Sans doute, le silence n'est ni une vertu, ni un vice ; mais, en cette circonstance, il est caractéristique et non caractérisé. En effet : le sot, qui a la conscience de sa nullité, montre un certain esprit en sachant se taire devant des hommes instruits ; tandis que le sage se distingue par une réserve louable, en préférant, dans le monde, le rôle d'observateur à celui de bavard. Il ne s'agit donc pas ici des conséquences plus ou moins heureuses que peut entraîner le silence d'un sot ou d'un sage.

Au surplus, ce qui prouve combien l'opinion de madame de Genlis sur M. de Bonnard était sévère, c'est que le duc de Chartres disait un jour à Buffon : « Je suis charmé de vous revoir, monsieur, pour vous remercier du choix que vous nous avez fait faire : tout le monde nous en dit du bien. »

« Les personnes qui vivaient beaucoup avec M. de Bonnard, raconte Garat, découvraient en lui un esprit solide et capable de grandes choses, lorsque son talent ne montrait encore au public qu'un esprit agréable. »



Madame de Genlis.

Madame de Genlis avait d'autant plus tort de se montrer accessible à ces petits sentiments, qu'elle possédait un mérite réel : or la supériorité ne devrait-elle pas toujours être incompatible avec l'esprit de dénigrement ? Du reste, comme écrivain, elle fut elle-même, durant toute sa vie, l'objet de la haine la plus violente. Cependant, quelques-uns de ses ouvrages, à part le style — généralement lourd et incorrect, se font remarquer par une observation fine, une délicatesse de sentiment exquise, une morale pure. Elle excellait surtout dans la critique, quoiqu'elle y mît parfois trop de rigueur, comme on l'a vu. En un mot, « elle était, dit un écrivain, aussi connue par ses grâces et sa beauté

que par de grands succès littéraires d'une nature plus solide que les femmes n'ont coutume d'en remporter. »

En 1778, madame de Genlis, que le duc et la duchesse de Chartres avaient prise en affection, fut nommée gouvernante de leurs deux filles jumelles, à peine âgées de onze mois (1). Quelques écrits sur l'éducation, le succès avec lequel elle avait fait celle de plusieurs enfants, justifiaient ce choix, que les résultats ont consacré si glorieusement.

Comme c'était pour elle moins une tâche qu'une véritable passion, elle voulut répondre par le dévouement le plus absolu à la confiance intime de la famille d'Orléans, et renonçant au monde, pour n'être pas distraite, un seul moment, de ses nobles fonctions, elle se fixa au couvent de Belle-Chasse. On lui bâtit, au milieu du jardin, et sur ses plans, un joli pavillon, qui communiquait au cloître par un long berceau de treillage, recouvert de toile cirée et chargé de vigne. L'arrangement intérieur de ce pavillon lui permettait de veiller sur les jeunes princesses avec une sollicitude de chaque instant ; tout y révélait une prévoyance minutieuse, une appréciation profonde de l'importance de ses devoirs personnels. Sa chambre à coucher était contiguë à celle des enfants ; et, grâce à une porte de glace sans tain et sans rideau, qu'elle avait fait pratiquer dans son alcôve, elle voyait, de son lit, tout ce qui se passait chez elles.

Autour de la chambre des princesses régnait une tapisserie, représentant peints à l'huile sur fond bleu, et d'après les médailles, les portraits en grisaille des sept rois de Rome, des empereurs et des impératrices jusqu'à Constantin le Grand. Au-dessus des portes on voyait des traits particuliers de la même histoire, avec la date et le nom des personnages inscrits sur chaque médaillon. Deux grands paravents offraient la série des rois de France. Des sujets mythologiques ornaient les écrans montés, les écrans de main et le sommet de la porte de la salle à manger. Des cartes géographiques, qu'on détachait pour les leçons, étaient suspendues le long du mur de l'escalier, — celles du Midi dans le bas, — celles du Nord dans le haut. Enfin, au-dessus de la grille, qui fermait la retraite de madame de Genlis et de

(1) Elles étaient nées le 23 août 1777.

ses élèves, on avait gravé, en lettres d'or, cette maxime d'Addison :

True happiness is of a retired nature and an enemy to pomp and noise (1)

Toutes ces dispositions intérieures ne présentent qu'une faible idée de l'excellent système d'éducation que madame de Genlis avait en vue pour les princesses d'Orléans, et auquel elle ne donna tous ses développements que plus tard; car son rôle devait s'agrandir bien autrement qu'elle ne l'espérait.

Le duc de Chartres, dont la tendresse pour ses enfants était infinie, ne voyait pas, sans inquiétude, la direction que le chevalier de Bonnard imprimait au caractère de son fils aîné. Son esprit, qu'éclairaient déjà, par intervalles, les lueurs soudaines de l'orage qui menaçait la vieille société, son esprit, plein de bon vouloir mais d'impuissance, pressentait avec effroi quelles luttes terribles allaient s'engager entre le peuple et la monarchie. Déplorant la frivolité de son éducation personnelle, il eut du moins la généreuse pensée de faire pour ses fils ce que l'on avait négligé pour lui ; — de les préparer, par des études fortes et sérieuses, aux grandes destinées qui les attendaient.

« C'est dans le gouvernement républicain, dit Montesquieu, que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation. On peut y définir la vertu politique, l'amour des lois et de la patrie. C'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. »

Sans prévoir assurément que, sur la pente rapide où la philosophie entraînait la nation, la monarchie disparaîtrait pour faire place à la république, le duc de Chartres comprenait fort bien que le règne de l'intelligence ne tarderait pas à devenir absolu et qu'alors le prestige du rang ne serait compté pour rien. Une fois entré dans la voie révolutionnaire, où s'arrêterait-on? — Il l'ignorait; car, selon le mot de Cromwell : « On ne va jamais si loin en révolution que lorsqu'on ne sait pas où l'on va. » — Or, comme la conduite du duc d'Orléans, quels que fussent les événements, devait servir d'exemple à ses fils, il importait de leur inculquer de bonne heure ces idées de libéralisme

(1) C'est dans la solitude qu'on trouve le vrai bonheur, et non pas au milieu des grandeurs et du bruit du monde.

qui lui avaient déjà valu à lui-même les honneurs de la persécution. M. de Bonnard était loin, nous le répétons, de remplir son but. Appréciateur sincère du mérite de madame de Genlis, le prince résolut de lui confier ses craintes et ses projets.



« Un soir, — c'est madame de Genlis qui parle, — un soir que M. le duc de Chartres vint, comme à l'ordinaire, entre huit et neuf heures, à Belle-Chasse, il me trouva seule, et me dit sur-le-champ qu'il n'avait plus de temps à perdre pour nommer un gouverneur : il me consulta sur le choix, et je proposai M. de Schomberg; il le refusa, en disant qu'il rendrait ses enfants pédants; je proposai le chevalier de Durfort; il dit qu'il leur donnerait de l'exagération et de l'emphase; je parlai de M. de Thiars; M. le duc de Chartres répondit qu'il était trop léger, et qu'il ne s'en occuperait pas du tout. Alors, je me mis à rire, et je lui dis : « Eh bien, moi ! — Pourquoi pas? reprit-il sérieusement. » Je proteste que je n'avais cru faire qu'une plaisanterie, et que, dans les conversations précédentes, rien n'avait jamais dû me préparer à une idée aussi singulière. Mais l'air et le ton de M. le duc de Chartres me frappèrent vivement; je vis la pos-

sibilité d'une chose extraordinaire et glorieuse, et je désirai qu'elle pût avoir lieu. Je lui dis franchement ma pensée. M. le duc de Chartres parut charmé et me dit : « Voilà qui est fait, vous serez leur gouverneur. » Ce furent ses propres paroles. Il me quitta, en m'annonçant qu'il viendrait le lendemain de très-bonne heure. Il vint en effet, à huit heures ; nous décidâmes tous les arrangements. Il fut convenu que l'on conserverait M. de Bonnard et l'abbé Guyot, précepteur qui avait été aussi placé à ma recommandation ; que ces messieurs amèneraient les princes tous les matins à Belle-Chasse, à midi, et les remmèneraient à dix heures du soir ; que l'on achèterait une maison de campagne, pour y passer, tous les ans, huit mois, et que je serais maîtresse absolue de leur éducation. Je refusai le traitement de 20,000 fr. que m'offrait le duc de Chartres. L'usage du Palais-Royal était de donner 12,000 fr. au gouverneur, un appartement, et, à la fin de l'éducation, le roi leur donnait le Cordon bleu ; c'était le traitement qu'avait eu M. le comte de Pont. Madame la duchesse de Chartres vit, avec une joie extrême, que je me chargeais de tous ses enfants. M. le duc de Chartres, avant de le déclarer publiquement, alla à Versailles, en faire part au roi ; nous imaginions qu'il blâmerait cette singularité ; tout au contraire, il l'approuva de premier mouvement, en lui disant : « Vous faites très-bien, et je le trouve bon. »

Les princes furent remis, le 5 janvier 1782, entre les mains de leur institutrice. Le duc de Valois avait huit ans ; le duc de Montpensier, six et quelques mois. Le comte de Beaujolais ne lui fut confié qu'en 1783 (1).

Cet événement remplit de stupeur et de colère tous les hommes du Palais-Royal qui aspiraient à la place de gouverneur ; la ville blâma d'abord le choix du duc de Chartres, et la calomnie la plus odieuse chercha à l'expliquer. A cette époque, madame de Genlis publia *Adèle et Théodore*, dont la première édition fut enlevée en moins de huit jours. Cet ouvrage, en lui rendant la faveur du public, fortifia la haine de ses ennemis. Le chevalier de Bonnard, dont les espérances se trouvaient si cruellement déçues, ne lui pardonna pas cette profonde humiliation. « Obligé de reconnaître les talents de madame

(1) Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, était né au Palais-Royal le 3 juillet 1775. Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais, naquit au Palais-Royal le 7 octobre 1779.

de Genlis, dit Garat, M. de Bonnard ne l'était pas de lui soumettre ses principes et ses vues sur l'éducation, qui n'étaient pas les mêmes : en restant, il eût été forcé de la combattre, tous les jours, ou de lui obéir ; l'un et l'autre lui parurent également impossibles ; il céda la place tout entière. » Madame de Genlis, surprise et affligée de la détermination de M. de Bonnard, ne négligea rien pour l'en faire revenir : le chevalier persista, et sur la demande de celle dont il payait le dévouement par l'ingratitude, il reçut, en se retirant, le traitement d'ordinaire accordé aux sous-gouverneurs qui avaient achevé l'éducation, bien qu'il n'eût rempli ces fonctions que pendant dix-huit mois. Un pareil procédé ne changea rien aux sentiments jaloux de l'obligé, dont le dépit ne fit que s'en accroître. L'abbé Guyot resta. M. de Bonnard fut remplacé par M. Lebrun qui avait été, pendant plusieurs années, secrétaire de M. de Genlis.

Madame de Genlis eut alors l'heureuse idée d'appliquer le système, créé par J.-J. Rousseau dans l'*Émile*, à l'éducation de deux enfants, nés du sang des rois, « et qui devaient concourir par leurs vertus à faire adorer encore davantage ce sang auguste ; de deux enfants, appelés par leur naissance à vivre autour du trône, à parler souvent dans ces lieux, où se règlent les destinées des hommes, et où une parole peut quelquefois sauver une nation ; de deux princes qui, sans entrer même pour rien dans la puissance publique, devaient avoir, un jour, comme princes du sang, une puissance particulière et personnelle aussi étendue peut-être que celle de beaucoup de souverains. »

Ces prévisions de Garat, auxquelles les événements ont semblé longtemps devoir donner un triste démenti, se trouvent aujourd'hui réalisées bien au delà de la pensée du prophète.

Cependant la tâche, que s'imposait madame de Genlis, ajoutait par sa grandeur et ses difficultés, à la singularité de sa mission. Aussi fut-ce avec l'énergique volonté du succès qu'elle tenta l'essai de la sublime théorie de Jean-Jacques ; et elle réussit avec un tel bonheur que, quelque futilité qu'on trouve à certains détails de cette éducation-modèle, nous croyons utile d'en tracer le récit, pour la gloire de Rousseau, de madame de Genlis et de ses illustres élèves. Bien mieux, afin de donner toute sa valeur à ce curieux récit ; afin de faire pénétrer la conviction plus avant dans les esprits, en offrant à tous la possibilité

de juger par comparaison, nous inscrivons ici succinctement, comme l'éternel frontispice d'une œuvre magnifique, les bases fondamentales de l'éducation d'*Émile*. Cette lecture fera rêver et méditer ; les plus incrédules s'inclineront, et l'exemple de madame de Genlis trouvera peut-être des imitateurs.

Mais écoutons J.-J. Rousseau, écoutons-le religieusement :



« Forcé de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut opter entre faire un homme ou un citoyen ; car on ne peut faire l'un et l'autre.

« Pour être quelque chose, pour être soi-même et toujours un, il faut agir comme on parle ; il faut être toujours décidé sur le parti qu'on doit prendre, le prendre hautement, et le suivre toujours. J'attends qu'on me montre ce prodige pour savoir s'il est homme ou

citoyen, ou comment il s'y prend pour être à la fois l'un et l'autre.

« Dans l'ordre naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune est l'état d'homme, et quiconque est bien élevé pour celui-là ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent. Qu'on destine mon élève à l'épée, à l'église, au barreau, peu m'importe. Avant la vocation des parents, la nature l'appelle à la vie humaine. Vivre est le métier que je lui veux apprendre. En sortant de mes mains il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre : il sera premièrement homme ; tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au besoin tout aussi bien que qui que ce soit, et la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne.

« On ne songe qu'à conserver son enfant ; ce n'est pas assez : on doit lui apprendre à se conserver étant homme, à supporter les coups du sort, à braver l'opulence et la misère, à vivre, s'il le faut, dans les glaces d'Islande, ou sur le brûlant rocher de Malte.

« Exercez les enfants aux atteintes qu'ils auront à supporter un jour. Endurcissez leur corps aux intempéries des saisons, des climats, des éléments ; à la faim, à la soif, à la fatigue : trempez-les dans l'eau du Styx.

« Il n'y a qu'une science à enseigner aux enfants, c'est celle des devoirs de l'homme.

« Je ne m'arrêterai pas à prouver au long l'utilité des travaux manuels et des exercices du corps pour renforcer le tempérament et la santé ; c'est ce que personne ne dispute ; les exemples des plus longues vies se tirent, presque tous, d'hommes qui ont fait le plus d'exercice, qui ont supporté le plus de fatigue et de travail.

« C'est dans l'enfance qu'on prend les premières leçons de courage, et que, souffrant sans effroi de légères douleurs, on apprend par degrés à supporter les grandes.

« Souffrir est la première chose qu'on doit apprendre aux enfants, car c'est celle dont ils auront le plus grand besoin dans l'avenir.

« Le seul qui fait sa volonté est celui qui n'a pas besoin, pour la faire, de mettre les bras d'un autre au bout des siens : d'où il suit que le premier de tous les biens n'est pas l'autorité, mais la liberté. L'homme vraiment libre ne veut que ce qu'il peut et fait ce qu'il lui plaît.

« La moralité élève l'homme à la vertu.

« Voulez-vous cultiver l'intelligence de votre élève? Cultivez les forces qu'elle doit gouverner. Exercez continuellement son corps: rendez-le robuste et sain pour le rendre sage et raisonnable; qu'il travaille, qu'il agisse, qu'il coure, qu'il crie, qu'il soit toujours en mouvement; qu'il soit homme par la vigueur, et bientôt il le sera par la raison.

« La lettre tue et l'esprit vivifie. Il s'agit moins d'apprendre un métier pour savoir un métier que pour vaincre les préjugés qui le méprisent. Abaissez-vous à l'état d'artisan pour être au-dessus du vôtre. Pour vous soumettre la fortune et les choses, commencez par vous en rendre indépendant; pour régner par l'opinion, commencez par régner sur elle.

« Tout bien considéré, le métier que j'aimerais le mieux qui fût du goût de mon élève est celui de menuisier. Il exige dans l'ouvrier de l'adresse et de l'industrie; et dans la forme des ouvrages que l'utilité détermine, l'élégance et le goût ne sont pas exclus.

« L'exercice des vertus sociales porte au fond des cœurs l'amour de l'humanité : c'est en faisant le bien qu'on devient bon; je ne connais point de pratique plus sûre. Occupez votre élève à toutes les bonnes actions qui sont à sa portée; que l'intérêt des indigents soit toujours le sien; qu'il ne les assiste pas seulement de sa bourse, mais de ses soins; qu'il les serve, qu'il les protége, qu'il leur consacre sa personne et son temps; qu'il se fasse leur homme d'affaires : il ne remplira de sa vie un si noble emploi.

« La véritable politesse consiste à marquer de la bienveillance aux hommes.

« Généralement, on aperçoit plus de vigueur d'âme dans les hommes dont les jeunes ans ont été préservés d'une corruption prématurée, que dans ceux dont le désordre a commencé avec le pouvoir de s'y livrer. Aussi, ces grandes et nobles fonctions de sagesse et de raison, qui distinguent et honorent l'homme par de belles actions, par des vertus, par des soins véritablement utiles, sont toujours l'apanage des premiers. »

Tels furent les admirables principes de l'éducation des enfants de Louis-Philippe-Joseph. Pour suivre jusqu'au bout un plan aussi vaste, aussi nouveau, il fallait une persévérance à toute épreuve. A une instruction exceptionnelle, à une grande indépendance d'idées,

à un jugement sûr, il fallait joindre cette force d'âme qui sait lutter contre les préventions et contre les difficultés de la tâche même. Les merveilleuses créations du génie ont cela de particulier que, tout en inspirant le plus sincère enthousiasme, elles sont toujours accueillies par le doute et l'incrédulité. On les considère si généralement comme des utopies, qu'un esprit supérieur peut seul oser accepter la responsabilité des résultats d'un système excentrique ; car, si le succès absout, l'insuccès couvre de ridicule. Madame de Genlis possédait les qualités nécessaires en cette occasion, et ses défauts mêmes servaient ses vues. Elle était impérieuse et d'une fermeté poussée jusqu'à l'obstination. Résolue à vaincre tous les obstacles et dédaignant les clameurs de ses ennemis, c'est avec courage et dévouement qu'elle se mit à l'œuvre ; et sans que nous ayons besoin d'indiquer, par des commentaires, les singuliers rapprochements qui existent entre ses élèves et celui de Jean-Jacques, chacun reconnaîtra, non sans un profond étonnement, que le citoyen de Genève aurait pu, vingt ans plus tard, écrire son *Émile*, en prenant les premiers pour modèles. N'y a-t-il pas là de quoi venger suffisamment l'immortel auteur du *Contrat social*, des critiques sanglantes dont il s'est vu l'objet, même de la part de Voltaire? Bizarre et affligeante contradiction, chez un homme de génie, qui n'avait aucun bonheur, aucun triomphe, aucune gloire à envier, de descendre au rôle de détracteur, et de nier le génie d'un illustre émule, tandis qu'il exaltait avec une audace sans pareille les talents médiocres de ses humbles adorateurs.

Voici, par exemple, le jugement que le philosophe de Ferney porte de la *Nouvelle Héloïse :* « Je l'ai lue pour mon malheur, et c'eût été pour le sien, si j'avais eu le temps de dire ce que je pense de cet impertinent ouvrage. »

Puis après une seconde lecture, il ajoute :

« Le roman de Jean-Jacques est, à mon gré, sot, bourgeois, impudent et ennuyeux. »

Évidemment, on reconnaît là le parti pris de déchirer, sans mesure, une œuvre, sinon irréprochable sous le rapport de l'invention, du plan et de la moralité, du moins, étincelante de beautés dans les détails, admirable par la peinture des passions et la poésie du style.

Mais revenons aux mesures qu'adopta madame de Genlis pour

l'accomplissement de son projet. D'abord, elle mit ordre aux abus de la première éducation des princes, réforma un maître de musique, que M. de Bonnard leur avait donné, quoique, dit-elle, ils n'eussent ni voix ni oreille musicale, et changea tout le plan d'études. Elle supprima notamment les fables de La Fontaine, Télémaque, Racine, jugeant avec raison ces chefs-d'œuvre trop au-dessus de l'intelligence des enfants. « Comment, dit J.-J. Rousseau, peut-on s'aveugler assez pour appeler les fables la morale des enfants, sans songer que l'apologue, en les amusant, les abuse ; que, séduits par le mensonge, ils laissent échapper la vérité, et que ce qu'on fait pour leur rendre l'instruction agréable, les empêche d'en profiter? Les fables peuvent instruire les hommes ; mais il faut dire la vérité nue aux enfants; sitôt qu'on la couvre d'un voile, ils ne se donnent plus la peine de le lever. » Après avoir substitué aux ouvrages supprimés des livres d'histoire et de morale à la portée de ses élèves, madame de Genlis établit ainsi le programme de leurs études : — les langues anciennes et vivantes, la mythologie, la physique, la géographie, les sciences exactes, les lois, le dessin, l'architecture, la chirurgie, la pharmacie, l'agriculture et les arts mécaniques, dont les modèles, déposés au Conservatoire royal des arts et métiers, furent mis à la disposition des princes. C'était embrasser beaucoup de choses. Cependant, en perfectionnant des méthodes défectueuses, en usant de plusieurs moyens nouveaux, et se dévouant sans réserve à ses élèves, madame de Genlis vint facilement à bout de cette entreprise. Quand ils manifestaient du dégoût pour une étude, loin de la leur imposer, elle savait leur en inspirer le désir, et les amener à demander eux-mêmes le maître, qu'ils eussent refusé sans cet innocent subterfuge. « Si l'on ne doit rien exiger des enfants par obéissance, il s'ensuit qu'ils ne peuvent rien apprendre dont ils ne sentent l'avantage actuel et présent, soit d'agrément, soit d'utilité: autrement, quel motif les porterait à l'apprendre? L'art de parler aux absents et de les entendre, l'art de leur communiquer au loin, sans médiateur, nos sentiments, nos volontés, nos désirs, est un art dont l'utilité peut être rendue sensible à tous les âges. Par quel prodige cet art si utile et si agréable est-il devenu un tourment pour l'enfance? parce qu'on la contraint de s'y appliquer malgré elle, et qu'on le met à des usages auxquels elle ne comprend rien.

Un enfant n'est pas fort curieux de perfectionner l'instrument avec lequel on le tourmente ; mais, faites que cet instrument serve à ses plaisirs, et bientôt il s'y appliquera malgré vous... J'ajouterai ce seul mot qui fait une importante maxime : c'est que d'ordinaire on obtient très-sûrement et très-vite ce qu'on n'est point pressé d'obtenir. » (J.-J. Rousseau.)

L'emploi de chaque journée, de chaque heure, fut déterminé avec une exactitude rigoureuse et constante. Se lever à sept heures, prendre, tous les matins, avec l'abbé Guyot, la leçon de latin suivie de l'instruction religieuse ; la leçon de calcul avec M. Lebrun, chargé d'amener, à midi, les élèves à Belle-Chasse ; tel était le début de la journée. Madame de Genlis présidait, jusqu'à neuf heures du soir, au reste de leur éducation. Alors avait lieu, sous sa direction immédiate, et en sa présence, l'étude du grec, de l'allemand, de l'anglais, de l'italien, de la chimie, de la botanique et du dessin. Elle enseignait elle-même la mythologie, la littérature, l'histoire, la géographie et l'histoire naturelle.

Deux valets de chambre, l'un Allemand, l'autre Italien, furent placés auprès des princes avec la recommandation expresse de ne leur parler jamais chacun que dans sa langue maternelle. Quand



madame de Genlis commença ses lectures d'histoire, le duc de

Valois était d'une inapplication inouïe ; il n'écoutait pas, s'étendait, bâillait, et quelquefois, couché tout de son long sur le canapé, il posait ses pieds sur la table qui était devant lui. « Pour faire connaissance ensemble, dit madame de Genlis, je le mis sur-le-champ en pénitence ; je lui fis si bien entendre raison, qu'il ne m'en sut aucun mauvais gré : il avait un bon sens naturel, qui dès les premiers jours me frappa ; il aimait la raison, comme tous les autres enfants aiment les contes frivoles ; dès qu'on la lui présentait à propos et avec clarté, il l'écoutait avec intérêt : il s'attacha passionnément à moi, parce qu'il me trouva toujours conséquente et raisonnable. Il fallut le défaire d'une foule de mauvaises locutions et d'une infinité de manières ridicules. Il craignait les chiens ; aussi M. de Bonnard avait-il eu l'attention, dans ses promenades au bois de Boulogne, de faire marcher en avant deux valets de pied, pour chasser tous les chiens qui pouvaient se trouver sur la route que monseigneur devait parcourir. Je n'eus besoin que d'une seule conversation pour faire sentir à M. le duc de Valois la sottise de cette pusillanimité. Il m'écouta attentivement, m'embrassa, et me demanda un chien ; je lui en donnai un ; il vainquit sur-le-champ sa répugnance qui était devenue très-réelle. Depuis ce jour, il n'a pas donné la moindre marque d'aversion pour les chiens. Il avait aussi horreur de l'odeur du vinaigre, manie que je lui fis perdre aussi facilement que son antipathie pour les chiens. Je reconnus promptement qu'il avait une mémoire étonnante, je me flatte d'avoir su développer et cultiver en lui ce beau don de la nature. »

Le duc de Valois possédait, en effet, trois qualités précieuses : de l'esprit, de l'amour-propre et un bon cœur. Elles furent pour lui le mobile d'une émulation excessive. La vie de Henri IV le remplissait d'émotion et d'orgueil ; au récit de sa mort il versait des larmes. Un jour, frappé de l'histoire touchante du duc de Bourgogne, l'élève de Fénélon, il s'écria avec un accent de profonde douleur : « On ne pourrait encore rien dire de moi. » Puis, émerveillé des grandes choses accomplies par les Condé, les Turenne, etc., il promettait naïvement de faire ses efforts pour figurer dans le dictionnaire des hommes illustres. Il serait facile de citer une foule de traits qui honorent l'enfance du duc de Valois.

Pour la littérature, madame de Genlis gradua l'importance de ses

lectures. Elle commença par les poëtes et tous les auteurs du troisième et du second ordre, s'appliquant à inculquer aux jeunes princes un excellent esprit de critique, et surtout à les tenir en garde contre une admiration aveugle, quand elle estima leur raison assez formée pour comprendre les chefs-d'œuvre de nos premiers écrivains; car rien ne gâte le goût et n'arrête le progrès de l'intelligence comme la prévention, de quelque nature qu'elle puisse être : indulgente ou sévère, elle fausse le jugement. N'imposant jamais son opinion à ses élèves, l'institutrice les instruisait à signaler eux-mêmes les défauts et les beautés des ouvrages. Dans l'enseignement de la géographie, elle leur donna une connaissance générale des mœurs et des coutumes des différents peuples de la terre anciens et modernes, sans négliger celle des monuments remarquables et des curiosités naturelles qui se trouvent en Europe et dans les autres parties du monde. Ils étudièrent les cartes et la sphère sous la direction de M. Allyon, un de leurs professeurs. Pour exciter leur émulation, madame de Genlis suivit avec eux leurs cours de chimie et de pharmacie; car, pénétrée de cette vérité — que la pharmacie a sur l'histoire naturelle et la chimie l'avantage d'être d'une utilité plus complète, en ce qu'elle tient à l'une, dont elle embrasse les trois règnes par les substances qu'elle emploie; et à l'autre par l'analyse et le mélange de ces substances, — elle voulut que ses élèves connussent les propriétés des drogues, leurs doses et surtout le danger de leur usage; — qu'ils apprissent à saigner, et, dit-elle, « qu'à l'exemple des héros d'Homère, ils fussent en état de mettre le premier appareil sur une plaie. »

L'étude de l'anatomie se borna à quelques démonstrations faites sur des imitations en cire, et relatives au cœur, à la circulation du sang et aux organes de l'ouïe et de la vue, auxquels se joignit une étude particulière de la myologie d'après l'*écorché*. M. Lebrun enseigna seul aux jeunes princes les éléments de la géométrie, et présida à leur cours de droit, commencé longtemps avant la révolution, et qu'ils continuèrent depuis, en y ajoutant la comparaison des lois de notre ancien code avec les lois nouvelles.

Voilà quelles furent leurs études réglées et suivies. Mais madame de Genlis, pour les initier à une infinité d'autres connaissances, donna toujours à leurs récréations un but instructif et varié. En hi-

ver, elle les conduisait, tous les huit jours, à la Comédie-Française, ayant soin de choisir de bons ouvrages, qu'ils n'eussent jamais vu jouer. Uniquement occupée d'eux, pendant le spectacle, elle étudiait leurs sentiments, leurs sensations, et rectifiait, au besoin, leurs idées. Le lendemain matin, ils dictaient l'extrait des pièces auxquelles on avait assisté la veille; puis elle le corrigeait sur-le-champ.

Nous avons parlé de l'arrangement intérieur de Belle-Chasse, où chaque objet, chaque meuble, chaque place résumait, comme dans un tableau synoptique, des souvenirs d'histoire, de mythologie et de géographie. M. Myris, le professeur de dessin, composa, sur la demande de madame de Genlis, avec les principaux traits de l'histoire sainte et de l'histoire grecque, une lanterne magique dont les élèves donnaient l'explication aux heures de loisir. A l'aide de petits palais, faciles à démonter et à remonter, ils étudiaient, en jouant, tous les ordres d'architecture, et connurent de cet art, au bout de dix ans, ce que la théorie en peut apprendre. Ils s'instruisaient



dans l'agriculture et dans la botanique, en cultivant, sous la surveillance d'un jardinier allemand, un carré de jardin, réservé pour

chacun d'eux dans le parc de Saint-Leu. Ils s'exercèrent aussi à différents métiers, et excellèrent à fabriquer des portefeuilles de maroquin, des lacets, des rubans, de la gaze, des cartonnages, des plans



en relief, des fleurs artificielles, des grillages de bibliothèque en laiton, du papier marbré, des paniers en jonc et en osier, la dorure sur bois, etc.

Le duc de Chartres et le duc de Montpensier apprirent, en outre, la menuiserie, et firent, pour l'ameublement d'une pauvre paysanne de Saint-Leu, dont ils avaient soin, une grande armoire et une table à tiroir, aussi bien travaillées que par le meilleur menuisier. On employait les promenades à visiter les manufactures, les usines, les cabinets d'histoire naturelle et de tableaux, les monuments,

les églises, les collections. Dans les courses relatives aux arts, les visiteurs étaient toujours accompagnés d'une personne capable de diriger leurs jugements sur l'architecture, la sculpture et la peinture.

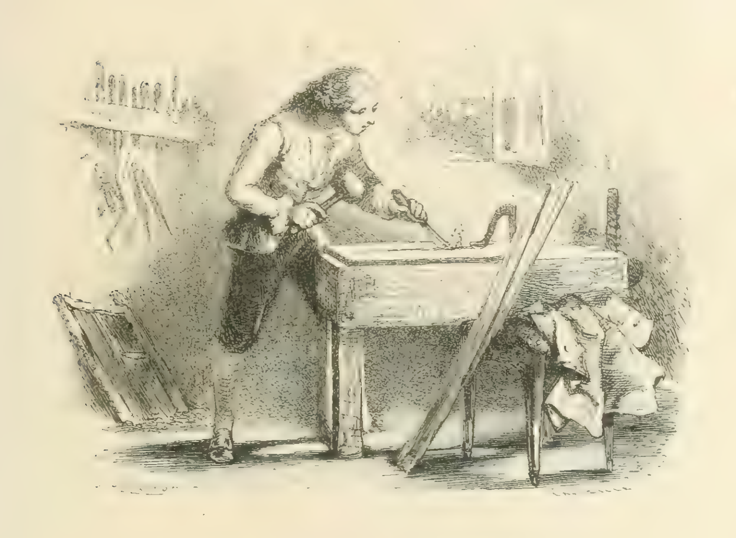
Le cours de manufactures offrait un double avantage, celui de l'instruction et celui non moins précieux de fortifier les princes et de leur ôter une foule de petites délicatesses incommodes et ridicules, en les habituant à supporter gaiement les odeurs les plus fortes et les plus désagréables, l'humidité des souterrains, la chaleur étouffante des fourneaux, le bruit étourdissant des marteaux, des enclumes, le dégoût de certains ateliers, et les dangers que l'on peut courir durant quelques opérations.

Un jour qu'il assistait à une fonte d'argent chez un orfévre, le duc de Valois, alors âgé de treize ans, et devenu duc de Chartres par la mort de son aïeul, s'approcha trop près et reçut à la jambe une éclaboussure qui le brûla grièvement ; mais il eut assez de force d'âme pour ne pas se plaindre, et c'est à la fin de l'opération seulement, que l'on s'aperçut de sa blessure, en voyant son bas déchiré et sanglant. Ce fait est peu de chose en lui-même ; cependant, dit l'auteur d'*Émile*, « la physionomie ne se montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions ; c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre. »

Non contente de cultiver, d'étendre et de perfectionner les facultés intellectuelles de ses élèves, et convaincue, comme J.-J. Rousseau, que « l'oubli de toute religion conduit à l'oubli des devoirs de l'homme, » madame de Genlis eut le bonheur de leur inspirer des sentiments profondément religieux et l'amour de la vertu. Après avoir développé chez eux les qualités de l'esprit, après leur avoir enseigné les devoirs du citoyen, c'était noblement couronner cette éducation forte et libérale que de graver dans leur âme, tendre et sensible, ces sublimes paroles de son éternel guide : « L'exercice des vertus sociales porte au fond des cœurs l'amour de l'humanité : c'est en faisant le bien qu'on devient bon ; je ne connais point de pratique plus sûre. Occupez votre élève à toutes les bonnes actions qui sont à sa portée ; que l'intérêt des indigents soit toujours le sien ; qu'il ne les assiste pas seulement de sa bourse, mais de ses soins ; qu'il les serve, qu'il les protége, qu'il leur consacre sa personne et son temps ; qu'il se fasse

leur homme d'affaires : il ne remplira de sa vie un si noble emploi. »

Les enfants de Louis-Philippe-Joseph ne s'écartèrent jamais de ces principes de pieuse charité, et, dès leurs jeunes ans, la bienfaisance fut leur vertu la plus chère et, pour ainsi dire, la plus facile. Ils en ont donné maintes preuves pendant tout le cours de leur vie.



Une femme de chambre de mademoiselle d'Orléans avait le défaut grave de mentir sans cesse. Après quelques remontrances sévères, mais inutiles, de la part de madame de Genlis, elle fut remerciée, et reçut néanmoins, en récompense de ses services, une gratification de soixante louis et deux mille francs de pension viagère. Cette pauvre fille fut inconsolable de sa disgrâce, et mourut. Aussitôt les princes, instruits qu'elle laissait un père infirme et pauvre, lui assurèrent une pension viagère de six cents francs. Un

jour, le hasard mit sur leur route un petit paysan, qui avait, à la jambe, une plaie réputée incurable. Un charlatan le menaçait de l'amputation. Mais sur leur invitation, un chirurgien fort habile fut appelé et sauva le pauvre enfant, dont ils prirent soin longtemps. Une autre fois, le duc de Chartres donna, en secret, à Delisle, son valet de chambre, tout l'argent de sa bourse, pour délivrer un prisonnier. M. Lebrun était également le confident de ses bonnes œuvres, et faisait les avances nécessaires à ses libéralités. Le récit ou la vue de quelque infortune lui causait une impression douloureuse qui ne s'effaçait que lorsqu'il avait pu la soulager. Aussi, incapable de comprimer les généreux élans de son âme, il écrivait, le 31 décembre 1788, à madame de Genlis : « Je me priverai de mes menus-plaisirs jusqu'à la fin de mon éducation, c'est-à-dire jusqu'au 1er avril 1790, et j'en consacrerai l'argent à la bienfaisance. Tous les premiers du mois, nous en déciderons l'emploi : je vous prie d'en recevoir ma parole d'honneur la plus sacrée. Je préférerais que ceci ne fût que de vous à moi ; mais vous savez bien que tous mes secrets sont et seront toujours les vôtres. »

En citant ce trait dans un *journal*, où, jour par jour, elle consignait ses appréciations sur les actes, les mœurs et les progrès de ses élèves, madame de Genlis ajoute : « Je dirai à M. le duc de Chartres que, depuis un an surtout, son caractère a prodigieusement gagné : il était né bon ; mais il devient éclairé et vertueux. Il n'a rien de la frivolité de son âge ; il dédaigne sincèrement les puérilités qui occupent tant de jeunes gens, les airs, la parure, les bijoux, les colifichets de tout genre, la fureur de suivre le premier les modes nouvelles. Il est désintéressé, méprise le faste, et il est par conséquent très-noble ; enfin il a un excellent cœur, qualité qui vous est commune à tous, et qui peut, avec de la réflexion, produire toutes les autres... » « Je vois avec beaucoup de satisfaction, dit-elle encore, que plus M. le duc de Chartres et M. le duc de Montpensier avancent en âge, plus ils s'affermissent dans les sentiments d'une piété véritable, et de l'amour de la modestie, de la chasteté et de la vertu. J'ose dire qu'il n'y a point de jeunes gens de leur âge, plus purs qu'eux et plus religieux sans petitesse, sans bigoterie, parce qu'ils connaissent bien la religion, et sont véritablement pénétrés de la sublimité et de la perfection de sa morale. »

Rien de curieux comme cette espèce de procès-verbal journalier dont les princes approuvaient ou rectifiaient les observations. Ce contrôle mutuel est du meilleur effet; il établit la confiance entre l'institutrice et les élèves, inspire une crainte salutaire à ces derniers, et soutient leur émulation. On lira sans doute avec intérêt les jugements que madame de Genlis portait, à différentes époques, sur les enfants de Louis-Philippe-Joseph.



Le duc de Montpensier

« Vous avez, écrivait-elle au duc de Montpensier, le 17 août 1786,

vous avez, mon enfant, ainsi que votre frère, un excellent cœur et de l'esprit naturel ; avec cela, à votre âge, il n'y a point de défaut dont on ne puisse se corriger, et point de vertus qu'on ne puisse acquérir. Vous avez du penchant à la raillerie et à la moquerie ; vous vous en corrigerez, en songeant que c'est le vice des mauvais cœurs et des esprits médiocres, et que ce vice est beaucoup plus dangereux dans un prince que dans un particulier ; vous voulez être aimé, et ce défaut vous ferait haïr : cette seule idée, j'en suis sûre, pourra beaucoup sur vous. Vous avez naturellement une excellente qualité, c'est une indignation très-vive et très-sincère pour toute mauvaise action et toute chose vicieuse ; ce que j'ai remarqué en vous depuis votre première enfance, pendant nos lectures.

« Vous êtes susceptible d'émulation, et vous avez envie de vous distinguer ; vous aurez de la galanterie dans l'esprit, et dès que vous vous déciderez à vaincre une timidité d'enfant, vous serez obligeant, vous aurez de la conversation, et vous serez très-aimable, parce que vous écoutez ce qu'on vous dit ; que vous n'êtes point bavard ; que vous n'avez point de commérage, et que vous profiterez de votre instruction ; que vous saurez la faire valoir et la montrer sans pédanterie. Vous êtes quelquefois trop personnel dans mille petites choses, vous ne sentez pas assez combien il est doux de faire des sacrifices à la société, à l'amitié ; combien ils sont payés par les éloges, par le plaisir qu'ils causent, par la reconnaissance qu'ils inspirent, par le vif attachement qu'ils forment.

« Vous avez quelquefois de l'entêtement, du moins on me l'a dit, car jamais vous n'en avez eu un seul instant avec moi ; je puis dire qu'il n'y a point de preuves de respect, de déférence, de soumission qui puissent surpasser celles que j'ai reçues de vous, constamment et dans tous les instants, depuis que vous m'êtes confié. Quel heureux présage on en doit tirer pour la manière dont vous vous conduirez, un jour, avec ceux que vous devez respecter et chérir mille fois plus que moi ! Si vous avez été si docile, si soumis, si respectueux, si tendre pour moi, qui ne suis que votre gouvernante, que ne serez-vous pas pour un père, pour une mère si dignes, à tous égards, de votre plus intime confiance, et du premier sentiment de votre âme ?... Je n'ai point d'inquiétudes sur ce point, et je n'en ai pas aussi sur

monsieur votre frère; je suis certaine que tous mes chers élèves se distingueront surtout par leur piété filiale, c'est la première des vertus, comme la plus sacrée, et vous lui devrez le bonheur de votre vie.

« Vous avez de l'envie de plaire, et c'est un sentiment non-seulement louable, mais absolument nécessaire; prenez garde seulement qu'il ne vous porte à des complaisances blâmables; par exemple, pour plaire aux gens avec lesquels vous vous trouverez, il ne faut jamais que vous montriez une opinion que vous n'auriez pas, ou que vous sacrifiiez les intérêts d'une personne absente que vous aimeriez; il serait horrible de vous prêter par complaisance à en dire un peu de mal, ou à vous en moquer le moins du monde; il faut, dans ce cas, ou prendre son parti, ou marquer par un profond silence que vous désapprouvez ce qu'on dit ou ce qu'on veut faire entendre; et, si l'on vous questionne, dire courageusement ce que vous pensez. Une conduite différente serait basse et lâche, et vous avez de l'horreur pour la bassesse et la lâcheté; mais à votre âge, où l'on a peu réfléchi, on pourrait, faute de réflexion, faire des fautes de ce genre avec un bon naturel. Maintenant que je vous en fais sentir la conséquence, je suis sûre que vous ne ferez rien d'approchant. Songez qu'un cœur généreux et noble ne veut plaire que par des moyens légitimes; qu'il a horreur de tout ce qui ressemble à la trahison; et que, par cette raison, il respecte davantage ses amis et les personnes auxquelles il doit des égards dans leur absence autant qu'en leur présence; de manière qu'il pourrait se permettre devant eux quelques plaisanteries sur leur compte, qu'il ne ferait jamais en leur absence. Songez encore, cher enfant, qu'il est impossible d'être véritablement aimable et aimé, sans être estimable, et que lorsqu'on a la faiblesse de sacrifier l'honnêteté au désir de plaire, on agit contre son but, et qu'on ne recueille que le mépris de ceux mêmes qui ont l'air d'approuver cette indignité. Enfin, je vous recommande de réfléchir davantage, d'être plus attentif de vous-même, d'avoir plus de bienfaisance, sans qu'il soit nécessaire de vous l'inspirer, de prendre l'habitude de penser et d'agir par vous-même, et de vous former un caractère noble, sûr et ferme, et des principes invariables. »

Plus loin, elle ajoute :

« M. le duc de Montpensier a une qualité particulière, c'est de

s'occuper naturellement de ceux qu'il aime, absents, éloignés comme présents. Il joint à cela une prudence et un tact fin, qu'on n'a pas communément à son âge. Il a gagné, cette année (1789), une vertu importante, et que monsieur son frère (le duc de Chartres) a toujours eue : c'est d'écouter avec plaisir les conseils et les vérités qui lui sont utiles; il est enfin persuadé que la plus grande preuve d'attachement consiste à avertir, sans déguisement, ceux que nous aimons, de leurs fautes, et à les éclairer sur leurs défauts. »

Terminons ce portrait par une dernière citation :

« M. le duc de Montpensier, disait madame de Genlis en 1791, a un excellent naturel; je lui recommande seulement de se corriger de sa vivacité; en général, il est bon pour ses gens, et généreux quand ils ont besoin de ses secours; mais pour des bagatelles, il s'impatiente et dit des choses dures; si ce tort devenait une habitude, ce serait une véritable tache dans son caractère. Sa nourrice est accouchée tout à l'heure; il a été de lui-même la voir, et lui a donné tout l'argent de ses menus-plaisirs qui pouvait ajouter à son aisance. Il a fait à ma connaissance, depuis six mois, plusieurs choses de ce genre, et comme on les doit faire, sans aucune ostentation et avec une extrême simplicité. D'ailleurs, son esprit prend de la solidité; il a toujours pris le plus vif intérêt à la révolution; il y joint à présent de s'occuper des affaires, et de montrer, à cet égard, beaucoup d'intelligence. »

Ce prince si aimable, si intéressant à tant de titres, a laissé des *Mémoires*, où se révèlent, en effet, les qualités dont il était si heureusement doué. Calme et fort dans l'adversité, il a répandu sur ces pages douloureuses tous les trésors de son âme pieuse et tendre. Son style est coloré, et en général plus pur, plus élégant que celui du duc de Chartres, qui se distinguait particulièrement, dans les compositions littéraires, par un esprit méthodique et rusé, par une haute raison que l'expérience des hommes et des choses a puissamment développée.

Le duc de Montpensier possédait une organisation de poëte et d'artiste; et quoique bien jeune encore, il avait acquis, comme le Régent, son aïeul, un talent supérieur en peinture. Il existe de lui, dans la galerie du Palais-Royal, plusieurs tableaux, parmi lesquels la *Chute du Niagara* est très-appréciée des connaisseurs.



Le comte de Beaujolais.

Le comte de Beaujolais était fort jeune, quand il fut confié aux soins de madame de Genlis ; cela, joint aux contrariétés qui interrompirent et abrégèrent ses études dans les dernières années, fit que son éducation fut loin d'être aussi complète que celle de ses frères. Nature d'élite, intelligence rare, esprit original, le comte de Beaujolais réalisait la beauté idéale; c'était, dit-on, au physique, une de ces créatures séraphiques, aux formes suaves, au sourire divin, comme en rêvent les poëtes. Au moral, il faisait concevoir les plus magnifiques espérances. Douceur, sensibilité, gaieté, droiture mêlée de finesse ; tels sont les dons précieux que Dieu s'était plu à réunir dans son âme. Parfois volontaire et capricieux, il manifestait ses volontés avec une hardiesse,

pour ainsi dire, si ingénue, ses caprices avec une grâce si enchanteresse, qu'il subjuguait aussitôt. « M. de Beaujolais, disait madame de Genlis, est charmant ; lorsqu'il est aimable, ce n'est pas à demi ; je n'ai jamais vu encore tant de désir de bien faire. Son attachement n'est pas seulement en démonstrations. » A douze ans, il avait la fermeté qui convient à un homme, et supportait la douleur avec patience et résignation. Voici qui achève de le peindre ; nous laissons parler son institutrice : « Les sentiments de M. de Beaujolais sont excellents, et j'ose même dire au-dessus de son âge ; il annonce déjà le patriotisme de ses frères, et il m'a écrit l'autre jour là-dessus, ayant pris ce sujet de composition ; cette petite pièce est charmante pour son âge : il y détaille avec clarté et bon sens les raisons qui lui font aimer la révolution, et il la termine ainsi : *Voilà les sentiments de Beaujolais.*»



Mademoiselle Adelaïde.

Mademoiselle Adélaïde n'était pas moins remarquable que ses frères. Douce et reconnaissante comme eux, comme eux elle annon-

çait l'intelligence la plus précoce et infiniment d'esprit. A part un penchant assez prononcé pour la moquerie et le commérage, à part une susceptibilité exagérée et un certain fond d'impolitesse, taches légères qui disparurent avec les années, grâce à la sollicitude toute maternelle de sa gouvernante, cette jeune princesse était un modèle de vertus. Elle n'avait jamais un instant d'humeur ou d'impatience; incapable d'un mouvement d'envie, de jalousie ou de rancune, elle joignait à tout cela beaucoup de vivacité et de gaieté. Jusque dans ses amusements, elle apportait cette touchante sensibilité qui caractérisait les princes, témoin le trait suivant : Dans un de ces jeux d'enfants, où l'on donne des gages, c'était son tour d'indiquer une pénitence pour la personne dont on allait tirer le gage, lorsque, de sa propre inspiration, elle ordonna qu'on priât Dieu pour sa sœur d'Orléans. On peut s'imaginer l'impression que produisit sur tous les assistants une telle idée de la part d'une enfant de quatre ans. Elle affectionnait tant sa sœur, que l'on avait dû lui cacher sa mort, arrivée le même jour; et, chose à peine croyable, elle conserva, pendant plus de deux années, une douleur profonde de cette perte.



Les actes de bienfaisance ne manquent pas non plus dans l'histoire

de sa jeunesse : car souvent, comme elle n'avait pas de menus-plaisirs, elle allait jusqu'à se défaire de ses plus jolis bijoux pour venir au secours de quelque famille malheureuse. Elle trouvait, dans ces petits sacrifices, une source inépuisable de bonheur, et s'habituait ainsi à remplir les devoirs sacrés de la religion et de l'humanité. Elle avait également le sentiment des arts au suprême degré, et possédait, à quatorze ans, un beau talent sur la harpe.

Cependant l'éducation physique des princes marchait de front avec leur éducation morale, afin « qu'ils fussent hommes par la vigueur, comme ils devaient l'être par la raison. » La gymnastique fortifia leur constitution délicate, affermit leur santé et corrigea les défauts de la taille de quelques-uns. C'est malheureusement une chose à laquelle on n'attache pas assez d'importance; et pourtant personne n'ignore que l'exercice et l'entier développement des forces physiques influent favorablement sur l'humeur, le caractère et l'esprit. La mollesse et les mauvaises mœurs, dans la première jeunesse, s'opposent à la croissance, affaiblissent les facultés intellectuelles et produisent des êtres efféminés; tandis qu'à l'aide d'une gymnastique, graduée selon les individus, on peut acquérir ce degré de force si prodigieux, dont l'antiquité et les anciens chevaliers nous offrent des exemples.

Jean-Jacques dit en parlant d'Émile : « Son corps et son esprit s'exercent à la fois. Agissant toujours d'après sa pensée et non d'après celle d'un autre, il unit continuellement deux opérations : plus il se rend fort et robuste, plus il devient sensé et judicieux. C'est le moyen d'avoir, un jour, ce qu'on croit incompatible, et ce que presque tous les grands hommes ont réuni : la force du corps et celle de l'âme; la raison d'un sage et la vigueur d'un athlète. »

Ce fut, nous le répétons, le système qu'on suivit à l'égard des enfants d'Orléans. L'équitation, la natation, le tir au pistolet, au fusil et à l'arc, l'exercice militaire, les armes, la danse, enfin les exercices les plus violents, dont mademoiselle Adélaïde partagea quelques-uns, leur donnèrent de la force, de l'agilité, de l'adresse, de la souplesse, et cette confiance qui, en assurant le courage, fait accomplir des actions extraordinaires. En outre, ils s'habituèrent à se servir seuls, à coucher sur un lit de bois, recouvert d'une simple natte de sparterie; à braver le soleil, la pluie et le froid, et à supporter la fatigue, en par-

courant journellement quatre ou cinq lieues avec des semelles de plomb, à leurs promenades ordinaires.

Les voyages étaient le complément indispensable du magnifique ouvrage de madame de Genlis, car c'est dans le but d'en inspirer le goût, et de les rendre agréables aux princes, qu'elle leur avait imposé quelques études et plusieurs exercices. En effet, un jeune homme, ignorant sur l'histoire et les arts, ne peut tirer aucun profit des voyages, tandis que celui dont l'instruction est solide et variée, y découvre une source de jouissances infinies. Loin de s'enfermer dans une voiture, il fait la plus grande partie du chemin à pied ou à cheval. Qu'un site heureux frappe ses regards, il le dessine; ici c'est une plante à étudier, là une grotte, une cascade à admirer; plus loin une montagne escarpée à gravir. Toutes les curiosités de la nature piquent sa curiosite; il s'aventure dans des sentiers étroits, sur le bord des précipices, au fond des usines, traverse les déserts sans péril et sans fatigue, observe avec intérêt les mœurs des paysans, et porte au besoin de lourds fardeaux. Habitué à dormir sur un lit de bois, tout gîte lui est bon. Arrive-t-il dans un port, il en compare les richesses, l'industrie, les ressources avec celles de son pays. Il va dans les chantiers, sur les vaisseaux, séduit les vieux marins par l'étendue de ses connaissances, s'amuse de la surprise des jeunes matelots, en s'élançant tout à coup au haut d'une vergue ou d'un mât. Au lieu de fréquenter les spectacles et les fêtes, dans les grandes villes, il ne recherche que les artistes et les savants, dont l'entretien lui est plus profitable et dont l'estime le flatte davantage. Il emploie ses loisirs à visiter les tableaux célèbres, les cabinets d'histoire naturelle, les monuments et les chefs-d'œuvre des arts, qu'il connaît déjà par des descriptions; sachant juger sainement, questionner, écouter, il tire de tout ce qu'il voit des résultats utiles, et consigne, dans son journal, ses observations sur les usages et les mœurs, sur la différence des climats, du sol et des pays, sur les gouvernements et les lois de chaque nation; semant ses réflexions d'anecdotes curieuses, de fragments historiques, de descriptions topographiques, et enfin de traits qui caractérisent les hommes. C'est ainsi que toutes les études qu'il vient de quitter repassent sous ses yeux et pénètrent plus profondément dans son esprit, en prenant une forme animée et saisissante. Voilà les motifs qui influèrent particulièrement sur l'éducation des princes d'Or-

léans, et l'on comprend combien ils durent en apprécier les bienfaits, lorsque, errants et proscrits sur la terre étrangère, ils furent exposés aux privations de tout genre, qu'ils vécussent « dans les glaces d'Islande ou sur le brûlant rocher de Malte. »

Dans les voyages que madame de Genlis fit avec ses élèves, elle eut toujours soin d'emmener deux personnes, dont la société était aussi utile qu'aimable; l'une possédait un grand talent dans la peinture; l'autre, excellent chimiste, connaissait de plus la botanique et l'histoire naturelle. Il était impossible qu'avec de tels secours, les princes n'acquissent pas ce goût sûr et délicat qui agrandit les idées et élève l'âme. C'est en 1787 qu'ils commencèrent le cours de leurs petits voyages. Madame de Genlis avait récemment perdu sa fille; la violence de son affliction altéra sa santé au point que les médecins lui conseillèrent les eaux de Spa; mais elle s'y refusa pour ne pas s'éloigner de ses élèves. Touchés de son dévouement, le duc et la duchesse d'Orléans, qui elle-même était alors très-souffrante, résolurent d'y aller avec leurs enfants et madame de Genlis. Ils partirent donc au mois de juillet. Il serait fastidieux d'entrer dans de longs détails sur ce voyage : nous n'en raconterons que les épisodes les plus curieux.

A Spa, les jeunes princes donnèrent une fête bien touchante à leur mère. En souvenir du soulagement que lui avaient procuré les eaux de *la Sauvinière*, ils créèrent autour de cette fontaine une promenade délicieuse, là où l'on ne voyait d'abord qu'un bois inculte, plein de pierres et de roches. Les obstacles disparurent comme par enchantement; des allées régulières furent tracées et sablées, les bois éclaircis et ornés de bancs. On jeta des ponts sur un torrent impétueux; des bruyères en fleurs étalèrent, de distance en distance, leurs bouquets odoriférants. A l'extrémité de cet Eden improvisé, derrière une espèce de bosquet, se trouve un précipice d'une profondeur inouïe, et entouré d'une noire ceinture de rochers, mais dont la sublime horreur est tempérée par le doux murmure des sources et l'aspect riant des fleurs, de la mousse et des arbres. Au delà de ce rempart sauvage et majestueux, la vue se repose agréablement sur de riches campagnes et sur l'immensité non moins majestueuse de l'horizon empourpré par les rayons du soleil. Dans ce bosquet, on éleva, sur un tertre de gazon, un autel en marbre blanc,



dessiné par M. Myris. Au sommet du monument se lisaient ces mots : A LA RECONNAISSANCE ; — et, au-dessous, cette inscription dictée par le duc de Chartres : « Les eaux de la Sauvinière ayant rétabli la santé de madame la duchesse d'Orléans, ses enfants ont voulu embellir les environs de la fontaine, et ont eux-mêmes tracé les routes et défriché ce bois, avec plus d'ardeur et d'assiduité que les ouvriers qui ont travaillé sous leurs ordres. » Plus bas était gravé le chiffre des quatre enfants. Pendant trois semaines, les princes, levés tous les jours à cinq heures du matin, avaient fait deux lieues pour se rendre à ce bois, et pour y travailler sans relâche durant trois heures.

Au jour indiqué, les plus jolies personnes de Spa arrivèrent à la fontaine à une heure après midi, toutes habillées de blanc avec des plumes blanches, des bouquets, des écharpes de fleurs de bruyères et des rubans violets. Les hommes restaient à l'entrée ; et dans l'intérieur du bois, les dames étaient dispersées, les unes assises, les autres parcourant les allées décorées de guirlandes de bruyères. Ces groupes de femmes jeunes et belles, et vêtues uniformément ; le contraste charmant de la verdure avec la couleur violette ; la profusion de guirlandes entrelacées aux arbres ; les tapis des mêmes fleurs couvrant tout le sol ; les ruisseaux serpentant sur le gazon, et de loin en loin formant des cascades aux flots d'argent ; au-dessus de ce séjour merveilleux, pour dôme — l'azur du ciel, éblouissant de soleil ! tout cela rappelait un conte des Mille et une nuits. La musique du Wauxhall, placée sur la route par où devait arriver madame la duchesse d'Orléans, annonça son approche. Elle fut reçue sur la limite du bois par ses quatre enfants et madame de Genlis, les premiers encore munis de râteaux, pour indiquer qu'ils venaient seulement de terminer leur œuvre ; — pensée que le duc de Chartres rendit avec une naïveté charmante. Puis les enfants s'échappèrent et coururent au bosquet de l'autel. Après un quart d'heure de promenade, la musique cessa, et la duchesse aperçut tout à coup le spectacle le plus ravissant pour une mère. L'autel et le bosquet étaient ornés de guirlandes, et les enfants se tenaient dans diverses attitudes autour du monument comme un groupe d'anges ceints de chaînes de fleurs. Le duc de Chartres, assis au pied, semblait, avec un style, graver sur le marbre le mot *reconnaissance*. Pénétrée d'une vive émotion, l'heureuse mère ne put que presser ses enfants sur son cœur et pleurer ; et

son attendrissement gagna les spectateurs de cette scène touchante.

La révolution française avait détruit le modeste témoignage de l'amour filial. La princesse Louise, fille aînée de Louis-Philippe, et reine des Belges, a rendu tout le charme, tout l'éclat des premiers jours à ces souvenirs de la jeunesse du meilleur des pères.

A quelque temps de là, madame de Genlis conduisit ses élèves sur le sommet d'une haute montagne où se trouve situé le vieux château de Franchimont, bâti par les Francs de la Gaule-Belgique. En leur vantant la vue qu'on découvre de cet endroit, comme la plus admirable et la plus riante de Spa, le guide s'avisa de leur apprendre que le château renfermait des détenus pour dettes : « Tant qu'il y aura des prisonniers derrière ces vieilles murailles, s'écrie le duc de Chartres, ce paysage sera bien triste malgré toute sa beauté. » Et à l'instant, il propose d'ouvrir une souscription pour leur délivrance. Madame de Genlis appuya cette généreuse idée, dont la réalisation ne se fit pas attendre.

Après l'accomplissement de cette noble action, on retourna au sommet de la montagne ; alors, promenant ses regards de la prison vide à l'immense campagne qui déroulait au loin son riche panorama, le duc de Chartres dit avec un sourire de satisfaction : « A la bonne heure ! ce paysage est vraiment magnifique, on peut maintenant l'admirer sans tristesse. » C'est toujours ainsi, comme Émile, que « pénétré du tendre amour de l'humanité, il transmet en parlant les mouvements de son âme. »

Pendant le même voyage, on s'arrêta trois jours à Givet, où le duc de Chartres passa en revue le 14e régiment de dragons, dont il était colonel propriétaire depuis 1785. Dans cette ville, le comte de Valence donna plusieurs fêtes en l'honneur de la duchesse d'Orléans et de ses enfants, notamment le spectacle simulé de l'attaque, de la défense et de l'embrasement d'un fort, placé sur le haut d'une colline. Après la prise du fort, le chef des assiégeants présenta son épée *victorieuse* au duc de Chartres, qui la lui rendit en disant : « Elle est en trop bonnes mains pour que je puisse la recevoir. » « Ce mot obligeant, dit madame de Genlis, eut d'autant plus de succès qu'on n'avait pu le conseiller. »

Les nobles voyageurs continuèrent leur route, passant par Sillery où ils restèrent quelques jours, et revinrent à Paris. L'année suivante,

ils visitèrent la Trappe, la Normandie, la Bretagne, la Touraine, et s'arrêtèrent à Saint-Valery, port de mer situé à cinq lieues de la Mothe, près de la ville d'Eu.

A l'issue d'un repas pris dans une auberge sur le bord de la mer, ils montèrent sur un vaisseau auquel on désirait que le duc de Chartres donnât son nom. La proposition fut acceptée avec d'autant plus de plaisir, que la cérémonie du baptême était chose nouvelle pour les jeunes princes.

Sur le gaillard d'arrière, se trouvait une table couverte d'une nappe garnie de dentelles, et supportant un bénitier avec des assiettes pleines de sel et de blé. Autour de la table se tenaient debout des prêtres en habits sacerdotaux. Le duc de Chartres et mademoiselle Adélaïde furent les parrain et marraine; le curé leur adressa quelques paroles touchantes, et, après l'office, il bénit le vaisseau en y répandant du sel et du blé, symboles de l'abondance. La cérémonie terminée, le capitaine s'empressa d'initier les princes aux détails de la manœuvre d'un vaisseau.

Au mois de septembre, ils allèrent au Havre, dont ils virent la jetée et les arsenaux, et se rendirent au Mont-Saint-Michel, auquel se rattachent tant de souvenirs différents. Tout le monde sait, entre autres choses, que Louis XIV eut la cruauté inouïe d'y tenir enfermé, pendant dix-sept ans, accroupi dans la fange, sous une cage de bois, et d'y laisser périr un gazetier de Hollande, qu'au mépris du droit des gens, il avait fait enlever au sein de cette république.

Quel était le tort du malheureux publiciste? Des vérités un peu dures à l'adresse de ce roi magnanime. Et c'est là la moindre des horribles iniquités qui devraient rendre odieuse la mémoire de Louis XIV, quand on songe aux dragonnades du Languedoc, du Vivarais et des Cévennes!

Les princes arrivèrent au Mont-Saint-Michel par une nuit obscure: l'illumination du fort et le tintement lugubre des cloches annonçaient qu'ils étaient attendus. Effectivement, ils furent reçus dans la citadelle par une espèce de milice improvisée. Ce fort n'étant occupé par des troupes qu'en temps de guerre, le prieur du couvent en avait alors la garde. Les voyageurs traversèrent la citadelle et entrèrent dans la ville, nom ambitieusement donné à une longue rue très-étroite.

tortueuse et allant en pente. Tous les habitants, attirés par la curiosité, étaient sur le seuil de leurs portes. Au bout d'une demi-heure, on trouva, hors de la ville, des escaliers très-hauts et très-roides, couverts de mousse et de ronces, et il fallut grimper environ quatre cents marches. Au terme de cette ascension fatigante, les princes pénétrèrent dans l'église du couvent, et montèrent aux appartements, au-dessus desquels quatre cents autres marches les menèrent à un belvédère. Qu'on juge, après cela, de l'élévation prodigieuse de ce fort, dont la mer reflète au loin l'ombre gigantesque et courroucée comme celle d'un mauvais génie; aussi, suivant l'expression de madame de Genlis, c'est bien de ce château qu'on peut dire qu'il est posé

> Sur un rocher désert, l'effroi de la nature,
> Dont l'aride sommet semble toucher aux cieux

Ses tours, ses fortifications, son architecture gothique et sévère lui donnent un aspect terrible et imposant. L'air y est excessivement vif mais sain; on boit de l'eau de citerne supportable. L'hiver y fait sentir de bonne heure toutes ses rigueurs, l'été y est doux et agréable. Il y croît peu d'arbres et de verdure. Quelques habitants de la ville seulement possèdent de petits jardins et des vaches; à cette époque, les religieux n'y trouvaient pas de provisions, pas même du pain, que la cherté du bois obligeait de faire venir de Pontorson; aussi avaient-ils, à une lieue et demie de là, une maison de campagne avec un magnifique jardin qui leur fournissait des légumes. Ils n'étaient que douze religieux et n'admettaient point de novices. Madame de Genlis les questionna sur la fameuse cage dite *de fer*, et apprit qu'elle était simplement en bois et construite avec d'énormes madriers laissant entre eux des intervalles de la largeur de trois à quatre doigts. Aucun homme n'y avait été enfermé à demeure depuis quinze ans; mais on y mettait pour vingt-quatre heures les prisonniers les plus incorrigibles, quoiqu'il existât une autre prison aussi forte et plus saine. Madame de Genlis en témoigna sa surprise au prieur qui lui annonça sa résolution d'anéantir cette cage. Il n'eut pas achevé, que mademoiselle Adélaïde et ses frères exprimèrent vivement le désir de participer à



P. Pitterlin fils éditeur

Histoire de Louis Philippe

cette destruction ; ce plaisir leur fut promis pour le lendemain matin. La nouvelle s'en répandit bientôt dans la citadelle où elle causa une grande sensation ; plusieurs prisonniers, à la prière de madame de Genlis, obtinrent la faveur d'assister à cette espèce de fête. Au jour indiqué, après avoir traversé de sombres souterrains, descendu beaucoup d'escaliers, on arriva jusqu'à un horrible cloaque où se trouvait, dans la fange, une cage tellement basse et étroite, qu'un homme pouvait à peine s'y tenir debout. La flamme vacillante des torches, en jetant sous les voûtes une clarté douteuse, ajoutait à l'horreur de cette scène fantastique, et remplissait d'un effroi secret l'âme des spectateurs. C'était pourtant sous l'empire d'une heureuse pensée que se pressaient alors, dans cet affreux cachot, madame de Genlis et ses élèves, les religieux, les gardiens et les prisonniers. Le duc de Chartres lança le premier coup de hache dans la cage, paraissant ainsi protester contre l'inhumanité d'un seul roi, — comme le peuple, en portant sa main puissante sur la Bastille, devait, un an plus tard, préluder à ses protestations énergiques contre le despotisme d'une monarchie de plusieurs siècles !

Une fois le signal donné par le jeune prince, des charpentiers abattirent la porte et quelques pièces de bois de la cage, et soudain, les joyeuses clameurs des captifs roulèrent d'échos en échos sous les voûtes souterraines. Un seul des témoins de ce drame gardait le silence et avait le visage bouleversé. Madame de Genlis s'en aperçut, et apprit que cet homme, suisse de l'abbaye, tirait de grands profits de cette cage en la montrant aux curieux. Le duc de Chartres le gratifia de dix louis, et calma ses regrets en lui disant :

« Au lieu de l'abominable cage, vous montrerez aux étrangers la place où elle était, et cette vue, beaucoup plus agréable, les disposera mieux encore à la générosité. »

Avant de nous éloigner du Mont-Saint Michel, n'omettons pas un touchant épisode de la visite des augustes voyageurs. Parmi les prisonniers qui avaient eu la permission de les accompagner jusqu'au château, un pauvre vieillard, enfermé depuis quinze ans, n'avait jamais quitté le haut de la citadelle. En se voyant hors de sa prison, sur la petite esplanade, en apercevant l'herbe qui tapissait les pierres de l'escalier, il fut saisi d'un attendrissement inexprimable ; il donnait le bras à madame de Genlis et au duc de Chartres, et à chaque pas,

on l'entendait s'écrier avec une joie d'enfant : « Oh! quel bonheur de marcher sur l'herbe! »



Grâce à de nombreuses et actives démarches, lors de son retour à Paris, le duc de Chartres obtint la délivrance de cet infortuné, et celle de deux autres prisonniers.

En revenant du Mont-Saint-Michel, les princes s'arrêtèrent dans les domaines de leur famille, à Passais, aux environs de Domfront. Le curé de la paroisse leur présenta une jeune fille, dont la pieuse conduite avait gagné l'estime générale dans le village. En effet, ne pouvant se résigner à la mendicité, elle était parvenue, sans autre ressource que son fuseau, à pourvoir à tous les besoins de sa mère, infirme depuis quatorze ans. Souvent même, elle s'était privée d'aliments pour les lui donner. Tant de courage et de vertu méritaient une récompense. Cette jeune fille, à la veille de se marier, dut à la générosité des princes une dot de douze cents francs, et, dans une

solennité touchante, la couronne de rosière lui fut décernée, selon l'usage du pays.



Peut-être jugera-t-on trop large la part faite à ces détails de l'éducation des enfants de Louis-Philippe-Joseph? Mais, — outre que le peuple, qui a des instincts si généreux, et qui marche à pas de géant dans la voie du progrès, tirera plus d'un grave enseignement de ce récit complétement neuf pour lui; — il y puisera, sans nul doute, une profonde admiration, un respect éternel pour cette illustre famille, dont le nom ne lui rappelait autrefois que de tristes souvenirs; — il y trouvera le secret de cette force d'âme, de cette philosophie, à l'aide de laquelle des princes, à qui leur fortune et leur rang semblaient promettre exclusivement toutes les jouissances de la vie, soutinrent les plus cruelles épreuves de l'adversité; — enfin, en comparant le roi actuel avec tant d'autres rois, dont les mœurs dissolues influèrent si

malheureusement sur leurs règnes, le peuple comprendra comment la moralité peut élever l'homme à la vertu.

« L'immoralité, disait Napoléon, est, sans contredit, la disposition la plus funeste qui puisse se trouver dans le souverain, en ce qu'il la met aussitôt à la mode; qu'on s'en fait honneur pour lui plaire, qu'elle fortifie tous les vices, entame toutes les vertus, infecte toute la société comme une véritable peste : c'est le fléau d'une nation. La morale publique, au contraire, est le complément naturel de toutes les lois; elle est à elle seule tout un code. »

CHAPITRE III.

Tableau moral et politique de la France à la fin du dix-huitième siècle. — Avénement de Louis XVI. — Maurepas, Turgot, Necker et Calonne. — Assemblée des notables. — De Brienne. — Opposition du parlement. — Le duc d'Orléans exilé. — Le duc de Chartres se ressent de la colère soulevée à la cour par la résistance de son père. — Rappel de Necker. — Nouvelle assemblée des notables. — Discussions relatives aux États-généraux. — Succès des *cahiers* du duc d'Orléans à ses commettants. — Formation des clubs. — Causes de la révolution. — États-généraux. — Opinion de madame de Staël sur le duc d'Orléans. — Travaux de l'assemblée. — Prise de la Bastille. — La France en pleine révolution. — Trait de courage du duc de Chartres. — Mot d'un courtisan. — Journées des 5 et 6 octobre. — Émigration. — Départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre. — Tristes événements. — Belle conduite du régiment du duc de Chartres. — Le serment civique. — Constitution civile du clergé. — Retour du duc d'Orléans. — Fête de la première fédération. — Procédure des journées des 5 et 6 octobre. — Rapport de Chabroud.

On n'ignore pas qu'au sein de la Gaule à demi sauvage, les Grecs apportèrent, les premiers, les bienfaits de leur pure civilisation. Les Romains continuèrent cette œuvre magnifique, auquel les barbares vinrent tout à coup substituer une aristocratie militaire, connue sous le nom de gouvernement féodal. Ce gouvernement, partagé entre un roi et des vassaux, concéda le territoire à ces derniers, tandis que le peuple, dépouillé de tous ses droits, fut esclave et en partie attaché à la glèbe. Les vassaux ne tardèrent pas à se rendre redoutables aux rois; dès lors il fallut leur opposer les communes qui atténuèrent leur puissance. Cette lutte enfanta l'anarchie féodale; les grands y succombèrent, se soumirent, et finirent par se rallier autour d'un chef unique qui établit ainsi les premières bases d'une monarchie hérédi-

taire et despotique, mais non complétement absolue, puisque le concours des États-généraux fut toujours nécessaire dans les actes de la législation et pour la création des impôts. Cependant les communes, abruties par l'ignorance, la servitude et la misère, avant d'avoir coopéré à l'affaiblissement de l'aristocratie, commencèrent à s'affranchir, par le commerce et l'industrie, du rôle passif et humiliant qu'elles avaient joué jusqu'alors. Elles virent rapidement s'accroître leurs capitaux. Les bourgeois, les vilains acquirent des terres, en prirent à bail, à cens. Par les défrichements et les desséchements, ils donnèrent un vaste développement à la production territoriale, et furent bientôt considérés comme les seuls et réels propriétaires. La découverte de l'Amérique et la navigation consolidèrent leur puissance si loyalement et si noblement conquise; et bref, ils constituèrent la nation tout entière. A ces richesses se joignit l'invention de l'imprimerie, apparue en 1442. Le siècle suivant vit soudain surgir les trésors de la littérature ancienne, et, bientôt après, les premiers monuments de la littérature moderne. La philosophie, les sciences morales et politiques s'associèrent au règne des lettres, et à partir de ce jour, la civilisation, la lumière, la vérité rayonnèrent dans tout leur éclat. Les savants, les philosophes, les poëtes, les écrivains célèbres et les artistes formèrent une grande école, avec laquelle les seigneurs et même les rois s'honorèrent de sympathiser. A peine à son aurore, cette école philosophique se pose hardiment : ses membres ne sont plus de serviles adulateurs, prostituant leur mérite à glorifier un maître hautain; ce sont des juges sérieux et froids, pesant avec une calme sévérité les droits du monarque à la louange. Cependant, les nobles restaient encore une classe privilégiée; jouissaient de droits féodaux sous des formes et des dénominations différentes; n'étaient soumis à aucune des charges de la société; conservaient la haute et la moyenne justice, et se trouvaient exclusivement en possession des emplois les plus élevés. Les citoyens s'irritaient de ces abus.

Le gouvernement de Louis XV, à force d'épuiser le pays par les impôts, les emprunts et les banqueroutes, avait fait réfléchir sur les droits de la propriété, sur les priviléges et sur les garanties que la foi publique invoquait contre l'arbitraire. Dès lors, les parlements, si lâchement abaissés par Louis XIV, la chaire, le barreau, le théâtre s'emparent de la cause nationale, élèvent leurs voix pour la défense

des intérêts populaires, et censurent sans crainte, sans pitié, les fautes du pouvoir et de ses maladroits conseillers. A ce langage fier et inattendu, la royauté et la noblesse paraissent accablées, tandis que le peuple et la bourgeoisie, comme arrachés à un long et pénible sommeil, semblent respirer avec joie dans une atmosphère plus pure. Sans force contre l'unanimité de ces manifestations, le pouvoir dut bien se résigner à entendre les accents généreux qui montaient vers lui; et, dès ce moment, il devint impossible de ne pas reconnaître qu'une révolution de principes, préparée par les excès de plusieurs siècles, s'était définitivement opérée dans les esprits et dans les mœurs.

Ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, dans ces circonstances difficiles que Louis XVI monta sur le trône en 1774. En place des mœurs dépravées de son prédécesseur, le nouveau monarque apportait des goûts simples et bourgeois, un naturel doux et bienfaisant, un cœur accessible aux plus pures affections, qualités sans doute très-précieuses dans un roi, mais insuffisantes pour détourner l'orage qui grondait depuis si longtemps autour de l'édifice vermoulu de l'antique monarchie. Et d'ailleurs le bon vouloir de ce prince faible et sans expérience devait continuellement se briser contre l'influence pernicieuse de Marie-Antoinette. Ignorante comme lui, prêtant l'oreille aux conseils des prêtres et de perfides courtisans, la jeune reine exerça, dès le principe, sur le caractère irrésolu de son royal époux, l'ascendant le plus complet, et contribua puissamment à donner à son esprit craintif et méfiant, les fausses directions qui le conduisirent vers l'abîme entr'ouvert.

Quoi qu'il en soit, n'écoutant que son amour pour le bien, le roi voulut réformer tout d'abord les abus les plus criants. Malheureusement il avait placé sa confiance en Maurepas, vieux courtisan spirituel et cynique à la fois, frivole et sans consistance, par conséquent incapable de suivre la marche des idées nouvelles. Les affaires, au lieu de s'arranger, s'embrouillèrent donc davantage. Forcé de céder aux clameurs unanimes de l'opinion, Louis XVI remplaça Maurepas par Turgot, dont il faisait le plus grand cas. Turgot était bien, en effet, l'homme nécessaire dans ces circonstances. Exclusif et opiniâtre dans ses principes d'économie politique, il avait une rudesse et une froideur de caractère qui le rendaient peu communicatif. Il était philosophe et désintéressé, avec une probité à toute épreuve, et détes-

tait les intrigues. Il est du petit nombre de ministres qui ont le plus honoré leurs fonctions par des vertus et des talents. Louis XVI, qui ne manquait pas d'un certain jugement, le citait, quinze ans après sa sortie du ministère, comme l'un des hommes les plus éclairés en administration.

Uniquement préoccupé des intérêts de la patrie, Turgot proposa des améliorations excellentes, notamment de substituer à l'ancienne législation financière, l'impôt uniforme sur la consommation et la propriété. Ces sages réformes, nécessitées par les besoins de l'époque, échouèrent devant l'opiniâtreté de la noblesse et du clergé, plus disposés à maintenir qu'à détruire des abus dont ils tiraient profit M. de Maurepas, qui haïssait et craignait Turgot, s'unit avec la reine pour le faire renvoyer; il y réussit, en instruisant le roi d'une émeute considérable, en apparence occasionnée à Paris et aux environs par la rareté et la cherté des grains. En vain le ministre présenta cet événement au roi comme une manœuvre de ses ennemis, pour décrier son système sur le commerce des grains, dont il avait obtenu la libre exportation : son puritanisme effrayait trop les courtisans et déplaisait trop à Marie Antoinette, pour qu'il ne succombât pas sous les efforts de la cabale. Ces changements de ministères, loin d'apporter quelque allégement à la situation morale et physique du pays, irritaient les esprits en multipliant les embarras de tout genre et particulièrement les embarras financiers. Le roi, toujours irrésolu, se laissa derechef imposer par l'opinion un ministre du nom de Necker, banquier de Genève, riche, recommandable, et dont les consciencieuses études commerciales offraient des garanties pour l'avenir. Le début de Necker fut heureux. Il rétablit l'ordre dans les finances, et trouva des ressources assez considérables pour ramener la confiance disparue. Mais les emprunts, nécessités par la guerre d'Amérique (1778), endettèrent bientôt le trésor de près de 500 millions. Necker dut, comme son prédécesseur, avoir recours à des réformes indispensables. Les premiers ordres de l'État, tout aussi mal disposés pour lui que pour Turgot, le contraignirent à donner sa démission, au milieu de sa plus grande popularité.

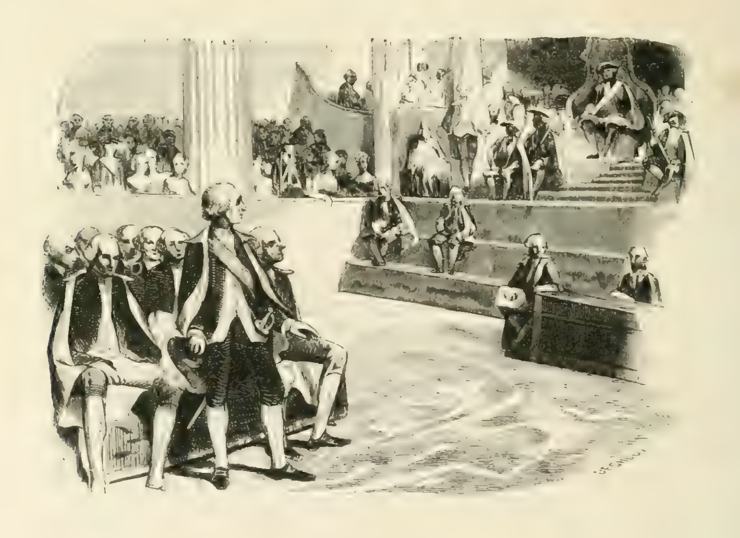
A Necker succéda M. de Calonne, intendant de Metz, et protégé du comte d'Artois. Pour couvrir le déficit de 56 millions gaspillés par les prodigalités fastueuses de la reine et de ses favoris, le nouveau

ministre tenta, suivant le projet de Turgot et de Necker, de soumettre la noblesse et le clergé à l'impôt. En conséquence, le 22 février 1787, une première assemblée dite des *Notables*, fut convoquée par le roi pour venir en aide au trésor royal. On leur proposa l'entière liberté du commerce des grains et une forte diminution sur le prix du sel, en échange de quoi on demandait l'impôt territorial, l'impôt du timbre, la suppression des corvées et les assemblées provinciales. Les Notables, prévenus contre Calonne, exigèrent, pour consentir aux plans présentés, le renvoi de ce ministre, et son remplacement par un homme plus moral et plus sérieux. Calonne fut donc sacrifié à une créature de Marie-Antoinette, à M. de Brienne, archevêque de Toulouse, lequel obtint des Notables l'exécution de leurs promesses. C'était là un grand pas de fait : il ne manquait plus que l'approbation du parlement. M. de Brienne, en présentant toutes ces mesures d'un seul coup, eût surmonté sans doute les obstacles qu'il ne pouvait manquer de rencontrer : mais, au contraire, il ne les fit passer que l'une après l'autre, en sorte que le parlement eut le temps de s'apercevoir qu'on voulait le surprendre comme on avait surpris les Notables, et, se bornant à enregistrer les édits sur la seconde abolition des corvées et la libre exportation des grains, repoussa, après des discussions violentes et tumultueuses, l'impôt sur le timbre et la subvention territoriale. Les esprits, pendant cette séance, étaient dans une agitation extrême, et l'on alla jusqu'à signaler la déplorable conduite et les dilapidations épouvantables de la cour. Les débats furent brûlants, orageux, et se terminèrent par la demande unanime des États-généraux.

Cette ferme opposition du parlement, qui venait de proclamer, en outre, qu'aux États-généraux seuls appartenait le droit de consentir les impôts, exaspéra le ministre. Il manda le parlement à Versailles, et, après avoir fait enregistrer, en lit de justice, les deux édits rejetés (6 août 1787), il l'exila à Troyes, le 15 août suivant, par une décision du conseil.

Loménie de Brienne, « ministre faible, brouillon et perfide, » avait obéi à un mouvement d'irritation, et, dans l'état des choses, c'était la pire de toutes les calamités. Aussi, l'épuisement complet du trésor força le ministre à plier devant un adversaire si redoutable, et à revenir sur sa rigoureuse détermination. Il proposa, sous main,

à quelques membres du parlement, un emprunt de 440 millions, réparti sur quatre années, au bout desquelles on convoquerait les États-généraux. Par cette transaction, il abandonnait les deux impôts si vivement disputés. Le parlement fut donc rappelé le 10 septembre, et le 20, le roi présenta en personne l'édit créant l'emprunt successif, et fixant la convocation des États-généraux à cinq ans. Comme on ignorait la nature de cette séance, le duc d'Orléans se leva et, d'une voix émue, demanda au roi s'il fallait la considérer comme un lit de justice, ou une délibération libre? Le roi répondit que c'était une séance royale; le duc alors déposa cette protestation : « Je supplie



Votre Majesté de permettre que je dépose à ses pieds, et dans le sein de la cour, la déclaration : Que je regarde cet enregistrement comme illégal, et qu'il serait nécessaire, pour la décharge des personnes qui sont censées y avoir délibéré, d'y ajouter *que c'est par l'exprès commandement du roi.* »

Cette protestation devint un signal pour tous les départements; les conseillers Fréteau et Sabatier furent exilés aux îles d'Hyères, et le duc d'Orléans à Villers-Cotterets. Voilà de quel prix on paya les premières paroles de ce prince contre les excès du pouvoir despotique. Déjà brouillé avec la cour pour son opposition aux mesures extrêmes que le gouvernement était perpétuellement forcé de prendre afin de parer aux événements, le duc d'Orléans eût pu trouver, dans cette nouvelle circonstance, l'occasion de rompre à jamais les liens qui l'attachaient au trône, pour se vouer à la défense des intérêts du peuple; mais la faiblesse de son caractère et peut-être son insouciance le retinrent d'autant plus facilement, que sa disgrâce ne fut pas de longue durée. Fatigué des obstacles qui contrariaient ses volontés, et résolu à un parti décisif, Louis XVI désira s'entourer de tous les grands du royaume, pour répondre aux remontrances du parlement. Après avoir fixé le jour qu'il donnerait audience, il rappela le duc d'Orléans de son exil. Mais le jeune duc de Chartres se ressentit de la colère soulevée à la cour par la résistance de son père; au lieu de recevoir l'Ordre du Saint-Esprit, à l'âge de quatorze ans, suivant l'usage pour les princes du sang, il n'obtint cette dignité que le 1er janvier 1789.

Cependant, le garde des sceaux Lamoignon conçut le projet d'anéantir la puissance politique des parlements, et, d'accord avec M. de Brienne, concerta les moyens de les remplacer par une cour plénière: c'est-à-dire qu'à cette cour, entièrement composée de membres choisis par le roi, appartiendrait le droit d'enregistrer les lois et les édits, et de juger en dernier ressort. Ce plan fut ébruité avant son exécution; le parlement prit les devants, et par une mesure également adroite et ferme, il rappela et consacra, dans un arrêté, les lois constitutives de la monarchie, ainsi que son existence et ses droits. Furieux, le ministre exila plusieurs membres importants; et dans un lit de justice, ou plutôt cour plénière, les édits furent tous enregistrés.

C'était là une démonstration téméraire et insensée, qu'on ne pouvait laisser passer sans murmures; l'opinion publique s'en émut, et de nobles résolutions furent prises. Le Châtelet rend un arrêté contre les édits. Le parlement de Rennes, plus audacieux, va jusqu'à déclarer infâmes ceux qui feraient partie de cette cour plénière. Dans

le Dauphiné, à la vue de magistrats, emmenés par des soldats, les habitants s'arment et repoussent la force par la force. Effrayé de ces symptômes, le roi cède à de justes observations, appelle à lui le tiers-état, suspend les réunions de la cour plénière, et convoque, pour le 1er mai 1789, les États-généraux supprimés depuis cent soixante-dix ans. Cette mesure entraîna le départ de M. de Brienne qui, en se retirant avec 800,000 francs de bénéfices, la dignité d'archevêque et le chapeau de cardinal, laissa le trésor épuisé, le payement des rentes de l'hôtel de ville en suspens, et la mésintelligence entre toutes les autorités. On célébra sa chute, en brûlant un mannequin mitré devant la statue de Henri IV; et le sang du peuple, versé par les troupes, se mêla à ce simulacre d'auto-da-fé. Necker, exilé, pour avoir répondu, en 1787, à Calonne qui l'accusait du délabrement des finances, fut rappelé; et, grâce à sa popularité autant qu'à son génie, il parvint à triompher, une seconde fois, d'obstacles en apparence insurmontables.

On s'occupait beaucoup alors de la composition des États-généraux. Une seconde assemblée des Notables fut convoquée pour en déterminer la forme (6 novembre 1788). Toutes les opinions entendues, on arrêta que le tiers-état, c'est-à-dire la presque totalité de la nation, aurait autant de membres que la noblesse et le clergé réunis (27 décembre). C'est le vote de Monsieur (depuis, Louis XVIII) qui provoqua cette grande et heureuse décision. Aussitôt tout est en fermentation à Paris et dans les provinces. Une multitude d'écrits, destinés à éclairer l'opinion, surgissent de tous les points du royaume; les masses populaires s'ébranlent, et des clubs se forment partout : les cerveaux, longtemps contenus, débordent enfin, et se préparent, par l'exaltation des idées, à cette brûlante révolution qui s'avance à pas de géant.

C'est dans ces dispositions menaçantes qu'eurent lieu les élections. La cour ne les influença pas, comptant sur les États-généraux comme sur une planche de salut, pour la tirer de tous les embarras de sa situation désespérée. Dans certaines contrées, et notamment en Provence, elles furent orageuses; mais à Paris, la plus parfaite harmonie y présida. Plus de six millions de citoyens y concoururent, et remirent à leurs élus des mandats écrits, renfermant leurs plaintes, leurs griefs et leurs vœux. On reprocha au duc d'Orléans de chercher à se

faire élire lui et ses partisans, parce qu'il donna l'exemple d'un sacrifice généreux en adressant à ses commettants des cahiers, où il se prononçait, entre autres choses, pour la liberté individuelle, la liberté de la presse et l'inviolabilité du secret des lettres. Cependant, ses instructions étaient d'une conformité remarquable avec la pluralité des cahiers des bailliages, et comme elles parurent les premières, on doit en conclure qu'elles eurent l'approbation du public, puisqu'elles servirent de modèle. Ce prince, en prenant l'initiative, avait eu pour but d'obtenir, dans les différents bailliages où il était représenté, un vœu uniforme et qui fût le sien; puis de donner à ses commettants un guide sûr pour les diriger dans les cas qu'ils n'avaient pas prévus. Toutefois, la publicité de ses instructions en fit une époque mémorable de sa vie; car c'est de ce moment que la haine des uns et le dévouement des autres se manifestèrent à son égard dans toute leur énergie. Mais il accueillit l'une et l'autre avec son insouciance accoutumée.

Ainsi s'accomplit cette mesure tant désirée, que son importance peut faire considérer comme le prologue de ce drame immense qui se déroula aux yeux du monde stupéfait, avec une si effrayante rapidité, et dont une continuelle série d'actes insensés hâta le terrible et formidable éclat.

A l'ouverture des États-généraux, qui eut lieu le 5 mai 1789, le tiers-état prit une attitude hostile vis-à-vis des deux ordres privilégiés. Le premier mois de la session s'écoula en querelles sans portée. La défection d'une partie du bas clergé qui vint prêter serment entre les mains de Bailly, le nouveau président des communes, fut le premier échec éprouvé par la royauté. Le 17 juin, sur la motion de l'abbé Sieyès, la majorité démocrate, reniant désormais les traditions du passé, se donna le nom d'Assemblée nationale. Dès lors les événements suivent un cours rapide. Le 20 juin, le fameux serment du jeu de paume répand l'alarme à la cour et la joie parmi le peuple. Le 23, Louis XVI essaye, par un coup d'État, de casser tous les arrêtés de l'assemblée et sort en ordonnant aux trois ordres de se séparer. La noblesse et la majorité du clergé obéissent; le tiers-état reste immobile; et, à la sommation, réitérée par le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, Mirabeau répond : « Vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler le discours

du roi. Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

L'assemblée délibère, maintient tout ce qu'elle a fait le 17, proclame l'*inviolabilité* de ses membres, la responsabilité des ministres, et persiste dans son serment de ne se séparer qu'après avoir fait la constitution.

Le lendemain de cette journée, si fatale à la royauté, quarante-sept membres de la noblesse, à la tête desquels se trouvait le duc d'Orléans, proposèrent la réunion générale, qui ne s'opéra que le 27, d'après la volonté de Louis XVI. Le bon effet de cette séance eût dû dessiller les yeux du roi, que les acclamations du peuple saluèrent sous le balcon des Tuileries. Necker, Montmorin et le duc d'Orléans furent également l'objet d'un pareil enthousiasme, ce qui indisposa violemment la cour contre le duc. Cette haine persévérante et maladroite, jointe à des contrariétés d'une autre nature, fut évidemment la cause déterminante qui jeta ce prince au cœur de la révolution plus qu'il ne l'aurait voulu.

Lorsqu'il s'agit de remplacer Bailly, dont les fonctions expiraient le 1er juillet, le duc fut élu à une immense majorité, et aux applaudissements de l'assemblée; mais il refusa la présidence, et, par ce refus, prouva son impuissance, l'irrésolution de ses projets, et combien il évitait d'accroître les ressentiments de la cour. Il se peut qu'on entrevît déjà, à cette époque, un changement de dynastie, quoique les idées ne fussent pas encore bien fixées sur l'avenir de la constitution; mais lorsque quelques-uns s'avisèrent de placer leur espoir dans le duc d'Orléans, il était le seul qui ne fût pas de son parti. « Il avait, dit madame de Staël, plus de mécontentement que de projets, plus de velléités que d'ambition réelle. Ce qui faisait croire à l'existence d'un parti d'Orléans, c'était l'idée généralement établie dans la tête des publicistes d'alors, qu'une déviation de la ligne d'hérédité, telle qu'elle avait eu lieu en Angleterre, pouvait être favorable à l'établissement de la liberté, en plaçant à la tête de la constitution un roi qui lui devrait le trône, au lieu d'un roi qui se croirait dépouillé par elle.

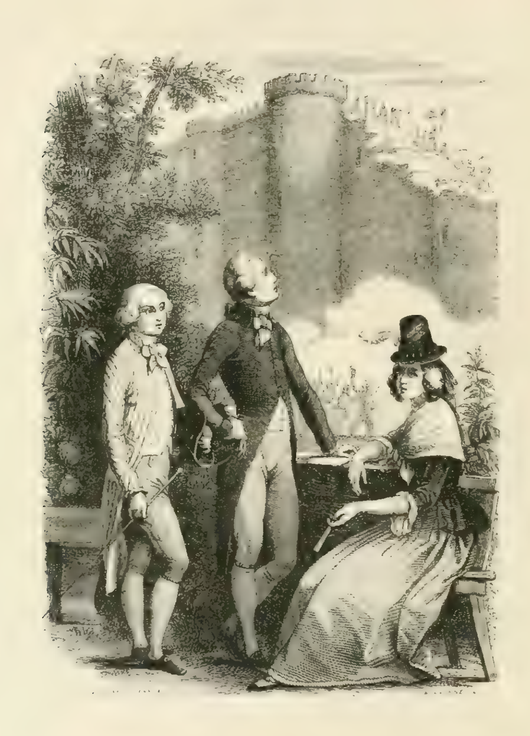
« Mais le duc d'Orléans était, sous tous les rapports possibles, l'homme le moins propre à jouer, en France, le rôle de Guillaume III

en Angleterre; et mettant même à part le respect qu'on avait pour Louis XVI, et qu'on lui devait, le duc d'Orléans ne pouvait ni se soutenir lui-même, ni servir d'appui à personne. Il avait de la grâce, des manières nobles et de l'esprit en société; mais ses succès dans le monde ne développèrent en lui qu'une grande légèreté de principes; et, quand les tourmentes révolutionnaires l'ont agité, il s'est trouvé sans frein comme sans force. Mirabeau sonda sa valeur morale dans quelques entretiens, et se convainquit, après l'avoir examiné, qu'aucune entreprise politique ne pouvait être fondée sur un tel caractère.

« Le duc d'Orléans vota toujours avec le parti populaire de l'assemblée constituante, peut-être par l'espoir très-vague de gagner le premier lot, mais cet espoir n'a jamais pris de consistance dans aucune tête. Il a, dit-on, soudoyé la populace; mais que cela soit ou non, il faut n'avoir aucune idée de la révolution, pour imaginer que cet argent, s'il a été donné, ait exercé la moindre influence. Un peuple entier n'est pas mis en mouvement par des moyens de ce genre. La grande erreur des gens de la cour a toujours été de chercher, dans quelques faits de détail, la cause des sentiments exprimés par la nation entière. »

Cependant, tandis que la cour, dans son aveuglement, continue d'avoir recours à des mesures extravagantes, et que l'assemblée nationale discute et rejette un premier plan de constitution élaboré par Mounier, l'orage devient chaque jour de plus en plus imminent. Le 10 juillet, Lafayette lit la *déclaration des droits;* le 11, au soir, Necker, le ministre populaire, a l'ordre de quitter la France; — le 12, Louis XVI crée un nouveau ministère; l'émeute commence à courir les rues. On se rend au Palais-Royal. Camille Desmoulins, nature énergique et sensible à la fois, monte sur une table pour haranguer la foule, tire des pistolets de sa poche en criant aux armes, et excite tous ceux qui l'entourent à prendre, comme lui, des feuilles d'arbres à défaut de cocardes. Des jeunes gens promènent dans Paris les bustes de Necker et du duc d'Orléans, couverts d'un voile noir, en signe de deuil, et sont dispersés, sur la place Louis XV, par un détachement de royal-allemand qui en blesse et tue quelques-uns. Le signal des luttes sanglantes est donné; le 13, la garde nationale s'organise; les gardes françaises, qui précédemment avaient tiré sur le

peuple, fraternisent avec lui. — Le 14, la Bastille s'écroule sous les



efforts de l'insurrection, et le principe de la souveraineté nationale reçoit ainsi la plus éclatante consécration.

En apprenant cette effrayante victoire, Louis XVI, abusé par les courtisans, s'écrie : « Quelle révolte ! » — Sire, répond le duc de Liancourt, dites : « Révolution. » En effet, la France entre dans une



P. Pitterlin fils, éditeur

ère nouvelle, la dernière heure de la monarchie a sonné, et déjà l'on change de drapeau. Louis XVI, n'ayant plus d'un roi que le nom, dut enfin s'humilier devant Bailly, le véritable roi du moment, et accepter de ses mains, à l'Hôtel-de-Ville, la cocarde bleue et rouge (17 juillet). Necker fut rappelé et le ministère reconstitué. Mais le peuple, en train d'obtenir des concessions par la force, exigeait bien d'autres réformes.

Dans la fameuse séance du 4 août, l'assemblée, reconnue définitivement nationale et constituante, continua son œuvre, en abolissant les impôts féodaux, corvées seigneuriales, servitudes, mainmortes, redevances et prestations, dîmes ecclésiastiques, droit de chasse et de pêche. Le duc d'Orléans renonça des premiers à toutes ses prérogatives comme grand bailli de Sonnières, dans la France wallonne.

L'exaltation croissait sans cesse, et l'insurrection, après s'être fait justice, allait se précipiter dans les excès de la vengeance ; tel qu'un torrent, longtemps contenu, inonde et ravage les campagnes, la populace fut sans frein dans l'abus de sa puissance formidable et irréfléchie. Déjà la qualité d'aristocrate menait droit à la corde des réverbères ; la vue des armoiries ou d'une décoration soulevait la fureur des paysans auxquels ces insignes semblaient indiquer des ennemis naturels. C'est à un danger de ce genre qu'échappa miraculeusement le duc de Chartres, qui avait reçu depuis peu le cordon bleu de l'Ordre du Saint-Esprit.

Un jour qu'accompagné de ses frères, il traversait à cheval un village à quatre lieues du château de Saint-Leu, les habitants, à la vue de sa décoration, les poursuivirent avec des imprécations. Les princes, s'éloignant au galop, eussent été bientôt hors de toute atteinte, quand cette multitude de furieux, armés de bâtons et de faulx, se mit à crier : « Misérables, vous avez beau fuir, nous vous attraperons. »

A ce mot de *fuir*, les princes s'arrêtent : « Puisqu'on nous accuse de fuir, disent-ils, nous ne continuerons pas notre route. » Et ils envoient un de leurs gens demander le motif de cette colère contre le duc de Chartres. Ce nom, comme un talisman, calme soudain l'irritation des paysans qui comblent le prince de bénédictions, ajoutant qu'ils l'avaient pris pour un autre, et font succéder aux menaces les cris de *Vive le duc de Chartres! vive le duc d'Orléans!*

La révolution, avec ses hauts enseignements, influa plus sur l'esprit du duc de Chartres que les soins de son institutrice ; et les grands intérêts qui occupaient la France ne tardèrent pas, en fixant toute son attention, à l'élever au-dessus des pensées frivoles de la jeunesse ; car le spectacle d'un peuple, conquérant son indépendance, est bien de nature à inspirer les nobles mouvements de cette fierté légitime qui préserve à jamais des petites faiblesses de l'orgueil ; et ce spectacle, il lui fut donné de l'admirer, dans l'âge de la candeur et des illusions où toutes les impressions vives laissent des traces ineffaçables. Le vaste livre, ouvert devant lui, ne pouvait manquer de parler à son imagination, à ses yeux, à son cœur. Péniblement affecté de l'exil de son père à Villers-Cotterets, il puisa, dans cet acte arbitraire, une haine instinctive contre le despotisme ; et quand, trois ans plus tard, il vit, du jardin de Beaumarchais, le peuple de Paris se relayer pour abattre la Bastille, il comprit sur quelle formidable puissance la royauté dédaignait de s'appuyer, il méprisa tous ces courtisans dont les conseils téméraires, en prolongeant l'aveuglement de la cour, la poussaient irrésistiblement à sa perte. Aussi se plaisait-il à signaler les preuves de leur ineptie. « Il est bien flatteur, disait certain personnage, d'être, à l'âge de M. Clermont-Tonnerre, président de l'assemblée nationale. — Oui, fut-il répliqué, c'est une belle place, elle donne les entrées de la chambre. » En racontant ce trait caractéristique à madame de Genlis, le duc de Chartres ajouta : « Qu'il fallait, dans le moment actuel, être un courtisan bien incorrigible, pour ne voir dans cette place que cet avantage. »

Hélas ! ces inintelligents ennemis de la révolution ne se bornaient pas à ces reparties ridicules. Ils réussirent à faire naître la défiance entre Louis XVI et l'assemblée. La discussion, sur le droit du *veto*, vint compliquer la situation. Quelques-uns voulaient que le *veto* royal fût absolu ; on déclara qu'il ne serait que suspensif ; puis la permanence des assemblées et l'unité du corps législatif, c'est-à-dire, l'existence d'une seule chambre, furent proclamées. Le roi se refusa d'abord à sanctionner ces derniers décrets, et ne parut ensuite les accepter que pour mieux cacher des projets de fuite. Dans ce but, un renfort de troupes arrivait chaque jour à Versailles, notamment les dragons et le régiment de Flandre. Le 2 octobre, les gardes du corps donnent une fête magnifique à tous les officiers de la garnison. L'ef-

fervescence est poussée à son comble; on simule une bataille contre le peuple, on foule aux pieds la cocarde nationale remplacée par une cocarde noire. Le lendemain, un déjeuner est encore offert, et les mêmes divagations couronnent ce repas. A Paris, où le pain manquait, le récit de ces orgies — auxquelles, disait-on, le roi, la reine et le dauphin se seraient mêlés, répand l'irritation dans tous les esprits. Aussitôt la multitude s'ébranle et se dirige sur Versailles, en vociférant des cris de mort. Après les fatals événements des 5 et 6 octobre, le roi fut ramené aux Tuileries, grâce à l'intelligence et à la fermeté de Lafayette qui sauva véritablement la famille royale dans ces déplorables journées. L'assemblée nationale, forcée de se transporter à Paris, s'aperçut, mais trop tard, qu'elle était dépassée et que l'impulsion ne partait plus d'en haut. Impuissante à rétablir l'équilibre au profit de la royauté, elle se laissa plus que jamais entraîner dans la voie révolutionnaire, où déjà l'avenir commençait à lui apparaître si sombre.

Une nouvelle imprudence de la noblesse allait exposer Louis XVI à de plus grands dangers; nous parlons de l'émigration, dont le comte d'Artois donna le signal. A peine sorti de l'adolescence, quand son frère monta sur le trône, il n'avait pas tardé à se marier. Cependant, dès cette époque, le plaisir fut son unique occupation. Il était tellement étranger aux affaires d'État, que la révolution le frappa comme d'un coup de foudre. Esprit frivole, intelligence médiocre, il eut peur du rôle sérieux que lui imposait son rang. La transition avait été trop brusque pour lui. Incapable de voir autre chose qu'une ébullition passagère dans cette effervescence prodigieuse, il ne sut pas rompre avec ses vieux préjugés monarchiques. Il en résulta qu'au premier choc, il s'enfuit épouvanté, et devint, en grande partie, la cause des malheurs de sa famille. Les princes de Condé et de Conti, la famille Polignac, le duc de Bourbon et d'autres notabilités aristocratiques suivirent l'exemple du comte d'Artois. Alors, craignant de voir lui échapper Louis XVI, dont la fuite eût amené les plus funestes conséquences, le peuple voulut s'assurer de sa personne et envahit le palais des Tuileries. Le calme une fois rétabli, la cour songea à éloigner le duc d'Orléans, qu'elle accusait de toutes ses infortunes, notamment de l'insurrection des 5 et 6 octobre, en lui donnant Mirabeau pour complice. Cette accusation prit même quelque consistance dans

le public. On prétendait que le premier avait en vue la lieutenance générale du royaume, et le second un portefeuille de ministre. On croyait d'autant plus à l'existence de ce projet, que Mirabeau, depuis qu'il avait proposé ce prince pour la succession à la couronne d'Espagne, dans la discussion du 4 août, passait pour un de ses plus dévoués partisans. Rien de plus faux pourtant, comme le démontra la procédure. Néanmoins M. de Montmorin, qui gouvernait mollement les affaires étrangères, fit briller aux yeux du duc d'Orléans le titre futur de duc de Brabant, et voulut l'envoyer dans les Pays-Bas afin d'y arrêter l'insurrection de la Belgique contre l'Autriche. Le prince refusa. Loin de se tenir pour battue, la cour lui dépêcha Lafayette,



dans le but de lui offrir une mission diplomatique en Angleterre : « Prince, dit il, toutes les marches du trône sont brisées, mais le trône lui-même existe encore tout entier, et il existera toujours, car il est

le rempart de la constitution et de la liberté du peuple. La France et le roi ont également besoin de la paix, et votre présence en ces lieux y paraît un obstacle. Les ennemis de la patrie, qui sont les vôtres, abusent de votre nom pour égarer la multitude et exciter des désordres. Il est temps de mettre fin à ces troubles et à des bruits injurieux à votre gloire. Vos relations en Angleterre vous donnent les moyens d'y rendre au royaume d'importants services. Le roi vous y charge de ses intérêts, et il est persuadé que vous vous empresserez de répondre à cette marque honorable de sa confiance, et de contribuer au rétablissement de l'ordre en ôtant sur-le-champ un prétexte aux perturbateurs du repos public. »

Après de longues hésitations, et malgré l'opposition de Mirabeau, le duc d'Orléans accepta, forcément, la mission dérisoire dont le roi le chargeait, et partit muni d'instructions tout à fait contraires à l'attachement que M. de Montmorin professait en même temps pour la maison d'Autriche. A la nouvelle de son départ, Mirabeau s'écria, dit-on : « Il ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui ; » parole imprudente qui corrobora cette opinion que l'intimité du prince et de l'illustre orateur cachait des projets ambitieux, tandis qu'en réalité le dernier n'avait qu'un but, la ruine du despotisme et de la noblesse. Mirabeau, d'ailleurs, se trouvait constamment réduit à emprunter les sommes les plus minimes ; or cela ne fût pas arrivé, s'il avait été l'agent d'un prince aussi riche, et dont le bon cœur et le désintéressement bien connus étaient si exploités.

L'absence du duc d'Orléans ne rétablit pas le calme. Les agitations recommencèrent et la disette en augmenta la violence. Le peuple égorgea un boulanger et porta sa tête au bout d'une pique. A cette occasion, l'on proclama la loi martiale (21 octobre). La liberté de la presse ; — celle des opinions religieuses ; — les biens du clergé déclarés propriété de l'État ; — les parlements du royaume suspendus à l'exception du Châtelet ; — telles furent les nouvelles mesures successivement adoptées. Sur la proposition de Sieyès, on divisa la France en départements, les départements en districts, et les districts en municipalités ; puis l'on en confia les administrations à un conseil délibérant et à un conseil exécutif, tous deux soumis à l'élection.

L'assemblée exigea ensuite l'âge de vingt-cinq ans et la contribution

du marc d'argent pour la jouissance des droits politiques. Bientôt les provinces suivirent le mouvement de Paris, et devinrent le théâtre de troubles inquiétants. Les municipalités, qui, en vertu de la loi martiale, répondaient de la tranquillité publique, durent se tenir en permanence, et requérir l'emploi de la force contre les rassemblements. Dans ces circonstances, le régiment du duc de Chartres, en garnison au Mans, donna de si grandes preuves de patriotisme, que la municipalité fit remettre au commandant une somme de six cents francs, destinée à être distribuée aux soldats. Ceux-ci allèrent trouver un curé et lui dirent :

« Monsieur, nous n'avons pas besoin de cet argent; au moyen de la solde de Sa Majesté, nous sommes assurés de notre vie; les pauvres ne le sont pas de la leur; prenez donc ces six cents francs pour la caisse des indigents. »



La révolution était un fait accompli, quand s'ouvrit l'année 1790. Dans la séance du 4 février, le roi prononça un discours plein de

promesses rassurantes, et s'engagea à maintenir la constitution. Les députés crurent devoir à leur tour prendre le même engagement, et le serment civique fut répété par toute la France. Le duc d'Orléans, toujours à Londres, envoya son adhésion par écrit : ses fils cédèrent à l'impulsion générale. Le 9 février, ils se rendirent, à cet effet, en uniforme de la garde nationale, au district de Saint-Roch, et le duc de Chartres raya tous les titres de noblesse, dont on avait fait suivre son nom, auquel il ajouta cette simple qualité : *citoyen de Paris*. « Le



président, raconte le *Moniteur*, donna au patriotisme et aux vertus des jeunes princes le tribut d'éloges qu'ils méritaient si bien. La réponse de M. de Chartres, pleine de grâce et de sensibilité, excita les plus vifs applaudissements. »

Ce prince, alors âgé de seize ans et demi, assistait déjà très-régulièrement aux séances de l'assemblée constituante. Membre de la société philanthropique, fondée par le vertueux duc de Charost, maire de Paris, il prenait une part active à ses travaux. Il était plein d'admiration et d'amour pour la révolution, parce qu'il avait appris à plaindre le peuple opprimé, à détester le pouvoir arbitraire et tous les abus de l'ancien régime ; à mépriser le faste et les vaines distinc-

tions qui ne sont pas fondées sur le mérite personnel. Un jour qu'un publiciste anonyme avait osé traiter le peuple de *bête féroce* et parler avec mépris de la constitution nouvelle et de l'assemblée, il adressa en secret et par la poste, à la feuille de Marat, une réponse empreinte d'une généreuse indignation. Convaincu que la véritable grandeur est inséparable de la vertu, c'est-à-dire, de la bonne foi, de la justice et de l'humanité réunies, il manifestait, en toute occasion, ses heureux instincts par des traits d'une sensibilité exquise. Lorsqu'il sut que l'assemblée, chaque jour occupée à détruire les derniers vestiges de la féodalité, avait aboli le droit d'aînesse, il s'écria en em-



brassant le duc de Montpensier : « J'en suis charmé ; maisquand on ne

l'eût pas fait, cela aurait été tout de même entre nous ; mon frère le sait bien depuis longtemps. » Et les faits venaient toujours à l'appui de ces nobles élans de son âme, car il partageait avec ses frères et sa sœur les mille écus de son cordon bleu. Ces sentiments sont rares et touchants; mais ils n'étonnaient point dans le duc de Chartres, dont le désintéressement était extrême.

L'égalité des droits formait un des principaux traits de son caractère. C'est ainsi qu'à la même époque, il ne dédaigna pas de concourir pour le grade de commandant du bataillon de Saint-Roch. L'échec qu'il essuya, malgré son mérite, mais peut-être à cause de sa grande jeunesse, n'affaiblit en rien chez lui cet amour de l'égalité, et toute sa vie il a dit et pensé ce que Napoléon pensait et disait : « Je n'ai jamais oublié tout ce que ce sentiment de l'égalité a de fort sur l'imagination et de vif dans le cœur ; elle est la passion du siècle, et je suis, je veux demeurer l'enfant du siècle. »

Cependant, le tribunal du Châtelet à peine entré en exercice, le marquis de Favras, accusé du crime de *lèse-nation*, avait été pendu en place de Grève, en dépit de ses protestations d'innocence. Ce procès ramena l'attention sur la cour en donnant à penser qu'elle se corrigerait difficilement, puisqu'elle conspirait au sein même de la capitale. En effet, le comte de Provence, soupçonné dans l'affaire de Favras, dut se rendre à l'hôtel de ville, pour y protester de son patriotisme et de la pureté de ses intentions. De son côté, le clergé continuait à entretenir les troubles sur toute la surface de la France, notamment dans les grandes villes du Midi, où des scènes sanglantes eurent lieu. L'assemblée n'en décréta pas moins la vente de 400 millions des biens du Domaine et de l'Église ; et, le 12 juillet, fut votée la *constitution civile du clergé*.

Dix mois s'étaient écoulés depuis l'insurrection des 5 et 6 octobre, et les conséquences s'en faisaient déjà sentir. Le Châtelet instruisait cette affaire, et le duc d'Orléans se voyait l'objet des imputations les plus odieuses. D'infâmes libelles inondaient journellement Paris. Sa mission se trouvant terminée, le duc désirait confondre ses accusateurs en face. Il sollicita son rappel ; mais, comme la cour cherchait à prolonger son séjour à Londres, il crut devoir, dans l'intérêt de son honneur, en référer à l'assemblée et lui demander l'autorisation de revenir, en donnant sur sa conduite les explications les plus précises.

Il écrivit donc à son chancelier, M. de la Touche, la lettre que nous reproduisons :

Londres, le 5 juillet 1790

« Je vous prie, monsieur, de mettre le plus tôt possible, et en mon nom, sous les yeux de l'assemblée nationale, les faits dont l'exposé est ci-dessous.

« Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire au roi pour prévenir Sa Majesté que je me disposais à me rendre incessamment à Paris. Ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin le 29 du même mois. J'avais depuis pris en conséquence congé du roi d'Angleterre, et fixé mon départ à aujourd'hui, 5 juillet, après midi. Mais ce matin, M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, et m'a présenté un monsieur qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide de camp de M. de Lafayette, envoyé de Paris par son général, le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors, ce M. de Boinville m'a dit, en présence de M. l'ambassadeur, que M. de Lafayette me conjurait de ne pas me rendre à Paris; et parmi plusieurs motifs qui n'auraient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important, celui des troubles qu'exciteraient des gens mal-intentionnés qui ne manqueraient pas de se servir de mon nom. Le résumé de ce message et de cette conversation est certifié par M. l'ambassadeur de France, dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains, et dont copie, signée de moi, est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromettre légèrement la tranquillité publique, et j'ai pris le parti de suspendre toutes démarches ultérieures; mais ce n'a pu être que dans l'espoir que l'assemblée nationale voudrait bien, en cette occasion, régler la conduite que j'ai à tenir : et voici les raisons sur lesquelles j'appuie cette demande.

« A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de Lafayette qui me fit le premier, au nom du roi, la proposition de me charger de la mission que S. M. désirait me confier. Le récit de la conversation, qu'il eut avec moi à ce sujet est consigné dans un exposé de ma conduite que je me proposais de rendre public seulement après mon retour à Paris; mais que, d'après ce nouvel incident, je prends le parti de publier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau de l'assemblée. On y verra que, parmi les motifs que M. de Lafayette me présenta pour accepter cette mission,

un des principaux fut déjà que mon départ, ôtant tout prétexte aux malintentionnés de se servir de mon nom pour exciter des mouvements tumultueux dans Paris, lui, M. de Lafayette, en aurait plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans la capitale, et cette considération fut une de celles qui me déterminèrent. Cependant, j'ai rempli cette mission, et la capitale n'a pas été tranquille : et si, en effet, les fauteurs de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon nom pour les exécuter, ils n'ont pourtant pas craint d'en abuser dans vingt libelles pour tâcher d'en fixer les soupçons sur moi.

« Il est enfin temps de savoir quels sont ces gens mal-intentionnés dont toujours on connaît les projets, sans cependant pouvoir jamais avoir aucun indice qui mette sur leurs traces, soit pour les punir, soit pour les réprimer. Il est temps de savoir pourquoi mon nom servirait, plutôt que tout autre, de prétexte à des mouvements populaires; il est temps enfin qu'on ne me présente plus ce fantôme, sans me donner aucun indice de sa réalité.

« En attendant, je déclare que depuis le 25 du mois dernier, mon opinion est que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation et au service du roi; qu'en conséquence, je regarde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale, que mon vœu personnel m'y porte; que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de l'assemblée, semble m'y rappeler plus impérieusement encore; et qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire, et ne me fasse connaître sa décision, je persisterai dans ma résolution première. J'ajoute que si, contre mon attente, l'assemblée jugeait qu'il n'y a lieu à délibérer sur ma demande, je croirais en devoir conclure qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de Boinville, doit être considéré comme non avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre l'assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre.

« Je vous prie, monsieur, après avoir fait connaître ces faits à l'assemblée nationale, d'en déposer sur le bureau le présent détail signé de moi, et de solliciter la délibération de l'assemblée à ce sujet.

« J'envoie copie de la présente lettre à S. M. par M. de Montmorin, et à M. de Lafayette. »

Suivant le vœu de ses collègues, le duc d'Orléans revint à Paris, et.

en pleine assemblée, il renouvela de vive voix son serment à la constitution. Le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, il parut, au milieu de la noblesse, à la magnifique solennité de la *fédération*, où l'abbé de Talleyrand, assisté de deux cents prêtres en aubes blanches avec des écharpes tricolores, célébra la messe sur l'autel de la patrie. Le duc de Chartres se vit également salué, au champ de Mars, par les acclamations de la foule.

La joie, causée par cette sublime et auguste fête, fut hélas! de courte durée, et le lendemain, toutes les haines, toutes les passions remontèrent à la surface du cours un moment paisible des événements. La procédure relative aux auteurs des 5 et 6 octobre, principalement dirigée contre le duc d'Orléans, fort applaudi lors de son retour, et dont la cour avait maladroitement repoussé les avances, conclut qu'il y avait lieu à poursuivre le prince et Mirabeau, — Mirabeau, le grand orateur qui, naguère témoin du triomphe éphémère de Barnave, laissait tomber ces paroles de ses lèvres dédaigneuses : « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours encore, me porter en triomphe; et l'on crie maintenant dans les rues : *la grande trahison du comte de Mirabeau!* Je n'avais pas besoin de cette leçon, pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. » L'inviolabilité des deux accusés nécessitait, pour les poursuites, une autorisation spéciale de l'assemblée; la gravité de la situation provoqua un nouvel examen de la procédure criminelle. Chabroud fut chargé du rapport. La cour eût désiré que Mirabeau séparât sa cause de celle du duc d'Orléans, dont elle voulait la perte. Mais son espoir fut trompé. Le rapporteur réduisit à néant les absurdes imputations des témoins, et de même écarta sans difficulté les charges que la malveillance avait essayé de faire peser sur le duc de Chartres. Il fut éloquent et vrai dans ses conclusions; car il confondit les calomniateurs, en dévoilant le but caché de leurs projets : « Ce que tout cela signifie? s'écria-t-il, ouvrez l'information; voyez comme les atroces suppositions sont vagues, comme on s'enveloppe de rapports, comme les moments et les lieux sont à dessein ou confondus ou passés sous silence, afin que la calomnie, sûre de son effet, se replie, change de face, et, dans sa mobilité, échappe à toutes les lumières! Ce que tout cela signifie? voyez les noms qui sont proférés, choisis sur la liste des amis de la liberté et des coopérateurs de la constitution, noms chers

aux citoyens et odieux aux ennemis du peuple. Ne vous est-il pas démontré que la constitution est le but de tous les traits qu'on aiguise en secret? Les fureurs, qui veulent la renverser, ne se sont-elles pas exercées d'abord contre l'assemblée nationale, dont elle est l'ouvrage? » Puis, après avoir lu la déposition de M. Frondeville, il ajoute : « Ici, la querelle à la constitution ne se déguise pas, elle est ouverte, elle est déclarée. On veut que l'acceptation du roi soit imputée à l'empire des circonstances; on veut que le peuple craigne encore de n'avoir embrassé, dans ses lois nouvelles, qu'un fantôme assis sur des fondements ruineux... »

Mirabeau prit la parole pour se défendre, dit peu de chose sur le duc d'Orléans, et termina par cette sortie foudroyante : « Oui, le secret de cette infernale procédure est enfin découvert; il est là tout entier (en montrant le côté droit); il est dans l'intérêt de ceux dont les témoignages et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la révolution; il est.... il est dans le cœur des juges, tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste et la plus implacable vengeance. »

D'un mot, Barnave ferma la discussion : « Il n'y a, dit-il, d'autre conjuration que la procédure même. » C'était spirituellement et franchement renvoyer la balle là d'où elle partait. L'assemblée comprit la portée du coup, et les deux inculpés furent mis hors d'accusation.

CHAPITRE IV.

Présentation du duc de Chartres aux jacobins. — Mémorial de ses actions et pensées. — Démission des ministres. — Suite du mémorial. — Brutus. — Serment civique imposé aux ecclésiastiques. — Suite du mémorial. — Mésintelligence entre la duchesse d'Orléans et madame de Genlis. — Lettre de la duchesse à son mari. — Causes des dissentiments de la famille d'Orléans. — Fuite de la duchesse. — Madame de Genlis donne sa démission de gouvernante. — Son retour. — Résignation de la duchesse d'Orléans. — Suite du mémorial. — Progrès de l'émigration. — Lois sur les fonctionnaires publics. — Le peuple attaque le donjon de Vincennes. — Les chevaliers du poignard. — Loi sur l'émigration. — Mort de Mirabeau. — Découragement de la cour. — Le duc de Chartres rejoint son régiment à Vendôme. — Suite du mémorial. — Fuite du roi et de sa famille. — Nouveau serment imposé à l'armée. — Arrestation de la famille royale à Varennes. — État des partis à cette époque. — Déclaration du duc d'Orléans. — Émeute du champ de Mars. — Les deux prêtres réfractaires sauvés par le duc de Chartres. — Suite du mémorial. — Le duc de Chartres sauve encore la vie à un homme qui se noyait. — La couronne civique de Vendôme. — Le duc de Chartres part pour Valenciennes. — Préparatifs des émigrés. — Déclaration de Pilnitz. — Révision de la constitution. — Le roi accepte la constitution. — Clôture de l'assemblée nationale constituante.

En 1789, quelques députés bretons, amis éclairés de la liberté, formèrent une société pour conférer des intérêts de leur province. Cette réunion, d'abord uniquement composée des représentants du tiers-état et de curés de la Bretagne, fut appelée *club breton*. Dans la suite, elle se recruta de plusieurs députés du côté gauche et compta, parmi ses membres, déjà nombreux au mois de juillet, Chapelier, Goupil de Préfelu, Lanjuinais, Sieyès, Barnave, les Lameth, etc. Le duc d'Aiguillon en était président. Ce club, connu plus tard sous



F. Pattetin fils, éditeur

Histoire de Louis Philippe.

la dénomination des *amis de la constitution*, s'occupa d'examiner à l'avance les questions qu'on devait traiter à l'assemblée nationale. Il eut un bureau, une tribune, un journal officiel, et tint ses séances, chaque jour, publiquement. Après le 6 obtobre, il vint s'installer à Paris, et emprunta au couvent des Jacobins, dernier lieu de ses réunions, son nom définitif de *club des Jacobins*. Pour diminuer l'influence redoutable de ce club, d'où partait souvent l'impulsion qui dirigeait les législateurs, Lafayette, de concert avec Bailly, en avait fondé un autre, dit de 89, puis ultérieurement des *Feuillants*. Mais ce nouveau club ne put balancer la supériorité du premier, où les orateurs se livraient à toute la fougue de leur éloquence passionnée. « La société des amis de la constitution, dit Ch. Bailleul, ne fut d'abord qu'une résistance organisée contre les adversaires de la révolution de 1789. L'agression existait; l'association des patriotes ne fut donc qu'un moyen de défense et de protection. Son esprit, dans ce moment, n'avait rien que de louable : pure dans son origine, elle n'avait pas plus pour objet de troubler l'ordre social en France, que d'attaquer les gouvernements étrangers... Le jacobinisme a autant d'époques que les opinions ont eu de nuances, et que la révolution, ou plutôt le combat qui a suivi la révolution, a présenté de crises. »

Le duc de Chartres, profondément remué par les brûlantes discussions de l'assemblée nationale, voulut, à son tour, s'essayer au rôle de tribun. Il comptait alors dix-sept ans, et l'on avait formé sa maison. Possédant une fermeté de caractère, une prudence et des lumières peu communes à son âge, il lui manquait encore l'intelligence et le goût des affaires, que la pratique seule pouvait lui faire acquérir. Il sollicita, avec l'agrément de son père, l'honneur d'être admis aux Jacobins, et fut présenté par Sillery. Reçu le 1er novembre 1790, il inaugura son entrée par un discours fort applaudi, et que les feuilles publiques répétèrent avec éloges.

Ici commence une phase qui n'est pas la moins intéressante de la jeunesse du duc de Chartres. Livré à lui-même sur cette vaste scène du monde, où le vertige s'empare du plus grand nombre, où les écueils sont si multipliés, il va donner à tous un spectacle digne d'admiration, celui d'un jeune homme qui, sans mentor, trouve dans son éducation virile et religieuse, une égide impénétrable contre les passions, et n'use de sa liberté, que pour partager son temps entre l'étude et

l'accomplissement de ses devoirs comme fils et comme citoyen. Quoiqu'il ne fût plus sous l'autorité de son institutrice il continuait à profiter de ses leçons, dont il savait noblement apprécier les bienfaits, quand, le cœur pénétré de gratitude, il lui offrait un anneau portant cette devise : *qu'aurais-je été sans vous?* Parole touchante et modeste, qui dut paraître à madame de Genlis la plus douce récompense de ses sacrifices et de ses soins.

Dès son entrée aux jacobins, le duc de Chartres tint régulièrement un journal de ses pensées et de ses actions. Ces quelques pages respirent tant d'abandon et de naïveté; elles trahissent des sentiments si purs et si vrais, que nous les citerons souvent. En effet, tout en faisant la part des négligences du style dans ces notes jetées à la hâte et sans prétention sur le papier, on ne saurait trop leur accorder l'attention qu'elles méritent. Outre qu'elles sont une relation fidèle de quelques-uns des épisodes dramatiques de l'époque, si rapidement dénoués par la catastrophe de 93; l'homme s'y peint tout entier. Or, en se rappelant la maxime de Rousseau : « La physionomie ne se montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions, c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre, » — on comprendra de quelle importance est la reproduction de ce *mémorial*, où l'âme du jeune prince vient se refléter comme dans un miroir.

Laissons-le donc parler.

« 3 novembre. — J'ai été ce matin à l'assemblée. Ce soir aux jacobins : on m'a nommé membre du *comité des présentations*, c'est-à-dire du comité chargé d'examiner les proposés. »

« Châteauneuf, ce 7 novembre. — MM. de Gilbert père et fils ont dîné ici aujourd'hui; le fils, à dix-sept ans et demi, est très-sage, très-honnête et très-aimable : quoique sa mère et toute sa famille soient aristocrates, cependant il est patriote; ce qui m'a gagné le cœur.... . Voilà mon petit voyage de Châteauneuf fini ; nous partons ce soir à onze heures. Quoique j'aie été très-heureux de passer ce temps avec ma mère et avec mon grand-père, cependant j'ai éprouvé une vive peine à me séparer de tous ceux avec qui j'ai le bonheur de vivre depuis si longtemps, et en particulier de mon amie (madame de Genlis), que je regarderai toujours comme une seconde mère, et de mon frère que je n'avais jamais quitté. J'ai bien senti, dans le cours de ce petit voyage, combien tout ce qui était à Belle-Chasse

m'est cher, et combien il m'en coûterait de m'en séparer pour longtemps. »

« Le 9. — Le soir, j'ai été aux jacobins. On m'a nommé censeur. (Ce sont ceux qui faisaient les fonctions d'huissiers)... J'ai appris que j'avais été nommé de la députation chargée de porter à l'assemblée le projet relatif au *serment du jeu de paume.* »

Ce projet consistait à faire graver cette magnifique scène de la révolution.

« 10. — Hier matin, mon père m'a envoyé chercher, m'a reçu avec une bonté extrême et m'a donné cinquante louis; j'en ai donné dix à mon frère...... Je suis allé à l'assemblée.. »

Ce jour-là, une grave question occupait la séance. La haine générale qu'inspiraient les ministres avait poussé la commune à provoquer leur renvoi. A cet effet, elle improvisa une députation chargée de porter une adresse à l'assemblée nationale. Bailly, invité à se mettre à la tête de cette députation, refusa par deux fois. Ce fut le principe de cette méfiance exagérée, dont il fut l'objet et qui, faisant place, dans la suite, à un sentiment plus impitoyable et moins juste, le conduisit à l'échafaud.

Cependant Bailly dut accepter, après avoir consulté le Conseil Général. La députation de la commune se présenta à l'assemblée. Danton lut l'adresse, puis Bonne-Carrère, au nom de la députation, sollicita le renvoi immédiat des ministres, accusés d'intrigues coupables, et en même temps insista pour qu'on organisât une haute cour nationale, ou tel autre tribunal, destiné à connaître des crimes de lèse-nation, comme de ceux engageant la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir exécutif. On passa à l'ordre du jour, en annonçant que le roi ne pouvait manquer de faire droit aux réclamations de la commune, et en accordant aux pétitionnaires les honneurs de la séance. Toutefois, cette dénonciation porta coup. On ne demanda pas au roi le renvoi des ministres, parce que cela eût paru une atteinte à son autorité; mais ils donnèrent leur démission, excepté Montmorin, qui resta aux affaires étrangères. La Tour-du-Pin céda le portefeuille de la guerre à Duportail, désigné par Lafayette. Duport-du-Tertre fut nommé garde des sceaux. Dans la séance du 4 septembre, et sur la motion de Biauzat, l'assemblée s'était saisie de la direction du trésor public, et Necker, qui avait eu le bon esprit de

pressentir la fin de son règne, et de s'éloigner de l'arène, que tant de sang allait rougir. Necker n'avait eu d'autre successeur que le premier commis Dufresne. De la Luzerne, ministre de la marine, s'était retiré le 28 octobre.

« Séance du 11. — M. Biauzat a demandé que l'on chargeât les comités militaires et de constitution réunis de présenter un projet de décret sur la composition de la garde d'honneur du roi. M. de Beauharnais a demandé que le roi ne pût jamais commander les armées en personne, et a demandé le renvoi aux deux comités déjà nommés. M. Malouet s'est fortement opposé à ces motions. M. Alexandre de Lameth : — On veut toujours présenter les amis de la liberté comme les ennemis du roi. — Les noirs crient : Oui, oui, on a raison. — Le côté gauche : Non, non. Les vrais amis du roi sont ceux qui ont détruit le ci-devant ordre du clergé et tous les parlements ; ce sont ceux qui ont délivré la nation de toutes les tyrannies sous lesquelles elle gémissait depuis si longtemps. Le côté gauche et toutes les tribunes applaudissent avec transport : j'applaudissais aussi. M. de Cassiguy-Juigné, député du département du Var, et M. de la Chèze, qui était à côté de lui, demandaient au président qu'on me fît sortir, puisque j'avais l'*audace* d'applaudir. Le président leva les épaules ; je continuai mes applaudissements, et ensuite je pris une lorgnette pour voir quels étaient les deux membres qui m'avaient interpellé. Ils crièrent : *A bas la lorgnette*, ce que je ne fis que quand je les eus bien vus et bien reconnus.

« 16. — J'ai été aux jacobins ; j'ai demandé la parole, et j'ai dit que l'année dernière l'on avait eu la bonté de m'admettre avant l'âge fixé dans la société philanthropique, que cette société dépensait environ cent mille livres, et que, cette année, au lieu d'avoir cent mille livres à sa disposition, elle n'en avait que cinquante, parce que des personnes très-riches donnent leur démission, sous prétexte que la révolution les empêche de donner quatre louis par an. Cela a deux raisons : la première, c'est de pouvoir dire que la révolution a fait tomber ce respectable établissement ; la seconde, c'est qu'en diminuant le revenu de la société philanthropique, on la force à diminuer le nombre des pensionnés ; et on fait un ennemi de la révolution de chaque pensionné réformé qui redemande la pension qui le faisait vivre, en lui disant : *C'est la révolution qui vous ôte votre pain.* J'ai

dit que je croyais qu'il serait digne de la société des amis de la constitution, de soutenir la société philanthropique, et que j'invitais tous ceux qui pouvaient donner quatre louis par an, à vouloir bien s'y faire recevoir, et ceux qui ne le pouvaient pas, de vouloir bien y porter ce dont leur fortune leur permettait de disposer. J'ai été très-applaudi; et sur la demande de M. Faydel, on a arrêté de porter à la société philanthropique une quête faite, il y a un mois, pour un malheureux qui l'a refusée.

« 19. — Le soir, nous avons été à Brutus. On a fait beaucoup d'allusions. Lorsque Brutus dit :

Dieux ! donnez-moi la mort plutôt que l'esclavage !

toute la salle a retenti d'applaudissements et de bravos; tous les chapeaux en l'air. Cela était superbe. Un autre vers finissait par ces mots :

. . . . Être libre et sans roi !

Quelques applaudissements (auxquels, ni moi, ni ceux qui étaient dans la loge n'ont pris part), se sont fait entendre. On a sur-le-champ crié : Vive le roi ! mais sur l'observation que le cri unique de vive le roi, était inconstitutionnel, on lui a substitué le triple cri qui sonne si bien aux oreilles patriotes, et toute la salle a crié : Vivent la nation, la loi et le roi, et vive la liberté ! On a bien vu dans cette représentation la majorité des patriotes sur les aristocrates. Trois ou quatre ont voulu applaudir à leurs allusions; mais on les a forcés au silence. »

C'étaient là des symptômes expressifs et alarmants de la crise qui menaçait la royauté; symptômes trop fréquents, dans toutes les parties de l'édifice social, pour laisser briller encore quelque lueur d'espérance à l'esprit du malheureux Louis XVI, auquel ses prédécesseurs avaient hélas! légué la couronne du martyr. Aussi les feuilles publiques s'empressaient-elles de faire ressortir ces manifestations incessantes des vœux d'un peuple, las enfin de courber la tête sous le joug du despotisme : « Brutus, le père de la liberté romaine, disait entre autres un écrivain de l'époque, a paru deux fois sur la scène depuis

huit jours; il a été accueilli avec ivresse par les patriotes. Les aristocrates ont frémi d'entendre les principes destructeurs de la tyrannie, et aussi anciens que le monde. Ils étaient ébahis de voir que Voltaire, gentilhomme et gentilhomme ordinaire du roi, eût pu tracer, en 1750, des maximes de droit politique avec une énergie digne de 1789. » (RÉVOLUTIONS DE PARIS.)

Cédons de nouveau la parole au duc de Chartres :

« 25. — J'ai été aux jacobins; je suis arrivé le premier dans la salle, on m'a donné à faire le résumé de quelques lettres de provinces, parce qu'à moins que les lettres ne soient très-intéressantes, on n'en lit que des résumés. Un des résumés (non pas des miens était conçu en ces termes : *Une lettre de la société de Foix qui vous fait passer un exemplaire d'une adresse au roi, dans laquelle elle articule un fait contre M. Lambert, contrôleur général.* On a demandé la lecture de cette adresse, qui est en effet rédigée selon le style de l'ancien régime; votre royaume, vos fidèles sujets verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour votre personne sacrée, etc., se trouvent dans cette adresse qui a été interrompue par des murmures auxquels je n'ai pris aucune part. On a demandé de passer au fait, ce qui a été exécuté. Un membre de l'assemblée nationale, député de Foix, a justifié M. Lambert, et a dit qu'il fallait excuser le style de ses compatriotes, parce qu'ils étaient si éloignés de tous, que l'esprit public n'avait pas encore pénétré chez eux; mais qu'ils chérissaient et bénissaient la constitution. D'après ma demande et d'après celle de plusieurs autres membres, la société a passé à l'ordre du jour.

« 27. — J'ai été hier au soir à l'assemblée. Il y avait un monde énorme. M. Voidel a fait le rapport des obstacles que les évêques, les chapitres, et une partie des curés, mettaient à l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé, de leurs protestations ou déclarations. Il a rapporté, entre autres, la conduite d'un curé près de Péronne, qui, non content d'exciter le peuple à refuser les impôts, l'excitait encore à massacrer ceux qui les lui demanderaient. »

Au récit de ces intrigues coupables, le parti populaire s'irrita tellement, qu'il proposa sur-le-champ une mesure énergique pour les faire cesser. On sait qu'en vertu d'un décret, tous les fonctionnaires publics devaient prêter serment à la constitution nouvelle; mais le clergé s'étant obstiné à établir une distinction entre la constitution

politique et la constitution ecclésiastique, on avait passé outre. Cette fois l'assemblée, à bout de patience, résolut d'imposer avec rigueur le serment aux prêtres. Elle le décréta donc dans la même séance (27 novembre); et, sans porter atteinte à la liberté des consciences, elle ajouta qu'on priverait de fonctions et de traitements, les ecclésiastiques qui refuseraient le serment. Après la sanction du roi, accordée de très-mauvaise grâce, l'assemblée obligea ceux de ses membres qui étaient ecclésiastiques, à donner, les premiers, dans son sein, l'exemple de la soumission. Il y eut encore des résistances opiniâtres de la part du clergé; ceux qui adhérèrent au décret, furent mis au ban de l'Église par le pape et flétris du nom de prêtres *assermentés*, tandis que les autres, considérés comme *réfractaires*, furent souvent exposés à la fureur du peuple.

Reprenons la lecture du *mémorial* du prince.

« 5 décembre. — M. Bonne-Carrère, dit le duc de Chartres, a lu un projet de règlement dont le comité était chargé par la société. Un article portait que nul ne pourrait être admis avant l'âge de vingt et un ans, à moins d'un cas particulier. J'ai demandé que l'âge fût fixé à dix-huit, en disant qu'à dix-huit on était bien en état de suivre une délibération, que la société n'ayant aucun caractère légal, on devait la regarder comme une école, et qu'alors il était important d'y admettre de bonne heure les jeunes gens, parce que leur timidité serait plus aisément vaincue, et qu'ils pourraient, quelques jours, défendre les droits sacrés de la nation dans la tribune de l'assemblée nationale. On n'a pas trouvé mes raisons suffisantes, et on a rejeté mon amendement. J'ai dit alors que j'avais un intérêt dans cet amendement; que mon frère désirait ardemment être admis dans cette société; et que cela le rejetait bien loin. M. Collot-d'Herbois m'a dit que cela ne lui ferait rien, que quand on avait reçu une éducation comme la nôtre, on était dans le cas des exceptions; je l'ai remercié et je me suis en allé. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu; j'ai pansé.

« 18. — Hier, j'ai été dîner au Palais Royal, où étaient mesdames de la Charce, de Saint-Simon, MM. de la Charce, de Menou le joueur, de Thiars, de Bercheng, etc. Il n'a été question que de jeu. On y émettait quelques plaisanteries d'une aristocratie dégoûtante.

« 22. — Hier, j'ai été à l'assemblée. On avait décrété, avant-hier, que chacun des ci-devant princes apanagistes aurait en remplace-

ment une rente apanagère d'un million, partageable entre tous ses enfants mâles à l'exclusion des filles. Hier on a accordé à chacun des frères du roi une rente viagère d'un million, et à mon père un million pendant vingt ans, affecté au payement de ses créanciers.

« 24. — J'ai été, hier au soir, au comité des présentations. M. Carra a dit que l'on répandait que l'on nous ferait sauter en mettant de la poudre dans la cave. J'ai dit que cela était absurde, que l'on n'oserait pas. On a demandé que nous allassions visiter les caves; j'ai dit que cela n'avait pas d'inconvénients, mais que cela était inutile. On a nommé trois commissaires qui étaient MM. Févelat, Carra et moi. Nous avons fait la visite des caves, où il y avait beaucoup de vin, mais rien qui pût inquiéter.

« 2 janvier 1791. — J'ai été hier matin aux Tuileries en habit de l'ordre. Grâce à mon père, on a quitté la liste aristocratique des princes, pairs et ducs, etc., et on a appelé par l'ancienneté, à l'exception de Monsieur et de M. d'Artois qui ne l'ont pas été. Monsieur a pris le même rang que quand il était prince. M. le cardinal de Larochefoucauld a pris la place des cardinaux, et n'a pas répondu à l'appel. La reine a parlé à mon père et à mon frère, et ne m'a rien dit. Personne ne m'a rien dit, ni le roi, ni Monsieur, ni personne enfin.



« 5. — Hier, j'ai été à l'assemblée; on discutait les jurés. M. Duport ne voulait pas que les dispositions fussent écrites. MM. Robespierre et Goupil insistaient pour qu'elles le fussent; on n'a rien décrété. A deux heures, on s'est occupé du serment des évêques et curés, membres de l'assemblée. On a décrété que le président (M. Émery) les interpellerait; ils ont refusé le serment. On a décrété, après beaucoup de débats, que le président se retirerait par devers le roi, pour le prier de faire exécuter le décret envers les membres de l'assemblée qui n'ont pas prêté le serment. Je n'en suis sorti qu'à quatre heures et demie; j'ai été sur-le-champ à Belle-Chasse, pour y porter des nouvelles à mon amie. A cinq heures et demie, nous avons été à la Comédie-Française: on donnait la première représentation du *Despotisme renversé*, de M. Harny. C'est la révolution, mise en action, la prise de la Bastille, etc. Cette pièce a eu le plus grand succès. On a demandé l'auteur, et on lui a donné une couronne. Ce matin, j'ai été chez M. Harny, il n'était pas chez lui.

« 7. — J'ai été chez M. Harny, que j'ai enfin trouvé. Je l'ai embrassé, et lui ai témoigné le mieux que j'ai pu, le plaisir que m'avait fait sa pièce; il m'a paru que ma visite lui faisait grand plaisir.

« 8. — J'ai été hier matin à l'assemblée, — aux jacobins à six heures. M. de Noailles a présenté un ouvrage sur la révolution de M. Joseph Tower, en réponse à celui de M. Burke; il en a fait un grand éloge, et a proposé de m'en nommer traducteur. Cette proposition a été accueillie par de nombreux applaudissements; j'ai accepté, comme un nigaud, en témoignant la crainte que j'avais de ne pas pouvoir parvenir à remplir leurs vues. Je suis rentré à sept heures un quart. Le soir, mon père m'a dit qu'il ne le voulait point, et que je me dégageasse dimanche aux jacobins : j'exécuterai ses ordres.

« 10. — Hier soir, j'ai été aux jacobins avec MM. de Sillery et Voidel : j'ai dit (par l'ordre de mon père) *que n'étant pas en état de faire un ouvrage, je ne me chargerais que de la traduction littérale, et M. Pieyre la rédigerait et y mettrait son nom.* Cette proposition a été adoptée.

« 8 février. — Hier, un moment à l'assemblée; — ensuite chez M. de Rochambeau, pour lui demander comment je pourrais faire pour que mon régiment se trouvât dans son armée. Il m'a dit qu'il demandait

de la cavalerie à M. Duportail, parce qu'il en manquait, et que je n'avais qu'à demander d'aller à Béthune.

« 9. — Hier, j'ai été à un nouveau club, hôtel des États-généraux, rue de Richelieu, dont je suis fondateur, signer un règlement par lequel on s'engage à ne point jouer aux jeux de hasard. De là chez M. Duportail, qui m'a répondu que cela était difficile, mais qu'il ferait tout ce qu'il pourrait.

« 10 mars. — J'ai été aux jacobins. D'abord, je suis resté un quart d'heure à la société fraternelle, puis je suis monté. On ne voulait pas faire à l'assemblée nationale le rapport du curé d'Issy-l'Évêque, disant qu'il y avait un décret judiciaire et que l'assemblée ne pouvait pas l'annuler. Cependant, M. Merle en fit le rapport à la société, et il dit ensuite que, le 25, le tribunal d'Orléans serait en activité et s'occuperait de cette affaire. Après cela j'ai demandé la parole, et j'ai dit : Il y a un décret de l'assemblée nationale qui porte que la haute cour nationale ne pourra juger que ceux contre lesquels l'assemblée nationale aura décrété qu'il y avait lieu à accusation ; qu'ainsi il fallait rapporter l'affaire à l'assemblée nationale, afin qu'elle décidât si les accusations faites contre le curé d'Issy-l'Évêque étaient de nature à être renvoyées au tribunal d'Orléans, ou aux tribunaux ordinaires, et ensuite s'il y avait lieu à accusation. M. Merle m'a répondu que cela n'était décrété que pour l'avenir et non pas pour les affaires déjà commencées. J'ai répondu alors qu'il me paraissait que le tribunal d'Orléans avait un bien grand pouvoir, puisqu'il devait décider d'abord si les accusations étaient de sa compétence, ensuite s'il y avait lieu à accusation, si l'accusé était coupable, et quelle peine il mérite ; que c'était au corps législatif à décider d'abord s'il y avait lieu à accusation ou non, et que je demandais qu'on en fît le rapport. La société a arrêté d'inviter M. Merle à engager le comité des rapports à l'autoriser à en faire le rapport à l'assemblée.

« 25. — Comme nous allons, actuellement qu'il fait beau, recommencer nos courses, j'ai prévenu ma mère que je ne pourrais plus dîner chez elle que deux fois la semaine. Elle l'a trouvé très-bon, et m'a dit que ce qui me convenait lui conviendrait toujours, et qu'elle était bien sûre que j'irais toujours dîner chez elle autant que je le pourrais, mais qu'elle ne voulait point que je me gênasse.

« 2 avril. — Hier, j'ai eu une longue conversation avec mon père et mon amie ; j'en écrirai le sujet dans quelque temps. »

Cette conversation n'a pas été écrite, ou bien elle a été supprimée, mais elle a trait à une série d'événements dont nous devons le récit. Il s'agit de la mésintelligence qui exista dans la famille d'Orléans.



Madame la duchesse d'Orléans

Pendant de longues années, la duchesse d'Orléans témoigna une vive affection pour la gouvernante de ses enfants ; puis elle changea subitement avec elle de manières et de ton. Effrayée de l'empire absolu que madame de Genlis avait su prendre sur ses élèves et sur le duc d'Orléans, elle ne dissimula plus bientôt son ressentiment. Ce fut d'abord avec une politesse froide, avec la dignité d'une mère blessée de se voir privée de ses droits naturels, qu'elle répondit à ses prévenances. Enfin, sa haine devint si violente, que débordant de son cœur, où

jusqu'alors il n'y avait eu place que pour les plus doux sentiments, elle éclata dans toutes les occasions. La duchesse obéissait elle à une influence étrangère, comme madame de Genlis l'insinue dans ses mémoires? Il est permis de le croire; toujours est-il qu'elle était incapable de s'abandonner sans examen à des préventions injustes; et que ses griefs paraissaient fondés, à un certain point de vue. Cependant, longtemps elle fit preuve de la plus grande modération, de la plus grande indulgence; longtemps elle employa tous les moyens que ses vertus lui suggéraient pour recouvrer la tendresse de son mari et se faire rendre l'éducation de ses enfants. Au mois d'octobre 1790, elle écrivait en ces termes au duc d'Orléans :

« Vous avez bien raison, mon cher ami, il vaut mieux nous écrire. Quand on discute avec quelqu'un que l'on aime, un objet intéressant, on est bien exposé à s'échauffer, et je sens que c'est ce qu'il faut éviter entre nous; car il échappe des choses qui font du mal dans le moment et qui en font encore après. Je serai bien aise de terminer pour ce qui regarde madame de Sillery (1), et vous ne m'en montrez pas moins d'impatience; ainsi, parlons-en, mon cher ami, pour n'y plus revenir, car j'ai besoin non-seulement de repos, mais de jouir des bienfaits que je vous dois. Vous avez déjà fait beaucoup pour mon bonheur, en m'accordant mes enfants un certain nombre de fois par semaine; ce seront des moments heureux que je vous devrai, et qui répandront une grande douceur sur mes jours. Je ne veux plus revenir sur le passé, ainsi que je vous l'ai déjà dit : les torts que je reproche à madame de Sillery existent, et ne peuvent être détruits ni par son journal, ni par tout ce qu'elle pourra vous dire; c'est moi qui ai vu et entendu tout ce qui m'a déplu. Ce n'est donc que l'avenir qui peut me faire revenir sur le compte de madame de Sillery : elle ne peut pas se justifier, mais elle peut réparer; et si je vois que sa manière d'être, et celle de mes enfants est telle que j'ai droit de l'attendre et de l'exiger, je suis juste, et je serai bien aise d'oublier les sujets de plainte qu'elle m'a donnés. Voilà, mon cher ami, ce qui est dans mon cœur et ce que j'ai déjà commencé à éprouver. Madame de Sillery a eu dernièrement de l'humeur, je l'ai supportée; mais le len-

(1) Madame de Genlis avait pris le nom de Sillery en 1785. Nous lui avons conservé le premier, sous lequel elle est plus généralement connue.

demain, elle a eu une attention pour moi : elle m'a écrit un billet honnête, je l'ai fait remercier par ma fille, et je lui ai répondu d'une manière dont vous avez été aussi content qu'elle ; enfin, ce sera sur sa conduite que je réglerai la mienne : que pouvez-vous désirer de mieux, cher ami ? Je ne dis pas que je rendrai à madame de Sillery, mon amitié, ma confiance ; quand elles ont été blessées à diverses reprises, il est impossible de croire que l'on puisse se rapprocher à un certain point : mais madame de Sillery peut compter sur tous les égards, les marques d'attention possibles. Je serai bien aise de pouvoir témoigner de la considération à la personne qui élève mes enfants : ainsi ce ne sera pas ma faute, si cela n'est pas. Vous devez être content de moi, je l'attends de votre justice ; mais encore une fois, mon cher ami, ne discutons plus sur ma manière de juger madame de Sillery ; je le puis moins à présent qu'autrefois, car antérieurement, lorsque je m'éloignai d'elle, vous n'essayâtes pas de la justifier ; vous me dîtes seulement que vous aviez des raisons essentielles qui vous faisaient tenir à elle ; je jouissais du moins de l'idée de vous faire un sacrifice que vous sentiez ; mais actuellement vous me dites que madame de Sillery fait votre bonheur, qu'elle m'aime. Je vous avoue que quand vous me dites de ces choses-là, elles me tuent : éloignons bien, cher ami, tout ce qui pourrait troubler notre union, et soyons, comme toujours, sans gêne, sans embarras l'un pour l'autre ; vous savez trop bien que vous ne pouvez avoir une meilleure amie que moi, pour que je vous le répète ; mais, j'espère que vous l'avez toujours pensé, et que personne ne pourrait jamais détruire la confiance que j'attends de votre part ; j'ose dire que je l'ai toujours méritée, et je serais bien affectée de penser que vous auriez pu soupçonner, le moindre instant, que je pouvais être changée : ceux qui vous ont mandé cette nouvelle, avaient certainement des raisons pour accréditer une chose démentie par toute ma conduite, car assurément il ne s'est pas passé un seul jour pendant votre absence, où je n'aie prouvé mon attachement pour vous : mais, comme vous me l'avez dit vous-même, on avait peut-être le projet de nous désunir. Ce que je puis vous dire avec vérité, c'est que personne n'a jamais essayé de m'éloigner de vous. Je ne sais pas comment pensent tous mes amis pour vous ; ce qui est bien sûr, c'est que vis-à-vis de moi, ils sont comme je puis le désirer, ils me sont attachés, ils savent qu'ils m'af-

fligeraient sans remplir d'autre objet, ils savent d'ailleurs que je trouverais très-mauvais qu'ils me parlassent de vous avec légèreté; ainsi, soit qu'ils vous approuvent, ou qu'ils ne vous approuvent pas, leur conduite est uniforme et on ne peut pas plus placée . . . . .

. . . .

« Vous m'avez dit que vous alliez venir plus souvent chez moi ; je vous le rappelle, parce que je suis intéressée à ce que vous n'oubliiez pas votre promesse, que d'ailleurs, je veux vous répéter encore que vous aurez toujours la société qui vous conviendra......

« D'après ce que vous m'avez dit, mon cher ami, au sujet de l'observation que j'ai faite à mon fils, je crois que je ferai peut-être bien de lui dire que s'il m'avait fait connaître votre intention, je me serais arrêtée au premier mot. Ce n'est pas que j'aie changé de manière de voir, mais si nos enfants peuvent nous croire des opinions différentes, je désire que cela n'influe pas sur leur conduite ; cela les mettrait trop mal à leur aise, et sur ce point, pour ce qui a rapport à eux, certainement je leur donnerai l'exemple de la soumission.

« La petite note précédente, et que je comptais toujours vous remettre avec toutes les autres, comme vous voyez, vous prouvera, cher ami, que pour les choses qui ne portent pas essentiellement sur l'existence future de mon fils, je céderai toujours ; mais la démarche qu'il veut faire est d'un genre trop sérieux pour que je ne fasse pas encore des représentations à ce sujet. C'est un devoir vis-à-vis de vous et vis-à-vis de lui. Je vous répète qu'il m'a causé hier une peine mortelle, et je vous avoue que j'ai été aussi étonnée et affectée que vous ayez consenti à un arrangement de cette espèce, sans m'en avoir dit un seul mot. Je vous avoue que j'espérais être consultée pour ce qui a rapport à mon fils ; si cela n'est pas, je suis destinée à jouer un rôle passif (ayant trop d'honnêteté et d'attachement pour vous, pour marquer à cet enfant que je désapprouve ce que vous conseillez, ou ce à quoi vous avez consenti), et il pourrait en résulter des choses fâcheuses pour l'un ou pour l'autre, et même peut-être pour l'un et l'autre.

« Cette nullité ne le frapperait peut-être pas d'abord ; mais lorsqu'il réfléchira, ou il me croirait nulle par caractère et n'aurait ni confiance ni déférence pour moi, ou il verrait que mes droits m'ont été ôtés, que cette nullité était forcée.

« Chercher, dans ce cas-là, à le rapprocher de moi, à l'éclairer, serait peut-être alors, en quelque sorte, l'éloigner un peu de vous. Il faudrait donc lui fermer mon cœur ou courir ce risque. Cette réflexion m'est affreuse, m'est bien pénible ; car l'un ou l'autre de ces inconvénients m'affligerait bien profondément. Je vous dis ceci, en général, sur tout ce qui peut avoir rapport à sa conduite ; car quant à cet objet-ci, il ne pourra pas ignorer mon opinion. Je suis très-sûre que mon père dira et aura soin même de faire dire que je suis très-fâchée que mon fils aille aux jacobins, et peut-être exigera-t-il que je lui dise mon opinion à lui-même, afin qu'il ne puisse pas me reprocher un jour de ne l'avoir pas averti. Vous êtes convenu vous-même, mon cher ami, qu'il y a de grands inconvénients ; examinons-les nous-mêmes, et voyons, mon cher ami, si les avantages peuvent les balancer. Encore une fois, si les jacobins étaient composés de députés seulement, ils seraient moins dangereux, parce qu'ils seraient connus par leur conduite à l'assemblée, et que l'on pourrait prévenir mon fils : mais comment le mettre sur ses gardes, vis-à-vis d'un tas de gens qui y ont la majorité, et qui sont bien propres à égarer les principes d'un jeune homme de dix-sept ans. Si mon fils en avait vingt-cinq, comme je vous l'ai dit, je ne serais point tourmentée, parce qu'il pourrait distinguer par lui-même ; mais à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre : en vérité, mon cher ami, cela n'a pas de raison ; et que ce soit nous, que ce soit ses parents qui, pour finir son éducation, l'envoient aux jacobins, me paraît et paraîtra sûrement à tout le monde une chose inconcevable, et me ferait en vérité regretter qu'il fût sorti des mains de madame de Sillery. C'est pour qu'il apprenne à parler, que vous voulez passer par-dessus tous les dangers, que vous ne pouvez pas ne pas envisager pour lui ; et vous me dites, mon cher ami, pour me faire voir ces avantages comme vous, qu'un fameux orateur anglais ne le serait pas, s'il n'avait appris à parler de bonne heure. Je vous répondrai à cela, que c'est sûrement en assistant aux séances du parlement, aux assises, aux plaidoyers, qu'il a appris cet art, et que mon fils aura les mêmes facilités sans aller aux jacobins : qu'il suive l'assemblée nationale et les séances des nouveaux tribunaux, quand ils seront établis, et pour peu qu'il y ait des dispositions, il y apprendra à parler tout comme on apprend en Angleterre.

« D'ailleurs, mon cher ami, pourquoi n'attendrions-nous pas la nouvelle législature? Ce n'est différer que de quelques mois, et peut-être à cette seconde législature, épurera-t-on les jacobins, comme il en a déjà été question. »

On le voit, les opinions politiques et religieuses de la duchesse d'Orléans étaient diamétralement opposées à celles de son mari. Imbue des préjugés de sa caste, elle restait, comme son vertueux père, le duc de Penthièvre, l'amie du trône et du pape, et s'effrayait en conséquence de la direction donnée à l'éducation de ses enfants. Si la tendresse de cette excellente mère n'était pas en cela suffisamment éclairée, sa fidélité inaltérable à la cause de Louis XVI expliquait l'exagération de ses craintes pour l'avenir. Cependant, pleine d'abnégation et de réserve devant la volonté de son mari, elle eût peut-être fait, sans murmure, le sacrifice de ses idées aux principes de liberté que l'on inculquait à ses fils, si ses ressentiments n'eussent eu une cause plus légitime.

Après avoir déclaré déjà que ses enfants étaient, contre son vœu, entre les mains de madame de Genlis, elle se crut en droit d'exiger la retraite de celle-ci; elle avait en effet pour elle l'autorité d'une mère et le sentiment du devoir; néanmoins madame de Genlis résista, sûre de son empire sur le duc d'Orléans. Douée du génie de l'intrigue, souple et entière tour à tour, elle savait se soumettre ou imposer sa volonté selon les circonstances. Trop adroite pour attaquer ouvertement madame d'Orléans, elle se contentait de faire ressortir le danger de ses opinions. Le duc s'opposait-il fermement à quelques-unes de ses propositions, elle cédait d'abord, puis finissait toujours par le ramener insensiblement à son avis. C'est avec le même art qu'elle avait conquis un ascendant irrésistible sur l'esprit de ses élèves, en suivant trop à la lettre les idées de J.-J. Rousseau à cet égard : « Émile doit honorer ses parents, dit-il, mais il ne doit obéir qu'à moi. C'est ma première ou plutôt ma seule condition; j'y dois ajouter celle-ci qui n'en est qu'une suite : qu'on ne nous ôtera jamais l'un à l'autre que de notre consentement. Cette clause est essentielle, et je voudrais même que l'élève et le gouverneur se regardassent tellement comme inséparables, que le sort de leurs jours fût toujours entre eux un objet commun. Sitôt qu'ils envisagent, dans l'éloignement, leur séparation; sitôt qu'ils prévoient le moment qui doit les rendre étrangers

l'un à l'autre, ils le sont déjà ; chacun fait son petit système à part, et tous deux occupés du temps où ils ne seront plus ensemble, n'y restent qu'à contre-cœur... Mais quand ils se regardent comme devant passer leurs jours ensemble, il leur importe de se faire aimer l'un de l'autre, et par cela même ils se deviennent chers. L'élève ne rougit point de suivre dans son enfance l'ami qu'il doit avoir étant grand ; le gouverneur prend intérêt à des soins dont il doit recueillir le fruit, et tout le mérite qu'il donne à son élève est un fonds qu'il place au profit de ses vieux jours. » Madame de Genlis se défend, tout en les trouvant justes, d'avoir adopté ces principes. On ne peut douter que, dans le cours de l'éducation, elle n'ait cessé d'enseigner à ses élèves les devoirs de la piété filiale. Il n'en est pas moins vrai qu'elle était devenue le premier objet de leur tendresse ; et, en dépit de cette excessive délicatesse, dont elle se pare, l'exagération de son dévouement pour eux avait si bien renversé les lois de la nature, qu'ils voyaient une mère dans leur amie, au lieu de voir une amie dans leur mère. Les déférences respectueuses étaient pour madame d'Orléans ; l'affection profonde et les aimables prévenances pour l'institutrice. C'est ainsi que le duc de Chartres écrivait un jour à cette dernière : *Ce que j'aime le mieux au monde, c'est la nouvelle constitution et vous.*

Et pourtant, dans l'isolement auquel on condamnait cette mère infortunée, que de douceur et de courage elle montrait ! Elle se plaignait, mais sans colère, ajoutant même le bienfait au pardon le plus généreux. Madame de Genlis finit par annoncer qu'elle partirait. A la nouvelle de cet éloignement, le duc d'Orleans fit tous ses efforts pour calmer les ressentiments de sa femme ; ses instances et les prières du duc de Chartres échouèrent devant la fermeté de la duchesse, qui quitta subitement Paris pour aller se réfugier à Eu, auprès de son père. Madame de Chastellux, dame d'honneur de madame d'Orléans, et qui l'avait accompagnée dans sa fuite, reçut du duc irrité l'intimation de ne plus reparaître au Palais-Royal. La duchesse d'Orléans répondit par une demande en séparation, fondée sur la différence d'opinions politiques et religieuses, sur le délabrement de la fortune de son mari, et sur l'aversion fortement prononcée qu'elle avait contre madame de Genlis. Le coup porta, et le 26 avril, à huit heures du matin, celle-ci s'éloigna de Belle-Chasse. Ce départ remplit ses élèves

d'une vive affliction, surtout mademoiselle Adélaïde, qui tomba si sérieusement malade, que le retour de la gouvernante devint une nécessité. Madame d'Orléans, douloureusement affectée de voir une étrangère occuper la première place dans le cœur de ses enfants, fit taire son indignation devant sa tendresse, et madame de Genlis fut rappelée. Ainsi ce long et triste démêlé, où les droits d'une épouse et d'une mère parurent complétement sacrifiés à l'ascendant d'une femme habilement impérieuse, aboutit à consolider plus que jamais le pouvoir de cette dernière. Dès lors, pour se soustraire aux périls d'une nouvelle lutte, madame de Genlis sollicita du duc d'Orléans l'autorisation de voyager en Angleterre; c'était un projet qu'elle poursuivait depuis longtemps, et auquel la mission du prince avait mis obstacle. Cette fois, ses obsessions eurent plus de succès, et elle partit avec mademoiselle d'Orléans le 11 octobre 1791. La duchesse, qui n'avait plus d'autre consolation que celle de correspondre avec sa fille, montra, dans les épanchements de son cœur, le calme de la force, la dignité du malheur : tant de grandeur d'âme en imposait à son ennemie même qui mandait un jour, de Bath, au duc d'Orléans : « Mademoiselle vient encore de recevoir une lettre d'elle....... mais pas un reproche, pas un mot amer, de la tristesse et de la tendresse, et la lettre n'est point dictée. » — Admirable et sublime résignation!

Mademoiselle d'Orléans entrait à peine en convalescence, quand le duc de Chartres inscrivit sur son *Mémorial* ces lignes caractéristiques où l'on retrouve des traces de la lecture des *Confessions* de Jean-Jacques :

« 22 mai 1791. — Les malheurs que nous avons éprouvés depuis six semaines, les soins que j'ai donnés à ma pauvre sœur, mes occupations, mon établissement dans mon appartement nouveau, etc., m'ont fait suspendre ce journal. Je vais le reprendre, j'y rendrai compte de toutes mes actions et même de tous mes sentiments. En lisant ceci, on lira dans mon âme, rien n'y sera omis, soit de bien, soit de mal. Depuis un an environ, ma jeunesse me livre des combats presque continuels, je souffre beaucoup, mais cette douleur n'a rien d'amer; au contraire, elle me fait envisager un heureux avenir. Je pense au bonheur, dont je jouirai, quand j'aurai avec moi une femme aimable et jolie qui me donnera un moyen légitime de satisfaire ces désirs ardents dont je suis dévoré. Je sens bien que ce moment est

encore éloigné, mais enfin il viendra. Voilà ce qui me soutient; sans cela, je succomberais et je me livrerais à tous les déréglements des jeunes gens. O ma mère! (madame de Genlis), que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux, en m'inspirant des sentiments de religion qui font ma force; si je n'avais pas la certitude d'une seconde vie, et si je ne savais pas que de ma part une faute de ce genre serait un coup de poignard... »

Dans cette page inachevée, que de force! que d'élévation! que d'exquise sensibilité! que de nobles sentiments noblement exprimés! Pourquoi l'affection du fils n'y est-elle pas associée à la gratitude de l'élève? Le nom d'une mère adorable eût si bien éclairé, comme d'un limpide et nouveau rayon, cette peinture gracieuse et suave, qui, en rappelant le pinceau de l'Albane, justifie cette maxime de l'auteur d'*Émile:* La moralité élève l'homme à la vertu. « Quoi de plus touchant, a dit un écrivain, que l'expression des premiers mouvements d'un cœur sensible, qui s'ouvre aux feux de l'amour, dans les beaux jours de l'adolescence qui sont encore ceux de l'innocence! La même situation et la même naïveté se retrouvent dans la charmante pastorale de *Daphnis et Chloe;* mais il y manque ce que l'éducation naturelle de ces bergers n'a pu leur donner, et ce qui au contraire a été le fruit de l'éducation chrétienne et philosophique qu'a reçue l'auteur de ce *Mémorial:* la moralité qui résulte de la répression de ces mouvements impétueux et du sacrifice de la passion au devoir. L'*Héloïse* de Rousseau contient aussi de semblables images, exprimées avec le coloris d'un grand peintre, malheureusement elles sont ternies par le sacrifice de la vertu à la passion, consommé avant le retour de la passion au devoir, qui est l'objet moral de ce roman d'ailleurs sublime. Il appartenait au pinceau suave et pur qui a peint *Paul et Virginie*, de nous présenter le parallèle sans tache du tableau, dont nous nous plaisons à faire remarquer les traits dans ce passage où, après avoir tracé la situation des deux amies délaissées, qui se consolent par leur amitié mutuelle et par la vue de leurs aimables enfants, l'auteur dit : « Tout « entre elles était commun. Seulement, si d'anciens feux plus vifs que « ceux de l'amitié se réveillaient dans leur âme, une religion pure, « aidée par des mœurs chastes, les dirigeait vers une autre vie, comme « la flamme qui s'envole vers le ciel, lorsqu'elle n'a plus d'aliment « sur la terre. »

Vers la fin de 1790, les nobles continuaient à émigrer en foule, espérant, avec l'aide des armes étrangères, arrêter facilement le torrent de la révolution et asservir de nouveau la France à leur pouvoir despotique. Leur aveuglement, à cet égard, était profond, surtout depuis qu'ils avaient vu l'Autriche anéantir, en peu de jours, l'insurrection de la Belgique. « Ainsi se terminera la révolution de France, s'écriaient-ils. La botte d'un général autrichien fera tomber toutes les grandes maximes de la déclaration des Droits de l'homme. Cette jactance, ajoute M. Lacretelle jeune, donna lieu à un proverbe ridicule. Chaque fois qu'il paraissait un décret foudroyant de l'Assemblée nationale : *Nous en appelons*, disaient les royalistes, *à la botte du général autrichien.* » L'émigration, qui d'abord s'était dirigée vers Turin, se transporta à Worms et à Coblentz. « Ce qui ne contribua pas peu à l'accroître, raconte le comte de Las Cases, c'est que les meneurs de la révolution y poussaient en secret, tout en ayant l'air de s'y opposer en public ; ils déclamaient vaguement contre elle à la tribune, il est vrai ; mais ils avaient grand soin de tenir tous les passages bien ouverts. Le zèle venait-il à se ralentir, les déclamations devenaient plus violentes, et l'on décidait de fermer strictement les barrières. Alors ceux qui étaient demeurés en arrière se trouvaient au désespoir de n'avoir pas su profiter du moment favorable ; mais, accidentellement ou par négligence, les barrières se rouvraient de nouveau, et on s'y jetait avec empressement pour n'être pas encore pris en défaut. C'est par ce manége adroit que l'Assemblée aidait ses ennemis à se précipiter eux-mêmes dans le gouffre.

« Les fortes têtes du parti avaient jugé tout d'abord qu'une telle mesure allait les désencombrer des parties hétérogènes qui gênaient leur marche, et que les biens de tous ces bannis volontaires leur assureraient d'incalculables ressources. Les officiers croyaient faire merveille que de s'esquiver de leurs régiments, tandis que les meneurs, de leur côté, faisaient révolter leurs soldats pour les y contraindre. Ils se délivraient par là d'ennemis qui les paralysaient, et se donnaient dans les sous-officiers au contraire des coopérateurs zélés, qui devinrent des héros dans la cause nationale. »

Coblentz, devenu de la sorte le centre de l'émigration et un foyer d'intrigues, finit par attirer sérieusement l'attention de l'Assemblée, et l'on songea à créer une loi pour obliger les fonctionnaires pu-

blics à résider dans le lieu de leurs fonctions sous peine de déchéance. Le roi, soumis le premier à ce décret, ne devait pas s'éloigner du Corps législatif pendant la session, ni sortir du royaume en aucun temps. Le comité de constitution fut en outre chargé de présenter une loi sur l'émigration. Sur ces entrefaites, les mêmes causes qui avaient poussé le peuple contre la Bastille, le portèrent au donjon de Vincennes, qu'on préparait pour les prisonniers, dont regorgeaient les prisons de Paris (28 février 1791). Des meneurs excitaient la rage populaire en répandant le bruit que les chambres, nouvellement réparées, étaient destinées à enfermer le duc d'Orléans, le duc de Chartres et les patriotes les plus dévoués. Lafayette accourut à



temps et dissipa l'émeute dirigée par Santerre ; puis de là se hâta d'aller aux Tuileries rétablir l'ordre troublé par quelques centaines d'habitués du château, qui furent surnommés les *chevaliers du poignard*, parce qu'on les trouva porteurs de poignards.

La loi sur l'émigration ne tarda pas à être présentée par Chapelier et fut ajournée, après avoir offert à Mirabeau l'occasion d'exercer sur tous la magique puissance de sa parole, d'exciter l'admiration de ses

amis et de l'imposer à ses ennemis; ce furent ses derniers triomphes, car sa fin approchait. Épuisé par des excès de toute sorte, l'illustre orateur reparut une fois encore à la tribune, et mourut le 2 avril, à l'apogée de sa gloire, regretté de tous les partis, que son génie subjuguait et entraînait.

Les travaux de l'Assemblée furent suspendus; il y eut un deuil général; Mirabeau, à qui l'on fit des funérailles magnifiques, fut le premier placé à côté de Descartes, dans l'église de Sainte-Geneviève, que, sur la demande de Pastoret, on transforma en Panthéon, avec cette inscription, effacée plus tard sous Louis XVIII, et rétablie par le gouvernement de juillet :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

La mort de Mirabeau jeta la cour dans le découragement, et la famille royale, qui jusqu'alors avait hésité à prendre la fuite, s'y prépara secrètement. Pendant ce temps, les puissances étrangères, sollicitées par les émigrés, menaçaient la France d'une invasion. L'Assemblée nationale dut presser le ministre Duportail de compléter l'armement et la défense des frontières. En conséquence, pour obéir à un décret qui obligeait tous les colonels propriétaires à rejoindre leurs régiments, sous peine de démission, le duc de Chartres partit le 14 juin pour Vendôme, où se trouvait le 14e régiment de dragons, dit dragons de Chartres.

Nous lisons sur son journal :

« De Vendôme, 15 juin 1791. — Parti hier matin de Paris, à onze heures et demie avec M. Pieyre. J'avais été dire adieu encore une fois à tout mon cher Belle-Chasse ; j'ai été voir à Maintenon les aqueducs : les arcades sont d'une très-belle proportion; il y en a environ quarante-cinq, je ne sais pas exactement leur hauteur. Louis XV les a abîmés en faisant ôter toutes les pierres de taille avec lesquelles il a fait bâtir à madame de Pompadour le château de Cressy. Ces aqueducs furent bâtis pour une femme et abîmés pour une autre. J'ai vu la cathédrale de Chartres, elle est finie et très-belle : le groupe de l'Assomption m'a paru mieux que la dernière fois que je le vis en revenant de Bretagne; il est de M. Brideau et d'un seul bloc de marbre... Je suis arrivé ici à deux heures un quart. Quelque temps après est venu

M. Lagondie, premier lieutenant-colonel, et bientôt après MM. les officiers. Leur accueil a été froid, le lieutenant-colonel a été bien.

« 16, à 8 heures. — Levé ce matin à quatre heures trois quarts : à six heures, j'ai été dans toutes les écuries avec les lieutenants-colonels.... J'ai écrit à mon père et j'ai fait mon arrangement.... A dix heures un quart est venu M. de Lagondie, à onze heures, je me suis rendu avec lui sur la place, les officiers ont fait un cercle, les guidons au milieu. M. de Lagondie a notifié aux officiers, sous-officiers et dragons de me reconnaître pour leur colonel : on a ensuite apporté chez moi les guidons et la caisse du régiment... J'ai été faire visite au président et au procureur du district, au maire et au procureur de la commune, au commandant de la garde nationale, au président du tribunal et au commissaire du roi. Rentré, écrit ce journal, et parti pour les amis de la constitution : j'y ai été reçu avec de nombreux applaudissements. M. le président m'a adressé un discours sur l'exemple que je donnais, et sur le plaisir qu'éprouvait la société à me voir assis parmi ses membres. J'ai répondu (je ne m'étais pas préparé) que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour justifier l'accueil favorable que voulait bien me faire la société; que toute ma vie serait consacrée au service de ma patrie, et que j'espérais que le 14e régiment que j'avais l'honneur de commander, serait toujours dans l'état florissant où je le trouvais, et qu'il continuerait à être l'exemple de la subordination, de la discipline et du patriotisme. Rentré à sept heures un quart, écrit à ma mère et à mon amie, dit mon office, mes prières.

« 17. — J'ai été ce matin aux écuries, il n'y avait point d'officiers, il doit toujours y en avoir un.... Les dragons m'ont fait très-bonne mine ; je me sens beaucoup d'inclination pour ce régiment, je l'aime déjà beaucoup. Le soir, j'ai écrit à mon amie. J'ai reçu la visite du maire, je l'ai prié de s'adresser directement à moi pour tout ce qui pourrait intéresser la tranquillité publique, et pour toutes les relations du régiment avec la municipalité.

« 18. — Ce matin aux écuries à six heures ; tous les officiers étaient à leur poste.

« 19. — J'ai été aux amis de la constitution, les présidents n'y étaient pas ; on m'a nommé président par intérim ; j'ai fait beaucoup de difficultés. J'ai dit que je ne pourrais pas rester longtemps, que

j'avais des lettres à écrire, et que c'était le courrier de Paris : tout a été inutile, il a fallu présider; j'ai donc présidé.

« 20. — Ce matin, à six heures, aux écuries; il pleuvait à verse. En sortant d'une des écuries de M. Mastin, je rencontre M. de Lagondie, qui me dit : Comment, monsieur, vous allez aux écuries par le temps qu'il fait? — Monsieur, rien ne m'arrête, quand je remplis mon devoir. — Mais vous ne devriez pas vous prodiguer autant, il vaudrait mieux que les dragons vous vissent moins fréquemment. — Je ne vois pas de raison pour cela. — Il est très-dangereux de faire perdre aux dragons cette crainte que leur inspirent votre cordon bleu et la pensée que vous êtes un Bourbon. — Loin de croire qu'il soit



dangereux de faire perdre aux dragons la crainte dont vous parlez, je désire fort que ce soit ma personne qui soit respectée, et non pas toutes ces balivernes. — C'est avec des balivernes qu'on mène les hommes : s'il m'était permis de vous donner un conseil sur le club, je vous dirais qu'à votre place je n'aurais pas refusé cette place de distinction qu'on voulait vous donner ; car il me semble d'un danger imminent que vous soyez assis sur le même banc qu'un dragon; cela

l'habitue à vous regarder comme son égal. — J'aurais plutôt mangé cette chaise que de recevoir une distinction quelconque ; je les déteste, et je ne croirai jamais qu'elles soient nécessaires à la discipline d'un régiment. Je vous déclare qu'autant je respecte un ancien militaire qui porte la marque des services qu'il a rendus à sa patrie, autant je méprise celui qui passe sa vie dans des antichambres pour obtenir un ruban bleu. Voilà mon opinion sur les distinctions honorifiques : vous avez la vôtre, il m'est impossible de changer la mienne ; ainsi, changeons de conversation. — Je n'ai plus qu'une seule observation à vous faire, c'est que souvent le subordonné s'ennuie de voir toujours la figure de son supérieur, et que si vous allez tous les jours à l'écurie, vos dragons s'ennuieront de vous voir, et vous leur deviendrez désagréable. — Je vous suis infiniment obligé ; mais vous me permettrez de croire que je ne me rendrai pas *désagréable* aux dragons en montrant beaucoup de zèle et d'assiduité à remplir mes devoirs, et en étant toujours le premier à mon poste. Mais quand cela serait, cela ne m'empêcherait pas de remplir mes devoirs, et si je cédais à cette considération, on pourrait justement me taxer de faiblesse — J'ai été au manége, écrit, réglé les comptes de Boulanger et de Level, que je renvoie à Paris, parce qu'ils n'ont pas l'ordre et l'économie qui me conviennent. »

Nous avons dit que la famille royale, d'après les conseils de Breteuil, s'était décidée à fuir ; les préparatifs furent faits pour le 20 juin ; une circonstance retarda le voyage jusqu'au 21. Monsieur et Madame partirent par une route opposée à celle que suivit le roi avec la reine, le dauphin, Madame Royale et Madame Élisabeth. Le bruit de cette fuite se propagea rapidement, et des mesures furent prises par l'Assemblée pour opérer l'arrestation du roi, et par Lafayette pour protéger son retour. Le peuple, passant de la stupeur à la rage, se porta aux Tuileries, brisa partout les bustes de Louis XVI, et partout effaça son nom. Le Palais-Royal fut dès lors appelé palais d'Orléans. En l'absence du roi, l'Assemblée, réunie le 21 à neuf heures du matin, manda les ministres, puis, s'emparant du pouvoir exécutif, décréta qu'ils ne recevraient d'ordre que d'elle seule, et que les frontières seraient mises en état de défense ; car on commençait à s'effrayer moins de la pensée d'une lutte avec les armées étrangères. Les patriotes les plus prononcés concevaient l'espérance d'une répu-

blique, et cet enthousiasme belliqueux, qui devait bientôt enfanter des prodiges, éveillait déjà des instincts de gloire dans tous les cœurs. On eut lieu d'observer ces manifestations généreuses dans cette même séance où MM. de Rochambeau, Crillon l'aîné, Montesquiou, d'Aiguillon, Tracy, Custine, etc., jurèrent de servir la patrie avec zèle et fidélité. M. Latour-Maubourg fit la proposition qu'on changeât la formule du serment pour l'armée : « Je me joins, s'écria Charles Lameth, à ceux de mes collègues qui ont l'honneur de commander des régiments de la nation, et je jure de mourir pour la patrie et pour la constitution. J'appuie la mesure proposée par M. Maubourg, et je n'ajoute qu'un mot : il y a ici des officiers employés dans d'autres grades que celui de colonel ; je prie l'Assemblée de décider l'opinion qu'il faudra prendre de ceux qui garderaient le silence ; car il n'y a pas à reculer : ou on aime la nation et la constitution, et il faut le dire ; ou l'on est opposé à l'une et l'on trahit l'autre, et il faut encore qu'on le sache. On doit être prononcé en ce moment : nous pouvons avoir demain l'ennemi sur les bras. Je demande donc que ceux qui, dans vingt-quatre heures, n'auront pas prêté leur serment, soient déchus de leurs grades. » En effet, la formule du nouveau serment fut rédigée dans la nuit, et décrétée le lendemain. Tous les fonctionnaires publics, membres de l'assemblée, y adhérèrent immédiatement ; puis, aux termes du décret, on envoya des commissaires dans les départements frontières pour recevoir le serment des troupes et des officiers.

Cependant le roi, reconnu par le fils d'un maître de poste, et arrêté à Varennes, dut reprendre la route de Paris. Son arrestation répandit la joie parmi le peuple. Trois commissaires, Barnave, Latour-Maubourg et Pétion, eurent mission de ramener la famille royale aux Tuileries. Le voyage de Varennes porta le dernier coup à l'autorité chancelante de Louis XVI. Par un décret du 25, l'Assemblée le suspendit de ses fonctions jusqu'à ce qu'il eût juré la constitution ; mais évidemment cela équivalait à une destitution provisoire. Cette modération exaspéra les clubs. Plusieurs partis étaient alors en présence ; les uns voulaient la déchéance du roi et la substitution de la république à la royauté ; les autres penchaient pour une régence ; d'autres enfin parlaient du fédéralisme. « Que les quatre-vingt-trois départements, disait le *Patriote français*, se confédèrent et déclarent qu'ils ne

veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, ni régents, qui sont des ombres de roi, aussi funestes à la chose publique que l'ombre du bohon-upas, qui est mortelle. En nommant un régent, la guerre civile s'allume, et l'on combattra bien plutôt pour un maître de son choix que pour les libertés. »

De toutes ces opinions, celle que l'on émettait sur la régence se trouvait sans consistance, puisque le duc d'Orléans reniait ses partisans. Néanmoins quelques journaux essayèrent de réveiller son ambition, en lui montrant le trône que la déchéance probable du roi allait laisser vide. Ce fut en vain; ce prince, si redouté de la cour, toujours poursuivi de sa haine implacable et mal fondée, ôta tout espoir à la faction qui s'agitait pour lui, en publiant cette déclaration, adressée au journal *l'Assemblée nationale :*

« Ayant lu, monsieur, dans votre journal n° 689, votre opinion sur les mesures à prendre depuis le retour du roi, et tout ce que vous a dicté sur mon compte votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publiquement dès le 21 et le 22 de ce mois, à plusieurs membres de l'Assemblée nationale, que je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public ; *mais que, s'il est question de régence, je renonce dans ce moment et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne.* J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe des simples citoyens, où je ne me suis placé *qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours ; et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable.* Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs que je fais cette déclaration : je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité qui en est le fondement, alimenterait toujours leur haine contre moi, je dédaigne leurs calomnies ; ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité ; mais j'ai dû déclarer, dans cette occasion, mes sentiments et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons relativement aux nouvelles mesures que l'on pourrait être forcé de prendre.

« Ce 26 juin 1791. « *Signé* L. P.-J. D'ORLÉANS. »

L'assemblée, fort embarrassée en face de l'exaltation des esprits, n'en continua pas moins son œuvre constitutionnelle et n'hésita pas à réintégrer le roi dans ses fonctions. Mais c'en était fait de la puissance de l'infortuné Louis XVI; car il avait irrévocablement perdu le reste d'amour ou de pitié qu'on lui conservait encore. Quoique le décret fût rendu, les jacobins prétendirent que l'Assemblée avisât à le remplacer, en proclamant sa déchéance pour cause de trahison. Quatre mille individus des deux sexes allèrent, dans ce but, au champ de Mars signer une pétition sur l'autel de la patrie. Lafayette accourut avec la garde nationale et parvint à rétablir l'ordre, non sans effusion de sang, ni sans danger pour lui.

La fuite du roi, qui avait également répandu l'inquiétude dans toutes les provinces, donna lieu sur beaucoup de points à des scènes déplorables. A Vendôme, le 25 juin, l'appareil d'une cérémonie religieuse servit de prétexte à une émeute. Le duc de Chartres assistait, ce jour-là, en tête de son régiment, à la procession du saint sacrement, quand il fut requis par la municipalité de doubler la garde pour assurer la tranquillité publique. Il consigna le régiment avec ordre de se tenir prêt à tout événement. Quelques instants après, on vint l'avertir que le peuple voulait pendre deux ecclésiastiques réfractaires, accusés d'avoir insulté le vicaire qui portait le saint sacrement. Arrivé devant une auberge où s'étaient réfugiés les deux prêtres, le duc cherche à calmer les plus furieux, en leur démontrant combien il est injuste de condamner des hommes sans les entendre, et odieux en même temps de faire l'office du bourreau : « Aux juges seuls, leur dit-il, appartient le droit de sévir contre les coupables. » Mais eux de s'écrier que leurs juges sont des aristocrates et trahissent leur devoir par esprit de parti. « Cela est votre faute, réplique le duc, puisque c'est vous qui les avez nommés. Néanmoins vous n'avez pas le droit de vous faire justice vous-mêmes. » Une sourde rumeur accueille cette réponse et témoigne de l'indécision de la foule. Alors une voix reprend : « Nous leur ferons grâce en faveur de M. de Chartres. — Oui, oui, répète-t-on de toutes parts, c'est un bon patriote, il nous a tous édifiés ce matin ; faites-les descendre, nous ne leur ferons rien. — Vous me le promettez? — Oui, oui, on ne leur fera rien. » Le duc de Chartres pénètre dans la maison, ramène les deux prêtres et veut les faire monter en voiture. « Point de voiture.



[illegible] éditeur

s'écrie-t-on, à pied, à pied, que nous ayons le plaisir de les huer et de les chasser honteusement. — Eh bien, à pied, répond le prince, cela m'est égal, car vous êtes de trop braves gens pour oublier vos promesses. » Et le cortége s'ébranle au milieu des clameurs. Dans le premier moment on prit, sans réflexion, le chemin de Paris. Le peuple suivait en chantant le fameux *Ça ira*. Le tapage était horrible. Un homme faillit être mis en pièces pour avoir crié : « A la lanterne tous ces b...... là ! » tant on avait à cœur de tenir parole au jeune colonel. Cependant, comme on tournait le dos à la ville de Blois, où les prisonniers désiraient aller, le duc de Chartres voulut changer de route. Au passage d'un petit pont de planche sans garde-fou, les cris : *A l'eau!* retentissent. Le prince conjure ce nouveau danger. Un peu plus loin, l'arrivée de paysans, accourus du haut de la montagne, fait éclater l'orage longtemps contenu. Cette fois, la vie des prêtres fut sérieusement menacée. L'un, déjà saisi par le bas de sa soutane, se débattait en désespéré ; son intrépide protecteur le dégage avec l'aide d'un garde national. Le rassemblement se grossit de plus en plus. Le prince voit l'impossibilité de sauver ses protégés si l'on continue la route, et propose soudain de les conduire en prison. Cet avis excite des transports unanimes. « Il faut, ajoute-t-on, qu'ils demandent pardon à Dieu, et qu'ils remercient M. de Chartres en considération de qui on leur laisse la vie. » Cela fait, on reprend le chemin de Vendôme, quand un homme s'avance et couche en joue les deux prêtres, en disant : « Rangez-vous, que je lâche mon coup de fusil. » D'un seul bond, le duc se jette au-devant d'eux, et les couvrant de son corps : « Vous me tuerez plutôt ! » s'écrie-t-il d'une voix vibrante et l'œil en feu. Ce geste, cet accent, ce regard en imposent au furieux, et les deux ecclésiastiques arrivent enfin sans encombre à la prison.

Cependant les Vendômois, mécontents de voir ces deux victimes leur échapper, tournèrent leur fureur d'un autre côté. Ils se portèrent à l'oratoire où logeait le supérieur, qui avait aussi refusé de prêter le serment, et dont l'église servait aux réfractaires. La fermeté du duc de Chartres réussit encore à maîtriser leurs ressentiments, et le supérieur se hâta de quitter Vendôme.

« 1er juillet 1791. — Le lendemain de mon affaire, dit le duc de Chartres dans son *Mémorial*, la compagnie des jardiniers est venue me féliciter. J'ai été trois fois à la municipalité ; plusieurs de ceux

qui, la veille, étaient les plus acharnés, vinrent en pleurant me demander pardon et me remercier de les avoir empêchés de commettre un crime. Un d'eux me demanda quand on devait chasser les prêtres de la ville. Je dis qu'on ne devait point les chasser, et qu'au contraire on devait les laisser tranquilles. « Mais, monsieur, me dit-il, il y a un décret pour les chasser de la ville sous vingt-quatre heures, et je viens vous demander quand est-ce qu'il faut l'exécuter. » Je lui ai répondu qu'il n'y en avait point, que c'était une horrible imposture, et que, quand il y en aurait, ils ne devraient pas se charger de l'exécution, qu'ils devaient s'en fier à ceux qu'ils avaient nommés pour cela. « Il faut donc les laisser là. » J'ai dit oui. « Mais mes camarades ne me croiront pas, quand je leur dirai cela, il faudrait que cela fût écrit. » J'y ai consenti, et lui ai donné le billet suivant : « Les deux hommes que nous avons menés en prison, sont dénoncés à l'accusateur public, et leur procès va leur être fait. Il n'y a point de décret qui ordonne l'exil des prêtres qui n'ont pas prêté le serment, et on doit les laisser tranquilles. » Comme je ne voulais pas qu'on pût m'en attribuer d'autre, j'allai sur-le-champ à la municipalité, j'y déposai copie de mon billet, et déclarai n'en point avouer d'autre, dont acte me fut donné.

« 2. — Je viens de recevoir le décret pour le serment des officiers, je l'ai remis sur-le-champ à M. de Lagondie : demain à la parade on me rendra réponse.

« 4. — J'avais remis à hier au soir la déclaration sur le serment, parce qu'il y avait une grande procession de reliques qui avait attiré un grand nombre de paysans, et que je craignais que le refus de serment de la part de quelque officier n'occasionnât du mouvement. Après le dîner, MM. de Lagondie, Rouillon, Damonville et Montureux m'ont déclaré qu'ils ne prêteraient pas le serment, et m'ont demandé le secret, craignant, à ce qu'ils disaient, que si cela était su, cela pourrait occasionner du trouble dans le régiment. Il y en a un que je regrette beaucoup, c'est M. de Montureux ; mais cependant cela diminue fort la prévention favorable que j'avais conçue pour lui ; car je n'aime pas un homme qui préfère quelqu'un à sa patrie. »

Première déception d'une âme neuve, où le sentiment du devoir parle plus haut que celui de l'amitié ! Noble et austère pensée qui rappelle heureusement ces paroles de Montesquieu : « Pour être

homme de bien, il faut aimer l'État moins pour soi que pour lui-même. »

« A deux heures et demie, ajoute le duc de Chartres, j'ai été réveillé par une députation de Montoire, qui ne voulait pas accorder de passeport aux officiers sans ma permission : j'ai répondu que je ne pouvais en accorder à ces messieurs, puisqu'ils ne se regardaient plus comme officiers, et que je ne pouvais pas non plus m'opposer à leur départ, n'ayant aucune autorité. Ce matin tout est tranquille, tous les dragons sont à leur poste, ainsi que tous les officiers assermentés. A dix heures et demie, nous nous sommes rendus sur la terrasse de l'abbaye. J'ai dit... (Le discours manque.)

« Ensuite, j'ai lu le décret et la lettre ministérielle qui y était jointe. J'ai prononcé le serment, et à l'instant tous les casques au bout des sabres et des cris *nous le jurons*, d'un côté : vive la nation!



de l'autre : vivent les dragons! Quoiqu'il ait fait un temps détestable, il y avait cependant beaucoup de spectateurs. Nous sommes rentrés au milieu des applaudissements de tout le peuple... Après le dîner, j'ai été à Montoire avec M. Roussel. J'ai pareillement fait prêter le

serment aux dragons. Il y a eu le même enthousiasme qu'à Vendôme, les mêmes cris et les mêmes applaudissements.

« 25. — J'ai écrit à Caen, à Sillèle-Guillaume et à Mamers à nos détachements pour leur annoncer le décret sur le serment, et qu'ils eussent à s'y conformer. Je suis accablé de réponses à faire, cela me prend un temps considérable : en outre, je suis le seul officier supérieur, et par conséquent j'ai beaucoup plus de service qu'auparavant. Pour peu que je veuille lire ou me promener, je n'ai plus le temps d'écrire ce journal : c'est ce qui fait que je suis arriéré, et qu'au lieu d'être au 5, je suis au 25. La municipalité, il y a quelques jours, me fit prévenir qu'elle allait me requérir de prêter, le 14 juillet, le même serment que l'année dernière : j'ai répondu que cela m'était absolument impossible, que l'Assemblée avait par son décret du 22 juin, changé la formule du serment ; que si on était admis à prêter le serment de l'année dernière, tous les officiers réfractaires reviendraient sur-le-champ et demanderaient à le prêter. Néanmoins, la municipalité a écrit au comité de constitution, dont la réponse n'est pas encore arrivée : on a écrit au département qui a répondu conformément à mon avis. La municipalité m'a fait demander ensuite ce que je croyais qu'elle devait faire relativement à la garde nationale : je lui ai dit que cela ne me semblait pas embarrassant, que je croyais que ce serait parfaitement remplir les vues de l'Assemblée nationale, que de faire prêter le serment aux gardes nationales, et que certainement si elles n'y étaient pas invitées, elles crieraient beaucoup contre la municipalité, et pourraient bien y aller malgré tout cela. On a encore écrit au département et à la municipalité de Blois, pour lui demander ce qu'elle ferait. Les réponses ont été conformes à mon opinion. Le 13 juillet à six heures du soir, la municipalité donna l'ordre pour la garde nationale ; on commençait à murmurer, et on trouva que cet ordre s'était bien fait attendre ; on aurait voulu fêter les dragons, etc. ; cela a été remis. A onze heures, le 14 juillet, nous nous sommes mis en marche pour nous rendre au champ de la fédération ; des applaudissements, des cris, des bravos, des vivent les dragons nous accompagnaient : en entrant dans le champ de la fédération, nous avons été salués par une décharge d'artillerie. Chaque compagnie de gardes nationales a prêté le serment que la municipalité allait recevoir ; ensuite nous, les casques au bout des sabres en criant



de toutes nos forces, vive la nation, vive la garde nationale, vivent les Vendômois, vivent les dames de Vendôme, etc. J'ai oublié de dire que le lendemain du premier serment, tous les officiers assermentés s'étaient rendus avec moi à la société, où nous avons été extrêmement applaudis.

« 26. — Avant-hier, nous nous sommes rassemblés sur le mail : tous les gardes nationaux sont venus, nous en avons pris sous les bras chacun deux, et nous nous sommes rendus ainsi devant l'abbaye ; on m'a présenté la mèche pour mettre le feu au canon qui devait donner le signal de la fête : j'ai tiré le coup, ensuite on s'est mis à table, je m'y suis mis aussi, et me suis trouvé placé à côté d'un homme ivre : on m'a adressé des couplets, etc. Après le dîner, les grenadiers m'ont, malgré mes vives instances et malgré ma résistance, enlevé et porté sur leurs épaules tout autour des tables, ils ont voulu me placer sur une estrade où étaient les drapeaux et nos guidons, je me suis en vain défendu, on m'y a placé, mais on ne m'y a pas gardé longtemps, car aussitôt je me suis jeté à la renverse ; on m'a relevé, et je me suis précipité au milieu d'eux, étant décidé à tout plutôt qu'à rester sur cette estrade.

« 27. — J'ai été hier à la municipalité pour me faire reconnaître pour commandant militaire. J'ai lu le discours sur la servitude volontaire de la Boëtie : je l'extrais. J'ai lu de l'allemand, de l'italien, de l'anglais. Le soir, j'ai lu de Mably et d'Émile.

« 1er août 1791. — Charmante journée, vivent les dragons, il n'y a pas de régiment comme cela en France ; avec de tels hommes nous recevrons bien les gueux qui auront l'audace d'entrer en France, et la patrie sera libre, ou nous périrons avec elle.

« 3. — Quelle heureuse journée ! J'ai sauvé la vie à un homme ou plutôt j'ai contribué à la lui sauver. Ce soir, après avoir lu de Pope, de Métastase et d'Émile, j'ai été me baigner. Je me séchais ainsi qu'Édouard, lorsque j'entends crier : *à moi, à moi, je me noie.* J'y cours aussitôt, ainsi qu'Édouard, qui était un peu plus loin ; j'arrive le premier, on ne voyait plus que le bout des doigts, je prends cette main qui saisit la mienne avec une force inexprimable, et par la manière dont il me prenait, il m'aurait fait noyer, si Édouard n'était arrivé et ne lui eût pris une jambe, ce qui lui ôtait la possibilité de sauter après moi. Nous l'avons ainsi ramené à bord, à peine s'il

pouvait parler; il m'a cependant témoigné beaucoup de reconnaissance ainsi qu'à Édouard. Je pense avec plaisir à l'effet que cette nouvelle produira à Belle-Chasse. Je suis né sous une bien heureuse étoile, toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. Celui qui se noyait est M. Siret, demeurant à Vendôme, sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je me couche bien content. »

Ce nouveau trait de courage eut un grand retentissement. M. Siret, dans l'élan de sa gratitude, s'empressa d'en rendre compte au club de Vendôme. Le président complimenta le duc de Chartres, et voulant donner à sa belle action la publicité qu'elle méritait, il en envoya le récit à tous les journaux, avec la copie d'un discours prononcé par le prince sur l'abolition des Ordres. Nous empruntons cette note au *Moniteur*.

« Vendôme, 8. — Trop longtemps, y est-il dit, on a prodigué des louanges à des hommes dont la grandeur imaginaire faisait tout le mérite, nous vous prions, monsieur, de seconder nos vues en célébrant des vertus civiques et morales, en louant des amis de la constitution et de l'humanité.

« Un membre de notre société (le duc de Chartres) a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, vous avez connaissance du décret qui supprime tout « Ordre, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de nais-« sance, et j'espère que vous m'avez rendu la justice de croire que « je suis trop ami de l'égalité pour n'y avoir pas applaudi avec trans-« port. J'ai donc quitté, dès le premier instant, et avec le plus grand « plaisir, ces marques frivoles de distinction auxquelles on a si long-« temps attaché une considération qui n'était due qu'au mérite, et « que lui seul obtiendra désormais. Ce dernier décret dans le moment « où se prépare la révision des travaux de l'Assemblée, doit nous « faire espérer qu'elle maintiendra comme constitutionnel tout ce « qu'elle a déjà décrété au sujet des titres et de la noblesse, et que « les Français, libres et égaux, ne seront plus distingués que par les « services qu'ils auront rendus à la patrie. C'est à eux que seront « réservées les marques vraiment honorables, les signes auxquels on « pourra reconnaître d'abord ceux qui ont des droits à l'estime pu-« blique. Autant je dédaignais ceux que je ne devais qu'au hasard de « ma naissance, autant je me glorifierai un jour des autres, si je suis

« assez heureux pour avoir des occasions de les mériter. Elles seules « peuvent manquer à mon zèle pour la chose publique : car, si à défaut « d'actions assez éclatantes pour attirer sur moi les regards de mes « concitoyens et les récompenses de ma patrie, des sentiments bien « connus et une vie entière uniquement dirigée vers son service, suf- « fisent pour obtenir ces marques d'honneur, j'ai la pleine confiance « de m'en rendre digne. »

Le 11 août, le duc de Chartres fut l'objet d'une ovation à l'hôtel de ville. On lut en sa présence une lettre adressée par M. Siret, dans le but de suggérer au corps municipal la pensée de décerner une couronne civique au citoyen qui aurait sauvé la vie à son semblable, et naturellement de décerner la première au duc de Chartres. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, et le prince reçut une couronne aux applaudissements d'un grand nombre de spectateurs. Honteux de son triomphe et fier d'une récompense aussi précieuse,



il répondit avec effusion à ces témoignages touchants d'estime et de gratitude. Ces faits furent consignés dans deux procès-verbaux, qu'on

appela la *couronne civique de Vendôme*, et que nous reproduisons textuellement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE VENDÔME, POUR L'AN 1791.

« Aujourd'hui dix août mil sept cent quatre-vingt-onze, le corps municipal séant ès personnes de MM. de Trémault, Dehargne, Baudichon, de Florville et Hostier, officiers municipaux, Mercan des Bancheries, procureur de la commune, a été donné lecture par le secrétaire greffier d'une adresse du sieur Siret, premier commis des ponts et chaussées en cette ville, par laquelle il expose en termes très-énergiques que, par un trait d'humanité et d'héroïsme de la part de M. de Chartres, colonel du 14e régiment de dragons en garnison en cette ville, il a échappé à la mort qu'il allait subir en se noyant dans le Loir, d'où il a été tiré par ledit sieur de Chartres, qui lui-même aurait été la victime de son zèle pour le sauver, sans les soins du sieur Édouard, noir à son service, que désirant témoigner audit sieur de Chartres toute la gratitude qu'il sait que ses concitoyens lui ont vouée, il requiert le corps municipal de vouloir bien lui présenter une couronne civique.

« Sur quoi le corps municipal, ouï le procureur de la commune, a arrêté que toutes les fois qu'un citoyen aura sauvé la vie d'un autre citoyen de cette ville, il lui sera décerné une couronne civique, lorsque celui auquel il aura sauvé la vie prouvera le fait; et, prenant en considération la belle action de M. de Chartres, mentionnée en l'adresse du sieur Siret, arrête que mondit sieur de Chartres sera convié de se trouver demain, à quatre heures et demie du soir, en cet hôtel, pour recevoir ladite couronne civique et le monument de reconnaissance que désire lui conserver ledit sieur Siret, dont il a sauvé la vie, et ce en présence du conseil général de la commune, de plusieurs membres de la garde nationale de cette ville et du 14e régiment de dragons, qui seront, à cet effet, convoqués pour ladite heure.

« Dont acte fait et arrêté lesdits jour et an, et ont les membres du corps municipal signé avec le procureur de la commune et le secrétaire greffier :

« *De Trémault, maire; Beaussier, de Florville, Hostier, Mercan des Bancheries, Baudichon et Morard.* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE VENDÔME POUR L'AN 1791.

« Aujourd'hui 11 août 1791,

« Le conseil général de la commune de Vendôme, où étaient présents :

« 1° MM. les députés du directoire et du tribunal de district ;

« 2° MM. les députés de la garde nationale, officiers, sous-officiers et soldats ;

« 3° MM. les députés du 14e régiment de dragons, officiers, sous-officiers et soldats ;

« 4° MM. les députés de la société des amis de la constitution ;

« Ayant pris séance en la grande salle de l'hôtel commun, en présence de nombre de citoyens et de citoyennes rassemblés, a été donné lecture à M. de Chartres, colonel du 14e régiment de dragons, de la pétition du sieur Siret, auquel il a sauvé la vie : et après quoi, par le procureur de la commune il a été requis que la délibération du corps municipal du jour d'hier soit exécutée suivant sa forme et teneur, puis M. le maire a adressé à mondit sieur de Chartres, assis à sa gauche, un discours par lequel il lui a témoigné toute la gratitude des citoyens de cette ville, et l'a couronné d'une couronne civique. M. Siret, après avoir adressé à mondit sieur de Chartres un discours respirant la plus vive reconnaissance, et prié mondit sieur de Chartres d'agréer un ruban sur lequel est brodée cette inscription : A L'HUMANITÉ ET AU COURAGE, au milieu d'une couronne civique, portant pour exergue : DÉCERNÉE PAR LA VILLE DE VENDOME.

« M. de Chartres a dit que les expressions lui manquaient pour témoigner à la ville de Vendôme tout ce qu'il ressentait en ce moment, qu'il regardait ce jour comme le plus beau de sa vie ; qu'il garderait éternellement la couronne civique, dont elle avait bien voulu le gratifier.

« De tout quoi a été rédigé le présent acte qui a été signé par mondit sieur de Chartres, le sieur Siret, les députés sus-nommés et les membres du conseil général de la commune.

« Le registre est signé : *P. de Chartres, Du Castaing, Caumont, Si-*

ret, Faillère, Roussel, Wachter, Georges Lemoine, Hubert, Tarte, Nicouland, Ledoux, Bessard, Barbot, Beaussier, Tourgère, Dissoux, J. René, Torquat, Debure aîné, Fournier, chirurgien-major, Beller, sergent-major, Moulnier, Allier, Bertrand, de Rouzières, Marganne, Joseph Bazin, François Martellière, Jumeau, E. F. Mareschal de l'Oratoire, Citoyen, Heyner, Colas, Pesson, Poussin, Guillet, Dulne, Proust, Piet, François Piet, Thierry, Cheminais fils, Borel, Berchmitte, Joseph Chantepie, Louis G. Chaspeau aîné, Jumeau père, Fournier, Adam, Drouin, Prou, Varlet, Pinson, V. Hostier, Binet-Hostier, Hippolyte de Laporte, Lenormant, de Rouzières, V. Hémery, de Rouzières-Hostier, V. Malerive, Bazin, Beaussier, Beaussier, docteur en médecine ; Petit, Thomas, Comte, Hégron, Boutrain, capitaine, P. Deha gue, Louis Torquat, curé, de Trémault, maire, Baudichon, de Florville, Mercan, Londineau, Hostier, Moulnier, Mercan des Bancheries, Morard, Adenne, Baymlin, Jouanelle, Collin-Marie, Martellière-Boutrain, Philippe, chirurgien-major au 14ᵉ dragons, etc. »

Les Vendômois gardèrent longtemps cette précieuse couronne, et en firent hommage à madame la duchesse d'Orléans, lors de son retour à Paris, en 1814. Cette princesse, aujourd'hui reine des Français, la conserve religieusement, comme le souvenir d'une noble action du duc de Chartres.

On se rappelle que l'Assemblée nationale avait dirigé sur les frontières des commissaires chargés de recevoir le nouveau serment. La défection des officiers, qui pour la plupart, jeunes et placés par faveur, étaient sans expérience et déplaisaient à l'armée, exigea qu'on pourvût à leur remplacement : le duc de Chartres s'occupa, dès le 8 août, de remplir les vacances dans son régiment, et reçut l'ordre de partir pour Valenciennes. « Nous sommes donc sûrs, s'écria-t-il à cette nouvelle qui le comblait de joie, de servir la patrie et de ne pas manquer un coup de sabre ! » En effet, pour emprunter une expression au *Moniteur* de l'époque, « pouvait-il refuser son sang à la patrie, celui qui avait si généreusement exposé sa vie pour un simple citoyen, et qui, le 25 juin, avait contribué au salut de deux malheureux. » La veille de son départ, le prince se rendit au club et écrivit dans son *Mémorial* :

« On m'a témoigné beaucoup de regrets et de bonté. J'ai exprimé ma sincère et vive reconnaissance : je leur ai dit que j'éprouverais

des regrets bien vifs, en les quittant, si ce n'était pas pour aller occuper un poste bien agréable aux amis de la liberté, celui où l'on pouvait servir sa patrie ; que si je pouvais jamais avoir besoin d'un



aiguillon, pour m'exciter à employer pour la défense de ma patrie, tout le zèle et toute l'ardeur dont je suis capable, cela en serait un bien vif pour moi. »

Le duc de Chartres quitta Vendôme le 14 août, et, pendant que son régiment le précédait à Valenciennes, il s'arrêta à Paris. Le 17, il parut aux jacobins. Un membre fit observer que le prince devait passer au scrutin épuratoire ; mais comme le mandat du comité d'épuration était expiré depuis le 15, il fut passé outre, et le prince signa sur les registres de la société. Après un court séjour dans la capitale, il prit la route de Valenciennes, où l'ancienneté de son grade de colonel lui assignait les fonctions de commandant de place.

A cette époque, les préparatifs de guerre se poursuivaient sur tous les points avec plus de vigueur que jamais ; car la question

étrangère devenait de plus en plus menaçante, sous l'influence active des émigrés, divisés en plusieurs partis bien distincts.

Monsieur avait pour confidents, conseillers ou ministres, MM. d'Avaray, de Jaucourt et autres. Le comte de Vaudreuil, l'évêque d'Arras, etc., étaient ceux du comte d'Artois. Il existait déjà, entre ces deux princes, cette différence de politique que l'on a depuis toujours remarquée chez eux. M. de Breteuil, fixé à Bruxelles, et se prétendant muni de pouvoirs illimités de Louis XVI, se trouvait à la tête d'un troisième parti. Le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries étaient les chefs militaires des émigrés, et M. de Calonne veillait à leurs ressources financières. M. de Bouillé, sorti de France, après l'arrestation du roi à Varennes, avait suivi le roi Gustave III en Suède. Les puissances, excepté l'Espagne, prenaient donc une attitude tout à fait hostile. Louis XVI dépêcha des envoyés à Bruxelles et à Coblentz, dans le but d'instruire l'émigration des dispositions favorables de l'assemblée. Mais ils revinrent sans avoir été écoutés et après avoir subi les plus indignes traitements. Les émigrés continuèrent à recruter des troupes, moins au nom du roi prisonnier, qu'au nom de Monsieur, considéré par eux comme le régent du royaume. La déclaration de Pilnitz (27 août), signée de l'empereur Léopold et du roi de Prusse, promettait à Louis XVI l'appui des souverains de l'Europe, et annonçait la marche prochaine d'une armée sur la France. Le roi fut obligé de repousser les secours qu'on lui montrait de loin.

Cependant, l'Assemblée nationale touchait à la fin de sa session. Accusée de vouloir perpétuer ses pouvoirs, et devenue même impopulaire pour sa modération, elle décida, sur la proposition de Robespierre, qu'aucun de ses membres ne serait réélu, à la prochaine législature. Il importait qu'elle achevât ses travaux. Les membres du côté gauche pensaient que la constitution avait besoin d'être modifiée dans quelques-unes de ses parties. On convint de la lire entièrement, afin de mieux juger de son ensemble, et de réformer les articles qui porteraient atteinte à la stabilité du trône. Barnave et les Lameth, qui appuyaient vivement ce projet, étaient soupçonnés de désirer le rétablissement des deux Chambres. C'est là ce qu'on appela la révision. Dans la séance du 24 août, on discuta la position des membres de la famille royale. Le paragraphe, pré-

senté par le comité, portait qu'ils ne pourraient exercer aucun des droits de citoyen actif. Cette mesure, aussi injuste qu'absurde, fut vigoureusement combattue et servit à mettre de nouveau en relief le désintéressement du duc d'Orléans : « Je n'ai qu'un mot à dire, s'écria-t-il, sur la seconde partie de l'article qui vous est proposé; c'est que vous l'avez rejetée directement, il y a peu de jours. Quant à la qualité de citoyen actif, je demande si c'est ou non pour l'avantage des parents du roi qu'on vous propose de les en priver; si c'est pour leur avantage, un article de votre commission s'y oppose formellement, et cet article, le voici : — « Il n'y a plus pour aucune partie « de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilége ni exception « au droit commun de tous les Français. » Si ce n'est pas pour l'avantage des parents du roi, je soutiens que vous n'avez pas le droit d'opérer cette radiation. Vous avez déclaré citoyens Français, ceux qui sont nés en France d'un père français; or, c'est en France et c'est de pères français que sont nés les individus dont il s'agit dans le projet de vos comités; vous avez voulu qu'au moyen de conditions faciles à remplir, tout homme dans le monde pût devenir citoyen français; je demande si les parents du roi sont des hommes... Vous avez dit que la qualité de citoyen français ne pouvait se perdre que par une renonciation volontaire, ou par des condamnations qui supposent un crime. Si donc ce n'est pas un crime, pour moi, d'être né parent du monarque, je ne peux perdre la qualité de citoyen français que par un acte libre de ma volonté. Et qu'on ne dise pas que je serai citoyen français; mais que je ne pourrai être citoyen actif; car avant d'employer ce misérable subterfuge, il faudrait expliquer comment celui-là peut être citoyen qui, dans aucun cas, ni à aucune condition, ne peut en exercer les droits. Il faudrait expliquer par quelle bizarrerie le suppléant le plus éloigné du monarque ne pourrait pas être membre du corps législatif, tandis que le suppléant le plus immédiat d'un membre du corps législatif peut, sous le titre de ministre, exercer toute l'autorité du monarque.

« Au surplus, je ne crois pas que vos comités entendent priver aucun parent du roi, de la faculté d'opter entre la qualité de *citoyen français* et l'expectative soit prochaine, soit éloignée du trône.

« Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement

l'article de vos comités ; mais, dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français. »

Ces nobles paroles causent une vive agitation dans la salle, et le duc d'Orléans descend de la tribune, au milieu des applaudissements. Duport, rappelant que l'assemblée avait annoncé ne vouloir rien préjuger sur l'effet des renonciations dans la race régnante, déclare que l'acte de patriotisme du prince ne peut influer sur la délibération. « Une renonciation personnelle est toujours bonne, reprend le duc. — La renonciation de M. d'Orléans, dit à son tour Bonneville, est l'effet d'un patriotisme pur. C'est un acte de civisme, dont l'histoire fournit peu d'exemples; mais avant de me livrer à son apologie, qu'il me soit permis de l'examiner dans son principe et dans ses conséquences. »

L'ordre du jour est demandé; la proposition de Duport est appuyée. « M. d'Orléans, ajoute Dandré, n'a pas le droit de renoncer au trône, ni pour lui ni pour ses enfants, ni pour ses créanciers. » Ce dernier argument, plus spécieux que péremptoire, excite les rires de la droite et quelques murmures dans la majorité de la partie gauche. Rewbell, enfin, fait observer qu'en décrétant qu'il ne serait rien préjugé sur l'effet des renonciations, on a entendu parler seulement de la branche d'Espagne. L'assemblée passe à l'ordre du jour, et Sillery monte à la tribune :

« Je viens, dit il, combattre le projet de décret qui vous est présenté par votre comité de révision. Qu'il me soit permis, avant d'entrer en matière, de gémir sur l'étonnant abus que quelques orateurs ont fait de leur talent dans l'importante discussion qui nous occupe depuis quelques jours. Quel étrange langage a-t-on tenu à cette tribune, lorsque l'on a cherché à vous faire entendre que ceux qui demandaient l'exécution littérale de vos décrets, étaient des factieux qui voulaient perpétuer l'anarchie... On prétend qu'il serait dangereux d'admettre, dans le corps législatif, des membres de la famille royale; ils seraient, dit-on, ou pour ou contre la cour. Dans le premier cas, ils chercheraient à augmenter le pouvoir du roi ; dans le second, ils seraient des factieux, qui pourraient tout bouleverser.... Voyez ce qu'il est possible d'attendre d'eux si l'amour de la patrie les enflamme ; jetez vos regards sur un des rejetons de cette race que

l'on vous propose d'avilir. A peine sorti de l'enfance, il a déjà eu le bonheur de sauver la vie à trois citoyens au péril de la sienne. La ville de Vendôme lui a décerné une couronne civique... Malheureux enfant! Sera-ce la première et la dernière que ta race obtiendra de la nation? Non, messieurs, vous sentirez les conséquences du décret que l'on vous propose. La justice et la saine politique le réprouvent également.

« Vous avez sagement fait d'accorder à l'héritier présomptif des prérogatives particulières; mais les autres membres de la famille royale, jusqu'à l'époque où, par leur naissance, ils peuvent monter sur le trône, ne doivent être que de simples citoyens... Si, au contraire, ce décret passait, la nation ne pourrait attendre, pour l'avenir, de cette famille dégradée et proscrite civilement, que des régents ambitieux, des rois imbéciles, des tyrans! Je conclus à la question préalable sur le nouveau projet présenté par le comité de révision, et au maintien du décret constitutionnel que vous avez déjà solennellement décrété. »

Ce discours, dont on ordonna l'impression, atteignit son but; Robespierre prit aussi la défense des princes; et l'assemblée décréta que les membres de la famille royale seraient libres d'exercer les droits de citoyen. Il s'agissait ensuite de savoir s'ils seraient ou non éligibles aux places à la nomination du peuple; on se prononça pour la négative. Restaient encore deux questions qui les intéressaient : — l'une consistant à décider s'ils pourraient occuper des places à la nomination du pouvoir exécutif? — l'autre, s'ils auraient une dénomination particulière? et quelle serait cette dénomination? La première fut ainsi résolue : — « Oui, excepté au ministère; ils ne commanderont l'armée et ne seront chargés d'ambassade qu'avec l'agrément du corps législatif. » Touchant la seconde, il fut arrêté que les membres de la famille royale, appelés à la succession éventuelle au trône, porteraient le nom qu'ils auraient dans leur acte de naissance, avec la qualification de *prince français;* puis que les actes, constatant légalement leurs naissance, mariage et décès, seraient soumis au corps législatif et déposés dans ses archives. La constitution, bientôt achevée, fut présentée à Louis XVI, qui put se retirer où il voudrait, pour l'accepter sans contrainte. Le 13 septembre, il déclara y adhérer, et cette nouvelle répandit partout la joie et l'enthousiasme. Une amnis-

tie générale, provoquée par Lafayette, vint couronner l'œuvre. Enfin, le 30 septembre, après trois années de luttes, d'orages et de labeurs, l'Assemblée Nationale Constituante termina sa rude mais glorieuse carrière.



CHAPITRE V.

Ouverture de l'Assemblée législative. — Politique des puissances. — Décrets contre les émigrés et contre les prêtres non assermentés. — Déclaration de guerre. — Vaines démarches du duc d'Orléans pour obtenir un commandement. — Son départ pour Valenciennes avec le comte de Beaujolais. — Déroute de Quiévrain et de Tournay. — Le duc de Chartres nommé maréchal de camp : il part pour Metz. — Attaque de Courtray. — Dumouriez à l'armée de Luckner. — Lettre de Lafayette à l'assemblée. — Journée du 20 juin 1792. — La patrie déclarée en danger. — Manifeste du duc de Brunswick. — Insurrection du 10 août. — Convocation d'une Convention nationale. — Lafayette déclaré traître à la patrie et décrété d'accusation. — Dumouriez, commandant en chef de l'armée du Nord. — Massacres de septembre. — Campagne de l'Argonne. — Le duc de Chartres, nommé lieutenant général, refuse le commandement de Strasbourg. — Il sert sous Kellermann. — Plans militaires de Dumouriez. — Bataille de Valmy. — Abolition de la Royauté ; établissement de la République. — Le duc d'Orléans reçoit le nom d'*Égalité*. — Le duc de Chartres passe dans l'armée de Dumouriez. — Suite des opérations militaires. — Bataille de Jemmapes. — Conquête de la Belgique jusqu'à la Meuse. — Procès de Louis XVI. — Position du duc d'Orléans. — On propose son bannissement. — Proscription de la princesse Adélaïde. — Détails sur le vote du duc d'Orléans dans le procès de Louis XVI. — Mort de Louis XVI.

La nouvelle Assemblée, dite Législative, s'installa le 1er octobre 1791. Contrairement à la Constituante, qui s'était fait remarquer par un grand esprit de modération, elle comptait, dans son sein, des hommes trop véhéments, trop enthousiastes, pour apporter, dans l'accomplissement de leur imposante mission, ce calme et cette dignité, qui doivent essentiellement présider aux actes des législateurs. L'influence des clubs, où se discutaient avec autant d'audace que de

passion, les mesures les plus graves, s'était accrue d'une manière effrayante et devait peser tyranniquement sur la Législative. Aussi fut-il facile de prévoir que les représentants de la nation allaient plus que jamais se montrer hostiles à la royauté. Et d'abord l'assemblée, commençant par abolir les titres de *sire* et de *majesté*, décréta que non-seulement le fauteuil du président serait semblable à celui du roi ; mais que, si ce dernier restait assis, les députés pourraient s'asseoir. Il n'en fallait pas davantage pour ulcérer profondément l'amour-propre de Louis XVI et pour lui faire désirer peut-être l'intervention étrangère. Néanmoins, la déclaration de Pilnitz n'avait pas eu de suites ; et la plupart des puissances, à cette époque, ne semblaient pas disposées à prendre l'offensive. Les émigrés seuls, continuant de fuir vers Coblentz, s'épuisaient en menaces et en vains efforts pour réunir une armée redoutable, pendant qu'à l'intérieur, les prêtres insermentés propageaient l'esprit de révolte. Louis XVI ne pouvait tolérer ces agitations, sans paraître les favoriser : aussi adressa-t-il aux émigrés l'injonction de revenir en France dans le plus bref délai. Soit, comme on l'a dit, que, par une correspondance secrète, il démentît sa correspondance officielle, soit entêtement funeste de la part des émigrés ; ceux-ci ne tinrent aucun compte de ses ordres et provoquèrent contre eux, par leur absence, des lois d'une sévérité excessive. Le roi adhéra au décret qui privait Monsieur de son droit à la régence, dans le cas où il ne rentrerait pas ; mais, en refusant de sanctionner la loi contre l'émigration, et le nouveau décret contre les prêtres insermentés, il acheva de se dépopulariser. Plus irrités qu'effrayés des préparatifs de guerre qui se multipliaient sur la frontière, les députés invitèrent la couronne à requérir des princes germaniques la dispersion immédiate des rassemblements (29 novembre). Louis XVI vint en personne annoncer qu'il avait prévenu les désirs de l'assemblée, en donnant à choisir aux Électeurs entre une prompte satisfaction et la guerre. Narbonne confirma les paroles du roi et apprit aux représentants que 150,000 hommes allaient être réunis sur le Rhin, sous les ordres de Luckner, Lafayette et Rochambeau. Sur ces entrefaites, arriva la réponse de Léopold, réponse absurde qui mit Louis XVI dans la nécessité d'employer la menace pour contraindre l'empereur à faire droit aux exigences légitimes de la France. Par les soins du ministre Narbonne, trois armées furent

établies, l'une en Flandre, et commandée par Rochambeau ; l'autre du côté de Metz, et confiée à Lafayette ; la troisième en Alsace, sous les ordres du brave Luckner ; puis on activa les travaux de réparations des places fortes.

Pendant ce temps, l'assemblée, décrétant d'accusation les chefs de l'émigration, comme prévenus d'hostilités contre la France, ordonnait le séquestre de leurs biens, la perception de leurs revenus au profit du trésor, et à titre d'indemnités de guerre ; et privait définitivement Monsieur de son droit à la régence. Malgré leur importance, ces mesures étaient loin d'aboutir au résultat attendu : celui de forcer l'Autriche à une conduite franche et loyale vis-à-vis de la France. Il n'était plus possible de s'illusionner sur l'évidente protection accordée aux émigrés par les puissances signataires du traité de Pilnitz. Gensonné fut chargé, sur ce point, d'un rapport, d'après lequel on décréta notamment que Louis XVI ne pourrait plus traiter qu'au nom de la nation, et qu'il sommerait l'empereur de donner, avant le 1er mars, une dernière explication sur le traité de 1756. Delessart, ministre des affaires étrangères, traîna les négociations en longueur ; déclaré traître à la patrie, puis décrété d'accusation, il fut conduit à Orléans, et plus tard à Versailles, où il périt dans les fatales journées de septembre.

La défection de Delessart provoqua la retraite des ministres que le roi devait aux feuillants, et l'obligea de tourner les regards vers la gironde, d'où sortit un ministère, que les courtisans crurent tuer par le ridicule en le surnommant le *ministère sans-culottes*. Les nouveaux ministres étaient animés d'excellentes intentions, et possédaient assez de talent et de zèle pour se populariser. Le roi applaudit à leurs réformes économiques et à leur fermeté ; mais des incompatibilités naturelles ne tardèrent pas à détruire la confiance qui commençait à naître entre Louis XVI et les girondins.

Le cabinet de Vienne envoya la réponse que la France exigeait, et cette note, par laquelle l'Autriche avait la prétention ridicule d'intervenir dans nos affaires, excita l'indignation de l'assemblée, qui l'accueillit avec un cri de guerre. Le moment critique était enfin arrivé, grâce au clergé et à la noblesse, dont la conduite déplorable précipitait le dénoûment du drame qui allait se dérouler à la face du monde épouvanté. Toutes concessions devenaient impossibles. Dumouriez

ministre des affaires étrangères, présenta un rapport au roi sur la situation des choses, et, le 20 avril 1792, Louis XVI, malgré ses profondes répugnances, se rendit à l'assemblée législative, pour y déclarer la guerre à François Ier, roi de Bohème et de Hongrie; car il n'était pas encore élu empereur d'Autriche. Après la retraite du roi, les débats s'engagèrent avec une violence extraordinaire, le décret fut adopté et la guerre définitivement résolue.

Le duc d'Orléans profita de ces circonstances pour essayer de rompre l'inaction de sa vie; car loin de se mêler aux agitateurs, qui persistaient à le prendre pour drapeau, il avait cherché à regagner les bonnes grâces de la cour. Le roi et la reine lui firent un bienveillant accueil; mais les outrages les plus ignobles de la part des courtisans réveillèrent ses ressentiments en le rejetant dans le parti populaire. Maintenu au rang des amiraux, depuis 1779, il avait tenté vainement d'obtenir, dans la marine, un commandement que sa belle conduite, au combat d'Ouëssant, eût dû lui mériter. A son retour de Londres, il renouvela ses instances sans succès. En 1790, il fit valoir, auprès du ministre Duportail, son titre de colonel général des hussards et troupes légères; sa demande fut encore impitoyablement repoussée. Enfin, au mois de mars 1792, ce prince s'embarqua pour Lorient, où se préparait une revue générale des officiers de marine. C'est dans le cours de ce voyage qu'il apprit la déclaration de guerre à l'Autriche. A cette nouvelle, il sollicita du ministre Lacoste l'honneur d'être proposé au roi pour un commandement de son grade: « Vous connaissez, disait-il, mon zèle pour la constitution? il ne me permet pas de rester, en ce moment que la guerre est déclarée, dans une inactivité vraiment pénible pour tout bon citoyen. » Il désirait aller servir à l'armée du Nord, où se trouvaient déjà ses deux fils. Il n'avait aucune raison de s'attendre à un refus, lorsqu'il reçut, le 24 avril, une réponse dans laquelle on remarquait cette phrase étrange: « Il me semble, monsieur, que les circonstances du moment n'offrent pas l'occasion de vous employer convenablement à votre grade. » Aussi surpris que blessé, le duc d'Orléans ne se rebuta pas et multiplia lui-même les démarches, dans l'espoir d'être plus heureux et de connaître le mot de cette énigme. Le ministre plaida chaleureusement sa cause auprès de Louis XVI, et ne put en arracher que ce demi-consentement: « Eh bien, monsieur, qu'il aille donc où

il voudra! » Lacoste le redit au prince, qui, sans prendre garde aux termes de la permission, partit, avec son troisième fils, le comte de Beaujolais, pour rejoindre, à Valenciennes, l'armée de Biron, dans laquelle le duc de Chartres commandait une brigade de cavalerie.

Suivant les ordres de Dumouriez, les troupes de Biron devaient aller manœuvrer sur les frontières de Belgique, dont les habitants semblaient disposés en notre faveur, depuis leur révolte contre l'Autriche. En conséquence, le 27 avril, Biron quitta le camp de Famars avec six bataillons et six escadrons, pour se diriger sur Quiévrain, le premier des avant-postes ennemis, où il ne rencontra qu'une faible résistance. Le 29, il atteignit le village de Boussu, occupé par l'avant-garde de l'Autrichien Beaulieu, qui défendait les hauteurs près de Mons, avec le gros de son armée. Obéissant à ses instructions, il présenta le combat, et, victorieux après une lutte de quelques heures, se porta rapidement sur la ville de Mons, que Dumouriez croyait prête à s'insurger à notre apparition. Il n'en fut rien, et, crainte de surprise, le général Biron fit replier ses troupes sur Boussu, pour y passer la nuit. Harassée par plusieurs jours de marche, l'armée se



reposait effectivement, quand tout à coup, vers dix heures du soir,

les 5e et 6e régiments de dragons montent à cheval en désordre, et s'enfuient en criant : *Nous sommes trahis !* Biron accourt, étonné de cette alerte, dont il ne s'explique pas la cause ; les mutins le cernent et veulent l'entraîner avec eux. Aidé par Dampierre, il en ramène un grand nombre, sans pouvoir atteindre les autres lancés au galop sur la route de Valenciennes. Les Autrichiens, instruits de ce désastre, se mettent en mesure d'en profiter ; et le lendemain matin, au moment de notre départ, ils paraissent devant nos troupes et les poursuivent. Celles-ci, encore bouleversées de l'échauffourée de la veille, se débandent, se réfugient à Quiévrain, et, chassées de ce village, rétrogradent jusqu'au camp de Famars. En vain les officiers, ayant à leur tête le duc de Chartres, essayent d'arrêter les fuyards. Leurs personnes sont menacées, leur autorité méprisée, et c'est miraculeusement qu'ils échappent aux coups de ces lâches. Pendant que ceci se passait à Mons, un événement pareil arrivait au général Dillon, sorti de Lille avec 2,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux, pour faire une tentative sur Tournay. Mais dans ce dernier désastre plus déplorable que le premier, l'infortuné Théobald Dillon et un officier du génie furent massacrés par leurs soldats et par la populace de Lille. L'artillerie, les chariots et les équipages restèrent au pouvoir de l'ennemi.

Ce double malheur, résultat évident de la trahison, donna lieu, dans tous les partis, à des récriminations véhémentes. La consternation fut générale à Paris. On y attendait toujours de nouveaux détails, et le 4 mai, on reçut le rapport de Biron, dont la noble franchise calma les esprits. Il attribuait ces deux échecs à une conspiration, dont il ne saisissait pas le but, et ajoutait, en parlant des deux fils du duc d'Orléans : « MM. Chartres et Montpensier ont marché avec moi comme volontaires et ont essuyé, pour la première fois, beaucoup de coups de fusil de la manière la plus brillante et la plus tranquille. » Le brevet de maréchal de camp fut, pour le duc de Chartres, la récompense de sa conduite dans cette journée (7 mai). La funeste issue des combats de Quiévrain et de Tournay détermina Rochambeau à envoyer sa démission. Lafayette espérait lui succéder ; mais c'est à Luckner qu'échut l'héritage du vieux maréchal. Cette préférence fut l'origine de la haine profonde qui divisa depuis Lafayette et Dumouriez.

Pourvu de son nouveau grade, le duc de Chartres obtint le com-

mandement d'une brigade de dragons sous les ordres de Luckner. Ce maréchal ne resta que peu de jours dans son camp de la Madeleine, se porta en avant, le 17 juin, et se présenta devant Courtray. La garnison, quoique faible, voulut résister et réussit même à arrêter nos troupes pendant deux heures environ ; alors, impatient d'en finir, Luckner détache le duc de Chartres, qui entraîne ses soldats à l'attaque de la place, avec une intrépidité si téméraire, que plusieurs officiers l'engagent à se retirer un peu de côté : « C'est inutile, mes amis, répond-il, les balles respectent les braves. »



Courtray fut emporté d'assaut, et le général en chef, en s'exposant au fort de l'action, justifia sa réputation de bravoure et se concilia l'opinion. Mais c'était un bon et loyal soldat, qui, tout dévoué à la faction Lafayette, subit son influence au point de partager ses antipathies pour Dumouriez. La démission de ce dernier, comme mi-

nistre, arriva vers cette époque. Aussitôt, cédant aux suggestions des feuillants, Luckner, assez peu généreux pour poursuivre de ses récriminations le ministre disgracié, alla jusqu'à dire « qu'on l'avait enfourné dans une entreprise folle. » Par suite de ses fâcheuses préventions, il assembla un grand conseil de guerre, dans lequel il fut arrêté qu'on évacuerait Courtray, où l'on était en toute sécurité, pour se porter sur la frontière soi-disant menacée par les Autrichiens. L'armée décampa donc le 30, et se rendit à Valenciennes. Pendant l'exécution de cette manœuvre, évidemment conseillée par l'esprit de parti, les Prussiens, réunis dans l'Électorat de Trèves, pour protéger les armements des émigrés contre nos tentatives, furent rejoints, au mois de juillet, par une portion de l'armée impériale, qui remontait les Pays-Bas, sous le commandement de Clairfayt. Dans l'intervalle de cette jonction, le conseil exécutif se rappela la singulière retraite de Luckner, et lui donna l'ordre de diriger son armée sur le Rhin, tandis que celle de Lafayette s'étendrait de Dunkerque à Montmédy. Ce double mouvement, en dégarnissant les deux frontières durant plusieurs jours, eut pour tristes résultats, la reddition d'Orchies, l'attaque de Douai et la prise momentanée de Lille. Mais ce plan avait été concerté entre le ministre et Lafayette, qui ne cherchait qu'à se rapprocher le plus possible de la capitale, pour défendre, au besoin, Louis XVI contre ses ennemis. Dumouriez, récemment arrivé au camp de Luckner, et fort mal accueilli, avait vu ses sages observations, au sujet de ce déplacement, absolument dédaignées. Relégué brutalement dans le petit camp de Maulde, et désespérant de faire entendre la voix de la raison, il se résigna à laisser les choses suivre leur cours. L'armée de Luckner fut partagée en deux corps : l'un sous les ordres des généraux Chartres et d'Harville, partit pour Metz ; l'autre, confié à Dumouriez, resta en Flandre, pour surveiller nos frontières.

Comme on le voit, l'anarchie la plus complète régnait parmi nos généraux. A Paris, elle enfantait des désordres plus graves encore. De Maubeuge, où il était retranché, Lafayette avait dénoncé à l'assemblée législative les menées du club des jacobins, et sa lettre, quoique empreinte de patriotisme, causa dans tous les esprits une telle émotion, que, le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, 30,000 individus envahirent les Tuileries, y commirent les plus dé-

plorables excès, et ne se retirèrent qu'après avoir forcé Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge. Lafayette, indigné, quitte soudain son armée et se présente à la barre pour réclamer la punition des instigateurs du 20 juin. Mais son dévouement ne lui attire que l'ingratitude du roi et de la reine, en l'exposant aux reproches de la plupart des représentants, qui lui objectent que Louis XVI viole la constitution. Au milieu de ces agitations tombe la nouvelle que 52,000 Prussiens et Autrichiens ont apparu sur les frontières; alors, l'exaspération est à son comble, et tous les partis, sympathisant en ce commun danger, oublient leurs rivalités et leurs haines pour repousser l'ennemi qui s'approche. Que cette réconciliation fut de courte durée! Peu de jours après, on délibérait, au comité de législation, sur la déchéance du monarque. Il avait fait fermer les grilles des Tuileries; on décréta que la terrasse des feuillants était un passage public. Cinq cents Marseillais, pleins d'exaltation et d'audace, arrivent à Paris avec deux canons (30 juillet), et viennent, à la barre de l'assemblée, accuser Louis XVI de trahison. Pour surcroît de fatalité, l'apparition d'un manifeste, attribué au duc de Brunswick (1), produit en France une sensation effrayante; en vain le roi se hâte de le désavouer; le coup est porté. L'assemblée et le peuple en conservent le ressentiment; toutes les

(1) L'authenticité de la signature du duc de Brunswick, mise au bas de cet odieux manifeste ne peut être révoquée en doute. Mais la vérité est aujourd'hui connue sur ce sujet; or, comme la mission de l'historien est de la propager, surtout quand elle doit servir à réhabiliter la mémoire d'un homme trop sévèrement jugé, nous nous empressons de reproduire la justification qui a été donnée de la conduite du prince de Brunswick, en 1792 :

« Les émigrés français avaient demandé et obtenu du roi de Prusse, qui se trouvait alors près de son armée, de lancer contre la France républicaine un manifeste capable de porter la terreur au sein de ses assemblées.

« Les ministres de Frédéric-Guillaume et les généraux qui entouraient sa personne, d'accord avec ce monarque, persuadèrent au duc de Brunswick, qu'en qualité de généralissime de l'armée du roi, c'était de lui que devait émaner cet acte. Le duc éprouva une vive répugnance à le faire; mais, croyant qu'il était de son devoir d'obéir aux ordres positifs du roi, il consentit à signer un manifeste dont on lui soumit le brouillon. Il en signa la copie mise au net, après l'avoir à peine parcourue des yeux, pour ainsi dire de confiance, ne pensant pas qu'il fût possible de suspecter la loyauté du roi. Mais celui-ci avait ajouté au brouillon le fameux paragraphe par lequel on faisait déclarer au duc « que si les Français ne consentaient pas à mettre bas les armes et à recevoir leur roi Louis XVI, « il ferait brûler Paris et exécuter à mort un homme sur dix de la population. » Le duc, à la publication du manifeste, s'étant aperçu qu'on avait ajouté ce paragraphe, offrit sa démission au roi; celui-ci ne voulut point la recevoir, et s'humilia tellement devant le duc, qu'il mit ce dernier dans l'impossibilité de persister dans un parti qui aurait compromis aux yeux du monde l'honneur de la cause qu'il avait juré de servir noblement. » (*Charles d'Este, ou Trente ans de la vie d'un souverain.*)

sections demandent la déchéance; enfin, le 10 août, une lutte sanglante s'engage dans la cour des Tuileries, entre les royalistes et le peuple, soulevé par Chabot et Danton. Louis XVI, en proie à la plus vive anxiété, se réfugie avec sa famille au sein de l'assemblée, où il entre en disant : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre. » Mais la colère des faubouriens et des Marseillais est loin d'être assouvie; irrités de la résistance des Suisses qui, sur un ordre donné en allemand, ont fait feu sur la foule, ils envahissent le jardin des Tuileries, traînent leurs canons sous le vestibule et s'emparent du château, après un massacre horrible.

Pendant ce temps, la famille royale, retirée dans une loge de l'Assemblée, assistait à l'agonie de son pouvoir; car séance tenante le même décret suspendit le monarque, et appela les Français à former une Convention nationale. Le lendemain, on exhuma de Saint-Denis les cendres des rois, on brisa leurs statues, et le 18, on enferma Louis XVI dans le Temple. La République existait enfin. Il ne s'agissait plus que de la protéger contre les puissances coalisées.

Divers décrets, relatifs à l'armée et aux généraux suspects, furent adoptés, et trois commissaires partirent pour exiger des troupes le nouveau serment. Lafayette n'avait pas appris, sans désespoir, le renversement du trône et les envahissements des vainqueurs. Résolu à tenter une réaction en faveur de la monarchie, il ordonna d'abord l'arrestation des trois commissaires de l'Assemblée, résista aux récents décrets, et fit renouveler à ses soldats le serment de fidélité à la loi et au roi. Soixante-quinze départements lui étaient dévoués, et Arthur Dillon, qui avait, sous ses ordres, un commandement à Valenciennes, était prêt à le seconder. L'Assemblée déclara Lafayette *traître à la patrie*, et le décréta d'accusation. Ce brave général, pour échapper à la proscription, quitta la France avec quelques-uns de ses plus fidèles amis, prit le chemin des Pays-Bas, et, au mépris du droit des gens, fut jeté dans les fers par les Autrichiens. Cette défection, dans un pareil moment, pouvait avoir des conséquences incalculables : 1° parce que Metz était trop mal fortifiée pour resister aux coalisés, bien que Luckner et les généraux Chartres et d'Harville fussent venus la couvrir; 2° parce que les Prussiens, entrés déjà sur le territoire français par Thionville et Longwy, places sur lesquelles on avait compté beaucoup, investissaient Montmédy, position importante, dont la défense était

difficile; 3° parce qu'enfin les 23,000 hommes de Lafayette, désorganisés par la fuite de tous les chefs, se laissaient aller au découragement et à l'insubordination qu'expliquait l'approche d'un ennemi numériquement supérieur. La situation était donc critique, lorsque la nomination de Dumouriez, qui avait gagné l'estime du gouvernement nouveau par son opposition aux projets de Lafayette, vint ranimer l'ardeur des soldats.

Commandant en chef de l'armée du Nord, Dumouriez, dont le génie et le courage allaient bientôt se révéler sous un aspect si remarquable, se rendit à Sédan où se trouvaient les troupes de Lafayette. Sans s'inquiéter du froid accueil qu'il en reçut, il commença ses réformes avec une activité surprenante, et réussit, en peu de jours, à rétablir l'ordre le plus parfait. Comme les Prussiens, déjà maîtres de Longwy, menaçaient Thionville et s'avançaient sur Verdun, les généraux rassemblés par Dumouriez étaient d'avis qu'on ne résistât pas à l'invasion avant d'avoir opéré la jonction des autres armées. A Paris, on désespérait également de notre situation militaire, et l'imminence du danger augmentait l'irritation des esprits. La nouvelle de la prise de Longwy produisit sur la population l'effet de l'étincelle électrique. On passa tour à tour de l'incrédulité au doute, du doute à la terreur, de la terreur à la rage. Les sentiments les plus généreux et les plus horribles à la fois se réveillèrent dans tous les cœurs. Des idées de vengeance, inspirées par les Robespierre, les Marat et les Danton, remuèrent la populace, tandis que l'amour de la patrie fit surgir, comme par enchantement, des milliers de défenseurs. Temps de crimes et de vertus où l'héroïsme de nos soldats devait atténuer l'horreur des journées de septembre. « Il faut faire peur aux royalistes... » hurle Danton! et ces paroles servent de signal à des massacres qui durent cinq jours. « La patrie est en danger! » s'écrie Vergniaud... et à ces nobles accents nos jeunes volontaires volent à la victoire!

Cependant à Dumouriez était réservée la gloire de sauver la France de l'invasion des Prussiens. Nous avons dit que l'avis des généraux était qu'on se retirât devant eux, et le conseil l'adoptait. Appelé seul à décider la question, Dumouriez se crut certain d'arrêter la marche de l'ennemi, s'il pouvait occuper, avant lui, l'immense forêt de l'Argonne, qui s'étend de Passavant à Sédan. Des cinq grands

défilés dont elle est traversée, il choisit les deux plus importants, Grand-Pré et les Islettes, pour y former deux camps considérables. A peine installé, il connut la prise de Verdun. Aussitôt il adressa au conseil exécutif ces paroles célèbres : « Verdun est pris et j'attends les Prussiens. Le camp de Grand-Pré et celui des Islettes sont les Thermopyles de la France ; mais je serai plus heureux que Léonidas. » En effet, il n'eut pas le sort du héros Spartiate ; car il repoussa l'ennemi. Malheureusement aux difficultés de sa position se joignaient des tracasseries sans nombre de la part des gouvernants de Paris. Le conseil exécutif, contrairement à son opinion, considérait la Marne comme la véritable ligne de défense. Ces contradictions seraient devenues excessivement funestes, si le général n'eût persisté à rester dans Grand-Pré et les Islettes, jusqu'au moment où son aile gauche fut battue à la Croix-aux-Bois (14 septembre). Cet échec ouvrit au duc de Brunswick les plaines de Champagne ; mais Dumouriez l'y suivit sans retard, et, ne gardant que les Islettes et la Chalade, se replia sur Sainte-Menehould comme point de jonction.

La retraite de Grand-Pré avait réveillé les craintes des Parisiens et du pouvoir exécutif ; il ne fallut pas moins que l'assurance de Dumouriez pour les dissiper. D'un autre côté, l'Assemblée reprenait toute confiance, en recevant également de bonnes nouvelles de Metz où se trouvaient les commissaires envoyés à l'armée du Nord. Le compte détaillé de leur inspection contenait entre autres ce passage : « Nous donnerons encore un témoignage de satisfaction aux excellentes dispositions de MM. Valence, Chartres, Montpensier, Beauharnais, Desprez de Crassier et Lestauger. Nous nous disposions à réclamer une récompense pour le maréchal Luckner, dont nous distinguions la conduite patriotique et loyale, lorsque nous avons appris sa destitution. » Cette lettre provoqua une détermination particulièrement favorable au duc de Chartres ; car, le 11 septembre, il fut nommé lieutenant général et gouverneur de Strasbourg. Il avait alors dix-huit ans. Ces deux titres donnaient la mesure de l'estime qu'inspirait sa bravoure ; mais en acceptant l'un il crut devoir refuser l'autre : « Je suis trop jeune, dit-il, pour m'enfermer dans une place, je demande à rester dans l'armée active. » Effectivement, il fut, selon son désir, réintégré dans l'armée de Metz, sous les ordres de Kellermann : « Corbleu ! s'écria ce dernier, quand le duc de Chartres parut

au quartier général, je n'ai pas encore vu d'officier général aussi jeune. Comment diable avez-vous fait pour être déjà général? — C'est que je suis le fils de celui qui vous a fait colonel, répliqua le duc.



— Eh bien, je suis enchanté, ajouta Kellermann, de vous avoir sous mes ordres. »

Pendant que Dumouriez se dirigeait sur Sainte-Menehould, Kellermann s'était mis en marche, mais avec trop de lenteur pour les circonstances; et ce n'est qu'au bout de quinze jours qu'il put prévenir le général en chef de son arrivée prochaine. Aussitôt, Beurnonville eut ordre de se réunir aux deux armées campées à Sainte-Menehould. Située sur l'Aisne, Sainte-Menehould, point de ralliement de nos trois généraux, est masquée d'un côté par des hauteurs qui baignent leur pied dans les eaux croupissantes de marécages formés par un ruisseau profond et resserrés entre les collines de l'Hyron, de la Lune et de Gisancourt. Au milieu du bassin se trouvent plusieurs autres élévations, au nombre desquelles le moulin de Valmy qui fait face aux coteaux de la Lune. Dumouriez s'établit à Sainte-Menehould, et divisa

son armée dans des positions si avantageuses, qu'il fut maître de la route de Paris sur trois points : Sainte-Menehould, les Islettes et Châlons.

Par suite de ses retards continuels, Kellermann, au lieu de s'emparer des hauteurs de Gisancourt, selon l'avis de Dumouriez, passa le ruisseau de l'Auve dans la nuit du 19 septembre, et, se portant sur l'éminence de Valmy, campa son armée sur deux lignes : la première sous les ordres du lieutenant général Valence, la seconde sous ceux du lieutenant général duc de Chartres. De la sorte, dominé en face par les coteaux de la Lune, où s'étaient installés les Prussiens, il avait d'un côté l'Hyron, occupé par nos troupes, et de l'autre Gisancourt, sur lequel l'ennemi arrivait. Dès la pointe du jour, l'avant-garde de Kellermann, postée en arrière de Hans, fut surprise à l'improviste par l'avant-garde prussienne et forcée d'abord de reculer ; mais ranimés par l'énergie de leur commandant Desprez de Crassier, les soldats opposent à la vivacité de l'attaque une résistance que ne peut malheureusement soutenir l'infériorité de leur nombre, et tout en cédant du terrain, ils se replient en bon ordre sur le gros de l'armée. Kellermann, averti par Desprez de Crassier, lui porte secours. Puis il établit sa première ligne, sous le commandement du général Valence, devant Orbeval, entre l'Auve et le plateau de Valmy, perpendiculairement à la chaussée de Châlons. La seconde ligne, sous les ordres du duc de Chartres, prit position parallèlement à la chaussée et perpendiculairement à la première sur l'éminence de Valmy, de manière que les deux lignes formaient une équerre. Dans ce poste, considéré comme le plus important et le plus exposé par son élévation, Kellermann fit placer une batterie de dix-huit pièces, tandis qu'il chargea le général Stengel d'aller occuper les collines de l'Hyron. Quelque promptitude que mît le duc de Chartres à exécuter le mouvement qui lui était ordonné, la défense du camp et le chargement des chevaux de bât, l'empêchèrent d'atteindre, avant huit heures, le moulin de Valmy, avec la tête de son infanterie. « Arrivez donc ! arrivez donc ! lui cria le général Stengel, car je ne peux quitter le poste où je suis sans y être relevé ; et pourtant, si je ne devance pas les Prussiens là-dessus, ajouta-t-il en montrant la côte de l'Hyron, nous serons écrasés ici tout à l'heure. »

Les Prussiens, qui avaient pris l'offensive, commencèrent à engager



P. Bitterlin fils éditeur

Histoire de Louis Philippe.

des hauteurs de la Lune, contre le moulin de Valmy, une canonnade à laquelle notre artillerie riposta par un feu bien nourri. Kellermann, attaqué de tous côtés, pouvait être rejeté dans les marécages de l'Auve, et sa position était excessivement critique. Dumouriez se hâta d'envoyer Chasot avec neuf bataillons et huit escadrons par le chemin de Châlons, pour appuyer le moulin de Valmy sur la gauche, comme Stengel l'appuyait sur la droite. Frégeville reçut l'ordre de venir sur l'Auve avec toute la cavalerie qu'il commandait à Passavant, et le général Beurnonville de soutenir Stengel avec seize bataillons, si l'ennemi cherchait à le déborder. Ces renforts permirent à Kellermann de se maintenir sur le plateau de Valmy, et rien ne put ralentir l'ardeur des troupes. Il n'y eut qu'un moment d'alerte dans deux bataillons de la division commandée par le duc de Chartres, entre lesquels un obus fit sauter deux caissons. L'explosion jeta la terreur dans les rangs et les rompit ; mais à la voix de leur jeune général, les soldats se rallièrent et retournèrent au combat, comme Brunswick ordonnait l'attaque à la baïonnette.

C'était le 20 septembre. Un ciel gris et froid surplombait, depuis plusieurs jours, cette aride contrée, où s'allait débattre le sort de la révolution française, et une brume épaisse empêchait les deux armées de se voir distinctement. A midi, le brouillard se fondit aux pâles rayons d'un soleil d'automne, et nos troupes attendirent de pied ferme l'ennemi qui s'approchait sur trois colonnes. Kellermann parut alors grandir de vingt coudées. Calme et fier, il forme son armée en colonnes, par bataillons, et lui adresse ces simples paroles : « Camarades ! le moment de la victoire est arrivé, laissons avancer l'ennemi sans tirer un seul coup, et chargeons-le à la baïonnette. » Puis il s'écrie avec un enthousiasme électrique : « *Vive la nation ! allons vaincre pour elle !* » Ce cri, répété sur toute la ligne, enflamme nos jeunes soldats et les transforme en héros. Kellermann et le duc de Chartres, profitant de cet élan généreux, entraînent ces braves enfants sur les colonnes prussiennes, qui reculent comme épouvantées de ce délire patriotique, et rentrent dans leur camp. A quatre heures, après nous avoir canonnés sans relâche, Brunswick voulut recommencer l'attaque ; mais loin d'être plus heureux, cette fois, il dut se replier avec précipitation, pour éviter une défaite désastreuse, et nous laissa maîtres du champ de bataille.

Telle fut cette fameuse journée, connue sous le nom de *Canonnade de Valmy*, parce que l'on y tira, dit-on, plus de quarante mille coups de canon. Les pertes, de chaque côté, ne s'élevèrent pas au delà de neuf cents hommes. Le principal résultat de cette victoire, que l'on peut considérer comme le signal de cette longue suite de guerres glorieuses pour la France, fut de diminuer considérablement les folles espérances des émigrés, auxquels le roi de Prusse n'épargna pas d'amers reproches. Le lendemain de la bataille, un parlementaire prussien, ignorant encore les événements de la veille, se vantait, devant le duc de Chartres, de posséder des lettres de recommandation pour quelques châteaux sur la route de Paris. Il s'y promettait joyeuse vie. Cependant, il lui tardait de se rendre dans la capitale, pour y voir pendre, disait-il, tous les patriotes. « Ce que vous avez de mieux à faire, lui répliqua le prince, c'est de retourner à Berlin, où je souhaite que vous ne voyiez pendre personne ; » et il l'instruisit de la victoire de Valmy. Cette anecdote prouve l'aveuglement des émigrés et la fausse opinion qu'ils avaient donnée aux étrangers de la révolution française. Que leur déception dut être cruelle ! de quelle terreur ils durent être saisis en face du courage, de l'héroïsme et du génie de nos généraux, eux qui comptaient sur des regrets, sur l'inexpérience, même sur des trahisons. Peu de jours avant le 20 septembre, le colonel Manstein, aide de camp du roi de Prusse, obtint par l'intervention du baron de Leymann, qui devait son avancement dans l'armée française au duc d'Orléans, obtint, disons-nous, de Kellermann la permission de se présenter à son quartier général, et fit demander le duc de Chartres : « Voulez-vous, lui dit-il, vous charger d'une lettre pour le prince votre père ? — Très-volontiers, répond le duc, si elle ne contient que des témoignages de votre attachement pour lui. — Ah ! si elle ne renfermait que cela, ce ne serait pas assez. Il dépend peut-être du duc d'Orléans d'arrêter les fléaux de la guerre. Je connais les intentions des souverains alliés ; je sais que ce qu'ils désirent avant tout, c'est de préserver la France de l'anarchie ; et comme on a pensé que je vous verrais ici, j'ai été autorisé à faire savoir au prince votre père que l'on se rassurerait si on le voyait à la tête du gouvernement. — Bah ! dit le prince avec ironie, comment avez-vous pu croire que mon père ou moi nous écouterions de pareilles sornettes. » Convaincu de l'inutilité de ses instances, le colonel se borna à prier le

duc de Chartres de faire parvenir à son père une simple lettre de respect que le duc d'Orléans déposa cachetée sur le bureau de la convention, et qui fut brûlée sans avoir été lue.

En même temps que l'émigration voyait s'évanouir, en un jour, ses plus chères illusions, la patrie apprenait ce qu'elle devait attendre de ses héroïques enfants. Un des bataillons de la division du duc de Chartres était animé d'un tel enthousiasme, que les soldats, chargés de garder les équipages, refusèrent de continuer ce service et qu'on ne put les remplacer. Le jeune général en fut instruit, comme il passait devant le front du bataillon. « Nous sommes ici pour défendre la patrie, dit un soldat s'avançant hors des rangs, et nous vous deman-



dons de ne pas exiger qu'aucun de nous quitte le drapeau de notre bataillon pour aller garder des équipages. — Eh bien, mon camarade, lui répondit le duc de Chartres, je ne l'exigerai point; vos équipages se garderont tout seuls aujourd'hui, et votre bataillon marchera tout

entier avec nos camarades de la ligne, auxquels vous montrerez que vous êtes aussi bien qu'eux des soldats français. »

La nouvelle de la victoire de Valmy répandit la joie dans Paris et fit oublier le début malheureux de la campagne. On ne rêvait plus que succès et conquêtes; c'étaient partout des transports d'allégresse, des fêtes patriotiques qui rappelaient les jours fameux de Sparte et de Lacédémone. Au sein de la convention, ce fut également une ivresse impossible à décrire, à la lecture du rapport de Kellermann, qui s'exprimait en ces termes sur le compte des fils de Louis-Philippe-Joseph : « Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un grand courage, que M. de Chartres et son aide de camp M. de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à l'un des feux les plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable (1). »

Cependant Kellermann profita de la nuit qui suivit la bataille de Valmy, pour repasser l'Auve et occuper les hauteurs de Gisancourt, qu'il avait négligées dans le principe. Cette bonne position lui permit de laisser prendre à ses troupes un repos nécessaire. D'un côté, le camp était bien fortifié; l'armée pouvait compter environ 60,000 hommes prêts à marcher; les vivres suffisaient, et la confiance était rentrée dans les cœurs. D'un autre côté, le général d'Harville rassemblait des troupes à Reims; le général Sparre en réunissait à Châlons; à Paris, Soissons, Épernay, Troyes, Vitry se formaient aussi des corps; en sorte que tout nous promettait, pour la prochaine rencontre, un succès d'autant plus positif, que les Prussiens, toujours retranchés sur les hauteurs de la Lune, se trouvaient cernés au centre de ces rassemblements, sans eau, sans fourrages et sans vivres; et que les maladies commençaient à les décimer. Dumouriez avait donc incontestablement l'avantage de la position. Pourtant, loin de reconnaître la justesse et la prudence de ses vues, on blâmait à Paris son obstination à conserver le camp de Sainte-Menehould. On insistait pour qu'il passât la Marne; l'assemblée, le conseil, les officiers même le harcelaient d'observations dont il ne tenait heureusement aucun compte. Les événements se chargèrent de justifier la conduite du général en chef; car la belle armée des

(1) *Moniteur* du 22 septembre 1792.

coalisés, réduite à un état déplorable, fut bientôt obligée de parlementer, en proposant un échange de prisonniers, et d'opérer sa retraite.

Depuis le 10 août, l'assemblée législative était restée en permanence. Le 21 septembre, elle céda la salle du Manége à la Convention nationale; le 22, un décret abolit la royauté; de ce jour data la république française, déclarée UNE et INDIVISIBLE, et la qualité de *citoyen* fut substituée à la dénomination de *monsieur*. Paris, désolé par quarante jours d'anarchie et de crimes, comptait sur l'énergie de la nouvelle assemblée pour le rétablissement de l'ordre. Les élections avaient été orageuses; celle du duc d'Orléans fut notamment contestée, et l'on alla jusqu'à prétendre qu'il avait acheté l'appui de Danton et de Marat. Mais ces assertions sans vraisemblance tombèrent d'elles-mêmes. Toutefois ce prince, que la commune avait forcé d'échanger le nom de ses ancêtres contre celui d'Égalité, fut admis dans cette trop fameuse Convention, où devaient régner tour à tour les Girondins par l'éloquence et le talent; les Montagnards par l'exagération de leurs principes et par la terreur. Au milieu de ses premières et tumultueuses discussions, l'assemblée réussit à ramener le calme dans la capitale, et pourvut au renouvellement du pouvoir exécutif ainsi qu'aux préparatifs de la constitution. Elle rendit deux décrets, dont l'un condamnait à la peine de mort les émigrés pris les armes à la main (9 octobre); et dont l'autre prononçait leur bannissement à perpétuité (23 octobre). La croix de Saint-Louis fut supprimée; le sceptre et la couronne brisés publiquement, et l'on songea à s'occuper du sort de Louis XVI.

Notre situation militaire avait pris, en peu de temps, une face nouvelle. La retraite des Prussiens et l'envahissement du sol étranger par nos armées étaient des événements d'une haute signification. Le duc de Chartres, qui, pour la seconde fois, préférait rester dans le service actif, se trouvait alors sous les ordres de Dumouriez, prêt à transporter le siége de la guerre en Belgique. Ce dernier, à son retour de Paris, où il avait été s'entendre avec les ministres, sur la prochaine campagne, se rendit à Valenciennes (25 octobre). Il y rencontra Beurnonville et le duc de Chartres qui s'y étaient retirés après avoir refoulé Albert de Saxe-Teschen. En ce moment, la France, non-seulement délivrée, mais conquérante, avait, en moins de deux

mois, renversé cette coalition formidable qui, suivant les bravades des émigrés, devait la réduire en *une promenade militaire*. Déjà nous étions maîtres du Palatinat, de la Savoie et du comté de Nice, et notre supériorité, incontestable numériquement, nous donnait l'espoir d'anéantir, par un coup d'éclat, un ennemi qui, quoique démoralisé, ne s'avouait pas encore définitivement vaincu. Dumouriez caressait cette idée, et son impatience d'entrer en campagne s'irritait par les obstacles mêmes qu'on opposait à la réalisation de ses projets. Pache venait de succéder à Servan, dans le ministère de la guerre; il promit à Dumouriez tout ce qu'il demanda, et celui-ci porta ses troupes en avant, sans attendre l'arrivée des approvisionnements.

Le plan de campagne de Dumouriez était partagé en deux grands mouvements. Par le premier, il voulait empêcher la jonction de Clerfayt et du duc de Saxe-Teschen, en détachant Valence avec 16,000 hommes de Givet sur Namur et sur Liége, tandis que d'Harville, avec 12,000, se portait sur Charleroi, pour se réunir à Valence et tourner l'ennemi de plus près. Labourdonnaye, à la tête de 18,000 hommes, tenait la gauche; il avait ordre de camper à Cisoing, de se diriger sur Tournay pour forcer le prince Albert à déplacer sa défensive, et enfin de s'emparer de cette dernière ville, si elle était mal gardée. La Belgique se trouvait ainsi cernée de toutes parts, et Dumouriez, qui en occupait le centre avec 40,000 hommes, comptait s'avancer sur Mons et sur Bruxelles, pour écraser Saxe-Teschen en cas de résistance.

Par le second mouvement, en supposant que le duc Albert gagnât Liége, les deux corps d'armée de la droite devaient se réunir à Namur, et Valence tenter la prise de cette ville, pendant que le général en chef poursuivrait les Impériaux jusqu'à la Meuse. Labourdonnaye, longeant les côtes de Flandre, essayerait de s'emparer de Gand, d'Anvers et de Malines, puis viendrait rejoindre la Meuse à Ruremonde. Ce second mouvement assurait l'entière évacuation des Pays-Bas.

Tel était le projet de Dumouriez; mais les lenteurs du ministre Pache en entravèrent l'exécution. Valence, le premier, eut à souffrir de ces contrariétés, pour le rassemblement de son armée à Givet, où il fut obligé de séjourner jusqu'à l'arrivée de son artillerie, de ses munitions et de ses chevaux de trait. Clerfayt, profitant de ce retard, passa du Luxembourg dans la Belgique et joignit Saxe-Tes-

chen. Informé de cette jonction, Dumouriez modifia la première partie de son plan : au lieu d'employer Valence, il lui ordonna de se diriger rapidement de Charleroi sur Nivelle, et, se renforçant du corps de d'Harville, il porta ses troupes entre Quarouble et Quiévrain, puis se rapprocha du duc Albert, qui avait déjà formé un cordon de Tournay à Mons. Dès le 28 octobre, sur l'ordre du général en chef, le maréchal de camp Berneron traversa Condé avec 8,000 hommes, afin de balayer le bois de Bernissard et de s'y établir. Ensuite, pour lier les communications entre ce corps détaché et le gros de l'armée, il chargea Beurnonville d'occuper Quiévrain, Montreuil et Pommereuil. Serrant de près Saxe-Teschen, Beurnonville surprit, le 2 novembre, les premiers postes de l'ennemi dans le village de Thulin et les en fit déloger. Mais ayant eu l'imprudence de s'engager dans la plaine vers le moulin de Boussu, il fut contraint de reculer. Instruit de cet échec, Dumouriez se hâta de renforcer son avant-garde de neuf bataillons aux ordres du duc de Chartres. Celui-ci, opérant sur la droite, attaqua l'ennemi le 3, et emporta le moulin de Boussu avec la batterie qui le défendait ; pendant que Beurnonville, Stengel, Dampierre et Frégeville repoussaient les Impériaux jusqu'à Saint-Ghislain. Le succès de ce mouvement permit à Dumouriez d'achever tranquillement tous les préparatifs, pour un engagement général ; et le 5, au soir, l'armée française bivaqua devant le camp des Autrichiens, retranchés en grand nombre sur les hauteurs qui bordent circulairement la ville de Mons.

Sur ces hauteurs sont assis trois villages : Berthaimont, à droite de la ville de Mons ; Cuesmes en avant, et à gauche de Cuesmes, Jemmapes, qui s'étend sur un terrain élevé en amphithéâtre et boisé. Pour arrêter la marche victorieuse des Français, les Autrichiens avaient depuis longtemps fortifié ces trois points d'une façon redoutable. Quatorze redoutes, garnies de cent bouches à feu rangées en étages, des arbres coupés, des chemins creux, des pentes à pic et vingt mille hommes bien disciplinés et aguerris rendaient ces positions inexpugnables. Clerfayt occupait Jemmapes et Cuesmes, et Beaulieu campait à Berthaimont. Dans les bois environnants étaient disséminés des chasseurs tyroliens, et, pour compléter ces forces imposantes, une magnifique cavalerie, placée sur les coteaux ainsi

que dans la trouée entre Jemmapes et Cuesmes, se disposait à fondre sur nos bataillons, une fois entamés par le feu des batteries.

C'est en face de ce camp formidable que Dumouriez distribua son armée de la manière suivante : Beurnonville, à l'avant-garde, avait devant lui la gauche de l'ennemi sur la hauteur de Cuesmes, tenant aux dernières maisons de Jemmapes; Dampierre, posté entre Frameries et Paturage, conduisait l'aile droite destinée à soutenir Beurnonville; et d'Harville, à l'extrême droite de notre ligne, dans la position de Siply, devait menacer l'aile gauche des Impériaux, campée à Berthaimont. Le centre, fort de vingt-quatre bataillons, dirigés par le duc de Chartres, correspondait au centre des Autrichiens, et avait ordre d'aborder Jemmapes de front, par un chemin encombré de cavaliers. Enfin, trois maréchaux de camp, sous les ordres de Ferrand commandant la gauche, avaient mission de se porter sur le côté droit de Jemmapes, en traversant un petit village nommé Quaregnon. Notre artillerie était prête à battre chaque redoute en flanc, et la cavalerie répartie entre les divisions, pour soutenir leurs mouvements.

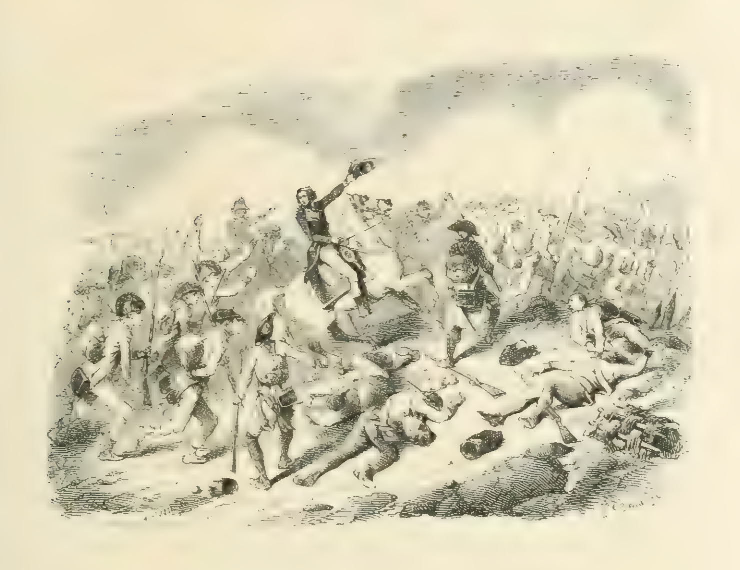
Le 6, à huit heures du matin, le feu commença vigoureusement sur toute la ligne. Beurnonville, avec dix pièces de seize, et seize pièces de douze, essaya l'attaque de gauche, en s'avançant sur Cuesmes, pendant que Ferrand, à la tête d'une forte division, tentait mollement celle de droite. Dumouriez s'en aperçut, et fit emporter en sa présence le village de Quaregnon, poste important et bien fortifié. Ferrand, qui devait s'avancer de front sur Jemmapes, dépasse le village, dont il venait de se rendre maître; mais il est bientôt arrêté par des terrains marécageux, coupés de fossés, que ne peut franchir son artillerie. Tourmenté de ces retards et de la lenteur de l'attaque de Beurnonville, le général en chef envoie le brave Thouvenot à cette gauche pour décider le succès. Thouvenot trouve en effet le général Ferrand dans de cruelles incertitudes et continuant une canonnade inutile. Il s'empare du commandement, au nom de Dumouriez, entraîne les colonnes impatientes, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes et arrive avec une impétuosité incroyable sur le flanc droit des Autrichiens, consternés de cette brillante manœuvre. A cette nouvelle, Dumouriez forme en colonnes l'infanterie de son centre, et s'adressant aux soldats : « Voilà les hauteurs de Jemmapes,



P. Bitterlin [illegible]teur

Histoire de Louis Philippe

s'écrie-t-il, et voilà l'ennemi; l'arme blanche et la terrible baïonnette, voilà la tactique à employer pour y parvenir et pour vaincre. » Aussitôt, il fait partir le duc de Chartres au pas de charge et s'avance lui-même aux cris mille fois répétés de *Vive la nation!* La division



du prince traverse rapidement la plaine sans être à peine endommagée; mais à la vue d'un gros de cavalerie autrichienne qui débouche de la trouée, une de nos brigades se disperse en désordre, ouvrant à l'ennemi un vide dont il aurait pu profiter pour percer notre centre. D'un coup d'œil, Baptiste Renard, valet de chambre de Dumouriez, mesure la grandeur du péril. Cédant à un mouvement de bravoure et d'heureuse inspiration, il s'élance vers le général Drouin, commandant de cette brigade, le réprimande énergiquement, le ramène sur la trouée, et revient triomphant auprès de son maître. Néanmoins, saisie d'un pareil vertige, sous une mitraille épouvan

table à demi-portée de fusil, la brigade qui était à gauche de celle de Drouin s'arrête indécise, recule, et tout à coup, s'éparpillant éperdue, sème l'effroi et la confusion sur toute la ligne du centre. Alors, avec la même intrépidité, avec la même présence d'esprit qu'à Valmy, le duc de Chartres se jette au milieu des soldats démoralisés, parvient à les rallier, et en forme une épaisse colonne mélangée qu'il décore du nom glorieux de *bataillon de Jemmapes* : puis, élevant son chapeau en l'air, il fond avec eux sur l'ennemi, force les trois étages de redoutes, et rétablit le combat.

Pendant ce temps, Beurnonville, ne réussissant pas à s'emparer de Cuesmes, s'apprêtait à se replier, lorsque Dampierre jugea possible de le sauver, en s'élançant sur la gauche de l'ennemi. Comme cette courageuse tentative dégageait Beurnonville, arrive Dumouriez, qui trouve sur la hauteur deux brigades sans chef, accablées d'un côté par le feu des redoutes, et de l'autre menacées par les hussards impériaux. Dumouriez passe au galop devant le front de ces deux brigades, composées de ses anciennes troupes du camp de Maulde, ranime leur courage, les entraîne impétueusement à sa suite, et, malgré les efforts de la cavalerie ennemie, enlève le village de Cuesmes.

Après cet exploit, sans perdre un instant, il se porte à la tête de quelques escadrons, vers le centre de son armée, qui ne le laissait pas sans inquiétude. Mais le duc de Montpensier accourt à sa rencontre et lui apprend que son frère, culbutant Clerfayt et ses 12,000 hommes à la suite d'une lutte sanglante et acharnée, a complétement décidé la victoire du centre. Thouvenot arrive, à son tour, de la gauche, annoncer la défaite des Autrichiens. Il était deux heures : Dumouriez, laissant à d'Harville le soin de poursuivre l'ennemi, permit à ses troupes harassées de se reposer sur le champ de bataille même : cependant, d'Harville trompa l'attente du général, et Clerfayt, protégé par Beaulieu, put se retirer du côté de Bruxelles, dont on ne lui fermait pas la route.

Cette bataille, célèbre dans nos fastes militaires, coûta aux Autrichiens quatre mille cinq cents morts ou blessés et quinze cents prisonniers. Nos pertes furent à peu près égales. La division du duc de Chartres fut la plus maltraitée, parce qu'elle s'était arrêtée pour fusiller de pied ferme, outre qu'elle se vit continuellement exposée à la mitraille des redoutes. En somme, au dire de tous les histo-

riens, l'honneur de cette grande journée revint principalement au colonel Thouvenot, qui détermina et conduisit l'attaque de la gauche; à la présence d'esprit avec laquelle le général duc de Chartres, tout jeune encore, rallia la cavalerie du centre gauche et l'infanterie; à son courage dans l'attaque et la prise des positions de l'ennemi par l'endroit le plus formidable; à l'impétuosité de l'attaque des redoutes par le général en chef; à la belle conduite du général Dampierre, et au sang-froid du valet de chambre de Dumouriez.

Le 10 novembre, le lieutenant-colonel Larue et Baptiste Renard présentèrent à la convention le rapport du général en chef. Avant d'en donner lecture, le président Hénault embrassa le brave Baptiste Renard devant toute l'assemblée, et, séance tenante, on décréta que ce vaillant citoyen recevrait un uniforme complet, aux frais de la république, avec l'épaulette de capitaine dans l'armée où il s'était si bien distingué. Des acclamations universelles accueillirent cette mesure et le message de Dumouriez. Les applaudissements se prolongèrent à ce passage ainsi conçu : « Tous les généraux, et surtout le général Égalité ont mis la plus grande intelligence dans la conduite des troupes. » Jean de Bry, dans le délire de son enthousiasme, ouvrit l'avis que, — pour célébrer la première victoire gagnée en bataille rangée par les armées de la république, — il fût institué une fête nationale, dont l'éclat ajoutât une nouvelle importance à ce glorieux événement. Cette proposition, appuyée par l'éloquence de Vergniaud, fut adoptée avec empressement. Le lendemain, le bulletin du triomphe de Jemmapes fut connu de tout Paris; et la joie que cette nouvelle répandit dans la France entière ne put être surpassée que par la consternation des coalisés.

Le 7, au matin, Dumouriez entra dans Mons, au milieu des témoignages de la plus touchante sympathie. Son premier soin fut de s'occuper des affaires administratives, c'est-à-dire des vivres, argent, souliers, capotes, fourrages, et des choses nécessaires pour marcher en avant. Ces détails l'absorbèrent jusqu'au 11 et l'empêchèrent de poursuivre son succès. Cependant, dès le 12, il se prépara à pénétrer dans le pays qu'il venait de conquérir, en ordonnant à Labourdonnaye de s'avancer promptement sur Gand et l'Escaut, puis sur Anvers, et d'achever le circuit du pays jusqu'à la Meuse. Valence eut mission de se trouver, du 13 au 14, à Nivelle, pour inquiéter l'ennemi au pas-

sage de la Dyle, que selon toute apparence il serait obligé de traverser; et, pendant que d'Harville allait de Mons à Braine-le-Comte, Dumouriez et le duc de Chartres, à l'avant-garde, partirent de Mons pour Enghien. Le 13, ils arrivèrent à Saint-Peterslewe, poussant devant eux les troupes légères impériales; mais en face d'Anderlecht, ils furent soudain débordés par un corps de cinq à six mille Autrichiens, qu'appuyait le gros de l'armée campée sur les hauteurs et commandée par le prince de Wurtemberg. Malgré son infériorité numérique, Dumouriez réussit à les contenir, à force de sang-froid et de fermeté: quand il se vit secouru par son avant-garde, il chargea le duc de Chartres et les autres officiers d'emporter Anderlecht d'assaut. Au bout de six heures d'un combat acharné, les Autrichiens se retirèrent en désordre, et le 14 Dumouriez fit son entrée dans Bruxelles, où des embarras administratifs devaient le retenir jusqu'au 19.

Dans ce court espace de temps, Stengel, remis de ses blessures, venait de prendre Malines, arsenal de la Belgique. Labourdonnaye, n'obéissant qu'à demi aux instructions du général en chef, s'était emparé d'Anvers et négligeait le siége de la citadelle, pour s'occuper d'organiser des clubs. Le Péruvien Miranda le remplaça dans son commandement; mais quand il vit Clerfayt repasser la Meuse, et abandonner Anvers, Dumouriez dirigea Valence de Nivelle sur Namur, afin d'en bloquer le château fort, au lieu d'envoyer ce général, le long de la Meuse, à la rencontre des Autrichiens, ce qui eût hâté la reddition de la place. Parti de Bruxelles le 19, le général traversa Louvain et alla camper le 21 sur le mont Pellenberg; le 22, il battit l'ennemi à Tirlemont et lui tua trois ou quatre cents hommes. Valence commandait la droite, Miranda la gauche; et le centre était conduit par le duc de Chartres. Le 27, Dumouriez, arrivé devant Liége, rencontra l'arrière-garde ennemie, dans la position de Raucoux et de Varoux, où il la défit de nouveau. Le lendemain, Liége ouvrit ses portes aux vainqueurs et les reçut avec enthousiasme. Le 2 décembre, Valence occupa Namur; et Miranda, au pouvoir duquel la citadelle d'Anvers était tombée le 29 novembre, atteignit Ruremonde peu de jours après, en sorte que la Belgique se trouva conquise jusqu'à la Meuse, pendant que Clerfayt, fuyant devant nos troupes, qui pénétraient le 8 à Aix-la-Chapelle, se dirigeait vers la Roër, et Beaulieu vers le Luxembourg. L'armée prit alors ses quartiers d'hiver, et la continuation

des opérations militaires fut remise au mois de mars de l'année 1793.

Le procès de Louis XVI, entamé vers les derniers jours de 1792, ramena l'attention de l'assemblée sur la famille d'Orléans. Depuis qu'il siégeait à la Convention, Louis-Philippe-Joseph, qui n'avait reculé devant aucun des sacrifices que lui imposait la révolution, cherchait à s'effacer le plus possible. Vains efforts! inutiles sacrifices! Rien ne lui servait d'avoir renié le nom de ses ancêtres; son humilité même le rendait suspect, et son alliance avec la Montagne l'exposait aux accusations de la Gironde. Il n'avait pas compris, hélas! que son rang, sa naissance, sa qualité de Bourbon lui seraient constamment des titres à l'ingratitude et à la haine des partis. Il pouvait servir d'instrument à l'ambition de quelques hommes, sans savoir qu'une fois inutile, il deviendrait embarrassant et qu'alors on le briserait sans pitié. Un jour vint où il le soupçonna; il frémit, et, certain que tout retour lui était fermé, il compta sur l'oubli comme sur une planche de salut. Mais il dépassait trop la foule de la tête, pour échapper à la rage des niveleurs. On débuta par le frapper dans ses plus chères affections. Au moment où ses fils versaient leur sang sur le champ de bataille, on inscrivait sa fille sur la liste des émigrés. Ses démarches, ses explications suspendirent quelque temps l'effet de cette mesure, et mademoiselle Adélaïde était rentrée en France avec madame de Genlis, lorsque la commune, paralysant le bon vouloir de la Convention, invita, le 5 décembre 1792, l'infortunée princesse à quitter Paris dans les vingt-quatre heures et le territoire sous trois jours. Un pareil acte accusait autant d'inhumanité que d'injustice; mais il eût été dangereux de réclamer ou de désobéir. Sur l'avis pressant de son père, le duc de Chartres accourut chercher sa sœur, et la conduisit à Tournay. Toutefois, la commune, d'où partit le signal de l'orage qui allait éclater sur la maison d'Orléans, ne devait pas s'en tenir à ces premières et incompréhensibles rigueurs contre le plus inoffensif des membres de cette famille. Il lui fallait d'autres victimes, et loin d'en faire mystère, c'était là, dans ses conciliabules, le sujet de toutes les conversations. « Je sais que l'on veut nous bannir, disait le duc de Chartres à sa sœur; eh bien, si la nouvelle m'en arrive au moment d'un combat, je me précipite au milieu des bataillons, et j'aurai, en mourant, la consolation d'avoir perdu la vie pour ma patrie et dans ses armées. Si je ne puis accom-

plir ce désir, je partirai à l'instant et donnerai, sans murmure, l'exemple de la soumission et de la fidélité. »



Ces tristes pressentiments ne tardèrent pas à se réaliser. Dans le courant du mois de décembre, les menaces de la commune se changèrent en accusations directes contre le duc d'Orléans. On fit courir le bruit de menées tendant à le placer sur le trône. Ces absurdes insinuations prirent un caractère si alarmant, que le prince se vit obligé d'y répondre par une protestation publique :

« Paris, 9 décembre. — Plusieurs journaux, écrivit-il, affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays; que, dans le cas où Louis XVI ne serait plus, je suis

placé derrière le rideau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement. Je ne prendrais pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tendaient pas à jeter la division et la discorde, à faire naître des partis, et à empêcher que le système d'égalité qui doit faire le bonheur des Français et la base de la république, s'établisse. Voici donc ma profession de foi à cet égard ; elle est la même que dans l'année 1791, dans les derniers temps de l'assemblée constituante. Voici ce que je prononçai à la tribune : — Je ne crois pas, messieurs, que vos comités entendent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen français et l'expectative soit prochaine, soit éloignée du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement l'article de vos comités; mais dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour me tenir à ceux de citoyen français. Mes enfants sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi. *Signé* L.-P.-Joseph. »

Cette déclaration ne réussit pas à tranquilliser les esprits. Quelle que fût la bonne foi du duc d'Orléans, ses ennemis raisonnaient avec passion, sans doute, mais avec justesse aussi, en le considérant comme un drapeau, autour duquel se rallieraient toujours quelques agitateurs. A une époque d'anarchie, où les partis ne s'épargnaient pas les récriminations, on croyait difficilement au désintéressement et aux excellentes intentions les uns des autres. Dans la séance du 16 décembre, sur la proposition de Thuriot, on décréta que « quiconque tenterait de rompre l'unité de la république, ou d'en détacher des parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, serait puni de mort. » Cette mesure était à l'adresse des girondins, accusés de royalisme. De leur côté, les girondins reprochaient à la montagne de vouloir conserver la royauté pour le duc d'Orléans qui siégeait dans son sein. Buzot, sans partager cette opinion, avait essayé de combattre la sortie de Thuriot en ces termes : « Si le décret proposé par Thuriot, disait-il, doit ramener la confiance, je vais vous en proposer un qui ne la ramènera pas moins. La monarchie est renversée, mais elle vit encore dans les habitudes, dans les souvenirs de ses anciennes créatures. Imitons les Romains, ils ont chassé Tarquin et sa famille : comme eux, chassons la famille des Bourbons. Une partie de cette

famille est dans les fers, mais il en est une autre bien plus dangereuse, parce qu'elle fut plus populaire, c'est celle d'Orléans. Le buste d'Orléans fut promené dans Paris ; ses fils, bouillants de courage, se distinguent dans nos armées, et les mérites mêmes de cette famille la rendent dangereuse pour la liberté. Qu'elle fasse un dernier sacrifice à la patrie en s'exilant de son sein ; qu'elle aille porter ailleurs le malheur d'avoir approché du trône, et le malheur plus grand encore de porter un nom qui nous est odieux, et dont l'oreille d'un homme libre ne peut manquer d'être blessée. » A la suite de ces paroles, qui ne dénoncent pas une conspiration, mais qui trahissent des craintes pour l'avenir, plusieurs orateurs montent à la tribune : Louvet rappelle au duc d'Orléans l'exil volontaire de Collatin ; Lanjuinais passe en revue les différents titres de cette famille à l'affection du peuple, et conclut au bannissement des Bourbons. Bazire, Saint-Just, Chabot s'indignent d'une telle injustice contre le seul Bourbon qui se soit conduit loyalement envers la nation, et Rewbel, enfin, fait observer que Philippe-Égalité ne peut être banni, parce qu'en sa qualité de représentant du peuple, il appartient au pays qui l'a choisi. Malgré la force de ces raisons, on décrète le bannissement, en ajournant toutefois, à trois jours, l'examen scrupuleux de la question relative au duc d'Orléans.

A la nouvelle de cette mesure, le duc de Chartres trembla pour la tranquillité de son père. Mais en cette circonstance, les sages conseils de son institutrice ne lui manquèrent pas plus que par le passé. « Je lui fis comprendre, raconte-t-elle, que la révocation du décret contre sa famille était un véritable malheur, parce qu'il était évident que ce nom, ayant été déclaré suspect et dangereux, ne pourrait plus être utile à la patrie et serait infailliblement persécuté. Je lui dis qu'il me paraissait que, d'après tout ce qui s'était dit à la Convention, rien ne serait plus noble et plus raisonnable que de s'imposer un exil volontaire, et que ce ne serait peut-être que prévenir une proscription. Vertueux par principes et par caractère, incapable de la moindre vue ambitieuse, M. de Chartres ne vit rien de pénible dans le parti que je lui proposais : *Si nous ne pouvons plus être utiles*, me dit-il, *et si nous causons de l'ombrage, pourrions-nous hésiter à nous expatrier !* » Le jeune duc vint à Paris, afin de proposer à son père de partir avec toute sa famille pour les États-Unis d'Amérique.

Il l'engagea vivement à profiter du décret de bannissement, comme d'un moyen qui l'arrachait à tous les embarras de sa position. « Il est surtout, ajouta-t-il, une situation terrible, dans laquelle vous allez vous trouver. Louis XVI va être accusé devant l'assemblée dont vous



êtes membre, et il faudra vous asseoir comme juge en face du roi!. .» Ces paroles firent une impression profonde sur le prince ; un moment ses résolutions furent ébranlées... Néanmoins, avant de céder aux instances de son fils, il le pria d'aller consulter, à ce sujet, l'un des membres influents de l'assemblée. Ce député répondit d'une manière évasive : « Je ne puis, dit-il, donner aucun conseil à votre père. Notre situation n'est pas la même : moi, j'ai des injures personnelles à venger ; votre père, lui, doit écouter sa conscience comme prince, son devoir comme citoyen. »

Cette réponse n'était pas de nature à tirer le duc de sa cruelle

perplexité. S'exagérant l'importance de ses devoirs, ou peut-être effrayé de l'abîme qui s'était creusé autour de lui, il préféra braver en France les dangers de l'avenir, que de chercher une retraite peu sûre en pays étranger. Sur ces entrefaites, l'ajournement de la motion qui le concernait fut rejeté après le procès de Louis XVI. Ce délai le plongea dans une fausse sécurité. Alors désespérant de vaincre sa résistance, son fils l'embrassa avec un serrement de cœur et retourna à l'armée. Bientôt le roi comparut devant la Convention nationale, constituée en cour suprême de justice. On sait quel triste rôle y joua le duc d'Orléans, et de quelle réprobation la postérité a frappé le vote de ce prince contre son infortuné parent. Maintenant que les clameurs de la haine se taisent autour de sa tombe, il est possible, sinon de justifier sa conduite, du moins de l'expliquer; il est possible de dissiper les mystères profonds de cette fatalité, sous l'étreinte de laquelle ce prince trop faible s'est en vain débattu; nous dirons mieux, il est possible de ramener à des sentiments de compassion les hommes les plus prévenus contre lui, et d'appeler quelque intérêt sur cette existence si tourmentée et si déplorablement terminée.

C'est encore aux *Mémoires* du conventionnel Courtois que nous empruntons, à ce sujet, des documents, dont nul ne suspectera la véracité :

« La récusation du duc d'Orléans, dit-il, paraissait chose si naturelle, qu'il ne vint d'abord à l'esprit de personne, même à celui des plus fougueux montagnards, qu'il pût en être autrement. Voici ce qui changea les idées sur cette grave question.

« La république avait été proclamée ; mais bien peu la croyaient possible. Dans l'intimité, Desmoulins, Manuel, Pétion, Danton luimême et une foule d'autres en convenaient. La perte du roi était résolue ; mais, dans l'impossibilité de pouvoir couronner l'un ou l'autre des frères émigrés du monarque déchu, également repoussés de tous, ou d'établir une régence que les circonstances rendaient impraticable, de vagues espérances se portaient encore sur le duc d'Orléans, quoique, après les journées des 5 et 6 octobre, l'abandon de Mirabeau avait signalé ce prince comme d'un caractère si indécis, qu'il y aurait péril à le servir et à s'attacher à sa fortune. C'est contre cette irrésolution, dont il avait donné tant de preuves, et que Mirabeau avait si énergiquement caractérisée, que quelques députés montagnards et

girondins voulurent avoir ce qu'ils appelaient des garanties, en cas d'une éventualité possible encore. En conséquence, on décida que le duc d'Orléans figurerait au procès du roi. On n'alla pas plus loin d'abord. Ce n'était, disait-on, qu'un simple acquiescement à la mise en accusation du roi qui n'engageait à rien ; mais cet acquiescement, on le voulait.

« Le premier avis en vint au prince par Manuel, qui n'était pour rien dans cette coalition. Il s'éleva avec force contre cette injurieuse défiance, cette violence qu'il qualifiait d'impitoyable tyrannie, et finit en disant résolûment : — *Je périrai plutôt que de céder*. Manuel, de qui je tiens ces détails, l'encouragea dans cette détermination, en lui prédisant que s'il y manquait, il serait abandonné de tous et périrait misérablement. Il lui promit son appui et celui de ses amis.

« Certes, le duc d'Orléans ne pouvait s'illusionner sur le rôle de juge qu'on voulait lui imposer, et il entrevoyait bien qu'il jouait là sa popularité et son repos. Cependant, obsédé, menacé, il céda, mais après la plus vive, la plus opiniâtre résistance, et avec la conviction, j'en ai la certitude, qu'il serait libre de se joindre à ceux qui voulaient seulement écarter le roi. Bien certainement, le duc d'Orléans était sans arrière-pensée d'acquérir la couronne par un attentat public, qu'il savait bien devoir l'avilir et le perdre dans l'esprit de tous.

« Peu de jours après avoir fait cette fâcheuse concession, qu'il croyait ne l'engager à rien, il disait à Desmoulins, le député avec lequel il avait le plus d'intimité : — Après tout, si je ne suis plus libre de me récuser, on n'imposera rien à la conscience du juge.

« En apprenant cette défection, Manuel me dit : — Il n'a pas vu le piége qui lui a été tendu ; aujourd'hui juge, demain bourreau. Je rapportai ce mot au duc, qui parut vivement s'affecter de l'opinion que l'on se faisait de son caractère. Il répéta plusieurs fois que rien dans sa vie ne justifiait cette offense. S'abusant sur lui-même, peut-être après s'être si imprudemment engagé, comptait-il, pour déjouer les projets, sur une fermeté qu'il n'avait pas, qui se démentait à tout moment.

« Manuel ne s'était pas trompé. Bientôt après, de nouvelles exigences imposèrent au juge d'être bourreau. Déjà, j'en étais informé, quand je reçus une invitation de me rendre au Palais-Royal dans la

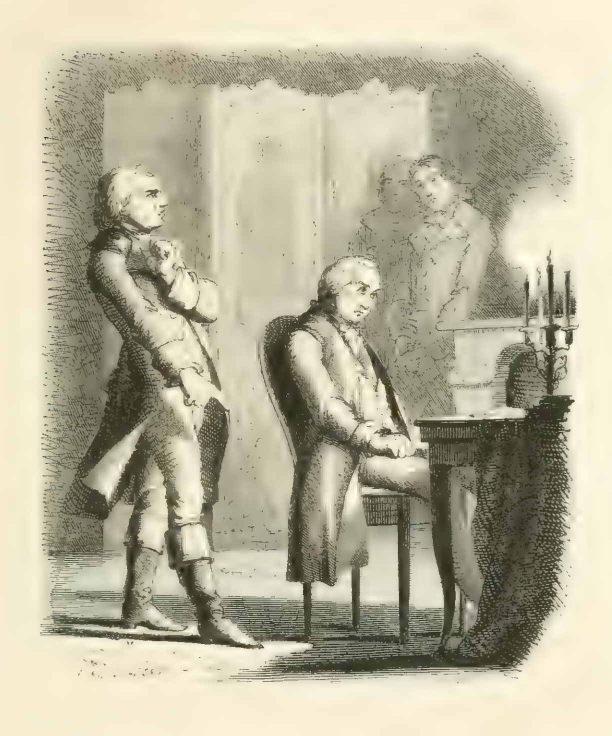
soirée. Je trouvai le duc seul dans son cabinet de travail, en proie à une vive agitation, et marchant à pas précipités. Après un moment donné à des choses indifférentes, il me dit avec embarras et d'une voix sensiblement altérée : « — Vous, homme sage, modéré, ennemi de tout excès, quel rôle jouerez-vous dans cette grande affaire? — Votre position, répondis-je, est tout exceptionnelle, elle ne saurait se régler sur l'opinion d'aucun de nous. — C'est ainsi que je l'ai toujours compris, dit le duc; mais c'est une réponse nette et précise que je vous demande. — Puisque je ne puis m'abstenir, me récuser, je ferai, comme Manuel, tout ce qu'il sera possible de faire pour sauver la vie du roi. — C'est ce qu'il y a de plus sage, de plus humain, de plus politique; c'était aussi ce que je voulais faire, répondit le prince avec vivacité. — J'ajoutai qu'un grand nombre de députés se ralliaient à cette idée » Le duc, me prenant la main qu'il pressa convulsivement, dit : « Sont-ils bien sûrs d'eux-mêmes? Résisteront-ils aux influences, aux menaces. Je prévois trop que beaucoup de ces députés, si bien disposés, feront bon marché de la vie du roi, pour sauver la leur. » Ce mot seul expliquait la position périlleuse où s'était placé le malheureux prince, en ne persistant pas à s'abstenir.

« En ce moment, on introduisit Desmoulins et Danton que je ne savais pas avoir été invités : je commençai à soupçonner quelle pouvait avoir été l'idée du duc, et quel rôle il m'avait destiné dans cette entrevue.

« Dès l'entrée, Danton, visiblement ému, vint à moi et me prenant la main : « Je ne m'attendais pas à te trouver ici; mais je t'en préviens, tes conseils, ceux de Manuel ne sont plus de saison. Tout est qu'aujourd'hui on songe à retirer la parole donnée hier. » Cela fut dit en promenant un regard scrutateur sur le prince, qui paraissait interdit et confus.

« Se remettant, le duc d'Orléans répondit à Danton avec calme et une sorte de solennité : « Je ne me récuserai point, bien que j'aie eu tort de m'engager; quant à voter avec vous, jamais, non jamais, je ne le ferai! Je vous ai fait part de mes raisons, votre collègue à présent les connaît; qu'il soit juge entre nous, j'y consens. — Comme les avocats, c'est par fins de non-recevoir que nous procéderons, repartit Danton d'une voix tonnante; ce qui a été convenu, juré hier ne sau-

rait être remis en question aujourd'hui. A chose jugée, il n'y a point d'arbitre. Nous avons votre parole et nous y comptons. »



« Pendant ce débat, Desmoulins tout troublé était sans contenance. Il aimait le prince, qui le comblait de bontés, et qui portait un tendre intérêt à son charmant ménage. Ce fut donc en hésitant, en bégayant plus que jamais, qu'il dit au duc : « Il n'y a plus à s'en dédire, vous voterez avec nous, et voici ce qui préviendra tout soupçon, toute arrière-pensée sur la sincérité d'intentions que l'on calomnie. » Disant

cela, Desmoulins prenait une plume et écrivait ce qu'il nous lut ensuite à haute voix : « *Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je prononce la mort de Louis.* »

« Danton, prenant le papier des mains de Desmoulins, le lut avec attention comme en en pesant les termes, approuva d'un signe de tête, et le remit au duc qui, bien que le recevant avec une répugnance marquée, fit avec la main un signe d'assentiment. Danton dit : « Quelques idiots pourront penser, le cas échéant, que cela vous rend indigne du trône, mais aux yeux des républicains, qui sacrifient leurs convictions, vous n'en serez digne qu'à cette condition. N'ayons plus à revenir sur ces misères. De terribles événements sont proches ; ils nous emporteront tous peut-être, mais faisons notre devoir. Advienne que pourra. »

« Des rafraîchissements furent apportés. L'embarras du duc d'Orléans était extrême. Après quelques banalités que Desmoulins ne put parvenir à égayer, nous sortîmes.

« Danton me dit : « Si je n'avais coupé court, ce qui a été décidé, juré hier au soir, était remis en question. Ce que je redoute le plus, ce sont les lâches. S'il n'est garrotté, il nous échappera. »

« J'appris de mes collègues les détails de ce qui s'était passé, la veille, au Palais-Royal. Prévenu de ce qu'on voulait exiger de lui, le duc d'Orléans s'était préparé, et opposa une résistance désespérée. Desmoulins me dit que, cette fois, plein de résolution, prenant plusieurs fois la parole, il s'était élevé au point que lui-même en avait été touché, et s'était trouvé près de déserter la lutte. Desmoulins avait recueilli ce mot, qui lui semblait sublime : « *En révolution, pour mériter de vivre, faut-il donc être le bourreau de son roi, de ses proches?* » L'ascendant de Danton l'emporta. L'œil en feu, la parole tonnante, il lui présenta comme inévitables, l'exil pour lui et les siens, et la perte de ses biens. Le duc s'était rendu, avait tout promis; et c'était pour tenter d'échapper à ce fatal engagement, qu'il avait eu l'idée de me prendre pour arbitre, sans toutefois nous avoir prévenus de ce dont il s'agissait. Du premier coup d'œil Danton avait tout deviné. Si le prince avait montré plus de résolution devant Danton, j'étais bien décidé à soutenir qu'il devait conserver sa liberté d'action. L'intimité d'enfance qui m'unissait à Danton, intimité connue du duc, et

qui ne se démentit jamais, malgré les plus vives dissidences, m'aurait laissé toute la liberté nécessaire. »

C'est ainsi qu'à l'aide de menaces odieuses, des hommes, trop compromis par les excès d'août et de septembre, pour compter sur l'indulgence de leurs adversaires, dans le cas d'une réaction, arrachèrent à l'inconcevable faiblesse du duc d'Orléans un vote qui lui faisait horreur à lui-même. La mort de Louis était résolue, inévitable... le prince le savait. Il savait aussi que son dévouement serait inutile. Alors, il essaya vainement d'échapper à sa destinée; le sentiment égoïste de la conservation l'emporta, chez lui, sur la générosité habituelle de son âme. Que ne suivit-il la sage inspiration de son fils! il se fût épargné une erreur fatale, une honte éternelle!

Cependant, le vote de Philippe-Égalité, en satisfaisant la Montagne, augmenta les méfiances de la Gironde, qui ne croyait pas que la royauté pût mourir avec le roi. Sans tenir compte au duc de ses protestations publiques, des preuves continuelles de son civisme, elle persistait à ne voir en lui qu'un conspirateur, un ambitieux. Dans la séance du 19 janvier 1793, Buzot demande qu'on retarde l'exécution du jugement de Louis XVI : — « J'ai, dit-il, l'intime conviction qu'on veut un roi à la place de celui-ci : qu'il existe un parti qui en veut élever un autre! Rapprochez les événements d'Angleterre de ceux où nous sommes, vous verrez que ce parti ne veut la mort de Louis XVI, que pour y placer un autre roi! — Je déclare, s'écrie Couthon, que quand ce serait Buzot qui voudrait être roi, je lui brûlerais la cervelle! — Les fils des rois, reprend Buzot, ne connaissent que leurs intérêts. Que l'on chasse d'Orléans et ses fils, et demain tous dissentiments cessent entre nous. — Quelle est donc l'étrange déraison de ceux qui montent à la tribune, réplique Thuriot, qui ne veulent pas la mort du tyran, et veulent chasser les Bourbons, qui n'ont rien fait contre la liberté? Est-ce donc ainsi qu'on rend hommage à la vertu?... On veut faire un roi? Si vous croyez ce projet possible, pourquoi n'aurait-il pas été exécuté le 14 juillet, le 5 octobre, le 10 août?. . »

Ces querelles, ces récriminations injustes étaient suscitées par la question d'un sursis à l'exécution du jugement de Louis XVI, ce monarque sans caractère, dont quelques jours avaient fait un martyr sublime de grandeur et de résignation. Condamné à mort, malgré

l'habileté de ses défenseurs (17 janvier 1793), il en avait appelé à la nation. C'était pour lui peut-être une planche de salut. Le 20 janvier lui ravit cette dernière espérance. Dès que le rejet du sursis lui fut notifié, il demanda un délai de trois jours, le choix d'un confesseur, la consolation de faire ses adieux à sa famille, et des secours du gouvernement pour ses serviteurs. On lui accorda tout, hormis le délai de trois jours. Le 21, à huit heures et demie, il monta dans la voiture du maire avec son confesseur et deux gendarmes. Plein de calme et de dignité, il donna lui-même le signal du départ, traversa la capitale entre une double haie de gardes nationaux, et au milieu d'un silence lugubre; puis, arrivé sur la place de la Concorde, en face du palais des rois, il gravit avec assurance les marches de l'échafaud, et prononça d'une voix forte quelques paroles, couvertes aussitôt par le roulement des tambours... Deux minutes plus tard, le bourreau montrait au peuple la tête de l'auguste victime.

CHAPITRE VI.

Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — Dumouriez vient à Paris. — Suite des opérations militaires. — Miranda et le duc de Chartres assiégent Maëstricht. — Dumouriez revient de la Hollande pour reprendre le commandement de l'armée de la Meuse. — Défaite de Neerwinden. — Projets de contre-révolution de Dumouriez; il traite avec l'ennemi. — Entretien de Dumouriez avec les émissaires des jacobins; il livre aux Autrichiens les commissaires de la Convention. — Il se réfugie dans le camp des Impériaux. — Présence d'esprit d'un serviteur du duc de Chartres. — Le duc de Chartres se soustrait par la fuite au décret de la Convention qui le mandait à la barre du tribunal. — Rigueurs de la Convention contre la famille d'Orléans. — Lettre du duc de Chartres à son père. — On décrète que le duc d'Orléans serait gardé à vue. — Atroce proposition de Marat à l'égard des Capets fugitifs. — Arrestation et translation du duc d'Orléans et de sa famille dans les prisons de Marseille. — Réflexions sur la fuite du duc de Chartres. — Création du comité de salut-public. — Insurrection de la Vendée. — Arrestation d'Hébert. — Proscription des girondins. — Assassinat de Marat. — Procès et exécution de Charlotte Corday. — Revers militaires. — Création du *Grand-Livre* et du tribunal révolutionnaire. — Exécution de Marie-Antoinette, de madame Élisabeth, des girondins, de madame Roland, de Bailly, Malesherbes, Custine, etc. — Procès du duc d'Orléans; sa condamnation à mort; son exécution; détails curieux à ce sujet. — Jugement sur ce prince; opinion de Napoléon, de Georges IV et de Charles X sur son compte. — Mot de Rivarol.

La fin tragique de Louis XVI frappa l'Europe entière de douleur et d'épouvante. En jetant la tête d'un roi en défi à toutes les puissances, la Convention devait s'attendre à une lutte acharnée où le vainqueur ne pardonnerait pas au vaincu; aussi, dès le 21 janvier, la guerre fut à l'ordre du jour. L'Angleterre, jusqu'alors restée neutre, renvoya notre ambassadeur, et, se montrant ouvertement hostile à la France, réussit, par son influence secrète, à nous aliéner la Hollande, l'Es-

pagne et la Prusse. Sur le rapport de Brissot, touchant les intelligences du cabinet de Saint-James avec le stathouder des Provinces-Unies, l'assemblée déclara solennellement la guerre à l'Angleterre et à la Hollande (21 février).

Après avoir renoncé bien à regret au siége de Maëstricht, Dumouriez, confiant le commandement de son armée au général Miranda, pendant qu'elle prenait ses quartiers d'hiver, était venu à Paris, dans l'espoir d'être de quelque utilité à Louis XVI. Il essaya d'user du prestige de sa renommée pour entraîner les grandes corporations; mais ses généreux efforts n'aboutirent qu'à le compromettre très-gravement, au point de l'exposer plus d'une fois aux poignards des assassins. Découragé par la catastrophe du 21 janvier, il offrit sa démission, qui ne fut pas acceptée, parce que ses talents étaient encore nécessaires. Fier de ces démonstrations flatteuses, il crut y voir un retour sur le passé, et sentit se réveiller ses ardeurs de gloire et de conquêtes. Il soumit au conseil plusieurs plans de campagne, dont l'un, créé dans le but audacieux d'envahir rapidement la Hollande, reçut une approbation complète. Ce plan consistait à marcher de Berg-op-Zoom à Breda pour parvenir jusqu'au Moerdik; à tenter le passage du Bielbos, bras de mer de deux lieues qui conduit à Dordrecht, et là, au cœur de la Hollande, à pousser par Rotterdam, la Haye et Harlem, jusqu'à Amsterdam. Dumouriez prit le commandement en chef de l'armée d'expédition, développa ses projets à ses lieutenants, Valence et Miranda, et leur recommanda de s'avancer le plus près possible de Nimègue. Il mit Thouvenot en observation sur la Meuse, et quitta le gros de son armée en fixant le point de réunion autour de Liége et d'Aix-la-Chapelle.

Il rassembla en toute hâte 18,000 hommes, partagés en quatre divisions, et partit d'Anvers avec son artillerie, qu'il avait attendue jusqu'alors. Le général Berneroy assiégea Klundert, petit fort situé au milieu d'un terrain inondé, et s'en rendit maître au bout de deux jours. En même temps, le brave d'Arçon s'emparait de Breda, place forte défendue par deux cents canons et 2,500 hommes, y laissait garnison, et se présentait, le 1er mars, devant Gertruydenberg, dont les fortifications et l'accès difficile semblaient devoir inspirer des craintes sérieuses. Comme, par son heureuse situation, cette ville protégeait le passage du Moerdik, elle avait sans cesse attiré plus spé-

cialement l'attention de Dumouriez. Le général d'Arçon eut ordre d'attaquer, malgré la disproportion des forces, et contraignit le commandant de la place à capituler, après quatre jours de lutte. Ces redditions successives nous procurèrent plus de quatre cents bouches à feu, cinq cents milliers de poudre, des bombes et des boulets en quantité, six mille fusils tout neufs, l'excellent port de Gertruydenberg, et enfin trente-cinq bâtiments de transport en bon état.

Pendant que s'opérait avec autant de bonheur que de hardiesse l'envahissement du territoire hollandais, Miranda et le duc de Chartres, revenant du bombardement de Venloo, s'étaient mis en route vers Maëstricht, et dès le 20 février, ils en avaient commencé le siége. Suivant les ordres ultérieurs du général en chef, ils ne devaient pas s'attacher, dans une pareille saison, à faire ce siége régulièrement, mais à traiter la ville comme Saxe-Teschen avait traité Lille, c'est-à-dire, à l'écraser de boulets rouges. Poussé avec une grande activité, le bombardement eut bientôt embrasé plusieurs quartiers importants. Néanmoins, la garnison, composée en partie d'émigrés commandés par le lieutenant général d'Autichamp, ripostait vigoureusement à notre feu, et nous opposait une défense courageuse et intelligente. Sur ces entrefaites, on apprit que le prince de Saxe-Cobourg, à la tête de 60,000 Autrichiens, s'avançait vers nos places de la Meuse, pour se réunir aux Prussiens rassemblés à Wezel. Ils espéraient interrompre d'abord les siéges de Maëstricht et de Venloo, et, nous repoussant de la Hollande sur l'Escaut, nous obliger à repasser la Meuse, afin d'attendre eux-mêmes sur cette rivière que Mayence eût été reprise à Custine. Fidèle à la tactique autrichienne, le prince de Saxe-Cobourg avait distribué son armée également sur tous les points, sans vouloir pénétrer vivement sur aucun, de peur d'exposer ses flancs. Instruit de la mésintelligence qui régnait entre nos généraux, il redoubla de vitesse, et profita de l'absence de Dumouriez, occupé dans une autre contrée, pour tomber, le 1er mars, sur Aldenhoven et Aix-la-Chapelle, où commandaient Dampierre et Stengel. De beaucoup supérieurs en nombre, les Autrichiens traversèrent facilement la chaîne trop étendue formée par nos brigades, et forcèrent nos quartiers à se replier en désordre sur Liége, et de là sur Louvain. Le général Leveneur, qui bombardait Maëstricht, du côté de Wick, fut surpris, le 3, par l'archiduc Charles. Cepen-

dant, bien qu'entraîné par ses soldats, il eut le temps de sauver ses canons, avant de passer la Meuse. Malgré cet échec, Miranda pouvait continuer son bombardement par la rive gauche, et attendre Saxe-Cobourg entre Tongres et Maëstricht, pour lui barrer le passage. Tout au contraire, il abandonna le siége, et se retira précipitamment vers Saint-Tron, en laissant les bagages de ses troupes au pouvoir de l'ennemi. Les Impériaux entrèrent donc sans opposition dans Maëstricht, poursuivirent leurs succès au delà de la Meuse, et s'emparèrent d'une partie de notre matériel. Alors Valence, Dampierre et Miacsinsky jugèrent prudent de rejoindre Miranda à Saint-Tron, pendant que Lamarlière et Champmorin, renvoyés de Ruremonde, s'y rendaient par Dietz. Stengel, repoussé vers le Limbourg et recueilli par d'Harville à Namur, suivit la même direction. Enfin, après des difficultés inouïes, nos troupes se trouvèrent réunies à Tirlemont.

A la nouvelle de ces revers, la Convention rappela Dumouriez de la Hollande, et lui enjoignit de revenir prendre le commandement de la grande armée de la Meuse. Renonçant avec douleur à ses plans favoris, le général arriva, le 9 mars, au milieu de ses anciens compagnons d'armes, et son retour releva le courage des troupes démoralisées, affaiblies par les privations et les combats. Habile à profiter de ces bonnes dispositions, Dumouriez combina les moyens d'arrêter la marche victorieuse de Saxe-Cobourg, et distribua sur-le-champ son armée en quatre corps : la droite, composée de dix-huit bataillons, fut confiée à Valence; le centre, de même force, au duc de Chartres; Miranda eut le commandement de la gauche, et le général Chancel, qui devait obéir aux instructions du duc de Chartres, eut celui de la réserve. Les Impériaux tenaient, avec une avant-garde imposante, Tirlemont et l'espace entre les deux Gettes; nous, nous occupions Cumptich en avant de Bauterseim, que nous possédions quelques mois plus tôt. Nos troupes, animées par la présence du général en chef, s'élancent sur les Autrichiens avec tant d'impétuosité, qu'au premier choc elles les chassent de Tirlemont, et les poursuivent jusqu'en arrière de la ville. Dans le désordre de sa déroute, l'ennemi avait négligé l'important village de Goidsenhoven, d'où l'on peut foudroyer ou défendre l'espace entre les deux Gettes. Dumouriez envoie de suite deux bataillons avec de l'artillerie s'y installer.

Quand il eut rallié ses troupes, l'archiduc Charles, pour réparer sa

faute, attaqua ce poste avec une énergie désespérée. Les cuirassiers de l'Empereur vinrent soutenir ses efforts, et chargèrent à plusieurs reprises deux lignes d'infanterie, sans pouvoir les percer; mais, repoussés à leur tour, poursuivis par le 5e de hussards sous les ordres de Valence, et après d'inutiles prodiges de valeur, ils se décidèrent à la retraite, repassèrent la petite Gette, et allèrent prendre position sur les hauteurs de Neerlanden, Neerwinden, Middlelwinden et Overwinden. Ce combat, où de part et d'autre on fit preuve d'une grande intrépidité, coûta neuf cents hommes aux Autrichiens, et eut surtout cela d'heureux qu'il rendit le calme et la confiance à notre armée.

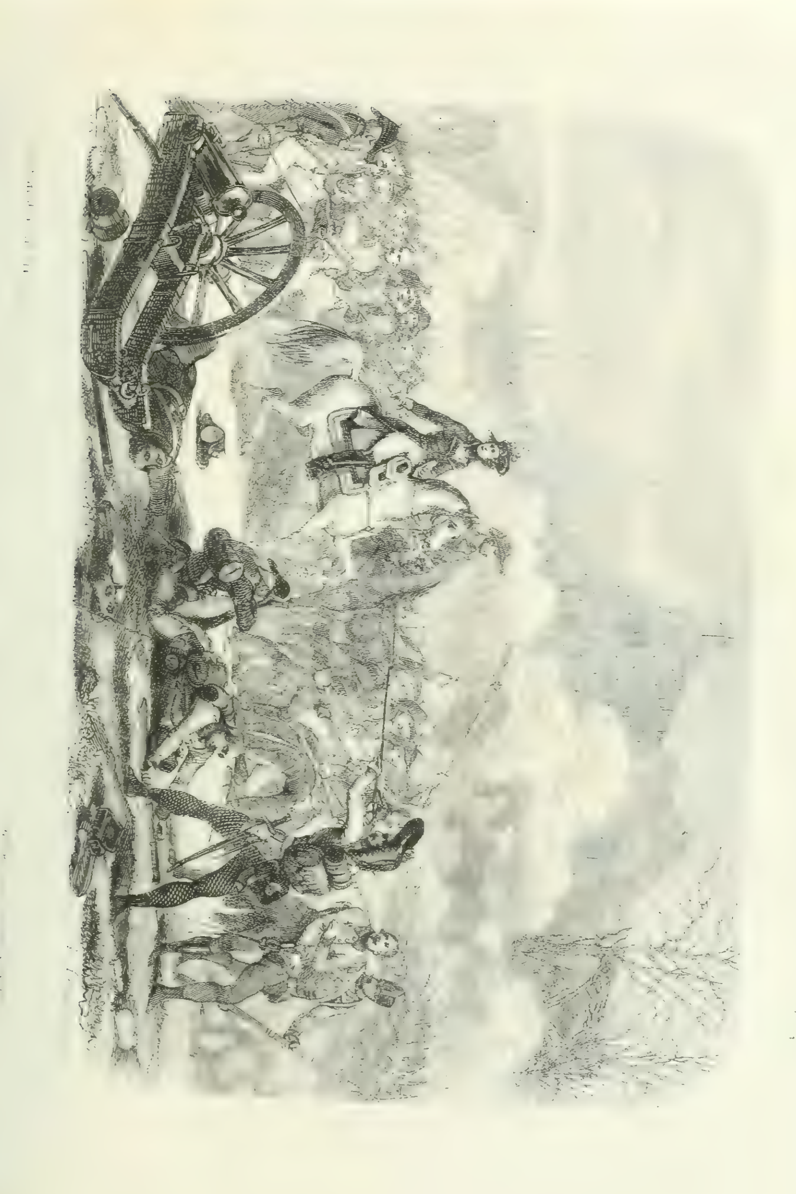
Il était essentiel, pour Dumouriez, de consolider ce brillant avantage. Or, dès le 17, après avoir reconnu les positions de l'ennemi, il songea à livrer, le lendemain, une bataille décisive, dont le succès ne lui paraissait pas douteux. Il chargea la droite, forte de trois colonnes, postées à Goidsenhoven, de s'emparer d'Overwinden, de la tombe de Middelwinden et du village de Neerwinden. Le centre, formé de deux colonnes campées vers la chaussée de Tirlemont, devait prendre Neerwinden de front; et la gauche, composée de trois colonnes, s'étendant d'Orsmaël aux hauteurs d'Oplinter, avait ordre d'occuper Leaw, et d'attaquer Neerlanden. Le front de l'armée française se développait sur une surface de deux lieues, de Goidsenhoven aux hauteurs d'Oplinter, et celui des Autrichiens, des élévations de Racour jusqu'aux plaines de Leaw. La petite rivière de Gette nous séparait de l'ennemi, commandé, en cette circonstance, par l'archiduc Charles, le général Colleredo, le duc de Wurtemberg, le prince de Cobourg et le comte Clairfayt.

Le 18, entre sept et huit heures du matin, toutes les colonnes s'ébranlèrent à la fois, et passèrent la rivière en bon ordre. Miranda, portant sa gauche sur Orsmaël, en délogea d'abord les troupes légères ennemies, non toutefois sans rencontrer une vigoureuse résistance; et bientôt, les deux armées échangèrent un feu meurtrier d'artillerie, pendant lequel Champmorin, avec la troisième colonne, s'empara de Leaw, où il se maintint. A la même heure, les généraux Leveneur et Neuilly, à la tête des deuxième et troisième colonnes de la droite, abordaient Overwinden et la tombe de Middelwinden avec une telle ardeur, qu'ils les emportèrent d'assaut, et chassèrent en outre les Autrichiens du village de Neerwinden. Mais au lieu de rester dans

Neerwinden, comme on le lui avait recommandé, Neuilly commit la faute de le dépasser, et se déploya dans la plaine. Alors, l'ennemi, un moment étourdi par l'impétuosité de nos soldats, revint rallié, augmenté de renforts considérables, et réussit à reprendre Middelwinden et Overwinden. Le duc de Chartres, placé de manière à pouvoir observer les manœuvres des Impériaux, arrive de front sur le lieu du combat avec les quatrième et cinquième colonnes, conserve son sang-froid malgré la mitraille des batteries ennemies, qui dominaient directement son corps d'armée, fait croiser la baïonnette, traverse les bataillons autrichiens; et, soutenu par un feu d'artillerie bien dirigé, il est assez heureux pour déloger une seconde fois les Impériaux du village de Neerwinden. Mais à cet intrépide fait d'armes, dans lequel il eut un cheval tué sous lui, succède tout à coup une



horrible confusion. Neerwinden était tellement encombré d'hommes, de chevaux, de morts et de blessés, que l'infanterie, ne pouvant conserver ses rangs, se débanda et abandonna de nouveau le village



à l'approche des Autrichiens. A ce moment, Dumouriez accourt sur ce point, et rentre, pour la troisième fois, dans Neerwinden, après un affreux carnage. Malheureusement l'ennemi, qui s'était aperçu du désordre de nos troupes, venait de réunir de ce côté la plus grande partie de son centre et de son aile droite. Le brave régiment des Deux-Ponts s'avance un des premiers, et trois cents des plus audacieux tombent victimes de leur courage. Nos bataillons, accablés par le nombre, foudroyés par un feu terrible, opposent une résistance héroïque, et finissent par évacuer encore Neerwinden, si chèrement disputé. Dumouriez ralliait ses colonnes à quelque distance de ce malheureux village, quand la cavalerie impériale, débouchant dans la plaine entre Neerwinden et Middelwinden, fond sur lui, et le compromet gravement. Valence voit le danger de sa situation, vole, avec ses escadrons, à la rencontre des dragons de Cobourg, leur livre un combat meurtrier, dans lequel il est couvert de blessures, culbute les Impériaux, et se fait transporter à Tirlemont, en cédant son commandement au duc de Chartres. Cette attaque à peine repoussée, une seconde colonne de cavalerie se montre presque aussitôt par la gauche de Neerwinden, et se déploie avec une égale rapidité, en menaçant la brigade d'infanterie commandée par Thouvenot, sous les ordres du duc de Chartres. Calme et intrépide, Thouvenot attend les cavaliers, les laisse pénétrer dans les rangs, les enveloppe et les moissonne sous le feu de la mitraille et de la mousqueterie.

A la droite et au centre, le combat se trouvait non-seulement rétabli, mais le succès paraissait même certain. A la gauche, les choses étaient bien différentes. Miranda, que nous avons vu, dès le principe, en possession d'Orsmaël, en avait été délogé par les grenadiers de l'archiduc Charles, tandis que l'Autrichien Benjouski, avançant par la chaussée de Tirlemont, essayait de le tourner. Une terreur panique s'empare soudain des bataillons de volontaires nationaux, qui se croient cernés, et prennent la fuite. Les Autrichiens profitent de ce désastre, lancent un gros de cavaliers qui augmentent le désordre et achèvent la déroute des deux colonnes débandées. Cependant Miranda, que Miacsinsky venait secourir avec huit bataillons de troupes fraîches, aurait pu facilement réorganiser ses troupes derrière le pont d'Orsmaël et les ramener au combat. Au lieu de s'arrêter à ce parti

décisif, il se laisse entraîner sans résistance, donne l'ordre de la retraite, et l'exécute précipitamment en deçà de Tirlemont, à plus de deux lieues du champ de bataille. Dumouriez, tout occupé de son centre et de sa droite, contre lesquels s'acharnait particulièrement l'ennemi, se crut complétement victorieux, dès qu'il n'entendit plus le feu de la gauche.

Toutefois, vers la fin de la journée, la droite des Autrichiens, n'ayant plus rien à redouter de l'aile de Miranda, se jeta brusquement sur la droite et le centre de notre armée. Une rencontre terrible eut lieu sur le chemin de Saint-Tron. Bien que fatiguées par une lutte opiniâtre soutenue depuis le matin, nos troupes se défendent d'abord avec une rare bravoure; puis, saisies d'un funeste pressentiment, en reconnaissant le corps d'armée qui avait dû en venir aux prises avec notre gauche, elles faiblissent et demeurent abattues. En effet, Dumouriez, passant du doute à l'inquiétude la plus vive, se dirige vers Heylissem, trouve le village de Laer abandonné par Dampierre. Il continue sa course jusqu'au pont d'Orsmaël, échappe à des hulans autrichiens, et arrive, vers minuit, à Tirlemont, où il rejoint Miranda, que Valence ne pouvait décider à se reporter en avant. Le général en chef maîtrise sa colère, et ordonne à Miranda d'aller occuper les hauteurs de Wommersem, le grand chemin et le pont d'Orsmaël, afin de protéger au moins la retraite de la droite et du centre, engagés au milieu de l'ennemi, avec la rivière de Gette derrière eux.

Ainsi se termina cette bataille, dont la fatale issue allait rouvrir une seconde fois les portes de la France aux alliés et ternir la gloire militaire du vainqueur de l'Argonne. Néanmoins, tout en maudissant la faction des jacobins, qu'il accusait de ses revers, Dumouriez conserva sa présence d'esprit dans ces graves circonstances, et fit les meilleures dispositions pour la retraite de la droite et du centre que dirigeait le duc de Chartres. « Cette retraite fière, et faite avec le plus grand ordre, — dit Dumouriez dans ses *Mémoires*, — a été d'autant plus appréciée des Impériaux, qu'elle ne parcourait qu'environ trois quarts de lieue de terrain, et que l'armée française paraissait reprendre tranquillement sa position de la veille de la bataille. On a dû la glorieuse victoire de Jemmapes principalement à la valeur héroïque et au coup d'œil sûr du jeune duc de Chartres.

A Neerwinden, on lui eut l'obligation du salut de la droite et du centre de l'armée, dont il exécuta la retraite avec un sang-froid intrépide, qui arrêta la poursuite des généraux de l'armée ennemie, qui l'admirèrent. »

De son côté le général en chef, venu de Tirlemont avec l'aile gauche de Miranda, tenta de la ramener en avant, pour contenir les Autrichiens sur la gauche de la ligne, pendant que le duc de Chartres repasserait les trois ponts de la Gette. Mais ces malheureux, découragés par le souvenir de leur récente défaite, refusèrent de marcher, et restèrent exposés à une artillerie foudroyante. Comme Dumouriez les excitait à charger à la baïonnette, un boulet abat son cheval. A la vue de leur général renversé et couvert de terre et de sang, les soldats reculent épouvantés ; mais il se relève avec vivacité, s'empare d'un nouveau cheval, et parvient, non sans peine, à les maintenir sur le champ de bataille.

Toute cette journée se passa en manœuvres et en exercices, entremêlés de quelques canonnades et fusillades qu'échangèrent les têtes des deux armées; et l'on bivaqua, le soir, à peu de distance les uns des autres. Le lendemain Dumouriez franchit la grande Gette, et se replia en arrière de Tirlemont, sur les élévations de Cumptich. Le 21, il se rapprocha de Louvain, et, le 22, il fut attaqué par Pellenberg, Corbeck et le bois de Mirandaël. Dans cette affaire, qui dura dix heures entières, les Impériaux perdirent neuf cents hommes, et se retirèrent. Le 23, la retraite continua sur Bruxelles, que l'armée traversa le 25, pour aller camper à Ath, le 27. Là, Dumouriez eut une entrevue avec le colonel autrichien Mack, et lui confia tous ses coupables projets de contre-révolution. A la suite de conventions arrêtées à ce sujet, il fit avancer ses troupes jusqu'à Tournay.

Quand on connut, à Paris, l'échec de Neerwinden, le conseil exécutif dépêcha trois commissaires, choisis parmi les jacobins, pour sonder Dumouriez sur ses futures intentions. Le citoyen Proly voulut le voir seul d'abord, et le trouva dans la maison habitée par mademoiselle Adélaïde et madame de Genlis. Le général était en compagnie des généraux Valence et de Chartres. Aigri par ses revers, il ne dissimula ni sa colère ni son indignation contre l'assemblée et les jacobins, qu'il traita avec un profond mépris. Les trois espions obtinrent

une nouvelle entrevue le lendemain. Cette fois encore, Dumouriez, se répandant en menaces contre les conventionnels, eut l'audace de révéler une partie de ses projets, de déclarer qu'il était assez fort pour se battre devant et derrière, et que, dût-on l'appeler César, Cromwell ou Monck, il sauverait la patrie.

« Vous ne voulez donc pas de constitution? disent les envoyés à Dumouriez. — Non, répond-il, la nouvelle est trop bête; et, pour un homme d'esprit, Condorcet n'y a rien entendu. — Mais, que mettrez-vous donc à sa place? — L'ancienne, toute médiocre qu'elle soit. — A la bonne heure! mais sans royauté, sans doute? — Avec un roi... car il en faut un absolument. »

Ici, l'un des trois interlocuteurs s'écrie que pas un Français n'y souscrira, qu'ils ont tous juré le contraire; qu'ils aimeront mieux mourir jusqu'au dernier, et que pour lui le nom de Louis...

« Peu importe, réplique Dumouriez en l'interrompant, qu'il s'appelle Louis ou *Jacobus*. — Ou *Philippus*, » termine le commissaire Proly.

« A ce mot, Dumouriez se livre à un mouvement violent, dit que c'est une atrocité des jacobins, qui, depuis longtemps, lui reprochent d'être du parti d'Orléans, parce que, après l'affaire de Jemmapes, il avait rendu un compte avantageux de la conduite courageuse de ce jeune homme qu'il forme au métier (1). » Après quelques observations nouvelles, les commissaires prirent congé de Dumouriez, et, de retour à Paris, exagérèrent la gravité de leur entretien, en ce sens qu'ils enveloppèrent dans leur procès-verbal toutes les personnes que Proly avait vues la veille auprès du général.

La haine de l'assemblée ne tarda pas à éclater. Dumouriez et le duc de Chartres soupaient ensemble aux Boues de Saint-Amand, quand le premier reçut par un courrier l'ordre de venir rendre compte de sa conduite. Comme le duc, persuadé que ce message était un arrêt de mort, exprimait tous ses regrets au général, celui-ci ouvrant une seconde dépêche : « A votre tour, mon ami, dit-il; voici une lettre qui renferme pour vous la même invitation. » En effet, le comité de sûreté générale, devenant plus impératif, manda par un décret Dumouriez et le duc de Chartres à la barre du tribunal. Quatre com-

(1) *Procès-verbal* des trois commissaires du conseil exécutif.



missaires, Bancal, Quinette, Camus, Lamarque, et le ministre de la guerre Beurnonville, furent chargés d'exécuter le décret et d'amener les deux généraux à Paris. Lorsqu'ils se présentèrent au camp de Saint-Amand, Dumouriez était en proie à une agitation extrême. A la vue de Beurnonville, il court à lui, et l'embrasse avec l'effusion d'une vive et ancienne amitié. Puis il interroge les députés sur le but de leur mission. Camus notifie le décret dont ils sont porteurs. Dumouriez refuse d'abord d'obéir, sous prétexte que son armée a besoin de sa présence, et, sur la sommation réitérée de se soumettre aux volontés de la Convention, il déclare n'être pas assez dupe pour se livrer au tribunal révolutionnaire, qui demande sa tête. En vain l'on essaye de le rassurer; il persiste dans sa conviction et dans son refus. « Citoyen général, répète Camus tout troublé, voulez-vous obéir au décret du comité et vous rendre à Paris? — Pas dans ce moment, répond le général. — Eh bien, ajoute Camus, je vous déclare que je vous suspends de toutes vos fonctions. Vous n'êtes plus général; j'ordonne qu'on ne vous obéisse plus, et qu'on s'empare de vous. Je

vais mettre le scellé sur vos papiers. — Ceci est trop fort, reprend Dumouriez avec vivacité ; il est temps enfin de mettre un terme à tant d'impudence ! A moi, hussards ! » crie-t-il en allemand. Les hussards accourent. « Arrêtez ces quatre hommes, et qu'on ne leur fasse aucun mal. Arrêtez aussi le ministre de la guerre, mais laissez-lui ses armes. » Puis, se tournant vers Beurnonville, qui désirait partager le sort de ses collègues : « Je crois vous rendre un véritable service, mon ami, dit-il, car je vous arrache à l'échafaud. » Les cinq commissaires, escortés par les hussards de Berchiny, partirent le soir même pour Tournay, et de là furent transportés à Maëstricht, où les Autrichiens les reçurent, non comme prisonniers de guerre, mais comme otages, et les retinrent jusqu'en 1796.

Le 4 avril, Dumouriez sortit de Saint-Amand, accompagné de MM. de Chartres, Thouvenot, Montjoie et d'une faible escorte, pour se rendre à Condé, où l'attendaient les chefs autrichiens, dans le but de renouveler les conventions préparées à Ath. Rencontrant, à une demi-lieue du rendez-vous, une colonne de trois bataillons de volontaires marchant sur Condé avec artillerie et bagages, — il songe à leur envoyer l'ordre de rebrousser chemin, quand les bataillons se divisent subitement, et, le poursuivant avec les cris : *Arrêtez !* font siffler les balles à ses oreilles. Surpris de cette démonstration, il s'élance avec son escorte vers un fossé que les volontaires avaient l'intention de lui intercepter ; mais son cheval se refuse à franchir ce fossé ; alors Dumouriez se jette dedans, et le traverse à pied, au milieu d'une grêle de balles. C'en était fait de lui et de ceux qui l'accompagnaient, sans la présence d'esprit de Baudouin, palefrenier du duc de Chartres. Pour donner le change aux cavaliers qui poursuivaient les fugitifs, Baudouin feignit d'être blessé, et s'assit sur le bord de la route, près d'une meule de foin, derrière laquelle il avait eu la précaution de cacher son cheval. Effectivement, les soldats ne tardèrent pas à venir l'interroger sur le chemin qu'avaient pris Dumouriez et ses compagnons. Baudouin leur indiqua une fausse direction, et se hâta, dès qu'ils furent éloignés, de rejoindre le prince, dont il voulait suivre la mauvaise fortune. Enfin, la petite escorte, échappée à ce danger, arriva le soir à Bury, où Dumouriez eut une entrevue avec le colonel Mack et le prince de Cobourg. Le lendemain, il lui prit fantaisie de retourner par Maulde au milieu de son armée. L'accueil, que lui firent

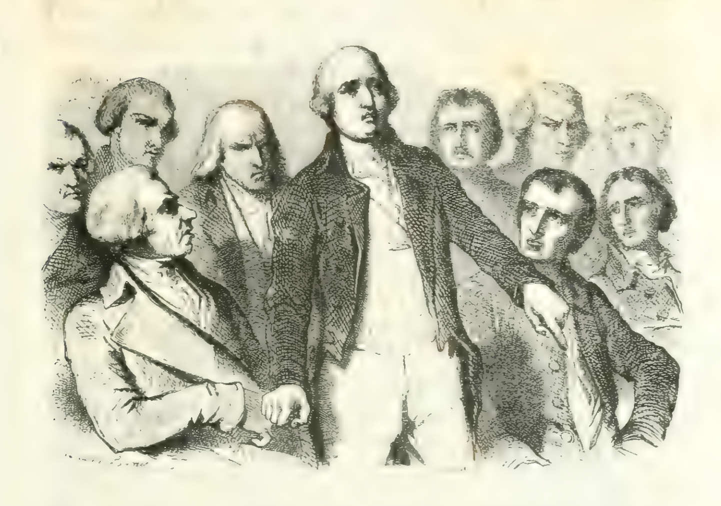
quelques troupes de ligne, fut mêlé d'affection et de défiance. Il en ressentit une douleur profonde qui s'accrut surtout à la nouvelle que toute l'artillerie s'était ralliée avec d'autres divisions, à Valenciennes, sous les ordres de Dampierre. Ce fut un coup cruel pour lui; il comprit qu'il ne pouvait plus compter sur son armée. Son âme de bronze s'émut douloureusement, quand il se vit l'objet d'une répulsion générale; des larmes glissèrent lentement sur son pâle visage; peut-être eut-il repentir de sa défection! Hélas! il n'était plus temps de revenir sur le passé; en restant, il se livrait au bourreau. Sa résolution fut prompte : après avoir fait mettre le trésor et les équipages de son armée sous la protection de l'avant-garde cantonnée à Rumégies, il adressa de touchants adieux à ses braves soldats, qu'il avait conduits si souvent à la victoire; et, suivi d'un nombreux état-major, des deux frères Thouvenot, du duc de Chartres, des colonels Montjoie et Barrois, et de tous les hussards de Berchiny, qui ne voulurent pas l'abandonner, il se rendit à Tournay; de là, il se dirigea sur Mons avec MM. de Chartres, Montjoie, Barrois et Thouvenot le cadet, car le reste de l'état-major s'était arrêté à Leuze.

A peine la Convention sut-elle l'arrestation de ses commissaires, qu'elle mit à prix la tête de Dumouriez. Elle lui substitua Dampierre dans son commandement, et fit arrêter, à titre d'otages, les parents des officiers de son armée, comme aussi les personnes qui, par leur naissance, leurs relations ou leurs opinions, pouvaient être soupçonnées d'avoir cherché ou désiré le rétablissement de la royauté; accusation aussi vague qu'injuste, et qu'on lançait déjà de toutes parts à l'adresse de la famille d'Orléans. Le duc se présenta sur-le-champ au comité avec Sillery, et tous deux sollicitèrent vivement un examen scrupuleux de leur conduite. Le comité prit acte de leur déclaration. Bientôt, cependant, les nouvelles devinrent si alarmantes, que, redoublant de rigueur, on délivra des mandats d'arrêt contre madame de Genlis, le général Valence, les ducs de Chartres et de Montpensier, Montjoie et Sauvan. Mais, chose déplorable qui prouve avec quelle légèreté on disposait de la vie des citoyens, toutes ces mesures arbitraires, loin d'émaner de la Convention même, étaient simplement l'œuvre d'un comité sans pouvoir et signées du nom inconnu de Duhem.

D'autre part, aux séances de la Convention présidaient cette irrita-

bilité, cette haine passionnée qui animaient tous les tribunaux de sûreté. Le nom d'Orléans, le plus en évidence par suite des événements actuels, occupait tous les esprits et soulevait maintenant la colère des montagnards, ses défenseurs d'autrefois. « Il y a cinq mois, s'écrie un jour Barbaroux avec emportement, que nous avons dénoncé la faction d'Orléans, et, pendant cinq mois, nous avons été traités de mauvais citoyens : aujourd'hui vous reconnaissez que nous avions raison. En effet, que demande Dumouriez? le rétablissement de l'ancienne constitution de 1791 ! Quel est celui que l'ancienne constitution appelle au trône? c'est d'Orléans! (4 avril). » Comme les murmures l'interrompent, l'orateur ajoute : « Je me retire de la tribune et demande acte de ma dénonciation. » Cette discussion n'alla pas plus loin, pour le moment; mais en dépit du mauvais accueil fait à la sortie de Barbaroux, elle laissa dans les cœurs des germes fatals; car, trois jours après, elle se renouvela avec un acharnement sans exemple. Dans la séance du 7 avril, Chateauneuf-Randon prit l'initiative. « J'appuie, dit-il, la proposition de faire mettre en état d'arrestation la femme et les enfants de Valence et la citoyenne Montesson; mais je réclame aussi cette mesure contre la femme Égalité. Parmi les lettres prises sur le courrier expédié par Valence, il en existe deux d'Égalité fils (duc de Chartres), l'une à sa mère, l'autre à son père. Dans la lettre qu'il écrit à son père, il dit : — « *C'est la Convention qui a précipité la France dans l'abîme!* » Si Égalité fils écrit dans ce sens, il importe de s'assurer de la mère. Je demande donc qu'elle soit mise en état d'arrestation. » Levasseur succède à Chateauneuf, et s'exprime en ces termes : « Que la Convention se souvienne qu'il est dit dans le procès-verbal des trois commissaires du conseil exécutif, que Dumouriez a énoncé ses principes, ses projets contre-révolutionnaires en présence de Valence et d'Égalité fils; je ne veux pas d'autres preuves de leur complicité. Quand ce fils d'Égalité ne partagerait pas l'opinion de Dumouriez, il serait coupable par cela seul qu'il ne l'a point poignardé lorsqu'il tenait de pareils discours. Je demande qu'Égalité père et Sillery soient gardés à vue. » A ces paroles, dictées par la haine la plus ridicule, et qui prouvent jusqu'où peuvent aller l'extravagance et la mauvaise foi en politique, le duc d'Orléans répliqua : « Le comité de défense générale a rendu compte à la Convention de la demande que j'ai faite de l'examen de

ma conduite. Si je suis coupable, je dois être puni, cela va sans dire : si mon fils l'est, je vois Brutus. » Ce fut au tour des girondins à écla-



ter. Surpris autant qu'irrités de passer maintenant pour les complices de Dumouriez et de d'Orleans, ils formulèrent leurs accusations avec énergie. Boyer-Fonfrède, aussi passionné, aussi aveugle que Levasseur dans sa colère, s'élance à la tribune et s'écrie : « Les Égalité, dit-on, ont servi la liberté? Je ne veux rien devoir, moi, à ces hommes dans les veines desquels coule le sang des rois, et je dois dire ici tous mes soupçons : c'est devant Égalite fils que Dumouriez a fait ses atroces confidences, et il n'est point encore arrêté. Je demande qu'il le soit, et traduit à la barre, ainsi que Valence. » Sur la proposition de Buzot, on lut la lettre du duc de Chartres à son père :

« Tournay, 30 mars.

« Je vous ai écrit de Louvain, cher papa, le 21. C'est le premier instant dont j'aie pu disposer après la malheureuse bataille de Neer-

winden. Je vous ai encore écrit de Bruxelles et d'Enghien; ainsi vous voyez qu'il n'y a pas de ma faute; mais on n'a pas d'idée avec quelle promptitude les administrations et la poste font la retraite. J'ai été dix jours sans lettre et sans papiers publics; il y a dans ces bureaux-là, comme dans tout le reste, un désordre admirable.

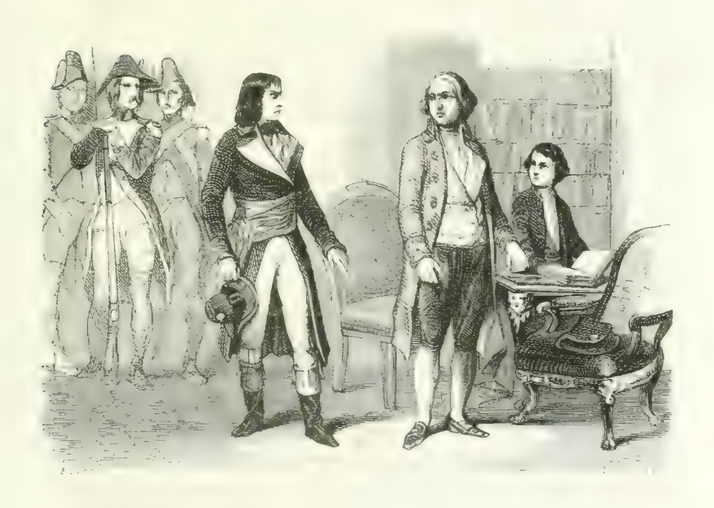
« *Mon couleur de rose* est à présent bien passé, et il est changé en *le noir le plus profond*. Je vois la liberté perdue... Je vois la Convention nationale perdre tout à fait la France par l'oubli de tous les principes; je vois la guerre civile allumée; je vois des armées innombrables fondre de tous côtés sur notre malheureuse patrie; et je ne vois point d'armées à leur opposer. Nos troupes de ligne sont presque détruites; les bataillons les plus forts sont de 400 hommes; le brave régiment des Deux-Ponts est de 150 hommes, et il ne leur vient pas de recrues; tout va dans les volontaires et dans les nouveaux corps. En outre, le décret qui assimile les troupes de ligne aux volontaires, les a animés les uns contre les autres. Les volontaires désertent et fuient de toutes parts; on ne peut pas les arrêter; et la Convention croit qu'avec de tels soldats elle peut faire la guerre à toute l'Europe! Je vous assure que, pour peu que ceci dure, elle en sera bientôt détrompée... Dans quel abîme elle a précipité la France!

« Ma sœur ne se rendra pas à Lille, où on pourrait l'inquiéter sur son émigration. Je préfère qu'elle aille habiter un village aux environs de Saint-Amand.

« *Signé* Égalité fils. »

La lecture de cette lettre, souvent interrompue par des murmures, produisit une très-vive et très-longue sensation. Quoique l'assemblée dût se trouver froissée de l'amère critique dont ses actes étaient l'objet, elle n'osa pourtant prendre encore aucune décision contre son auteur; mais il n'en fut pas de même du duc d'Orleans et de Sillery, à l'égard desquels on décréta, sur la proposition de Lareveillère-Lepaux, qu'ils seraient gardés à vue. Sur ces entrefaites, on apprit la fuite de Dumouriez et de son état-major. Il est impossible de dépeindre dans quelle stupeur et quelle rage cette nouvelle jeta la Convention. Impuissante à se venger sur les fugitifs, elle reporta toute sa fureur sur les otages qui lui restaient, et le delire de la haine lui suggéra des mesures odieusement injustes. Dumouriez, il faut l'avouer, avait

ajouté à la grandeur de son crime en livrant aux Autrichiens les cinq commissaires du gouvernement. Néanmoins, fallait-il que la Convention imitât sa lâcheté, et fit peser la responsabilité de sa conduite sur des individus qui n'étaient ni ses complices ni ses conseillers? L'humanite et la justice disent non. Cependant, obéissant à des passions mesquines, indignes d'un grand corps politique, l'assemblée ordonna l'arrestation de tous les Bourbons indistinctement; Marat poussa l'impudence jusqu'à solliciter la mise à prix de la tête d'Égalité fils, étendant cet amendement à tous les Capets fugitifs! Cette proposition, redigée en termes incroyables de cynisme, excita une indignation generale. Mais les premiers décrets reçurent leur execution immédiate. Le soir même, le duc d'Orléans, consigné depuis le 5 dans son palais, fut arrêté au moment



où il donnait une leçon d'histoire au jeune comte de Beaujolais. Ils furent conduits tous deux à l'hôtel de ville et dirigés ensuite sur l'Abbaye, comme compris dans le décret relatif à l'arrestation des Bourbons. Malgré les réclamations du prince contre l'illégalité de

cette mesure, l'assemblée passa outre. En vertu d'un nouveau décret du 8 avril, il fut transporté dans les prisons de Marseille, avec le comte de Beaujolais, la duchesse de Bourbon, sa sœur, et le prince de Conti, son oncle. Là, il trouva quelque adoucissement à sa douleur en revoyant son second fils, le duc de Montpensier, récemment amené de l'armée du Midi, où il avait un commandement. Seule, la duchesse d'Orléans, dont la conduite touchante, au milieu de ces événements, inspirait plus d'admiration et de respect que de crainte à tous les partis, obtint de rester provisoirement dans le château du duc de Penthièvre, à Vernon. Ainsi commença pour cette famille, dont le seul tort était d'être issue du sang des rois, et qui avait donné tant de gages à la révolution, cette série d'épreuves cruelles. Car, il y eut ceci de remarquable dans les rigueurs de la Convention, qu'elles furent moins dictées peut-être par la trahison de Dumouriez que par la fuite du duc de Chartres. L'humeur et l'orgueil de l'un pouvaient bien irriter les républicains, mais non sérieusement les inquiéter. Ce n'était pas à cette époque qu'on devait espérer, avec le prestige de ses victoires, contenir le torrent d'une révolution. Soldat heureux, Dumouriez, à la tête de son armée, avait à donner, le premier, l'exemple de la subordination, sous peine de perdre son commandement; à Dumouriez traître succédaient vingt généraux habiles; tandis que le duc de Chartres était à la fois un nom, un principe, un drapeau! Sa popularité, conquise par des vertus, par des actions héroïques, par un sage patriotisme, devenait dangereuse aux yeux des girondins et des montagnards, qui déjà, cherchant à se disputer mutuellement le pouvoir, ne s'accordaient plus alors que sur un seul point, la ruine absolue d'un parti rival. Or, malgré sa constante abnégation, ce parti conservait encore assez de valeur morale pour porter ombrage dans un temps où, sur de simples présomptions, on envoyait un homme à l'échafaud. En outre, le bruit avait couru, suivant les insinuations du commissaire Proly, que Dumouriez songeait à placer le duc de Chartres sur le trône avec la constitution de 1791, et l'idée fausse ou vraie d'un pareil complot était un arrêt de mort pour le fils du duc d'Orléans. Il est donc facile de concevoir le dépit de la Convention en se voyant devinée par la victime qu'elle réservait à sa haine implacable. Mais une fois le prétexte donné, elle le saisit

avidement pour sévir contre un prince qu'elle ne considérait plus que comme un embarras, contre Égalité père. Quant aux projets de Dumouriez à l'égard de son jeune lieutenant, leur vraisemblance n'a jamais été démontrée. D'un côté, Dumouriez eut soin de les démentir solennellement par une déclaration remise au comte de Metternich, à Francfort, et publiée en ces termes dans tous les journaux du 16 mai 1793 : « Ayant appris, dit-il, que l'on avait élevé quelques soupçons contre mes intentions, d'après une prétendue convention qu'on suppose exister entre moi et Philippe d'Orléans, prince français; jaloux de conserver l'estime dont je reçois journellement les preuves les plus honorables, je m'empresse de déclarer que j'ignore s'il existe réellement une faction d'Orléans; que je n'ai jamais eu aucune relation avec le prince qu'on en suppose le chef, ou qui en est le prétexte, et que je ne l'ai jamais estimé. Quant à ses enfants, ils ont parfaitement servi leur patrie dans les armées que je commandais, sans jamais montrer d'ambition. J'ai une grande amitié pour l'aîné, fondée sur l'estime la plus méritée. Je crois être sûr que, bien loin d'aspirer à jamais monter sur le trône de France, il fuirait au bout de l'univers plutôt que de s'y voir forcé. Au reste, je déclare que, si l'ambition aveuglait jamais le duc de Chartres au point d'aspirer à la couronne, je lui vouerais une haine éternelle, et j'aurais pour lui le même mépris que je porte à son père. »

D'un autre côté, quelques historiens prétendent que Dumouriez eut en effet l'intention de relever le trône au profit du duc de Chartres, sans toutefois mettre celui-ci dans la confidence, de peur de rencontrer des résistances de sa part. Ainsi on lit notamment, à ce sujet, dans le *Dictionnaire de la conversation* : « Ce qui complique la question, ce sont tous les mensonges, toutes les exagérations qu'alors et depuis mit en avant ce Dumouriez, qui était surtout un vrai fanfaron d'intrigues. Nous n'hésiterons pas à mettre au nombre de ces fanfaronnades le projet, dont il se fit honneur, d'abolir le système républicain, et de créer une monarchie constitutionnelle en faveur du duc de Chartres. Bien des gens ont pensé qu'il avait connu ce projet, et il est certain que, dans l'armée comme parmi les modérés de l'intérieur, le prince en faveur duquel on faisait de l'ambition aurait trouvé une foule de partisans. Mais à ce plan il ne manquait qu'une chose, l'assentiment du principal intéressé, trop consciencieux pour vouloir

usurper une couronne qui venait de tomber dans le sang, trop bon fils pour autoriser des démarches dont la tête de son père aurait été l'otage ; enfin, trop éclairé, trop prudent, malgré son extrême jeunesse, pour se faire l'instrument des projets ambitieux et mal conçus d'un homme tel que Dumouriez. Au reste, qu'il ait connu ou ignoré les véritables desseins de ce général, le duc de Chartres fut contraint de lier un instant son sort à celui de Dumouriez, grâce à l'espèce de solidarité que la Convention affectait d'établir entre eux, et à la défaveur que les meneurs de l'époque attachaient alors au titre de prince. En s'abstenant, d'ailleurs, de suivre Dumouriez, aurait-il évité la captivité sur le sol français? Et, dans cet état de suspicion, absent ou non de France, il n'eût influé en rien pour ou contre la destinée de son père, sous les pas duquel le sol commençait à fléchir, jusqu'au moment où il tomba tout vivant dans le même abîme qui avait dévoré Louis XVI. » Il y a donc ici contradiction évidente sur les desseins de Dumouriez avant sa désertion ; mais des deux parts, la version est tout à l'avantage du duc de Chartres, dont la fuite ne fit qu'épargner un crime à la république.

Cependant, les girondins, quoique bien supérieurs à leurs adversaires par l'éloquence, comprenaient que la partie n'était pas égale pour eux, en face de la force populaire dont disposaient les montagnards. La défection de Dumouriez porta le dernier coup à leur influence. Elle fut inévitablement le prétexte des mesures que nous venons de rappeler, et le signal de maux inouïs. On décréta la création d'un *comité de salut public*, investi d'une autorité immense (6 avril), et la formation d'un camp sous Paris. Le sanguinaire Marat demanda soixante mille têtes. Mis en accusation et déféré au tribunal révolutionnaire, il fut absous et porté en triomphe. Il ne manquait plus à ces luttes parlementaires que les horreurs de la guerre civile ; car déjà l'insurrection, fomentée par les émigrés et les prêtres, soutenue par des armées de 20.000 hommes, grandissait dans l'ouest, cent fois plus redoutable pour la France que la coalition étrangère. Cette suite continuelle de revers offrait aux jacobins l'occasion de calomnier les républicains modérés. Bientôt l'exaspération des partis devint si grande, qu'il leur fut impossible de demeurer en présence. Pour frapper plus sûrement les chefs de la Gironde échappés à leur fureur, le 10 mars, les jacobins soulevèrent les sections, et cachèrent

leurs complots sous les apparences de la légalité. Les girondins essayèrent de résister en confiant à une commission composée de douze membres le soin de démasquer les projets formés contre la représentation nationale. Vains efforts! l'énergie et la franchise même de cette commission lui furent fatales, et perdirent les girondins, dont la proscription était résolue. L'arrestation du substitut du procureur de la commune, Hebert, rédacteur d'une feuille intitulée le *Père Duchêne*, et dégoûtante de cynisme, fit éclater la colère de la commune, qui exigea son élargissement. La Convention l'accorda d'abord, et revint sur son vote le lendemain. Ce fut le signal de l'orage. Le 29 mai, de fâcheuses nouvelles sur la situation militaire dans le nord de la Vendée, en augmentant l'irritation des esprits, multiplièrent les dangers autour du parti modéré. Le jeudi 30, les commissaires des sections se déclarent en insurrection; le tocsin retentit à Notre-Dame, le canon tonne; 180,000 hommes prennent les armes pour forcer la Convention à leur livrer trente girondins. Ces scènes de désordre durent trois jours. Enfin, les girondins, voulant se retirer, se dirigent vers le Carrousel; Henriot fait pointer le canon sur eux, et le peuple leur ferme les issues. Rentrés dans l'assemblée, ils s'y entendent proscrire, et assistent au triomphe de la Montagne. Quelques-uns se constituèrent prisonniers, aux termes du décret du 2 juin, et payèrent plus tard de leur tête leur résistance aux mesures sanguinaires des Danton, des Marat, des Robespierre, des Saint-Just et des Couthon; les autres, échappant à leurs bourreaux, portèrent leur vengeance dans les provinces, et réussirent à soulever plusieurs villes où le mécontentement ne demandait qu'une occasion d'éclater. Ainsi, à Lyon on avait déjà fermé le club jacobin, à la suite d'un combat sanglant; à Marseille, on avait substitué un *comité central* à la municipalité, et Rebecqui improvisait une armée de 10,000 hommes prête à marcher sur Paris. Bordeaux, toutes les villes de l'Ouest, de la Bretagne et de la Normandie, proclamant leur indépendance, n'attendaient que le signal pour imiter l'exemple de Marseille. Buzot, l'un de ceux qui avaient refusé d'obéir au décret du 2 juin, Buzot souleva les départements de la Normandie, et par ses soins une réunion extraordinaire de députés normands et bretons se constitua à Caen pour résister aux oppresseurs de la Convention, qui, tout en faisant face aux dangers du dehors et du dedans, trouvait encore le temps de

décréter une nouvelle constitution, adoptée en moins de huit jours (24 juin).

Mais un événement étrange allait consommer la perte des fédéralistes. A Caen, centre principal de l'insurrection, vivait, à cette époque, une jeune fille d'une rare beauté, nommée Charlotte Corday. Enthousiaste comme la plupart des femmes de cette époque, et partageant sur la république les généreuses illusions des girondins, elle résolut de les venger par la mort de l'un des chefs de la Montagne. Une fois décidée au sacrifice de sa vie, elle part, arrive à Paris, choisit pour victime Marat, le plus cruel ennemi des girondins à ses yeux, se rend chez lui à huit heures du soir, et le poignarde dans son bain (14 juillet). Elle avait conçu et exécuté son projet courageusement; elle subît avec calme les outrages ignobles de la populace, et son caractère ne se démentit pas sur l'échafaud. Marat fut l'objet d'une apothéose ridicule, et son corps déposé au Panthéon.

Cet assassinat, attribué aux girondins, provoqua contre eux de telles fureurs, qu'ils finirent par succomber. Pendant ce temps, nos armées étaient battues à l'Est et au Nord, et l'ennemi, s'emparant de Mayence, rejetait Custine jusque derrière la Scarpe. La Vendée triomphait aussi et ralliait à sa cause de nombreux partisans. Enfin, l'Espagnol Ricardos avait franchi les Pyrénées et occupait Bellegarde. Toutes ces nouvelles étaient désespérantes; toutefois la Convention ne s'en émut pas, et prit les mesures nécessaires au salut de la république. C'est à cette occasion que Barrère laissa tomber ces paroles du haut de la tribune : « La république n'est plus qu'une grande ville assiégée, il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. » On ordonna une levée générale de soldats, et, pour subvenir aux frais qu'elle devait occasionner, Cambon fit adopter la conversion de tous les contrats des créanciers de l'État en une inscription sur le grand-livre, désigné dès lors sous le titre de *grand-livre de la dette publique*. Ce plan, habilement conçu, fut d'un heureux résultat, et soudain la Convention put opposer aux coalisés une résistance formidable. Cartaux défait les Marseillais et soumet le Midi. Kléber et Marceau repoussent les Vendéens de l'autre côté de la Loire; et, de tous les chefs des révoltés, Charrette et Stofflet, restés seuls, sont impuissants à soutenir la lutte dans cette guerre d'extermination. En effet, la république, triomphante partout, voyait luire pour elle une

ère éclatante de gloire et de grands capitaines; et Carnot, récemment admis au comité de salut public, *organisait* déjà la victoire!

Fière de ses succès, sans en être éblouie, la Convention mit en vigueur la loi contre les suspects, et songea à sacrifier de nouvelles victimes à sa puissance ombrageuse. La création d'un tribunal révolutionnaire complétait, avec le comité de salut public, cette dictature effrayante, qu'appuyait la guillotine en permanence. Custine ouvrit la marche de cette horrible hécatombe, que devaient grossir un jour les bourreaux eux-mêmes. Marie-Antoinette monta sur l'échafaud le 16 octobre; puis ce fut le tour de madame Élisabeth, des girondins, de madame Roland, d'André Chénier, de Coustard, du vertueux Bailly, de Malesherbes, le courageux défenseur de Louis XVI, et de tant d'autres illustres martyrs de l'humanité. Le duc d'Orléans, « dont la mort, dit un écrivain, devait servir de réponse à ceux qui accusaient la Montagne de vouloir en faire un roi, » le duc d'Orléans fut, l'un des premiers, atteint par la vengeance de ses ennemis. Ce prince et le comte de Beaujolais, on se le rappelle, avaient été dirigés sur les prisons de Marseille, où se trouvait déjà le duc de Montpensier. Là, jetés tous trois dans de noirs cachots, ils subirent les plus indignes traitements, les plus cruelles privations. Leurs réclamations furent vaines: leurs plaintes redoublèrent la barbarie des gardiens. En vertu d'un décret du 16 avril, le duc d'Orléans fut interrogé, le 7 mai, par le président du tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. Cet interrogatoire n'eut aucune portée, par l'absence de toutes charges contre le prévenu. Alors, les prisonniers furent transférés au fort Saint-Jean, où leur séquestration devint plus rigoureuse encore. Le comte de Beaujolais se ressentit tellement de l'insalubrité de ce séjour, qu'à la sollicitation de son père il obtint, non sans peine, la faveur de prendre l'air tous les jours, sous la surveillance d'un administrateur. Il faut lire les touchants *Mémoires* du duc de Montpensier, pour se faire une idée de l'horreur de cette captivité. Les premières investigations et l'inventaire des papiers du duc d'Orléans ne fournirent pas d'indice défavorable à sa cause; et la commission chargée d'instruire le procès déclara, le 21 juin, par l'organe de Rhüll, qu'elle n'avait rien trouvé qui pût être incriminé; et cependant, le 15 octobre suivant, la Convention dépêcha trois commissaires à Marseille pour ramener le duc d'Orléans. « Le 25, à cinq heures du matin, raconte le duc

de Montpensier, je fus réveillé par mon malheureux père, qui entra dans mon cachot avec les scélérats qui allaient le faire égorger. Il m'embrassa tendrement : — Je viens, mon cher Montpensier, me



dit-il, pour te dire adieu, car je vais partir. — J'étais si saisi, qu'il me fut impossible de proférer une parole. Je le serrai contre mon cœur en versant un torrent de larmes. — Je voulais, ajouta-t-il, partir sans te dire adieu ; car c'est toujours un moment pénible ; mais je n'ai pu résister à l'envie de te voir encore avant mon départ. Adieu, mon enfant ; console-toi, console ton frère, et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant !... — Hélas ! ce bonheur ne nous était pas destiné ! »

Le duc d'Orléans, transporté à Paris dans les cachots de la Conciergerie, comparut, le 6 novembre, devant le tribunal révolutionnaire. Son attitude en face des juges fut ferme et digne, et sa complète sécurité étonna tout le monde. Après la lecture de son arrêt de mort, pour lequel on osait invoquer la loi du 16 décembre 1792 sur le bannissement des Bourbons, dont seul il avait été excepté, le prince

dit sans trouble au tribunal : « Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous auriez dû chercher au moins des prétextes plus plausibles pour y parvenir ; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit que vous m'ayez cru coupable de tout ce dont vous venez de me déclarer convaincu, et vous, moins que personne, vous qui me connaissez si bien, ajouta-t-il en regardant fixement le chef du jury, Antonelle, ex-marquis et son ancien ami. Au reste, puisque mon sort est décidé, je vous demande de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain, et d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-champ. » L'infâme Fouquier-Tinville n'eut garde de lui refuser cette triste faveur ; et le même jour le prince fut prévenu que l'heure du supplice était arrivée. Toujours calme et résigné, il partit avec son confesseur. « J'étais, — raconte Beaulieu, écrivain royaliste et par conséquent l'ennemi du duc, — j'étais alors enfermé à la Conciergerie. Je l'ai vu traverser la cour et les guichets de cette prison. Il était escorté par une demi-douzaine de gendarmes, sabres nus. On doit le dire, à sa démarche fière et assurée, et à son air vraiment noble, on l'eût pris plutôt pour un général qui commande à ses soldats, que pour un malheureux que l'on mène à l'échafaud. » Le prince s'élança dans la charrette, encombrée déjà de victimes de tout âge et de tous rangs. « Tout Paris, est-il dit dans les *Mémoires* de Froment, préfet de police sous la Convention, tout Paris a vu ou su que le fatal cortége qui conduisait le duc d'Orléans à l'échafaud, suspendit sa marche en face du Palais-Royal ; et on a observé que le duc d'Orléans se soulevait sur la malheureuse charrette, qu'il jetait des regards inquiets et impatients sur ce palais, qu'il ne devait plus habiter. Les opinions ont bien varié sur le résultat de cette circonstance ; car les uns croyaient que c'était l'effet du hasard, ou l'agglomération de la foule en cet endroit ; d'autres qu'elle avait été méditée et exécutée pour lui faire boire le calice amer de la mort goutte à goutte. Rien de tout cela n'est vrai ; la station avait été préparée pour sauver le duc d'Orléans. Plus de cent personnes armées étaient dans le Palais-Royal avec les personnes qui devaient donner le signal et diriger le mouvement.

« Deux cabarets, qui sont près l'un de l'autre, à l'entrée de la rue Saint-Thomas-du-Louvre et de celle de Chartres, étaient remplis de canonniers de la section de l'Arsenal, de celles des Gravilliers et Poissonnière, d'un grand nombre d'autres émissaires tous armés, et enfin

de plusieurs sections. Une partie de la gendarmerie était gagnée, et on avait lancé dans la foule un nombre considérable d'hommes armés dont la plupart étaient habillés en femmes ; on en portait le nombre à huit cents.

« A un signal donné, et qui devait partir du Palais-Royal, tout cela devait agir simultanément, faire diversion dans la foule, désarmer ou disperser la force armée qui eût voulu faire résistance, délivrer le duc d'Orléans, se porter chez Robespierre, le mettre à mort, et reporter le prince triomphant à l'assemblée nationale.

« On connaît maintenant la cause des regards inquiets et impatients que le duc d'Orléans jetait sur le Palais-Royal. Il avait bu deux bouteilles de vin de Champagne avant de sortir de la Conciergerie. On peut chercher à s'étourdir dans des circonstances moins violentes. Il n'a pas pâli un seul instant.

« Le signal devait être donné par trois personnes. Par une de ces causes imprévues, et dont la plus petite produit ou empêche quelquefois les plus grands événements, Robespierre n'était pas rentré chez lui lorsque le fatal cortége se mit en route. Il était resté au comité de salut public, dont il était membre. Or, il n'était pas facile, il était même impossible d'aller l'attaquer dans cet endroit. Pendant la station du cortége, les émissaires qui observaient sa maison vinrent rendre compte de ce contre-temps. Un moment après, d'autres vinrent rapporter que la séance de l'assemblée était levée, et qu'il allait sûrement rentrer. Mais il ne rentra pas ; et si on calcule la distance du Palais-Royal jusqu'à la maison où Robespierre demeurait, à l'autre bout de la rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis celle Saint-Florentin, on trouvera que ces courses, et les hésitations qui en durent être la suite, exigeaient au moins huit à dix minutes, ce qui fut en effet à peu près le temps que le cortége resta vis-à-vis du Palais-Royal. Cependant, il fallait agir ou marcher ; l'impossibilité d'agir fit que l'on marcha et que le signal ne fut pas donné.

« Une fausse lueur d'espoir, donnée par quelques-unes des personnes qui environnaient le cortége, fit qu'il s'arrêta encore vis-à-vis de la rue de l'Échelle ; mais on était déjà trop loin du Palais-Royal pour recevoir le signal donné, le fil était rompu ; et d'ailleurs, cette lueur fut bientôt dissipée : Robespierre n'était pas rentré ; il fallut donc encore une fois continuer la fatale marche, après une pause d'environ

deux minutes, et tout fut consommé bientôt après pour le duc d'Orléans!... Oh! quelle longue et affreuse agonie, mon Dieu!... »

Telle fut la fin malheureuse de ce prince, sacrifié à la haine et à la sécurité des partis, dont il fut éternellement le jouet. Son erreur avait été de croire qu'il pouvait impunément abdiquer tout d'un coup ses titres, son rang et son nom, pour vivre en citoyen désintéressé d'une république. Mais il était trop irrésolu de caractère pour dessiner nettement son rôle dans la révolution, et sa popularité créa un abîme entre la cour et lui, sans lui valoir jamais la confiance entière de ses partisans. De là ces attaques injustes, ces calomnies infâmes auxquelles il fut en butte toute sa vie, et qui longtemps l'ont poursuivi même au delà de la tombe. L'histoire aujourd'hui le juge avec moins de sévérité, et chaque jour l'opinion réagit de plus en plus en sa faveur. « Il m'est bien prouvé, disait Napoléon, que le duc d'Orléans n'était pas un méchant homme. S'il avait eu les vices dont on entache sa mémoire, rien ne l'aurait pu empêcher d'exécuter le projet qu'on lui a supposé; il n'a été que le levier dont se sont servis les meneurs de cette époque, qui l'ont compromis avec eux... Je n'approuve pas ce qu'il a fait, mais je le plains, et ne voudrais être le garant de personne si le sort l'avait jeté dans une situation semblable... »

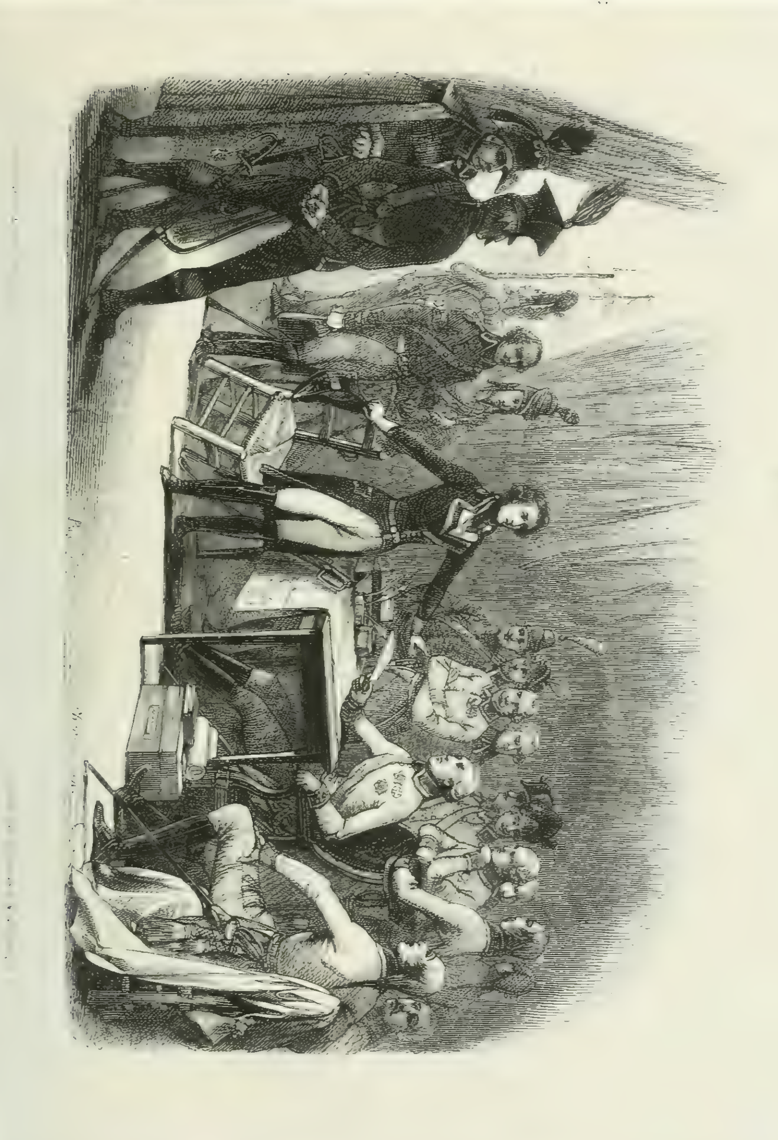
En rapportant ces paroles de Napoléon dans ses *Mémoires*, le duc de Rovigo, ministre de la police sous l'empire, nous apprend que lui-même « il sentit son opinion personnelle se redresser, » à la lecture des papiers de la maison d'Orléans qui étaient à son ministère. En 1815, le prince régent d'Angleterre, devenu roi sous le nom de Georges IV, dit à Londres à madame Adélaïde : « Vous trouvez ici le portrait de votre père, parce que je n'ai jamais cru à un seul des crimes qu'on lui imputait. » Charles X avait la même opinion sur Louis-Philippe-Joseph, et se plut à répéter plus d'une fois : « Il n'était pas méchant. » (DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION.)

Un mot achève de peindre ce prince, et nous l'empruntons à Rivarol : « Contre toutes les lois de la perspective, le duc d'Orléans a grandi en s'éloignant. »

CHAPITRE VII.

Exil. — Le duc de Chartres au quartier général de l'armée autrichienne. — Il refuse de porter les armes contre la France. — Le duc arrive à Coblentz ; anecdote. — Il rejoint sa sœur et madame de Genlis à Schaffhouse. — Tous les trois se font passer à Zug pour une famille irlandaise. — Mademoiselle Adélaïde et madame de Genlis entrent au couvent de Sainte-Claire. — Le duc de Chartres est forcé d'errer dans les montagnes. Humanité du duc de Chartres. — Voyage en Suisse : Neufchâtel, Unterwald, Uri, Burglen, Kussnacht, Grindelwald, le Schreckhorn. — Les religieux du mont Saint-Gothard lui refusent l'hospitalité. — Anecdote. — Le marchand, le prêtre et le batelier. — Générosité du duc de Chartres ; anecdote. — Le prince entre, en qualité de professeur, au collége de Reichenau. — Il revient à Bremgarten. — Lettre de madame de Flahaut à Gouverneur-Morris. — Gouverneur-Morris invite le duc de Chartres à passer en Amérique. — Le prince quitte Bremgarten. — Hambourg ; anecdote. — Voyage dans le nord de l'Europe : Copenhague, Elseneur. — Le duc arrive en Suède. — Lettre du duc à Gouverneur-Morris. — La Norwége. — Anecdote. — Drontheim. — Laponie suédoise ; le cap Nord. — Retour. — Stockholm. — Les mines de Fahlun ; la ferme de Mora ; l'arsenal de Carlscrona. — Le duc repasse le Sund, et se fixe provisoirement à Frédérickstadt.

Après avoir échappé aux plus grands dangers, le duc de Chartres atteignit Mons, où se trouvait le quartier général de l'armée autrichienne. Le prince de Saxe-Cobourg l'accueillit avec distinction et lui offrit d'entrer au service de l'Empire, avec le grade qu'il avait dans l'armée française. Mais le jeune général refusa de porter les armes contre sa patrie, et ne demanda que des passe-ports pour lui et César Ducrest, son aide de camp. Après avoir eu soin de faire connaître son



départ à sa mère, gardée à vue dans le château du duc de Penthièvre, le duc prit le nom de Coroy, voyageur anglais, et se dirigea sur Liége, puis sur Aix-la-Chapelle et Cologne. Il ne pouvait se défendre d'un sentiment d'orgueil mêlé d'amertume en traversant presque furtivement ces contrées témoins de triomphes dont il avait eu sa part. Obligé d'user de précautions infinies pour se soustraire aux regards des émigrés, il évitait même de dîner à table d'hôte, de peur de trahir son incognito. Il se rendit à Coblentz, où, quelques mois avant, le comte de Provence trônait au milieu d'un simulacre de cour. Mais le canon de Valmy avait mis en fuite cette foule de nobles, que le découragement commençait à gagner ; et les frères de Louis XVI, brouillés avec le roi de Prusse, raillés par tous, et cédant au torrent, étaient allés planter ailleurs leur tente et leur drapeau. Quel grave sujet de méditation pour le duc de Chartres, de retrouver, lui proscrit et fugitif à son tour, les derniers vestiges de cette monarchie, que, vainqueur, il avait vue proscrite et fugitive devant nos armes! Confondu désormais parmi les ennemis de la liberté en dépit de ses services, accusé de trahison, malgré la pureté de son patriotisme, il se réveillait, un jour, entre l'ingratitude de ses concitoyens et la haine de ses compagnons d'exil. N'était-ce pas rudement débuter à l'école du malheur? Aussi dut-il s'armer de philosophie pour résister à cette cruelle épreuve, la première de toutes celles que Dieu lui réservait. Dans l'auberge où il était descendu à Coblentz, le jeune prince fut surpris de voir son portrait et celui des membres de sa famille. Il fit mander l'hôte, et le questionna sur cette singularité : « C'est un souvenir de leur passage ici, répondit celui-ci; je les ai tous logés. — Tous? reprit le duc. — Oui, tous sans exception. » Et pour appuyer son mensonge, l'aubergiste, bien loin de soupçonner à quel voyageur il essayait d'en imposer, s'empressa de le conduire dans les appartements que ces grands personnages avaient, disait-il, occupés dans sa maison.

Le prince apprit à Francfort l'arrestation de son père et de ses frères. A cette nouvelle, il eut la pensée de revenir partager leur sort. Inutile héroïsme! car il se fût perdu sans les sauver. Il continua sa route vers la ville de Bâle, et, du sommet d'une colline, aperçut le drapeau tricolore flottant sur les tours d'Huningue. A Bâle, le duc de Chartres, reconnu par mademoiselle de Condé et par un capitaine de royal-

suédois, se hâta, conformément à l'avis du comte de Montjoie, de se rendre à Schaffhouse pour y rejoindre sa sœur et madame de Genlis. Le séjour de cette ville était dangereux ; néanmoins, le besoin extrême de repos qu'avait mademoiselle Adélaïde les empêcha de partir avant le 6 mai. Ils espéraient s'établir à Zurich ; mais, outre qu'ils y furent en butte à des vexations de la part de quelques émigrés, le malheureux nom d'Orléans dérangea leurs projets, et il leur fallut chercher une autre retraite. Zug, charmante petite ville baignée par un lac délicieux, s'offrit à leurs regards ; ils s'y présentèrent, le 14 mai, comme une famille irlandaise, et s'installèrent dans une maison isolée, sur les bords du lac, à peu de distance de la ville. Vu l'exiguïté de leurs ressources, ils songèrent à se suffire à eux-mêmes, à l'aide d'occupations réglées ; puis, afin d'échapper à toute espèce d'investigations, ils s'astreignirent à ne recevoir personne, ne sortant que pour se promener ou aller à l'église. « Les paysans nous aimaient, raconte madame de Genlis, et les pauvres surtout, toujours reçus avec la plus tendre humanité par M. de Chartres et mademoiselle d'Orléans, qui s'étaient l'un et l'autre spécialement chargés de distribuer les petites aumônes que nous pouvions faire. » Un mois s'écoula dans cette douce sécurité, lorsque des émigrés reconnurent le duc de Chartres, qu'ils avaient vu à Versailles, et, le même jour, toute la petite ville de Zug sut le nom de ses hôtes. Cependant, les magistrats n'auraient pas hésité à conserver dans leur canton des personnes qui, selon leur expression, « en faisaient l'édification à tous égards par leur conduite, » si les gazettes allemandes n'eussent donné de la publicité à ce fait. Le grand conseil de Berne alla jusqu'à leur reprocher cette condescendance. Le premier magistrat de Zug s'en émut, et communiqua timidement ses inquiétudes au duc de Chartres, qui le rassura en lui annonçant son prochain départ. Dans cette conjoncture, le prince sentit la nécessité de ne pas compromettre davantage par sa présence la tranquillité de sa sœur, et leur séparation fut décidée. Mais là ne s'arrêtaient pas les difficultés : où aller, sans recommandations, sans protecteurs, quand ils n'avaient pu rester dans les deux cantons les plus tolérants de la Suisse ? On forma mille projets extravagants, sans en adopter aucun. Sur ces entrefaites, ils reçurent la visite de M. de Montjoie, établi à Bâle avec sa famille. Instruit de l'embarras de ses amis, le comte leur apprit qu'en passant par Bremgarten, il avait vu le

général Montesquiou, qui, par suite de services rendus à Genève, jouissait, en Suisse, de beaucoup de considération et d'un grand crédit. Madame de Genlis s'empressa d'écrire à M. de Montesquiou, pour lui exposer la situation de ses deux élèves. Le général, aussitôt, leur accorda son appui, et, grâce à ses démarches, mademoiselle Adélaïde et madame de Genlis furent admises au couvent de Sainte-Claire, situé à peu de distance de Bremgarten. Quant au duc de Chartres, il lui déclara « qu'il n'avait d'autre parti à prendre que celui d'errer dans les montagnes; de ne séjourner nulle part; et de continuer cette triste manière de voyager jusqu'au moment où les circonstances se montreraient plus favorables. Si la fortune vous redevient propice, disait-il, ce sera pour vous une odyssée dont les détails seront un jour recueillis avec avidité. » Heureuse prophétie, dans laquelle il se rencontrait avec Dumouriez, et que l'avenir réalisa. Du fond de son exil, le vainqueur de l'Argonne ne pouvait oublier le jeune aide de camp qu'il avait entraîné dans sa défection. L'intérêt qu'il n'avait cessé de témoigner au compagnon de sa gloire devait naturellement se changer en sollicitude pour son compagnon d'infortune; aussi s'inquiétait-il souvent de l'illustre proscrit, et l'accompagnait-il de ses vœux dans cette carrière de souffrances qu'il lui avait ouverte involontairement. « Embrassez pour moi notre bon jeune homme, écrivait-il à cette époque au général Montesquiou; ce que vous faites pour lui est digne de vous. Qu'il profite de sa disgrâce pour s'instruire et se fortifier. Ce vertige passera, et alors il trouvera sa place. Invitez-le à faire un journal circonstancié de son voyage : outre qu'il sera piquant de voir un journal d'un Bourbon qui roule sur autre chose que sur la chasse, les femmes et la table, je suis bien aise que cet ouvrage, qu'il pourra donner un jour, lui serve de certificat de vie, soit quand il rentrera, soit pour le faire rentrer. Les princes doivent produire des odyssées plutôt que des pastorales. »

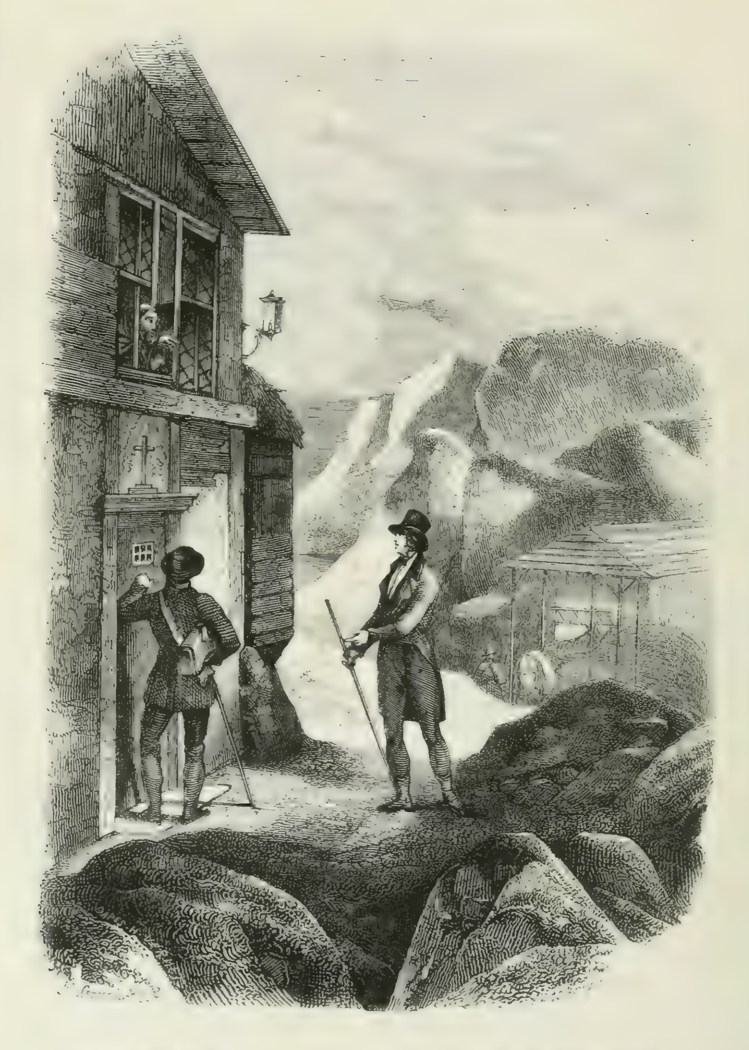
D'aussi sages conseils ne furent pas perdus pour le duc de Chartres; et, tranquille désormais sur le sort de sa sœur, il se sépara d'elle, et se rendit à Bâle, où l'attendait M. de Montjoie. Là, il fut dans la nécessité de se défaire de ses chevaux, à l'exception d'un seul, et retira de cette vente soixante louis environ. Mais il fallut encore s'éloigner d'un ami dévoué, et, le 20 juin 1795, le prince partit avec Baudouin, son fidèle serviteur, qui, tout souffrant qu'il était, voulut

partager les dangers de sa vie errante. Tous deux sortirent de la ville, et cheminèrent lentement dans la campagne, le maître à pied et conduisant à la main le cheval que, par humanité, il avait cédé à son



domestique. C'est alors que l'illustre proscrit dut apprécier les bienfaits de son éducation; c'est alors qu'il dut reconnaître combien est peu de chose le prestige du rang et du nom; car « tout ce qu'il devait au hasard de la naissance, il l'avait perdu, et il ne lui restait plus que ce qu'il tenait de la nature et de son institutrice. » Arrière-neveu de Louis XIV, et l'un des débris de cette vieille aristocratie frappée à mort sur les marches du trône, il lui fallait courber le front sous le niveau de cette égalité dont il avait vu proclamer le généreux principe par un peuple en révolution. La chute était profonde! la leçon saisissante! Mais le jeune exilé était homme avant d'être prince : il resta supérieur dans l'adversité.

Curieux d'étudier la Suisse, si favorisée de la nature, si vantée par



les touristes, le duc de Chartres se traça un itinéraire qui ajoutât des souvenirs instructifs aux trésors de sa mémoire : Neufchâtel, Unterwald, Uri, lui rappelerent J.-J. Rousseau et Guillaume Tell, ces deux apôtres de la liberté. A Burglen, le proscrit pénétra dans la chapelle élevée en l'honneur du libérateur de la Suisse; à Kussnacht, il s'agenouilla devant sa tombe. Non loin de la chapelle de Tell, gît, abandonné et imposant encore sous son manteau de mousse et de poussière, le vieux manoir de Hapsbourg, dont les maîtres ont gouverné l'Allemagne. Le duc de Chartres vint en saluer les ruines, image de la grandeur déchue. A Grindelwald, il admira comme un caprice que la nature a créé, dans le même temps et le même lieu, le contraste de toutes les saisons et de tous les climats, en plaçant ce vallon à l'ombre gigantesque du Schreckhorn, qui, au milieu d'une brillante végétation, élève orgueilleusement sa tête à une hauteur de 3,022 mètres. Ces contrées offrent les oppositions les plus tranchées et les plus pittoresques : ici, ce sont des plaines fertiles et riantes, d'abondants pâturages ou des vignes en fleurs; là, des montagnes à l'aspect sauvage, aux flancs dépouillés et arides. Le Saint-Gothard, couvert de neiges éternelles, forme l'un des groupes les plus considérables de l'immense chaîne des Alpes. Des sentiers étroits et bordés de précipices conduisent à la cime glacée de ce pic affreux, dont la solitude n'est guère troublée que par le cri perçant des oiseaux de proie et le sourd mugissement des rafales. Aussi la charité chrétienne avait-elle eu la précaution, dans sa sollicitude vigilante et active, de fonder, sur le plateau de cette montagne, un hospice destiné à servir d'asile aux pauvres voyageurs; il fut détruit en 1800, lorsque les Français et les Russes se battirent sur le Saint-Gothard. Toutefois, les religieux dévoués à cette œuvre d'humanité n'en remplissaient pas toujours scrupuleusement les devoirs, témoin l'anecdote suivante : Accompagné de son fidèle Baudouin, le duc de Chartres, avec cette ardeur téméraire qui caractérise les hommes avides de s'instruire, s'était aventuré dans cette périlleuse ascension (29 août 1793). Succombant de fatigue et de faim, et tout ému des dangers auxquels il venait d'échapper, il se présenta à l'hospice, et sonna. Un capucin parut à un vasistas et lui cria en italien : « *Che volete* ? — Je voudrais, dit le duc dans la même langue, quelque nourriture pour mon compagnon et moi. — On ne reçoit point ici les piétons, et les piétons de votre

espèce. — Mais, mon révérend père, nous payerons tout ce que vous voudrez. — Non, non, cette auberge-là est bonne pour vous, » répliqua le capucin en indiquant du doigt un mauvais hangar où des muletiers se partageaient un fromage des Alpes, et il referma la lucarne.

Ainsi brutalement repoussé de l'hospice, le prince reprit sa vie errante. Sa misère commençait alors à être à peu près complète ; tout en s'astreignant à ne dépenser rigoureusement que trente sous par jour, il avait épuisé son argent, et s'était vu contraint de vendre son dernier cheval avant d'arriver au Saint-Gothard. Il se dirigea, par les montagnes, vers le pays des Grisons. A Gordona, par un temps affreux et par une nuit sombre, il frappe à la porte d'une auberge, en implorant un abri jusqu'au lendemain. Après beaucoup de difficultés, l'hôtesse se lève et vient l'examiner de près ; à la vue de son mince bagage et de son modeste costume, elle lui refuse d'abord l'hospitalité. Cependant, comme l'orage redoublait, elle s'humanise, et lui offre un lit de paille dans une grange. Le voyageur était à bout de ses forces ; il n'avait pas le choix ; le gîte lui parut bon, il l'accepta avec reconnaissance, et dormit d'un sommeil profond et calme, qu'interrompit seul, au point du jour, le bruit régulier de deux pieds qui passaient et repassaient devant



lui. Le duc ouvre les yeux, et voit un paysan montant la garde à ses

côtés, avec un fusil au bras. Assez surpris de cet excès de précautions, il en demande la cause. « C'est ma tante, répond le jeune homme, qui m'a mis là avec la consigne de vous tuer, s'il vous prenait envie de vous relever pour nous voler. C'est que, voyez-vous, ma tante est un peu avare et méfiante. » Le duc de Chartres s'amusa de l'aventure, acquitta sa dépense et prit congé de ses hôtes.

Comme il côtoyait la rive du lac de Lucerne, il rencontra un marchand et un prêtre français qui débattaient avec un batelier le prix de leur passage. La somme exigée était au-dessus des moyens du prêtre. Quoique bien pauvre lui-même, le duc de Chartres intervint, et paya pour l'ecclésiastique. Dans le cours de la traversée, le marchand se donna pour un nommé Manseda, opticien au Palais-Royal ; puis, s'étendant complaisamment sur le compte du duc d'Orléans, dont il se dit le fournisseur ordinaire, il assura connaître parfaitement tous les membres de la famille d'Orléans. Grande fut d'abord l'anxiété du duc de Chartres ; mais bientôt il s'aperçut que le brave opticien ne le cédait en rien, pour la vantardise, à l'hôtelier de Coblentz.

En débarquant, le duc de Chartres reçut une lettre du général Montesquiou, qui, dans l'impossibilité de l'aider de sa bourse ou de lui donner l'hospitalité, ne cessait pourtant de chercher les moyens de le sortir d'embarras. Intimement lié avec le capitaine Aloyse Jost de Saint-Georges, l'un des directeurs du grand pensionnat de Reichenau, il apprit qu'une place de professeur, promise à un émigré français, nommé Chabaud-Latour, restait vacante par le retard indéfini de l'arrivée du titulaire. Après avoir obtenu cette place pour le duc de Chartres, en recommandant le secret à M. Jost, le général en informa son jeune ami, qui n'eut garde de refuser. En effet, le prince subit les examens nécessaires à son admission, sous le nom de Chabaud, et entra en fonctions dans le courant d'octobre 1793, aux appointements de 1,400 fr. par an. Le château de Reichenau, où se trouvait le collége, est situé, dans le canton des Grisons, à deux lieues sud-ouest de Coire, et au confluent de l'Ober-Rhein et de l'Unter-Rhein, qui prennent le nom de Rhin après leur jonction. Des magnifiques jardins de cet établissement, placé entre les deux ponts couverts construits par Grubennam, célèbre charpentier d'Appenzell, le regard découvre un des panoramas les plus accidentés et les plus riches, en se reportant des rives du Rhin au village de Damintz, et du village au superbe amphithéâtre des

montagnes. Cette nature majestueuse, sévère et calme à la fois, ajoute aux charmes de la retraite, et invite l'âme à de douces rêveries, à l'oubli d'un passé douloureux, en même temps qu'à l'espoir d'un avenir meilleur. Le duc de Chartres avait déjà tant souffert, il voyait encore si éloigné le terme de sa précaire destinée, qu'il dut considérer comme un bienfait le repos qu'on offrait à ses sens et à son esprit. S'il accepta sa modeste position avec philosophie, avec bonheur même, il en remplit les devoirs, pendant quinze mois, avec zèle et reconnaissance. La simplicité de ses manières, sa bienveillance et son mérite lui concilièrent facilement l'estime et l'affection de ses chefs et de ses élèves. C'était, en effet, un spectacle intéressant que celui d'un jeune prince, arrière-petit-fils du frère de Louis XIV, qui, le front ceint, à vingt ans, de la triple couronne du citoyen, du guerrier et du proscrit, honorait son caractère en ne dédaignant pas la grave et difficile mission d'instituteur. Certes, il ne pouvait faire un plus digne usage de son savoir, ni en démontrer plus hautement la solidité et l'étendue, qu'en le consacrant lui-même à l'enseignement; car son programme comprenait les langues française et anglaise, l'histoire, la géographie, les mathématiques et la géométrie. Touchant et glorieux souvenir dans l'histoire d'un prince, et que consacra l'admiration spontanée de Napoléon, lorsque, l'entendant citer, il s'écria vivement : « Ce seul acte en fait un homme! il atteste quelque mérite; assurément, voilà un des plus grands succès de madame de Genlis. »

Au moment où le calme et l'espérance commençaient à renaître dans son âme, le jeune professeur se courba sous le coup d'une affliction profonde : il apprit la mort tragique de son père. Ce malheur, auquel il n'était pas préparé, le frappa douloureusement, sans toutefois ébranler son courage et sa religion. Héritier d'un titre illustre qui lui imposait des devoirs comme chef de famille, le nouveau duc d'Orléans avait à recueillir quelques débris de la fortune de son père. En outre, à la même époque, un mouvement politique vint troubler le comté des Grisons, et le capitaine Jost fut choisi pour représenter les habitants de Reichenau à l'Assemblée de Coire. Par suite de ces divers événements, le prince résolut de quitter le collége, et, muni d'un passe-port et d'un certificat de bons et utiles services, délivrés tous les deux au nom de Chabaud-Latour, il partit à pied, le sac sur



le dos, et le bâton de voyageur à la main. Baudouin le devança pour aller prévenir le général Montesquiou de son retour. En effet, le duc d'Orléans le retrouva qui l'attendait à peu de distance de Bremgarten. « Vous pouvez venir en toute assurance, monseigneur, lui dit l'excellent serviteur, et être persuadé d'avoir une plus agréable réception que dans ces maudites Alpes. » Le duc d'Orléans, par prudence, n'arriva que de nuit chez M. de Montesquiou, et reçut de sa part les marques du plus touchant intérêt. Le prince avait pris le nom de Corby, qui était celui d'un jeune Languedocien, très-zélé protestant. Or, par un singulier hasard, ce dernier, devenu aide de camp de M. de Montesquiou, avait suivi son général dans l'exil. Un jour, grande fut donc sa surprise de se trouver, à table d'hôte, en face de son sosie ; mais, le plus plaisant de l'aventure, c'est qu'il se garda bien de réclamer son titre et son nom, car lui-même se faisait appeler le chevalier de Rionel, pour cacher son existence. Le duc d'Orléans demeura à Bremgarten jusqu'au mois de janvier 1795, passant, au lieu et place du véritable Corby, pour l'aide de camp de M. de Montesquiou. Là encore il put goûter quelques jours de repos dans cette obscurité protectrice; là encore les tendres consolations d'une amitié éclairée calmèrent les récentes et cruelles blessures de cette âme, que déjà tant de secousses successives avaient éprouvée. Mais il était dit que ces intervalles de tranquillité seraient toujours de courte durée. Les quelques partisans du principe que le duc représentait le persécutaient jusque dans l'exil, en exploitant son nom; et ses ennemis, répandant sur lui des mensonges absurdes, faisaient publier par les journaux qu'il vivait heureux et opulent dans un palais que le général Montesquiou, osait-on dire, avait élevé à Bremgarten. Misérable calomnie à laquelle la comtesse de Flahaut donnait un éclatant démenti lorsque, écrivant à l'un des plus dévoués amis de la famille d'Orléans, elle disait, entre autres choses : « J'ai vu en Suisse le jeune duc d'Orléans... Depuis qu'il a quitté l'armée, sa conduite à l'égard de sa mère a été parfaite... Sa manière de vivre est celle de son aïeul Henri IV. Il est mélancolique, mais doux et modeste. Toute son ambition est d'aller oublier en Amérique la grandeur et les souffrances qui ont accompagné sa jeunesse. Mais il ne possède rien au monde... Ne pourriez-vous pas lui rendre le double service d'informer sa mère de sa noble conduite, de sa vénération pour elle? »

La comtesse de Flahaut avait autrefois reçu de la duchesse d'Orléans le plus bienveillant accueil. Admise au Palais-Royal à l'époque où il était si célèbre par l'éclat de ses réunions, elle y avait rencontré un diplomate américain, nommé Gouverneur-Morris, qui fut ministre plénipotentiaire des États-Unis en France de 1792 à 1794. Gouverneur-Morris, touché des malheurs de la famille d'Orléans, lui voua la plus sainte amitié, et ne laissa échapper aucune occasion de l'aider de son influence. La duchesse d'Orléans dut notamment à ses démarches d'être transportée de la prison du Luxembourg dans une maison de santé, où des soins meilleurs lui furent prodigués. C'est à cet excellent homme que madame de Flahaut, alors commensale de madame de Montesquiou, chez qui elle avait trouvé un refuge contre la proscription, crut devoir apprendre la triste position du duc d'Orléans. Elle eut raison de compter sur son dévouement pour le jeune prince ; car Gouverneur-Morris se hâta d'écrire à ce dernier de passer vite en Amérique, où il lui promettait son appui, et accompagna la lettre d'une traite de cent louis sur un banquier de Bâle, pour ses frais de voyage jusqu'à Hambourg. Le duc lui répondit immédiatement :

« Bremgarten, 24 février 1795.

— Monsieur, j'accepte avec beaucoup de plaisir les offres que vous me faites. Votre bonté est un bienfait que je dois à ma mère et à notre amie. Je suis sûr que mon excellente mère sera quelque peu consolée et plus tranquille, en apprenant que je suis auprès de vous, dans votre heureux pays. Je suis tout disposé à travailler pour me rendre indépendant. J'entrais à peine dans la vie lorsque les plus grands malheurs m'ont assailli ; mais, Dieu merci ! ils ne m'ont pas découragé. Trop heureux, dans mes revers, que ma jeunesse ne m'ait pas donné le temps de m'attacher trop à ma position, ou de contracter des habitudes difficiles à rompre, et que j'aie été privé de ma fortune avant d'avoir pu, soit en abuser, soit même en user.

« Notre excellente amie a bien voulu vous faire connaître quelques particularités concernant ma condition actuelle, qui est assez déplorable, mais de laquelle vous devez être instruit. J'espère, monsieur,

que ma confiance vous donnera une preuve de tous les sentiments d'estime et d'amitié que vous m'avez inspirés.

« *Signé*, L.-P. d'Orléans. »

Délivré du soin de veiller à la sûreté de sa sœur, qui avait quitté le couvent de Bremgarten, le 11 mai 1794, pour se retirer en Hongrie, auprès de la princesse de Conti, sa tante, le duc d'Orléans s'apprêta donc à se rendre à l'invitation de Gouverneur-Morris. Un incident lui fit même hâter son départ. Il se trouvait, un jour, dans un salon voisin de celui où M. de Montesquiou causait avec plusieurs personnes, quand il devina, à quelques paroles parvenues jusqu'à lui, les dangers auxquels s'exposait le général en lui donnant l'hospitalité. De ce moment, sa détermination fut irrévocable; et, prenant congé de son généreux protecteur, il s'éloigna de Bremgarten, le 10 mars 1795, avec madame de Flahaut, M. de Montjoie et son domestique Baudouin. Les voyageurs se dirigèrent sur Hambourg, et laissèrent, à Brunswick, madame de Flahaut, dont la santé délicate était altérée par la fatigue. Puis, pour éviter quelque fâcheuse reconnaissance au milieu de la foule d'émigrés qui affluaient dans le pays, ils poursuivirent leur route jour et nuit, et arrivèrent sans encombre, le 20 mars. Cependant la modicité de ses ressources obligea le prince à remettre son voyage d'Amérique. Il résolut alors de visiter le nord de l'Europe. Avant de partir de Hambourg, il y fit une rencontre pénible à double titre, parce qu'en lui rappelant son opulence passée, elle



ajouta aux regrets de sa misère actuelle : ce fut celle d'un vieillard

qui avait échappé, par la fuite, aux persecutions de la Convention, après la mort du duc d'Orléans, son bienfaiteur. « Mon ami, lui dit le prince, je ne suis guère plus riche que vous, et je n'ai que quatre louis dans ma bourse; prenez-en un, et ménagez-le. »

Ce fut vers le Danemark que le duc d'Orléans se dirigea d'abord. Accompagné de M. de Montjoie et de Baudouin seulement, — car madame de Flahaut, qui avait rejoint la petite caravane à Hambourg, désirait s'y fixer définitivement, — il s'embarqua pour Copenhague. Là, il se présenta, muni d'une faible lettre de crédit, chez un banquier auquel il était recommandé, comme un voyageur suisse. Il fut accueilli avec bienveillance et distinction, et, par l'entremise de son hôte, il obtint des passe-ports pour circuler librement dans tout le royaume. A Elseneur, il parcourut les jardins d'Hamlet, ce prince de Danemark devenu le héros d'un chef-d'œuvre de Shakspeare, traduit par Ducis, et popularisé en France par le génie de Talma; puis il visita la forteresse de Kronembourg, célèbre par la captivité qu'y subit la malheureuse reine Caroline-Mathilde de Brunswick, mère de Frédéric VI, pendant le procès du comte de Struensée, qui, de simple médecin parvenu au rang de premier ministre, fut décapité le 28 avril 1772. Le duc traversa le Sund, et, à Helsingbourg, toucha le sol hospitalier de la Suède (6 mai 1795). En suivant la côte orientale du grand détroit qui sépare le Danemark de la Péninsule scandinave, il arriva bientôt à Gothebourg, dont l'état florissant le frappa d'admiration, comme il le fit connaître à Gouverneur-Morris. « Vous verrez, monsieur, lui écrivait-il le 15 mai, par le lieu d'où je date ma lettre, que je n'ai pu résister à la tentation de visiter la Suède. Il n'était pas aisé de passer si près de ce royaume sans chercher à y entrer, et je ne me repens pas de ce que j'ai fait; car, sous un point de vue commercial, cette ville mérite l'attention d'un voyageur. J'ai ressenti beaucoup de joie à mon arrivée, en trouvant un petit billet de ma mère, qu'elle m'a envoyé par l'entremise d'un prêtre français, réfugié en Suisse, et dont je crois vous avoir parlé. Par la même occasion, elle a écrit à ma sœur une lettre charmante, dont j'ai reçu une copie. Cet abbé me fait dire en même temps que ma mère est beaucoup mieux. Pardonnez, je vous prie, ces détails; je vous les donne seulement parce que je connais l'attention puissante que vous portez à tout ce qui regarde ma mère honorée. Croyez-moi, monsieur,

il est impossible de sentir plus profondément que je le fais le vif intérêt que vous êtes assez bon pour prendre à mon sort, et, je vous prie, recevez mes assurances de la très-ardente et très-sincère affection que vous m'inspirez.

« *Signé*, L.-P. d'Orléans. »

De Gothebourg, où l'on retrouve encore quelques vestiges de la mystique architecture des Goths, le duc d'Orléans remonta le lac Wener, pour admirer les magnifiques chutes d'eau de la Gœtha-Elf, ainsi que les gigantesques travaux entrepris depuis deux siècles à Trollhœtten, dans le but de joindre, par un canal, le golfe de Bothnie à la mer du Nord. Rétrogradant jusqu'à Venersborg, chef-lieu de la préfecture d'Elfsborg, il prit la route de la Norwége, et s'arrêta plusieurs jours dans la ville de Frédérickshall, devant laquelle Charles XII périt d'une mort mystérieuse, le 11 décembre 1718. Le prince se rendit ensuite à Christiania, que Christan IV a fait rebâtir complétement sur l'emplacement de l'ancienne capitale, consumée par l'horrible incendie de 1624. Grâce à la recommandation du banquier de Copenhague pour un de ses confrères, l'auguste exilé reçut à Christiania la plus cordiale hospitalité. M. Monod, depuis président de l'Église réformée de Paris, était alors dans cette ville. Sans soupçonner le rang du jeune voyageur, il trouvait du charme dans sa société. Un jour qu'il s'entretenait avec lui de la révolution française, le nom de Philippe-Égalité arriva naturellement dans la conversation. « J'entends sans cesse, dit M. Monod, accuser le feu duc d'Orléans de tous les vices et de tous les crimes; mais je ne puis m'empêcher de penser qu'il avait de grandes qualités : un homme, tel qu'on veut qu'il ait été, aurait-il pris tant de soin de l'éducation de sa famille? Son fils aîné, m'a-t-on assuré, est le modele de la piété filiale, et ce n'est pas sa seule vertu. » L'embarras de son interlocuteur lui échappant, M. Monod reprit : « Le connaissez-vous? — Un peu, répondit le duc, et je crois que vous avez exagéré son éloge. »

En 1814, le vénérable pasteur revit le duc d'Orléans au Palais-Royal sans le reconnaître. Après la réception officielle, le prince le prit à part et lui dit :

— Vous avez séjourné à Christiania, monsieur; est-ce que vous ne vous rappelez pas m'y avoir vu?

— Non, prince, répondit M. Monod.

— Vous êtes en défaut peut-être pour la première fois de votre vie, mon cher pasteur; comment! vous auriez perdu le souvenir de M. Corby, de ce jeune M. Corby?

— Non, monseigneur, je m'en souviens toujours; mais je ne sais ce qu'il est devenu.

— Eh bien, mon cher monsieur, ce M. Corby, pour qui vous avez eu tant d'obligeantes attentions, est devant vous.

Et le prince de serrer avec effusion une des mains du pasteur, qui ne pouvait en croire ses yeux.

Le duc d'Orléans vivait depuis longtemps dans une sécurité complète, quand il crut, un jour, son incognito découvert. A la suite d'un déjeuner en ville, il était allé passer le reste de la journée à la campagne avec la famille du banquier chez qui il se trouvait. Au moment du retour, le fils du banquier dit à haute voix : « La voiture de M. le duc d'Orléans! » Personne heureusement ne remarqua l'embarras du prince; mais voici l'explication de cet incident. Le jeune homme, dans un voyage à Paris, avait tant de fois entendu jeter cette exclamation à la sortie de l'Opéra, que, par un hasard vraiment singulier, il lui était venu à l'esprit de la répéter, au lieu de demander simplement sa voiture.

Le duc d'Orléans partit de Christiania pour s'avancer tout à fait dans la partie septentrionale de la Norwége, à travers les vallées de Gulbrandsdalens et les hautes montagnes de Dovrefield. Il y étudia l'exploitation des mines et des bois, et acquit des connaissances précieuses sur les forges et les fonderies de fer et de cuivre. De Drontheim, où le bon accueil du gouverneur, le baron de Krog, le retint quelques jours, il longea la côte jusqu'au golfe de Salten. Mais arrivé à cinquante lieues de Drontheim, il ne put continuer son voyage à cheval : le pays devenait de plus en plus aride et accidenté; et à peine si l'on rencontrait quelques Lapons nomades, seuls hôtes de ces contrées stériles. Nos voyageurs se virent donc obligés de descendre dans des chaloupes pour côtoyer un rempart de rochers formidables et sombres. De loin en loin apparaissaient des huttes délabrées, destinées à servir de refuge aux pêcheurs norwégiens et lapons quand ils ont achevé la pêche de la morue, spectacle auquel le prince eut l'occasion d'assister. Il visita les pêcheries renommées des iles Loffoden, dans l'océan Glacial;

le Malstrom, gouffre dangereux, dont le bruit horrible se fait entendre à plusieurs lieues en mer; et débarqua à Saltdalm, petit port sans importance. A ce moment il avait dépassé de trois degrés le cercle polaire, et se trouvait par conséquent à moins de vingt degrés du pôle arctique. Après avoir choisi un guide interprète, il quitta les bords de la mer, vers le soixante-neuvième degré de latitude, et s'avança jusqu'à vingt-cinq lieues dans les terres. Cette partie du voyage, qui dura trois semaines, fut faite à pied, et en campant tous



les jours. Des rennes portaient le bagage des voyageurs et les provisions, qu'on n'avait garde de négliger dans un pays où le lait et la viande de renne composent toute la nourriture des habitants. La hardiesse du duc d'Orléans et de ses compagnons à gravir les montagnes, à braver les dangers d'une route bordée de précipices et de torrents, émerveillait les pasteurs lapons qui leur servaient de guides.

Le 24 août 1795, le prince arriva à Hemersfeld, situé dans les îles Qualoe, à la pointe la plus septentrionale du cap Nord. Il se trouvait alors à dix-huit degrés du pôle arctique, c'est-à-dire à cinq degrés plus près que les deux seuls Français qui, avant lui, eussent eu le courage d'y pénétrer. L'un, c'est le savant Maupertuis, avait eu du

roi de France la mission de mesurer un degré du méridien sous le cercle polaire. L'autre, poëte et auteur comique, Regnard enfin, qui, un siècle plus tôt, voyageait par goût sous la protection de Charles XI, roi de Suède, laissa, comme trace éternelle de son passage, ce vers latin resté célèbre :

Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.
« Nous nous sommes arrêtés ici, où la terre nous a manqué. »

Ambitieuse inscription, que le duc d'Orléans foula dédaigneusement, en la laissant bien loin derrière lui, et qu'avec un plus juste orgueil il eût pu lui-même tracer au terme de sa course.

Le prince sejourna quelque temps dans ce pays, où la présence de trois Français devait naturellement produire une certaine sensation. L'hospitalité que lui offrit M. Ozernhoff, ministre luthérien de la paroisse de Maah Oen (Mossen), en lui facilitant l'accès dans l'intérieur des habitations, l'aida à s'instruire sur les mœurs et les usages de cette race d'hommes si différents de leurs voisins les Suédois et les Norwégiens. Il eut également soin d'observer les phénomènes étranges du climat, et d'étudier la végétation dans ces contrées hyperboréennes, où le ciel fait succéder un jour de six mois à une nuit de même durée. Revêtu, comme les matelots norwégiens, de la *koufte*, ou tunique de voyage, il visitait la tente des Lapons, ou ces habitations en pierres construites en forme de fours, et que dans leur langage ils nomment *kodeki*. Il ne négligeait de s'initier à aucun détail qui pût l'intéresser, reportait sur toutes choses son esprit d'analyse, et souvent avait lieu de comparer, en l'admirant, la simplicité de ces hommes primitifs avec la perversité des hommes de la civilisation. Trente-cinq ans plus tard, le roi des Français payait la dette de la reconnaissance contractée par le voyageur obscur, en envoyant, à Hemersfeld, une horloge magnifique, construite de manière à résister au froid de ces latitudes glaciales. Le duc partit au commencement de septembre, franchit, en quinze jours, le désert qui sépare la mer du Nord du fleuve Tornéa, où, quittant la route de terre, en dépit des dangers sans nombre de la navigation, il s'embarqua avec ses compagnons sur le fleuve Muonio, dont les flots écumants tantôt roulent avec fracas de rochers en rochers, et tantôt tourbillonnent dans des gouffres pro-

Pl. ..

F. Bitterlin fils graveur

Histoire de Louis Philippe

fonds. Des forêts de sapins ajoutent à l'horreur de cet aspect, en projetant dans son miroir agité leurs ombres massives et gigantesques. Partout enfin, sur ses deux rives escarpées, la nature offre aux regards l'image de la désolation. Il y avait plus que de la témérité à braver de pareils obstacles : vingt fois, en effet, l'esquif de nos hardis explorateurs, glissant rapide comme une hirondelle sur les ondes furieuses et bondissantes de la grande cascade de l'Evanpaïkka, faillit s'engloutir dans l'abîme ; mais, grâce au sang-froid et à l'habileté des marins, autant que par un bonheur providentiel, ils franchirent cet écueil, et arrivèrent sains et saufs à Tornéa, ville triste et pauvre, située à l'extrémité du golfe de Bothnie, et dont le séjour, à certaines époques de l'année, permet aux savants d'observer un spectacle curieux, celui du soleil parcourant sur le même horizon une carrière de vingt-quatre heures. De là, le duc se rendit à Abo, traversa la Finlande, théâtre de la dernière guerre entre la Suède et la Russie, sous Gustave III, et s'avança jusqu'au fleuve Kymène, qui sépare les deux États. Catherine II régnait alors, et ses sentiments étaient trop hostiles à la révolution française pour que le duc d'Orléans osât mettre le pied dans son royaume ; il se dirigea sur la capitale de la Suède, et, passant l'archipel des îles d'Aland, à l'entrée des golfes de Bothnie et de Finlande, à l'endroit même où le czar Pierre battit la flotte suédoise en 1714, il descendit, au mois de novembre, à Stockholm, l'une des plus pittoresques et des plus merveilleuses cités du monde. Malgré son désir d'y vivre en simple particulier, le prince trahit lui-même son incognito, dans un grand bal à la cour, pour lequel on lui avait procuré un billet. Il était placé dans une des tribunes les plus élevées de la salle, quand, à sa grande surprise, un maître des cérémonies vint lui offrir une place dans la tribune du corps diplomatique. Le duc accepta de peur d'éveiller les soupçons, et se retira au bout de peu d'instants. Vaine précaution : il avait été aperçu par M. de Rivals, envoyé de France en Suède, qui dit au chancelier, le comte de Sparre : « Vous ne m'avouez pas tous vos secrets ; vous me cachiez que le duc d'Orléans était ici. Cela est tellement vrai, ajouta-t-il en remarquant l'incrédulité du ministre, que je l'ai vu tout à l'heure dans la tribune du corps diplomatique. » Cette nouvelle fut bientôt répandue ; car le lendemain, le baron Hamilton, major au régiment de Nassau, alla visiter le comte de Montjoie, qu'il

avait reconnu, et lui dit : « On assure que vous êtes ici avec le duc d'Orléans. »

M. de Sparre s'empressa d'écrire à l'illustre exilé que le roi et le duc de Sudermanie, alors régent, seraient flattés de le voir. En effet, le duc d'Orléans reçut à la cour un accueil digne de sa naissance et de son rang. De toutes les offres généreuses qu'on lui fit, il profita seulement de celle qui lui donnait les moyens de visiter avec fruit le royaume dans toute son étendue. Le prince s'éloigna de Stockholm pour parcourir la Dalécarlie, où l'on rencontre à chaque pas les traces d'une grande et glorieuse infortune. Qu'il dut être puissamment impressionné en évoquant pour ainsi dire l'un après l'autre, comme dans une fantasmagorie, ces sublimes souvenirs de l'héroïsme de Gustave Wasa ! Là, ce sont les fameuses mines de cuivre de Fahlun, où le héros suédois fut réduit à s'ensevelir pour préparer, avec ses premiers partisans, l'indépendance de sa patrie. Ici, l'on aime à se reposer dans la ferme qui lui servit de refuge ; et à côté l'on voit avec respect la pierre de *Mora*, gigantesque piédestal du haut duquel, superbe comme le génie de la liberté, il laissait tomber sa parole



brûlante, pour appeler les Dalécarliens à secouer le joug odieux de Christian, le Néron du Nord. Le duc d'Orléans voulut tout visiter, tout voir ; il coucha dans la ferme de Mora, et descendit dans les mines de Fahlun, dont les immenses profondeurs recèlent des villes souterraines. Une chose encore méritait particulièrement son attention : c'est l'arsenal de Carlscrona, le plus curieux et le plus beau qui

soit en Europe, car ses immenses bassins, taillés dans le roc, peuvent recevoir les vaisseaux qu'il faut mettre à sec, pour les conserver ou les réparer. Le prince se présenta sans recommandation ; mais l'entrée de cet établissement, rigoureusement interdite aux étrangers, lui avait été nettement refusée par le gouverneur, quand un courrier vint lever la consigne au nom du régent. Aussitôt le gouverneur, vivement intrigué par cet incident, de conduire partout le visiteur, et de lui tout expliquer avec une complaisance infinie. Le brave homme mourait d'envie de connaître le nom de l'illustre personnage que la cour entourait de tant d'égards. Mais il en fut pour ses insinuations et ses conjectures.

Satisfait de son excursion en Suède, le duc d'Orléans repassa le Sund à Helsingbourg, et revint par Copenhague à Lubeck, ville libre anséatique, d'où il écrivit à Gouverneur-Morris, le 2 janvier 1796 : « Je suis de retour de mes voyages en parfaite santé; ils ont été plus longs que je ne m'y étais attendu ; mais j'ai été jusqu'au cap Nord, et j'aurais été plus loin, si la chose eût été possible. » Après un court séjour à Lubeck, le prince remonta dans le Holstein, à Fredérickstadt, où il fixa provisoirement sa résidence.

CHAPITRE VIII.

Culte de la déesse Raison. — Fête de l'Être suprême. — Robespierre est accusé; sa mort. — 9 thermidor. — Réaction. — La jeunesse dorée. — Événements révolutionnaires. — Abolition du *maximum*. — Assassinat du député Féraud. — Contre-révolution. — Clôture de la Convention. — Le Directoire lui succède. — Démarches de la duchesse d'Orléans pour obtenir la délivrance du duc de Montpensier et du comte de Beaujolais. — Lettre de la duchesse à Louis-Philippe; réponse de ce dernier. — Lettre de madame de Genlis au duc d'Orléans; réflexions à ce sujet. — Lettre du duc d'Orléans à Gouverneur-Morris. — Il arrête son passage sur le vaisseau l'*America*. — Lettre du duc d'Orléans à sa mère — Il s'embarque pour l'Amérique. — Anecdote. — Le duc aborde à Philadelphie. — Le Directoire rend la liberté au duc de Montpensier et au comte de Beaujolais. Départ de ces deux princes.

Depuis le jour où nous avons interrompu le récit des événements révolutionnaires, la France était en proie à des déchirements continuels. Le tribunal de sang institué par les terroristes avait envoyé dix-huit mille six cent treize victimes à l'échafaud. Aussi la lassitude commençait-elle à s'emparer des bourreaux, et la division à se glisser au sein de la Montagne. Danton et Camille Desmoulins, revenus de leur affreux délire, se séparèrent les premiers de Robespierre. Camille Desmoulins, dans son journal *le Vieux Cordelier*, qu'il rédigeait avec talent; Hébert, dans son ignoble feuille du *Père Duchêne*, atta-

quaient sans relâche l'influence de celui qu'on surnommait déjà le dictateur. Bientôt on vit le ridicule se mêler à l'odieux, le drame faire place à la parade. Après avoir bouleversé l'almanach, on osa porter sur la religion une main sacrilége. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, donna le signal de l'abjuration (6 novembre 1795); puis, un décret institua le culte de la *déesse Raison*, qui, représentée par une actrice de l'Opéra et coiffée du bonnet rouge, fut portée par quatre hommes sur l'autel. Robespierre assista avec une indifférence dédaigneuse à ces scènes absurdes, qui devaient servir à son triomphe en déconsidérant ses adversaires. En effet, quand il jugea le moment favorable, il répondit à leurs déclamations par un décret d'arrestation. Jugés et condamnés au nombre de dix-neuf, ils furent exécutés le 24 mars 1794. Danton, arrêté six jours plus tard, entendit froidement sa sentence de mort, et monta sur l'échafaud le 5 avril. Des triumvirs, Robespierre, resté seul, l'orgueilleux Robespierre gouvernait enfin souverainement la république; mais son règne, heureusement, ne devait être que de courte durée, car les excès mêmes de sa magistrature sans limites allaient précipiter sa chute. Afin de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains, il provoqua le licenciement de l'armée révolutionnaire, la suppression des comités des communes et l'abolition des ministères. Cependant le vertige s'empara de l'ancien tribun. Il se crut tout permis. Non content d'être dictateur, il voulut fonder une religion, et, dans la fête à l'Être suprême, il parut en pontife, revêtu d'un costume merveilleux, avec des fleurs et des épis dans les mains, et ouvrant la marche, à quinze pas de distance de ses collègues de la Convention (7 mai). La puissance de Robespierre se consolidait des succès de nos armes; car, à cette époque, nos généraux remportaient des avantages sérieux. Vainqueur de la coalition dans les Vosges, Hoche venait de délivrer nos frontières; en Italie, l'agression du roi de Sardaigne était impuissante; les Vendéens pliaient sur tous les points, et la guerre semblait à peu près terminée. Toulon seul, qui, pour se soustraire aux vengeances de la Convention, avait appelé les Anglais, ne tarda pas à être repris, grâce aux savantes manœuvres du jeune Bonaparte (19 décembre 1795). Néanmoins, la haine active de l'Angleterre tenait toujours la France en haleine, en alimentant le foyer de la coalition, et en ressuscitant dans la Vendée les horreurs de la guerre

civile. A Paris, le mérite des mesures utiles disparaissait sous les abus monstrueux de la dictature. Les prisons ne cessaient de s'emplir pour fournir à la guillotine sa ration quotidienne de victimes. Tant de cruautés inouïes ne pouvaient manquer de retomber sur leurs auteurs. Les montagnards, menacés de la proscription, se réunissent aux débris de la Gironde, et se décident à prévenir le danger en accusant l'infâme Robespierre. Il veut se défendre; des murmures couvrent sa voix; la lutte devient orageuse et se termine par un décret d'arrestation lancé contre lui. Alors les jacobins se soulèvent pour délivrer leur chef, qui se réfugie à l'hôtel de ville. A minuit, la Commune assemble ses soldats et ses canons, auxquels la Convention oppose les bataillons des sections, commandés par Barras et Fréron. La victoire reste aux assiégeants, et Robespierre, près de tomber une seconde fois entre les mains de ses ennemis, se fracasse la tête d'un coup de pistolet. Le lendemain, ce monstre, l'horreur du genre humain, montait sur l'échafaud, où ses complices le suivirent. Tel fut le 9 thermidor.

La société respirait enfin, après une si longue série de crimes, et la France, avançant toujours dans la voie révolutionnaire, allait accomplir désormais ses réformes sans secousses et sans violences. La mort de Robespierre fut le signal d'une reaction désirée par tout le monde. Quelques émigrés purent rentrer, à la condition de respecter le gouvernement. Le club des jacobins fut fermé par le député Legendre. Au règne des terroristes succéda celui de la *jeunesse dorée*, et les salons, les théâtres, les bals se rouvrirent, grâce à l'impulsion donnée par la belle madame Tallien. Pendant que s'opérait cet heureux changement dans les mœurs et dans le gouvernement, notre situation militaire contribuait à faire renaître l'espérance et la joie dans tous les cœurs; et déjà nous étions maîtres de la Belgique, de la Hollande, du Rhin, du Palatinat, des Alpes, des Pyrénées et de plusieurs places espagnoles (20 novembre 1794). Alarmés de cette suite de succès, les coalisés nous proposèrent la paix, et les royalistes, révoltés à Nantes, se hâtèrent de traiter avec la Convention. Ainsi délivrée des principaux dangers qui menaçaient son existence, la république se dépouillait de ses formes exagérées, pour revenir insensiblement à la mission généreuse de relever les arts, l'industrie, la civilisation, brusquement arrêtés dans leur essor. L'avenir

s'offrait donc sous des couleurs favorables, lorsque de nouvelles luttes réveillèrent les craintes. Un hiver, plus rigoureux que celui de 1788, fit tout à coup régner une disette qu'on était parvenu à conjurer jusqu'alors avec des peines inouïes. Le luxe des hautes classes contrastait d'une manière affreuse avec la misère du peuple, dont les souffrances se traduisaient en cris de rage, en menaces impuissantes. La jeunesse dorée, ardente et implacable dans ses représailles, brisa le buste de Marat, le remplaça par celui de Rousseau, et jeta dans les égouts les lambeaux du cadavre de l'odieux triumvir, arraché du Panthéon. Le gouvernement avisa aux moyens d'empêcher ces soulèvements et de détruire la famine. Ses efforts furent inutiles. A la nouvelle qu'on voulait mettre le peuple à la ration, la fermentation des faubourgs fut à son comble. La Convention, envahie par les perturbateurs, lance un décret contre eux, et envoie aux armées l'ordre de faire marcher des troupes à son secours. Six cents femmes, réunies dans la section des Gra-



villiers, viennent demander du pain et la constitution de 93; mais elles sont bientôt dispersées par la force armée. Cette émeute fut suivie de l'arrestation de députés accusés d'avoir encouragé ces bacchanales; quatre furent condamnés à la déportation, dix-sept

mis en jugement, et Fouquier-Tinville exécuté sur la place de Grève. Ce triomphe redoubla l'audace des thermidoriens, qui nommèrent une commission de sept membres pour reconstruire la constitution sur d'autres bases. Cependant la république, autrefois méprisée et dédaignée par l'Europe entière, était déjà reconnue par la Hollande, la Prusse, la Toscane et la Bretagne révoltée. Nous n'avions plus à combattre que l'Angleterre. Tirant profit des débats de la coalition, elle avait empêché l'Autriche d'entrer dans la pacification, et signé une alliance avec elle, pour remonter son esprit démoralisé. Cet événement, qui n'offrait rien de bien inquiétant, perdait d'ailleurs de son importance par l'arrivée des ambassadeurs de tous les gouvernements.

De pareils résultats auraient été plus remarqués, si le calme eût existé à l'intérieur. Malheureusement l'émeute ne cessait de gronder dans la rue, et les scènes désolantes du 12 germinal n'avaient servi que de prélude à la formidable insurrection du 1er prairial (20 mai 1795). L'abolition du *maximum*, en annulant, pour ainsi dire, la valeur des assignats, avait engendré un jeu effréné et rendu plus difficiles encore les moyens de parer aux rigueurs de la saison. En effet, les ressources devinrent insuffisantes, et le désespoir du peuple ne connut plus de bornes. Soixante mille hommes assiégèrent la Convention dans la salle des Tuileries. Tout ce qui peut y pénétrer se présente à la barre, avec des cris de mort. On se bat dans l'assemblée; le jeune et courageux Féraud est atteint d'un coup de pistolet; sa tête, placée au bout d'une pique, est présentée à tous ses collègues. Le président Boissy d'Anglas, impassible et calme au milieu des menaces, se découvre avec respect devant cette tête ensanglantée. Enfin, après dix heures du plus affreux désordre, Legendre chasse les insurgés, ouvre la séance, et fait lancer un décret d'accusation contre leurs chefs. Le faubourg Saint-Antoine, cerné par vingt mille hommes, menacé d'un bombardement, se laisse désarmer sans résistance. Les derniers débris de la Montagne disparurent dans cette tourmente, et de ce moment le peuple abdiqua définitivement sa puissance redoutable et irréfléchie. La contre-revolution signala son triomphe par l'abrogation de ce qui restait des anciens decrets de Robespierre; les églises furent notamment rendues au culte catholique, et la garde nationale réorganisée. Toutefois, le pouvoir des vainqueurs touchait lui-même à son ago-

nie. La Convention, parvenue au terme de ses travaux, craignait de subir à son tour, après sa retraite, les conséquences de la réaction. Elle crut se mettre à l'abri de toutes représailles, en ajoutant à la constitution de l'an III un décret, en vertu duquel les électeurs devaient renvoyer les deux tiers des anciens députés dans les assemblées nouvelles. Accepté par la province, le décret fut repoussé par la capitale, et servit de prétexte à une révolte dans les sections. La Convention, prise au dépourvu, confia le soin de sa défense à Barras; mais ce fut Bonaparte qui commanda les troupes, et mitrailla les sectionnaires sur les marches de Saint-Roch (13 vendémiaire an IV, 1er octobre 1795). La Convention fit preuve de modération dans la victoire, en terminant sa carrière par l'abolition de la peine de mort, et par une amnistie pour tous les faits relatifs à la révolution (26 octobre); puis, après un règne de trois ans et trente-quatre jours, elle céda la place au Directoire, composé de cinq membres : Barras, Rewbell, Laréveillère-Lepeaux, Letourneur et Carnot.

Le nouveau gouvernement, inauguré sous des auspices si tristes que son avenir pouvait lui paraître un problème, ne dut sa constitution qu'à ce besoin de calme, qu'à cette lassitude qui suit les grandes commotions politiques. Doutant de lui-même et ombrageux comme tous les pouvoirs faibles, il eut peur de l'influence du nom d'Orléans. A l'intérieur, il n'avait rien à craindre de la branche aînée des Bourbons. Le fils de Louis XVI était mort depuis le 3 juin 1795. La duchesse d'Angoulême fut échangée, le 9 décembre de la même année, contre les cinq commissaires de la Convention livrés aux Autrichiens par Dumouriez. Il ne restait donc plus en France que la duchesse d'Orléans, ses fils, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, le prince de Conti et la duchesse de Bourbon. La duchesse d'Orléans, rendue à la liberté par la Convention, en profita pour obtenir celle de ses enfants, toujours retenus à Marseille au mépris du traité d'échange qui concernait tous les Bourbons indistinctement. Puis, en même temps, elle fit des démarches en faveur de Louis-Philippe. Carnot l'engagea à le rappeler en France. « Il faut d'abord, dit-elle, révoquer publiquement l'acte de sa proscription. — Nous ne le pourrions pas sans nous compromettre, » reprit le directeur. Alors on abandonna ce projet, qui peut-être cachait une arrière-pensée hostile au chef de la branche d'Orléans, et l'on promit la délivrance du duc de

Montpensier et du comte de Beaujolais, à la condition expresse que Louis-Philippe se retirerait en Amérique.

Pendant le cours de ces négociations, le duc d'Orléans vivait tranquille et ignoré dans sa retraite, sans se douter qu'il fût un sujet d'inquiétude pour le Directoire, et le point de mire de tous les partis. Déjà, durant son séjour en Suède, près d'Altona, il avait refusé la proposition, faite au nom de Louis XVIII, de servir dans l'armée de Condé. Ce refus, dont Louis XVIII, homme profond, croyait deviner le véritable sens, fut le principe de cette froideur et de cette méfiance qu'il ne cessa de lui témoigner sous la Restauration. A ses yeux, le duc d'Orléans mettait trop de persistance à séparer sa cause de celle de la branche aînée pour n'avoir pas un but caché. Il y avait peut-être, il faut l'avouer, plus d'habileté que d'abnégation dans une conduite aussi réservée. Néanmoins, Louis XVIII, loin de se tenir pour battu, attendit avec patience l'occasion de compromettre son prudent parent. Ce dernier se trouvait encore à Frédérickstadt, en Holstein, lorsqu'on lui remit une lettre de sa mère, qui l'instruisait des conditions que le



Directoire imposait à sa famille, en échange de la liberté de ses frères. Cette lettre, restée deux mois en route, — car on avait perdu les traces du jeune exilé, — cette lettre était ainsi conçue :

« Paris, 8 prairial, an IV (27 mai 1796).

« Mon cher fils, les événements qui se sont accumulés sur la tête

de ta pauvre mère, depuis l'instant où elle a eu le malheur d'être privée de la consolation de communiquer avec toi, en achevant de ruiner sa santé, l'ont rendue encore plus sensible à tout ce qui a rapport aux objets de son affection. Son pays et ses enfants augmentant depuis longtemps ses sollicitudes, tu ne te borneras pas sans doute à les partager lorsque tu sauras que, même dans tes malheurs, tu peux encore les servir. L'intérêt de ta patrie, celui des tiens, te demandent le sacrifice de mettre entre nous la barrière des mers. Je suis persuadée que tu n'hésiteras pas à leur donner ce témoignage d'attachement, surtout lorsque tu sauras que tes frères, détenus à Marseille, partent pour Philadelphie, où le gouvernement français leur fournira de quoi exister d'une manière convenable. Les revers ayant dû rendre encore plus précoce la maturité de mon fils, il ne refusera pas à sa bonne mère la consolation de le savoir auprès de ses frères. Si l'idée de notre séparation est déchirante pour mon cœur, celle de votre réunion en adoucira bien l'amertume.

« Que la perspective de soulager les maux de ta pauvre mère, de rendre la situation des tiens moins pénible, de contribuer à assurer le calme à ton pays... que cette perspective exalte ta générosité, soutienne ta loyauté! Tu n'as pas sans doute oublié, mon bien-aimé, que la tendresse de ta mère n'a pas besoin d'être excitée par de nouveaux actes de ta part, propres à la justifier... Puissé-je apprendre bientôt que mon Charles, mon Antoine ont embrassé leur aîné; que leur mère reçoit en eux les démonstrations et les preuves des sentiments de ses fils... Arrive à Philadelphie en même temps qu'eux, plus tôt, si tu peux. Le ministre de France à Hambourg facilitera ton passage; qu'il le connaisse du moins... Ah! que ne puis-je aller moi-même presser contre le sein trop déchiré de cette si tendre mère celui qui ne lui refusera pas le soulagement qu'elle réclame!

« Si cette lettre parvient à mon bien-aimé, j'espère qu'il ne refusera pas de répondre à sa si tendre mère, et de lui procurer enfin la consolation de recevoir de ses nouvelles. Il voudra bien lui adresser sa lettre sous le couvert du ministre de la police générale de la république à Paris.

« ***P. S.*** J'aime à croire que depuis environ trois mois, malgré l'impossibilité où j'ai toujours été de t'écrire, tu auras connu l'extrême désir de ta mère de te savoir bien éloigné de tous les intrigants

et de toutes les intrigues, qu'elle ne saurait assez te recommander de fuir.

« *Signé* : L.-M. A. de BOURBON. »

Le duc d'Orléans répondit sans retard :

« Frédérickstadt, 15 août 1796.

« Je reçois avec joie et attendrissement, ma chère maman, la lettre que vous m'avez écrite de Paris, le 8 prairial, et que le ministre de la république, près les villes anséatiques, m'a fait passer par ordre du Directoire exécutif. Conformément à ce que vous m'ordonnez, je vous adresse cette réponse sous le couvert du ministre de la police générale.

« Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés, et je serai parti pour l'Amérique. En accusant au ministre de France à Brême la réception de votre lettre et de celle qu'il m'a écrite en me l'envoyant, j'ai cru pouvoir lui demander (d'après ce que vous m'avez mandé, et qu'il m'a confirmé) les passe-ports nécessaires à la sûreté de ma route ; dès que je les aurai reçus, je m'embarquerai sur le premier bâtiment qui fera voile pour les États-Unis.

« Assurément, quand j'aurais de la répugnance pour le voyage que vous me demandez d'entreprendre, je n'en mettrais pas moins d'empressement à partir ; mais c'était toujours celui que je désirais le plus pouvoir faire ; et je ne fais à présent qu'accélérer l'exécution d'un projet qui était déjà définitivement arrêté dans mon esprit. Il y a même longtemps que je serais parti, si je n'avais été constamment retenu par une suite de circonstances bizarres et malheureuses. Je n'entreprendrai pas de vous en faire le triste et inutile détail. J'espérais que, dans peu, tous les obstacles qui m'arrêtaient seraient aplanis; mais il n'en est point que votre lettre ne détruise. Je vais partir sans différer davantage. Eh ! que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir? Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps. Je n'ose examiner si je peux conserver l'espérance de la revoir un jour. Mais serais-je donc toujours privé de la consolation de voir, de temps en temps, quelques lignes de son écriture, et de savoir au moins comment elle se trouve?

« Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères et que je serai réuni à eux; car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce qui me parut si longtemps impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée. Je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse : même à présent, je ne la croirai plus malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité, et par conséquent à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour ma patrie; et, tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

« Il m'est impossible, puisque j'écris à ma chère maman, de ne pas saisir cette occasion de lui dire que, depuis longtemps, je n'ai plus de relations avec madame de Genlis. Elle vient même de faire imprimer à Hambourg une lettre qui m'est adressée, accompagnée d'un précis (très-inexact) de sa conduite pendant la révolution, et dans lequel elle ne respecte même pas la mémoire de mon malheureux père. Je ne compte certainement pas répondre à la lettre qu'elle m'écrit; mais je crois de mon devoir de rétablir dans leur intégrité une partie des faits qu'elle a tronqués. Je ferai imprimer à Hambourg ce petit écrit; et j'aurai soin qu'il en soit adressé un exemplaire au ministre de la police générale, espérant qu'il voudra bien vous le faire remettre.

« Adieu, ma chère maman; rien n'égale la joie que j'ai ressentie en revoyant de votre écriture, dont j'étais privé depuis si longtemps. Puisse-je apprendre bientôt que votre santé s'améliore, et le savoir de vous. Soignez bien cette santé qui nous est si précieuse; et, si ce n'est pas pour vous, au moins que ce soit pour vos enfants. Adieu; votre fils vous embrasse de toute son âme; croyez qu'il est bien heureux de pouvoir encore vous obéir.

« *Signé* L. P. d'Orléans. »

Avant de passer outre, il est utile d'expliquer un fait dont parle le prince dans sa réponse. Il s'agit de la rupture antérieurement survenue entre lui et son institutrice. En 1796, madame de Genlis, qui s'était retirée à Silk, dans le Holstein, cherchait à se faire rayer de la liste des émigrés. Cependant, accusée de sympathie pour le parti

d'Orléans ou celui de la monarchie constitutionnelle, que redoutait le Directoire, elle comprit que le succès de ses démarches dépendait d'un désaveu public à cet égard. Renier son passé, ses premières affections, ne suffisait pas pour convaincre le gouvernement de la sincérité de ses principes politiques; mais c'était donner des gages pour l'avenir. Il faut ajouter qu'elle obéissait à un ressentiment personnel et voulait se venger de ce qu'on lui avait retiré mademoiselle Adélaïde. Dans ce double but, elle publia à Hambourg une brochure intitulée : *Précis de la conduite de madame de Genlis pendant la révolution.* C'est dans cet écrit qu'elle inséra, à l'adresse du duc d'Orléans, une lettre dont la véritable destination n'était que trop évidente. Composée avec un art infini, avec la prudence qui caractérisait cette femme astucieuse, cette lettre se distingue par un ton de bonhomie et de tendresse apparentes qui fait singulièrement ressortir l'audace de ses admonestations et le mordant de sa critique. A des vérités qui témoignent de son esprit d'observation se trouvent mêlées, le plus souvent, des insinuations perfides. On sent que le jugement qu'elle porte sur son élève ne manque pas de justesse, mais qu'il révèle cette préoccupation sous l'empire de laquelle elle écrivait. S'érigeant en prophète hardi, elle lui dépeint, sous de vives couleurs, le rôle dangereux que ses partisans veulent lui faire jouer; résume rapidement la situation politique de la France, ses besoins, son avenir, et déclare au fils aîné d'Égalité que ce n'est pas à lui qu'il peut être donné de gouverner avec éclat un grand empire. Madame de Genlis avait raison de se défier alors de l'inexpérience du jeune duc d'Orléans; mais depuis, les événements ont en partie donné tort à ses prévisions. Cette lettre, qui eut un certain retentissement à son apparition, acquiert aujourd'hui un nouvel attrait de curiosité, et, malgré la futilité de quelques détails, il convient de la livrer intacte à l'appréciation des lecteurs.

« De Silk, pays du Holstein, ce 8 mars 1796.

« Ignorant absolument, monsieur, depuis près de deux ans, le lieu que vous habitez, et n'ayant avec vous aucune espèce de correspondance depuis dix-huit mois, je prends le parti de rendre cette lettre publique. De cette manière, elle vous parviendra, dans quelque lieu

que vous soyez. Tant que j'ai pu vous être utile, ainsi qu'à votre intéressante et malheureuse sœur, j'ai dû conserver avec vous des rapports intimes; c'est ce que j'ai fait, et ce que je désirerais faire encore si vous aviez besoin de moi. A l'époque où j'ai quitté la Suisse (au mois de mai 1794), nous étions séparés, vous et moi, depuis un an; vous étiez fort loin de moi; vous deviez votre asile à la recommandation d'une personne avec laquelle je n'avais nulle liaison; une juste reconnaissance vous a inspiré pour cette personne autant de confiance que d'amitié; ses conseils pouvaient vous être plus utiles que les miens, puisque j'étais seule avec mademoiselle d'Orléans, renfermée dans un couvent où j'ai passé avec elle un an dans la plus profonde solitude, uniquement occupée à soigner sa santé et à perfectionner les talents que je lui ai donnés. Quand je suis arrivée (il y a vingt et un mois) dans ce pays, j'ai désiré y vivre absolument ignorée; de sorte que, vous écrivant très-rarement et ne voulant point confier mon secret à la poste, je ne vous ai point mandé où j'allais. Cependant, j'ai trouvé le moyen, sans vous dire mon nom supposé et le lieu que j'habitais, de vous donner de mes nouvelles, et en même temps je vous indiquais une adresse pour m'écrire; c'est au mois d'octobre 1794 que j'ai reçu de vous la dernière lettre qui me soit parvenue. Elle ne contenait, ainsi que les précédentes, que l'expression de votre reconnaissance et de votre tendresse pour moi; et le doux nom de *mère*, que vous m'y donnez toujours, doit me convaincre que, malgré le mystère de votre conduite, votre cœur est toujours pour moi ce qu'il doit être; car, depuis cette époque, n'ayant eu aucune sorte de relation avec vous, je n'ai rien pu faire qui ait dû jeter du refroidissement entre nous. Il y a environ dix mois qu'on m'envoya une lettre pour vous, imaginant que je saurais votre adresse; tout le monde assurait que vous étiez dans ce pays, et même on nommait votre correspondant. Je lui fis demander le nom du lieu que vous habitiez; il répondit qu'en effet il le savait, mais qu'il ne pouvait me le dire. Je n'insistai point et j'envoyai la lettre. Je n'entendis pas parler de vous, et je ne fis aucune démarche pour vous voir et pour vous écrire; mais, je vous le répète, si j'avais eu la moindre espérance de vous être de quelque utilité, j'aurais été vous prévenir et vous chercher avec le plus vif empressement. J'ai lu dans les papiers publics de ce pays une lettre sous votre nom, qui

annonçait (il y a quelques mois) que vous partiez pour l'Amérique. Comme vous n'avez point désavoué cette lettre, je dois la croire de vous, et je suis persuadée par conséquent que vous êtes en Amérique. Je vous félicite d'avoir pris ce parti ; vous pouvez vous souvenir que je vous disais, il y a trois ans, que c'était le meilleur pour vous.

« Il me paraît impossible que vous ne sachiez pas que l'on a écrit, dans plusieurs papiers français, que vous aviez un *parti* en France et des *partisans* dans les pays étrangers qui voulaient vous placer sur le trône. Si vous ignoriez ce fait, ce serait vous rendre un très-grand service que de vous en instruire. Pendant les dix années de soins si constants que je vous ai consacrés, j'ai eu le temps d'étudier et de connaître votre caractère, et je n'y ai jamais démêlé le moindre germe d'ambition. Je m'en applaudissais, certaine que vous en seriez plus vertueux et plus heureux. Depuis votre éducation finie, dans les trois années où nous avons eu ensemble des rapports si tendres et si intimes, je vous ai vu constamment le patriotisme le plus exalté, le désintéressement le plus pur et le plus vrai, et la plus parfaite droiture de sentiments. Vous m'avez écrit des volumes de lettres pendant mon séjour en Angleterre ; je les avais confiées à un ami qui me les a renvoyées. Je les ai toutes, ainsi que celles que vous m'avez écrites dans les premiers temps de notre séjour en Suisse, entre autres celle que vous m'écrivîtes au moment où nous entrâmes au couvent, et dans laquelle vous me montriez une si vive reconnaissance de ce que j'avais eu le bonheur de pouvoir faire pour vous en quittant Zug, et de ce que je me dévouais à votre malheureuse sœur, dont j'étais alors l'unique ressource. Je conserverai ce recueil de lettres toute ma vie ; on y voit sans doute quelquefois des principes exagérés et quelques idées peu réfléchies, légers défauts si excusables à votre âge ; on y voit aussi qu'à cet égard nous n'étions pas de même avis ; mais, malgré ces petites différences d'opinions, je trouve, en relisant ces lettres, la récompense de tout ce que j'ai fait pour vous ; j'y trouve la certitude que vous êtes incapable de vous prêter aux desseins qu'on vous suppose. Vous aviez *vingt ans* lorsque vous écrivîtes les dernières lettres de ce recueil, monument précieux de votre reconnaissance, de votre affection filiale pour moi, et de tous les sentiments qui peuvent honorer un jeune homme. Vous aviez vingt ans... Peut-on se démentir ensuite à vingt-trois, à moins d'une faiblesse absolument

inexcusable? Non, j'en suis certaine, le fond de votre cœur, vos principes et vos opinions sont les mêmes. Vous! prétendre *à la royauté!* devenir un usurpateur, pour abolir une république que vous avez reconnue, que vous avez chérie, et pour laquelle vous avez combattu vaillamment! Et dans quel moment? Quand la France s'organise, quand le gouvernement s'établit, quand il paraît se fonder sur les bases solides de la morale et de la justice! Quel serait le degré de confiance que la France pourrait accorder à *un roi constitutionnel* de vingt-trois ans, qu'elle aurait vu deux ans auparavant ardent républicain et le partisan le plus enthousiaste de la liberté? Un tel roi ne pourrait-il pas, tout aussi bien qu'un autre, abolir insensiblement la constitution et devenir despote? D'après les idées reçues en général, il y a moins d'intervalle de la royauté, quelle qu'elle soit, au despotisme, que du gouvernement démocratique à la royauté la plus mitigée. Pourriez-vous, en montant sur ce trône sanglant et renversé, vous flatter même de donner la paix à la France? Non, sans doute; la prolongation de la guerre extérieure, et, de plus, la guerre civile dans toutes les parties de l'empire seraient les funestes fruits de cette odieuse usurpation. La France, en reprenant la royaute, légitime elle-même les prétentions du frère de Louis XVI. Si le trône est relevé, c'est à lui qu'il appartient; en vous y plaçant, vous n'y porteriez jamais que le plus odieux de tous les titres; de nouvelles factions vous en chasseraient, et vous trouveriez alors dans l'exil et la proscription les seuls malheurs que vous n'avez point encore eprouvés, et les seuls qui soient insupportables : le deshonneur et les remords. D'ailleurs, quand vous pourriez légitimement et raisonnablement prétendre au trône, je vous y verrais monter avec peine, parce que vous n'avez, à l'exception du courage et de la probité, ni les talents ni les qualités nécessaires dans ce rang. Vous avez de l'instruction, des lumieres et mille vertus; chaque état demande des qualites particulières, et vous n'avez point celles qui font les grands rois. Vous êtes fait par vos goûts et par votre caractère pour la vie sedentaire et privée, pour offrir le touchant exemple de toutes les vertus domestiques, et non pour représenter avec éclat, pour agir avec une activité constante, et pour gouverner avec fermete un grand empire. Je suis sûre, monsieur, que vous pensez tout ce que je viens d'exprimer, et je me flatte que les personnes qui vous entourent et les amis que vous avez choisis

sont incapables de chercher à vous inspirer une ambition qui serait aussi absurde que criminelle sous tous les rapports ; enfin, je suis intimement persuadée que, si ceux qui vivent avec vous vous donnaient des conseils différents, ce que je n'ai nulle raison de supposer, vous les rejetteriez pour ne consulter que votre cœur, dont la droiture vous guidera toujours bien. En faisant imprimer cette lettre, je crois vous rendre un service, parce qu'elle peut servir à dissuader ceux qui, contre toute apparence, veulent faire de vous un chef de parti. On doit naturellement croire que votre institutrice peut mieux qu'un autre connaître votre caractère, et j'ose répondre que vous avez horreur des projets qu'on vous attribue ; rien jusqu'ici dans votre conduite n'a dû raisonnablement fonder cette opinion extravagante ; vous avez bien servi votre patrie ; vous avez fui pour éviter la mort qu'un tyran sanguinaire vous préparait ; vous avez vécu depuis dans l'obscurité, sans jamais chercher à vous faire des partisans ; vous êtes pur et irréprochable ; conservez toujours ce bonheur, le seul qui vous reste et qui vous rend si digne d'exciter l'intérêt des âmes sensibles et vertueuses. J'ai voulu aussi, en publiant cette lettre, faire connaître à mes concitoyens des sentiments et une manière de penser qui puissent me mettre moi-même à l'abri de toute calomnie, et réfuter celles dont on a déjà voulu me noircir ainsi que vous. Si je n'ai pas fait cette démarche il y a quelques mois, c'est que je voulais rester ignorée dans la solitude que j'ai choisie ; je n'avais aucun intérêt à me cacher, mais mon goût me faisait désirer une retraite absolue, et ma situation m'en fait un devoir. J'ose croire que ma conduite, mes sentiments, mes écrits et mes malheurs m'assurent le droit de trouver partout une hospitalité généreuse ; je puis taire mon nom, mais je n'ai nulle raison de le désavouer ; on a découvert l'asile où je me suis réfugiée ; j'y suis maintenant sous la protection du gouvernement, qui a daigné m'autoriser (et de la manière la plus honorable et la plus flatteuse) à m'y fixer, si je le désire. Enfin, je sollicite mon rappel en France, désirant vivement y retourner pour revoir ma fille et mes petits enfants, et pour aller à Marseille offrir à vos infortunés frères quelques consolations et tous les soins de l'amitié. Voilà, monsieur, et les motifs qui ont inspiré cette démarche et ceux qui me l'ont fait différer. Je conçois qu'elle me ferait d'irréconciliables ennemis, s'il était vrai qu'il y eût des gens qui (à votre insu) eussent le

coupable espoir de vous voir régner un jour ; je conçois que, dans ce cas, cette lettre si franche et si positive pourrait faire éclore quelques nouveaux libelles contre moi. Je sais dédaigner des calomnies absurdes, des imputations extravagantes, non-seulement faites sans preuves, mais dénuées de toute vraisemblance, et évidemment produites par la haine et le ressentiment ; cependant, ces nouvelles méchancetés anonymes (car je n'en éprouve que de ce genre) me feraient une peine véritable, parce qu'elles pourraient vous compromettre aux yeux de ceux qui jugent sans réflexion, et que je suis sûre d'avance qu'elles vous affligeraient vivement ; au reste, il serait bien injuste de vous rendre responsable des folies de quelques ambitieux obscurs, et c'est, j'ose l'espérer, ce que ne feront point les personnes impartiales et raisonnables.

« Adieu, monsieur ; consacrez-vous à l'heureuse et douce obscurité qui convient à vos malheurs et à votre situation. Vous porterez dans la solitude de déchirants souvenirs, mais vous pourrez aussi vous en retracer de bien doux. Rappelez-vous tant d'actions touchantes de bienfaisance et d'humanité qui, durant le cours de votre éducation, honorèrent tous les jours de votre vie, et qui firent aussi les délices de vos malheureux frères... Rappelez-vous la couronne civique de Vendôme... Des actions brillantes ont illustré les premiers pas de votre carrière ; mais désormais vous ne pouvez trouver la véritable gloire que dans une profonde retraite. Aimez toujours votre patrie ; consolez-vous de ses injustices, en vous rendant le noble témoignage que vous n'avez jamais cessé de la chérir ; non-seulement faites des vœux pour sa prospérité, mais désirez qu'elle soit heureuse de la manière dont elle veut l'être ; enfin, ne vivez désormais que pour la vertu, ce sera vivre encore pour le bonheur. »

Que d'adresse, que de précautions oratoires, que d'impudence en même temps dans cet interminable factum ! Chaque mot y est pesé. Enfanté dans un moment d'humeur chagrine, il met en lumière toutes les faces du caractère de son auteur, et pourtant rien ne semble, de prime abord, y révéler la moindre animosité. On le croirait dicté par l'affection la plus profonde, par la sollicitude la plus vive. Tantôt c'est une mère vigilante qui tremble pour l'avenir d'un fils, tantôt c'est une institutrice éclairée, usant de l'autorité de sa parole pour écarter son élève des écueils qui le menacent. S'aperçoit-elle qu'elle a dépassé

le but, aussitôt elle évoque le souvenir de ses bienfaits pour enchaîner la juste indignation du prince; elle exalte les vertus, le patriotisme et la gloire du héros de Jemmapes, pour les élever comme une barrière infranchissable entre le trône et lui. Mais toujours souple et rampante en face du plus puissant, elle encense le Directoire afin de trouver grâce devant lui. Le duc d'Orléans, comme il nous l'apprend lui-même, dédaigna de répondre à cette étrange aberration d'esprit, et madame de Genlis vécut assez longtemps pour voir son élève monter sur ce trône, dont elle l'avait jugé indigne trente-quatre ans auparavant.

Cependant le noble proscrit se mit en mesure de presser son départ pour l'Amérique. Le 30 août, il écrivit à Gouverneur-Morris : « Je viens de recevoir une lettre de ma mère qui m'ordonne d'entreprendre un voyage dans votre pays, et m'annonce que ce voyage doit améliorer sa situation et celle de ma famille. En conséquence, je vais partir en toute hâte. Mes frères aussi doivent faire voile pour Philadelphie. Ceci est certain, car le Directoire m'a envoyé officiellement la lettre de ma mère ; par conséquent, il en a connaissance.

« Je vous ai déjà informé que j'ai écrit à M. Paris'h pour lui demander qu'il donne à ma sœur une lettre de crédit de 300 livres sterling prise sur les 1,500. Il m'a envoyé dire que la somme qu'il avait à ma disposition était seulement de 400 pounds, et qu'il ne pouvait pas la délivrer par petites sommes et sans mon reçu. Je lui ai donc envoyé mon reçu pour ces 400 pounds. J'en ai transmis 100 à ma sœur et j'en garde 300 pour moi. Je vais partir immédiatement pour Hambourg, où je m'embarquerai sur le premier vaisseau. Adieu, mon ami, je vous embrasse.

« *Signé* L. P. D'ORLÉANS. »

Gouverneur-Morris était en mission dans l'Allemagne quand lui parvint la lettre du prince. Aussitôt il transmit à ses correspondants de New-York l'ordre d'ouvrir à son jeune protégé un crédit illimité pendant toute la durée de son séjour aux États-Unis. Désormais libre de tous soucis pour l'avenir, le duc d'Orléans arrêta son passage sur le vaisseau américain *l'America*, capitaine Ewing, bâtiment régulier de commerce entre Hambourg et Philadelphie. Il avait pris dans ses passe-ports la qualité de sujet danois. Au moment où le vaisseau se

disposait à lever l'ancre, il survint de grands vents d'ouest qui re-



tardèrent le départ. Le prince en profita pour annoncer son embarquement à sa mère : « Il y a déjà longtemps, ma chère maman, lui écrivit-il, que vos ordres seraient exécutés, et que je serais parti pour Philadelphie, si un vent d'oüest permanent ne nous empêchait pas de sortir de l'Elbe. Comme il me sera impossible d'écrire au moment où nous mettrons à la voile, je laisserai cette lettre à un négociant de Hambourg, qui voudra bien se charger d'y ajouter l'époque du départ de *l'America*. Je suis sur un très-bon vaisseau américain, doublé en cuivre et fort bien arrangé intérieurement. Le capitaine est un fort bon homme, et nous sommes parfaitement nourris. Soyez sans aucune inquiétude pour ma route, ma chère maman. Le ministre de France m'a délivré les passe-ports que j'avais demandés pour moi. Il a même eu l'attention d'y joindre une lettre pour le ministre de la république près les États-Unis [1]. Ainsi, vous pouvez être parfaitement tranquille sous tous les rapports. Il me tarde beaucoup d'avoir des nouvelles de mes frères, dont je suis privé depuis si longtemps. Les gazettes ne nous ayant pas annoncé leur départ, je crains qu'il ne soit pas encore effectué. J'en attends la nouvelle avec une impatience bien vive.

(1) Charles Reinhard, honorable diplomate, créé pair de France par Louis-Philippe Ier, et mort à Paris le 25 décembre 1837.

« Vous trouverez joint à cette lettre un exemplaire du petit écrit dont je vous ai parlé dans ma première.

« Adieu, ma chère maman ; votre fils vous chérit et vous embrasse de toute son âme. C'est aussi de toute son âme qu'il souhaite que le voyage qu'il entreprend puisse avoir l'effet que vous en attendez, et améliorer enfin la cruelle position des siens qui pèse sur son cœur depuis si longtemps.

« *Signé* L. P. D'ORLÉANS. »

L'America sortit de l'Elbe le 24 septembre 1796. Il n'y avait à bord, outre le duc d'Orléans, connu de Baudouin seul, qu'un passager de cabine. C'était un émigré français, ancien habitant de Saint-Domingue, qui comprenait fort peu l'anglais et le parlait plus mal encore. Mais s'apercevant que son compagnon, dont il était loin de soupçonner le rang, possédait parfaitement cette langue, il lui demanda s'il connaissait le français, et, sur sa réponse affirmative : « En effet, ajouta-t-il, vous ne le parlez pas mal pour un Danois, et je vous prierai de me servir d'interprète. » Pendant près de trois jours, les brouillards les plus épais enveloppèrent le navire, et ne se dissipèrent que le 27 au soir. On se trouvait en ce moment à la hau-



teur de Calais. Un corsaire français y conduisait deux bâtiments da-

nois qu'il venait de capturer ; il vira de bord et voulut visiter *l'America*. Grande fut la frayeur de l'émigré à l'approche du canot du corsaire ; et vite il courut se réfugier dans la cabine. Déconcerté par le sang-froid du duc d'Orléans, qui restait sur le pont, il s'écria avec dépit : « Ma foi, monsieur, si vous étiez Français comme moi, vous ne seriez pas si à votre aise dans ce moment-ci. » Les corsaires, montés à bord, examinèrent les papiers du capitaine : « Ah ! fort bien ! dirent-ils, de Hambourg à Philadelphie, c'est de port neutre à port neutre, nous n'avons rien à dire à cela ; continuez votre route, mais serrez la côte d'Angleterre, elle vaut mieux que celle de France. » Et ils s'éloignèrent sans s'occuper des passagers. Le duc d'Orléans se hâta d'aller rassurer l'émigré, qui, remis enfin de son émotion, dit assez plaisamment : « Ah ! ils sont partis ! Que le diable les emporte ! Mais ils m'ont donné là une fière venette. »

Le navire acheva sa traversée sans autre incident et jeta l'ancre devant Philadelphie le 21 octobre suivant. A la vue de cette terre libre à laquelle il venait demander l'hospitalité, le duc d'Orléans, jugeant inutile de prolonger son incognito, arbora la cocarde tricolore, et



seulement alors les passagers apprirent le nom de leur compagnon de voyage.

Le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais furent moins heureux que Louis-Philippe. Condamnés à une captivité rigoureuse dont

ils ne prévoyaient pas le terme, ils avaient essayé de s'évader en 1795; mais cette tentative échoua, par suite d'une fracture que se fit M. de Montpensier, et son frère, ne voulant pas l'abandonner, revint se livrer lui-même. Le Directoire, enfin, n'hésita plus à les embarquer pour l'Amérique, dès qu'il eut la certitude du départ de leur frère aîné, et, le 5 novembre, ils furent rendus à la liberté.

« Nous ne dormîmes pas de la nuit, raconte le duc de Montpensier dans ses *Mémoires*, et dès sept heures du matin, nous nous rendîmes avec le général Willot, le consul américain Cathalan, et la bonne madame de la Charce, à bord du vaisseau suédois *le Jupiter*. Le peuple de la ville, instruit de notre départ, se rassembla bientôt en foule pour nous voir. Le port et le rivage voisin étaient couverts de monde; le fort, garni de gens aux fenêtres et sur les parapets. Pendant ce temps, le général Willot nous exprimait à la hâte ses vœux sincères pour notre heureuse traversée. La bonne madame de la Charce avait le cœur déchiré, et, prête à s'évanouir, elle fut obligée de quitter le bâtiment sans nous dire adieu. L'ancre se leva les voiles s'enflèrent; ceux qui devaient rester en France descendirent à la hâte dans leurs canots; tous les adieux se répétèrent mille fois. Un vent frais s'élevant, nous nous éloignâmes rapidement de cette terre où nous avions été si malheureux, et dont cependant nous n'avions pas cessé de souhaiter le bonheur. Le vent étant devenu contraire quelque temps après, et nous ayant retenus vingt-trois jours dans la Méditerranée, nous fûmes obligés de relâcher à Gibraltar. Le général O'Hara, qui en était alors gouverneur, nous rendit le très-court séjour que nous y fîmes extrêmement agréable. Après une traversée de quatre-vingt-treize jours, non moins pénible que longue, nous arrivâmes en Amérique le 8 février 1797. Toutes nos peines y furent sinon oubliées, au moins bien adoucies par l'idée de nous retrouver en possession de notre liberté, et par le bonheur inappréciable de serrer dans nos bras un frère chéri que nous avions si longtemps désespéré de voir. »

CHAPITRE IX.

Le duc d'Orléans se rend à la légation française des États-Unis. — Opinion des Américains sur la révolution française. — Réunion du duc d'Orléans et de ses frères. — Ils sont présentés à Washington. — Voyages en Amérique. — Visite à Mont-Vernon. — New-Echota; anecdote. — Une auberge dans le Kentucky; anecdote. — Halte à Pittsbourg. — Le comte de Beaujolais tombe malade; le duc d'Orléans lui sert de médecin; bientôt il tombe malade lui-même. — La comédie à Bairdstown. — Les princes se remettent en route. — Buffalo; les Indiens Senecas. — Le chien volé. — Chute du Niagara. — Retour à Philadelphie. — Lettre du duc de Montpensier à mademoiselle Adelaïde. — L'émigré; anecdote. — Dénuement des trois frères. — Ils reçoivent des secours de leur mère. — Départ pour New-York; tournée. — Événements politiques; embarras du Directoire. — État des partis. — Conspiration du camp de Grenelle. — Journée du 18 fructidor; conséquences de cet événement. — Bannissement des Bourbons. — La duchesse d'Orléans est déportée en Espagne; ses fils veulent l'y rejoindre. — Anecdote. — Les princes arrivent à la Nouvelle-Orléans; ils s'embarquent pour la Havane; anecdote. — Arrivée à la Havane; anecdote. — Conduite brutale du gouvernement de Madrid à l'égard des princes. — Le duc d'Orléans échappe aux coups d'un assassin. — Les princes partent pour l'Angleterre. — A Halifax, le duc de Kent leur fait bon accueil. — Pitt et le comte d'Artois. — Les trois frères font quarantaine à Falmouth. — Lettre du duc d'Orléans à Gouverneur-Morris. — Arrivée des princes à Londres.

A son arrivée à Philadelphie, le duc d'Orléans remit à la légation française des États-Unis une copie du mandat d'arrêt de la Convention, auquel il s'était soustrait par la fuite, l'état de ses services militaires, et tous les actes relatifs à sa conduite politique. Il fit cette démarche d'après l'inspiration de sa mère, qui tenait à convaincre le Directoire que son fils n'avait pas été le complice des projets de Dumouriez en 1793. Une fois cette formalité remplie, le duc se choisit une retraite aussi simple que possible, et attendit avec im-

patience le jour où il serait réuni à ses frères. Mais ce jour était encore éloigné, et le jeune prince, que dévorait un besoin d'activité incessante, ne pouvait trouver de distraction que dans l'étude et dans l'observation du monde. Le nom de Gouverneur-Morris lui ouvrit toutes les portes, lui valut partout un accueil empressé; et l'aménité de son caractère, son instruction variée, l'intérêt que réveillait dans tous les cœurs une existence si agitée, si curieuse déjà, entourèrent sa personne d'un charme irrésistible. Les lois d'un pays libre devaient nécessairement attirer l'attention d'un jeune homme qui avait concouru à la conquête des libertés de sa patrie. Cette étude, en l'amenant à une comparaison entre la constitution d'une république florissante et les constitutions imposées successivement à la France, au milieu des tempêtes politiques, lui offrait d'utiles enseignements pour l'avenir. Les excès de la révolution française, quoique inévitables dans un temps de secousses si profondes, n'en inspiraient pas moins d'horreur aux concitoyens de l'illustre Washington; et les sympathies les plus vives attendaient, sur le sol hospitalier de l'Amérique, les victimes échappées aux fureurs des Robespierre et des Marat. Les hommes les plus éclairés, les plus ardents démocrates condamnaient unanimement, non le principe, mais les tendances de notre révolution, et considéraient l'établissement de la république comme impossible en France. Hamilton le déclarait à Lafayette en 1798. « La suspension du roi et les massacres de septembre, lui écrivait-il, m'ont guéri de toute sympathie pour la révolution française; je n'ai jamais cru qu'on pût faire de la France une république, et je suis convaincu que cet essai, tant qu'il se prolongera, ne peut amener que des malheurs. » Plus tard, le célèbre Jefferson, jetant un coup d'œil sur ces temps héroïques et pourtant de douloureuse mémoire, précisait encore mieux son opinion, dans sa correspondance avec le même personnage: « Vous vous rappellerez peut-être, disait-il en 1815, avec quelle instance, à l'époque du serment du Jeu de Paume, je vous engageai, vous et les patriotes avec lesquels j'étais lié, à entrer alors en arrangement avec le roi, à assurer la liberté religieuse, la liberté de la presse, le jugement par jurés, l'*habeas corpus* et une législature nationale, choses qu'on était alors certain de lui faire adopter; à vous retirer ensuite chez vous, et à laisser ces institutions agir sur la condition du peuple, jusqu'à ce qu'elles le rendissent capable de plus grands

progrès, avec la certitude que les occasions ne vous manqueraient pas pour lui faire obtenir davantage. C'était là tout ce que je croyais vos compatriotes capables de supporter avec modération et utilité pour eux-mêmes [1]. »

Ces jugements, que le temps a consacrés, ces opinions impartiales, texte inépuisable des entretiens de chaque jour, modifiaient singulièrement les idées du duc d'Orléans en jetant dans son esprit le germe de profondes et salutaires réflexions. L'anarchie dans laquelle s'agitait la France, tiraillée au dedans et sans cesse menacée au dehors; cette succession de gouvernements, dont toute l'énergie s'épuisait en rigueurs inutiles; ce spectacle affligeant avait depuis longtemps refroidi l'enthousiasme du jeune prince. Ce n'était plus l'ardent jacobin de 1790, mais un patriote éclairé et rêvant une sage liberté pour son pays. Il prévoyait que la république, fille de la révolution, serait étouffée par sa mère, et que la monarchie renaîtrait de ses cendres. Issu du sang des rois, chef d'une famille princière, objet des vœux de quelques partisans obscurs, le duc d'Orléans ouvrait son âme à des rêves immenses et lointains; et ces espérances, venues en même temps que les ressentiments du passé, renouvelaient l'ardeur du noble exilé pour l'étude et servaient de guide éternel à sa conduite.

Cependant, les mois s'écoulaient, et ses frères n'arrivaient pas. Il commençait à s'inquiéter sérieusement de ce retard inexplicable, quand, le 7 février 1797, il eut la joie de les presser sur son cœur. Cette réunion, si ardemment désirée, les consola de tous les maux soufferts et leur fit apparaître l'avenir sous de plus riantes couleurs. Les trois frères, après le récit mutuel de leurs infortunes, formèrent mille projets heureux, se croyant assez forts désormais pour braver ensemble la mauvaise destinée. Grâce à la lettre de crédit de Gouverneur-Morris, leurs ressources leur semblaient inépuisables; ils étaient riches en effet, riches d'illusions, cette monnaie de la jeunesse, qu'on dépense si rapidement, et qu'on échange, un jour, contre l'expérience, ce trésor plus profitable de l'âge mûr. Dès ce moment, pour nos jeunes exilés, joies et douleurs devaient être communes. Le front haut, l'âme sereine, et se tenant la main, ils allaient avancer d'un pas ferme dans cette voie d'épreuves que leur traçait le destin!

[1] *Mémoires et correspondance du général Lafayette.*

Spectacle touchant et sublime ! Sainte fraternité du sang et du malheur ! Union si forte que la mort seule a pu la rompre, sans éteindre la flamme sacrée du souvenir, toujours vivace dans le cœur de celui



qui a survécu à tant d'infortunes. S'instruire par les voyages était l'unique pensée de Louis-Philippe ; il n'eut pas de peine à la faire partager à ses frères. Avant de quitter Philadelphie, le siége du gouvernement fédéral à cette époque, ils assistèrent à la séance — où Washington, président de la république, adressa au congrès son dernier discours ; — et en même temps à l'installation de M. Adams, son successeur. Ensuite, ils furent présentés à l'illustre général, qui les invita à le visiter à Mont-Vernon. Les princes prirent congé de lui et partirent à cheval, le 2 avril, avec Baudouin. Ils parcoururent, dans la direction du sud-ouest, Baltimore, ville de l'État de Maryland ; Chester, située sur la Delaware ; Newport, dans le Kentucky ; le Hâvre-de-Grâce et Haford. De là, nos voyageurs entrèrent dans l'État de Virginie, le plus démocratique de tous les États d'Amérique. Sur un territoire appartenant à toute l'Union, entre Maryland et Virginie, s'élève la cité féderale qui porte le nom glorieux de Washington, et où le gouvernement central vint définitivement s'établir en 1801.

Les princes la visitèrent avec soin, traversèrent la charmante ville d'Alexandria, et bientôt saluèrent, dans sa modeste demeure, le plus grand citoyen des temps modernes. « A Mont-Vernon, la vie du Cincinnatus américain était celle d'un gentilhomme aisé de la Virginie : du confortable sans ostentation, de la simplicité sans affectation, et liberté entière, voilà ce que trouvèrent chez lui ses hôtes. Mais ce qui dut les frapper davantage, ce qui ne peut manquer d'avoir laissé dans leur esprit une de ces impressions que rien n'efface, c'est l'admirable sérénité de cet homme, — roi, s'il eût voulu l'être ; — dictateur, s'il n'eût lui-même repoussé la dictature ; — grand dans la guerre ; le premier dans la paix ; le premier dans le cœur de ses concitoyens. Washington était convaincu que, dans un pays entièrement neuf, où il n'y avait ni noblesse ni races royales, tout essai de royauté eût été une anomalie, une usurpation injustifiable ; il savait faire, quand il s'agissait des autres peuples, la part des mœurs, des temps, des exigences du passé. Il aimait la liberté avec passion, mais unie à l'ordre, soumise aux lois ; il avait pour elle un de ces amours qui l'honorent et la sauvent, non de ceux qui la corrompent et la tuent. » (Boutmy.) Quel rare et magnifique exemple de grandeur et de désintéressement pour les hommes jaloux d'acquérir une gloire pure et immortelle ! Washington était plus qu'un homme sur la terre, c'était un demi-dieu, dont on admire la sublimité sans pouvoir y atteindre. Mais ces natures d'élite sont, hélas ! des exceptions, que les moralistes offrent vainement comme modèles au genre humain. La vie a autant d'aspects qu'il existe d'êtres pensants. Tout change selon le point de vue, parce que la société a créé aux hommes des qualités, des vices, des besoins, des préjugés qui se modifient quelquefois avec l'âge et avec les mœurs de la nation, sans jamais s'annihiler. Cette transformation dans les idées n'est, après tout, que relative, et rend en quelque sorte insensibles les progrès de la civilisation. Ainsi, Louis-Philippe et ses frères devaient se sentir émus en face de l'illustre citoyen qui, après avoir sauvé et gouverné la république américaine, vivait paisiblement à l'ombre de sa vigne et de son figuier. Toutefois l'abnégation de Washington résultait inévitablement de ce besoin impérieux d'indépendance que manifestait un peuple d'autant plus disposé à exiger des institutions libérales qu'il n'avait rien à détruire, mais tout à édifier. C'est ensuite de ce raisonnement rigoureusement logique que le duc

d'Orléans, tout en apprenant de son hôte à discerner les avantages et les abus de la liberté, ne fut pas le maître d'étouffer dans son cœur le germe de cette ambition, dont le but était le premier trône de l'univers. De son côté, Washington, subissant ce charme indéfinissable que Louis-Philippe exerçait sur tout le monde, témoignait à ses hôtes une tendresse vraiment paternelle. Il leur prépara l'itinéraire d'un voyage à travers les États-Unis, leur remit des lettres de recommandation pour plusieurs personnages éminents, et leur fit promettre de revenir le voir à leur retour; promesse qu'à leur grand regret ils ne purent remplir, par des circonstances indépendantes de leur volonté. Les princes se proposèrent de s'avancer dans l'intérieur des terres, et de visiter ces peuples sauvages, jadis seuls maîtres de ces vastes contrées, et que la civilisation a refoulés sans les gagner. « Nous devons connaître à fond ce pays, dit le duc d'Orléans à ses frères; ce sera quelque jour un allié puissant de notre chère patrie; car nous sommes jeunes, et, croyez-moi, nous reverrons notre France elle-même réconciliée avec tous ses proscrits, comme elle est déjà délivrée de ses échafauds. » Louis-Philippe a toujours conservé la carte qui le dirigea dans ses pérégrinations, ainsi que le compte exact de chaque dollar dépensé pendant ce voyage. Les princes, en dérivant vers le nord-ouest, traversèrent Leesburg, chef-lieu du comté de London; passèrent la Shenandoah sur le pont de Sheperds, et, se repliant sur eux-mêmes au sud-ouest, se rendirent au comté de Shenando, à New-Markett, et visitèrent successivement Kizadstown ou Keyssel, en face de Rockingham; Harrisonburg, Staunton, Lexington, Bartley, Wythe, Abingdon; toutes cités merveilleuses par la richesse du sol et les prodiges de l'industrie, et coquettement assises le long de l'immense chaîne des Alleghanys, ou Montagnes Bleues, qui parcourent l'Amérique Septentrionale et séparent la confédération du nord au sud jusqu'à la Géorgie et l'Alabama. Nos voyageurs pénétrèrent chez les Indiens Chérokées, tribu belliqueuse et surtout hospitalière pour les Français, qu'elle préfère à toutes les autres nations. En effet, pendant leur séjour à New-Echota parmi ces sauvages, ils prirent part à leurs fêtes et à leurs jeux. Un jour, le duc d'Orléans, fatigué d'une longue marche au milieu de ces brûlantes savanes, et après une chute qu'il avait faite, s'avisa de se saigner en présence de quelques Indiens; puis, quand il eut arrêté le sang et refermé la veine, il augmenta

leur surprise en leur expliquant par signes qu'il venait de se soulager d'un grand malaise. Alors on le conduisit chez un vieillard malade, à qui une saignée procura un bien-être sensible. Saisis de respect et



d'admiration, les Chérokées portèrent le nouvel Esculape en triomphe et lui prodiguèrent les plus grands honneurs, à tel point qu'il ne put se soustraire à un singulier usage du pays. Chez ces tribus, tous les membres de chaque famille couchent sur une même natte, rangés par ordre d'âge et de rang. La famille du vieillard accorda au prince la faveur insigne de passer la nuit sur la natte commune, entre la grand' mère et la grand'tante.

Après la révolution de Juillet, le roi Louis-Philippe fit cadeau, dit-on, de la lancette du duc d'Orléans à un étudiant, qui s'empressa de la déposer au musée de l'École de Médecine de Paris.

Les princes quittèrent New-Echota, et, coupant la pointe méridionale des Alleghanys, abordèrent à Nashville, cité remarquable de l'État de Tennessee. De là, ils remontèrent du sud au nord et inclinèrent davantage vers l'ouest par les plaines arides du Kentucky. Dans cette traversée, ils avisèrent un soir une cabane sur laquelle on li-

sait : *Logement pour hommes et pour chevaux.* Cette espèce d'auberge était tenue par un Français, qui leur témoigna une grande sollicitude. Notre homme, assez questionneur et assez avide de nouvelles, très-rares dans ces tristes savanes, s'enquit des motifs du voyage de ses hôtes ; et, ne pouvant concevoir qu'on s'aventurât dans de pareilles contrées sans autre but que celui de s'instruire, il ne se lassait pas de s'apitoyer sur leur folie et de dire : « Quel dommage que trois jeunes gens semblables perdent ainsi leur temps ! » Égayés par cette plaisante boutade, le duc d'Orléans et ses frères continuèrent leur route et oublièrent leurs fatigues quand, sur la limite des plaines du Kentucky, ils rencontrèrent des souvenirs de leur patrie. En effet, ils trouvèrent là toute une colonie fondée par des Français et composée de villes qui se nomment Versailles, Louisville, Clarkesville, Francfort, Farnace et Bourbon-Town, le Paris de ces contrées lointaines. Société, mœurs, habitudes, tout, dans cette colonie, véritable oasis de ces immenses déserts, révèle la civilisation de l'Europe, et surprit agréablement nos aventureux voyageurs. De Farnace, ils se dirigèrent vers le petit comté de Washington et suivirent à l'est, en amont, la rive droite de l'Ohio, qu'ils avaient déjà traversé à Louisville et qu'ils repassèrent à Weeling, sur les frontières de Virginie, pour s'arrêter quelques jours à Pittsbourg. Dans cette ville, le comte de Beaujolais, dont la constitution naturellement délicate avait été affaiblie par trois années de captivité et de mauvais traitements, tomba si sérieusement malade, que son état inspira des craintes à ses frères. Le duc d'Orléans, par bonheur, savait assez de médecine pour juger de la nature du mal et indiquer le remède. Ses soins intelligents et dévoués rendirent la santé au malade. Mais ce fut bientôt à son tour de s'aliter. La petite caravane se trouvait alors à Bairdstown, que bouleversait un événement extraordinaire. Impatienté de ne pouvoir être servi dans l'auberge où il était descendu, le duc d'Orléans s'enquit de la cause de tout ce tumulte. En lui apprenant que des comédiens donnaient une représentation, plaisir encore inconnu dans la ville, l'hôtesse ajouta ingénuement qu'elle ne pouvait ni manquer ni faire manquer une pareille fête à sa famille. Tout souffrant qu'il était, le prince dut se résigner à attendre la fin du spectacle pour obtenir ce dont il avait besoin. En revanche, il fut, au retour de ces braves gens, l'objet des attentions les plus empressées. Comme souvenir de l'hos-

pitalité qu'il reçut à Bairdstown, Louis-Philippe, devenu roi, envoya une horloge à la cathédrale.

Les jeunes princes reprirent le cours de leur voyage et gagnèrent le Fort Francklin, peu distant de Philadelphie. Ils poursuivirent leur chemin jusqu'aux grands lacs si vantés du Canada. A Buffalo, sur les bords du lac Érié, ils se trouvèrent tout à coup au milieu d'une tribu d'Indiens Senecas, qui manifestèrent d'abord des intentions fort peu bienveillantes. Cependant le sang-froid, le courage et la noblesse des manières du duc d'Orléans imposèrent à ces sauvages, et les princes passèrent quelques jours avec eux. En les quittant, le comte de Beaujolais ne vit plus à ses côtés un chien auquel il tenait beaucoup. « Je suis convaincu, dit-il, qu'il aura séduit un de nos hôtes, et qu'il m'a été volé. — Eh bien! répondit le duc d'Orléans, s'ils l'ont volé, il faut qu'ils le rendent. — Y pensez-vous, mon frère? reprit le comte, nous sommes quatre contre toute une tribu. — Ils ont pour eux la force, mais nous avons pour nous la justice et le droit, » ajouta l'aîné des frères; et, revenant sur ses pas, il alla parler seul au chef des Indiens. La dignité de son attitude, l'expression de son regard, jointes à l'éloquence du geste et de la parole, remuèrent profondément l'âme de ces hommes, qui, dans la simplicité de leur nature primitive, ont à un haut degré le sentiment instinctif du beau et du juste. « Hélas! dit le comte de Beaujolais en voyant le duc d'Orléans lui ramener son chien; je connais un pays où, malgré le code des droits de l'homme, l'éloquence de mon frère n'obtiendrait pas si facilement gain de cause en plaidant le respect de la propriété. » De Buffalo, les princes, abandonnant la route directe que l'état du pays rendait impraticable, franchirent la frontière canadienne et se dirigèrent vers le lac Huron. Ce lac, d'une circonférence de 120 myriamètres, reçoit les eaux du lac Supérieur, une fois plus vaste encore, et les reverse lui-même dans les lacs Érié, Michigan et Saint-Clair, dont les ondes torrentielles, confondues avec celles de nombreuses rivières, alimentent le fleuve Saint-Laurent et forment la chute du Niagara, l'une des plus imposantes merveilles de la nature.

De Buffalo à Canandaigua, les voyageurs durent, par un soleil ardent, traverser des plaines immenses sans chemins tracés, sans indice qui les dirigeât; ils s'aventurèrent, à l'aide de la boussole, dans

de vastes forêts aux arbres centenaires, bravant la fatigue, les privations, des dangers de toute sorte, surmontant les obstacles, et



nuit et jour exposés aux intempéries d'un climat mortel pour les Européens.

Rien ne les découragea, rien ne les empêcha d'explorer un pays qui, pour nous servir de l'expression du duc d'Orléans lui-même, était « le *beau idéal* de l'impraticable et du dangereux. » C'est de gaieté de cœur qu'ils affrontaient tant de périls, car ils en avaient été avertis par un marchand anglais qu'ils rencontrèrent entre Buffalo et Canandaigua. Ce marchand s'appelait Alexandre Baring, qui, devenu lord Ashburton après avoir été ministre, fut chargé, en 1841, par le cabinet de Saint-James, de terminer les différends survenus entre l'Angleterre et l'Amérique, et de fixer la ligne de la frontière américaine du côté du Canada.

Les princes, remontant le lac Seneca, pénétrèrent sur le territoire de New-York pour gagner Philadelphie, visitèrent de grands établissements commerciaux sur les bords du Genesee, et arrivèrent à la pointe de Tioga, sur le Susquehannahs, en faisant vingt-cinq milles à pied, le sac sur le dos. De Tioga, ils descendirent la rivière jusqu'à



P. Pitterlin fils éditeur

Histoire de Louis Philippe

Wilkesburre, d'où ils se rendirent à Philadelphie au mois de juin 1797. Il était temps qu'ils pussent goûter un peu de calme et de repos, d'autant plus que leur bourse commençait à s'épuiser. Ils profitèrent de quelques moments de loisir pour écrire à leur mère et à leur sœur. La lettre du duc de Montpensier à mademoiselle Adélaïde est le récit pittoresque des impressions de ce pénible voyage.

« Ma chère sœur, disait-il, j'espère que vous aurez reçu les lettres que nous vous écrivîmes de Pittsbourg, il y a près de deux mois; nous étions alors au milieu d'un grand voyage que nous venons de terminer il y a quinze jours. Il a duré quatre mois; nous avons fait, pendant cet espace de temps, mille lieues, et toujours sur les mêmes chevaux, excepté les cent dernières lieues, que nous avons faites partie par eau, partie à pied, partie sur des chevaux de louage et partie en stage ou voiture publique. Nous avons vu beaucoup de sauvages, et nous sommes même restés plusieurs jours dans leur pays; ce sont, en général, les meilleures gens du monde, excepté lorsqu'ils sont ivres ou excités à la colère. Ils nous ont reçus à merveille, et notre qualité de Français a beaucoup contribué à cette bonne réception, car ils aiment infiniment notre nation. Ce que nous avons vu de plus intéressant après eux a certainement été la cascade du Niagara, vers laquelle je vous mandais de Pittsbourg que nous allions nous diriger. C'est le spectacle le plus imposant, le plus majestueux que j'aie jamais vu. Sa hauteur est de cent trente-sept pieds, et son volume d'eau est immense, puisque c'est le fleuve Saint-Laurent qui se précipite tout entier en cet endroit. J'en ai pris une esquisse, et je compte en faire une gouache que ma chère petite sœur verra sûrement chez notre tendre mère; mais elle n'est pas encore commencée et me prendra beaucoup de temps, car ce n'est en vérité pas un petit ouvrage.

« Pour vous donner une idée de la manière agréable dont on voyage en ce pays, je vous dirai, chère sœur, que nous avons passé quatorze nuits dans les bois, dévorés par toutes sortes d'insectes, souvent trempés jusqu'aux os sans pouvoir nous sécher, et n'ayant pour toute nourriture que du lard, quelquefois un peu de bœuf salé et du pain de maïs; indépendamment de cela, quarante ou cinquante nuits dans de mauvaises cabanes, où nous devions coucher sur un plancher composé de bûches bien inégales, sans parler des humeurs et des grognasseries des habitants, qui nous fermaient quelquefois la

porte au nez, ou dont l'hospitalité était souvent bien maussade. Non, jamais, je le déclare, je ne conseillerai un tel voyage à qui que ce soit. Cependant, nous sommes loin de nous repentir de l'avoir fait, puisque nous en avons rapporté tous trois d'excellentes santés et nécessairement quelques connaissances de plus. »

Cette peinture n'est certes pas réjouissante ; pourtant ce voyage, comme on l'a remarqué, avait été semé d'incidents assez romanesques et parfois très-excentriques. Nous en citerons encore un dans lequel se révèle bien le caractère léger de notre nation. Un jour, le duc d'Orléans vit un Français qui était venu s'établir près du lac Ontario. La rencontre d'un compatriote, loin du pays natal, cause toujours une douce émotion ; le prince aborde l'émigré, s'entretient avec lui, et s'apercevant bientôt que son interlocuteur l'observe plus qu'il ne l'écoute, il lui demande le motif de sa distraction : « Ah ! monseigneur, répond-il, ce n'est pas vous que je regarde, c'est votre chapeau ; si je l'avais seulement pour un instant, ma fortune serait faite.—Eh bien ! ajoute le duc en riant, faites votre fortune. » Notre original, au comble de la joie, prit la forme du chapeau et se confondit en remercîments. Quel ne fut pas l'étonnement du prince quand, plus tard, à la Havane, il retrouva le même homme à la tête d'une riche fabrique. « C'est à vous, lui dit le chapelier, c'est à votre chapeau que je le dois. J'en ai fait sur le même modèle, et tout le monde a voulu porter des chapeaux à la française, à la *duc d'Orléans*. Aujourd'hui, si j'avais de l'eau dans mon habitation, mes travaux seraient doublés. Il y a longtemps que j'en cherche en vain ; mais à présent il en viendra, car votre présence me porte bonheur. » En effet, par un hasard presque incroyable, on découvrit une source, et le chapelier devint millionnaire.

Les princes étaient de retour depuis peu de temps, quand, vers la fin de juillet, la fièvre jaune vint à décimer la population de Philadelphie. Toutes les familles aisées désertèrent la ville ; les trois frères y furent retenus par le manque d'argent. Dès qu'il se voyait au bout de ses ressources, le duc d'Orléans préférait l'économie la plus stricte à un emprunt ; aussi son esprit d'ordre leur permit d'attendre jusqu'en septembre, époque à laquelle ils reçurent de leur mère une somme suffisante à leurs besoins et même à l'entreprise de nouveaux voyages. Heureux d'avoir échappé à l'épidémie, ils partirent sans re-

tard, se rendirent à New-York, et de là s'embarquèrent, trois semaines après, pour gagner Newport et Providence, les deux plus grandes villes de l'État de Rhode-Island. Ils parcoururent par terre le Massachussets, le New-Hampshire, le Maine; rétrogradèrent vers le sud jusqu'à Boston, où ils visitèrent la tombe du général Warren, qui, à la célèbre affaire de Bunkershill, apprit aux Anglais à redouter la valeur des légions américaines; puis ils revinrent à New-York. Dans cette ville, ils eurent connaissance, par les journaux, d'événements politiques d'un haut intérêt pour eux.

Le Directoire s'était installé au milieu d'embarras presque insurmontables. Les terroristes vaincus s'agitaient; le peuple était découragé; les guerres épuisaient le trésor; enfin l'on touchait à la veille d'une faillite, dont les désastres semblaient incalculables. Néanmoins, les directeurs se mirent courageusement à l'œuvre pour détourner l'éclat de la tempête qui les menaçait. En substituant aux assignats discrédités les mandats territoriaux, ils empêchent la crise financière; puis ils s'occupent de compléter les cadres de l'armée. Pichegru préparait avec les soldats de Condé une restauration militaire; on le remplace par Moreau, qui reçoit l'ordre de marcher avec Kléber et Jourdan sur la capitale de l'Autriche; et Hoche va pacifier la Vendée et la Bretagne, pendant que, de son côté, Bonaparte entraîne l'armée d'Italie à la victoire. D'autres soins réclamaient le gouvernement : bientôt il ranime l'agriculture, le commerce, l'industrie, et il organise les écoles primaires et centrales, l'École normale avec l'Institut, création conventionnelle de l'abbé Grégoire. Mais ces mesures excellentes ne modéraient pas l'acharnement des luttes politiques, et les conspirations s'ourdissaient dans l'ombre. Depuis la constitution de l'an III et le renouvellement fractionnaire, le conseil des *Cinq-Cents* et celui des *Anciens* s'étaient recrutés, en bonne partie, d'hommes tout à fait opposés au système républicain. Il y avait les royalistes, parmi lesquels se trouvait le traître Pichegru, président des Cinq-Cents; ensuite venaient les constitutionnels de 1791, qui, dans les assemblées publiques, témoignaient une horreur invincible pour la royauté, sans croire à la durée de la république en France; de sorte que le plus grand nombre souhaitaient une monarchie qui fût l'expression des idées du dix-huitième siècle, et offrît des garanties solides à la liberté. Toutefois, cette monarchie, ils la voulaient avec un changement de dynastie, et

non avec la restauration des Bourbons aînés. C'est pourquoi leurs regards se tournaient vers la branche d'Orléans, dont l'avénement à la couronne était la solution la plus simple pour toutes les difficultés. D'origine illustre, elle pouvait se faire accepter sans répugnance par les cours étrangères ; au dedans, elle avait donné des gages à la nation en se mêlant aux intérêts révolutionnaires. Par cela même que la réalisation de cette idée de transaction présentait des garanties d'oubli pour toutes les compromissions, le parti orléaniste grandissait d'une façon sensible ; et Louis-Philippe correspondait avec quelques-uns de ses partisans les plus influents, notamment avec l'abbé Siéyès. L'émigration, qui avait une police active en France, était instruite de ces menées, et lançait les plus véhémentes diatribes contre les constitutionnels et les orléanistes, dont l'union rationnelle devait être si fatale à la branche aînée des Bourbons. « Il ne faut pas, disait M. de Vauban, que Monsieur (comte d'Artois) se dissimule que la faction d'Orléans s'agite dans tous les sens; qu'elle est renforcée par tout ce qui s'appelle constitutionnel; qu'elle acquiert de jour en jour plus de consistance. Si la France, ou plutôt les meneurs, appelaient le fils du duc d'Orléans au trône, vous le verriez entrer l'épée à la main, pour assurer, par la valeur, une usurpation que vous auriez peut-être le regret de voir reconnaître. La république ne l'a-t-elle pas été déjà? Il courrait à une gloire que la postérité lui accorderait peut-être un jour ! » Cependant, le jeune duc d'Orléans, que les excès de la révolution avaient justement indigné, en modifiant ses idées politiques, ne répondait que timidement aux avances de ses partisans. Bon appréciateur des événements, et faisant son profit des rapports qu'il avait eus avec plusieurs cabinets, il pressentit qu'il y aurait imprudence et danger, pour lui, de ramasser la couronne de France dans le sang de Louis XVI. Il ne pouvait la désirer que pure de toute souillure; or, avant de passer sur sa tête, elle devait ceindre le front d'un soldat parvenu et celui des deux frères de l'auguste martyr de la royauté. Les hésitations de Louis-Philippe irritèrent quelques-uns de ses partisans, qui songèrent alors à choisir un prince de la maison de Brunswick, pour placer l'unité de pouvoir dans sa main ; car on s'était habitué à voir dans le Directoire un gouvernement de transition, ni républicain, ni monarchique, auquel il fallait donner une forme plus précise, une action plus large, une stabilité plus réelle. Dans ces

conditions, les cinq rois à toge rouge avaient fort affaire pour contenir la haine des partis; la division s'était glissée jusque parmi eux; Barthélemi votait avec les *clichistes;* et Carnot, quoique ayant peu de goût pour les Bourbons, aurait peut-être volontiers favorisé l'établissement d'une monarchie constitutionnelle au profit de Louis XVIII ou du duc d'Orléans. D'un autre côté, les démocrates tentaient de ressusciter la constitution de 1793. Trois députés, exclus du corps législatif, soulevèrent douze cents ouvriers, reconnurent avec eux les postes du Luxembourg, occupé par les Directeurs, et se portèrent au camp de Grenelle, où ils croyaient trouver un appui; trahis et arrêtés, la plupart furent déportés ou fusillés. Cinq mois après, un message du Directoire dévoilait à l'assemblée une conspiration royaliste : cinq prévenus, jugés à l'hôtel de ville par un conseil de guerre, furent condamnés à mort, et leur peine commuée en celle de la réclusion. Toutefois, la conspiration avait des complices dans les deux Conseils. Le Directoire, effrayé, se hâte de rappeler à Paris une colonne de l'armée de Sambre-et-Meuse; le général Pichegru hésite à donner le signal de l'insurrection; mais, avertis par Merlin, — Barras et ses collègues prennent une résolution vigoureuse. Dans la nuit du 17 au 18 fructidor, Augereau pénètre dans Paris avec douze mille hommes et quarante pièces de canon, cerne les deux assemblées qui composent le corps législatif, et fait conduire au Temple treize membres de l'une et de l'autre; puis le reste des Conseils est convoqué à l'*Odéon* et à l'*École de médecine.* Les Parisiens, si brusquement réveillés à quatre heures du matin par le canon d'alarme, apprennent par de nombreux placards la cause de ce coup d'État, et le Directoire obtient sans peine toutes les mesures qu'il exige des Conseils. En effet, soixante-quinze individus condamnés à la déportation, et Carnot est de ce nombre; — les élections de quarante-huit départements cassées comme illégales; — l'exclusion des députés qui en sont le produit; — les prêtres réfractaires et les émigrés expulsés de nouveau; —les nobles suspects obligés de donner des otages; —le bannissement des Bourbons aînés et de la famille d'Orléans; —le Directoire investi du droit de mettre toutes les villes en état de siége et de créer des commissions militaires; — la déroute complète des royalistes : telles furent les conséquences immédiates de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

Après ce coup d'État, qui sauvait le gouvernement d'un danger pour le jeter dans un autre, en lui préparant une dictature militaire, le Directoire, plus que jamais inquiet, essaya de déguiser sa faiblesse sous un système de violence et de roueries. Sa colère s'étendit particulièrement sur les Bourbons, dont le bannissement était décrété. L'infortunée duchesse d'Orléans, que tant de motifs recommandaient à l'indulgence des directeurs, fut arrêtée dans une maison de santé, et enfermée à la prison de la Force. Le 26 septembre 1797, elle prit la route de l'Espagne, avec une pension de 100,000 francs, prélevée sur ses biens confisqués.

Le duc d'Orléans, à cette époque, était de retour à Philadelphie, et continuait à recevoir de loin en loin des nouvelles de France, avec des propositions pour une couronne, sans se prononcer en aucune manière. Il apprit à la fois et la déportation de sa mère, et quelles espérances faisait concevoir à ses partisans la voie déplorable où s'était engagé le Directoire. Ces circonstances le décidèrent à partir pour l'Espagne; sa tendresse filiale était un prétexte suffisant pour dissimuler ses véritables projets. Mais la guerre entre la Péninsule et l'Angleterre empêchait toutes communications. Le moins dangereux pour le prince était de se rendre à la Louisiane, alors possession espagnole, pour de là passer à la Havane, où il s'embarquerait sur un des bâtiments de guerre que cette colonie expédie en Europe. Avec l'assentiment du ministre d'Espagne à Philadelphie, il partit avec ses frères le 10 décembre 1797, par la saison la plus rigoureuse. Comme le cheval les fatiguait trop, ils achetèrent un chariot pour y atteler leurs montures, et voyagèrent ainsi d'une façon plus commode. A Carlisle, un des chevaux s'emporta et renversa le duc d'Orléans. Tout meurtri de sa chute, il se saigna sans retard en présence de quelques habitants émerveillés de son habileté, et qui, le croyant chirurgien, cherchèrent à le retenir dans le pays par l'appât d'une riche clientèle. Les princes n'atteignirent Pittsbourg qu'au bout de dix jours. Le Monongahela était pris par les glaces; mais l'Alleghany était encore libre. Ils firent l'emplette d'un bateau, s'adjoignirent trois personnes, et s'embarquèrent sur l'Ohio, le 3 janvier 1798. Deux jours après, la navigation se trouva interrompue de nouveau par la recrudescence du froid, dont l'intensité fut telle que le lait et le cidre gelaient dans la cabine constamment

chauffée. Les bateliers mêmes, enfants du pays, ne pouvaient résister à cette température glaciale, et quatre d'entre eux durent céder leurs rames aux jeunes princes. Depuis les chutes de l'Ohio jusqu'au fort Mansac, au-dessous de la jonction de Cumberland, les bords du fleuve sont limités par des forêts immenses, et les dangers et les obstacles se multiplient. Faute d'un batelier expérimenté, les princes, en dépit



du froid, dirigèrent nuit et jour l'embarcation, que les glaces eussent brisée cent fois pour une sans leur prudence. Parvenus au fort Mansac, ils s'approvisionnèrent de gibier dans les environs, et s'arrangèrent, en route, avec un habile timonier, dont l'aide leur était indispensable pour s'aventurer sur le Missisipi. Ils partirent donc, à la fin de janvier, auprès du port Jefferson, et ne s'arrêtèrent qu'une demi-journée à la Nouvelle-Madrid, premier poste espagnol. L'effrayante rapidité du fleuve, jointe à la quantité d'arbres déracinés qu'il charriait, les obligea à ne naviguer que de jour. Ils parcoururent trois cents lieues sans rencontrer plus de trois habitations. Au-dessous du poste du Bâton-Rouge, plus bas que Natchez, la navigation cesse d'être dangereuse, et les rives sont couronnées d'habitations

presque jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Les trois frères descendirent dans cette colonie le 17 février. Le gouverneur, don Gayoso, leur témoigna les plus grands égards, et voulut les retenir jusqu'au passage d'une corvette espagnole, qui devait arriver de la Havane et y retourner; mais, au bout de cinq semaines d'attente vaine, ils montèrent sur un bâtiment américain. Au milieu du golfe du Mexique, on rencontra une frégate anglaise, qui avait arboré le pavillon tricolore. Après un échange de quelques boulets, le navire américain fut capturé. Le duc d'Orléans et ses frères, remplis d'inquiétude sur les suites de cette aventure, avisaient, dans leur cabine, au parti qu'ils prendraient, quand, du pont, on leur cria en anglais : « Allons! il faut nous suivre! » Certains de ne pas tomber au pouvoir de Français, les princes se rassurèrent : « Dieu sait cependant, disait le duc de Montpensier, où ils vont nous conduire maintenant; peut-être vont-ils nous faire faire le tour du monde! » Mais le duc d'Orléans s'avança vers le lieutenant anglais, et lui dit : « Monsieur, ayez la bonté d'informer votre capitaine que je suis le duc d'Orléans, accompagné de mes deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, et que nous nous rendions à la Havane. » Le capitaine Cochrane s'empressa d'annoncer aux illustres exilés qu'ils seraient



bien reçus à son bord. La corde dont on se servait pour y monter fut maladroitement jetée de la frégate au duc d'Orléans, qui tomba à

la mer et fut forcé d'aborder à la nage. « Vous alliez à la Havane, leur dit le capitaine avec bienveillance, je vais vous y conduire, sans débarquer, moi-même; je vous dois au moins ce petit service pour le désagrément que je vous ai causé en interrompant votre route. » Les princes, arrivés à leur destination le 31 mars, tentèrent vainement de passer en Europe. Découragés par tant d'obstacles, ils devaient bien se résigner à leur sort. Dès lors, ils songèrent à se fixer à la Havane, où le bon accueil des habitants et des autorités espagnoles semblait leur promettre l'oubli de leurs fatigues et de leurs maux. Plaisirs et fêtes de toutes sortes vinrent un moment les distraire de leurs tristes pensées; et la princesse Santa-Clara, dit-on, les admit au baise-mains, faveur à laquelle certaine maladie de peau dont cette souveraine était affligée empêcha les princes d'être fort sensibles.

Cependant la cour de Madrid était loin d'être animée de bonnes intentions à l'égard des ducs d'Orléans. Toute dévouée à la branche aînée des Bourbons, et surtout inquiète de l'esprit d'indépendance qui agitait alors la Havane, elle redoutait, dans cette colonie, l'influence d'un prince français, qui, si jeune, avait illustré son nom en combattant pour la cause de la liberté. De là les entraves qui empêchèrent la réunion de la duchesse d'Orléans et de ses fils; de là mille vexations suscitées à ces derniers. Jusqu'où ne poussa-t-on pas la peur et la lâcheté! S'il faut ajouter foi au récit d'un commissaire du gouvernement à la Havane, un capitaine de flibustiers, nommé Durand, eut mission d'assassiner le duc d'Orléans. L'histoire consigne de pareils attentats pour livrer au mépris ceux qui les ordonnent, et à l'exécration ceux qui en sont les infâmes instruments; car le sang de la victime retombe toujours sur le front du meurtrier. Les princes, nous l'avons dit, se proposaient de demeurer à la Havane, quand l'ordre suivant, parti d'Aranjuez, vint mettre obstacle à leur projet :

« Très-excellent seigneur, écrivait le ministre Urquijo au capitaine général de l'île de Cuba, le comte de Froberg, fondé de pouvoir des ducs d'Orléans, qui se trouvent dans cette île, a sollicité pour eux quelques secours et la permission de voyager dans les domaines du roi aux Amériques. Mais Sa Majesté, à raison de l'état de ses finances, n'a pu accéder à la première demande, ni à la seconde par de justes considérations; et elle m'a chargé de prévenir Votre Excellence

qu'elle ne veut pas que lesdits seigneurs restent à la Havane, ni dans aucune autre partie des possessions espagnoles du nouveau Monde, si ce n'est à la Louisiane. J'en instruis Votre Excellence pour qu'elle connaisse la volonté du roi et l'accomplisse (21 mai 1799). »

Cette conduite du roi Charles IV à l'égard des arrière-petits-fils du régent et du comte de Toulouse était d'une brutalité ridicule ; mais les rivalités politiques n'admettent pas de ménagements : ainsi le veut la stabilité des trônes! si tant est que les trônes puissent être stables lorsque, méconnaissant les besoins de leur siècle, les rois n'ont jamais de plus grands ennemis qu'eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, le duc d'Orléans et ses frères n'entendirent pas qu'on disposât, sans plus de façon, de leurs personnes, et, jetant, pour la première fois, les yeux sur l'Angleterre, ils espérèrent y trouver enfin un asile. Un parlementaire espagnol les transporta d'abord aux îles anglaises de Bahama, puis à Halifax, chef-lieu de la Nouvelle-Écosse, où le duc de Kent, l'un des fils de Georges III et père de la reine Victoria Ire, les accueillit avec distinction. Mais il n'osa prendre sur lui d'autoriser leur passage en Angleterre, avant d'en avoir écrit au roi et à ses ministres. Les trois proscrits se bornaient alors à solliciter une simple permission de transit, pour se rendre d'un des ports de la Grande-Bretagne à Hambourg, et de là, aller voir leur mère ; ils annonçaient en même temps leur résolution de vivre retirés. Pitt consulta le comte d'Artois sur leur requête ; celui-ci refusa de donner son avis. La vérité est que la famille royale n'était pas sans inquiétude sur l'arrivée subite du duc d'Orléans en Europe, à l'époque prévue de la chute du Directoire. On savait ses relations avec l'abbé Siéyès, sous l'influence duquel s'exécutaient d'aussi grands changements en France ; cette coïncidence donna lieu à toutes sortes de conjectures. Les gazettes anglaises en firent le sujet de mille commentaires, et les journaux français allèrent jusqu'à signaler Dumouriez comme le chef d'un complot en faveur de son ancien aide de camp. L'accusation était précise ; le vieux général la repoussa par une lettre qu'il adressa, au mois d'octobre 1799, au *Spectateur du Nord*. Voici les termes de cette curieuse justification :

« Vous m'indiquez, disait-il, comme chef d'une faction d'Orléans ; vous m'englobez dans cette faction avec une dame, célèbre par sa plume, qui, malheureusement pour elle, a écrit contre le jeune prince

qui se trouve compromis par l'accusation que vous portez contre moi. Je connais très-peu cette dame, que je n'ai vue qu'à Tournay, en 1793, lorsqu'elle accompagnait la jeune et intéressante princesse que j'ai sauvée alors de la proscription et de la rage des Robespierre et des Marat. Je n'ai pas revu cette dame depuis ; j'étais fort lié avec le jeune prince ; c'est chez moi qu'il a fait sa réponse à l'écrit indiscret qu'elle avait lancé contre lui. Ces deux pièces ont été imprimées à Hambourg, et sont connues de vous. Vous jugez donc bien qu'il ne peut y avoir aucune liaison entre nous, et encore moins l'union nécessaire à une faction.

« Je n'ai pas besoin de défendre les trois jeunes princes de la branche infortunée que les scélérats veulent séparer pour jamais de l'arbre auguste qui a si longtemps honoré notre patrie. Je ne dirai que peu de mots sur le jeune duc d'Orléans. Il a pleuré avec moi la mort de Louis XVI ; s'il s'est réuni à moi pour la venger, il a quitté avec moi la France. Depuis lors il a continuellement voyagé en Suisse, en Danemark, en Norwége, en Laponie, en Suède, en Amérique, à la Havane, où il est réuni depuis un an avec ses frères. Quand, par qui, avec qui, comment pourrait-il, éloigné, errant et pauvre, communiquer, intriguer, comploter avec les scélérats de Paris, qui, peut-être, abusent de son nom, et qu'il ne connaît pas ? Vous pouvez, monsieur, dans la ville que vous habitez, prendre des informations précises sur sa conduite et son caractère ; vous êtes entouré de gens qui le connaissaient particulièrement. Il n'a montré, partout où il a été, que de l'application, de la constance et des vertus.

« Quant à moi, monsieur, si j'étais chef d'une faction usurpatrice, j'aurais ménagé les scélérats que, dans tous mes écrits, j'ai couverts d'opprobres ; je me serais réservé des moyens de raccommodement pour pouvoir rentrer en France et me rallier à mes complices. J'aurais évité de me montrer toujours royaliste, toujours attaché à l'ordre naturel de la succession. Tous mes écrits font foi de mes sentiments. Oui, monsieur, je suis royaliste, je reconnais Louis XVIII pour mon légitime souverain ; tout mon espoir de la régénération de la France réside dans ses vertus, son expérience, ses lumières, sa clémence, et dans le retour de la nation à la vérité, à la raison, à l'amour de l'ordre, de ses lois et de ses rois.

« Tels sont les sentiments dans lesquels je veux vivre et mourir.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« DUMOURIEZ. »

On voit, d'après cette lettre, combien les opinions de Dumouriez s'étaient modifiées à Londres, à supposer, comme on le répétait, qu'il eût jamais travaillé pour l'avénement du duc d'Orléans. C'est qu'alors, en effet, il était fort inutile de songer à ce projet ; car le 18 fructidor, en réveillant les haines contre toutes les couronnes, et surtout contre le nom de Bourbon, avait ajourné les espérances du parti orléaniste. Aussi, témoin de la défection des uns et de la défaite des autres, Louis-Philippe comprit que ses intérêts le rapprochaient désormais de la branche aînée ; et c'est avec cette pensée dans le cœur qu'il vint chercher un asile en Angleterre, où vivait le comte d'Artois. Dès qu'ils eurent obtenu l'assentiment du cabinet de Saint-James, les ducs d'Orléans se rendirent à New-York, où ils s'embarquèrent sur *le Grantham*, et s'arrêtèrent à Falmouth en janvier 1800. Pendant qu'ils y faisaient leur quarantaine, Louis-Philippe écrivit à Gouverneur-Morris ces quelques lignes caractéristiques :

« J'apprends qu'un paquebot va partir pour New-York, et je profite de cette occasion pour vous informer de notre heureuse arrivée, après une traversée de vingt et un jours, avec peu de mauvais temps, et sans avoir, Dieu merci ! rencontré de croisières d'aucune espèce. Cependant, nous vîmes un vaisseau qui n'était pas anglais. Il voulut bien, par bonheur, avoir peur de nous. Nous sommes d'autant plus heureux, qu'en ce moment la mer est couverte de corsaires, et que quatre paquebots viennent d'être pris. Les journaux ne parlent que de captures et de coups de vent.

« Je vous écrirai bientôt plus au long ; mais je n'ai en ce moment à vous annoncer que notre bon retour. Vous voyez que je suis né heureux !

« Bonaparte, premier consul !... L'abbé Siéyès, son collègue !!... et l'évêque d'Autun, son ministre !!!... (30 janvier 1800.) »

Enfin, les nobles exilés purent librement se rendre à Londres ; mais le comte de Beaujolais étant tombé malade en route : le duc de Montpensier resta auprès de lui à Cliston, près Bristol, et le duc d'Orléans précéda ses frères dans la capitale de la Grande-Bretagne, où il arriva au commencement de février.

CHAPITRE X.

Les Bourbons cherchent à gagner le directeur Barras. — Louis XVIII signe des lettres patentes en sa faveur. — Bonaparte revient d'Italie, après le traité de Campo-Formio. — Il est chargé de l'expédition d'Égypte ; son retour. — Journée du 18 brumaire. — Le Consulat. — La machine infernale. — Entrevue du duc d'Orléans et du comte d'Artois à Londres. — Lettre du duc à Louis XVIII ; sa réconciliation avec la famille royale ; réflexions à ce sujet. — Lettre du duc à Gouverneur-Morris. — Le duc d'Orléans et ses frères vont à Minorque ; de là à Barcelone. — On les empêche de pénétrer en Espagne. — Leur retour à Londres. — Mademoiselle Adelaïde est rappelée auprès de sa mère en Espagne. — Louis XVIII quitte Mittau. — Bonaparte propose à la maison de Bourbon l'abandon de ses droits à la couronne de France. — Louis XVIII refuse ; protestation des princes de la branche aînée et des ducs d'Orléans. — Conspiration de Pichegru. — Exécution du duc d'Enghien. — L'Empire. — Administration puissante de Napoléon ; victoires. — Il répudie Joséphine et épouse Marie-Louise. — Naissance du roi de Rome. — Louis XVIII et le comte d'Artois à Calmar. — Fauche-Borrel et le duc d'Orléans. — Les ducs d'Orléans à Twickenham. — Mort du duc de Montpensier. — Le comte de Beaujolais tombe malade. — Il part pour Malte avec son frère ; sa mort.

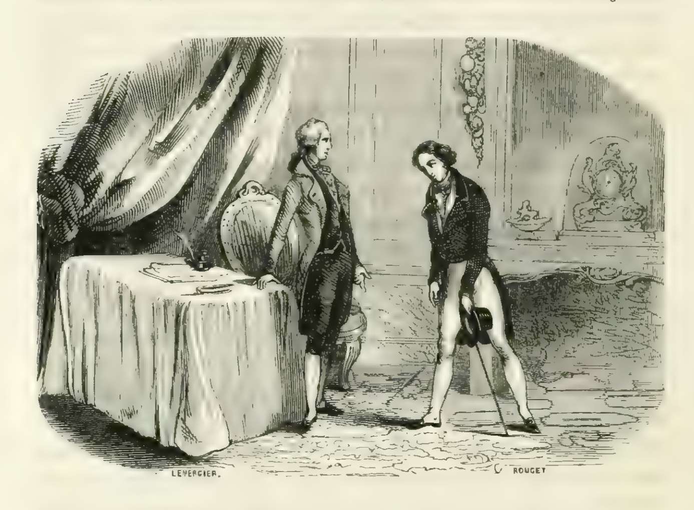
La journée du 18 fructidor était l'œuvre de Barras, qui, après ce coup d'État, gouverna la France. Convaincus de l'impossibilité d'une restauration par des complots obscurs, les royalistes tournèrent leurs regards vers le plus influent des directeurs. Barras ne repoussa pas leurs ouvertures, et M. de la Maisonfort communiqua le but et l'importance de cette négociation au comte de Provence, qui, depuis la

mort de Louis XVII, avait pris le nom de Louis XVIII, avec le titre de roi de France et de Navarre, en notifiant son avénement à toutes les puissances. Louis XVIII approuva les démarches faites auprès de Barras, et n'hésita pas à signer des lettres patentes en sa faveur. Pour assurer le succès de cette intrigue, les Bourbons eurent recours à l'entremise de la Russie, et Paul Ier, alors bien disposé pour l'émigration et la restauration bourbonnienne, avait promis son appui, quand la victoire de Zurich vint faire échouer toutes ces tentatives. Notre gloire militaire grandissait chaque jour; les prodigieux succès de Bonaparte en Italie fixaient l'attention de l'Europe entière, et son retour à Paris, après la conclusion du traité de *Campo-Formio*, excita le plus vif enthousiasme. Mais le Directoire, jaloux de ses triomphes, se hâta de se débarrasser de lui en le chargeant de l'expédition d'Égypte. C'était l'envoyer à de nouvelles conquêtes. Tout à coup le vainqueur de Jaffa, pressentant ses glorieuses destinées, remet le commandement de l'armée à Kléber, part furtivement d'Égypte, débarque à Fréjus le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), et accourt dans la capitale, au milieu de la stupeur générale. Fatigués, mécontents, inquiets, les partis commencent à placer leurs espérances dans sa renommée. Les royalistes le caressent pour l'attirer dans les intérêts de Louis XVIII; les républicains redoutent en lui un dictateur militaire; mais les modérés l'appellent de tous leurs vœux; enfin le peuple applaudit à l'audacieuse révolution du 18 brumaire. Le héros de Rivoli ramassa d'une main ferme les rênes du gouvernement tombées des mains de Barras, et la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre) jeta la république dans des voies nouvelles. Elle remplaçait les deux Conseils par le Sénat et le Corps Législatif, et substituait au Directoire un Consulat composé de Bonaparte, Cambacérès et Lebrun. Une fois maître absolu du pouvoir, le premier consul devint nécessairement le point de mire des intrigues royalistes. Louis XVIII même, abusé sur ses intentions, lui adressa une lettre, où, dans les termes les plus nobles, il s'efforçait de lui persuader combien il s'honorerait, lui Bonaparte, en replaçant le souverain légitime sur le trône de ses aïeux : « Je ne puis rien sur la France sans vous, disait-il, et vous-même, vous ne pourrez faire le bonheur de la France sans moi : hâtez-vous donc! » Le premier consul coupa court à toutes ces négociations, en déclarant que tant qu'il

gouvernerait, les Bourbons ne rentreraient pas en France. Alors les espérances des royalistes se changent en haine; on cherche à se débarrasser par l'assassinat du héros qui vient de répondre à l'agression de l'Angleterre et de l'Autriche réunies par l'immortelle victoire de Marengo; mais Bonaparte, échappé miraculeusement à la *machine infernale*, paraît à l'Opéra au milieu d'applaudissements frénétiques (3 nivôse an VIII, 24 décembre 1800).

Pendant que ces complots se tramaient en France pour une restauration de la branche aînée, Louis XVIII, obligé de transporter, de résidence en résidence, sa cour errante et peu nombreuse, s'était réfugié à Mittau, dans la Courlande, sous la protection éphémère de Paul Ier; le prince de Condé guerroyait à sa suite; le comte d'Artois vivait à Londres au milieu des dissipations et des intrigues. Dès qu'il connut l'arrivée du duc d'Orléans, il se proposa de le circonvenir. C'était une conquête dont il voulait avoir le mérite, et une conquête aussi précieuse que difficile; car Louis-Philippe avait toujours obstinément refusé de s'enrôler sous le drapeau de l'émigration. Tout disposé, par l'identité des intérêts, à se rallier à la cause de la branche aînée, le prince comptait rester fidèle à son serment de ne jamais combattre contre sa patrie. La contre-révolution semblait un parti vaincu, et la France avait un maître assez redoutable pour que royalistes et orléanistes, oubliant leur rivalité, songeassent à réunir leurs efforts vers un but commun, — le triomphe de la monarchie légitime. Le comte d'Artois et le duc d'Orléans se rencontrèrent d'abord dans les salons, et bientôt ils eurent, chez le premier, une entrevue pendant laquelle on observa scrupuleusement les règles de l'étiquette. Petitesses humaines! vanités puériles dans une aussi grande infortune! « Le roi, dit Monsieur, vous recevra avec plaisir, mon cousin; mais je crois qu'il est aussi convenable qu'indispensable de lui écrire. » Le duc d'Orléans, consentant à cette démarche, écrivit une lettre dont les termes ne satisfirent pas le comte d'Artois, qui lui dit sottement : « Vous auriez dû parler au roi de *vos erreurs*. — Des erreurs? répondit le duc, j'ai pu en commettre; mais vous, n'en avez-vous pas commis aussi? Il aurait donc fallu dire *nos* erreurs, et ce n'eût été ni poli pour les autres, ni noble pour moi-même. » Et la lettre ne fut pas modifiée. Louis XVIII se garda bien de manifester la même susceptibilité que son frère; il eut soin, au contraire, dans sa

réponse, de ne froisser en aucune façon les sentiments du duc d'Orléans. Ce rapprochement fut bientôt publié; mais, comme toujours,



le récit en fut altéré dans les détails. « Cette entrevue, dit une gazette anglaise, a eu lieu le jeudi 15 février, à quatre heures après midi; M. le duc d'Orléans avait été conduit chez Monsieur par M. le comte de Montjoie, qui n'a point quitté les trois princes pendant leur émigration. Arrivé devant Monsieur, M. le duc d'Orléans a dit qu'en se rendant en Angleterre, il n'avait eu en vue que de pouvoir présenter ses respects, sa fidélité et son dévouement, d'une manière plus sûre, à S. M. Louis XVIII et à Monsieur; de déposer à leurs pieds, en les suppliant de les oublier, les torts qu'il avait eus dans les commencements de la révolution; de les prier de vouloir bien considérer, dans leur bonté, que ses torts étaient moins les actes de sa volonté personnelle que l'effet de son inexpérience et de l'influence qu'avaient eue sur lui les mauvais exemples et les mauvais principes des personnes avec lesquelles il avait vécu dans son enfance et pendant sa jeunesse; enfin de l'assurer qu'il était prêt à répandre tout son sang pour effacer ses fautes, et pour le service du roi, dont il était un des plus fidèles sujets. » Louis XVIII, qui s'était montré si convenable vis-à-vis de son

cousin, ne se fit pas scrupule de déguiser le sens de cette réconciliation dans sa correspondance intime. Ainsi, lors des premières démarches que fit auprès de lui la duchesse douairière d'Orléans, il écrivait au duc d'Harcourt: « 27 juin 1799. — Je m'empresse de vous faire part, monsieur le duc, de la satisfaction que j'éprouve d'avoir pu exercer ma clémence en faveur de M. le duc d'Orléans, mon cousin. Sa respectable mère, cette princesse vertueuse, a été trop grande dans ses malheurs, pour recevoir de ma part une nouvelle atteinte qui aurait porté le désespoir et la mort dans son cœur. Elle a été l'intermédiaire entre son roi et son fils. J'ai recueilli avec sensibilité les larmes de la mère, les aveux et la soumission du jeune prince, que son peu d'expérience avait livré aux suggestions coupables d'un prince monstrueusement criminel.

« Cette détermination a été prise de l'aveu de mon conseil, et j'ai la bien-douce satisfaction de vous annoncer que les membres ont prononcé d'une voix unanime les mots de clémence et de pardon.

« Louis. »

La clémence de Louis XVIII était anticipée; car les princes d'Orléans n'avaient encore, par aucune démarche, confirmé les sollicitations d'une mère qui, on le sait, différait essentiellement d'opinion avec eux. Ce que la duchesse voulait bien appeler des torts, était la conséquence rigoureuse d'une éducation dirigée vers les idées de progrès. Des déceptions politiques ne constituaient pas des fautes. Il ne pouvait y avoir de repentir là où il n'y avait que des regrets. Sans doute, le duc d'Orléans déclara « qu'il ne se séparerait plus désormais de la branche aînée de la famille, dans la bonne et la mauvaise fortune; que l'ordre et la hiérarchie seraient pour lui le plus saint des devoirs; » mais il n'y eut pas plus de clémence de la part d'un roi sans trône, qui tant de fois avait provoqué le premier une réconciliation si nécessaire à ses projets, — qu'il n'y eut de basse soumission de la part d'un prince qui n'avait rien à renier de son passé. La lettre suivante, adressée à Gouverneur-Morris, le 5 mars 1800, ne laisse, à cet égard, aucun doute sur la vérité:

« Monsieur, voilà bientôt trois semaines que je suis ici, et je regrette de n'avoir pu vous écrire plus tôt. Je saisis la première occasion qui s'offre. Je vous ai écrit de Falsmouth par le paquebot : j'espère que vous aurez reçu ma lettre.

« Tout s'est passé le mieux du monde ici, et nous avons reçu du public un accueil aussi bon que nous pouvions l'espérer. Nous avons été admis en audience particulière du roi et de la reine. Cette audience a été longue, et Leurs Majestés nous ont comblés de bontés.

« Nous voyons souvent Monsieur, comte d'Artois, qui a été extrêmement bon pour nous; il a bien voulu se charger de remettre au Roi (Louis XVIII) une lettre, dans laquelle nous le suppliions d'agréer l'hommage de notre fidélité. Je répète que tout a marché au gré de nos souhaits. Nous avons lu dans les journaux beaucoup de contes à ce sujet : j'ai la confiance que vous n'y avez point ajouté foi et que vous me connaissez assez pour être convaincu, sans que j'aie besoin de le dire, que je n'ai pas manqué de déployer, dans ma conduite, la franchise et la dignité qui me conviennent. Il est donc inutile de m'arrêter davantage sur cette question. »

Si, dans les voies nouvelles où marchait la France sous la volonté de fer d'un soldat parvenu, le duc d'Orléans avait compris la nécessité de se rallier à la branche aînée contre les envahissements d'une puissance redoutable, il se borna toutefois à cette manifestation de principes, et refusa toujours de combattre dans les rangs des émigrés, malgré les obsessions du comte d'Artois ; refus dont le motif honorait le vainqueur de Jemmapes, mais ne témoignait pas d'une grande *soumission* aux désirs du souverain de Mittau.

Cette conduite, pleine de dignité, inspirait une haute estime en Angleterre, où les whigs conservaient encore du père de Louis-Philippe des souvenirs affectueux. La vie régulière du prince contrastait tellement avec la vie dissipée du comte d'Artois et du duc de Berry ; il y avait dans son caractère, formé par le malheur et l'expérience, une gravité si solennelle et si douce à la fois, qu'on se sentait ému et plein de respect en face de cette jeune et noble infortune. Pour échapper aux persécutions de Monsieur, autant que pour satisfaire à un de ses vœux les plus chers, le duc d'Orléans sollicita du cabinet de Saint-James les moyens de se rendre, avec ses frères, auprès de la duchesse d'Orléans, qu'il croyait à Barcelonne, tandis qu'elle résidait à Saria, près de cette ville.

La guerre entre l'Espagne et l'Angleterre était un obstacle à l'exécution de ce projet ; néanmoins, ils obtinrent d'être transportés dans l'île Minorque, où ils apprirent que l'armée de Condé devait se réu-

nir à l'armée anglaise. On profita de cette circonstance pour essayer de les décider à se joindre aux émigrés. Ils furent inébranlables. Sur ces entrefaites, une corvette napolitaine relâcha à Mahon, et les princes se firent reconduire dans la rade de Barcelonne; mais, comme l'ordre d'Aranjuez existait encore, le capitaine général de la Catalogne s'opposa à leur débarquement; et ils furent obligés de retourner en Angleterre.

Leur voyage, pourtant, ne fut pas tout à fait sans résultat; car, avant de s'éloigner de Barcelonne, ils purent correspondre avec leur mère et l'engager à rappeler auprès d'elle mademoiselle Adélaïde, qui depuis longtemps en avait exprimé le désir à ses frères.

Tout éclatant de la gloire de Marengo, Bonaparte voyait chaque jour s'affermir sa puissance, et, ne connaissant plus de bornes à son ambition, il rêvait déjà la pourpre impériale. Le consulat à vie lui fraya le chemin du trône. La Russie, qui s'était déclarée contre la république, abandonna tout à coup la cause des Bourbons; et, sur un ordre de l'empereur Paul, en date du 21 janvier 1801, Louis XVIII dut s'éloigner de Mittau avec sa petite cour; arrivé à Memel, il congédia ses gardes du corps; et, pour être souffert sur le territoire prussien, il fut obligé d'échanger son titre de roi contre celui de comte de Lille.

La conclusion de la paix d'Amiens rejetait bien loin les espérances des royalistes. L'armée de Condé fut dissoute. Une foule d'émigrés avaient profité de l'amnistie pour rentrer en France; d'autres se dispersèrent en Allemagne. Quelques écrivains ont avancé qu'en 1803, Bonaparte proposa aux Bourbons d'abandonner leurs droits à la couronne de France. Le prisonnier de Sainte-Hélène a complétement démenti cette assertion, et voici comment il expliquait les motifs qui devaient y avoir donné lieu: « Au temps de notre intelligence avec la Prusse, dit-il, et lorsqu'elle s'occupait de nous être agréable, elle fit demander si de souffrir des princes français sur son territoire nous causerait de l'ombrage, et on répondit que non. Enhardie, elle demanda si on aurait une trop grande répugnance à la mettre à même de leur procurer des secours annuels; on lui répondit encore que non, pourvu qu'elle garantît qu'ils demeureraient tranquilles et s'abstiendraient de toute intrigue. Cette affaire se traitant entre eux, et la négociation une fois en train, Dieu sait ce que

le zèle de quelque agent, ou même les doctrines du cabinet de Berlin, qui n'étaient pas les nôtres, peuvent avoir proposé! » Il résulte de ceci que Louis XVIII fut en effet sollicité, à l'insu du premier consul, de renoncer au trône. Un pareil acte, accompli loyalement par les Bourbons, promettait des conséquences heureuses, parce qu'en délivrant la république des conspirations de la famille royale, il eût inévitablement donné un autre cours aux événements politiques. D'abord, il aurait changé les dispositions hostiles des puissances protectrices des droits de Louis XVIII; et une fois couronné, l'ambitieux Bonaparte, dans l'intérêt de la dynastie qu'il voulait fonder, eût préféré un système de pacification à des guerres continuelles et désastreuses, dont l'issue devait lui être fatale tôt ou tard. Mais Louis XVIII repoussa toute espèce d'insinuation à cet égard et en instruisit sa famille, qui signa la protestation suivante:

« Nous, princes soussignés, frère, neveu et cousins de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, pénétrés des mêmes sentiments dont notre souverain seigneur et roi se montre si glorieusement animé dans sa noble réponse à la proposition qui lui a été faite de renoncer au trône de France, et d'exiger de tous les princes de sa maison une renonciation à leurs droits imprescriptibles de succession à ce même trône, déclarons que, notre attachement à nos devoirs et à notre honneur ne pouvant jamais nous permettre de transiger sur nos droits, nous adhérons de cœur et d'âme à la réponse de notre roi;

« Qu'à son illustre exemple, nous ne nous prêterons jamais à la moindre démarche qui puisse avilir la maison de Bourbon;

« Et que si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait (ce qu'à Dieu ne plaise!) à placer de fait et jamais de droit sur le trône de France tout autre que notre roi légitime, nous suivrons avec autant de confiance que de fidélité la voix de l'honneur, qui nous prescrit d'en appeler jusqu'à notre dernier soupir à Dieu, aux Français et à notre épée. »

Les royalistes ne pouvaient désormais se méprendre sur les intentions du premier consul, qui ne se donnait plus la peine de cacher le but de son ambition dévorante. Alors ils conspirèrent de nouveau et cherchèrent à tirer parti du mécontentement de quelques chefs de l'armée. Mais Bonaparte, averti par Fouché de se méfier des agents de l'Angleterre et de la Vendée, fit arrêter, en 1804, Pichegru, Moreau

et Georges Cadoudal, sur de simples soupçons qui se changèrent en certitudes; leur procès s'instruisit activement; Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison, Moreau subit deux ans de bannissement, et Georges Cadoudal porta sa tête sur l'échafaud. Ce ne furent pas les seules victimes des tentatives maladroites du comte d'Artois. Le duc d'Enghien, dénoncé par Fouché comme chef de ce complot, fut enlevé du territoire badois, conduit à Vincennes, et immédiatement livré à un conseil de guerre. Joséphine et madame Lætitia intercédèrent en sa faveur; Bonaparte résista d'abord, et quand, vaincu par leurs prières, il demanda la sentence de mort, il était trop tard: le dernier rejeton des Condé avait été fusillé pendant la nuit dans les fossés du château.

Le consulat à vie avait porté le coup mortel à la république. Bonaparte, qui détestait un *gouvernement populacier*, fonda une monarchie absolue, en établissant l'empire, par un sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII. Le pape vint en personne le sacrer à Notre-Dame et ceindre son front de la couronne de Charlemagne. Dès lors cet homme extraordinaire, en faisant disparaître, de son souffle puissant, jusqu'aux derniers vestiges de la révolution dont il était le fils, ramène plus violemment que jamais la société dans des voies d'ordre et de progrès. Il détruit le calendrier républicain, relève les autels, s'occupe des besoins de la capitale, qui lui doit ses plus beaux monuments, ses halles, ses marchés, ses établissements d'utilité publique; jette les premiers germes d'une noblesse nouvelle en instituant l'ordre de la Légion d'honneur, encourage les arts, dote la France d'un code immortel dans l'intervalle de ses victoires, et reçoit le surnom de Napoléon le Grand. Mais le moderne César songeait à perpétuer sa dynastie. Ébloui par les rayons de sa gloire, il voulut rendre à jamais impossible le retour de la maison de Bourbon, en adoptant une politique toute de fusion et d'oubli; ce fut une des causes de sa ruine. Remplacer l'égalité par l'aristocratie, remettre sur la scène les titres surannés de la féodalité, s'entourer enfin d'une noblesse de fraîche date, quand la révolution s'était faite contre une noblesse de plusieurs siècles, voilà son premier tort. Son second tort, le plus impardonnable à coup sûr, fut d'abuser de sa puissance pour bouleverser les royaumes de Naples, d'Espagne, de Hollande et de Westphalie, et de leur imposer des rois de sa façon. Cet esprit d'envahissement

sans limites effraya l'Europe, qui dut opposer une digue au torrent de son ambition. Quoi qu'il en soit, grand capitaine et grand législateur, Napoléon enchaînait la France au bruit des victoires d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Espagne, de Wagram, etc. Son nom magique passait de bouche en bouche; les enfants étaient instruits à le bénir; tous les temples retentissaient de sa gloire. Roi d'Italie, médiateur de la confédération suisse, protecteur de la confédération du Rhin, il entrait en triomphateur dans toutes les capitales du continent, voyait se prosterner à ses pieds les rois, les nobles et les prêtres, et, répudiant Joséphine, il appelait dans sa couche la fille des Césars! Aucune gloire, aucune illustration ne manqua au sublime héros de l'épopée impériale, pas même l'illustration du malheur! Et cependant, quand la naissance d'un fils tant désiré vint mettre le comble à sa prospérité, il crut à l'avenir de sa dynastie! mais les ailes de l'aigle se lassèrent dans son vol impétueux, et la tempête le jeta brisé et haletant sur un rocher.

Comme on l'a vu, la protestation de la maison de Bourbon n'avait point arrêté l'empereur, qui, devenu l'idole du peuple, faisait oublier son usurpation par les prodiges de son règne. Louis XVIII et son frère vivaient depuis longtemps dans une froideur extrême. Lors de l'avénement de Napoléon, ils résolurent de se réunir pour rédiger une déclaration de principes qui pût être la base d'une restauration future. Dans ce but, ils songèrent à choisir une localité spéciale où tous paraîtraient dans une espèce de congrès de famille. Là était l'embarras. La Prusse, en donnant l'hospitalité au prétendant, à Varsovie, avait déclaré « que, cet asile ayant un sens limité pour abriter sa tête proscrite, en aucun cas Varsovie ne pouvait servir de chef-lieu à un projet de la maison de Bourbon contre le gouvernement établi en France et reconnu par la Prusse. » L'Autriche suivit l'exemple du cabinet de Berlin, et la Russie évita de s'expliquer. Louis XVIII s'adressa à Gustave-Adolphe, qui s'empressa de lui offrir la ville de Calmar. Le roi et le comte d'Artois s'y trouvèrent le 5 octobre 1804.

A la suite de nombreuses conférences, on arrêta les termes d'une déclaration aux Français, où l'on reconnaissait ingénûment les changements survenus depuis 1789. Le roi y promettait l'égalité et la liberté des personnes, la conservation des propriétés, le maintien

des honneurs et des grades. C'était une amnistie générale, un système de premières concessions. Mais ces promesses étaient-elles sincères? Les Bourbons pouvaient-ils oublier le passé? L'avenir prouva le contraire. La coalition de 1805 se formait, et les royalistes essayaient d'y mêler des idées de restauration. Le duc d'Orléans, qu'on tenait à compromettre par une démonstration publique, fut, à cette époque, sur le point d'être entraîné dans une intrigue que les événements firent échouer. Un agent, du nom de Fauche-Borrel, possédait toute la confiance de Louis XVIII et des souverains amis de la maison de Bourbon. Impliqué, sous le consulat, dans la conspiration de Pichegru, il resta trois ans en prison, et ne dut sa délivrance qu'aux sollicitations du roi de Prusse, dont il était sujet. Dès qu'il fut libre, il servit de nouveau la cause de Louis XVIII. Le roi de Suède venait de signer un traité d'alliance avec l'Angleterre à Beckeskog (3 octobre 1805). Ce fut d'abord à ce monarque que Fauche-Borrel communiqua ses projets. Il lui persuada que lui seul pouvait sauver la France en proclamant les droits de Louis XVIII, lui promit l'appui de personnes marquantes, et alla jusqu'à se faire fort de lui amener le duc de Berry et le duc d'Orléans, — « qu'il était important de ne pas séparer, ajoutait-il, dans la crainte que le parti, en France, qui voudrait se prononcer pour ce dernier, ne fût un obstacle au rétablissement du souverain légitime. » Le roi de Suède accorda immédiatement une audience à Fauche-Borrel, et lui dit : « Je profiterai très-volontiers de votre entremise, pour que vous portiez à S. A. R. le comte d'Artois le désir que j'ai de voir arriver dans mon armée les ducs de Berry et d'Orléans, auxquels je donnerai un commandement effectif sous le même drapeau, ce qui fera cesser les calomnies et les interprétations perfides de ceux qui prétendent que le duc d'Orléans voudrait usurper la couronne : on verra les deux cousins dans mon armée, travailler de concert au rétablissement de l'ordre. » En conséquence, Fauche-Borrel vint à Londres au commencement de 1806, et se rendit chez le comte d'Artois, qui applaudit nécessairement aux vues du roi de Suède : « Mon cher Fauche, dit-il, allez de suite chez mon fils le duc de Berry et chez le duc d'Orléans; faites-leur part vous-même des propositions du roi : je suis assuré de tout l'empressement qu'ils mettront l'un et l'autre à se rendre aux vœux de Sa Majesté. » Le duc de Berry fut dans des dispositions pareilles et ajouta : « Je suis prêt à partir,

et il en sera de même de mon cousin le duc d'Orléans. » Fauche-Borrel alla plusieurs fois chez ce dernier sans le trouver, et fut obligé d'écrire pour obtenir une entrevue. Après avoir écouté attentivement l'émissaire royaliste, le prince répondit qu'une semblable proposition avait besoin d'être sérieusement examinée, et qu'actuellement, tout en remerciant le roi de Suède de sa confiance, il ne pouvait rien arrêter de positif. Le duc d'Orléans hésitait encore à tirer l'épée



contre la France. La réflexion l'affermit dans cette pensée, et il refusa d'aller en Suède. Il fut bien inspiré, comme il l'apprit plus tard d'un ministre anglais, qui lui dit à ce sujet : « Vous avez bien fait de vous décider vous-même à ne pas partir, car notre gouvernement ne vous l'eût pas permis. » Sur ces entrefaites, les revers du continent et l'occupation du Hanovre, en détruisant les plans du roi de Suède, mirent un terme aux intrigues de Fauche-Borrel.

La persévérance du prince à se tenir à l'écart, à se garder pur de toute compromission, fut ici d'autant plus louable, qu'outre ses ressentiments personnels contre Napoléon, qui avait ajouté aux rigueurs de l'exil de la duchesse douairière d'Orléans par la suppression de la pension de cette princesse, il était alors sous l'empire de la douleur que lui causait l'exécution du duc d'Enghien. La mort de ce jeune prince, mort dont la responsabilité a pesé depuis sur Talleyrand, fut, dans le premier moment, jugée avec passion, et naturellement elle

devait être un coup sensible pour la famille royale. « C'est plus qu'un crime, c'est une faute, » avait dit Fouché à cette occasion. Non, ce ne fut pas un crime, et les Bourbons étaient mal venus de reprocher à l'empereur d'user de représailles à leur égard, alors qu'il les avait tant de fois pris en flagrant délit de conspiration et d'attentat contre sa vie. Mais, à défaut de crime, ce fut évidemment une faute, parce qu'il eût été plus politique de répondre par la clémence aux tentatives insensées de l'émigration. Cette leçon de magnanimité eût profité à l'élu du peuple, en déconsidérant les royalistes; tandis qu'en France et au dehors, l'opinion fut unanime à blâmer un acte de rigueur dont tout l'odieux appartient à l'entourage de Napoléon. Comme parent de l'illustre victime, le duc d'Orléans puisa dans ce triste événement un surcroît de haine contre l'empereur; et lorsque l'oraison funèbre du duc d'Enghien fut prononcée à Londres, il écrivit à l'évêque de Landaff une lettre, où son ressentiment se révélait dans toute sa force :

« Mon cher Mylord, dit-il, j'étais certain que votre âme élevée éprouverait une juste indignation à l'occasion du meurtre atroce de mon infortuné cousin. Sa mère était ma tante; lui-même, après mon frère, était mon plus proche parent. Nous fûmes camarades ensemble pendant nos premières années, et vous devez penser, d'après cela, que cet événement a dû être pour moi un coup bien rude. Son sort est un avertissement pour nous tous; il nous indique que l'usurpateur corse ne sera jamais tranquille tant qu'il n'aura pas effacé notre famille entière de la liste des vivants. Cela me fait ressentir plus vivement que je ne le faisais, quoique cela ne soit guère possible, le bienfait de la généreuse protection qui nous est accordée par votre nation magnanime. J'ai quitté ma patrie de si bonne heure, que j'ai à peine les habitudes d'un Français, et je puis dire, avec vérité, que je suis attaché à l'Angleterre, non-seulement par la reconnaissance, mais aussi par goût et par inclination. C'est bien dans la sincérité de mon cœur que je dis : Puissé-je ne jamais quitter cette terre hospitalière!

« Mais ce n'est pas seulement en raison de mes sentiments particuliers que je prends un vif intérêt au bien-être, à la prospérité et au succès de l'Angleterre; c'est aussi en ma qualité d'homme. La sûreté de l'Europe, celle du monde même, le bonheur et l'indépen-

dance future du genre humain, dépendent de la conservation et de l'indépendance de l'Angleterre, et c'est là la noble cause de la haine de Bonaparte pour vous, et de celle de tous les siens. Puisse la Providence déjouer ces projets iniques, et maintenir ce pays dans sa situation heureuse et prospère! C'est le vœu de mon cœur, c'est ma prière la plus fervente...

« Vous devez être également instruit, Mylord, de mes opinions touchant la dissidence parmi les chrétiens, en d'autres termes, parmi les hommes qui professent la même religion. Je pense que chacun doit rester fidèle aux principes dans lesquels il a été élevé, et je pense également que ce n'est point dans les temps comme ceux où nous vivons que de pareilles dissidences doivent être une cause de désunion : il ne s'agit pas d'être chrétien de telle ou telle manière, mais d'être chrétien ou de ne pas l'être.

« D'après mon humble avis, c'est de cela seul qu'il s'agit à une époque où les parties vitales de la religion et de la morale sont attaquées d'une manière si redoutable, et où la triste expérience de ces dernières années montre avec quelle rapidité l'irréligion et l'immoralité répandent leur influence funeste sur les hommes.

« Je jugeais bien, Mylord, d'après la connaissance que j'avais de votre belle âme, que votre opinion sur tous ces points serait telle que je l'ai trouvée. Mais permettez-moi d'ajouter que je vous félicite d'avoir des sentiments si dignes d'un prélat anglais et d'un véritable chrétien.

« Veuillez bien croire aux sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis, etc.

« L. P. d'Orléans.

« Twickenham, ce 28 juillet 1804.

« *P. S.* — La chute de la monarchie française, les emprisonnements, les confiscations, les proscriptions, les meurtres, les boucheries qui ont accompagné cette chute, et la honteuse tyrannie qui a succédé, sont des événements dignes de la considération des princes et de leurs sujets; ils apprennent aux princes à user avec modération du pouvoir arbitraire, et même à bien réfléchir si le despotisme est en rien convenable aux peuples éclairés qui habitent aujourd'hui l'Europe. Ils leur apprennent à se garder d'accabler leurs sujets d'impôts,

pour soutenir des guerres inutiles, ou le luxe et les prodigalités de leurs cours. Ces événements enfin apprennent à leurs sujets, je ne dis point à se soumettre à une oppression extrême de leurs princes, mais à supporter avec patience des maux légers, de crainte qu'en voulant s'en affranchir, ils ne soient accablés par de plus grands. Des réformes faites à propos peuvent être sans danger, mais la résistance aux réformes se termine le plus souvent par des révolutions. »

De quelle portée ces paroles ne sont-elles pas aujourd'hui! quelle corrélation intime et saisissante entre les sentiments du duc d'Orléans et la politique de Louis-Philippe! Avec quel étonnant esprit de suite ce prince n'a-t-il pas nourri et fortifié des principes que, vingt-six ans plus tard, il a mis en pratique et défendus en dépit de toutes les récriminations, à travers tous les obstacles et tous les dangers! Mais ce n'est pas ici la place des réflexions que nous suggère cette lettre d'un si haut intérêt. C'est une lumière éclatante, dont nous dirigerons les rayons sur chacun des événements qui remplissent cette existence accidentée, où l'ambition, loin de jamais dévier dans sa route, n'a eu qu'un point de départ et qu'un but.

Depuis leur retour en Angleterre, le duc d'Orléans et ses frères s'étaient établis à Twickenham, petite ville située dans le comté de Middlesex, sur la rive gauche de la Tamise. Twickenham est aussi célèbre par sa position ravissante que par les hommes éminents qui l'ont habitée. Pope y mourut en 1744. Les princes y avaient choisi pour résidence un château moderne, ombragé par des chênes séculaires. Le chevalier de Broval, l'un de leurs premiers instituteurs, vint les rejoindre dans leur asile et les aider de sa vieille expérience. Le duc d'Orléans menait une existence très-retirée. L'étude de l'économie politique, de l'administration et des lois anglaises occupait une partie de ses loisirs. Il employait le reste de son temps à visiter les monuments publics et les établissements industriels de l'Angleterre et de l'Écosse, puis a faire les honneurs de sa paisible retraite à tous ceux qu'y attirait le charme de ses vertus et de ses infortunes. De leur côté, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais cultivaient les arts, et tous deux étaient sans cesse par monts et par vaux, à la recherche des sites les plus pittoresques, l'un remplissant ses cartons de paysages, l'autre herborisant; tous deux enfin oublieux du passé et insouciants du présent et de l'avenir. Hélas! le deuil ne tarda pas

à troubler cette douce quiétude. Les rigueurs d'une longue captivité avaient altéré la santé du duc de Montpensier; il fut atteint d'une maladie de poitrine, et mourut en 1807, à peine âgé de trente-deux ans, à Salthill, près de Windsor. Il fut enterré à Westminster, et, lors de son voyage en Angleterre, en 1829, Louis-Philippe fit élever à sa mémoire un monument digne de son rang[1].

Une nouvelle douleur devait frapper le duc d'Orléans; car le comte de Beaujolais allait bientôt rejoindre dans la tombe celui avec lequel il avait, dans les cachots de Marseille, puisé le germe de la même maladie. Les médecins de Londres lui conseillèrent de rechercher un climat plus sain, un ciel plus pur; la situation politique de l'Europe ne laissait de choix qu'entre Malte et Madère; le comte ne voulait pas s'éloigner de Twickenham: « Je sais, disait-il à son frère, que ma vie va finir comme celle de Montpensier; à quoi bon aller chercher si loin un tombeau, et perdre la consolation de mourir dans cette retraite où nous avons enfin trouvé le repos? Restons sur cette terre hospitalière; là, du moins, je pourrai mourir dans tes bras et repo-

[1] Ce monument porte l'épitaphe suivante : composée par le duc d'Orléans et le général Dumouriez en 1807 :

Princeps illustrissimus et serenissimus
Antonius-Philippus, dux de Montpensier.
Regibus oriundus,
Ducis Aurelianensis filius natu secundus,
A tenerâ juventute
In armis strenuus,
In vinculis indomitus,
In adversis rebus non fractus,
In secundis non elatus,
Artium liberalium cultor assiduus,
Urbanus, jucundus, omnibus comis;
Fratribus, propinquis, amicis, patriæ
Nunquàm non deflendus
Utcunquè fortunæ vicissitudines
Expertus,
Liberali tamen Anglorum hospitalitate
Exceptus,
Hoc demum in regum asylo
Requiescit.
Nat. III Julii M. DCC. LXXV.
Ob. XVIII maii M. DCC. VII, ætat. XXX.
In memoriam fratris dilectissimi
Ludovicus-Philippus, dux Aurelianensis,
Hoc marmor posuit

ser auprès d'une cendre amie... » Le duc d'Orléans, douloureusement ému, insista pour le décider à se conformer aux avis des médecins. « Tu me suivras donc, répliqua-t-il, car il me serait impossible de me séparer encore une fois de toi ; avec toi, j'irai partout où l'on voudra. » Les deux frères s'embarquèrent pour Malte, dont le climat parut d'abord favorable au malade. Mais la chaleur y devint telle qu'un médecin anglais conseilla de le transporter sur l'Etna. Le duc d'Orléans écrivit au roi de Sicile, Ferdinand IV, pour en obtenir la permission. La réponse vint trop tard ! Le comte de Beaujolais mourut, le 30 mai 1808, à l'âge de vingt-huit ans. On l'enterra à Malte, dans l'église Saint-Jean, avec les plus grands honneurs. En 1843, le consul de France à Malte, les officiers de la marine anglaise et M. le baron Taylor inaugurèrent le superbe mausolée que Louis-Philippe substituait au modeste tombeau des temps de l'exil.



CHAPITRE XI.

Situation politique. — Louis XVIII et sa famille se retirent en Angleterre. — Le duc d'Orléans se rend à la cour de Sicile. — Marie-Caroline lui promet la main de sa fille. — Guerre d'Espagne. — Le duc d'Orléans veut défendre la cause des Bourbons d'Espagne. Réflexions à ce sujet. — L'Angleterre s'oppose à ses projets. — Réunion de mademoiselle Adélaïde et du prince. — Ils partent pour Malte. — Arrivée de la duchesse douairière d'Orléans à Palerme. — Mariage du duc d'Orléans et de la princesse Marie-Amélie. — Le duc d'Orléans fait des démarches pour obtenir un commandement en Espagne. — Lettre du conseil de Régence au prince; réponse de ce dernier. — Le duc arrive en Catalogne, puis se rend à Cadix. — Le conseil de Régence repousse ses services. — Les Cortès refusent de le recevoir. — Il retourne à Palerme. — Lettre de Wellington à Dumouriez; réponse de Dumouriez. — Naissance de Ferdinand-Philippe, duc de Chartres. — Révolution de la Sicile. — Les conseils du duc d'Orléans sont dédaignés. — Il se retire dans sa campagne de Bagaritta. — Abdication de Ferdinand IV; fuite et mort de Marie-Caroline. — Naissance du roi de Rome. — Campagnes de Russie; — de 1813; — de 1814. — Abdication de l'Empereur.

Napoléon touchait au faîte de la grandeur et de la puissance; tous les rois, muets d'admiration et de terreur, lui faisaient un cortége triomphal; et nul, à cette époque, n'aurait pu prévoir la terrible catastrophe qui devait terminer la plus éclatante de toutes les fortunes. Aussi la famille royale, à peu près abandonnée par la vieille noblesse, ne croyait plus à la possibilité d'une restauration; on ne songeait pas le moins du monde à la replacer sur le trône. D'abord, l'Autriche avait une aversion marquée pour les Bourbons, qui s'étaient toujours opposés à l'extension de sa domination en Italie et en Allemagne, et

qui l'avaient jadis dépossédée de l'Espagne. Il n'y avait donc pas à compter sur les protestations d'amitié du cabinet de Vienne, à supposer qu'il se fût donné la peine d'en faire. Quant à l'Angleterre, elle ne pouvait désirer un tel changement pour la France. L'enthousiasme avait dû faire place à une politique rationnelle qui lui interdisait de permettre l'union de la France et de l'Espagne. De son côté, la Prusse ménageait la France, intéressée à éloigner du Rhin les armées autrichiennes, et à maintenir les petites souverainetés de l'Allemagne, dont la faiblesse assurait le dévouement; or il lui était fort indifférent que le trône fût occupé par Louis XVIII ou Napoléon; mais ce qui lui importait, c'était que la France fût exposée du côté de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Italie, parce que, plus elle courrait de dangers, plus elle rechercherait l'alliance de la Prusse. La Russie, enfin, à cause de son éloignement et de sa force colossale, tout en se préoccupant peu de la politique intérieure de la France, ne pouvait voir avec déplaisir un gouvernement vigoureux et régulier à la tête d'un des plus grands États de l'Europe. Toutes ces raisons étaient donc de nature à ôter à la maison de Bourbon l'espoir d'être replacée sur le trône de ses ancêtres. Néanmoins Louis XVIII ne perdait rien de son courage et de sa philosophie, et répétait toujours, dans sa sagacité prévoyante, que Napoléon périrait par l'abus du despotisme et de la conquête.

Lorsqu'il eut lancé sa déclaration de Calmar, Louis XVIII était parti de cette ville, le 24 octobre 1804, pour se rendre à son ancienne résidence près de Mittau. Mécontent du dernier manifeste du comte de Lille, le roi de Prusse lui avait notifié de ne point retourner à Varsovie, sous prétexte que, « depuis l'entrevue de Calmar, il avait pris un rôle politique en Europe, qui compromettait les rapports de la Prusse avec le gouvernement français; l'asile n'avait jamais été qu'une simple hospitalité; le séjour d'un prétendant occupé d'une restauration n'avait pas le même caractère. » Alors le comte de Lille s'adressa à l'empereur Alexandre, qui lui permit de rester à Mittau, en attendant qu'il pût aller dans la ville de Kiew, sur les bords du Boristhène. Presque totalement délaissée à l'intérieur, la maison de Bourbon était ainsi considérée comme un embarras par les grandes puissances, peu soucieuses de compromettre pour elle les intérêts de leur politique. Le traité de Tilsitt (25 juin

1807 força le comte de Lille à quitter de nouveau le territoire russe et à chercher un asile dans d'autres contrées. L'auguste proscrit s'embarqua, avec sa famille, sur la frégate *la Fraya*, que Gustave-Adolphe mettait à sa disposition. Il avait choisi l'Angleterre pour retraite; mais le cabinet de Saint-James ne consentit à le recevoir qu'à la condition qu'il vivrait, en Angleterre, d'une manière conforme à sa situation actuelle. Le comte de Lille alla habiter Gosfield-Holl, château du duc de Buckingham, jusqu'en 1810, époque à laquelle il s'installa à Hartwel, petit château du comté de Buckingham, à seize lieues de Londres.

Après la mort du comte de Beaujolais, le duc d'Orléans s'était embarqué pour Messine; là, il reçut l'invitation de se rendre à Palerme, où s'était réfugié Ferdinand IV, chassé de Naples. Le prince accepta avec empressement et fut gracieusement accueilli. La reine Marie-Caroline avait saisi l'occasion de l'attirer en Sicile, dans un but tout à fait politique; elle songea même à l'attacher à sa cause par des liens de famille plus intimes, en lui promettant la main de sa fille, la princesse Marie-Amélie. L'Espagne alors était aux prises avec les armées françaises. Depuis que les dernières conquêtes de Napoléon avaient valu à la France l'alliance de la Prusse et de la Russie, l'Angleterre s'épuisait en efforts inouïs pour conjurer les funestes conséquences du blocus continental. Elle avait vainement essayé d'entraîner la Porte, la Suède et le Danemark dans ses intérêts. Seul, le petit royaume de Portugal, qui se croyait protégé par son éloignement du théâtre des hostilités et par sa situation derrière les provinces espagnoles, s'était obstiné à conserver l'entrée de ses ports aux vaisseaux anglais. L'empereur irrité ordonna à Junot d'envahir la Péninsule avec une armée de 24,000 hommes, et fit en même temps prévenir Jean VI qu'il eût à expulser les Anglais du Tage et des villes commerciales de la côte. Le malheureux don Juan obéit. Mais là ne se bornaient pas les projets de Napoléon. Il avait arrêté la ruine de la maison de Bragance, et comptait même que, par une marche précipitée, Junot pourrait s'emparer du prince régent et de la famille régnante, comme otages de ses volontés. L'Angleterre, informée de ce dessein, en instruisit à temps la cour de Lisbonne, qui se réfugia sur la flotte anglaise, emportant avec elle ses trésors, ses diamants, ses cruzades, pour les soustraire à l'avidité des Français. Junot entra

dans Lisbonne le 30 novembre 1807, sans rencontrer la moindre résistance, et proclama la déchéance de la maison de Bragance.

Une fois le pied dans la Péninsule, Napoléon dédaigna la conquête du Portugal pour celle de l'Espagne. La cour de Madrid résolut de fuir comme celle de Lisbonne; — mais, à Aranjuez, où elle s'était provisoirement retirée, Charles IV fut forcé d'abdiquer la couronne en faveur de son fils (19 mars 1808). Proclamé, le même soir, roi des Espagnes et des Indes, sous le nom de Ferdinand VII, le prince des Asturies fut salué par les acclamations du peuple, heureux de ne plus subir le gouvernement de don Manuel Godoï, le favori de l'imbécile Charles IV, le cortéjo de la reine Maria-Luiza.

A la nouvelle des événements d'Aranjuez, Murat, qui occupait militairement la Catalogne, la Navarre et les bords de l'Ebre, accourut à Madrid, où l'armée française entra le 23 mars. A peine le grand duc de Berg y fut-il arrivé, que tous les partis cherchèrent à le circonvenir. Déjà, Charles IV, le lendemain même de son abdication, avait envoyé un de ses confidents à M. de Beauharnais, ambassadeur de France à Madrid; et ce dernier, dans le but d'entretenir les dissensions au sein des Bourbons d'Espagne, suivant les volontés de l'empereur, décida le vieux roi à signer une protestation contre un acte arraché par un tumulte irrégulier.

Charles IV réclama également la protection de Murat, en lui recommandant particulièrement le prince de la Paix, dont on menaçait de faire le procès. De son côté, Ferdinand VII essayait quelques démarches pour obtenir l'appui de Napoléon, et lui notifiait son avénement à la couronne. Mais l'incident d'Aranjuez dérangeait les calculs de l'empereur, qui n'avait d'autre pensée que la ruine complète de la maison de Bourbon; car il était plus difficile d'atteindre ce résultat avec un jeune prince, qui apparaissait au peuple comme le symbole de l'indépendance espagnole, qu'avec un monarque vieux et infirme, et un favori détesté de la nation entière.

Dans cette situation, s'arrogeant le droit d'intervenir dans la question espagnole et de se poser en juge entre Charles IV et Ferdinand VII, il attira ces deux princes à Bayonne, et força le

prince des Asturies à rendre la couronne à son père, qui d'avance



l'avait cédée a Napoléon, par un traité en date du 5 mai 1808.

Une fois libre de disposer de ce sceptre violemment arraché des mains de Ferdinand, l'empereur le donna à son frère Joseph, à qui Murat succéda sur le trône de Naples. Ce fut le signal d'une lutte acharnée entre l'Espagne et la France. Ferdinand IV, jaloux de soutenir les droits de sa famille, envoya le prince Léopold, son second fils, faire ses premières armes sous les drapeaux de l'armée espagnole, et le duc d'Orléans résolut de l'accompagner.

Ici, Louis-Philippe s'écartait, pour la première fois, de cette réserve qui jusqu'alors avait été sa ligne de conduite. Sans nul doute, la guerre d'Espagne était inique dans son principe, et l'empereur commettait une monstruosité politique en substituant sa race à la descendance de Louis XIV sur le trône de Charles-Quint. Aussi la péninsule, imitant l'énergie de la Convention, se souleva-t-elle tout entière pour repousser une agression inqualifiable et défendre son indépendance menacée. Que, dans ces circonstances cri-

tiques, un prince sicilien prétendît se placer à la tête d'une régence en Espagne, durant la captivité de la famille royale, rien de plus simple. Tel fut peut-être le désir du fils de Ferdinand IV, qui ne voyait dans les Français que des ennemis naturels; pourtant, selon quelques écrivains, il descendit à Gibraltar pour réclamer des droits qu'il croyait avoir à la couronne d'Espagne, et la junte de Castille, avec raison, refusa de prêter l'oreille à des prétentions qui lui paraissaient intempestives, pour ne pas dire extravagantes. Mais le duc d'Orléans se trouvait, lui, dans des conditions bien différentes. D'une part, il devait éviter de donner des sujets de méfiance à l'émigration, qui tant de fois avait fait vainement appel à son épée; il devait craindre d'être soupçonné de vouloir renouveler, à son profit, la tentative d'usurpation, dont son bisaïeul Philippe d'Orléans fut accusé sous Louis XIV. Et ce soupçon se glissa si bien dans l'âme de Ferdinand VII, que, vingt deux ans plus tard, son refus de reconnaître le roi des Français témoigna de ses rancunes de vieille date. D'autre part, la démarche de Louis-Philippe n'était-elle que le résultat d'un noble élan, du dévouement le plus pur, d'une sympathie toute désintéressée? Alors, elle fut contraire aux sentiments de toute sa vie; car, lui qui avait juré de ne jamais combattre contre sa patrie, il ne pouvait oublier, bien qu'il s'agît de défendre une cause juste, que derrière Napoléon se trouvait la France, cette patrie si chère à son cœur.

Du reste, en songeant à constituer une régence en Espagne, l'Angleterre n'entendait la confier ni à un prince sicilien ni au duc d'Orléans, parce que sa politique s'opposait à ce qu'il s'élevât dans la péninsule une influence à côté de la sienne. Louis XVIII, qui négociait lui-même avec les Espagnols, pour être nommé régent temporaire, fut instruit des projets de son cousin, et usa de tout son crédit pour les entraver :

« Je savais, dit-il dans ses *Mémoires*, que ce prince s'était mis en avant lors de la captivité de la famille royale, et qu'il agissait activement auprès des envoyés de la junte provisoire pour se faire employer par elle, ce qui ne m'agréait nullement. »

L'ambassadeur anglais près la cour de Sicile avait cru devoir faciliter le passage du prince Léopold et de Louis-Philippe sur un vaisseau de guerre de sa nation; mais lord Collingwood, commandant

de Gibraltar, fut promptement averti de ne point les laisser pénétrer en Espagne; et tandis que Léopold était retenu à Gibraltar, le duc d'Orléans fut conduit en Angleterre sur le bâtiment qui l'avait amené de Palerme (septembre 1808).

A Londres, le duc se plaignit aux ministres de la conduite de lord Collingwood; mais il apprit, non sans dépit, qu'elle avait été conforme aux ordres du gouvernement anglais. Alors, il sollicita vainement la permission d'aller rejoindre sa mère, réfugiée à Port-Mahon, depuis le bombardement de Figuières; et tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être transporté directement à Naples, sans toucher les côtes d'Espagne. A Portsmouth, au moment de s'embarquer, le duc rencontra la princesse Adélaïde, qui venait de Malte et de Gibraltar, où elle avait espéré le retrouver. « Dieu soit loué! s'écria le prince, il me rend un de mes bons anges! »

Il est plus facile de s'imaginer que de peindre la joie du frère et de la sœur, en se revoyant, après quinze ans de séparation! Tous deux, comme effrayés à la pensée de retomber dans un isolement que la perte récente de deux êtres bien chers eût rendu plus cruel encore, firent le serment solennel de ne plus se séparer; serment qu'ils ont tenu avec une foi religieuse, à travers toutes les infortunes et tous les dangers!

Ils partirent pour Malte, en janvier 1809, avec le chevalier de Broval et la comtesse de Montjoie. Quand, au delà du détroit, ils aperçurent les côtes d'Espagne, leur cœur battit violemment et leurs yeux se mouillèrent de pleurs, au souvenir de leur mère; mais le capitaine avait ordre de ne toucher qu'à Malte: il fut inexorable; le vaisseau, glissant rapidement sur l'onde, emporta les illustres passagers loin de cette rive, vers laquelle s'envolaient tous leurs vœux. Néanmoins, un heureux hasard les mit à même de faire parvenir une lettre à la duchesse d'Orléans. On découvrit au loin un petit brick qui cinglait du côté de l'Espagne. Le chevalier de Broval offrit de porter des nouvelles du duc d'Orléans et de mademoiselle Adélaïde à leur mère. Effectivement, on fit des signaux, le brick s'arrêta et attendit le chevalier, qui s'acquitta de sa mission, tandis que le prince et la princesse, continuant leur traversée, arrivèrent à Malte, où ils coururent s'a-

genouiller pieusement devant la tombe du comte de Beaujolais.



Ils étaient depuis quelques jours à Malte, lorsque le duc fut forcé de se rendre seul à Palerme, où l'on avait profité de son absence pour changer les bonnes dispositions de la cour à son égard. Sœur de Marie-Antoinette, — Marie-Caroline, écoutant sans peine toute espèce de calomnies sur le fils de celui qui avait voté la mort de Louis XVI, refusait maintenant de l'unir à sa fille. Quant à Ferdinand, il ne se souciait plus d'avoir pour gendre « un prince exilé et sans aucune espérance ni fortune. » C'était l'œuvre de l'émigration, qui n'avait pas manqué de pressentir le roi et la reine sur le but que le duc d'Orléans pouvait se proposer en intervenant dans les affaires d'Espagne. Louis-Philippe vit d'où partait le coup; mais il sut le parer avec adresse, puisa dans son amour des raisons qui vainquirent toutes les résistances, et finit par en appeler au témoignage de sa mère : « Ah! si vous allez chercher cet ange-là, s'écria Ferdinand, il nous sera impossible de lui rien refuser! » La princesse Amélie joignit ses prières à celles du duc d'Orléans, et l'union fut décidée. Toutefois, il fallait se défier de l'avenir; le prince n'eut plus de repos que cette alliance ne fût conclue, et il voulut qu'elle s'accomplît sous les auspices et en présence de celle dont les vertus lui faisaient une auréole protectrice. Repoussé de l'Espagne, il écrivit à sa mère pour lui demander une entrevue à Cagliari, en Sardaigne, et alla l'y attendre vainement; car de nouveaux obstacles la retenaient à

Mahon. Sur ces entrefaites, et pendant son séjour à Cagliari, il reçut avis de sa sœur que le cabinet de Saint-James ne s'opposait plus à son entrée en Espagne. Aussitôt il fit voile pour Palerme, et faillit tomber au pouvoir d'un corsaire barbaresque dans le cours de la traversée. A peine était-il à la cour de Sicile, que la princesse Adélaïde arriva avec madame de Montjoie. Après avoir présenté sa sœur au roi et à la reine, ainsi qu'à sa compagne future, il partit avec elle pour Mahon, où ils débarquèrent le 7 septembre 1809. Mais déjà la duchesse d'Orléans avait quitté la terre d'exil pour aller rejoindre ses enfants. Ceux-ci revinrent sur leurs pas, et le 15 octobre, le palais de Santa-Cruz, à un mille de Palerme, fut témoin de la réunion des trois augustes exilés. Le lendemain, Ferdinand et Marie-Caroline firent à l'infortunée princesse la réception la plus touchante et la plus empressée. Les égards dont ils l'entourèrent furent empreints de respect et d'admiration, et c'est avec un doux élan du cœur que la reine lui rappela ces paroles prophétiques, qu'elle lui avait adressées lors de son voyage à Naples en 1776 : « S'il plaît à Dieu de me



donner une fille, je souhaite qu'elle soit l'épouse de votre duc de

Valois! » Royal souhait peut-être échappé à l'ivresse du moment, à une époque où l'alliance de la famille d'Orléans était recherchée, mais dont l'adversité ni la calomnie ne purent empêcher la réalisation. Aussi s'accomplit-il sans éclat dans l'intimité de la famille. Le contrat fut signé le 15 novembre suivant, et le 25, les époux reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du Palazzo-Reale.

Cependant, malgré l'échec qu'il avait essuyé déjà, le duc d'Orléans n'avait pas, un seul instant, renoncé à jouer un rôle actif en Espagne. Dumouriez tenait le prince au courant des événements de cette guerre, au bout de laquelle il voyait la ruine de Napoléon. La correspondance du vainqueur de l'Argonne prouve qu'il poursuivait toujours, dans le duc d'Orléans, le rêve d'une monarchie libérale sur les bases de la constitution de 1791. Le prince s'associait-il complétement à cette idée du vieux général? Cela paraît ressortir de tous les efforts que fit le premier pour obtenir un commandement dans la péninsule. Au commencement de 1809, la Junte venait d'arriver à Séville, quand s'y présenta le chevalier de Broval, que nous avons vu, dans la traversée de Portsmouth à Malte, passer sur un brick qui se dirigeait vers l'Espagne, pour porter une lettre à la duchesse d'Orléans. Chargé de solliciter l'admission de Louis-Philippe au service de l'Espagne, M. de Broval adressa, dans ce but, plusieurs mémoires à quelques membres de la Junte, notamment aux seigneurs Garay, Valdis et Jovellanos. Certaines considérations politiques empêchèrent ces derniers d'en donner communication à la Junte. L'émissaire redoubla de zèle et d'activité; on s'occupa bien de la question dans la section des affaires d'État; mais elle ne reçut aucune solution. Au mois de juillet suivant, le duc d'Orléans renouvela lui-même, par écrit, l'offre de sa personne; et son envoyé, poussant cette négociation avec plus d'ardeur que jamais, s'avisa, pour prévenir toute objection, de montrer une lettre de Louis XVIII et une autre de lord Portland, desquelles il semblait résulter qu'on applaudissait à la résolution du duc.

Dans le même temps, on apprit que les provinces de France voisines de la Catalogne manifestaient du mécontentement et se soulèveraient facilement contre l'Empereur, s'il se présentait, dans les environs, un prince de la maison de Bourbon à la tête de quelques troupes espagnoles. Ces nouvelles attirèrent l'attention de la Junte

sur la demande de Louis-Philippe; et, après un mûr examen, on chargea don Mariano Carnerero, commis de la secrétairerie du Conseil, d'aller en Catalogne, pour étudier l'esprit des populations, pressentir quel effet produirait la présence du duc d'Orléans dans cette province comme sur les habitants de la frontière de France, et prendre en conséquence certaines mesures avec le colonel Luis-Pons et le général de l'armée de Catalogne. Carnerero réussit dans ses investigations. Il en résulta que le duc d'Orléans, élevé à l'école de Dumouriez, et le seul qui, de tous les Bourbons, eût une réputation militaire, serait reçu avec enthousiasme dans les provinces de France, et surtout en Catalogne, où les vertus de sa mère ainsi que la gloire de son bisaïeul, le régent, avaient laissé des traces profondes. Pendant ce temps, le chevalier de Broval était allé rejoindre Louis-Philippe en Sicile, et d'un autre côté, la Junte centrale avait confié à une commission exécutive, choisie dans son sein, le soin du gouvernement. Cette commission, dont pas un membre n'était dans le secret, eut à examiner les papiers relatifs à la mission de Carnerero. Tout fut approuvé; puis, d'un commun accord, on arrêta que le duc d'Orléans serait invité à venir prendre le commandement d'un corps de troupes dans la partie de la Catalogne voisine de la frontière de France. A cet effet, et pour le cas où ce plan se réaliserait, on devait donner des ordres nécessaires au capitaine général commandant cette province. Carnerero était encore chargé de porter au prince le vœu du gouvernement ; enfin, comme il était à craindre que les Français ne s'opposassent à l'exécution de ce projet, il fut convenu qu'on ne l'ébruiterait pas avant l'arrivée du duc.

Sur ces entrefaites, la bataille d'Ocana et ses déplorables conséquences interrompirent le cours de cette négociation, dont les documents originaux furent égarés au milieu du désordre général. On ne sauva que quelques copies, à l'aide desquelles on fut sur la voie de tout ce qui avait été fait. La Régence revint effectivement sur cette affaire; et, — convaincue de l'opportunité de la présence du duc d'Orléans sur le territoire espagnol, dans l'état actuel des choses, elle voulut achever l'œuvre commencée par la commission exécutive de la Junte centrale. Le 4 mars 1810, elle s'empressa d'écrire au prince :

« Sérénissime seigneur, la nation espagnole jette un cri d'indignation contre l'inique agression de Bayonne et jure unanimement de

conserver son indépendance ou de mourir pour son roi légitime, don Ferdinand VII; ni les revers de nos armées, ni les succès des tyrans, n'ont pu ébranler sa constance. L'amour de la patrie, de la religion et du monarque, brûle dans tous les cœurs et y brûlera toujours; car les sentiments d'honneur et de loyauté n'abandonneront jamais cette terre de héros. Votre Altesse a exprimé le désir de combattre dans les armées espagnoles et de défendre la cause de son auguste famille. Des circonstances imprévues ont contrarié jusqu'à ce moment ce généreux désir; mais aujourd'hui, tous les obstacles étant heureusement levés, le suprême conseil de régence offre à Votre Altesse le commandement d'une armée en Catalogne. L'enthousiasme des valeureux et illustres habitants de cette province s'élèvera au plus haut degré lorsqu'ils verront un prince, parent de notre bon roi, partager avec eux les fatigues de la guerre, et, avec l'aide de la Providence, les conduire à la victoire et à une gloire immortelle. La Catalogne conserve encore le souvenir des triomphes obtenus par les illustres ancêtres de Votre Altesse; c'est donc à elle à reverdir tant de lauriers. L'entreprise est terrible, la lutte difficile, l'ennemi opiniâtre; mais, d'un autre côté, la haine que les Espagnols portent à l'usurpateur est grande, et leur amour pour leur légitime souverain est ardent comme leur amour de l'indépendance est énergique. Les Catalans combattront fermement avec Votre Altesse, et l'on verra que jamais aucun prince n'a défendu une plus belle, une plus juste cause avec des soldats plus déterminés à la soutenir. Puisse Votre Altesse élever la voix du haut des Pyrénées, en tête de nos armées, promettre la liberté à la France opprimée, délivrer le trône de ses ancêtres, rétablir l'ordre en Europe et proclamer le triomphe de la vertu sur la tyrannie et l'immoralité. A tout événement, Votre Altesse aura rempli les devoirs de son auguste naissance; les princes sont les défenseurs nés des nations; nous sommes charmés d'avoir cette occasion de manifester à Votre Altesse notre affection pour sa personne et notre admiration pour ses hautes qualités.

« Que Dieu conserve Votre Altesse pendant un grand nombre d'heureuses années.

« *Signé*, Xavier de Castanos, président, — F. de Saavedra, A. de Escagnos, Mig. de Lardizabal, Y. Uribe.

« Ile Royale de Léon. »

Don Mariano Carnerero, chargé de remettre cette lettre au prince, eut ordre de voyager avec le plus de mystère possible, de ne laisser rien transpirer du véritable but de sa mission avant l'acceptation du duc d'Orléans. Dans ce dernier cas seulement, il devait présenter des lettres au ministre d'Espagne à Palerme, au roi de Naples et à la duchesse douairière d'Orléans; par excès de précaution, Carnerero s'embarqua à Cadix pour Carthagène, où l'attendait une frégate prête à le conduire à Palerme et à ramener le duc en Catalogne. De leur côté, le colonel don Luis-Pons et don Enrique O'Donnell, général de l'armée de Catalogne, reçurent des instructions analogues, avec la recommandation expresse de garder le secret jusqu'à l'arrivée de Louis-Philippe.

Le duc d'Orléans était dans sa maison de Bagaritta, quand don Mariano vint lui communiquer la détermination prise à son égard. Le prince, qui commençait à désespérer du succès de ses démarches, avait accepté le commandement des armées de Ferdinand IV, son beau-père, et s'occupait alors des moyens de protéger la Sicile contre les tentatives de Murat. Mais il n'hésita pas à tout quitter pour aller en Espagne, et, sans retard, il répondit au conseil de Régence:

« Seigneurs, le cri que la nation espagnole a jeté contre l'inique agression de Bayonne, en jurant de conserver son indépendance et sa fidélité à son roi légitime le seigneur don Ferdinand VII, n'a jamais cessé de retentir dans mon cœur, et depuis cette époque, le premier de mes vœux a été d'obtenir l'honneur que la Junte me fait aujourd'hui, en me permettant d'aller combattre avec ses armées; c'est le 5 de ce mois que j'ai reçu la lettre en date du 4 de mars, par laquelle elle a bien voulu m'appeler au commandement d'une armée en Catalogne. Avec le consentement du roi des Deux-Siciles, mon beau-père, je quitte le commandement de ses armées, que Sa Majesté daignait me confier sous le prince héréditaire son fils; je quitte les plans dont nous nous occupions pour la défense même de la Sicile; je m'arrache, après six mois bien courts, à des liens de bonheur, et j'accepte avec le plus grand empressement et la plus profonde reconnaissance votre honorable invitation. En l'acceptant, je remplis non seulement ce que mon honneur et mon inclination me disent, mais je me conforme au désir de Leurs Majestés siciliennes et des princes mes beaux-frères, si éminemment intéressés au succès de l'Espagne contre le tyran, qui a

voulu ravir tous ses droits à l'auguste maison dont j'ai l'honneur d'être issu. Il est temps sans doute que la gloire des Bourbons cesse de devenir un vain souvenir pour les peuples que leurs ancêtres ont tant de fois conduits à la victoire. Heureux si c'est de mon bras que la Providence daigne se servir pour convaincre nos contemporains et la postérité que les malheurs sans exemple dont nous sommes victimes n'ont pas dénaturé le sang qui coule dans nos veines! Heureux si mes faibles efforts peuvent contribuer à relever et à soutenir les trônes renversés par l'usurpateur, à maintenir l'indépendance et les droits des peuples qu'il foule aux pieds depuis si longtemps ; et heureux même encore, si je dois succomber dans cette noble lutte, puisque, dans tous les cas, j'aurai du moins acquis, comme Votre Excellence veut bien me le dire, la satisfaction d'avoir pu remplir mes devoirs. Je sens profondément toutes les obligations que m'impose l'honneur que vous me faites de m'appeler à commander des Espagnols et à les aider à remplir les destinées qui leur sont offertes. Puissé-je débuter dans la noble carrière que vous m'ouvrez par sauver la Catalogne pour Ferdinand VII, comme le duc d'Orléans, mon aïeul, la sauva pour Philippe V. Je ne me dissimule point la difficulté que mon devoir m'obligera de combattre ; mais j'ai la plus grande confiance dans l'aide du ciel et dans l'appui de Votre Excellence et dans le caractère espagnol, si justement célèbre par son énergie, sa noblesse et sa persévérance. Espérons que par l'union de tous, par l'élévation de l'âme et des pensées, par l'activité, la discipline et la constance, la Providence destine votre grande et généreuse nation à réparer les maux sans nombre que la faiblesse et la désunion des gouvernements ont attirés sur l'Europe coupable. L'Espagne recouvrera son roi, ses autels et son trône, et, s'il plaît à Dieu, j'aurai l'honneur d'accompagner les Espagnols vainqueurs, lorsque, par leur exemple et avec leur assistance, leurs voisins les recevront chez eux. L'adoption dont ils m'honorent sera ma gloire ; je n'en ambitionne pas d'autre que celle qui leur appartiendra à tous, et qui sera particulièrement la gloire de Votre Excellence.

« Que Dieu accorde à Votre Excellence un grand nombre d'heureuses années.

« *Signé* : Louis-Philippe, duc d'Orléans. »

« Palerme, 7 mai 1810. »

Le duc d'Orléans partit de Palerme, le 22 mai suivant, sur la frégate la *Venganza*, et aborda à Tarragone, lieu de sa destination. La défaite de l'armée devant Lérida, la perte de cette place et la prompte retraite du général O'Donnel, venaient de plonger la Catalogne dans un horrible état de crise et de découragement. A son arrivée, le prince lança une proclamation contre Napoléon, dans le but de provoquer la désertion des troupes françaises ; ce fut sans résultat; cependant sa présence produisit une certaine sensation dans le pays. L'abattement fit place à l'énergie, à l'espérance ; et on lui demanda à grands cris de se mettre à la tête des troupes. De pareilles démonstrations étaient bien faites pour enivrer d'orgueil un homme ambitieux de gloire et de popularité. Mais le duc d'Orléans ne voulait pas d'une popularité dangereuse et d'une gloire contestable. Calme en face de cet enthousiasme exagéré par la fièvre du désespoir, il revint à ce rôle prudent qui le tirait si bien de tous les embarras, et déclina la responsabilité d'une usurpation de commandement. Dans une situation aussi critique, raisonner, c'était compromettre le salut des masses ; agir, c'était rendre la victoire aux vaincus, sauf à se faire pardonner son audace après le succès. Le duc d'Orléans n'osa point agir. Bien qu'il eût provoqué cet appel qu'on faisait à son épée, il désirait paraître céder au vœu de l'Espagne et recevoir régulièrement de la Régence le commandement qu'il avait sollicité. Il jugea même qu'il ne pouvait prolonger son séjour en Catalogne sans attirer sur elle toutes les forces de l'armée française. Alors, il s'embarqua pour Cadix, où il arriva le 20 juin, alla visiter les membres de la Régence, pour se mettre à leur disposition, et le soir retourna à bord.

Au bout d'un mois d'attente vaine, le prince se présenta inopinément, le 28 juillet, au conseil de Régence, où il se plaignit de la position équivoque dans laquelle on le laissait, après ce qu'on lui avait promis. On s'apprêtait à satisfaire à ses plaintes et à délibérer, séance tenante, sur les divers points du mémoire qui les contenait, quand le duc demanda qu'on lui donnât une réponse écrite; et le conseil, acquiesçant à son désir, se borna à déclarer : « 1° Que le duc n'avait pas été, à proprement parler, invité, mais admis à prendre service, puisque,—ayant fait différentes insinuations et même des demandes formelles par lui-même et par l'intermédiaire de son agent, M. Nicolas de Broval, afin qu'on lui permît de se rendre à

l'armée espagnole, pour y défendre les droits de l'auguste maison des Bourbons, et, ayant ainsi fait connaître, à ce sujet, le bon plaisir de Louis XVIII et du roi d'Angleterre, — on avait condescendu à ses vœux avec tous les égards dus à son haut rang; et que cette condescendance avait été exprimée en termes tellement délicats, qu'elle paraissait plutôt une invitation qu'une simple admission ; — 2° que l'on avait offert au duc le commandement d'une armée en Catalogne, quand les armes espagnoles étaient prospères dans cette principauté, et qu'on pouvait se promettre de sa présence d'heureux résultats; mais que malheureusement son arrivée à Tarragone avait eu lieu dans un moment critique, lorsque le sort des armes avait changé, et qu'une multitude d'obstacles s'étaient combinés pour empêcher qu'on ne tînt ce qui lui avait été promis; obstacles qui se seraient peut-être aplanis, si le duc, ne prenant pas tant de hâte de venir à Cadix, fût resté quelque temps de plus à Tarragone ; — 3° que le gouvernement s'était occupé et s'occupait sérieusement de lui obtenir le commandement offert ou toute offre équivalente; mais que les circonstances n'avaient pas été jusqu'à présent en harmonie avec ses mesures. »

Les Cortès, auxquelles fut soumise l'affaire du duc d'Orléans, l'examinèrent dans leur séance du 2 août. D'un côté, on n'était pas éloigné de lui confier le commandement de l'armée; mais de l'autre, on redoutait le courroux de l'Angleterre, qui s'opposait à cette résolution. En effet, l'ambassadeur Wellesley avait déjà insinué, sous forme de confidence, que, si le duc obtenait un commandement ou intervenait d'une manière quelconque dans les affaires militaires ou politiques de l'Espagne, il avait ordre de protester contre une pareille mesure en faisant sortir les troupes anglaises du territoire. C'était explicitement démentir l'approbation que le cabinet de Saint-James et Louis XVIII avaient antérieurement donnée aux démarches de Louis-Philippe. Aussi, tout en espérant qu'elles ne réussiraient pas, on s'était réservé de les entraver, si, contre toute attente, la Régence se laissait séduire par l'offre du duc d'Orléans. Il est superflu de chercher à prouver que la politique anglaise ne venait, en cette circonstance, qu'à la remorque des susceptibilités rivales de la branche aînée des Bourbons; car, qui, plus que Louis XVIII, pouvait être intéressé à combattre partout l'influence redoutable du prince

le plus estimé de la famille? Cependant, informé des craintes et de la résolution des Cortès, Louis-Philippe voulut tenter un dernier effort. Le 30 septembre, il se rendit à l'île de Léon et demanda la permission d'entrer dans la salle des Cortès pour se faire entendre à la barre. On refusa de le recevoir, malgré ses instances; et, sans en avertir la



Régence, il retourna immédiatement à Cadix. Presque en même temps, le gouverneur de la place fut prévenu de l'engager d'une manière honnête à hâter son départ. « La Régence, dit Toréno, agit bien à la légère, ou plutôt de bien mauvaise foi, en faisant des offres au duc, et prétextant plus tard, pour ne pas les remplir, que c'était lui qui avait sollicité un commandement : subterfuge indigne de tout gouvernement qui se pique de noblesse et de franchise. » A notre avis, il y eut plus de légèreté que de mauvaise foi. Certes, il est pénible de penser que le duc d'Orléans ait été le jouet d'une intrigue, dont toutefois il avait été le premier moteur; il est pénible de le voir compromis, sans utilité pour une cause qu'il voulait défendre; — nous disons compromis, parce qu'après tout, la cause des Bourbons d'Espagne aurait dû rester secondaire à ses yeux relativement à celle des Bourbons de France, que, par un noble sentiment de nationalité, il avait constamment refusé de servir les armes à la main. Eh bien, pourquoi suspecter la sincérité des intentions de la

Régence à l'égard de Louis-Philippe? pourquoi lui reprocher une pusillanimité trop naturelle chez un gouvernement faible et mal assis, placé entre les dangers d'une révolution intérieure, et les menaces d'un allié ombrageux? pourquoi ne pas faire la part des circonstances favorables — dans lesquelles la Junte centrale avait noué cette intrigue politique, — et de la crise où se trouvait la Régence à l'époque de l'arrivée du prince en Catalogne? Ce ne sont pas les hommes qui commandent aux événements, mais les événements qui entraînent les hommes. Le gouvernement espagnol, qui n'eût sans doute pas songé le premier à recourir au duc d'Orléans, eut à regretter de s'être trop avancé; et son seul tort fut de ne pas avoir la franchise de sa faute. Il n'osa rejeter sur l'Angleterre la responsabilité de sa conduite, et, malgré son bon droit, il devint coupable par le fait, en se débarrassant brutalement de la présence de Louis-Philippe. Le duc d'Orléans, contraint de s'éloigner, monta, le 5 octobre, à bord de la frégate *la Esméralda*, pour faire voile vers la Sicile; et la nouvelle de son départ, immédiatement portée aux Cortès, y causa cette sensation bruyante de bonheur qu'on éprouve après un danger, ou quand l'âme est délivrée d'un remords.

Dumouriez, qui avait joué un rôle si actif dans toute cette affaire, avec un but déjà connu, ressentit un profond dépit de voir le duc d'Orléans repoussé par l'Espagne. Convaincu que ce prince pouvait seul donner un sens à la guerre et même rendre d'immenses services à la politique anglaise en paraissant sur les Pyrénées avec la cocarde tricolore et le drapeau national, — le vieux, l'implacable ennemi de Napoléon écrivit à Wellington, pour se plaindre amèrement qu'une intrigue maladroite eût ruiné tous ses plans. Le général anglais répondit en ces termes:

«J'ai reçu, il y a quelques jours, votre lettre du 27 décembre. Je vous écris quelques mots sur ce que vous me dites du duc d'Orléans. Ce prince, que je ne connais que de réputation, et pour lequel j'ai le plus grand respect, a mal débuté en Espagne. Appelé, je crois, ou au moins encouragé de venir par la Régence de Castanos, pour commander une armée que dans ses songes le gouvernement espagnol comptait former sur les frontières de France, et composée la plupart de Français, il a été débarqué à Tarragone; on m'a dit qu'il fut mal reçu; il s'est rembarqué et il est venu à Cadix. Il avait des personnes auprès de lui

fort indignes de sa confiance et fort indiscrètes, qui, le même jour qu'il est arrivé, ont commencé à parler du bien que cela ferait à la nation espagnole que le duc d'Orléans en fût régent. Enfin, les Cortès s'assemblent, et leur premier acte est d'envoyer dire au duc de s'en aller dans les vingt-quatre heures; et après, quand le duc est allé dans l'île, tout seul, je crois, pour leur rendre ses respects, les Cortès lui ont fait dire de s'en aller tout de suite, et elles ont fait dire au général Castanos d'être préparé à les protéger par la force. Vous croyez que le général Castanos favorisait les vues du prince: eh bien! je vous dis qu'il s'est fait un mérite des préparatifs qu'il avait faits ce jour-là pour protéger et faire obéir les ordres de ces Cortès. Je sais très-bien qu'on vous a dit que le duc croit que tout ce qui est arrivé a été produit par les intrigues des Anglais.... mais je déclare que, si j'avais voulu perdre le duc d'Orléans en Espagne, j'aurais été satisfait de le laisser continuer le chemin dans lequel il était malheureusement entré, et j'aurais cru que je ne pourrais m'opposer à sa perte qu'en m'opposant comme Anglais à sa marche. » Tenace dans ses idées, aveuglé par sa haine pour l'empereur, Dumouriez ne comprit pas que ce sentiment de nationalité qui jusqu'alors avait toujours empêché son pupille de tourner son épée contre la France, devait être, dans l'avenir, le plus beau fleuron de cette couronne qu'il désirait voir briller sur son front. Aussi, loin de se rendre aux bonnes raisons de Wellington, il insista auprès de lui pour qu'on employât Louis-Philippe d'une manière active et utile aux Bourbons. « Milord, lui écrivit-il, je vous remercie de votre lettre qui répond à ce que je vous ai mandé sur le duc d'Orléans. Vous pouvez être très-sûr qu'il a été ministériellement invité par la Régence de Castanos; que son départ a été un objet de négociation du ministre espagnol résidant à Palerme avec le roi et le duc, et que la *Venganza* a été envoyée pour l'amener directement en Espagne. J'ai vu toutes les preuves écrites de ce fait; quant à sa bonne réception en Catalogne, je vous envoie *le Diario de Tarragona* qui en donne le détail. A son arrivée à Cadix, tout changea ; les Cortès furent prévenues contre lui, et la Régence prit contre le prince des précautions aussi ridicules que malhonnêtes... Je crois que c'eût été un bien réel pour le succès de cette guerre, et pour les vôtres propres, que ce prince fût resté en Catalogne comme la province entière le désirait : j'en suis si persuadé, je crois même qu'il pourrait

encore être si utile pour nos opérations ultérieures, que je souhaiterais que vous vous fissiez autoriser par le ministre d'ici à permettre que le prince vînt rejoindre le plus tôt possible, comme volontaire, lord William Bentinck, son ami intime, pour que vous l'eussiez sous la main, afin de former sur la frontière du Béarn un corps pour pénétrer le plus tôt possible dans la patrie du grand Henr IV, son ancêtre en ligne directe. La présence du duc d'Orléans dans ce canton, soutenu par le corps d'armée anglo-sicilien et par les Catalans, ferait une grande sensation dans les provinces méridionales de la France, et favoriserait l'insurrection générale en faveur des Bourbons, dont le succès peut seul amener une paix solide. Le duc d'Orléans est dans vos mains un instrument dont l'emploi, dirigé par votre génie, vous donnera des avantages incalculables. »

Cependant, un événement heureux attendait le duc d'Orléans à Palerme et fit diversion à ses ressentiments. Le 2 septembre, la duchesse d'Orléans avait donné le jour à un fils, qu'on appela Ferdinand-



Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, duc de Chartres. Ferdinand IV et la duchesse douairière d'Orléans tinrent sur les fonts

baptismaux cet enfant, dont la naissance consolait alors des peines de l'exil, et dont, trente-deux ans plus tard, la mort pouvait ébranler l'avenir d'une dynastie. Louis-Philippe accueillit avec une joie ineffable le premier gage d'une union contractée sous les auspices de l'amour. Il en instruisit tous les membres de sa famille, et pria Louis XVIII d'être le second parrain du duc de Chartres, conjointement avec la reine [1].

A son retour, le duc trouva la Sicile en révolution. Murat prenait, comme Ferdinand IV, le titre de roi des Deux-Siciles, ce qui révélait chez les deux rivaux l'intention de décider les armes à la main à qui resterait la victoire. Toutefois Ferdinand et Marie-Caroline étaient loin de s'accorder sur les moyens de reconquérir leur royaume. Ferdinand comptait sur l'appui de l'Angleterre, qui lui accordait un subside annuel de 400,000 livres sterling, entretenait en Sicile une armée de vingt mille hommes et protégeait les abords de cette île à l'aide de la flotte nombreuse qu'elle avait dans la Méditerranée. Murat n'avait pas de marine; cependant les Anglais jugeaient prudent de rester sur la défensive. La reine augurait mal de cette circonspection. Persuadée que le cabinet de Saint-James était intéressé à tenir la Sicile sous sa domination, et s'opposait pour ce motif au rétablissement de son époux sur le trône de Naples, elle s'efforçait de contrebalancer l'influence des Anglais, et cherchait à se passer de leur concours. Mais, pour arriver à son but, il eût fallu qu'elle s'attirât d'abord l'affection des Siciliens; or, ces derniers, ennemis jurés des Napolitains, et mécontents déjà de se voir sans cesse écartés des emplois du gouvernement, murmuraient ouvertement contre les plans de la reine, de sorte qu'au milieu de ses dissensions intérieures, la cour de Palerme était menacée d'une catastrophe horrible. On conçoit combien la position du duc d'Orléans était délicate dans ces tristes circonstances; placé entre son attachement aux intérêts du pays qui lui avait donné l'hospitalité, et ses devoirs envers sa nouvelle famille, il essaya en termes respectueux et mesurés de faire entendre la voix

[1] Le 17 janvier 1811, Louis XVIII écrivait : « J'ai reçu une lettre du duc d'Orléans, datée de Palerme, le 1er novembre. Il m'informe de la naissance de son fils, et s'excuse de ne pas m'avoir sollicité d'être le parrain de l'enfant, en me disant que le roi de Naples lui en avait exprimé le désir. Il me prie cependant d'être le second parrain, conjointement avec la reine, à laquelle il écrit sur le même sujet. »

de la raison à Marie-Caroline, qui seule régnait en réalité sous le nom d'un époux sans caractère. Il lui conseilla de faire cause commune avec l'Angleterre, d'appeler les Siciliens au pouvoir, et notamment de respecter les antiques immunités de la nation. La reine dédaigna les sages observations de son gendre; alors, désespérant de faire prévaloir son système, le prince résolut de rester désormais étranger aux affaires publiques, et se retira dans sa campagne de Bagaritta. Ce qu'il avait prévu arriva : le despotisme de la cour exaspéra le parlement; des émeutes éclatèrent sur plusieurs points; bientôt toute la Sicile se souleva. L'Angleterre intervint; Ferdinand abdiqua la couronne en faveur du prince héréditaire, et Marie-Caroline alla chercher un refuge en Autriche, près de Vienne, au château de Hetzendorff, où elle mourut de chagrin le 7 septembre 1814.

Pendant que la Péninsule était le théâtre d'une guerre sauvage, dans laquelle nos braves soldats périssaient sous le couteau des guérillas, Napoléon, qui avait répudié Joséphine pour épouser Marie-Louise, vit couronner ses vœux les plus ardents par la naissance du roi de Rome (20 mars 1811). Sa dynastie semblait désormais solidement établie, et la France, en lutte avec l'Espagne seulement, jouissait enfin, dans le repos, du fruit de ses victoires. Mais c'était le calme précurseur de la tempête; car l'Europe, impatiente de secouer le joug du despotisme impérial, rêvait aux moyens de creuser un abîme sous les pas de Napoléon. Le maintien du blocus continental était naturellement le prétexte du renouvellement des hostilités. La Russie fut la première à violer les traités, en rendant aux Anglais le libre accès de ses ports, et la Suède suivit aussitôt son exemple. A ce motif de mésintelligence vinrent ensuite se mêler des prétentions que repoussa Napoléon, et la retraite de l'ambassadeur russe fut le signal de la guerre. Cette campagne, dont la cause était aussi populaire que juste, s'ouvrit encore sous les auspices de la victoire. En quelques mois, 600,000 hommes, avec 1,200 pièces de canon, s'avancent sur l'immense empire des czars. Rien ne peut arrêter leur course rapide et triomphale. Valontina, Smolensk, la Moscowa, sont autant de défaites sanglantes pour les Russes, et Moscou ne tarde pas à tomber au pouvoir des Français. Mais à la joie soudain succède la désolation. L'incendie dévorant déploie ses ailes de feu sur la ville sainte et ne laisse que de lugubres ruines aux vainqueurs. Puis, après l'incendie, c'est le froid, c'est la mort

avec toutes ses horreurs; en vain Napoléon propose la paix à ceux qu'il a battus et refoulés au fond de leur empire. Obligé de renoncer à ses rêves de conquête européenne, vaincu lui-même par les éléments, il lui fallut songer à la retraite. Alors commença pour lui cette série de revers auxquels 60,000 hommes seulement purent échapper. Le bulletin de ce gigantesque désastre répandit la stupeur dans la capitale, où l'audacieuse tentative du général Mallet avait failli renverser la puissance de l'empereur (13 octobre 1812).

A peine de retour à Paris, Napoléon, menacé maintenant par la Prusse, fait face à l'orage; et, à la tête de 300,000 hommes, il bat les Russes et les Prussiens à Lutzen, à Bautzen, à Wurschen. L'Autriche et la Suède viennent se joindre à la Russie et à la Prusse vaincues. Mais elles le payent cher à Dresde, en laissant le traître Moreau et 40,000 hommes sur le champ de bataille (27 août 1813). Arrivé sous les murs de Leipsick, Napoléon rallie ses troupes, pour venger les défaites successives des corps d'armée confiés à Ney, Reggio, Macdonald et Lauriston, lorsque les Saxons et les Wurtembergeois, nos alliés, passent à l'ennemi. Après une pareille défection il n'y avait de salut que dans la retraite. Elle fut accompagnée d'affreux désastres. C'est alors que, semblables à des nuées de vautours, des armées innombrables s'abattirent sur la France. Les Russes font irruption par la Suisse; les Prussiens, augmentés des troupes suédoises, saxonnes et bavaroises, gardent la ligne du Rhin; les Autrichiens envahissent l'Italie par le Tyrol; et l'Espagne, enfin délivrée des Français, se joint aux Anglais et aux Portugais de Wellington, prêts à passer les Pyrénées. Toutes ces phalanges menaçantes, réunies par la coalition pour renverser le colosse impérial, comptaient un million quatre-vingt-cinq mille soldats! Napoléon ne pouvait leur opposer que des forces bien inégales; son génie, qui tant de fois avait suppléé à l'infériorité du nombre, ne faillit pas dans cette immortelle et malheureuse campagne de 1814; mais il n'avait plus en lui cette confiance absolue, si nécessaire pour le succès. Il pressentait le terme de ses éclatantes destinées. Le doute s'était glissé dans son âme, du moment qui l'avait soupçonné le mécontentement de ses généraux; et il fut vaincu par la trahison plus que par les armes. La France, la France elle-même, si puissante, si glorieuse par lui, — la France, qui, par un sentiment

d'orgueil national, si ce n'est par gratitude, aurait dû verser pour lui jusqu'à la dernière goutte de son sang, la France abandonna son héros au jour du danger! La paix! c'est la paix qu'elle voulait au prix de ses conquêtes ; rien ne l'arrêta dans ses sacrifices. Napoléon l'avait faite grande et honorée; l'ingrate préféra la honte que lui offrait la Sainte-Alliance. Champ-Aubert, Montmirail, Château-Thierry, Vaux-Champs, Nangis, Montereau, Craonne, ajoutent de nouveaux et brillants fleurons à la couronne du grand capitaine. Alexandre et les Anglais, consternés, ont un instant le désir de traiter; mais la fatalité semble se plaire à détruire toutes les merveilleuses combinaisons de l'empereur, et Blücher et Schwartzemberg arrivent à marches forcées sous les murs de Paris, dont le maréchal Mortier commandait la place. A cette nouvelle, Napoléon se hâte de voler à son secours, et envoie au maréchal l'ordre de soutenir le siége jusqu'à son retour. Les Parisiens courent aux armes; les invalides, les élèves des écoles d'Alfort et Polytechnique, 10,000 gardes nationaux et 20,000 hommes de troupes régulières tiennent l'ennemi en échec pendant un jour. Efforts impuissants! la trahison défaisait l'œuvre de l'héroïsme ; le 31 mars, Paris ouvrait ses portes aux alliés; l'impératrice et la majorité du ministère fuyaient derrière la Loire. La cocarde blanche avait paru dans les rues, et l'on criait déjà : « *Vive Louis XVIII, vive le roi de France!* » Instruit de la capitulation de Paris, l'Empereur, qui s'avançait avec 50,000 hommes, se retire triste et sombre à Fontainebleau. Le 3 avril, un décret du Sénat prononce la déchéance de sa dynastie ; puis, l'âme brisée par tant de peines morales, par tant de coups successifs, il signe l'acte de son abdication et part pour l'île d'Elbe, dont la Sainte-Alliance, par le traité de Fontainebleau, lui assure la souveraineté, avec une garde de 400 hommes et un budget de deux millions.

CHAPITRE XII.

Première Restauration. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — La charte constitutionnelle. — Traité de Paris. — Le duc d'Orléans et le prince Koslowski. — Le duc d'Orléans quitte Palerme; son arrivée à Paris; sa visite au Palais-Royal. — Entrevue du prince et de Louis XVIII. — Paroles de Lafayette sur le duc d'Orléans. — Le prince retourne en Sicile chercher sa famille et revient l'installer au Palais-Royal. — Naissance du duc de Nemours. — Froideur du roi à l'égard du duc d'Orléans. — Tendances rétrogrades du gouvernement. — État des partis. — Congrès de Vienne. — Napoléon débarque au golfe Juan; épouvante de la cour. — Dévouement du duc d'Orléans; il va prendre, à Lyon, le commandement d'un corps d'armée. — Retour triomphal de l'Empereur. — Le duc d'Orléans et le général Simmer. — Départ de la duchesse d'Orléans et de ses enfants pour l'Angleterre. — Le duc d'Orléans visite les places fortes du Nord. — Belles paroles du prince; sa proclamation du 20 mars; mot de Napoléon à ce sujet. — L'Empereur aux Tuileries. — Le roi passe la frontière. — Lettre du duc d'Orléans au maréchal Mortier. — Le prince et mademoiselle Adelaïde partent pour l'Angleterre. — *Les Cent-Jours.* — Dernières résistances des royalistes. — Préparatifs de guerre de la Sainte-Alliance. — Intentions pacifiques de Napoléon. — Acte additionnel. — Solennité du champ de mai. — Trahisons; victoires; Waterloo. — Napoléon à l'Élysée. — Lâcheté du corps législatif. — Ingratitude de Lafayette. — Napoléon abdique en faveur de son fils. — Trahison de Fouché. — Paroles de Lafayette contre les Bourbons aînés. — Napoléon quitte la Malmaison et se rend à Rochefort; il monte à bord du *Bellérophon.* — Conduite infâme de l'Angleterre à son égard. — Capitulation de Paris. — Entrée des alliés. — Clôture des Chambres. — Retour de Louis XVIII.

La capitulation mettait Paris à l'abri des horreurs de la guerre; mais la France ignorait quelle forme de gouvernement lui était réservée. Différentes combinaisons se présentèrent. On hésita entre la régence de Marie-Louise et les Bourbons; on prononça même le nom du duc d'Orléans. La régence fut repoussée. « Quant au duc d'Or-

léans, on ne le connaissait pas encore assez, et il fallait quelques années pour que la bourgeoisie apprît à l'apprécier et s'accoutumât à le saluer comme son chef naturel. » Louis Blanc. La branche aînée réunit donc un plus grand nombre de partisans. Les royalistes surent profiter de l'incertitude des esprits pour s'emparer de l'opinion publique. Déjà le comte d'Artois avait pénétré en France et s'était avancé vers Nancy, et le duc d'Angoulême avait été reçu à Bordeaux avec un enthousiasme que rien ne pouvait expliquer. Enfin, ce même sénat, qui avait lâchement renversé son idole, forma un gouvernement provisoire, composé de Talleyrand, Beurnonville, Jaucourt, Dalberg et Montesquiou, et appela au trône Louis-Stanislas-Xavier de France, en lui soumettant une constitution rédigée à la hâte. Louis XVIII examina cette constitution dans sa solitude d'Hartwell. Il était presque tenté de l'accepter, mais il en fut détourné par les préjugés et les objections de M. de Blacas. Le roi, accompagné de sa famille, quitta Hartwell le 18 avril, fit son entrée à Londres le 20, et se rendit à Douvres, d'où un yacht royal le transporta à Calais. Une fois à Saint-Ouen, il publia, le 2 mai, une déclaration de principes, habilement combinée pour préparer son arrivée à Paris, et bientôt il *octroya* une charte constitutionnelle de sa façon. De leur côté, les alliés, tout en ne cessant de vanter leur magnanimité, mirent de dures conditions à leur retraite, et le traité de Paris (30 mai) renferma la France dans ses anciennes limites de 1792, et lui restitua, comme fiche de consolation, ses colonies, la Guyane, le Sénégal, la Martinique, la Guadeloupe, l'île Bourbon et Pondichéri.

Pendant que tous ces grands événements se succédaient en France, le duc d'Orléans était toujours en Sicile, où, le 25 avril, on ignorait encore l'abdication de l'Empereur et la restauration des Bourbons. Uniquement occupé d'augmenter, à force d'économie, la valeur de l'apanage qu'il avait reçu en épousant la fille de Ferdinand IV, il restait étranger aux intrigues politiques, et ne recherchait d'autres jouissances que celles de la vie privée. L'étude, comme par le passé, était sa plus chère distraction. Une sympathie de goûts et d'idées l'avait rapproché du prince Koslowski, qu'il connut à Cagliari vers 1812. Rien n'égalait le charme de cette intimité, dont chaque jour resserrait les liens; et, dans les heures de douces causeries qu'ils passaient en-

semble sur les bords de la mer, l'illustre proscrit oublia bien souvent les angoisses de l'exil. Ses vues en politique, son opinion sur les événements actuels, ses aperçus spirituels en littérature, et surtout ses dissertations ingénieuses sur les chefs-d'œuvre de Shakspere, émerveillaient le prince Koslowski, l'un des hommes les plus savants de l'époque. « L'instruction du duc d'Orléans m'étonne et me confond, répéta-t-il depuis en mainte occasion; sur quelques sujets que ce soit, sciences, histoire, économie politique, il me tient tête et me bat; mais ce que j'admire surtout en lui, c'est sa courageuse résignation dans le malheur; c'est sa profonde connaissance des hommes. Il les voit tels qu'ils sont, et cependant il les juge sans amertume. Proscrit, il a constamment tourné des yeux de regret vers sa patrie, et toujours il a refusé de se joindre à ceux qui voulaient la reconquérir les armes à la main. Ce n'est pas de lui qu'on pourrait dire : Il n'a rien appris et rien oublié : homme, prince, il est de son siècle. » Au mois de mars 1814, un officier, venant de Châtillon-sur-Seine, descend à Palerme, où, depuis longtemps, on était sans nouvelles. Pressé de questions, il raconte que les alliés, renonçant à l'invasion, ont conclu la paix avec l'Empereur. La cour de Palerme, consternée, désespérait enfin de recouvrer la plus belle moitié de son royaume, quand l'arrivée d'un vaisseau anglais mit toute la ville en émoi. Le duc d'Orléans court à l'hôtel de la Marine, où logeait l'ambassadeur. Ce dernier l'aperçoit et s'avance à sa rencontre, le visage rayonnant : « Que je vous fasse compliment, lui dit-il : Napoléon est déchu et les Bourbons sont replacés sur le trône de leurs pères. » Comme le prince doutait encore, on lui présenta le *Moniteur*, venu par le même navire, et toutes ses incertitudes de disparaître aussitôt. Il voulut être le premier à porter cette nouvelle au roi, qui s'écria dans le délire de sa joie : « Que tous mes canons signalent un si beau jour! et remercions aujourd'hui le ciel, la face contre terre. » Le lendemain, le commandant du vaisseau anglais alla chez le duc d'Orléans et lui dit : « Je suis envoyé près de Votre Altesse par l'amiral sir William Bentinck. Il est à Gênes, dont il vient de s'emparer ; mais ses ordres sont que, si votre intention est de rentrer en France, je sois à votre disposition. » Le prince n'hésita pas un moment à accepter cette offre. Accompagné seulement d'un valet de chambre, il quitta Palerme le 24 avril, débarqua à Marseille, tra-

versa la France sans ostentation, et descendit dans un hôtel garni, rue Grange-Batelière, à Paris. Alors, ne pouvant résister au désir de revoir la demeure de ses ancêtres, et sans prendre le temps de se reposer, il sort seul, à pied, suit la rue Richelieu, et pénètre, par le passage Beaujolais, dans les galeries du Palais-Royal. Après en avoir fait le tour et parcouru le jardin en tout sens, il arrive, par la cour des Colonnes, jusqu'à la porte du grand escalier sous le vestibule. Elle est ouverte, il veut entrer; mais le suisse, encore revêtu de la livrée impériale, refuse de le laisser monter. Tout à coup, vaincu par l'émotion et le regard voilé de larmes, l'étranger tombe à genoux et



baise les marches avec respect. Le suisse, qui d'abord le croit fou, finit par soupçonner le mot de l'énigme et s'empresse de réparer son erreur.

Le duc d'Orléans se rendit aux Tuileries en costume sicilien. Louis XVIII lui fit un accueil bienveillant : « Il y a vingt-cinq ans, lui dit-il, vous étiez lieutenant général; vous l'êtes encore. — Sire, repartit le duc, ce sera désormais avec cet uniforme que je me pré-

senterai devant Votre Majesté. » En outre, le roi nomma le prince colonel-général des hussards (15 mai), le remit en possession de tous les biens de son apanage, et lui conféra la croix de Saint-Louis suivant le cérémonial établi. Le duc, à genoux devant le roi resté debout, l'épée nue à la main, prêta le serment de l'ordre, lu par le ministre de la guerre. Puis, Sa Majesté voulut lui donner l'accolade dans les formes accoutumées de la chevalerie; mais, au moment où elle relevait le prince pour l'embrasser, Son Altesse s'inclina de nouveau et baisa respectueusement la main du roi. Tant de faveurs, il faut le dire, témoignaient bien moins de l'amitié de Louis XVIII pour son parent, que de son désir de faire revivre tous les us et coutumes de la vieille monarchie. La présence de Louis-Philippe à la cour excita l'intérêt et la curiosité. Malgré sa réconciliation avec la branche aînée, les vieux royalistes lui gardaient rancune, tandis que les idées libérales de sa jeunesse lui valaient de secrètes sympathies. « La manière dont le duc d'Orléans demanda de mes nouvelles à mon fils, qu'il avait vu aux États-Unis, dit le général Lafayette dans ses *Souvenirs* de 1814-1815, me fit un devoir d'aller chez lui. Il me témoigna sa sensibilité à cette démarche, faisant sans doute allusion à mes anciennes querelles avec sa branche; il parla de nos temps de proscriptions, de la communauté de nos opinions, de sa considération pour moi, et ce fut en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille, pour ne pas faire reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre. » Ces sentiments à l'égard du prince étaient partagés par quelques hommes, affligés du retour de la branche aînée. Son nom, des plus beaux de France, sans être populaire, sonnait heureusement à l'oreille. C'était assez pour imposer à Louis-Philippe une extrême réserve dans le choix de son entourage, s'il ne voulait porter ombrage à la cour.

Au mois de juillet suivant, le prince s'embarqua sur le vaisseau *la Ville-de-Marseille*, avec ses aides de camp, M. le baron Athalin et M. le comte Sainte-Aldegonde, pour aller chercher sa famille, qu'il établit, au commencement de septembre, dans le palais de ses pères. Cette installation fut inaugurée par la naissance de Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours (25 octobre). Ce fut une diversion aux petites tracasseries dont le duc d'Orléans était déjà l'objet au château, où la froideur et la défiance l'accueillirent à son

retour. Soit rancune personnelle, soit facilité à écouter les conseils de son entourage, Louis XVIII affectait de tenir le prince à distance. Par exemple, la grande entrée était pour madame la duchesse d'Orléans, comme Altesse Royale, en sa qualité de fille de roi; on n'ouvrait qu'un seul battant pour son époux, comme Altesse Sérénissime. Du reste, Louis-Philippe, qui voyait la restauration manifester, chaque jour, des tendances de plus en plus rétrogrades, restait prudemment en dehors des intrigues politiques. Les leçons de l'adversité étaient entièrement perdues pour le comte d'Artois et ses courtisans, qui entraînaient de nouveau la royauté sur une pente rapide. Les priviléges reparaissaient. Le clergé, réclamant ses dîmes et ses domaines vendus aux acquéreurs de biens nationaux, étonnait la capitale par le spectacle suranné des processions de la Fête-Dieu, des cérémonies renouvelées du vœu de Louis XIII, et des préparatifs du sacrifice expiatoire en l'honneur de Louis XVI et de Marie-Antoinette. A chaque instant, la morgue des vieux nobles froissait la noblesse de l'empire et suscitait des ressentiments là où il fallait se ménager un appui. La réaction se faisait sentir jusque dans les deux Chambres, où l'on insultait les hommes de la révolution. Dans la plupart des départements, on laissait impunément assassiner des bonapartistes et des jacobins. La loi sur la presse fut le premier attentat contre la Charte. Bref, la session, en mettant en relief l'impopularité du ministère et la supériorité morale de l'opposition sur la majorité ministérielle, n'eut pour résultat que de répandre de justes alarmes dans le pays. A toutes ces fautes de la restauration se joignirent des difficultés suscitées naturellement par les rancunes de quelques amours-propres blessés autant que par les efforts de ceux qui redoutaient le retour au despotisme et à l'ancien régime. Trois partis luttaient contre les tendances du gouvernement. L'un se composait des vieux républicains, à la tête desquels se trouvaient Carnot, Barras, Grégoire et Lambrechts. Le second comprenait les constitutionnels, dont quelques-uns désiraient le duc d'Orléans. Le troisième enfin, et c'était le plus puissant et le plus dangereux, conspirait à Paris en faveur de Napoléon, dans les salons de la reine Hortense. Les impérialistes s'appuyaient sur le dévouement de l'armée, qui regrettait ses aigles et ses trois couleurs. Fouché était secrètement de ces trois partis, ne s'engageant avec personne, et prêt à servir le plus heureux. Telle était la

situation des esprits, quand les humiliations du congrès de Vienne vinrent ajouter à ces causes de mécontentement et augmenter l'agitation générale. A ce congrès, tous les rois arrivèrent pour réclamer leur part des dépouilles du vaste empire de Napoléon. La France, dont le traité de Paris avait fixé les limites, ne s'y présentait avec aucune prétention, mais pour user de son influence dans l'intérêt de l'équilibre européen. Son but principal était d'y défendre les droits du roi de Saxe et ceux de la maison de Bourbon sur le trône de Naples, occupé par Murat. Le représentant de l'Espagne, M. de Labrador, devait soutenir la France par rapport à Naples, en sorte que le roi des Deux-Siciles, appuyé par ces deux puissances alliées, avait tout lieu de compter sur la restitution de son héritage. Il s'agissait, en effet, dans ces deux questions, de faire triompher sans restriction le principe de la légitimité, en vertu duquel Louis XVIII avait été réintégré sur le trône de ses ancêtres. Le roi s'intéressait particulièrement au roi de Saxe; le comte d'Artois, la duchesse d'Angoulême, le duc d'Orléans et sa famille usaient de toute leur influence pour hâter la conclusion de l'affaire de Naples. Enfin, le zèle qu'on manifestait en faveur de cette cause allait si loin, qu'on avait tout lieu de craindre la prochaine rupture de la paix à peine conclue. Les choses étaient dans cet état, et tout faisait pressentir une révolution, quand la nouvelle se répandit tout à coup que Napoléon était débarqué au golfe Juan avec quelques centaines d'hommes. L'épouvante est aux Tuileries; le roi, qu'en vain l'on cherche à rassurer, ne partage pas la sécurité de M. de Blacas. Il convoque les Chambres, ordonne de *courir sus* à Bonaparte et fait un appel à la garde nationale. Les journées des 5 et 6 mars furent employées à proposer des mesures extraordinaires. Les divisions militaires reçurent des ordres par le télégraphe; et le corps d'armée réuni à Lyon, à la suite des conférences du congrès de Vienne, fut rapidement dirigé sur Grenoble. Dans la soirée du 5, à onze heures, le duc d'Orléans, sur l'invitation du roi, se rendit aux Tuileries. « Sire, dit-il, je suis prêt à partager votre mauvaise comme votre bonne fortune; je suis de votre sang, mais je suis votre sujet; que Votre Majesté dispose de moi comme il lui plaira pour l'honneur et la paix de la France. » Louis XVIII lui enjoignit d'accompagner le comte d'Artois à Lyon, pour prendre avec lui et le maréchal Mac-

donald le commandement du corps d'armée qui s'y trouvait. Louis-Philippe voulut faire remarquer au roi qu'il y aurait peut-être utilité à ce qu'un prince du sang restât auprès de sa personne; mais il eut ordre de rejoindre MONSIEUR, qui l'avait devancé, et partit le 7 mars. Cependant, Napoléon avait pénétré dans Grenoble, rallié à lui la garnison avec le régiment de Labédoyère, et s'avançait sur Lyon à marches forcées. Rien ne pouvait arrêter le vol de l'aigle, et toutes les populations accouraient, avec des cris d'enthousiasme et d'amour, au-devant du drapeau tricolore. Macdonald vint annoncer au duc d'Orléans l'arrivée de l'Empereur. « Monseigneur, ajouta-t-il, il n'y a pas un instant à perdre, il faut prévenir MONSIEUR et le faire partir. » Tous deux allèrent chez le comte d'Artois, enfoncèrent la porte de sa chambre, et le maréchal, écartant les rideaux du lit, s'écria; « Levez-vous, monseigneur, Bonaparte arrive. » Le prince ne se le fit pas répéter deux fois et se prépara à la retraite. Obligé lui-même de retourner à Paris, Louis-Philippe rencontra en route le 72e d'infanterie, commandé par le général Simmer, depuis député. « Soyez



heureux, monseigneur, lui dit le général, car nous ne vous confondrons pas avec ces porteurs de cocarde blanche qui n'entendent rien

au bonheur de la France. » A son retour, le duc envoya secrètement sa femme et ses enfants en Angleterre ; car le roi voulait s'opposer à leur départ. Quant à mademoiselle Adélaïde, elle résolut de rester avec son frère. Tout avait bien changé de face aux Tuileries, et Louis XVIII, qui ne se dissimulait pas la gravité des événements, daignait enfin reconnaître les fautes de son gouvernement. Le duc d'Orléans, qu'on ne traitait plus avec autant de froideur alors, l'accompagna dans sa voiture à la séance royale du 16 mars. Ce jour-là, le roi portait, pour la première fois, la plaque de la Légion d'honneur : « Voyez-vous cela ? dit-il au prince. — J'aurais préféré la voir plus tôt, répliqua ce dernier ; mais vaut mieux tard que jamais. »

Le duc assista également à un conseil secret, tenu pour décider de quel côté Louis XVIII effectuerait sa retraite ; et son avis fut que le roi ne devait pas se diriger sur la Loire. Chargé du commandement supérieur des départements du Nord, il partit pour Péronne, où le maréchal Mortier fit mettre ses lettres de service à l'ordre du jour et le présenta aux troupes. De là, il alla visiter Cambrai, Douai, Lille, où il fut reçu avec enthousiasme, et envoya à tous les commandants, pour instruction, « de faire céder toute opinion au cri pressant de la patrie, d'éviter les horreurs de la guerre civile, de se rallier autour du roi et de la Charte constitutionnelle, et surtout de n'admettre, sous aucun prétexte, dans nos places, les troupes étrangères. » Enfin, dans une proclamation datée du 20 mars, il déclara que, « quelles que fussent les dissensions intérieures qui pussent déchirer la patrie, il concourrait avec elle, de tout son pouvoir, à la défense des places contre les étrangers, s'ils tentaient de s'en emparer ou de s'y introduire d'une manière quelconque. » Napoléon s'écria, dit-on, à la lecture de cet ordre du jour : « Je ne croyais pas de tels sentiments au duc d'Orléans. Après tout, celui-ci, du moins, n'a jamais porté les armes contre sa patrie. »

Louis-Philippe, prévenu par le télégraphe de l'arrivée de Napoléon à Paris, n'en continua pas moins ses opérations, se rendit à Valenciennes le 21, et retourna à Lille, pour y recevoir le 22, à midi, le roi s'acheminant vers un nouvel exil. Ce jour-là, une lettre du prince héréditaire d'Orange, offrant aux Bourbons l'appui de l'armée alliée, parvint au duc d'Orléans, qui la remit à Louis XVIII et répondit : « Le roi est ici, je n'y commande plus. » Cependant, l'Empe-

reur était dans la capitale depuis deux jours ; il fallait prendre un parti. Sur l'avis du duc de Trévise, le roi n'osa point rester à Lille, et le 23 à trois heures, après avoir fait ses adieux au maréchal et au duc d'Orléans, il passa la frontière, sans laisser aucune instruction à ce dernier. « Faites tout ce que vous voudrez, » lui avait-il dit. Dès lors, le prince n'eut plus qu'à se démettre de son commandement entre les mains du maréchal Mortier. Il lui écrivit :

« Lille, 23 mars 1815.

« Je viens, mon cher maréchal, vous remettre en entier le commandement que j'aurais été heureux d'exercer avec vous dans les départements du Nord. Je suis trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France, parce que de nouveaux malheurs me forcent de la quitter. Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et l'oubli. Le roi n'étant plus en France, je ne puis vous transmettre d'ordres en son nom, et il ne me reste qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je vous avais transmis, et à vous recommander de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si pur vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France, et de plus conforme à tous les devoirs que vous avez à remplir.

« Adieu, mon cher maréchal; mon cœur se serre en vous écrivant ce mot. Conservez-moi votre amitié dans quelque lieu que la fortune me conduise, et comptez à jamais sur la mienne. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de vous pendant le temps trop court que nous avons passé ensemble. J'admire votre loyauté et votre beau caractère autant que je vous estime et que je vous aime, et c'est de tout mon cœur, mon cher maréchal, que je vous souhaite toute la prospérité dont vous êtes digne et que j'espère encore pour vous.

« L. P. d'Orléans. »

Cette lettre tomba sous les yeux de l'Empereur, qui, toujours juste même envers ses ennemis, dit en se tournant vers le duc de Bassano : « Voyez ce que le duc d'Orléans écrit à Mortier ; cette lettre lui fait honneur. Celui-là a toujours eu l'âme française. » Louis-Philippe se sépara de ses officiers, et, serrant la main du général Athalin, son aide de camp : « Allez, dit-il, allez, monsieur, reprendre la cocarde nationale ; je m'honore de l'avoir portée, et je voudrais pouvoir la

porter encore. » Puis, accompagné de mademoiselle Adélaïde, il partit pour rejoindre sa famille à Twickenham.

M. Fleury de Chaboulon répéta les paroles de Louis-Philippe à Napoléon, qui en parut frappé et lui demanda, au bout de quelques instants, s'il n'avait pas une lettre de la duchesse d'Orléans. M. de Chaboulon la lui remit ; l'Empereur la lut et ajouta : « Je veux que sa mère soit traitée avec les égards qu'elle mérite. » Effectivement, il ordonna que la duchesse, dont les biens venaient d'être remis sous le séquestre, recevrait annuellement du trésor public 300,000 francs d'indemnité.

Cependant, les royalistes opposaient quelque résistance au rétablissement du gouvernement impérial. Les armées de la Prusse et de l'Angleterre étaient encore dans la Belgique ; la guerre civile se rallumait dans le midi et la Vendée. Mais la duchesse d'Angoulême échoua à Bordeaux et fit voile pour l'Espagne, tandis que le duc d'Angoulême, forcé de capituler, ne dut la liberté qu'à la générosité de Napoléon, et s'embarqua à Cette le 18 avril. Les couleurs nationales reparurent successivement à Marseille, à Toulon et à Avignon, et bientôt tout le midi fut pacifié. Néanmoins la position du gouvernement était aussi critique ; car la Sainte-Alliance, engagée par son traité du 25 mars à rétablir Louis XVIII, faisait de grands préparatifs de guerre, quoique Napoléon, pour satisfaire l'opinion, répétât dans toutes ses déclarations qu'il voulait la paix et le maintien du traité de Paris. Déjà, pour témoigner de ses bonnes intentions, il avait appelé au ministère les républicains Carnot et Fouché. Mais le traître Fouché, prévoyant que Napoléon succomberait sous l'effort de la coalition, se tenait prêt à tout événement, et servait secrètement tous les partis à la fois. Les embarras se multipliaient donc autour du trône, quand l'acte additionnel, plus libéral et plus populaire que la Charte, fut pourtant mal accueilli des patriotes, qui avaient la majorité dans la Chambre des députés ; et dès lors la ruine de l'Empereur fut résolue. Le 26 mai, il passe en revue quinze ou vingt mille ouvriers des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine ; le 1er juin, il assiste à la solennité du Champ de Mai, dans le Champ de Mars, témoin de la fédération de 1790. Le 7 juin, il ouvre la session en personne ; puis, laissant le pouvoir entre les mains de Fouché et de Carnot, qui exerçaient le plus d'influence sur les Cham-

bres, il quitte Paris dans la nuit du 11 au 12, pour courir avec cent dix mille hommes au-devant de Blücher et de Wellington. En six jours les destinées de l'empire furent accomplies. On sait contre quelles forces armées le génie de Napoléon avait à lutter. On sait aussi que la trahison arracha la victoire au grand capitaine, dans les champs de Waterloo (18 juin). « Journée incompréhensible! Concours de fatalités inouïes! a dit depuis Napoléon à Sainte-Hélène. Grouchy, Ney, d'Erlon! Y a-t-il eu trahison? N'y a-t-il eu que malheur? Ah! pauvre France! Et pourtant, tout ce qui tenait à l'habileté y avait été accompli! Singulière campagne, où, dans moins d'une semaine, j'ai vu trois fois s'échapper de mes mains le triomphe assuré de la France! Sans la désertion d'un traître, j'anéantissais mes ennemis en ouvrant la campagne; je les écrasais à Ligny, si la gauche eût fait son devoir; je les écrasais encore à Waterloo, si ma droite ne m'eût pas manqué. Singulière défaite, où, malgré la plus horrible catastrophe, la gloire du vaincu n'a pas souffert, et celle du vainqueur augmenté. La mémoire de l'un survivra à sa destruction; la mémoire de l'autre s'ensevelira peut-être dans son triomphe! »

Le désastre de Waterloo jeta le deuil dans toute la France; mais dans cette consternation générale il y avait moins de sympathie pour le vaincu que d'effroi pour le vainqueur. On était déjà trop habitué à la pensée de se débarrasser de Napoléon pour se préoccuper d'autre chose que de savoir quel sort nous réservait une coalition de 800,000 hommes. La Chambre et le gouvernement, sous la fatale influence de Fouché, étaient décidés à provoquer l'abdication de Napoléon ou à prononcer sa déchéance, quand il arriva à l'Élysée, le 21, à quatre heures du matin, après avoir recommandé à ses plus habiles généraux de rallier les troupes et d'essayer de changer la déroute en retraite. Lafayette, qui ne s'aperçoit pas qu'il est l'instrument des desseins de Fouché, parle, à la Chambre des députés, au nom de la patrie, et entraîne ses collègues à une défection. A sept heures, Napoléon convoque son conseil des ministres, et demande la dictature temporaire. Mais, animé d'une haine implacable contre l'homme généreux qui l'avait arraché des prisons d'Olmütz, Lafayette combat, à la Chambre, la proposition de Bonaparte et insiste pour son abdication immédiate. De toute la nation, le peuple seul restait fidèle à son empereur malheureux! Napoléon finit par se rési-

gner au sacrifice qu'on lui imposait, et abdiqua en faveur de son fils Napoléon II. Hélas! c'était encore là une illusion que la réalité détruisit. On nomma une commission de gouvernement, composée de Carnot, Fouché, Grenier, Quinette et de Caulaincourt, et qui ne tint aucun compte de Napoléon II. Elle était particulièrement chargée de négocier avec les armées alliées, de suivre les rapports avec les deux Chambres, d'organiser la défense, et d'éloigner Napoléon. Toutefois, Fouché s'était tracé un rôle à part qu'il joua avec une rare dextérité. Lafayette éliminé, à son grand regret, de la commission exécutive, accepta la mission de porter des propositions aux souverains alliés, et partit avec ses collègues, MM. d'Argenson, Sébastiani, de Pontécoulant et de Laforest. Les instructions, rédigées par M. Bignon et revues par le duc d'Otrante, étaient pleines de dignité, et Fouché persuada aux plénipotentiaires de ne soutenir la régence qu'autant que cette combinaison pourrait assurer l'appui de l'Autriche et faire obtenir de meilleures conditions. « La question du prince est peu de chose, dit-il, lorsque nous aurons une bonne constitution ; proposez le duc d'Orléans, le roi de Saxe, Napoléon II ; l'essentiel c'est l'intégrité du territoire. »

Arrivés à Haguenau, où se trouvaient les souverains, les plénipotentiaires entamèrent la négociation, et demandèrent d'abord un armistice, que lord Stwart prétendit ne pouvoir accorder, sous prétexte que le gouvernement de fait, établi à Paris, en acquerrait trop de force. Ce fut une occasion de discuter la question du gouvernement de droit, et Lafayette notamment s'expliqua de la sorte à ce sujet : « Il est important de bien se persuader que tout conviendrait à la France, excepté la branche aînée des Bourbons, il n'y a pas de système possible avec eux ; ils n'excitent aucune sympathie nationale ; dans six mois ce serait à recommencer. Voyez comment ce trône a été renversé. » Pendant le cours de ces conférences, Fouché, qui redoutait la présence de Bonaparte, manœuvra si bien qu'il le décida à s'éloigner : l'ex-empereur quitta la Malmaison le 29 juin, et se rendit à Rochefort, avec l'intention de s'embarquer pour les États-Unis d'Amérique. Alors, il eut la fatale pensée de venir à bord du *Bellérophon*, où, au mépris du droit des gens, les lâches suppôts de Wellington le retinrent prisonnier, pour le jeter sur le rocher de Sainte-Hélène.

Depuis le 28 juin, Paris était en état de siége, et la commission provisoire avait repoussé les services de Napoléon, qui s'offrait comme simple général, comme soldat. Le 3 juillet, le maréchal Davoust décida, non sans peine, Wellington et Blücher à accepter une capitulation, qui stipulait l'évacuation de la capitale dans trois jours, la retraite de l'armée derrière la Loire avec tous ses bagages, et la continuation de la police de la ville par la garde nationale et la gendarmerie. Le 6, les alliés firent leur entrée : la commission de gouvernement se sépara ; les Chambres législatives furent fermées, pendant la nuit, en l'absence des membres ; et, le 8, Louis XVIII remonta pour la seconde fois sur le trône des Capets.



CHAPITRE XIII.

Seconde Restauration. — Réactions sanglantes ; violences des alliés — Lutte entre le ministère Talleyrand et le pavillon Marsan. — Proscriptions. — Licenciement de l'armée. — Exigences des alliés. — Démission de Talleyrand et de Fouché. — Composition du ministère Richelieu. — Ultimatum de la Sainte-Alliance. — Intrigues du pavillon Marsan. — La Chambre *introuvable;* Terreur blanche. — Opposition modérée du duc d'Orléans à la Chambre des Pairs. — *Mémoires* adressés par le prince au congrès de Vienne ; réflexions à ce sujet. — Conduite prudente du duc vis à-vis de la branche aînée. — Intrigues diplomatiques en faveur du duc d'Orléans. — Paroles de l'empereur Alexandre sur ce prince. — Entrevue de Louis XVIII et du duc d'Orléans. — Le duc assiste à l'ouverture de la Chambre des Pairs ; il est nommé membre du troisième bureau. — Rédaction de l'adresse. — Le duc d'Orléans à la tribune ; sensation produite par son discours. — Colère de la cour. — Le roi retire l'ordonnance qui autorise les princes à siéger à la chambre des pairs. — Le duc d'Orléans est en butte aux attaques des royalistes ; sa proclamation aux Français — Il se retire en Angleterre. — Système de persécutions ; vengeances de la Restauration. — Arrestation, jugement et exécution de Labedoyère et du maréchal Ney. — Évasion de M. de Lavalette. — Loi d'amnistie ; proposition de M. de Labourdonnaye. — Union des partis contre le despotisme du gouvernement. — Lois d'exception. — Mariage du duc de Berry. — Caractère hautain de ce dernier ; anecdote. — Le duc d'Orléans monte sa maison, et repart pour aller chercher sa famille. — Le roi refuse au duc d'Orléans le titre d'Altesse Royale. — Défiances de Louis XVIII ; anecdote. — Retour à l'absolutisme. — Loi électorale. — Ordonnance du 5 septembre. — Rôle actif de la Presse. — Conspirations de Grenoble ; — des patriotes de 1816 ; — de l'*Épingle noire,* du *Pétard-Berry.* — Exécution des quatre sergents de la Rochelle.

Après l'étonnant épisode des Cent-Jours, la cour, l'émigration, le parti royaliste, revinrent à Paris sans être corrigés par cette nouvelle et cruelle leçon. Le comte d'Artois allait plus que jamais entraîner Louis XVIII dans des mesures impopulaires. Les réactions violentes commencèrent à éclater dans le midi, notamment à Marseille, à Nîmes, où l'on avait arboré le drapeau blanc dans un mouvement

insurrectionnel ; et les massacres qui signalèrent le retour de la branche aînée des Bourbons trouvèrent des apologistes sans nombre dans une cour oublieuse du passé. Les premières et les plus illustres victimes de ces fureurs populaires furent le maréchal Brune, assassiné à Avignon, le général Ramel à Toulouse, le général Lagarde à Nîmes. Tout un corps de mameluks fut égorgé à Marseille, et Masséna n'échappa que par miracle aux coups des assassins. Le gouvernement lui-même, obéissant à la funeste influence du pavillon Marsan, ne tarda pas à prendre part à ces atrocités, qu'il appelait de justes représailles. D'un côté, les exigences et l'esprit d'envahissement du parti de Monsieur, de l'autre, l'occupation étrangère, dont l'insolence se traduisait partout en actes arbitraires et en violences inhumaines : telle était la situation de la France, accablée de réquisitions et d'emprunts.

Louis XVIII, homme de tact et de sens, avait promis d'ajouter à la Charte toutes les garanties suffisantes pour en assurer l'exécution, et proclamé le maintien du gouvernement représentatif (28 juin 1815); alors on s'occupa de créer une autorité régulatrice. La convocation d'une nouvelle Chambre suivit la dissolution de celle de 1814. Le ministère de Talleyrand, Fouché, Pasquier, Jaucourt, Gouvion-Saint-Cyr, était loin de s'associer à un système de réactions aussi passionné, et sa modération irritait le parti royaliste, au point que les efforts des agents du gouvernement, dans la formation des colléges électoraux, se brisaient contre une résistance ouverte. Les ministres y répondirent par la révocation immédiate des pouvoirs des commissaires extraordinaires. Cette mesure augmenta la colère des royalistes, et leur opposition devint si hostile, que Talleyrand eut un moment la pensée de demander au roi l'éloignement de son frère.

Cependant, Fouché avait ordre de dresser une liste de proscription contre les principaux auteurs de l'interrègne, pour satisfaire à la fois les ressentiments des alliés et du pavillon Marsan. Il proposa plusieurs listes au château des Tuileries, et la liste définitive contint 57 noms : 38 individus devaient sortir de Paris, et 19 passer devant des conseils de guerre compétents (24 juillet). Talleyrand, ennemi de rancunes aussi odieuses qu'impolitiques, ne cessait de prêcher l'oubli du passé et reconstituait une pairie héréditaire, en éliminant la plupart des hommes qui avaient siégé dans les Cent-Jours. Bientôt

l'armée française fut dissoute, à la demande impérieuse des alliés, qui voulurent s'immiscer dans sa réorganisation. Là ne se bornèrent pas leurs exigences et leurs fureurs, contre lesquelles la capitulation aurait dû nous protéger. Une contribution exorbitante, dont cent millions furent payés sans retard, le pillage de nos musées, de nos monuments publics, témoignèrent de leur mauvaise foi et de leur vandalisme. Enfin, ils présentèrent leur *ultimatum*, et M. de Talleyrand, après l'avoir rejeté, offrit sa démission; exemple que suivirent ses collègues. Fouché avait déjà donné la sienne. Antipathique plus que tous les autres au roi, à Monsieur et à la Sainte-Alliance, car il était régicide, — il avait compris que la place n'était pas tenable pour lui. Envoyé à Dresde en qualité de ministre, il fut ensuite frappé de bannissement comme *votant*. La loi du 6 janvier 1816 l'obligea de quitter Dresde. Il se rendit à Prague, puis à Lintz, et de là à Trieste, où il mourut le 25 décembre 1820.

Le duc de Richelieu fut chargé de composer le nouveau cabinet sous sa présidence; M. Decazes, dont la fortune fut si fabuleuse, eut le ministère de la police; M. de Richelieu n'avait accepté la direction des affaires que dans la pensée d'un appui franc et direct de la Russie. En effet, la Sainte-Alliance diminua les rigueurs de son *ultimatum*, qui fut arrêté de la manière suivante:

1° Les limites de la France, telles qu'elles étaient en 1790, depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée.

2° La cession par la France aux alliés des places de Landau, Sarrelouis, Philippeville et Marienbourg, avec les rayons et territoires spécifiés dans le projet de traité proposé le 20 septembre par les 4 cabinets.

3° Démolition des fortifications d'Huningue.

4° Renonciation aux droits sur la principauté de Monaco, en échange de la possession d'Avignon, du comtat Venaissin, du comté de Montbelliard et de tout autre territoire enclavé dans les limites françaises, assurées à la France.

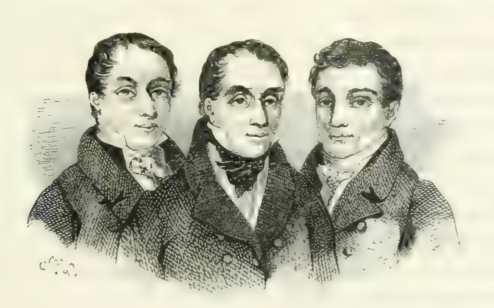
5° Une indemnité de 700 millions.

6° L'occupation, pendant cinq ans, de dix-sept forteresses, et l'entretien de cent cinquante mille hommes.

Cependant, outre les 700 millions stipulés dans ce traité du 20 octobre 1815, chaque puissance réclama des indemnités parti-

culières, dont le chiffre s'élevait à 1,535 millions! Ce n'est pas sans indignation que Louis XVIII subissait les conséquences d'une restauration par les baïonnettes étrangères; mais, impuissant contre la loi du vainqueur, il attendait avec patience le jour où, délivré de ses dangereux auxiliaires, il pourrait donner à son gouvernement une direction plus adroite, plus modérée, et conquérir ainsi quelque popularité. Quoique formé sous l'influence des royalistes et de la cour, le ministère ne tarda pas à rencontrer des inimitiés au pavillon Marsan, ainsi qu'à la Chambre, dont la majorité était l'œuvre du parti royaliste. Cette Chambre, convoquée pour le 24 septembre, fut prorogée jusqu'au 7 octobre, quand on parla de changer le ministère.

La Chambre de 1815, dite *introuvable*, imita par son système de terreur, appelée la *Terreur blanche*, les fureurs de la Convention Nationale. La majorité, créée, nous le répétons, par les intrigues des comités royalistes, obéissait à une impulsion inintelligente; un dévouement aveugle aux idées rétrogrades du comte d'Artois avait été le seul titre nécessaire à l'élection des députés; et leur zèle, en effet, pour le trône et l'autel, devint du fanatisme et du délire. L'Opposition, qui formait la minorité, était divisée en deux fractions et comptait dans



De Serres. Royer-Collard. Baron Pasquier.

ses rangs des hommes expérimentés; elle avait pour chefs Royer-Collard, de Serres, Becquey, Pasquier. La Chambre haute était, à peu près, entièrement renouvelée par la création de quatre-vingt-

douze pairs et l'épuration du 24 juillet. Le roi avait autorisé les membres de la famille royale et les princes du sang à y siéger. Monsieur en profita pour augmenter la puissance de son parti. Le duc d'Orléans y prit cette attitude prudente, ce rôle d'opposition modérée, le seul qui convînt à son caractère et à ses intérêts. Pendant les Cent-Jours, ce prince ne s'écarta pas un instant, à Londres, de la plus grande réserve, notamment dans ses relations avec lord Holland et les membres de l'opposition anglaise. Il avait conservé l'amitié du prince de Galles, devenu régent, et, se bornant à observer les événements, il s'était résolu fermement à rester neutre. Habile dans l'appréciation des faits, le duc adressa au congrès de Vienne deux *Mémoires*, où il déduisait logiquement les causes de la chute des Bourbons en 1814. Fut-il mû, en cette occasion, par des sentiments ambitieux? on ne peut le croire, puisqu'il repoussa les propositions que les chefs des patriotes français lui firent dans les derniers jours de juillet. Il céda peut-être inconsidérément au désir d'exprimer hautement son opinion, car sa franchise pouvait lui être fatale; mais à coup sûr, avec une arrière-pensée, il n'eût pas eu l'imprudence de se compromettre par un acte public. Sa position vis-à-vis de la branche aînée devait toujours être délicate et difficile, malgré les apparences d'une réconciliation commandée par l'intérêt des deux familles. De part et d'autre, il était de bonne politique de jeter un voile sur le passé et de se faire des concessions mutuelles. Le duc d'Orléans ne manqua jamais à ces engagements tacites, dont dépendait le succès de ses espérances légitimes. Par exemple, lors du retour de Louis XVIII à Paris, les journaux anglais annoncèrent que, dans les Cent-Jours, Son Altesse Sérénissime avait refusé de servir avec les émigrés sur le continent contre Napoléon; le prince n'hésita pas à désavouer un acte de patriotisme dont il n'avait pas eu l'initiative, puisque Louis XVIII avait défendu à tous les princes de sa famille de tourner leurs armes contre la France. Cependant, si le duc d'Orléans n'eût compris combien il convenait peu à sa gloire d'accepter une couronne des mains de l'étranger, il aurait pu, sans être accusé d'usurpation, obéir au vœu non-seulement des alliés, mais de la Chambre des représentants, après le désastre de Waterloo. En effet, Fouché avait écrit à son collègue du congrès de Vienne de sonder la diplomatie sur la candidature du duc d'Orléans. M. de Tal-

leyrand partageait les vues de Fouché sur la branche cadette; et l'empereur Alexandre s'exprima franchement à ce sujet, en plein congrès : « Ne serait-il pas dans l'intérêt de l'Europe, dit-il, que la couronne de France fût placée sur la tête du duc d'Orléans? » Cette proposition fut comme un trait de lumière; car la nullité politique des Bourbons aînés était incontestable, et l'on redoutait leur retour à l'ancien régime, dont ils avaient conservé tous les préjugés. Le congrès penchait déjà pour le duc d'Orléans, quand lord Clancarty, s'élevant avec vivacité contre ce projet, fit ressortir le danger de porter un coup aussi rude au principe de la légitimité; et il fut d'autant plus écouté qu'il s'agissait moins du bonheur d'une nation, que d'une question où les rois étaient juges et parties. En habile courtisan, M. de Talleyrand instruisit secrètement Louis XVIII de cette petite conspiration diplomatique, dont il n'avait pas dépendu de lui d'assurer le succès. Fouché fit de nouvelles et pressantes démarches auprès des alliés. Il s'en ouvrit au duc de Wellington. « Les qualités personnelles du duc d'Orléans, disait-il, les souvenirs de Jemmapes, la possibilité de faire un traité qui concilierait tous les intérêts, ce nom de Bourbon, qui pourrait servir au dehors, sans qu'on le prononçât au dedans; tous ces motifs et d'autres encore offrent dans le dernier choix une perspective de repos et de sécurité, même à ceux qui ne pourraient y voir le présage du bonheur. » MM. de Valence et Flaugergues se joignirent au duc d'Otrante. « Le principe pour le maintien duquel les alliés se sont armés, répondit Wellington, souffrirait également de l'élévation au trône de la branche cadette; M. le duc d'Orléans ne serait qu'*un usurpateur de bonne maison*; d'ailleurs, ce prince s'en est lui-même expliqué; il n'accepterait la couronne que pour la restituer a son auguste et légitime propriétaire. » Loin de se rebuter, Fouché écrivit à M. de Metternich une lettre, dans laquelle, tout en déclarant qu'il fallait en revenir à Napoléon, il ne cachait pas que le duc d'Orléans lui paraissait être le seul prince à qui la France pût, en toute sécurité, confier ses destinées. Dans une autre occasion, M. Fleury de Chaboulon, parlant encore au nom du ministre de la police, disait a M. Verner, agent de M. de Metternich : « Les alliés tiennent moins a rendre la couronne à Louis XVIII qu'a l'ôter a Napoléon. Le duc d'Orléans ne conviendrait-il pas à la nation? il a servi jadis dans les armées républicaines; il a été partisan de la révolution;

son père a voté la mort de Louis XVI. — Le duc d'Orléans, répliqua M. Verner, offrirait sans doute à la nation la plupart des garanties qu'elle désire ; mais son élévation au trône, loin d'anéantir les troubles, les multiplierait. Il aurait contre lui les partisans de Louis XVIII, de Napoléon et de la régence. » Ceci était logique et rationnel. Le duc d'Orléans, qui avait si longtemps vécu dans l'exil, ne possédait pas encore les sympathies de la nation, dont il était complétement inconnu. Son parti n'était donc pas assez puissant pour lutter victorieusement contre des prétentions, dont les unes s'appuyaient sur le principe de la légitimité, les autres sur le prestige de la gloire et du génie. Il fallait bien qu'Alexandre eût senti la force de ces raisons pour qu'il ne soutînt pas davantage la candidature du duc d'Orléans, lui qui disait pourtant à Lafayette :

« Les Bourbons sont incorrigés et incorrigibles. Il n'y en a qu'un, le duc d'Orléans, qui ait des idées libérales ; mais pour les autres, n'en espérez jamais rien. » De retour d'Angleterre le 29 juillet 1815,



Louis-Philippe eut avec Louis XVIII une longue entrevue, où il se défendit chaleureusement de toute pensée d'usurpation, après les

Cent-Jours : « Mon cousin, lui répondit le roi, vous êtes le plus rapproché du trône après Berry ; vous avez plus de chances par le droit que par l'usurpation. Je crois ainsi autant à votre bon esprit qu'à votre bon cœur; je suis tranquille. » Bientôt le duc reçut la confirmation de son immense apanage, sur lequel on avait mis le séquestre pendant les Cent-Jours, et repartit pour l'Angleterre dans le courant d'août. Il y resta jusqu'en septembre, époque à laquelle il fut appelé par une lettre du roi à venir assister à l'ouverture de la session des deux Chambres. Il quitta immédiatement la campagne qu'il habitait près de Londres, sans prendre le temps d'emmener sa famille, arriva le 25 septembre, puis, dans la séance d'ouverture, il prêta solennellement serment de fidélité au roi et d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume (7 octobre). Nommé membre du troisième bureau de la Chambre des Pairs, on va voir dans quelle occasion il jeta en France le premier germe de sa popularité. Comme à la Chambre des Députés, la passion présidait aux discussions de la Chambre haute, où devaient s'agiter des questions odieuses. La loi des suspects, adoptée sur la proposition de M. Decazes, fut le prélude d'une foule de mesures dictées par la haine et la peur. Jaloux de s'associer à l'esprit de réaction de la Chambre élective, les nobles pairs oublièrent toute dignité, tout sentiment d'humanité, pour provoquer le châtiment des délits politiques, et allèrent jusqu'à insérer dans le projet d'adresse à Sa Majesté ces paroles révoltantes : « Sans ravir au trône les bienfaits de la clémence, nous oserons lui recommander les droits de la justice ; nous oserons solliciter humblement de son équité la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, et l'épuration des administrations publiques. » La lecture de ce paragraphe souleva, dans la séance du 13 octobre, une discussion très-orageuse entre les hommes de rancune et les hommes modérés. MM. de Barbé-Marbois, de Tracy, Lanjuinais, le duc de Broglie, le repoussèrent avec indignation. Des amendements partiels, tendant à le modifier, furent présentés sans succès, et la haine allait prévaloir, quand le duc d'Orléans, s'élançant à la tribune, s'écria avec un accent d'autorité inexprimable : « Tout ce que je viens d'entendre achève de me confirmer dans l'opinion qu'il convient de proposer à la Chambre un parti plus décisif que les amendements qui lui sont soumis jusqu'à présent. Je propose donc

la suppression totale du paragraphe. Laissons au roi le soin de prendre constitutionnellement les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public, et ne formons pas des demandes dont la malveillance ferait peut-être des armes pour troubler la tranquillité de l'État. Notre qualité de juges éventuels de ceux envers lesquels on recommande plus de justice que de clémence, nous impose un silence absolu à leur égard. Toute énonciation antérieure d'opinions me paraît une véritable prévarication dans l'exercice de nos fonctions judiciaires, en nous rendant tout à la fois accusateurs et juges! » Ce langage noble et hardi, qui rappelait tout le monde au sentiment des convenances, remua profondément l'imposant aréopage; le duc de Richelieu notamment y applaudit, et la question préalable fut adoptée à l'unanimité.

La cour et surtout les comités royalistes s'irritèrent de l'opposition du duc d'Orléans. Le roi s'inquiéta de ce commencement de popularité, et retira l'ordonnance qui autorisait les princes à siéger à la Chambre des Pairs. Ils ne durent plus y paraître qu'avec une permission personnelle et délivrée pour chaque séance. Cette mesure ne laissait pas de doute sur les tendances despotiques du gouvernement; cependant le duc d'Orléans n'en fut que le prétexte; car Louis XVIII redoutait moins l'opposition ouverte mais réservée de son cousin à la Chambre haute, que la sourde influence du comte d'Artois contre le ministère et contre l'action royale, qu'il cherchait sans cesse à paralyser. Toutefois, il n'en fallut pas davantage pour créer des embarras au duc d'Orléans. Placé entre des récriminations injustes et une popularité naissante, il fut en butte aux attaques des royalistes, et soupçonné de vouloir rallier les mécontents autour de lui. A la cour, on alla jusqu'à l'accuser tout haut de conspirer contre le trône. L'imputation était si grave, que de Londres, où il était retourné, le prince se crut obligé d'adresser aux Français la proclamation suivante, publiée à Paris en 1816:

« Français! l'on me force à rompre le silence que je m'étais imposé; et puisqu'on ose mêler mon nom à des vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte, à la face de l'Europe entière, une protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs.

« Français! on vous trompe, on vous égare. Mais qu'ils se trompent surtout, ceux d'entre vous qui s'arrogent le droit de se choi-

Pl. 22.

Histoire de Louis-Philippe.

publié [illegible] Vivienne, 5

sir un maître, et qui, dans leur pensée, outragent par de séditieuses espérances un prince, le plus fidèle sujet du roi de France Louis XVIII!

« Le principe irrévocable de la légitimité est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe; les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance : consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la règle invariable des règnes et des successions.

« Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais seulement si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre eût marqué ma place au trône ; ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi des intentions peut-être éloignées de celles que l'on me suppose, ou que l'on voudrait me suggérer.

« Français ! je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés. Revenez à vous-mêmes, et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels, avec un de vos princes et de vos concitoyens.

« *Signé* Louis-Philippe, duc d'Orléans. »

« Paris 1816. »

Le duc d'Orléans s'était donc retiré en Angleterre, au mois d'octobre 1815, autant pour se soustraire à la haine de ses ennemis que pour modérer les espérances prématurées des quelques partisans qui jetaient déjà les yeux sur lui pour l'avenir. « On se plut à répandre le bruit, dit un auteur, que cet exil n'était pas volontaire, qu'il lui avait fallu obéir à une lettre close, et qu'ainsi le premier prince du sang, frappé d'une première lettre de cachet, avait été réduit à l'impuissance de nuire par l'emploi d'une arme dont l'autorité royale avait su se ressaisir. Il est probable cependant que le duc d'Orléans s'était rendu de son plein gré en Angleterre, puisque de son plein gré il revint dès le commencement de 1817. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est que, s'il eut quelque complaisance en s'éloignant cette dernière fois, il ne voulut plus en avoir de pareilles. On assure que le roi Louis XVIII voulait l'engager, quelque temps après, à un nouveau voyage ; le prince s'y refusa et déclara avec fermeté qu'il ne s'expatrierait plus, et que, si l'on en pensait autrement, il était prêt a se défendre devant les tribunaux, mais qu'il ne se

sommettrait qu'à un jugement légal. On se garda bien d'en provoquer un, et l'affaire en resta là. »

Cependant la Chambre des Pairs, poursuivant son système de terreur, votait la loi sur les cris séditieux et les cours prévôtales. A cette institution se joignirent les conseils de guerre, autre juridiction non moins fatale aux accusés, et qui, toujours choisis par le ministre de la guerre parmi les serviteurs les plus zélés, s'acquittèrent de leur sanglante mission avec fanatisme. Réduites à leurs simples pouvoirs civils, les cours royales étaient sans importance politique, à côté de ces deux juridictions exceptionnelles. La persécution atteignit toutes les institutions judiciaires, et s'étendit aux ministères publics, aux officiers de police judiciaire. Ceux qu'on soupçonna d'avoir mal pensé dans les Cent-Jours furent forcés de donner leur démission ; on raya des avocats du tableau, l'on contraignit des avoués à vendre leurs offices. La cour avait hâte de se venger des partisans de l'Empire et des généraux dont la fidélité au grand homme était le seul crime, mais un crime irrémissible. La capitulation de Paris semblait devoir les mettre à l'abri des poursuites. Il n'en fut rien, et le sang d'illustres victimes suffit à peine pour assouvir la haine des royalistes. Labédoyère, à qui l'on avait offert tous les moyens de fuir, fut arrêté, condamné par un conseil de guerre et fusillé. Tout le monde connaît l'histoire touchante et romanesque de M. de Lavalette, averti également de se soustraire aux poursuites. M. de Lavalette, comptant sur la foi des traités, se laissa jeter en prison. Il passa en cour d'assises, et, condamné à mort, il fut sauvé par le dévouement de sa femme. La nouvelle de cette évasion miraculeuse, due à l'amour conjugal, loin d'attendrir les royalistes, les mit au comble de la fureur. Dans les salons du faubourg Saint-Germain, à la cour, à la Chambre des Députés, ce ne fut qu'un cri de rage, et l'on accusa les ministres de complicité. Le procès du maréchal Ney fut la plus impopulaire de toutes les rigueurs de la Restauration. Le jugement inique de la cour des Pairs rappelle les horribles excès de la Convention. Madame la maréchale Ney multiplia les démarches auprès du duc de Wellington et des ambassadeurs étrangers pour qu'ils intercédassent en faveur de son mari. Dans une lettre touchante, elle supplia le duc d'Orléans, alors à Twickenham, d'intéresser le régent

d'Angleterre au sort de l'infortuné maréchal. Le prince, qui ne pouvait protester que par une muette indignation contre le procès du héros de la Moscowa, n'hésita pas a se rendre a la priere de madame Ney. Il écrivit au régent dans les termes les plus chaleureux; mais ses généreux efforts échouèrent. La Restauration avait soif de ce sang qui tant de fois avait coulé pour la patrie sur les champs de bataille; 139 voix prononcèrent la mort. Jamais exécution d'arrèt ne fut plus prompte. La cour n'était pas tranquille tant que le maréchal vivait. Il y eut, dit-on, des royalistes, des officiers qui revètirent l'uniforme des vétérans pour se faire les geôliers et les bourreaux d'une victime sacrifiée à des ressentiments implacables. A neuf heures du matin, le brave des braves tombait criblé de balles derrière le jardin du Luxembourg (7 décembre).



Cet assassinat juridique de l'une des plus grandes gloires de l'Empire sera une honte éternelle pour la Restauration.

Par compensation, Louis XVIII élève à la pairie le prince allemand de Hohenlohe et le crée maréchal de France, ainsi que Wellington, qu'il décore en outre du collier de l'ordre du Saint-Esprit. Sur ces entrefaites, la loi d'amnistie donna l'essor à toutes les exagérations, c'est-à-dire qu'elle devait ètre une loi de proscription en masse et la confiscation déguisée. Le ministere, auquel répugnaient de pareilles doctrines, entendait confirmer purement l'ordonnance du 24 juillet.

Instruite de ces dispositions bienveillantes, la majorité de la Chambre des Députés chargea M. de Labourdonnaye de prendre l'initiative à cet égard. Dans la séance du 17 novembre, on lut en effet le projet de loi qui proclamait une amnistie pleine et entière pour ceux qui, directement ou indirectement, avaient participé à la conspiration du 20 mars, tant pour les faits antérieurs de rébellion qui s'y rapportaient, que pour ceux qui avaient eu lieu jusqu'au 8 juillet, jour de l'entrée du roi à Paris.

Étaient exceptés :

1° 19 généraux, qui devaient être livrés à des tribunaux militaires, composés d'émigrés et de chouans; — 2° 38 citoyens devant être traduits devant les tribunaux compétents, et condamnés, selon la nature des faits, à la peine de mort ou à la déportation; — 3° les régicides qui avaient accepté des places de l'usurpateur, ou en siégeant dans les deux Chambres, ou en signant l'acte additionnel; — 4° Napoléon et sa famille, illégalement bannis à perpétuité, et d'avance condamnés à mort s'ils remettaient le pied sur le territoire français; — 5° enfin tous ceux contre lesquels on se réservait de commencer des poursuites avant la promulgation de la loi.

Les revenus des biens appartenant aux contumaces étaient séquestrés, déposés à la caisse d'amortissement, et ne pouvaient être remis à leurs familles qu'après les délais fixés pour la mort présumée des absents, et sous la déduction des frais de gestion et de réparation dûment constatés. Ce projet comprenait plus de onze cents individus, tous les dignitaires de l'Empire, tous les généraux, tous les préfets, tous les régicides signataires de l'acte additionnel! La proposition de M. de Labourdonnaye fut prise en considération; ce fut le lendemain de la mort de Ney que M. de Richelieu présenta le projet d'amnistie, préparé par le ministère; plus modéré que le précédent, il fut longuement discuté et finit par être adopté.

Le pavillon Marsan poursuivait le cours de ses vengeances dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société. L'Académie elle-même ne put échapper à sa haine; Merlin, Sieyès, Monge, Carnot, David le grand peintre, Arnaud et Étienne, en furent éliminés. Dès lors, constitutionnels, républicains, bonapartistes, séparés la veille par les principes, réunirent leurs efforts pour faire au gouvernement une opposition redoutable. M. Decazes, ministre de la po-

lice, fort de deux lois d'exception : celle des prévenus, l'autre sur les cris séditieux, — exerçait une active surveillance sur la presse, dont M. Villemain avait la direction. De là naissaient une foule d'actes arbitraires. Un simple ordre de bureau suffisait pour faire arrêter des généraux, des hommes de lettres, des journalistes. Des visites domiciliaires, des poursuites avaient lieu sous le plus léger prétexte; tristes représailles de quelques mesures semblables prises dans les Cent-Jours. Le ministre de la guerre, Clarke, dressait jusqu'à douze catégories de suspects dans son département seulement. A cette époque, on vota la loi qui consacrait un deuil public le 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI.

Les fêtes du mariage du duc de Berry mirent une trêve à ces désolantes persécutions. Cet événement fit cesser le deuil de la cour. Bientôt après, les dîners de famille devinrent plus fréquents : tous les princes, sans distinction d'altesses royales ou d'altesses sérénissimes, y furent invités. La jeune princesse prit dans une vive amitié sa tante, madame la duchesse d'Orléans, et cette intimité affaiblit les préventions qui existaient contre le duc d'Orléans; préventions, du reste, que ce dernier s'efforçait de détruire par sa conduite. Cependant le prince n'avait pas toujours eu à se louer du duc de Berry, dont l'orgueil et la brusquerie se révélaient même avec ses égaux; les blessures de l'amour-propre sont les plus profondes et les plus difficiles à guérir, et à cet endroit, Louis-Philippe, s'il n'eût été au-dessus de ces petitesses d'esprit, aurait pu conserver le ressentiment d'une humiliation toute gratuite de la part du fils du comte d'Artois. Un jour, — ils étaient bien jeunes tous deux, — un jour que le duc d'Orléans, alors duc de Chartres seulement, visitait le comte de Provence et le duc de Berry, celui-ci s'offensa de n'être traité par lui que de monsieur. « Vous êtes familier, monsieur le duc de Chartres, lui dit-il d'un ton hautain. Il me semble que vous pourriez bien m'appeler monseigneur. » Le duc, surpris d'une aussi brusque apostrophe, était tout décontenancé, quand le comte de Provence vint à son secours : « Pourquoi, dit-il au duc de Berry, exigez-vous que le duc de Chartres vous qualifie de monseigneur? il serait plus naturel qu'il vous appelât mon cousin. » Nous le répétons, le noble cœur du duc d'Orléans était étranger à toute rancune; et, sensible aux prévenances de la branche aînée, il y répondait par les démon-

strations les plus grandes de ses sentiments pour elle. Son exquise affabilité lui conciliait tout le monde. Louis XVIII seul conservait le souvenir des opinions libérales de son cousin, et s'il dissimulait quelquefois ses antipathies, c'était par vénération pour madame la duchesse douairière d'Orléans, qui avait une haute réputation de vertu et servait toujours d'intermédiaire bienveillant entre le roi et son fils. A son premier retour, vers la fin de 1816, le duc d'Orléans, qui avait encore laissé sa famille en Angleterre, ne voulut ni monter sa maison ni nommer aux places d'honneur avant son installation définitive en France. Il ne s'occupa que de former un conseil de contentieux, une intendance de ses domaines et de ses finances. Le chef de ce conseil fut le président Henrion de Pansey, auquel furent adjoints M. Borel de Bretizel et le président Amy. Le prince repartit pour aller chercher sa famille et revint le 15 février 1817. Il reçut successivement du roi la décoration de grand-croix de la Légion d'honneur et celle de grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sans pouvoir jamais en obtenir le titre d'Altesse Royale, malgré le rapprochement causé par le mariage du duc de Berry; tant étaient vivaces les rancunes de Louis XVIII. Fille de roi, la princesse Amélie jouissait de ce titre; le prince son époux ne portait que celui d'Altesse Sérénissime. Louis XVIII repoussa toujours les sollicitations de son cousin, sous prétexte qu'il le considérait comme de son sang, mais non de sa famille: « Il est déjà assez près du trône, disait-il, je me garderai bien de l'en rapprocher davantage. » Le roi avait en effet trop de pénétration pour ne pas craindre la popularité du duc d'Orléans; et il ne s'en cachait pas en petit comité. Discutant un jour avec le duc de La Châtre sur les droits qu'avaient à la succession du trône de France les branches d'Espagne et d'Orléans, il s'anima de manière à prouver qu'il n'était pas indifférent à la solution de la question. Selon le duc de La Châtre, la renonciation de Philippe V privait sa postérité d'un héritage abandonné solennellement; d'ailleurs, ajoutait-il, d'après la loi fondamentale de l'État, tant de fois mise en avant contre Bonaparte, il fallait être Français pour régner en France; or, le roi d'Espagne était Espagnol de toutes les façons. Le roi ne se rendit pas à l'argument et soutint que la descendance de Philippe V était française. « Une dame, qui assistait à cette thèse, raconte un auteur, aurait pu singulièrement nuire a un haut per-

sonnage en choisissant ce moment pour rappeler un propos qu'elle lui avait entendu tenir. C'était un maréchal de France, l'un des majors-généraux de la garde, qui avait dit devant elle que, s'il s'agissait de décider cette question pendant le temps de son service, il ne balancerait pas, après le décès du dernier roi, d'ouvrir la grande fenêtre du balcon de la salle des Maréchaux, et de proclamer le prince d'Orléans roi de France. » Dans une autre occasion, Louis XVIII exprima plus nettement encore ses ressentiments contre son cousin : « J'aime à croire, dit-il, que le repentir du duc d'Orléans est sincère; mais ses principes politiques n'ont jamais été les nôtres; nos hommes n'ont jamais été les siens; enfin, il y a entre nous des antipathies qui m'ont toujours donné peu de penchant a le rapprocher intimement de ma personne et à lui confier de grands intérêts. »

La discussion du budget avait fait prévoir un changement de ministère, et démontré l'impossibilité d'établir avec la Chambre élective un véritable système administratif et politique. La majorité mettait à combattre les idées du gouvernement un acharnement inconcevable. La Chèze-Murel proposa de restituer au clergé la tenue des registres de l'état-civil; d'autres demandèrent le rétablissement du droit d'aînesse, l'abolition du divorce; on parla de ramener les grandes propriétés ecclésiastiques, de confier l'éducation publique aux prêtres; bref, la Chambre de 1815 n'avait en vue que la concentration des forces du gouvernement dans les mains des aristocraties locales, et l'accroissement de l'influence du clergé. C'était, comme on le voit, un retour à l'absolutisme le plus complet. Sur ces entrefaites, Villèle et Corbière enlevèrent, à la Chambre, le vote de la loi électorale, qui établissait l'élection à deux degrés. Le roi fit casser la loi par la Chambre des Pairs; mais la Chambre des Députés persista dans ses prétentions. A la clôture de la session (4 mai 1816), elle avait décrété qu'on ne procéderait a aucune élection tant qu'elle ne serait pas dissoute. M. Decazes décida Louis XVIII à relever le défi, et le 5 septembre parut l'ordonnance qui cassait la Chambre élective.

L'Opposition grandissait dans des proportions inquiétantes pour la cour. Cependant le libéralisme, encore sans direction précise, soutenait contre les ultras une lutte mal organisée et par conséquent peu dangereuse. La presse était la seule arme dont il pût disposer, et ses diatribes servaient de prétextes a de nouvelles persécutions. Babœuf,

fils du fameux Gracchus, fut condamné à la déportation avec plusieurs rédacteurs du *Nain tricolore*. Dans la nuit du 4 au 5 avril 1816, un



ancien professeur, nommé Didier, réunit cinq à six cents paysans dans les montagnes du Dauphiné, et marche avec eux sur Grenoble, au cri de Vive l'Empereur! Cette insurrection, sévèrement réprimée, ne fut pas sans effrayer la cour, qui ne réussit pas à en découvrir les chefs véritables, car l'un des rapports du général Donadieu disait: « qu'*un personnage secret*, dont on ne pouvait encore connaître le nom, et à qui la bande réunie rendait un grand respect, paraissait être l'âme du mouvement. » Le 27 juillet suivant, un corroyeur, un maître d'écriture et un ciseleur, Pleignier, Carbonneau et Tolleron, subissaient en place de Grève le supplice des parricides, pour avoir tenté de faire sauter le château des Tuileries en introduisant dix-huit à vingt barils de poudre dans l'aqueduc qui aboutit au bas du Pont-Royal. C'est ce qu'on appela la conspiration des patriotes de 1816. Vint plus tard la révolte des environs de Lyon, où deux cent cinquante paysans furent victimes des odieuses provocations de la police royaliste; car les autorités laissèrent exécuter le complot, dont elles étaient prévenues. Puis enfin éclatèrent successivement les conspirations de l'*Épingle noire*, du *Pétard-Berry*, du colonel Caron à Colmar, et celles qui coûtèrent la vie à Berton, Caffé et autres à Poitiers, — et aux quatre héroïques sergents de La Rochelle, Bories, Raoul, Goubens et Pommier, exécutés ensemble à Paris.

CHAPITRE XIV.

Conséquences de l'ordonnance du 5 septembre. — Conduite réservée du duc d'Orléans. — Pensionnaires du Palais-Royal ; Casimir Delavigne, Alexandre Dumas. — Le duc d'Orléans encourage les lettres et les arts ; anecdote. — Paroles de l'empereur Alexandre. — Situation politique ; concordat du 21 juin 1817 ; excellentes mesures du ministère Richelieu. — Modifications ministérielles. — Progrès de l'opinion libérale. — Session de 1817. — Esprit des journaux de l'époque. — Procès du duc d'Orléans. — Élections de 1818. — Démission du duc de Richelieu. — Fortune politique de M. Decazes. — Politique intérieure. — Assassinat du duc de Berry. — Retraite de M. Decazes. — Symptômes de révolte ; émeutes. — Conspiration du 19 août. — Naissance du duc de Bordeaux. — Document curieux attribué au duc d'Orléans. — Lettre du prince au duc de Bourbon. — Propagande révolutionnaire. — Mort de Napoléon. — Annulation de la garde nationale par ordonnance. — Session de 1821 ; triomphe des ultras. — Chute du ministère Pasquier. — Tendances rétrogrades du nouveau ministère. — Le carbonarisme. — Révolution d'Espagne ; intervention française. — Ouvertures faites au duc d'Orléans par l'Opposition. — Sympathies de la bourgeoisie pour le prince. — Élections de 1824. — Septennalité parlementaire ; irritation des esprits. — Courageuse prophétie de M. de Salvandy. — Disgrâce de M. de Châteaubriand. — Mort de Louis XVIII ; ses dernières paroles.

L'ordonnance du 5 septembre était le signal du retour à un système de tolérance et de concessions ; c'était un appel à de nouvelles élections. En effet, elles furent surveillées avec soin, et le ministère y obtint un triomphe complet dans le sens de la prudence et de la modération ; car il fut appuyé par une majorité constitutionnelle lors de la discussion de son projet de loi électorale. Cette loi parut aux royalistes subversive des doctrines monarchiques, puisqu'elle assurait définitivement la suprématie de la classe moyenne sur la grande pro-

priété, dont les partisans combattaient avec acharnement les tendances de Louis XVIII. Ferme à poursuivre les conséquences de l'ordonnance du 5 septembre, le roi résistait aux attaques et s'inquiétait peu des sarcasmes et des clameurs du parti royaliste. Les pamphlets à son adresse pleuvaient à la cour; mais, loin de s'en émouvoir : « Je suis habitué, disait-il, à l'esprit de ces messieurs, cela date de loin. Je ne suis allé qu'en troisième ligne à Coblentz. » Pourtant une lutte aussi opiniâtre devait finir par lasser cette énergie que trahissaient déjà les forces d'un corps usé par l'âge.

Le duc d'Orléans, complétement étranger aux débats législatifs, se tenait surtout éloigné de ces intrigues de famille, et ne protestait que par son silence contre les maladresses du pavillon Marsan. Ami des lettres et des sciences, riche des souvenirs de la jeunesse et de l'exil, il accueillait avec empressement les notabilités indépendantes, que la cour avait la sottise de repousser; réparait les disgrâces et les injustices, et secourait toutes les infortunes. Que d'écrivains devinrent les pensionnaires du Palais-Royal! L'auteur de *Louis XI* y fut admis lorsqu'en 1821 il quitta la chancellerie. « Je serais charmé, dit le prince à un de ses amis, que M. Casimir Delavigne retrouvât chez moi ce qu'il perd ailleurs, en attendant tous les succès qu'il ne peut manquer d'obtenir. Mais évitons l'ostentation, je la crains autant que l'air de censurer les autres et de me produire comme le redresseur de leurs torts, quoique pourtant j'aie toujours bonne envie de le faire. » M. Alexandre Dumas, cet écrivain si célèbre par une fécondité merveilleuse, était employé dans l'administration des forêts de la maison d'Orléans, lorsqu'il fit jouer au Théâtre-Français son magnifique drame de *Henri III*, qui lui ouvrait une si brillante carrière. Quelle distance incommensurable entre la vie régulière et monotone du simple copiste aux appointements de douze cents francs, et la vie aventureuse et princière du puissant dramaturge, du *Monte-Cristo* de la littérature, dont tous les écrits se changent en pluies d'or! pluies bienfaisantes pour lui-même, l'heureux enchanteur, comme pour les théâtres, les journaux et les libraires. Le duc d'Orléans n'aimait pas moins à encourager les artistes; et Gérard, Gros, Girodet, Michalon, Géricault, Horace Vernet et tant d'autres, enrichirent sa galerie de chefs-d'œuvre, en retraçant nos grandes campagnes et les souvenirs de notre révolution ou de l'exil du prince.

Affable et poli avec tout le monde, il avait des mots charmants pour tous. Visitant un jour la coupole de Sainte-Geneviève, œuvre



du baron Gros, — c'était en 1824, — il fut entouré d'un grand nombre de curieux qui se pressaient sur ses pas. L'artiste cherchait à écarter la foule. « Tant mieux, dit en souriant le duc d'Orléans, plus il y aura de spectateurs, plus vous aurez d'admirateurs. » Entouré de la pléïade illustre des éloquents défenseurs de nos libertés, Foy, Girardin, Laffitte, Dupin, Casimir Périer, d'Argenson, — le duc d'Orléans ne déguisait pas son opinion sur la marche du ministère et de la branche aînée; il signalait et déplorait leurs fautes, et par la profondeur de ses vues en politique, par l'étendue de ses connaissances, par ses doctrines libérales, la noblesse de ses sentiments et ses vertus privées, il faisait germer dans les cœurs, et à son insu, des espérances que l'avenir devait réaliser. Du reste, la conduite du gouvernement ne mécontentait pas le pays seulement, elle révoltait les puissances étrangères; et l'empereur Alexandre, qu'animaient les intentions les plus généreuses, exprimait hautement son peu de confiance dans la Restauration, en plaignant ce beau royaume de France, déchiré

par de si odieuses réactions. « Le duc d'Orléans, dit-il à Dumouriez, qu'il vit à Londres, est le seul de la famille qui soit de son époque ; mais il ne peut être question de lui qu'à son tour, et c'est fâcheux. » Les choses en étaient arrivées à ce point, avant l'ordonnance du 5 septembre, que quatre puissances, notamment la Russie, songeaient déjà à la possibilité d'un changement de dynastie. Dans le mois de juin 1816, les réfugiés de Bruxelles adressèrent à l'empereur Alexandre un mémoire rédigé par M. Teste, sur la situation de la France. L'agent, qui parvint jusqu'à Varsovie, M. de Viel-Castel, y reçut du grand-duc Constantin le plus bienveillant accueil. Ce mémoire, qui impressionna vivement Alexandre, aurait eu des conséquences funestes pour Louis XVIII, sans l'ordonnance du 5 septembre. Ainsi, placé entre le devoir et l'ambition, désigné par l'opinion publique en France et à l'étranger, le duc d'Orléans aurait pu justifier cette maxime du poëte latin :

Volentem fata ducunt, nolentem trahunt.

Mais s'il avait lieu d'être flatté des vœux dont il était l'objet, s'il s'associait, par la pensée, aux regrets qu'inspirait la situation du pays, il avait trop de dignité, trop de prudence si l'on veut, pour accepter le rôle de chef de parti. Il disait spirituellement au marquis de Vèr..., « Je suis trop Bourbon pour les uns et pas assez pour les autres. » Attendre tout du temps, telle était sa devise. Ce n'était peut-être pas de l'abnégation, du désintéressement; c'était du moins de la raison. Il avait le sentiment de sa force, et tout en comprenant les difficultés d'un gouvernement trop tôt déposé dans ses mains, il savait, selon l'expression d'Alexandre, il savait qu'il aurait son tour. « Le nom du duc d'Orléans, dit M. Capefigue, a pu être plusieurs fois indiqué comme le résultat d'une idée nécessaire : voilà tout ; le prince n'avait pas besoin d'aller au-devant des événements, car les événements viendraient le chercher. »

Comme les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse devenaient nulles à la fin de la session, M. Decazes, au mépris de la Charte qui consacre ces deux principes, fit adopter deux nouvelles lois à ce sujet. C'était une contradiction flagrante et déplorable avec cet esprit de modération qu'on annonçait. Toutefois, le mi-

nistère réalisa en partie ses promesses rassurantes. Le duc de Richelieu réussit à obtenir des alliés une réduction de trente mille hommes sur l'armée d'occupation, et, le 21 juin 1817, fut signé à Rome le fameux concordat qui annulait le concordat de l'an X et les actes organiques, objet de tant de réclamations de la part du Saint-Siége. L'enseignement mutuel, encouragé par M. Lainé, le rétablissement de l'ordre de Saint-Michel, pour récompenser les artistes et les savants, la réorganisation de l'école polytechnique sous le patronage du duc d'Angoulême, la loi sur les établissements ecclésiastiques, font honneur à la Restauration.

A la fin de la session de 1817, le ministère fut, par des modifications nécessaires, mis en harmonie plus complète d'opinion politique avec la majorité libérale et constitutionnelle, que la loi des élections allait appeler à la Chambre. M. Dubouchage, resté fidèle aux idées de la majorité de 1815, fut élevé à la pairie et remplacé à la marine par le maréchal de Gouvion Saint-Cyr, administrateur habile, homme ferme et libéral, qui appartenait au centre gauche par ses principes; puis, après la retraite du duc de Feltre, il accepta le portefeuille de la guerre, qui lui convenait mieux. La marine revint donc à M. Molé, fort avant dans la confiance du duc de Richelieu. La nouvelle combinaison du ministère répondait aux vœux du centre droit et du centre gauche. Des changements, introduits également dans l'administration, firent jeter les hauts cris au pavillon Marsan et au parti royaliste, à ce point que le comte d'Artois s'écria, dit-on : « Puisque le roi veut se perdre, il en est le maître; je vais prendre mes précautions. » Les élections révélèrent les progrès sensibles de l'opinion libérale, représentée par trois partis : les impérialistes, les républicains et les orléanistes. Les impérialistes étaient redoutés sans être redoutables. Les orléanistes n'avaient pas de lien qui les unît; mais ils s'entendaient déjà parfaitement quant au but, sans se préoccuper ni des moyens ni de l'assentiment d'un chef, certains d'ailleurs que le duc d'Orléans ne s'écarterait pas du rôle négatif qu'il s'était imposé. « Au reste, dit un écrivain, les projets de ceux qui songeaient à Son Altesse Sérénissime s'attachaient plutôt au besoin d'un nom, à une similitude historique avec la révolution de 1688, qu'à un dévouement personnel au prince. On apercevait dans cette combinaison une éventualité de changement politique sans grande secousse, sans

commotion [1]. » Les républicains, qui, à plusieurs époques, s'étaient ralliés aux orléanistes, n'auraient peut-être pas hésité à faire encore cause commune avec eux; mais, trop absolus et trop exclusifs dans leurs théories plus généreuses qu'applicables, ils n'auraient vu dans cette union qu'un moyen d'user sans retour les formes monarchiques, et d'arriver par cette dernière transition à l'ordre de choses qu'ils désiraient. Quoique composée d'éléments aussi divers, l'Opposition n'en faisait pas moins au gouvernement une guerre redoutable. La session de 1817 s'ouvrit le 5 novembre. La suppression des cours prévôtales, la loi de recrutement, présentée et défendue avec talent par M. de Gouvion Saint-Cyr, constatèrent le triomphe de la majorité.

L'esprit public se ressentait des discussions de la tribune. La loi de censure, malgré sa sévérité, ne parvenait pas toujours à étouffer les accents généreux de la liberté. La *Minerve*, les *Lettres sur Paris*, d'Étienne, l'*Ermite* de M. de Jouy, les *Analyses* de M. Pagès, les *Tableaux historiques* de M. Aignan, excitaient les plus vives sympathies. Mais Béranger et Paul-Louis Courier étaient les plus rudes champions du parti libéral. Châteaubriand, Fiévée, Lamennais, luttaient contre les libéraux dans le *Conservateur*, organe principal du parti. Le *Censeur européen*, l'*Homme gris*, les *Lettres normandes* échappaient à la censure par les époques de leur publicité. Quant aux feuilles quotidiennes, elles étaient forcément sans couleur et sans énergie. L'éducation constitutionnelle des partis avançait, car les opinions des jour-



Béranger. Paul-Louis Courier.

[1] *Histoire de la Restauration*, par un homme d'État.

Pl. 93

Histoire de Louis-Philippe.

publié, rue et terrasse Vivienne, 5

naux étaient le sujet constant des conversations à la coür et dans toutes les classes de la société. La froideur qui existait entre Louis XVIII et son frère n'avait jamais cessé de s'accroître; elle fut extrême après *la conspiration du bord de l'eau*, à laquelle Monsieur semblait avoir participé.

Indépendamment de ces divisions intérieures, la famille royale se courbait sous le poids d'afflictions imprévues. La duchesse de Berry était accouchée d'un enfant mort. Dernier héritier de la maison de France, le duc d'Orléans se rapprochait chaque jour davantage de la branche aînée. « La princesse Amélie, si bonne, si pieuse, était continuellement chez la duchesse de Berry, sa nièce. M. le duc de Berry donnait des bals d'enfants; il aimait à y voir les jeunes d'Orléans, et surtout M. le duc de Chartres, que la duchesse de Berry avait pris en tendre amitié. C'était une consolation. » (Histoire de la Restauration.)

A cette époque, le duc d'Orléans, tout entier à l'administration de ses propriétés, était occupé de deux procès. La Bourse se tenait alors au Palais-Royal. Cet encombrement pouvait ôter de la valeur à l'immeuble; le prince força les commerçants à chercher un autre lieu de réunion, au risque de compromettre sa popularité vis-à-vis de l'aristocratie financière. Le second procès réveilla des souvenirs pénibles et dangereux. En juillet 1817, le duc d'Orléans avait fait citer le propriétaire du Théâtre-Français en conciliation, sur la demande en nullité de la vente de cette salle, en 1793, par de prétendus fondés de pouvoirs de Joseph-Égalité. « Son Altesse Sérénissime sait, disait la citation, que c'est un devoir de respecter toutes les ventes faites par les corps administratifs et qui sont confirmées par la Charte constitutionnelle et par la loi du 5 décembre 1814; mais qu'il est également de son devoir de réclamer contre les prétendues ventes faites par des particuliers qui, quoique se disant mandataires du prince son père, étaient sans pouvoirs relativement au domaine composant son apanage. » Une polémique s'engagea à ce sujet entre le prince et M. Jullien, et se termina, en 1818, par une transaction, moyennant 600,000 fr. pour la partie apanagère. En outre, le duc acheta 400,000 fr. la partie patrimoniale qui consistait en maisons adjacentes.

Cependant, les élections de 1818 vinrent jeter l'effroi dans le parti des *ultras*, et le pavillon Marsan frémit de rage en apercevant, sur la

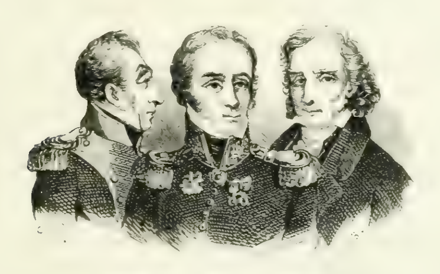
liste du renouvellement, des noms tels que ceux de Lafayette, Manuel, Benjamin Constant. Déjà le comte d'Artois s'était vu retirer le commandement de la garde nationale du royaume; l'aristocratie, qui n'avait pris que par tactique parlementaire et par rancune le langage des libéraux, et qui implorait en vain l'appui de l'étranger par des *notes secrètes*, comprit qu'elle perdait chaque jour de sa puissance. Le duc de Richelieu, alors dans toute la popularité de sa fameuse négociation d'Aix-la-Chapelle, qui avait enfin délivré de l'occupation militaire nos campagnes du Nord et de l'Est, le duc de Richelieu eut peur comme les autres et donna sa démission.

Le 29 décembre, M. Decazes se trouva définitivement à la tête des affaires, et organisa lui-même le nouveau ministère, dont il laissa la présidence nominale au général Dessoles. La Chambre des Députés lui était favorable; mais une opposition redoutable l'attendait au Luxembourg. Il se refit une majorité par la création de soixante nouveaux pairs (5 mars 1819). Alors le ministre sentit le besoin de se concilier l'opinion nationale. Il y réussit en faisant adopter une loi satisfaisante pour la presse, dont les délits devaient être désormais confiés à la décision du jury. Ce bon accord fut de courte durée par suite d'une discussion sur le rappel des bannis sans jugement, et de troubles survenus à l'école de Droit. Puis la crise du renouvellement de 1819 finit par lui donner à réfléchir à son tour; car toutes les élections étaient hostiles à la dynastie régnante. Dès ce moment, on médita le changement de la loi électorale. Les ministres de Gouvion Saint-Cyr, Dessoles et Louis refusèrent de participer à cet acte et se retirèrent. La révolution espagnole, qui éclata sur ces entrefaites (1820), et l'élimination du député Manuel, augmentèrent encore les divisions. Les nouveaux députés n'exigeaient rien moins qu'une réforme générale de l'administration, et se trouvaient vivement soutenus dans le conseil par Louis et Dessoles. Louis XVIII et son ministre imaginèrent de recourir aux *ultras*; mais ce revirement eut un fâcheux résultat pour M. Decazes. Il venait de donner au pavillon Marsan des gages de réconciliation, en expulsant de la Chambre, comme indigne, le conventionnel Grégoire, quand l'assassinat du duc de Berry jeta la consternation parmi les royalistes (13 février 1820).

Quoi qu'on en ait dit, le duc de Berry était loin d'être aimé; il n'emporta les regrets que des siens. « Il montra, à ses derniers mo-

ments, dit madame de Genlis, des sentiments sublimes, demanda la grâce de son assassin; sa piété fut celle d'un saint, et son courage celui d'un héros. » On accusa le parti libéral d'avoir armé le bras de Louvel, et l'accusation rejaillit sur M. Decazes, qui fut obligé de donner sa démission. « Il y a des gens, — dit l'historien de la Restauration que nous avons déjà cité, — il y a des gens qui attribuent encore aujourd'hui à la rivalité entre les deux branches de la maison de Bourbon, un crime qui aurait fait passer la couronne à la branche cadette. J'affirmerai qu'il n'en fut rien, et j'en prends ma preuve principale dans le caractère du prince auquel ce crime aurait profité, dans ses mœurs paisibles et domestiques. On peut saisir une couronne à l'improviste; mais la chercher sanglante à travers le cœur d'un prince, d'un parent, cela serait atroce, même à supposer! »

Après la retraite de M. Decazes, le duc de Richelieu rentra au ministère et accepta la présidence, sous la condition que Monsieur n'entraverait pas sa politique. Le comte d'Artois donna sa parole de gentilhomme. M. de Richelieu s'y confia et s'en repentit. Alors devinrent redoutables les éloquentes protestations du parti libéral contre la réaction déterminée par l'assassinat du duc de Berry. Foy, Lafayette,



Lafayette. Foy. Benjamin Constant.

Benjamin Constant, jetèrent du haut de la tribune de chaleureuses paroles qui, mal écoutées à la Chambre, trouvaient toujours un écho dans les masses. L'émeute déjà commençait à gronder dans les rues. Au milieu de cette tempête générale, le ministère obtient, à la majorité de cinq voix seulement, le vote d'une nouvelle loi électorale qui éta-

blit deux espèces d'élections, et donne aux électeurs les plus riches le droit de voter deux fois. Les députés contraires à l'adoption de cette loi sont insultés et frappés au sortir de la Chambre. Plusieurs jours de suite, la cavalerie disperse les rassemblements. Les écoles de Droit et de Médecine s'associent aux ressentiments populaires, et se battent à coups de pierre avec les gendarmes. Les sociétés secrètes s'organisent par toute la France, et les clubs de 89 reparaissent dans les ventes du carbonarisme. La découverte de la conspiration dite du 19 août vint augmenter l'irritation des royalistes et servir de prétexte à de nouvelles rigueurs; mais le ministère opposa une résistance ferme à ce mouvement désordonné et dangereux pour la monarchie. L'espoir qu'il naîtrait un fils à la duchesse de Berry soutenait la confiance du pavillon Marsan. Dans la nuit du 6 au 7 mai, Gravier, ancien officier de l'Empire, avait vainement essayé de provoquer un avortement par l'explosion d'un petit baril de poudre déposé sous la fenêtre de la princesse; le 29 septembre suivant, une salve de vingt-quatre coups de canon annonçait à la France la naissance du duc de Bordeaux [1]. Cet événement, d'une haute importance, souleva des doutes et des commentaires animés; et l'on alla jusqu'à nier, dans une foule d'écrits, la naissance du fils posthume du duc de Berry. Cette question touchait au principe même du gouvernement monar-

[1] La lettre suivante, adressée au prince de Condé, à propos de la naissance du duc de Bordeaux, prouve que le duc d'Orléans n'a jamais été aussi indifférent qu'on a bien voulu le dire aux prérogatives de son rang.

« Neuilly, 1er octobre 1820.

« Comme je sais, Monsieur, que vous désirez savoir d'avance ce que j'apprends sur les cérémonies auxquelles nous sommes invités, je m'empresse de vous informer de ce que M. de Brézé est venu me dire hier au soir, relativement au *Te Deum* qui doit être chanté mardi à Notre-Dame, en action de grâces de la naissance du duc de Bordeaux. Il m'a dit que le roi n'y serait pas, mais que Sa Majesté serait censée y être; que, par conséquent, son fauteuil serait placé au centre de nos pliants qui seraient tous sur la même ligne, avec un carreau devant chaque; qu'il avait ordonné que les neuf pliants fussent pareils ainsi que les carreaux et de la même étoffe; que Monsieur mènerait dans sa voiture M. le duc d'Angoulême, vous et moi, et que nos voitures précéderaient immédiatement les leurs dans le cortége. *D'après cela*, j'ai dit à M. de Brézé que j'irais à la cérémonie, et je serai mardi matin à dix heures chez Monsieur pour l'y accompagner. Je serai en grand uniforme, en bottes, avec le cordon bleu sur l'habit, et M. de Brézé doit nous faire savoir si les voitures du cortége seront à huit chevaux ou à deux, afin que nos attelages *soient pareils à ceux de nos aînés*. S'il ne me faisait rien dire, je mettrais la *mienne à huit chevaux*. Madame la duchesse d'Angoulême mènera de même toutes les princesses, qui seront par conséquent cinq dans la voiture.

Je profite, avec plaisir, Monsieur, etc.

« L. PH. D'ORLÉANS. »

chique, et sa solution laissait la branche aînée des Bourbons sans rejeton, ou éloignait encore du trône la branche cadette. Un document tendant à prouver l'illégitimité du duc de Bordeaux, et attribué au duc d'Orléans, fut inséré dans le *Morning Chronicle* [1]; lorsqu'il fut connu en France, le prince accourut au château pour le démentir;

[1] Voici la teneur de ce document, intitulé *Protestation du duc d'Orléans*, publié à Londres en novembre 1820 :

« Son Altesse Royale déclare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal daté du 29 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Charles-Ferdinand Dieudonné est fils légitime de S. A. R. madame la duchesse de Berry.

« Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et de sa mère; il produira toutes les pièces nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berry n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très-faible princesse a été l'instrument.

« En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler toute cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon Marsan.

« Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça le 20 août dernier le prochain accouchement dans les termes suivants :

« Des personnes, qui ont l'honneur d'approcher la princesse, nous assurent que l'accouchement de Son Altesse Royale n'aura lieu que du 20 au 28 septembre.

« Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse ?

« Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes; à 2 heures et demie, la princesse appela; mais la dame de Vathaire, sa première femme de chambre, était endormie; la dame Lemoine, sa garde, était absente, et le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé.

« Alors la scène changea : la dame Bourgeois alluma une chandelle, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant qui n'était pas encore détaché du sein de sa mère.

« Mais comment cet enfant était-il placé ?

« Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère, et non encore détaché d'elle.

« Le chirurgien Bougon déclare que cet enfant était placé sur sa mère et encore attaché par le cordon ombilical.

« Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement comment l'enfant était placé sur sa mère.

« Madame la duchesse de Reggio fait la déclaration suivante :

« J'ai été informée sur-le-champ que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement, j'accourus auprès d'elle à l'instant même, et en entrant dans la chambre, je vis l'enfant sur le lit et non encore détaché de sa mère.

« Ainsi, l'enfant était sur le lit, la duchesse sur le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

« Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut sur-le-champ auprès d'elle, sans prendre le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier;

« Remarquez ce que dit madame de Goulard, qui, à deux heures et demie, fut informée que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui vint sur-le-champ, et entendit l'enfant crier;

« Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde du corps de Monsieur, qui était en faction à la

mais Louis XVIII parut accueillir sa justification avec méfiance.

« Son Altesse Sérénissime fit cependant une démarche qu'elle devait à sa maison ; elle s'adressa à M. le maréchal duc d'Albuféra : — Monsieur le maréchal, je sais votre loyauté ; vous avez été témoin de l'accouchement de madame la duchesse de Berry ; est-elle réellement mère d'un garçon ? — Aussi bien que Son Altesse Sérénissime est père de M. le duc de Chartres, répondit le duc d'Albuféra avec entraînement. — Cela me suffit, monsieur le maréchal. Et M. le duc d'Orléans et sa famille allèrent féliciter la duchesse de Berry et saluer celui qui devait être leur roi. (HISTOIRE DE LA RESTAURATION). » L'abbé

porte de Son Altesse Royale, et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer ;

« Remarquez ce que vit M. Lainé, garde national, qui était en faction à la porte du pavillon Marsan, qui fut invité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la princesse où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne, et qui, au moment où il entra, observa que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes ;

« Remarquez ce que vit le médecin Baron, qui arriva à deux heures trente-cinq minutes, et le chirurgien Bougon, qui arriva quelques instants après ;

« Remarquez ce que vit le maréchal Suchet, qui était logé par ordre du roi au pavillon de Flore, et qui, au premier avis que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement, se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures quarante-cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cordon ombilical quelques minutes après ;

« Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé, lorsque Son Altesse Royale était délivrée, qui se rendit en hâte à son appartement, mais qui n'arriva qu'un moment après que la section du cordon avait eu lieu ;

« Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu quelques minutes après deux heures trois quarts. Mais où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène, qui dura au moins vingt minutes ? Pourquoi durant un si long espace de temps affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs ? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète d'une fraude grossière et manifeste ? N'est-il pas évident qu'après avoir arrangé la pièce ils se retirèrent à deux heures et demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendirent le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés ?

« Et, en effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme, de quelque classe que ce soit, était sur le point d'accoucher, que pendant la nuit les lumières fussent éteintes, que les femmes placées auprès d'elle fussent endormies, que celle qui était plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât, que son accoucheur fût déshabillé, et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie ?

« S. A. R. le duc d'Orléans est convaincu que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront toutes les conséquences d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime.

« Déjà la France et l'Europe ont été victimes de l'usurpation de Bonaparte. Certainement une nouvelle usurpation de la part d'un prétendu Henri V ramènerait les mêmes malheurs sur la France et sur l'Europe.

« Fait à Paris, le 30 septembre 1820. »

de Montesquiou, qui était bien vu de tous les membres de la famille royale et du duc d'Orléans, racontait avec quelle franche sympathie Son Altesse Sérénissime avait salué la naissance du duc de Bordeaux. « Depuis 1814, ajoutait-il, je crois le duc d'Orléans très-dévoué à la branche aînée. Je me souviens que j'eus l'honneur de traiter auprès du roi Louis XVIII l'affaire des domaines de Son Altesse Sérénissime. Je réussis à les faire rendre à la famille d'Orléans. Avec quelles expressions chaleureuses contre la révolution, contre ce qu'elle appelait ses égarements de 1789 et de 1792, Son Altesse Sérénissime ne s'exprimait-elle pas! Le lendemain, je la trouvais dans le cabinet de Louis XVIII, témoignant toute sa reconnaissance au roi qui l'écoutait avec bonté; M. le duc d'Orléans était d'une émotion difficile à peindre; c'était justice, il s'agissait de la restitution de ses vastes domaines. »

Pendant que les royalistes se livraient sans réserve à leur joie, depuis la naissance de l'*enfant de l'Europe*, la propagande révolutionnaire portait enfin ses fruits et pénétrait chez tous les peuples à la fois. En Espagne, en Portugal, à Naples, en Piémont, en Allemagne, en Angleterre, la cause de la liberté exaltait les esprits. On se crut à la veille d'un cataclysme politique universel. D'un côté, l'Angleterre aspirait à son *bill de réforme;* d'autre part, les universités allemandes s'insurgeaient ouvertement contre les gouvernements du pays. Enfin les carbonari d'Italie soulevaient toute la Péninsule et imposaient la constitution au roi de Naples. Le Piémont s'était révolté; la Lombardie n'attendait qu'un signal; Rome, Florence, Parme, Modène, tous les petits États du centre étaient prêts. L'arrivée des Autrichiens empêcha l'éclat de la tempête.

L'Espagne alla plus loin. Lasse du joug des moines, elle avait chassé les jésuites, aboli l'inquisition et forcé les cachots du saint-office. Dans sa frayeur, Ferdinand VII se hâta de convoquer les Cortès et de jurer la constitution. En Portugal, Jean VI, revenu exprès du Brésil, ne put arrêter l'effervescence populaire qu'en prêtant aussi le serment constitutionnel. L'insurrection valaque et moldave du généreux Ypsilanti, sacrifié par l'inaction russe, fut alors le prélude du glorieux réveil de la Grèce.

Timide et incertain dans sa politique, le ministère Richelieu parut à peine s'apercevoir de cette fièvre démocratique qui s'était emparée de tous les peuples à la fois.

Au milieu de ces grands événements, et tandis qu'on préparait en France les fêtes du baptême du duc de Bordeaux, une nouvelle remplit l'univers d'une émotion profonde. Napoléon venait de s'éteindre le 5 mai 1821, sur le rocher de Sainte-Hélène. C'était un ennemi de moins pour la maison de Bourbon; mais, en réveillant toutes les douleurs de ses partisans et les colères de l'armée, la mort du grand empereur laissa le champ libre aux folles prétentions des héritiers de son nom, et les complots se tramèrent à l'envi dans toutes les villes de garnison.

L'annulation de la garde nationale par ordonnance annonça la défiance du gouvernement envers le pays et les projets du parti des émigrés; quant à la session législative, elle n'offrit que le triomphe continu d'une forte majorité royaliste, due à la nouvelle loi. Le roi prévit les suites d'un tel succès : « Nous serons débordés, monsieur de Richelieu, dit-il; vous sera-t-il possible de contenir une telle majorité? » M. de Richelieu répondit : « Nous avons la parole de Monsieur. » Il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait eu tort de compter sur cette parole, et que le pouvoir, s'échappant des mains débiles de Louis XVIII, allait tomber dans celles de son frère.

A l'ouverture de la session de 1821, les royalistes, maîtres du terrain, se montrèrent exigeants, impérieux, intraitables, dans la rédaction de l'adresse, qui produisit sur Louis XVIII une impression douloureuse. Ce roi, si intelligent dans sa modération, souffrait avec impatience le dévouement maladroit des *ultras*; mais la vieillesse et les infirmités commençaient à abattre son esprit. Il n'essayait plus de lutter contre les membres de sa famille. La *congrégation*, cette puissance naissante qui révélait, par anticipation, les tendances du règne du comte d'Artois, le fatiguait de ses pieuses remontrances; les caresses de madame du Cayla firent le reste.



Le 14 décembre, les royalistes renversèrent le ministère Pasquier. « C'est moi qui les ai relevés, s'écria le duc de Richelieu avec amertume, et voilà comment ils me traitent! » Le comte d'Artois ne se croyait obligé ni à la reconnaissance, ni à l'exécution de ses serments. Les hommes de 1815, derechef en possession du pouvoir avec Villèle, Corbière et Peyronnet, débutèrent par une loi très-restrictive sur la presse, qui soustrayait les auteurs au jugement du jury. Une nouvelle loi, l'œuvre de M. de Peyronnet, sur la publication des journaux, fut substituée à la censure; mais les discussions en furent violentes et significatives. Le côté gauche la combattit vigoureusement, et se rendit plus que jamais populaire par son opposition au ministère.

« Le masque est levé, s'écria M. de Corcelles; on ne craint plus de nous présenter toutes les lois destructives de la presse; nous l'avions prévu; nous avions tout fait pour sauver le reste de nos institutions; nos efforts n'ont pas été couronnés du succès. Tel est le malheur de la France, que la cause du pouvoir est devenue hostile contre la cause publique. » M. Royer-Collard trouva des paroles généreuses pour

défendre la liberté de la pensée : « La presse, dit-il, est une nécessité sociale qu'il est impossible de déraciner. »

La suppression du jury pour les délits de la presse, en détruisant les garanties de la loi, était la dernière expression de la politique rétrograde du pavillon Marsan.

Cependant le carbonarisme, qui avait pénétré en France en 1820, était dans toute sa force à la fin de 1821. Mais aveuglés par la haine, les meneurs échouèrent dans tous leurs complots, et ne furent pour ainsi dire utiles au parti que par leur mort ; car l'opinion fit à la Restauration un crime de ses moyens de répression. Habiles à profiter des fautes de la dynastie régnante, les factions devenaient chaque jour de plus en plus menaçantes. La bourgeoisie se jetait résolument dans l'Opposition ; tout enfin présageait une résistance au règne des prêtres.

La révolution d'Espagne de 1820, toujours pure de tout excès, offrait le spectacle d'une harmonie apparente entre ses chefs et le roi Ferdinand, qui se résignait à subir le principe de la souveraineté nationale. Attaquée sur la frontière par des *guerillas* absolutistes, que soutenait secrètement le cabinet des Tuileries, elle apparaissait aux mécontents de la France comme un sujet d'espérance et comme un point d'appui.

La Sainte-Alliance s'émut de l'insurrection espagnole. Au congrès de Vérone, qui s'assembla sur la fin de 1822, on décida le renversement des cortès d'Espagne. Châteaubriand, notre représentant, pensa que la France devait aller combattre le carbonarisme au delà des Pyrénées. A cette nouvelle, l'Opposition jeta les hauts cris à la Chambre. Le conseil regarda ce projet d'expédition comme un malheur. Louis XVIII lui-même en fut alarmé. Il fallait de l'argent, et le trésor était vide, le crédit public ruiné, l'industrie en suspens, le commerce aux abois, et le parti libéral au comble de l'exaspération. Manuel, chassé de la Chambre par le côté droit, pour avoir osé faire ressortir les dangers de l'intervention, ne veut céder qu'à la force ; et Foucault, le commandant de la gendarmerie, termine le scandale de cette scène par cet ordre anticonstitutionnel : « Gen-

darmes, empoignez-moi cet homme-là ! » Paroles aussi infâmes que fut honorable le refus de Mercier, sergent du poste de garde nationale, de porter la main sur un député.

Les royalistes surmontèrent tous les obstacles, et la guerre d'Espagne fut résolue. Cette expédition remplit toute l'année 1823, et, quoique impopulaire au fond, elle n'en fut pas moins glorieuse pour la France, qui n'essuya pas une défaite. Ferdinand VII fut délivré des mains des rebelles; et le *héros du Trocadero*, tout vain de son brillant fait d'armes, revint à Paris, et osa passer, pauvre pygmée, sous les voûtes colossales de cet arc de triomphe, autrefois préparé pour la taille du géant de l'Empire.

L'entrée des Français en Espagne avait été le signal d'une contre-révolution à Lisbonne, où l'infant don Miguel essaya d'usurper la couronne; mais Jean VI ne tarda pas à retirer la constitution qu'il avait jurée. Le cabinet de Saint-James, hostile en apparence à l'intervention, laissa tout faire. Ainsi le rétablissement de deux trônes absolus et les vengeances du despotisme, furent le résultat de cette campagne, qui ne coûta pas moins de trois ou quatre cents millions à la France. L'impopularité de cette guerre fut telle, que les partisans les plus dévoués de la dynastie s'étaient ralliés à l'Opposition. Ils comprenaient qu'il s'agissait ici de défendre la constitution du pays, dont on allait détruire le principe sur un territoire étranger. « Je crois, dit l'auteur de l'*Histoire de la Restauration*, que, dès ce moment, des ouvertures furent faites par quelques notabilités à M. le duc d'Orléans, pour les chances d'un avenir qu'on pouvait dès lors prévoir. » Supposition peut-être gratuite, mais que justifiait la volte-face des esprits sages, jaloux avant tout des libertés nationales et de la dignité de la France. Ainsi donc, ceci semble un fait incontestable, chaque jour voyait s'étendre insensiblement, autour de la branche cadette, et comme à l'insu de chacun, ces sympathies de la portion la plus éclairée de la nation; car cette popularité, conquise dans la bourgeoisie, n'était pas encore arrivée jusqu'au peuple, dont la colère grondait sourdement, mais sans but et sans issue encore!

D'autre part, le pavillon Marsan ne gardait plus de mesure. On

cassa la Chambre qu'avait désertée l'Opposition libérale après l'expulsion violente de Manuel. Les élections générales réduisirent l'opinion constitutionnelle à un petit nombre de représentants (1824). Dans son discours à l'ouverture de la session, Louis XVIII annonça la septennalité parlementaire comme le seul moyen d'obtenir le repos troublé par les renouvellements partiels. C'était une atteinte portée à la Charte, une mesure réactionnaire pleine de dangers; l'opinion publique s'en émut; les hommes de cœur protestèrent énergiquement par l'audace de leurs prophéties. « Dans la carrière où la France va être engagée en dépit d'elle, s'écriait un publiciste courageux, à un jour donné, le régime des coups d'État sera mis en œuvre de toute nécessité. La force militaire sera invoquée en vain. Le parti oppresseur, à force de nous refouler vers 1815, ne fera que nous ramener à un 20 mars [1]. » Le ministère espérait que l'adoption de la septennalité prolongerait son triomphe; mais la division ne tarda pas à se mettre dans la majorité, lors du projet de loi sur la conversion des rentes, présenté par M. de Villèle. M. de Châteaubriand, entré au ministère depuis son retour du congrès de Vérone, fit rejeter la loi à la Chambre des Pairs, et M. de Villèle se vengea en le destituant. Noble et grand dans sa disgrâce, l'illustre écrivain répondit par le calme du mépris à la brutale insolence de son collègue. Quand on lui remit la lettre de destitution, il était dans sa voiture et se rendait au château. Aussitôt il remonta pour écrire le billet suivant : « Monsieur le comte, j'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères, le département est à vos ordres. » M. de Châteaubriand et tous ses amis allèrent grossir les rangs de l'Opposition, et furent surnommés le *parti de la défection*. La lutte était alors dans toute sa violence. On vota une nouvelle loi de recrutement et la censure facultative, dans la prévision de la mort prochaine du roi, qui arriva le 6 septembre 1824.

En mourant, Louis XVIII ne dissimula pas ses craintes pour l'avenir. « Mon frère, dit-il à Monsieur, j'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit, aux Tuileries; agissez comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que vous m'avez

[1] *Dangers de la situation*, brochure par M. de Salvandy.

causés, par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre conduite de roi. » Orgueilleuses et tristes paroles, que démentait ce cri profond arraché à ses terreurs, à ses funestes pressentiments, quand on lui amena le duc de Bordeaux :

« Que Charles X ménage bien la couronne de cet enfant! »



CHAPITRE XV.

Intérieur de la famille d'Orléans. — Les fils du duc d'Orléans au collége Henri IV. — Paul-Louis Courier; son opinion sur Louis-Philippe. — Le prince occupé de l'administration de ses domaines. — Ses procès. — Embellissements du Palais Royal. — Le duc d'Orléans protecteur des sociétés savantes et philanthropiques. — Sa bienfaisance. — Le tombeau de Corneille. — Il fonde des écoles d'enseignement mutuel. — Lettres de Paul-Louis Courier sur le prince. — Paroles de Louis XVIII sur la popularité du duc d'Orléans. — Bienveillance de Charles X à l'égard du prince; il lui accorde le titre d'Altesse Royale. — Projet d'union entre le duc de Chartres et mademoiselle d'Artois. — Discussion de la liste civile; paragraphe relatif à l'apanage d'Orléans. — Lettre du duc d'Orléans au prince de Condé.

Le duc d'Orléans, qui avait eu la douleur de perdre sa mère en 1821, continuait à vivre dans des habitudes sévères. « Rien de plus intime et de plus uni que l'intérieur de la famille de Son Altesse Sérénissime; c'était un excellent ménage avec toutes ses conditions, même avec cet enfant qui chaque quinze mois venait couronner un hymen vieux de vingt ans. Tout était bourgeois dans cette famille; et sans l'orgueil de blason et de race, le palais du duc d'Orléans ne se fût pas distingué des opulentes maisons de la capitale... Il n'avait point de cour proprement dite. (Histoire de la Restauration.) » Surveillant avec la plus intelligente sollicitude l'éducation de ses enfants, il leur inculquait ces principes de moralité dont il avait toujours donné l'exemple. Il plaça d'abord auprès d'eux des personnes honorables,

chargées de leur enseigner les éléments de la langue. Lui-même traçait le plan des leçons, et s'en faisait journellement rendre un compte exact, guidé en cela par ses propres lumières et par les cahiers que madame de Genlis lui avait laissés sur son éducation. Assistant quelquefois à ces exercices littéraires, il encourageait le zèle des précepteurs et des élèves. Quand le moment fut venu de donner à ses fils une instruction plus substantielle, il eut l'heureuse pensée de les envoyer tous successivement s'asseoir sur les bancs du collége Henri IV, où, confondus avec les enfants du peuple, ils ambitionnaient comme eux les palmes universitaires et savaient les mériter comme eux. La cour ne manqua pas d'en blâmer le duc d'Orléans; mais le prince répondit aux observations de Louis XVIII, en lui rappelant que leur aïeul Henri IV avait grandi dans les écoles du Béarn. Un pareil système de conduite devait avoir des résultats immenses, et le duc d'Orléans atteignit ce double but : — de doter ses enfants d'une éducation analogue à celle qu'il avait reçue lui-même, et d'étendre sa popularité parmi la bourgeoisie. Rien de curieux comme l'admiration qui se traduisait partout, dans les conversations et dans les écrits, en paroles chaleureuses, à propos de cette singularité du premier prince du sang, alors que l'éducation du duc de Bordeaux était livrée à l'ultramontanisme.

Écoutons Paul-Louis Courier, le plus indépendant pamphlétaire de la Restauration : « La jeunesse croît chez nous, disait-il dans son langage naïf et pittoresque, et voit croître avec elle les princes; je dis avec elle, et je m'entends. Nos enfants, plus heureux que nous, vont connaître leurs princes, élevés avec eux, et en seront connus. Déjà voilà le fils aîné du duc d'Orléans, je sais cela de bonne part, et vous le garantis plus sûr que si toutes les gazettes le disaient; voilà le duc de Chartres au collége, à Paris. Chose assez simple, direz-vous, s'il est en âge d'étudier. Simple, sans doute, mais nouvelle pour les personnes de ce rang. On n'a point encore vu des princes au collége; celui-ci, depuis qu'il y a des colléges et des princes, est le premier qu'on ait élevé de la sorte, qui profite du bienfait de l'instruction publique et commune; et de tant de nouveautés écloses de nos jours, ce n'est pas celle qui doit le moins surprendre. Un prince étudier, aller en classe! un prince avoir des camarades! Les princes jusqu'ici avaient eu des serviteurs, et jamais d'autre école que

celle de l'adversité, dont les rudes leçons étaient perdues souvent. Isolés à tout âge, loin de toute vérité, ignorant les choses et les hommes, ils naissaient, ils mouraient dans les liens de l'étiquette et du cérémonial; n'ayant vu que le fard et les fausses couleurs étalés devant eux, ils marchaient sur nos têtes, et ne nous apercevaient que quand par hasard ils tombaient. Aujourd'hui, connaissant l'erreur qui les séparait des nations, comme si la clef d'une voûte, pour user de cette comparaison, pouvait en être hors et ne tenir à rien, ils veulent voir des hommes, savoir ce que l'on sait, et n'avoir plus besoin des malheurs pour s'instruire. Tardive résolution, qui, plus tôt prise, leur eût épargné combien de fautes, et à nous combien de maux! Le duc de Chartres au collége, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais, je pense, aussi un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux; et ce n'est pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la cour tait aux princes, et qui les garderaient de faillir à nos dépens. Jamais de dragonnades ni de Saint-Barthélemi quand les rois, élevés au milieu de leurs peuples, parleront la même langue, s'entendront avec eux, sans truchement ni intermédiaire; de jacquerie non plus, de ligues ni de barricades. L'exemple ainsi donné par le jeune duc de Chartres aux héritiers des trônes, ils en profiteront sans doute. Exemple heureux autant qu'il est nouveau! que de changements il a fallu, de bouleversements dans le monde, pour amener là cet enfant! Et que dirait le grand roi, le roi des honnêtes gens, Louis le Superbe, qui ne put souffrir confondus avec la noblesse du royaume ses bâtards même, ses bâtards! tant il redoutait d'avilir la moindre partie de son sang! que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique, s'il voyait aux écoles, avec tous les enfants de la race sujette, un de ses arrière-neveux, sans pages ni jésuites, suivre des exercices et disputer des prix, tantôt vainqueur, tantôt vaincu; jamais, dit-on, favorisé ni flatté en aucune sorte, chose admirable au collége même (car où n'entre pas cette peste de l'adulation!), croyable pourtant, si l'on pense que la publicité des cours rend l'injustice difficile; qu'entre eux les écoliers usent peu de complaisance, peu volontiers cèdent l'honneur, non encore exercés aux feintes qu'ailleurs on nomme déférences, égards, ménagements, et qu'a produites l'horreur du vrai. Là, au contraire, tout se dit, toutes choses ont leur vrai nom et le



Histoire de Louis-Philippe.

publiée rue et terrasse V

même nom pour tous; là, tout est matière d'instruction, et les meilleures leçons ne sont pas celles des maîtres. Point d'abbé Dubois, point de Meniers, personne qui dise au prince : Tout est à vous, vous pouvez tout; il est l'heure que vous voulez. En un mot, c'est le bruit commun qu'on élève là le duc de Chartres comme tous les enfants de son âge; nulle distinction, nulle différence, et les fils de banquiers, de juges, de négociants, n'ont aucun avantage sur lui; mais il en aura, lui, beaucoup, sorti de là, sur tous ceux qui n'auront pas reçu cette éducation : il n'est, vous le savez, meilleure éducation que celle des écoles publiques, ni pire que celle de la cour. »

Le duc d'Orléans s'occupait aussi particulièrement du soin d'administrer une fortune qu'il avait retrouvée bien délabrée à son retour en France, et d'améliorer chaque année ses vastes domaines. Nous avons parlé de deux procès intentés par le prince contre les acquéreurs de biens nationaux; cette fois, il eut à protester contre un acte du gouvernement des Cent-Jours. En 1815, le duc de Bassano avait reçu de Napoléon, à titre de dépôts et gages, un certain nombre d'actions de canaux provenant de l'apanage d'Orléans. En les revendiquant, Louis-Philippe appuya sa réclamation sur ce que le gouvernement *de fait et illégitime* n'avait pu légalement en disposer. Pour le gouvernement de la Restauration, la question de principe, à cet égard, n'était pas douteuse, et le prince gagna ce nouveau procès.

Lorsque le duc d'Orléans eut obtenu sa part dans le milliard d'indemnité, il la consacra presque tout entière à l'embellissement du Palais-Royal. Cet édifice est effectivement, de tous les immeubles de l'apanage d'Orléans, celui qui a subi le plus de métamorphoses. Il a été rebâti dans toutes ses parties, au point qu'il ne reste plus de l'ancien Palais-Cardinal qu'un pan de muraille, chargé de *proues de navire*, que l'architecte Fontaine a conservé à titre historique. Louis-Philippe-Joseph, qui l'avait reçu par avancement d'hoirie, encadra le jardin d'un pourtour de galeries latérales, surmontées de bâtiments en harmonie avec la façade principale. C'est par ses soins que furent élevées les ailes de Valois, de Beaujolais, de Montpensier, telles qu'elles existent aujourd'hui. La disposition du jardin fut changée; les marronniers de Richelieu firent place à des tilleuls odoriférants. Au milieu fut creusé un cirque au dôme de feuillage. Ce cirque fut brûlé en 1799, et de ses cendres jaillit cette magnifique gerbe d'eau qu'on voit aujourd'hui.

Louis-Philippe-Joseph avait eu le projet d'ouvrir une galerie transversale, sous un empyrée de verre, entre la cour d'honneur et le jardin; de graves embarras financiers l'en empêchèrent. Ainsi donc, il a fait construire la partie qui s'étend circulairement autour du jardin, depuis l'angle de la cour d'honneur à droite en entrant, jusqu'aux appartements de Richelieu, situés au bout de la rue Montpensier, et seuls restes du Palais-Cardinal. Louis-Philippe a remplacé les hideuses galeries de bois par des galeries en pierre, couvertes en terrasse, et qui s'harmonisent avec l'élégante colonnade établie au pourtour de la seconde cour. Les embellissements de l'intérieur du palais ne furent pas moins importants. Le prince forma en peu d'années une galerie de tableaux contemporains, égale peut-être à la splendide galerie du Régent, dont l'avaient déshérité les créanciers de son père; enfin, grâce à des sacrifices évalués à plus de onze millions, le Palais-Royal est devenu un sujet d'admiration pour la France et les étrangers.

Sous la Restauration, Louis-Philippe vécut toujours presque entièrement renfermé dans son intérieur, préférant ses intérêts privés à la politique. Protecteur de plusieurs sociétés savantes, entre autres de la Société Asiatique, dont il était président honoraire, il comptait parmi les fondateurs de la Société Royale pour l'amélioration des prisons, et attachait enfin son nom à toutes les entreprises philanthropiques, à toutes les bonnes œuvres. Il avait établi, dans son palais même, un *bureau de secours*. Un jour, sollicité par son secrétaire d'accorder 500 francs à la famille d'un écrivain devenu pauvre, le prince, que préoccupait à ce moment une nouvelle politique, n'avait pas fait grande attention à cette demande, lorsqu'après un long entretien et au moment de se rendre en son conseil, il s'écria : « A propos, vous m'avez demandé un billet de 1,000 francs pour une famille malheureuse? — 1,000 francs, monseigneur, c'est une erreur qu'il faut bien se garder de relever. — Vous avez raison, mon ami; les erreurs des princes coûtent souvent si cher, que je ne suis pas fâché que la mienne profite à ces pauvres gens. » Et au lieu de 500 francs, le secrétaire porta le billet de 1,000 francs.

Le duc d'Orléans faisait une pension de 6,000 francs à Dumouriez, qui mourut à Turville-Parck à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; souscrivait, pour des sommes importantes, au monument du général Abattuci et à celui de Kléber. Les cendres de Corneille reposaient dans

l'église de Saint-Roch; mais aucun monument, aucune inscription ne les désignait à l'admiration publique. Le prince voulut avoir l'honneur d'acquitter ce juste tribut envers l'une des plus grandes gloires littéraires de la France. Il fit placer, à ses frais, dans la nef de Saint-Roch, une table de marbre blanc veiné, dont la partie supérieure est ornée d'un beau médaillon de marbre blanc statuaire, offrant en bas-relief le portrait de l'immortel poëte. Au-dessous de cette effigie, encadrée d'une couronne de bronze doré et semée d'étoiles, se trouve l'inscription suivante gravée en lettres d'or :



Pendant ses voyages, la famille d'Orléans laissait partout des preuves de sa bienfaisance. Au château de Randan, situé en Auvergne, mademoiselle Adélaïde fondait une école d'enseignement mutuel pour les petits garçons du village, envoyait des secours à domicile aux indigents, et ouvrait une route de communication avec Aigueperse. Le prince son frère organisait aussi des écoles d'enseignement mutuel

dans ses domaines de la Ferté-Vidame et Dourdan. Dans cette dernière ville, il cédait une partie d'un vieux château pour qu'on y bâtît à ses frais une maison de détention. Il serait trop long d'énumérer les actes de charité ou d'utilité publique, par lesquels il signalait son passage dans les départements et apprenait à bénir son nom ; aussi quel enthousiasme quand la presse libérale citait quelques traits honorables de sa vie ! Comme Paul-Louis Courier en parlait toujours avec chaleur, avec verve, avec entraînement ! « Sur quel fondement? écrivait-il en 1823, en réponse à l'auteur d'une lettre anonyme ; je ne sais et ne devine pas davantage ce qui vous a pu faire croire que je n'aimais ni le duc d'Orléans, ni aucun prince. Assurément, rien n'est plus loin de la vérité. J'aime, au contraire, tous les princes et tout le monde en général, et le duc d'Orléans particulièrement (voyez comme vous vous trompiez), parce qu'étant né prince, il daigne être homme. Du moins n'entends-je pas dire qu'il attrape les gens. Nous n'avons, il est vrai, aucune affaire ensemble, ni pacte, ni contrat ; il ne m'a rien promis, rien juré devant Dieu ; mais, le cas avenant, je me fierais à lui, quoiqu'il m'en ait mal pris avec d'autres déjà. Si faut-il néanmoins se fier à quelqu'un, lui et moi, nous n'aurions, m'est avis, nulle peine à nous accommoder, et, l'accord fait, je pense qu'il le tiendrait sans fraude, sans chicane, sans noise, sans en délibérer avec de vieux voisins, gentilshommes et autres qui ne me veulent pas de bien, ni en consulter les jésuites. Voici ce qui me donne de lui cette opinion. Il est de notre temps, de ce siècle-ci, non de l'autre, ayant peu vu, je crois, et qu'on nomme ancien régime ; il a fait la guerre avec nous : d'où vient, dit-on, qu'il n'a pas peur des sous-officiers ; et depuis, émigré malgré lui, jamais ne la fit contre nous, sachant trop ce qu'il devait à la terre natale, et qu'on ne peut avoir raison contre son pays. Il sait cela et d'autres choses qui ne s'apprennent guère dans le rang où il est. Son bonheur a voulu qu'il en ait pu descendre, et jeune vivre comme nous. De prince il s'est fait homme. En France, il combattait nos communs ennemis ; hors de France, les sciences occupaient son loisir. De lui n'a pu se dire le mot : *Rien oublié ni rien appris.* Les étrangers l'ont vu s'instruire et non mendier. Il n'a pas prié Pitt ni supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler nos villages, pour venger les châteaux ; de retour, n'a point fondé des messes, des séminaires, ni doté des couvents

à nos dépens; mais sage dans sa vie, dans ses mœurs, donne un exemple qui prêche mieux que les missionnaires. Bref! c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblassent; aucun d'eux n'y perdrait, et nous y gagnerions; ou, je voudrais qu'il fût maire de la commune, j'entends s'il se pouvait (hypothèse toute pure), sans déplacer personne; je hais les destitutions. Il ajusterait bien des choses, non-seulement par cette sagesse que Dieu a mise en lui, mais par une vertu non moins considérable et trop peu célébrée; c'est son économie, qualité, si l'on veut, bourgeoise, que la cour abhorre dans un prince, et qui n'est pas matière d'éloge académique ni d'oraison funèbre; mais pour nous si précieuse, pour nous, administrés, si belle dans un maire, si... comment dirais-je?... divine, qu'avec celle-là je le tiendrais quitte quasi de toutes les autres.

« Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le connaisse plus que vous, ni peut-être autant, ne l'ayant même jamais vu. Je ne sais que ce qui se dit; mais le public n'est pas sot et peut juger les princes, car ils vivent en public. Ce n'est pas non plus que je veuille être son garde-champêtre, au cas qu'il devienne maire. Je ne vaux rien pour cet emploi, ni pour quelque autre que ce soit : capable tout au plus de cultiver ma vigne, quand je ne suis pas en prison. J'y serais, je crois, moins souvent; mais cela même n'étant pas sûr, je puis dire que tout changement dans la mairie et les adjoints pour mon compte m'est indifférent. Au reste, ce qu'on pense de lui généralement, vous l'avez pu voir ou savoir ces jours-ci, lorsqu'il parut au théâtre avec sa famille. On ne l'attendait pas; l'assemblée n'était point composée, préparée, comme il se pratique pour les grands... c'était bien là le public, et il n'y avait rien que l'on pût soupçonner d'être arrangé d'avance. La police n'eut point de part aux marques d'affection qui lui furent données en cette occasion; ou si de fait elle était là, comme on le peut croire aisément, partout inévitable et présente, ce n'était pas pour accueillir le duc d'Orléans. Il entra, on le vit, et les mains et les voix applaudirent de toutes parts. On ne m'a point mis, que je sache, le parterre en jugement, ni traduit l'assemblée à la salle Saint-Martin. Aussi ne crois-je pas, moi qui l'ai loué moins haut de ce qu'il a fait de louable, que ce soit pour cela qu'on me réemprisonne; mais vous pouvez être là-dessus beaucoup mieux instruit.

« Ainsi, contre votre opinion, monsieur, j'aime le duc d'Orléans; mais son ami, je ne le suis pas, comme ces gens le croient, dites-vous. A moi tant d'honneur n'appartient; et sans vouloir examiner, ce dont on a douté quelquefois, si les princes ont des amis, ou si lui, moins prince qu'un autre, ne pourrait pas faire exception, je vous dirai que j'ai toujours ri de J. J. Rousseau, philosophe qui ne put souffrir ses égaux ni s'en faire supporter, et, en toute sa vie, crut n'avoir eu d'ami que le prince de Conti.

« Bien moins suis-je son partisan, car il n'a point de parti premièrement. Le temps n'est plus où chaque prince avait le sien, et jamais je ne serai du parti de personne. Je ne suivrai pas un homme, ne cherchant pas fortune dans les révolutions, contre-révolutions qui se font au profit de quelques-uns. Né d'abord dans le peuple, j'y suis resté par choix. Il n'a tenu qu'à moi d'en sortir comme tant d'autres, qui, pensant s'anoblir, de fait ont dérogé. Quand il faudra opter suivant la loi de Solon, je serai du parti du peuple, des paysans comme moi. »

Et ne tarissant jamais d'éloges, il s'écrie dans une autre lettre :

« Vous changez encore mes paroles, quand vous me faites dire, monsieur, qu'il y a un prince dont les sentiments *me* sont connus à moi, vigneron. Y pensez-vous? Corrigez cela, s'il vous plaît, et de vos quatre mots n'en effacez pas trois, comme le veut Boileau, mais un, et vous direz en toute vérité que les sentiments de ce prince sont connus, c'est-à-dire publiés, et que personne ne les ignore. Il croit, par exemple, que les princes sont faits pour les peuples et non les peuples pour les princes : sentiment moins bizarre que vous ne l'imaginez, vous autres courtisans. Il n'est ni le premier ni le seul de sa maison à penser de la sorte, si les bruits en sont vrais.

« Êtes-vous plus exact et mieux instruit quand vous nous assurez que M. le duc d'Orléans part pour l'Angleterre? J'ai foi en vos discours, où le mensonge n'entre pas; *le ciel n'est pas plus pur*. Mais à ceci je vois bien peu de vraisemblance. On sait, et c'est encore une chose connue, qu'il aime son pays, n'en sort pas volontiers, ayant pour cela moins de raison qu'en aucun temps, comme vous dites, lorsqu'il voit une guerre mal entreprise... être heureusement terminée... »

On peut juger, d'après cela, de quelles ardentes sympathies était

entourée la famille d'Orléans. Louis XVIII prévoyait bien, lui, l'effet moral de cette popularité, d'autant plus redoutable, qu'elle ne s'appuyait que sur la puissance des bienfaits, et ne se compromettait par aucun acte hostile à la marche du gouvernement. « Il ne se remue pas, disait-il, et cependant je m'aperçois qu'il chemine : comment s'y prendre pour empêcher de marcher un homme qui a l'air de ne point faire un pas? C'est un problème qui me reste à résoudre, et je voudrais bien n'avoir pas à en laisser la solution à mes successeurs. »

Charles X n'hérita pas des rancunes et des craintes de son frère à l'égard du duc d'Orléans. Avec plus de confiance et de laisser-aller, il devait d'ailleurs quelque reconnaissance à son cousin, qui l'avait aidé dans des moments de gêne en Angleterre. La duchesse de Berry surtout affectionnait son oncle et le jeune duc de Chartres, dont la gentillesse charmait tout le monde. Depuis longtemps, la maison d'Orléans, on le sait, sollicitait en vain le titre d'Altesse Royale; elle renouvela ses instances auprès de Charles X. La Dauphine objecta « que les enfants du prince étaient si nombreux, que ce titre deviendrait bien commun. » Pourtant le roi, voulant réparer l'injustice de Louis XVIII, accorda officiellement le titre d'Altesse Royale à tous les membres des familles d'Orléans et de Condé [1]. Ensuite on facilita

[1] Le duc d'Orléans écrivit en ces termes au prince de Condé, pour lui annoncer l'élévation de sa famille au rang d'*Altesse Royale* :

« Neuilly, ce mardi 21 septembre 1824.

« Je m'empresse, Monsieur, de vous faire part que le roi m'ayant fait dire hier au soir de me trouver chez lui aujourd'hui à midi, je suis arrivé chez Sa Majesté peu d'instants avant qu'il n'en sortît pour aller à la messe. Dès que j'ai été introduit dans son cabinet, j'ai commencé par le remercier de ses bontés, et j'ai ajouté que nous avions été particulièrement sensibles à celle qu'il avait eue pour nous avant-hier, à l'occasion du goupillon. — Oui, a-t-il repris, j'ai voulu que cela fût ainsi, parce que je trouve que cela devait être, et justement je voulais vous dire que je vous accorde le titre d'Altesse Royale. — Le roi nous l'accorde *à tous?* ai-je repris en hésitant. — Oui, à tous, m'a-t-il dit ; cela n'est pas d'accord avec nos anciens usages, mais je trouve que dans l'état actuel des choses et de l'Europe, cela doit être ainsi, et c'est *pour tous.* » Après cela, notre conversation a continué, et il m'a dit qu'il voulait aussi me parler pour la cérémonie de Saint-Denis; qu'il espérait que nous trouverions convenable que M. le dauphin fût dans un *fauteuil* et nous sur des *chaises à dos.* Je lui ai répondu que, quant à moi, cela me paraissait très-convenable; que, M. le dauphin étant nécessairement appelé à succéder à la couronne, j'entendais qu'il devait avoir une prééminence sur ceux qui n'étaient appelés qu'éventuellement; que si M. le dauphin avait des fils, je l'entendrais de même pour son fils aîné; mais que je croyais devoir avouer au roi que je ne pouvais l'entendre que pour la ligne directe, mais non pas pour les enfants cadets ; que ceux-là me paraissaient absolument dans la même position que nous ; que je

les arrangements qui devaient faire passer le nom et l'immense fortune des Condé sur la tête du jeune duc d'Aumale, filleul du vieux duc de Bourbon. On songea même, dit-on, à confondre les deux branches de la famille par l'union de mademoiselle d'Artois et du duc de Chartres. Enfin, ce dernier fut nommé colonel du premier régiment des hussards, dont son père était colonel général. Charles X s'était en outre engagé, vis-à-vis de son cousin, à faire sanctionner son apanage par une loi ; car, par un effet du mauvais vouloir de Louis XVIII, toute la fortune du duc ne reposait jusqu'alors que sur une simple ordonnance. Charles X recommanda à ses ministres d'en insérer la disposition dans la loi sur sa propre liste civile. On ajouta donc à la loi du 16 janvier 1825 un quatrième article, ainsi conçu : « Les biens restitués à la branche d'Orléans, en exécution des ordonnances royales des 18 et 20 mai, 17 septembre et 7 octobre 1814, et provenant de l'apanage constitué par les édits des années 1661, 1672 et 1692, à Monsieur, frère du roi Louis XIV, pour lui et sa descendance masculine, continueront à être possédés aux mêmes titres et conditions, par le chef de la branche d'Orléans, jusqu'à extinction de la descendance mâle, auquel cas ils feront retour au domaine de l'État. » Les *ultras*

n'avais jamais conçu la distinction de famille royale et de princes du sang, et que je ne concevais pas davantage qu'il dût y avoir entre nous d'autre prééminence et d'autre distinction que celle de l'aînesse et du pas qui en découle. Le roi a paru trouver cela assez juste, mais sans m'exprimer positivement son approbation entière. Il m'a dit que le feu roi avait pris sur tout cela un travers qu'il avait été fâché de lui voir, mais que nous n'étions qu'une famille, que nous n'avions qu'un intérieur commun, qu'il voulait que nous le regardassions comme un père, et que nous soyons toujours tous bien unis. Je lui ai demandé quels seraient les moments où nous pourrions lui faire notre cour sans l'importuner. Il m'a dit : « Toujours, en vous présentant chez moi et me le faisant demander ; et si j'étais occupé, et que je ne puisse pas vous recevoir dans ce moment, vous me le pardonneriez. Au reste, a-t-il ajouté, on me tourmente pour reprendre le déjeuner, et probablement je le reprendrai quand je serai aux Tuileries; alors ce sera à dix heures et demie, comme du temps du feu roi ; mais, en outre, je vous verrai toujours, quand vous voudrez. »

« M. le dauphin nous mènera à Saint-Denis, dans sa voiture, les nôtres marchant devant. Il sera rendu jeudi matin aux Tuileries, à neuf heures et demie, et compte nous y trouver. Ceci m'a été dit de la part du roi par le comte Charles de Damas, qu'il m'a envoyé comme je m'en allais. J'ai oublié de lui demander le costume, mais je présume l'habit de deuil et le manteau. D'ailleurs, je n'ai encore rien reçu de M. de Brézé, qui pourtant nous préviendra sûrement.

« Nous nous proposons d'aller demain à Saint-Cloud, entre onze heures et midi, remercier le roi de sa bonté de nous accorder le titre d'Altesse Royale ; et quoiqu'il ne m'ait pas chargé de vous en instruire, cependant il est trop naturel que je me sois empressé de vous le dire pour que vous n'alliez pas aussi l'en remercier; et sur ce, Monsieur, permettez-moi de vous embrasser de tout mon cœur, et veuillez recevoir l'expression de ma bien sincère amitié.

« Votre bien affectionné cousin.

« L. PH. D'ORLÉANS. »

combattirent cet article, quoiqu'il fût approuvé par le roi. La majorité persistait toujours à voir un conspirateur dans le duc d'Orléans. On sait combien, fidèle à sa haine instinctive contre la branche d'Orléans, l'émigration témoigna de mécontentement lors de la restitution qui lui fut faite de son apanage par Louis XVIII. Les hommes de ce parti désiraient que, réduit à une simple pension dont on pourrait à volonté suspendre le payement, le duc d'Orléans restât toujours dans l'obédience de la maison régnante; tandis que, réintégré dans un apanage constitué en domaines, il était à l'abri des caprices de la cour, et conservait l'indépendance de ses opinions personnelles. Ce mauvais vouloir se manifesta avec une nouvelle violence quand le ministère vint proposer à la Chambre d'inscrire l'apanage dans la législation. On alla jusqu'à appeler cela *faire passer de la contrebande dans les carrosses du roi*. « Je n'entends, dit M. Bazire, ni contester ni attaquer l'apanage de M. le duc d'Orléans; le monarque, à la Restauration, lui en a fait remise, et je m'incline devant ce grand acte de la munificence royale; mais je ne conçois pas la nécessité ou l'opportunité de mêler cette disposition particulière au grand projet de loi sur la liste civile. Le prince que cet article intéresse ne participe pas à la liste civile; il y est même tout à fait étranger. Qu'on nous dise donc les véritables motifs qui ont fait intercaler cet article dans une loi qui ne semblait pas le demander! Je ne voudrais pas soupçonner qu'on l'eût placé là afin de le faire passer avec plus de facilité en aussi bonne compagnie. — Comment, répondit M. de Villèle, dans la même loi où sont fixées les rentes qui tiennent lieu d'apanage aux membres de la famille royale, nous n'aurions pas dû présenter la décision relative à la rente apanagère due à l'un des princes de cette famille? Nous vous demandons dans cette loi la solution d'une question qui n'a pas été résolue. Nous l'avons portée en son lieu; car si vous n'accordez pas l'apanage à M. le duc d'Orléans, vous devez lui accorder une rente apanagère. — Non seulement la loi qui vous est soumise, ajouta le général Foy, est destinée à fixer la liste civile, mais aussi à accorder les apanages aux princes; n'est-il pas naturel et juste que celui de la famille d'Orléans y figure comme les autres? Aurais-je besoin de remonter à l'origine des apanages pour vous en retracer l'histoire? En 1814, le roi avait rendu les propriétés à la branche d'Orléans, mais les ordonnances ne di-

saient pas que ce serait à titre d'apanage; la sanction législative était donc utile. Je crois qu'il vaut mieux que les princes aient des apanages en immeubles : ils sont ainsi mieux rapprochés des intérêts de la cité; ils peuvent verser des sommes plus considérables dans des établissements utiles, et concourir à l'illustration et à la prospérité du pays. Il y a donc quelque chose de national à maintenir l'indépendance d'une branche de la famille des Bourbons qui, si la branche aînée venait à manquer ou à forfaire, pourrait servir à rallier les opinions; qui pourrait donner pour point de ralliement aux Français ce drapeau national sous lequel elle avait combattu pour la patrie! »

Malgré l'opposition la plus violente, le projet fut adopté, et le duc d'Orléans se trouva maître indépendant de son apanage.

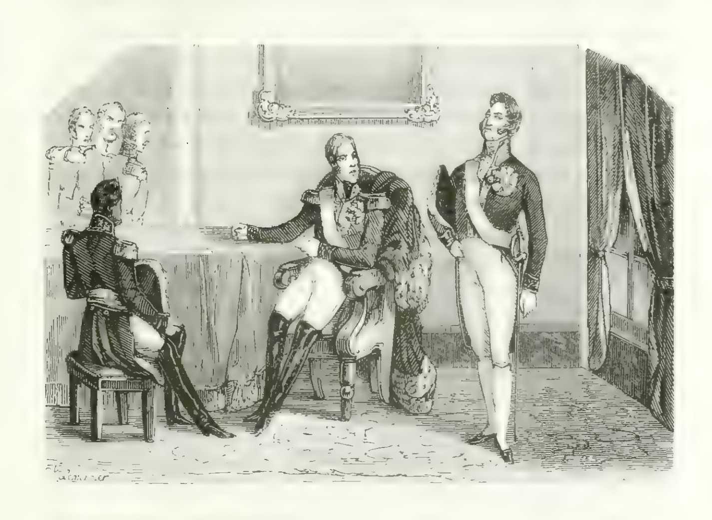
CHAPITRE XVI.

Situation politique à l'avénement de Charles X. — Abolition de la censure. — Loi d'indemnité. — Sacre de Charles X. — Le roi accorde le cordon bleu au duc de Chartres. — Lafayette aux États-Unis. — Mort du général Foy; souscription nationale. — Le jubilé. — Puissance du clergé. — M. de Montlosier. — M. de Lamennais. — Loi de justice et d'amour. — Revue et dissolution de la garde nationale.—Occupation de la Morée; victoire de Navarin. —Funérailles de Manuel. — Influence active de la presse. — Lettre de M. Cauchois-Lemaire au duc d'Orléans. — Paroles de M. Montalivet à ses fils. — Prédiction de M. Stanislas Girardin, à son lit de mort. — Lettre du duc d'Orléans à Lafayette. — Triomphe des libéraux aux élections. — Émeutes de la rue Saint-Denis. — Avénement du ministère Martignac. — Prévisions de Napoleon à Sainte-Hélène. — Aveuglement de Charles X. — Le ministère Polignac. — Séance royale de 1829; incident curieux; discours du roi. — Adresse des 221. — Le roi et la reine de Naples à Paris. — Fête du Palais-Royal. — Colloque entre le duc d'Orléans et M. de Salvandy. — Expédition d'Afrique; prise d'Alger.— Ordonnances du 26 juillet

Louis XVIII ne fut pas regretté. Cependant la transition de son règne à celui de Charles X offrait quelques dangers, car Monsieur était excessivement impopulaire. Son avénement semblait présager au pays le retour complet de l'ancien régime. En effet, il est à remarquer que le comte d'Artois, n'ayant jamais modifié son caractère, est peut-être le personnage qui a le moins changé en politique. Doué d'une certaine dose d'esprit, et gentilhomme dans la force du mot, avide de renommée, il avait des idées invariables, marchait droit à son but avec un entêtement aveugle. Ses intentions étaient nobles et généreuses; seulement, n'ayant nullement profité à l'école des révolutions, il se trompait sur les moyens. Ce fut le 6 septembre 1824 qu'il monta sur le trône. Il avait

sur son frère l'avantage de ne pas être impotent; il se montra à cheval et fit applaudir quelques mots tout faits. L'abolition de la censure fut le premier acte de son règne; mais cette mesure n'avait rien de sincère, et le discours du roi, à l'ouverture de la session législative (22 décembre), laissa deviner ses projets. Le sacre devait rendre à sa dynastie le principe d'hérédité *par la grâce de Dieu*, et le milliard d'indemnité, en enrichissant l'émigration, allait cimenter la paix entre le passé et le présent. Ce n'est pas que l'indemnité fût injuste; la Restauration récompensait par là ses serviteurs ruinés pour elle, et consacrait en même temps l'inviolabilité de la propriété territoriale. Néanmoins, une vive opposition accueillit cette mesure, impolitique à une époque où les finances étaient en mauvais état, et où l'on demandait une augmentation de liste civile. Dans le partage, le duc d'Orléans eut plus de 14 millions; le général Lafayette 450,682 francs; le duc de Choiseul, 1,100,000 francs; le duc de Liancourt, 1,400,000 francs; M. Gaëtan de La Rochefoucauld, 428,206 francs; M. de Thiars, 557,850 francs, et M. Charles Lameth, 201,696 francs. Vinrent les magnificences du sacre, à l'occasion duquel Charles X fit une promotion des ordres royaux, et donna le cordon bleu au duc de Chartres. Ce fut pour le commerce une occasion de lucre, pour l'Opposition un objet de ridicule, une cérémonie de prêtres, où un roi dévot s'engageait à respecter la Charte par un serment qu'il devait audacieusement violer cinq ans plus tard. Le retour de Charles X n'excita pas l'enthousiasme qui avait salué son avénement. C'est que toute espérance d'un avenir meilleur s'était évanouie; c'est que de sinistres pressentiments avaient dissipé les dernières illusions; c'est qu'enfin le roi apparaissait aux yeux tel qu'il était réellement, le champion du passé, l'expression de la contre-révolution hautaine. D'abord le désappointement fut immense; bientôt l'opinion libérale reprit une énergie nouvelle, et plus que jamais se prépara à cette lutte qui s'annonçait terrible et périlleuse. La trêve du sacre, pour employer l'heureuse expression d'un écrivain, fut de courte durée, et les hostilités recommencèrent. Lafayette visite les États-Unis, et la nation le proclame son hôte (5 octobre 1825). Le général Foy meurt, et les regrets populaires accompagnent sa dépouille mortelle à la tombe : deux faits qui protestent hautement contre l'esprit rétrograde du pouvoir. Le duc d'Orléans partagea la douleur du pays et envoya sa voiture au

convoi de l'illustre patriote. La cour lui en fit un reproche. « Ma voiture n'a été remarquée, répondit le prince à Charles X, que parce qu'elle était la seule; et je croyais que quand un grand citoyen mou-



rait, tout ce qui aime la patrie devait prendre part à son deuil. » Foy était pauvre. Une souscription s'ouvrit dans les bureaux des journaux pour élever un monument à sa gloire, et assurer une existence honorable à ses enfants. Laffitte s'inscrivit pour 50,000 francs, le duc d'Orléans pour 10,000, Casimir Périer pour 10,000. Au bout de quelques mois, on avait réuni un million! Manifestation expressive des sentiments du pays! Le gouvernement comprit la menace, sans profiter de la leçon; mais la confiance du parti libéral s'en augmenta, car il avait pu mesurer ses forces et compter ses rangs qui chaque jour grossissaient dans des proportions redoutables. La division progressive de la propriété financiere, favorisée par l'égalité des partages entre enfants, dérangeait les vues des partisans du privilége. Ils osèrent présenter le projet de loi sur le droit de substitution et le droit d'aînesse, ces deux principes de la féodalité; il fut repoussé et retiré. Toutefois les royalistes, appuyés par une majorité de trois cents députés pourvus de

faveurs, étaient loin de se désespérer de cet échec. En 1826, le jubilé vient témoigner de la puissance croissante de la congrégation qui se forme, se discipline, étend son influence jusque dans les bals, les concerts, sur la scène. M. de Montlosier lance son premier manifeste contre les jésuites, et M. de Lamennais s'asseoit sur les bancs de la police correctionnelle, pour avoir considéré *la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. La loi du sacrilége et celle sur les communautés religieuses passent la tête haute, et la loi sur la police de la presse, que M. de Chateaubriand appelle loi vandale, est stigmatisée du nom de *loi de justice et d'amour*. Maintenant aux libéraux se rallient les mécontents de toutes les nuances, et chaque jour la résistance s'organise et se révèle dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société. Les manifestations hostiles de l'Académie sont sans effet, et les destitutions pleuvent de droite et de gauche. Mais la Chambre des Pairs défait l'œuvre de la Chambre des Députés (17 avril 1827). « Quand une civilisation est grandement avancée, quand un besoin est profondément senti par la société, tout ce qu'on fait pour arrêter cette civilisation, pour comprimer ce besoin, tourne précisément contre le but qu'on s'était proposé. On avait voulu comprimer la presse; l'augmentation du format donna lieu à un système d'annonces, une des branches lucratives des journaux. La presse acquit donc une plus forte énergie, une existence consolidée, un nouveau moyen de publicité. Sans s'en douter, et en voulant la détruire, la congrégation avait fait de la presse un géant! » Le retrait du projet de loi sur la presse causa dans tout Paris une joie profonde qui se traduisit d'une façon bruyante, et l'intervention de la force armée parut nécessaire au pouvoir, que tout devait alarmer. La situation se compliquait de jour en jour. Charles X, obéissant à une fatale inspiration, s'avisa de vouloir passer une grande revue de la garde nationale; elle eut lieu le 29 avril par un temps radieux; tout à coup, aux cris de : *Vive le roi!* se mêlèrent ceux de : *A bas les ministres, à bas les jésuites!* Et le roi de s'écrier, emporté par le dépit : « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons. » Le lendemain, la garde nationale fut licenciée. On releva les postes sans rencontrer de résistance; il n'y eut pas de mouvement séditieux; mais ce calme était trompeur. Le pouvoir le prit pour de la résignation: c'était le recueillement qui précède la colère, dont l'explosion est

d'autant plus terrible qu'elle a été plus longtemps contenue. La dissolution de la garde nationale fut une des grandes fautes de la Restauration. Une fois isolée de la nation, une fois livrée à ses propres forces, la légitimité allait s'ensevelir sous ses ruines, pour en laisser surgir la monarchie de Juillet.

L'indépendance de la Grèce, à laquelle contribuèrent les Français par l'occupation de la Morée; la victoire de Navarin (20 octobre), ajoutèrent à notre gloire militaire, sans calmer la fermentation des esprits. Les funérailles de Manuel avaient donné lieu à des désordres pareils à ceux causés par les funérailles du duc de Liancourt. Le rétablissement de la censure et la dissolution de la Chambre furent de nouveaux aliments à la grande agitation libérale. Tous les partis de l'Opposition, se réunissant dans une cause commune, suivirent alors, pour les élections, l'exemple offert par les royalistes en 1824, après la guerre d'Espagne. De son côté, le ministère déploya toutes ses ressources; mais la presse élevait plus que jamais sa voix formidable, et agissait avec unanimité. Elle avait peine à conserver le secret de ses sympathies; en signalant le mal, elle indiquait le moyen d'y remédier; elle poussait l'audace jusqu'à la provocation d'un changement de dynastie, et jusqu'à nommer tout haut le chef qu'appelaient les vœux de toute la nation. « Échangez vos armoiries ducales contre la couronne civique, s'écriait Cauchois-Lemaire dans un écrit intitulé *Lettre à M. le duc d'Orléans.* — Allons, prince, un peu de courage! il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, la place qu'occuperait Lafayette dans une république, celle du premier citoyen de France. Votre principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès de cette royauté morale. Le peuple français est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur : soyez-le, pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains, afin que le char si mal conduit ne verse pas. Nous avons fait de notre côté tous nos efforts, essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le penchant du précipice. » Cet écrit, hardi et énergique, aurait dû servir d'avertissement à la Restauration; car il était l'expression du mouvement libéral, et faisait pressentir une révolution, d'autant plus facile à réaliser, que le but et les moyens en étaient connus; car maintenant que toute illusion avait disparu, tous les hommes d'un jugement sûr annonçaient comme inévitable et prochaine la chute de la branche aînée.

« Mes amis, disait M. de Montalivet à ses fils, une révolution nous menace; elle peut être terrible; elle peut, comme la première, renverser les fortunes les mieux établies, détruire les positions les plus brillantes; travaillez, devenez hommes, afin de pouvoir résister à l'adversité si elle arrive, et de vous protéger vous-mêmes par votre capacité. Au reste, je le vois clairement, le duc d'Orléans seul peut arranger nos affaires; il montera sur le trône et relèvera le gouvernement constitutionnel. » Et cette espérance adoucissait l'agonie de Stanislas Girardin, quand, sur son lit de mort, il adressait au duc d'Orléans, pour adieu, ces paroles prophétiques : « J'emporte du



moins avec bonheur au tombeau la pensée qu'avant peu vous serez roi! » Cri suprême et profond d'une âme qui, près de retourner dans le sein de l'Éternel, embrassait déjà les horizons de l'avenir. « Autour du duc d'Orléans, est-il dit dans l'*Histoire de la Restauration*, ne se groupait plus alors seulement le parti patriote de 1789; mais encore les hommes de la Restauration qui la voyaient s'éloigner de son but et de sa grande origine, tels que MM. Molé et de Talleyrand. Le duc d'Orléans était une chance; ils devaient s'en rapprocher à mesure que le pouvoir se perdait dans des folies de parti. On prévoyait une chute possible, et le dépit de la disgrâce se mêlait à cette clairvoyance de l'avenir. Alors, l'histoire, la poésie, tout vivait par les rapprochements de la révolution de 1688; on exploitait cette idée anglaise; les doctrinaires la caressaient comme une pensée d'ordre

après la tempête, comme une question d'érudition et de philosophie résolue par un avénement qui secouerait le moins d'existences. M. le duc d'Orléans, sans prendre d'engagement avec personne, fort bien en cour et avec l'Opposition, favorisait tout ce qui se rapprochait de cette idée, qu'il caressait comme l'espérance d'une couronne; mais ses tentatives n'allaient pas au delà; il profitait des fautes, et l'on en faisait tant! » Tel est le rôle réservé dans lequel le prince se renferma jusqu'au dernier moment, usant surtout d'une prudence infinie dans sa correspondance avec les révolutionnaires, qui le sollicitaient de s'associer à leurs projets. Un jour que Lafayette lui recommandait des réfugiés, le duc lui répondit : « Vous ne faites que me rendre justice, mon cher général, en comptant sur le plaisir que j'éprouverais à concourir à la bonne œuvre dont vous m'entretenez dans la lettre que je viens de recevoir de vous; mais ma position, loin de me fournir un moyen de réussir, n'est qu'une difficulté de plus, ajoutée a toutes celles qui existent déjà, et que votre longue expérience doit vous empêcher d'ignorer. Je n'ai été que trop souvent dans le cas de reconnaître l'impuissance de mes efforts en de telles occasions (car j'en ai eu beaucoup dans ma vie), pour ne pas craindre qu'ils pussent même produire un effet contraire; je vous avoue, mon cher général, que je ne cherche pas plus à m'attribuer le mérite du succès si on parvenait à l'obtenir, qu'à faire connaître l'inefficacité de mon intervention dans le cas contraire; veuillez croire à la sincérité de mes regrets ainsi qu'à celle de tous mes sentiments et de toute ma considération pour vous.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

« Paris, le 29 mai 1830.

Le triomphe des libéraux aux élections de Paris provoqua le ressentiment du ministère, et les fusillades de la rue Saint-Denis réprimèrent une joie qui parut séditieuse. La majorité de la Chambre devait être constitutionnelle; le cabinet recula devant elle. MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet se retirèrent du combat avec les honneurs de la pairie. C'est dans ces tristes circonstances que M. de Martignac entra au pouvoir.

Le nouveau ministère, avec un système de sages réformes, se concilia l'opinion, quoiqu'il fût encore entravé dans ses nobles

intentions. Une loi satisfaisante sur la presse périodique, l'abolition du monopole, le coup d'État contre le parti prêtre (juin 1828), une législation de loyauté en matière d'élections, la permanence des listes électorales, la spécialité admise dans les grandes divisions du budget, l'interprétation des lois rendue aux trois branches de la puissance législative, augmentèrent la popularité du ministère Martignac. Cependant Charles X, cherchant à paralyser l'excellent effet de pareilles concessions, songeait à appeler le prince de Polignac au ministère. C'était chez le roi une idée fixe, issue de ce cercle d'intrigues où les courtisans l'étreignaient. Pour le soustraire à de si funestes inspirations, le conseil décida la famille royale à faire un voyage, pendant lequel l'enthousiasme accueillit les promesses de Charles X; promesses menteuses, hélas! (1829). A la nouvelle session, le cabinet, que la cour subissait impatiemment, essuya deux échecs, à propos d'une loi municipale et d'une loi départementale qu'il dut retirer; mais il se maintint en faveur en s'engageant à présenter, l'année suivante, des réformes importantes, notamment sur le budget de la guerre. Après la clôture de la session, et au milieu du calme le plus parfait, la France apprit la formation du ministère du 8 août. Ainsi la Restauration, comme poussée par une main de fer, courait vers cette catastrophe politique si bien prévue par le prisonnier de Sainte-Hélène, lorsque, envisageant la conduite des Bourbons en 1815, et annonçant ce système de réaction auquel ils allaient se laisser entraîner, il ajoutait « qu'elle serait assez forte pour irriter, pas assez pour soumettre, et que tôt ou tard une éruption volcanique finirait par engloutir le trône, ses alentours et ses partisans. » Et pourtant les avertissements et les conseils ne manquèrent pas à Charles X. Ils lui vinrent de toutes parts, et ceux qui n'avaient jamais cessé de l'aimer, malgré ses erreurs et ses fautes, eurent la franchise de lui prédire la chute inévitable de la monarchie, s'il persistait dans cette voie fatale. MM. Bourdeau, Roy et Martignac furent de ces derniers, et leurs efforts se brisèrent contre l'entêtement aveugle du monarque. « Sire, s'écriait M. Bourdeau, le jour où il était allé remettre les sceaux au roi, Votre Majesté joue sa couronne et l'avenir de sa dynastie! » Terrible prophétie que Charles X accueillit avec un sourire d'incrédulité en disant: « Rassurez-vous, mon cher monsieur Bourdeau; aucun des malheurs que votre affection redoute ne se réalisera. C'est vous qui connaissez

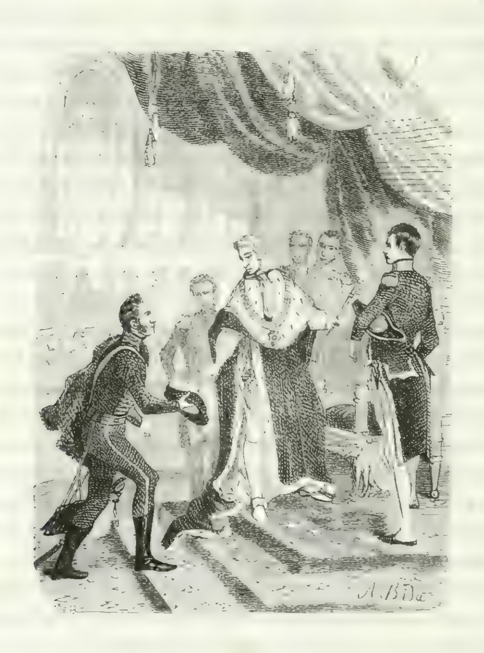
et jugez mal la France; elle veut un pouvoir fort, et les malheurs de ma famille ne sont venus que de sa faiblesse. *Ce sont les concessions qui nous ont perdus, je n'en veux plus faire!* — En ce cas, Sire, répliqua M. Bourdeau, il ne me reste plus qu'un vœu à adresser au ciel : c'est que l'erreur fatale où je vous vois ne compromette pas jusqu'aux jours de Votre Majesté. » En face des alarmes de ses amis, le roi restait calme et résolu. Il n'avait ni doutes ni scrupules, comme, après le coup d'État de juillet, il ne devait avoir ni repentir ni regrets.

Un concert de réprobation publique salua le ministère Polignac, Labourdonnaye et Bourmont, les plus entreprenants des chefs de la contre-révolution. « Coblentz, Waterloo, 1815, s'écriait le *Journal des Débats*, voilà les trois principes, voila les trois personnages du ministère! Pressez-le, tordez-le, il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers! »

La branche aînée venait de jeter le gant à la nation; la nation releva le défi et accepta la lutte. Ici véritablement commence la révolution; elle va marcher à pas de géant, et bientôt éclatera comme la foudre pour écraser les insensés qui ne sentent pas encore le sol trembler sous leurs pas. Le choix des nouveaux ministres était une menace de quelque coup d'État. Mais la France se tenait sur la défensive. La Chambre présageait au ministère le refus du budget; elle fut pourtant maintenue et convoquée, c'est-à-dire qu'on la bravait. Par suite de quelques dissidences au sujet de la présidence du conseil, Labourdonnaye fut remplacé, au département de l'intérieur, par M. de Montbel, et M. de Guernon-Ranville prit le portefeuille de l'instruction publique. Le prince de Polignac eut la présidence.

Le jour de la séance royale arriva enfin. La cour, se flattant de voir faiblir la résistance à l'approche du moment décisif, espérait rallier autour du trône menacé les royalistes mécontents. Son attente fut déçue, et de faibles acclamations accueillirent le roi. Charles X, comme toujours, se montra plein de noblesse et de dignité. Il salua à droite et à gauche avec son sourire de comte d'Artois, sans se douter que c'était pour la dernière fois qu'il donnait la représentation de ses aménités royales. Un incident, auquel les événements ultérieurs ont semblé vouloir donner une signification importante, vint troubler tous les spectateurs. Au moment où le roi gravissait la première marche du trône, son pied s'étant embarrassé dans le tapis

de velours, il fit un faux pas, chancela, et la toque qui lui tenait lieu de couronne fut ébranlée par cette secousse et tomba. Le duc d'Orléans la ramassa et la rendit à Charles X; mais elle était passée de



la tête du monarque dans les mains du prince. Tout le monde en fut frappé. Le roi prononça son discours d'une voix assez ferme; il parla d'abord de la situation de l'Europe et de choses secondaires; et l'on entendit avec intérêt le paragraphe suivant : « Au milieu des grands événements dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre les justes effets de mon ressentiment contre les puissances barbaresques; mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon. La réparation éclatante que j'en veux obtenir, en satisfaisant l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté. » C'était annoncer officiellement la guerre d'Alger. Le roi passa à des objets d'administration intérieure.

On brûlait d'impatience de savoir en quels termes il ferait connaître ses intentions sur l'avenir, et sa pensée sur le ministère : c'était le point capital. Voici comment il s'exprima : « Messieurs, le premier besoin de mon cœur est de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions, dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait. La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne; ces droits sont sacrés, mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

« Pairs de France, Députés des départements, je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de nouvelles manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne dois pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

L'assemblée, interprète de la profonde douleur de la nation, invoqua le principe du gouvernement représentatif, dans la fameuse adresse des 221 : « La Charte a fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. » La réponse de Charles X fut le signal de la dissolution de la Chambre (17 mai 1830). M. de Peyronnet fut appelé comme renfort au ministère : « Songez que nous voulons appliquer l'article 14, lui dit le prince de Polignac. — C'est mon opinion, » répliqua le comte.

Comme on le voit, la cour glissait fatalement sur la pente de l'abîme.

A cette époque, le roi et la reine de Naples arrivèrent à Paris. Cette circonstance, loin de suspendre les préoccupations politiques, offrit aux libéraux l'occasion de manifester plus énergiquement leurs rancunes, et, pour ainsi dire, de désigner le duc d'Orléans aux vœux de la nation. Le roi de Naples ne pouvait espérer un bon accueil en France; car on n'avait pas oublié qu'après avoir juré la constitution en 1820, ce mo-

narque avait aidé son père à persécuter ses sujets. Charles X lui fit une gracieuse réception, et eut avec lui des conversations intimes, qui décidèrent, dit-on, la mesure des fatales ordonnances de juillet. La cour désirait que la ville de Paris donnât une fête aux augustes voyageurs. Le préfet de la Seine et le corps municipal reculèrent devant les clameurs de la presse. Il n'y eut de brillantes réunions en leur honneur qu'à Saint-Cloud, à Rosny et chez les ministres.

Le duc d'Orléans voulut, à son tour, fêter ces hôtes couronnés; mais les lois rigides de l'étiquette présentaient bien des difficultés. Ainsi, le roi de Naples ne pouvait accepter une invitation chez son beau-frère, sans être accompagné de Charles X. Ensuite, il ne paraissait pas convenable que Sa Majesté dérogeât à ce point aux usages de la royauté, d'aller, dans Paris, à un bal chez un prince du sang. Si Louis XV, disait-on, avait passé trois jours à Chantilly chez le prince de Condé, du moins c'était à la campagne. Toutefois, ce ne furent peut-être pas là les véritables motifs des objections de la cour; le duc d'Orléans lui faisait ombrage, la camarilla le redoutait, la congrégation ne l'aimait pas, et le clergé le voyait avec un œil d'envie. D'un autre côté, quelques considérations levèrent les obstacles. La duchesse d'Orléans était fille de roi, parente très-proche de la dauphine, tante de la duchesse de Berry, sœur du roi de Naples, et nièce de la reine Marie-Antoinette; et à ces divers titres, elle méritait de l'indulgence; puis la duchesse d'Angoulême avait dit à son sujet : « C'est qu'elle est excellente, cette chère princesse, de notre sang et de notre famille, *elle!* » C'en fut assez pour décider Charles X à promettre d'assister au bal du duc d'Orléans; il donna son jour, en prévenant que, pour ne pas déroger deux fois à l'habitude reçue en pareille occasion, une compagnie de ses gardes du corps irait, une heure avant son arrivée, occuper ou former le poste d'honneur du Palais-Royal au grand vestibule et dans les appartements où Leurs Majestés daigneraient se rendre. Le duc d'Orléans n'eut garde de se plaindre de ce qui était ou un acte de méfiance ridicule, ou un excès d'orgueil peu surprenant de la part de Charles X; le tout se passa comme il avait été convenu. Nulle part on ne sut mieux réunir la magnificence, le goût le plus exquis à toute la bonhomie d'une fête de famille, que chez le prince. Le 31 mai, à neuf heures du soir, le Palais-Royal offrait le coup d'œil le plus enchanteur. Son Altesse Royale y avait rassemblé trois mille personnes, sans



Histoire de [illegible] publié [illegible] rue et terrasse Vivienne, 5

distinction d'opinions politiques; et assurément le roi dut être fort choqué d'y rencontrer les membres les plus ardents du parti libéral, tels que MM. Benjamin Constant, Laffitte, le duc de Choiseul, Dupin aîné, le général Thiars, Étienne, Jouy, Arnault, Casimir Périer, etc. De nombreux orangers, des amphithéâtres de fleurs répandaient leur doux parfum sur la terrasse et dans les galeries circulaires : des flots de lumière ruisselaient sous les immenses colonnades, sous les dômes de verre, et sur cette foule étincelante de parures et de diamants. Des milliers de spectateurs, admis dans le jardin, applaudissaient avec enthousiasme à cette admirable fête. Cependant, l'heure fixée pour l'arrivée de Charles X était déjà passée; le roi et la reine de Naples se promenaient depuis longtemps dans les salons, lorsque des courriers, des piqueurs, des gardes du corps à cheval, les tambours qui battent aux champs, annoncent la royale visite. Aussitôt, le duc d'Orléans court avec sa famille au devant de Sa Majesté, pour la recevoir à la première porte du grand vestibule. Charles X avait l'air fort gai ; il offrit le bras à madame la duchesse d'Orléans, le Dauphin à mademoiselle Adélaïde, le duc d'Orléans à la Dauphine, le duc de Chartres à madame de Berry, et l'on monta dans les appartements, où le roi et la reine de Naples vinrent au-devant des nouveaux arrivés. La fête eut un aspect populaire qui enivra les Parisiens. Le roi parut sur la terrasse et fut salué par les cris de : *Vive le roi !* « Passant près de monseigneur le duc d'Orléans qui recevait de nombreux compliments sur les magnificences de cette fête, — raconte M. de Salvandy, — je lui adressai le mot que les feuilles répétèrent le lendemain : « C'est une fête toute napolitaine, monseigneur; nous dansons sur un volcan. » Le prince, debout derrière la rangée des fauteuils des princesses et des rois, me saisit le bras vivement, et, me faisant l'honneur de m'attirer près de lui, ouvrit une conversation que je ne craindrai pas de transcrire : « Qu'il y ait volcan, me dit Son Altesse Royale, je le crois comme vous, et au moins la faute n'en est pas à moi; je n'aurai pas à me reprocher de n'avoir pas essayé d'ouvrir les yeux au roi... Mais, que voulez-vous? rien n'est écouté, et Dieu sait où tout ceci mènera. — Fort loin, monseigneur, dans ma conviction. — Certes, répondit Son Altesse Royale, je ne sais pas ce qui arrivera, je ne sais pas où ils seront dans six mois, mais je sais bien où je serai. Dans tous les cas, ma famille et moi, nous res-

terons dans ce palais; c'est assez d'avoir été jeté deux fois en exil par les fautes d'autrui; je ne m'y laisserai pas reprendre. Quelque danger qu'il puisse y avoir, je ne bougerai pas d'ici; je ne séparerai pas mon sort et le sort de mes enfants de celui de mon pays : c'est mon invariable résolution. Je ne laisse pas ignorer mes sentiments. Dernièrement encore, à Rosny, j'ai beaucoup dit ce que je pense de tout ceci; et, tenez, le roi de Naples, qui y était avec nous, a très-bien jugé de notre position; ce prince, qui est si cassé, et qui pourtant a quatre ans de moins que moi, est un homme de beaucoup de sens; les circonstances extérieures l'obligent à être roi absolu, mais ses inclinations ne sont point là, et il a fait des observations fort sages. Il a été question à Rosny d'une conversation que vous avez eue. — Monseigneur, j'ai dit qu'on perdait la monarchie, et je suis non moins convaincu que la chute du trône compromettra, pour cent ans peut-être, toutes les prospérités de la France et toutes ses libertés. — En m'affligeant autant que vous de la route où le roi s'engage, continua le prince, je ne m'effraie pas autant que vous des résultats; il y a en France un grand amour de l'ordre. Cette France, qu'on ne veut pas comprendre, est excellente; elle est admirable. Voyez comme les lois sont respectées au milieu de tant de provocations : c'est que l'expérience de la révolution est présente à tous les esprits : on en veut les conquêtes, on en déteste les égarements. Je suis bien convaincu qu'une révolution nouvelle ne ressemblerait à rien de ce que nous avons vu. — Monseigneur, c'est croire à une révolution de 1688. Mais quand l'Angleterre se plaça en dehors de la légitimité, l'aristocratie lui resta comme élément d'ordre, et celui-là a une telle puissance qu'il supplée à tout autre. Parmi nous rien de semblable : le peu que nous avons d'aristocratie périra avec les Bourbons; on fera une seconde fois table rase, et je ne crois pas la démocratie pure habile à rien fonder. — Monsieur de Salvandy, vous ne vous rendez pas assez compte des effets de la diffusion des lumières, suite du partage des fortunes. Le monde est changé de face depuis quarante ans; les classes moyennes ne sont pas toute la société; mais elles en font la force; elles ont un intérêt constant à l'ordre, et elles joignent aux lumières qui font juger des besoins d'un grand empire, toute la puissance nécessaire pour combattre les mauvaises passions et les réprimer. Le jacobinisme n'est plus possible quand le grand nombre possède. — J'ai toujours pensé,

monseigneur, et j'ose persister dans cette opinion, que c'est une erreur dangereuse de comprendre parmi les garanties d'ordre la propriété tout entière. La propriété est si divisée parmi nous, qu'elle a sa multitude, profondément envieuse de toutes les supériorités et ennemie de tous les pouvoirs. Je craindrais qu'ayant le nombre pour elle, et tendant toujours à satisfaire par des tentatives de nivellement sa haine des classes élevées, elle ne nous ramenât très-promptement à l'anarchie, si l'on ne commençait point par là. — Monsieur de Salvandy, songez donc que tout ce que veut le pays, c'est l'établissement sincère du régime constitutionnel : on ne demande pas autre chose. Tout le mal est venu de l'impossibilité d'accepter complétement, une bonne fois, tous les résultats de la révolution et la Charte en particulier. Ce qui a fait les égarements de la révolution, c'est, avec la mauvaise répartition des fortunes et des rangs, la mauvaise éducation de l'ancien régime. Nous n'en sommes plus là. Ma religion politique, c'est qu'avec des sentiments constitutionnels on mènerait tout à bien. Ces principes, je les ai toujours eus. Quand je trouvai asile à la cour de Sicile, on voulait, pour me donner une femme, m'amener à des concessions. Je déclarai que mon opinion était invariable; que j'y élèverais mes enfants; que je le ferais dans leur intérêt autant que par amour de la vérité. Ce qui fait le malheur des princes et toutes les difficultés de la politique, c'est que les princes ne connaissent pas les peuples, et se nourrissent d'autres idées, d'autres opinions qu'eux. Tel est le motif pour lequel j'ai donné l'éducation publique à mes fils, et elle m'a bien réussi sous tous les rapports. J'ai voulu qu'ils fussent à la fois princes et citoyens; qu'ils ne se crussent pas d'une nature particulière; qu'ils n'eussent point devant les yeux ce voile que donnent l'éducation et la vie des cours; qu'ils ne prissent point l'habitude d'un entourage corrupteur; qu'ils ne fussent pas liés par goût d'enfance à un monde faisant bande à part, intéressé à les tromper, et d'ailleurs se trompant presque toujours lui-même. Voilà quel a été mon but, et je suis bien certain de n'avoir qu'à m'applaudir du parti que j'ai pris dans tous les temps et dans toutes les situations. » Je m'arrête; l'entretien fut long. Monseigneur le duc d'Orléans était debout d'abord; ensuite il m'avait fait asseoir à son côté; c'était exactement derrière le roi : si le roi eût prêté l'oreille, il aurait pu tout entendre. »

Cette conversation remarquable, où le duc se montrait si juste appréciateur des hommes et des choses, n'est-elle pas, pour ainsi dire, la préface du drame qui, deux mois plus tard, devait étonner l'univers? Ne résume-t-elle pas les prévisions et les espérances du prince? En un mot, n'est-elle pas la clef de sa conduite pendant la Restauration? Sachant quelle portée devait avoir une pareille confidence, il avait nettement exposé les prolégomènes de sa royauté future, les bases du gouvernement qu'il croyait le plus propre au bonheur de la France. L'abandon avec lequel il émettait ses vues politiques, ses sentiments tout nationaux, était habile et calculé; aussi s'étudiait-il à laisser tomber de ces paroles qui trouvent toujours de l'écho. Comme le prince de Salerne, étonné de voir figurer dans la galerie du Palais-Royal les batailles de Montmirail et de Champaubert, en demandait le motif : « C'est, répondit le duc d'Orléans, que j'aime tout ce qui est français. »

Dans le cours de la soirée, un incident, qui pouvait avoir d'horribles conséquences, vint frapper d'effroi cette multitude toute à l'enivrement du plaisir. La danse était animée par une musique délicieuse, la joie brillait sur tous les visages, quand une immense clameur s'éleva du jardin. On s'émeut dans les salons, on se précipite sur la terrasse et aux fenêtres, et l'on aperçoit des flammes autour de la statue d'Apollon. Des lampions, remplis de graisse brûlante, sont lancés par des mains inconnues au milieu de cette foule compacte et éperdue de terreur. On crie, on se heurte, on cherche des issues pour échapper à ce tumulte affreux, dont on ignore la cause. Enfin des troupes arrivent pour rétablir l'ordre; les esprits se calment peu à peu, et le bruit court bientôt que c'est la police Mangin qui a essayé de troubler la fête par l'incendie de quelques chaises. Quel était son but? Peut-être de jeter entre le duc d'Orléans et le peuple le souvenir funèbre d'une grande catastrophe. Fort heureusement cet odieux stratagème manqua son effet; on dut renoncer à réprimer l'enthousiasme d'une multitude appelée, pour la première fois, à prendre part aux divertissements de ses princes; et le bal, plus enivrant, plus étourdissant que jamais, se prolongea jusqu'au matin sans autre interruption.

Cependant, on soutenait au dehors la dignité nationale. La question d'Alger semblait devoir rendre un peu de popularité au roi. La

querelle de la France avec la Régence datait de loin; elle avait pour cause la répartition des indemnités fixées par un traité définitif sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Est-il besoin de rappeler que le dey, à la suite de vives explications, donna un coup d'éventail à notre représentant. L'insulte eut lieu sous le ministère de M. de Damas; mais on ne songea pas alors à en tirer vengeance. Plus tard, on considéra l'expédition comme une croisade religieuse, qui reporterait la monarchie au temps de saint Louis; l'on adopta, pour but et pour prix des efforts de la France, la destruction complète de la piraterie, l'abolition de l'esclavage des chrétiens, et du tribut que les puissances chrétiennes payaient à la Régence. On espérait en outre que cette conquête, rivale de la campagne d'Égypte, faciliterait le 18 brumaire de la monarchie. L'expédition d'Alger fut donc arrêtée. L'Angleterre seule en eut ombrage, et prétendit forcer le gouvernement à renoncer d'avance à toute idée de possession ou d'agrandissement territorial en cas de succès. Le prince de Polignac répondit noblement à une pareille exigence, « que, dans une entreprise accomplie par le pays, le cabinet des Tuileries ne prenait conseil que de l'honneur et de l'intérêt du pays. » M. de Bourmont fut nommé au commandement de l'armée d'Afrique. Ce choix surprit et affligea l'armée; mais la conquête d'Alger (5 juillet) et le titre de maréchal de France ne purent effacer le souvenir de Waterloo!

Le premier bulletin d'Afrique parut au milieu du mouvement électoral. Partout les 221 étaient réélus, malgré une proclamation du roi pleine de menaces et d'inconvenances. La royauté et le peuple se trouvaient en présence, et n'attendaient que le signal de la lutte. Il n'était plus possible de reculer. Les lettres de convocation furent envoyées. Une préoccupation inquiète régnait dans Paris; on était à la veille de la crise, et pourtant nul ne la soupçonnait encore si prochaine. Telle était même l'incertitude à cet égard, que, le 25 juillet, le prince de Condé donna une grande fête au duc d'Orléans, dans son château de Saint-Leu. Ce jour-là, les ministres, réunis à Saint-Cloud en présence de Charles X et du duc d'Angoulême, s'appuyaient sur l'article 14 de la Charte, pour suspendre la liberté de la presse, dissoudre la Chambre des députés, renverser les lois électorales et placer l'élection dans les mains des grands propriétaires.

Les ordonnances de juillet, dernière folie de la Restauration, précipitèrent la ruine des Bourbons ainés.

. . . . Jupiter quos vult perdere dementes !



CHAPITRE XVII.

Révolution de 1830; 26, 27, 28 et 29 juillet. — Aspect de la capitale. — Protestation des journalistes. — Réunion des députés présents à Paris. — Paris en état de siége. — Combats; barricades. — Entêtement de Charles X. — Prise du Louvre. — Le prince de Talleyrand prédisant la fin du régne de la branche aînée des Bourbons. — Prise des Tuileries. — Charles X et le duc de Raguse. — Héroïsme et victoire du peuple. — Tendance de la révolution. — M. Laffitte. — La famille d'Orléans à Neuilly. — Belles paroles du duc d'Orléans; il part pour le Raincy; anecdote. — L'hôtel de ville; la commission municipale. — M. de Lafayette commandant de la garde nationale. — M. de Sémonville; le général Gérard. — Les partis en présence. — M. de Glandevez et M. Laffitte. — Proclamation orléaniste. — Le duc de Chartres à Montrouge; le duc de Chartres et la duchesse d'Angoulême. — Nouvelle proclamation orléaniste. — Sentiments du duc d'Orléans. — MM. Dupin et Persil à Neuilly. — M. Thiers, M. Scheffer, madame Adelaïde. — M. de Montesquiou va chercher le duc d'Orléans au Raincy; incertitude du prince. — Le duc d'Orléans est appelé à la lieutenance générale du royaume. — Paroles de Charles X à cette nouvelle. — Le duc d'Orléans part pour Paris, et arrive le soir au Palais-Royal. — Le prince et M. de Mortemart. — Proclamation orléaniste.

Le 26, jour de l'apparition des ordonnances liberticides, une sourde agitation fit pressentir la résistance de Paris. On lisait et relisait le *Moniteur*, sans comprendre tant d'audace et de délire. Des groupes se formèrent au Palais-Royal, où des jeunes gens, montés sur des chaises, haranguaient les citoyens pour les exciter à lutter contre cette odieuse agression du pouvoir. Tous les visages étaient empreints d'une morne stupeur, et des larmes de rage tremblaient au bord des paupières. Néanmoins la consternation n'avait pas encore gagné les rangs du peuple; ce fut la bourgeoisie qui donna l'impulsion aux masses inférieures. En 1830, comme en 89, l'initiative lui appartint.

avec cette différence qu'en 89 elle attaquait la royauté, tandis qu'attaquée en 1830, elle avait un rôle plus facile, celui de défendre nos libertés conquises au prix de tant de sang et de sacrifices. La presse jeta le cri d'alarme. Les journalistes, réunis à la hâte dans les bureaux du *National*, sous la présidence de M. de Laborde, jurèrent de protester au nom de la Charte contre l'insolent manifeste de Charles X. Quelques journaux veulent paraître; mais les imprimeries sont fermées et les ouvriers congédiés. Les négociants renvoient aussi les leurs, et tous les ateliers de la capitale vomissent bientôt sur les places publiques des milliers d'hommes qui s'interrogent, frémissant de colère et d'indignation, et se disposent à seconder les efforts de leurs chefs. Nous avons dit que le Palais-Royal était le centre du mouvement; des gendarmes dissipent les groupes. Quelques pierres sont lancées dans la soirée contre la voiture de Polignac; le meurtre d'un ouvrier, dans la rue Vivienne, excite des cris de vengeance et de mort, et la fermentation continue pendant la nuit.

Le 27, la capitale se réveilla au milieu d'une effervescence terrible. Le *Globe*, le *Temps* et le *National*, seuls publiés, furent répandus à profusion; la police saisit et démonta les presses du *Temps*, qui avait déployé le plus d'énergie. Les députés présents à Paris se rassemblèrent dans le salon de Casimir Périer, pour y proposer, les uns d'imiter le noble exemple des journalistes, les autres d'adresser une lettre au roi, d'autres enfin de laisser le mouvement se dessiner. Ce jour-là, nulle lutte sérieuse n'eut encore lieu, quoique les troupes eussent tiré sur un groupe dans la rue du Lycée. Le peuple recueillait ses forces et s'essayait moralement à la résistance; sa colère, qui se trahissait en grondements sourds, comme ces bruits souterrains qui précèdent l'éruption d'un volcan, n'allait pas tarder à répandre au loin ses laves ardentes. Il connaissait la cause de la révolution, cause sainte et sacrée! Le drapeau tricolore lui en indiqua le but; les moyens de l'accomplir, il devait les puiser dans son héroïsme, et, le 28, il descendit dans la rue tout armé pour se mettre à l'œuvre. Dès le point du jour, les engagements recommencent avec acharnement. On efface les enseignes des fournisseurs, on jette dans la boue les emblèmes de la royauté. La mairie des Petits-Pères est envahie. Alors, une ordonnance affichée déclare Paris en état de siége, et c'est le duc de Raguse qui est chargé de son exécution. Mais d'autres

affiches viennent entretenir l'ardeur des citoyens. Le mouvement est partout. Bientôt la troupe de ligne fraternise avec le peuple; les Suisses et la garde royale opposent une longue résistance; l'hôtel de ville, occupé depuis le matin par quelques jeunes gens intrépides, est pris et repris trois fois. Des élèves de l'école polytechnique dirigeaient les assaillants; toutefois, aucun officier général n'avait osé se montrer à la tête de l'insurrection. La guerre éclatait dans tout Paris, sur les boulevards, dans les rues Saint-Martin, Saint-Denis, au Louvre, en scènes sanglantes et héroïques. Un soleil ardent éclairait cette lutte sublime et échauffait le sang des révoltés. Les arbres étaient abattus, les rues dépavées, les voitures renversées, et les barricades semblaient surgir de terre. Les réverbères avaient été brisés; la nuit fut horrible et sombre. Partout les troupes battaient en retraite; les bourgeois gardaient les barricades; les femmes fondaient des balles, faisaient de la charpie, soignaient les blessés, ou portaient à boire et a manger aux combattants.

Tandis que le peuple versait son sang pour le maintien de ses droits, les députés ne s'entendaient pas encore sur la direction qu'il fallait imprimer à l'insurrection. Dans une réunion qui eut lieu chez M. Audry de Puyraveau, M. Guizot proposa de s'en tenir au rôle de médiateurs, et l'on résolut de faire une démarche auprès de Marmont. Cinq commissaires, choisis à cet effet, allèrent le trouver et le conjurèrent d'arrêter l'effusion du sang. Le maréchal parla de ses devoirs, de son honneur, de son obéissance aux ordres du roi; pourtant il promit d'écrire à Charles X, qui, trompé par M. de Polignac et toujours convaincu du succès, resta inébranlable dans son dessein. Cette sécurité fatale était si loin de régner dans tous les cœurs à Saint-Cloud, que, sous les yeux mêmes de ce monarque insensé, s'agitait le projet hardi de conduire a Paris la duchesse de Berry et son fils. On voulait pousser jusqu'à Neuilly, s'emparer du duc d'Orléans, pour l'engager de vive force dans les dangers de l'entreprise; puis on aurait pénétré dans la capitale par les faubourgs, et la duchesse de Berry eût confié l'enfant royal à la générosité des vainqueurs. Averti du complot, Charles X en empêcha l'exécution.

Cependant le peuple combattait partout, et partout il triomphait. Les Suisses et la garde royale s'étaient repliés le 28 sur le Louvre et les Tuileries. Le 29, le Louvre, qu'on avait érigé en forteresse, et la

demeure royale tombèrent au pouvoir des insurgés. Au moment où les troupes s'enfuyaient dans la direction de l'Arc de l'Étoile, une fenêtre s'entr'ouvrit doucement à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Florentin. « O mon Dieu! que faites-vous, monsieur Keiser? dit avec terreur un vieillard perdu dans les profondeurs d'un splendide appartement; vous allez faire piller l'hôtel! — Ne craignez rien, répondit M. Keiser, les troupes battent en retraite, mais le peuple ne songe qu'à les poursuivre. — Vraiment? » reprit M. de Talleyrand; et se plaçant en face de la pendule : « Mettez en note, continua-t-il avec un accent solennel, que le 29 juillet 1830, à midi cinq minutes, la branche aînée des Bourbons a cessé de régner sur la France. »

En peu d'instants le palais des rois fut envahi par les Parisiens, qui plantèrent un drapeau tricolore sur le sommet de l'édifice. On brisa des statues de rois, on déchira des portraits de princes; puis, une quantité d'ouvriers se ruèrent dans la salle du trône, s'assirent tous à leur tour sur le trône, où ils finirent par placer un cadavre. Le même soir, ils pénétrèrent au Palais-Royal, et entrèrent dans les appartements du duc d'Orléans; mais on ne toucha à rien, on ne commit aucun désordre. « C'est un brave homme, celui-là, disait-on; c'est une bonne famille, ils font travailler les ouvriers; nous ne souffrirons pas qu'on prenne la moindre chose chez eux, ni qu'on y fasse le moindre dégât. »

Le duc de Raguse, qui avait plusieurs fois et vainement instruit la cour de sa cruelle position, courut de nouveau à Saint-Cloud pour tenter un dernier effort et dessiller les yeux du roi. L'armée, épuisée par la fatigue et la faim, ne pouvait plus lutter contre la masse ennemie. Les députés avaient établi un gouvernement provisoire et paraissaient avoir un but arrêté. Le roi fut accablé : l'affreuse vérité lui était enfin révélée.

« Maintenant, monsieur le maréchal, dit-il, que pensez-vous qu'il me reste à faire?

— Ce que je vous ai déjà dit, sire; vous n'avez plus qu'à traiter au plus vite, sans vous arrêter sur les conditions : le temps presse; Paris aujourd'hui est dans l'anarchie, mais demain il aura une administration fortement constituée.

— Peut-être proclamera-t-on la république?

— Je crois plutôt qu'on mettra le duc d'Orléans à la tête du gouvernement.

— Je pense, continua le roi en faisant un geste de surprise, qu'on s'est assuré des intentions de mon cousin?

— Il est peut-être plus sage, sire, de s'assurer de sa personne, reprit Marmont.

— Vous êtes dans l'erreur, monsieur; la violence, en pareil cas, eût été une plus grande faute; on m'a proposé de l'employer, et je m'y suis refusé. Quelle responsabilité pèserait sur moi, si des amis trop zélés... »

Charles X n'acheva pas, et remit encore une décision dont dépendait le sort de sa dynastie. Mais c'en était fait de sa couronne, car la révolution était accomplie; et tandis que le peuple vainqueur, généreux et magnanime, fraternisait avec les troupes; tandis que le calme de la victoire succédait dans Paris à l'héroïsme de la résistance; au moment où deux grandes fosses creusées devant le Louvre pour recevoir les victimes de cette lutte glorieuse, étaient bénites par un prêtre et désignées à la pieuse admiration des passants par une croix avec cette inscription : *Aux Français morts pour la liberté!* — on songeait à réorganiser le gouvernement et à fonder une nouvelle dynastie. La révolution allait avoir son dénoûment naturel et prévu. M. Laffitte, on le sait, caressait depuis longtemps l'idée de voir la couronne de France passer sur la tête du duc d'Orléans; il l'avait clairement laissé entrevoir dans le fameux discours qu'il prononça, le 10 février 1817, à la Chambre des Députés, à propos du projet de loi relatif aux finances, quand il avança cette opinion hardie, que les Anglais sont redevables de leur liberté à la révolution qui plaça Guillaume III sur le trône. Non-seulement les journaux royalistes en prirent texte pour se livrer à de véhémentes attaques contre le député de la Seine, mais aussi le duc de Richelieu se crut obligé de lui demander s'il avait eu l'intention de provoquer un mouvement en faveur de Louis-Philippe. Dès le mercredi, à huit heures du matin, M. Laffitte avait un plan tout tracé. Il envoya chercher le secrétaire de la duchesse d'Orléans, M. Houdard, et le chargea d'aller à Neuilly prévenir le prince de la réunion des députés qui devait avoir lieu à midi chez M. Audry de Puyraveau, et le supplier de *bien prendre garde aux filets de Saint-Cloud.* « Dites à M. Laffitte que je le re-

mercie, » répondit le duc. Le jeudi matin, M. Laffitte envoya de nouveau M. Houdard à Neuilly; et cette fois, mettant plus d'instance dans ses sollicitations, il fit déclarer au duc d'Orléans *qu'il eût à choisir, dans les vingt-quatre heures, entre une couronne et un passe-port.*

En effet, le prince s'était retiré à Neuilly avec toute sa famille, excepté le duc de Chartres, qui se trouvait à Joigny avec son régiment. Le bruit du canon parvenait jusqu'à leur retraite, et quelques boulets même tombèrent dans le parc. Il est facile de comprendre l'anxiété du duc. Ses amis essayaient en vain de le tranquilliser. « Non, disait-il, j'ai des larmes et du sang dans le cœur... Pauvre Paris! pauvre France! » Dans la crainte de quelque attentat contre sa personne, Louis-Philippe s'était caché dans l'un des petits pavillons de fantaisie de son parc, dit la *Laiterie*, où madame la duchesse d'Orléans et madame Adélaïde venaient le visiter secrètement et lui transmettre les nouvelles de Paris; mais cet asile ne parut pas assez sûr, et le prince partit le 29, avec M. Houdard seulement, pour le Raincy, situé au-dessus de Bondy. Il était habillé très-simplement, et portait un chapeau gris avec une cocarde tricolore faite par sa sœur. En chemin, il accoste un paysan et le questionne sur les événements. « Ma foi, monsieur, répond le laboureur, on dit que le peuple bat la garde royale, que ces imbéciles de Bourbons sont en fuite, et que la liberté sera encore triomphante. — Et le duc d'Orléans, ajoute le prince, qu'en dit-on? — Je crois bien qu'il est avec ses parents, puisqu'il n'a pas paru à son Palais-Royal; celui-là est encore comme les autres, un beau parleur et rien de plus. »

Le duc d'Orléans n'en demanda pas davantage et s'éloigna avec M. Houdard. A trois heures il apprit la victoire du peuple. Sa position était pleine de dangers et d'écueils; il n'ignorait pas que tout le monde comptait sur lui pour opposer un frein à l'anarchie, inévitable en l'absence d'un chef influent. D'un autre côté, le rôle d'usurpateur lui répugnait infiniment, et le moment ne lui paraissait pas venu de se rendre au vœu de ses partisans. Fidèle à son système de prudence et de temporisation, il ne voulait pas prendre, mais accepter la couronne. Il épiait donc le cours des événements, et passait les heures dans cette incertitude affreuse qui déchire l'âme des ambitieux timorés.

Nous avons dit que Paris avait déjà un gouvernement improvisé sous le nom de *Commission municipale* et installé à l'Hôtel-de-Ville. Il était composé de MM. Casimir Périer, Laffitte, Audry de Puyraveau, le comte Lobau, Mauguin et de Schonen. Le général Lafayette avait pris le commandement de la garde nationale. On s'occupa de la forme qu'on donnerait au futur gouvernement; car la cause de Charles X était perdue sans retour, et quand M. de Sémonville vint offrir des transactions au nom de la royauté proscrite, il ne recueillit que ces paroles : « Il est trop tard! le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang. » Quelques-uns penchaient pour une république tempérée. Le général Gérard représenta « les inconvénients qui découleraient de ce passage subit d'une liberté constitutionnelle royaliste à une démagogie dont la révolution de 89 avait laissé d'odieux souvenirs; que les puissances étrangères, effrayées d'un gouvernement qu'elles confondraient avec l'anarchie, se hâteraient de nous déclarer la guerre, guerre que notre présente situation nous rendrait incapables de soutenir; qu'il était bien préférable de fondre toutes les opinions en une seule, en se réunissant autour d'un trône légal; — que les principes libéraux du duc d'Orléans étaient connus, que ce prince réunissait toutes les qualités qui font un bon roi et qui plaisent à une nation; que les Français, par conséquent, le recevraient avec empressement, et que le plus sage donc était de lui mettre la couronne sur la tête. » MM. Dupin et Guizot parlèrent dans le même sens, et Lafayette déclara que, s'il fallait un roi de France, le duc d'Orléans lui paraissait digne de ce titre, préférablement à tout autre, et qu'il attendait de lui le bonheur commun. Cette idée commençait à se propager, et le duc d'Orléans, dont le nom circulait parmi les classes inférieures, était déjà considéré par le plus grand nombre « comme l'espérance de la paix, comme l'unique moyen de sortir de cette révolution sans troubler les couronnes et les peuples. » Néanmoins quelques personnages influents, qu'effrayait un gouvernement issu d'une révolution, croyaient concilier tous les partis en plaçant la royauté de Henri V sous la régence du premier prince du sang. Enfin les républicains s'opposaient à l'élévation du duc, à cause de sa qualité de Bourbon. De toutes ces opinions, celle de M. Laffitte avait le plus de chances. Son nom, sa fortune, son influence politique firent pencher la balance. Le 30, l'illustre patriote reçut, à la

pointe du jour, la visite de M. de Glandevez, gouverneur des Tuileries, et eut avec lui la conversation suivante :

« Monsieur, dit M. Glandevez, vous voilà maître de Paris depuis vingt-quatre heures. Voulez-vous sauver la monarchie? — Laquelle, monsieur? celle de 1789 ou celle de 1814? — La monarchie constitutionnelle. — Pour la sauver, il n'est qu'un moyen, c'est de couronner le duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans, monsieur, le duc d'Orléans! mais le connaissez-vous? — Depuis quinze ans. — Soit. Quels sont les titres du duc à la couronne? Cet enfant que Vienne a élevé peut invoquer du moins le souvenir de la gloire paternelle ; et, il faut bien en convenir, le passage de Napoléon a laissé dans la mémoire des hommes une trace enflammée. Mais quel prestige environne le duc d'Orléans? Le peuple sait-il seulement son histoire? Et combien de fois a-t-il entendu prononcer son nom? — J'y vois un avantage et non un inconvénient. Privé de toute puissance sur les imaginations, il en aura d'autant moins de facilité à sortir des limites dans lesquelles il est bon que la royauté soit contenue. Et puis le prince a des vertus privées qui sont pour moi une suffisante garantie de ses vertus publiques. Sa vie est exempte des impuretés scandaleuses qui ont souillé celle de tant de princes. Il se respecte dans sa femme; il se fait aimer et craindre de ses enfants. — Vertus communes, et qui ne sont pas tellement hautes qu'elles ne puissent être dignement récompensées que par le don d'une couronne! Ignorez-vous d'ailleurs qu'on l'accuse d'avoir hautement approuvé les votes homicides de son père, et de s'être associé, dans les mauvais jours de notre histoire, à des projets qui devaient à jamais priver du trône les héritiers directs du malheureux Louis XVI, et d'avoir gardé à Londres, pendant les Cent-Jours, une attitude qui fit planer sur lui les plus étranges soupçons? Qu'on l'ait calomnié lorsqu'on l'a représenté caressant tous les partis depuis 1815, se faisant restituer son apanage malgré les lois, jetant l'épouvante parmi les acquéreurs de biens nationaux, par ses procès multipliés, humble à la cour, et au dehors courtisan de tous les brouillons, c'est possible, c'est probable, si vous le voulez. Mais enfin, ce qui est certain, c'est que Louis XVIII l'a mis en possession de vastes domaines; c'est que Charles X est personnellement intervenu auprès des Chambres pour lui assurer, au moyen d'une sanction légale, un apanage indépendant; c'est, enfin,

qu'on lui a gracieusement accordé ce titre d'Altesse Royale qu'il avait si fort désiré. Comblé de bienfaits par les aînés, il n'est pas dans une position qui lui permette de recueillir leur héritage; et lui-même souffrirait-il, s'il le savait, qu'on attisât en son nom l'incendie qui doit dévorer sa famille? — Ce n'est pas de l'intérêt personnel du prince qu'il s'agit ici, monsieur le baron; il s'agit de l'intérêt du pays menacé par l'anarchie. Je n'examine pas si la situation du duc d'Orléans est pénible pour son cœur, mais si son avénement est désirable pour la France. Or, quel prince est plus libre des préjugés qui viennent d'entraîner la ruine de Charles X? quel prince a fait plus hautement profession de libéralisme? Et à la combinaison qui le couronnerait, quelle autre est, selon vous, préférable? — Si vous croyez Charles X coupable, vous reconnaîtrez du moins que le duc de Bordeaux est innocent? Conservons-lui la couronne. On l'élèvera dans de bons principes. Lafayette veut-il bien sincèrement la république? — Il la voudrait, s'il ne craignait un bouleversement trop profond. — Eh bien! qu'on établisse un conseil de régence. Vous en feriez partie avec Lafayette. — Hier encore cela eût été possible; et si, séparant sa cause de celle du vieux roi, la duchesse de Berry se fût présentée, tenant son fils par la main et portant un drapeau tricolore... — Un drapeau tricolore! mais c'est pour eux la représentation symbolique de tous les crimes. Plutôt que de l'adopter, ils se feraient piler dans un mortier. — Dans ce cas, monsieur, que venez-vous me proposer? »

M. de Glandevez se retira. Au même moment entrèrent MM. Thiers, Mignet et Laréguy; le premier rédigea une proclamation orleaniste, ou, pour mieux dire, le panégyrique du duc d'Orléans, qu'on publia dans le *National*. Mais quand on en distribua des exemplaires, quelques hommes du peuple manifestèrent une opposition énergique contre le prince. Lafayette venait d'être averti de cette explosion de colère, lorsqu'il apprit que le duc de Chartres, ayant quitté son régiment à Joigny, avait été arrêté par le maire de Montrouge, M. Leullier. Cette nouvelle se propagea rapidement, et plusieurs individus s'écrièrent : « C'est un prince, allons le fusiller. » M. Etienne Arago, qui les commandait, instruisit Lafayette du danger que courait le fils aîné du duc d'Orléans. Puis, en conduisant sa bande par un détour immense, il laissa à M. Comte le temps d'arriver pour sauver le mal-

heureux jeune homme. Une fois libre, le duc de Chartres retourna à Joigny. A la hauteur de Melun, sa voiture se croisa avec celle de la



duchesse d'Angoulême, qui se rendait de Dijon à Paris. La duchesse le reconnut et fit arrêter sa voiture. « Monsieur, venez-vous de Paris? lui dit-elle; que s'y passe-t-il? où est le roi? — Madame, je crois que le roi est à Saint-Cloud, répondit le prince; moi-même je n'ai pu pénétrer dans Paris; j'ai vu de loin le drapeau tricolore flotter sur tous les édifices. — Où allez-vous? — Rejoindre mon régiment à Joigny. — Vous nous le garderez fidèle? — Madame, je ferai mon devoir. » Et il continua sa route.

Cependant les orléanistes, nous le répétons, devaient l'emporter sur les bonapartistes et sur les républicains. Le duc de Reichstadt n'avait aucune chance positive en sa faveur; quant à la république, « il y avait alors peu de sympathies pour elle, et, dans les circonstances où se trouvait le pays en 1830, était-il possible de méconnaître la puissance de l'impression douloureuse que le mot république avait laissée en France, et l'effroi que ce nom inspirait encore aux contemporains de la terreur et aux fils des nombreuses victimes qui avaient péri sous son règne? D'affreux souvenirs assiégeaient toutes les imaginations. On voyait déjà renaître ces tribunaux révolutionnaires où la défense était interdite aux avocats, où un jury composé de trente, quarante et puis soixante assassins judiciaires, faisait ruisseler la guillotine aux cris de « Vive la liberté! » et envoyait à l'échafaud tout

ce qui s'élevait par le mérite, les talents, les services rendus, ou même par la beauté, car la beauté était aussi alors un titre de proscription. On se rappelait les mariages républicains de Nantes, les horreurs de la famine, la banqueroute, le maximum, les dénonciations mutuelles, les confiscations, et ces jours affreux où le terrorisme en délire avait érigé ce principe de gouvernement, que l'arbre de la liberté devait être arrosé de sang, et qu'il fallait battre monnaie sur la place de la Révolution. Ces souvenirs d'une époque trop récente épouvantaient bien des esprits. On se rappelait aussi que, même sous la république ramenée à de meilleurs principes par la constitution de l'an III, et jusque sous le Directoire, la France avait eu encore à gémir de beaucoup de violences, de dilapidations et de corruptions, et enfin que le pays avait été réduit à considérer le 18 brumaire comme le seul moyen d'empêcher le retour du terrorisme jacobin. » Les orléanistes avaient un but connu et un chef, dont les vertus promettaient un avenir plus heureux. La prudence et la raison faisaient un devoir à une grande partie de la nation de se rallier à lui. Il avait la bourgeoisie, les meneurs, l'armée même, qui se souvenait de l'avoir vu combattre dans ses rangs, et tous les hommes de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, qui voulaient avant tout le repos et la liberté.

Dans la matinée du 30, les députés réunis à l'hôtel Laffitte, sous la présidence provisoire de M. Bérard, applaudirent à la lecture de la proclamation suivante, placardée sur tous les murs de la capitale.

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple.

« La république nous exposerait à d'affreuses divisions, elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores; le duc d'Orléans peut seul les porter encore. Nous n'en voulons point d'autres.

« Le duc d'Orléans ne se prononce pas, il attend notre vœu. Proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours

entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

Ces glorieux souvenirs remuèrent tous les cœurs. « L'éloge du duc d'Orléans passa de bouche en bouche. Que fallait-il de plus pour créer un parti puissant parmi ces hommes? Le duc d'Orléans, c'était la monarchie et un nom (L. Blanc). » Maintenant que les indécisions avaient cessé, il importait de donner au choix du chef, qu'on plaçait à la tête de la révolution, une sanction solennelle; on fit observer avec juste raison que la reconstitution du gouvernement d'un grand royaume appelait les députés de la France au palais Bourbon, et l'on arrêta que dans deux heures on se réunirait dans la salle des séances de la Chambre. On mit le temps à profit pour s'assurer des intentions du duc d'Orléans. La veille, on lui avait adressé plusieurs messages qui ne furent pas sans résultat, en ce sens qu'ils inspirèrent une lettre où l'on indiquait, en termes précis, la marche à suivre pour concilier tout à la fois les convenances du moment, les intérêts du pays et l'ambition du prince. Cette lettre fut écrite au château de Neuilly, le 30 juillet, à trois heures un quart du matin, par un des envoyés de M. Laffitte. La voici [1].

« Le duc d'Orléans est à Neuilly avec toute sa famille. Près de lui, à Puteaux, sont les troupes royales, et il suffirait d'un ordre émané de la cour pour l'enlever à la nation, qui peut trouver en lui un gage puissant de sa sécurité future.

« On propose de se rendre chez lui au nom des autorités constituées convenablement accompagnées, et de lui offrir la couronne. S'il opposait des scrupules de famille ou de délicatesse, on lui dira que son séjour à Paris importe à la tranquillité de la capitale de la France, et qu'on est obligé de l'y mettre en sûreté. On peut compter sur l'infaillibilité de cette mesure. On peut être certain, en outre, que le duc d'Orléans ne tardera pas à s'associer pleinement à tous les vœux de la nation. »

C'était bien là l'expression des sentiments du prince, qui, persistant à conserver une attitude neutre tant qu'on ne viendrait pas à lui, avait la précaution d'annoncer qu'il se trouvait à Neuilly, alors qu'il était caché au fond d'un kiosque au Rainey.

[1] C'est du *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville* que nous extrayons cette lettre, qui est encore entre les mains de M. Hippolyte Bonnelier.



Hist[illegible] d[illegible] L[illegible]

publiée [illegible] Vienne, 5.

Avant la première réunion des députés, indiquée pour midi au palais Bourbon, MM. Dupin et Persil coururent à Neuilly prévenir le duc de la résolution de la Chambre ; ils ne rencontrèrent que la duchesse, qui leur dit : « Mon mari n'est pas à Neuilly. — Cependant, madame, répondit M. Dupin, il est temps de se décider ; toute incertitude serait funeste. Les ordonnances ont rompu tout pacte avec la branche aînée. Toute réconciliation est devenue impossible entre le peuple et Charles X, et la France entière a toujours eu les plus vives sympathies pour le duc d'Orléans. Mais il faut surtout prendre un parti prompt et décisif, sous peine de voir la révolution de 1830 se perdre dans de vaines théories qui n'auraient d'autre résultat que de mettre l'anarchie dans la France, pour aboutir peut-être à une autre restauration. Le duc d'Orléans seul peut nous sauver de l'anarchie et en même temps de l'invasion, car aucune puissance n'oserait attaquer la France paisible et forte avec un roi franchement constitutionnel, par elle choisi, et dont les intérêts ne seraient jamais séparés de la cause nationale ; et, après tout, la France pourrait et saurait se défendre. » Et en s'éloignant, il adjura la duchesse de presser le retour du prince.

De son côté, M. Thiers voulut aussi tenter une démarche à Neuilly, et il y arriva avec M. Scheffer un peu après le départ de MM. Dupin et Persil. Ce fut encore la duchesse d'Orléans qui reçut les nouveaux négociateurs, en l'absence de son mari. Instruite des motifs de leur venue, elle marqua de plus vives répugnances que la première fois. « Monsieur, dit-elle en se tournant vers M. Scheffer, comment avez-vous pu vous charger d'une semblable mission? Que monsieur l'ait osé, je le conçois, il nous connaît peu ; mais vous qui avez été admis auprès de nous, qui avez pu nous apprécier... Ah! nous ne vous pardonnerons jamais cela. » Comme les deux envoyés paraissaient tout interdits de ce noble langage, survint madame Adélaïde, accompagnée de madame de Montjoie. Madame Adélaïde, qui avait partagé l'éducation virile et libérale de son frère, et grandi à l'école des mêmes infortunes, possédait ce coup d'œil sûr qui mesure rapidement les dangers et les chances d'une grande entreprise. Son premier mot fut : « Qu'on fasse de mon frère un président, un garde national, tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on n'en fasse pas un proscrit. » Mais elle ne demandait pas mieux que d'être rassurée et de se laisser

convaincre que l'élévation de son frère pouvait seule servir de frein aux passions et surtout épargner la république à la France. Elle



ajouta : « Il faut prendre garde, dans l'intérêt de la France et de la liberté, que la France et l'Europe ne croient qu'on a voulu faire une révolution de palais, et qu'on n'attribue à une intrigue du duc d'Orléans la chute de Charles X. » M. Thiers répondit « que tout le monde savait que le duc n'avait point cherché la couronne; mais que, Charles X étant devenu antipathique à la nation, la France devait naturellement tourner les yeux vers le duc d'Orléans, comme vers celui qui donnait, par ses antécédents toujours honorables, le plus de garanties pour la cause de la liberté; — que le seul moyen de mettre à profit le mouvement de juillet, ce serait de faire une révolution de 1688; qu'en conséquence il fallait que le duc d'Orléans, en déclarant qu'il se ralliait à la révolution, se décidât promptement, afin de ne pas donner au parti déchu le temps d'user de ses ressources, qui pouvaient être encore considérables; — qu'enfin l'acceptation du duc d'Orléans allait fixer les destinées de la France et consolider cette révolution faite au nom des lois. » Madame Adélaïde répliqua : « Mon

frère n'est pas ici ; mais si nous pouvons être utiles aux intérêts du pays, la France nous connaît et doit compter sur nous; s'il faut quelqu'un de la famille d'Orléans, je suis prête à me rendre à Paris, j'y deviendrai ce que Dieu voudra, j'y partagerai la destinée des Parisiens. » Alors, M. Thiers écrivit quelques lignes pressantes qu'on promit de remettre au prince, et repartit. La situation était impérieuse. M. de Montesquiou, envoyé au duc, le décide à venir et à monter en voiture, et lui-même le précède à cheval; tout à coup, n'entendant plus le bruit des roues, il se retourne et reste stupéfait à la vue de l'équipage qui regagnait le Rainey de toute la vitesse des chevaux.

Ce n'est pas le courage qui manquait au duc d'Orléans; mais la gratitude et l'ambition se livraient dans son cœur un combat cruel. Il hésitait encore à relever cette couronne, tombée de la tête de Charles X, son parent et son bienfaiteur. Son devoir, a-t-on dit, l'appelait auprès du roi déchu, dont il aurait dû partager l'infortune et l'exil. Sophismes absurdes. — En politique, les affections de famille se taisent devant les intérêts de la patrie. Est-il juste, quand un monarque insensé court de faute en faute à sa ruine,—que le chef d'une branche rivale renonce, par un dévouement mal compris, à un trône qui lui serait revenu par droit de succession? Le duc d'Orléans ne pouvait assurément revendiquer, *de proprio motu*, l'héritage de Charles X; il ne pouvait s'emparer, sans pudeur, des dépouilles des siens; mais rien ne lui faisait une loi de se laisser entraîner dans leur chute, qu'il avait maintes fois essayé d'empêcher par des conseils toujours dédaignés. Sa retenue était digne et louable; un refus trop prolongé eût été une niaiserie, et l'eût compromis gravement sans servir la cause de la branche aînée.

Pendant ce temps, les députés réunis au palais Bourbon, sous la présidence de M. Laffitte, nommaient une commission composée de MM. Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Delessert, Hyde de Neuville, et chargée d'aller au Luxembourg demander la lieutenance du royaume pour le duc d'Orléans. Peu de voix s'élevèrent en faveur de Charles X. Les commissaires retournèrent au palais Bourbon, et le général Sébastiani, organe de cette commission, prit la parole au nom de ses collègues : « Messieurs, dit-il, nous nous sommes rendus au palais du Luxembourg chez M. le grand référendaire, nous y avons

trouvé une réunion de pairs plus nombreuse que nous ne l'avions espéré; ils étaient vingt ou vingt-cinq. M. le duc de Mortemart était présent; là nous avons exposé tout ce qu'a cru devoir faire la réunion des députés. Nous avons insisté sur la nécessité d'aviser promptement à des combinaisons qui, en assurant à la France les garanties sur lesquelles elle a le droit de compter, puissent ramener et raffermir l'ordre, la sécurité et la confiance publiques. Une longue discussion s'est engagée; nous avons rencontré chez messieurs les pairs une affinité d'opinions et de sentiments; chacun a apporté dans la discussion le désir sincère de rétablir l'ordre et le calme. M. le duc de Mortemart s'est surtout fait remarquer par la pureté et la noblesse de ses intentions; il est impossible de se mieux dépouiller de la position personnelle dans laquelle il se trouve, pour entrer dans l'examen des moyens propres à assurer la liberté et la paix. Toutes les combinaisons, toutes les difficultés ont été envisagées; nous avons fait sentir que de toutes les mesures la plus indispensable, la plus urgente, était la réunion des Chambres, mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec le chef que les derniers événements ont placé dans une position si fâcheuse. Nous avons cherché une solution, la réunion des pairs l'a trouvée comme nous dans une invitation adressée à M. le duc d'Orléans de se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Nous espérons que cette mesure aura votre assentiment. »

— *M. le président.* « Je vais mettre la proposition aux voix. La réunion entend-elle déclarer que les députés actuellement rassemblés ne reconnaissent d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix que d'appeler M. le duc d'Orléans au rang de lieutenant général du royaume? »

Les députés, à l'exception de trois, appuient la proposition.

— *M. Vassal.* « Je pense que nous devons en outre demander que les couleurs nationales remplacent le drapeau blanc. »

— *M. de Corcelles.* « Il importe de savoir si le lieutenant général est appelé sans condition, ou si l'on ajoutera un article additionnel à la Charte. »

— *M. Benjamin Constant.* « J'ai voté avec bonheur la proposition que nous venons d'accepter; j'ai la conviction intime que les stipulations demandées par M. de Corcelles sont complétement inutiles. Oui, le prince que vous investissez de la lieutenance générale sera,

comme il l'a toujours été, fidèle à la cause de la liberté : j'en crois Jemmapes et Valmy. Cependant, pour rassurer toutes les consciences, il serait utile, j'en conviens, qu'on indiquât les garanties réclamées par la nation, telles que l'organisation des gardes nationales, les élections municipales et départementales, le jury pour la presse; par là la Chambre fera une chose louable, elle honorera davantage le prince dont elle invoque l'intervention, elle se placera elle-même plus haut dans l'opinion nationale. » MM. Benjamin Constant et Sébastiani sont chargés de rédiger immédiatement la déclaration qui devra être portée à M. le duc d'Orléans. Cette déclaration, dont le président donne lecture, est ainsi conçue : « La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A R. monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver la cocarde tricolore. Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. »

— ***M. Kératry.*** « Il faudrait stipuler le renvoi des troupes étrangères. »

— ***M. de Corcelles.*** « Je demande que le duc d'Orléans soit prié d'accepter les fonctions de lieutenant général pour concourir avec l'assemblée. »

— ***M. Labbey de Pompières.*** « Dites que vous lui confiez l'exercice du pouvoir jusqu'à ce que les Chambres aient fait une constitution. »

— ***M. Bertin de Vaux.*** « C'est au cri de *Vive la Charte!* que la population a combattu et triomphé; la Charte ne saurait être mise en question. »

— ***M. de Laborde.*** « Il y a de graves dangers à embarrasser la déclaration de questions au moins inopportunes. Je désire qu'il y soit seulement ajouté que M. le duc d'Orléans est appelé pour donner à la France les garanties qu'elle réclame. »

— ***M. Lefèvre.*** « Je suis aussi du nombre de ceux qui croient à l'attachement de la France pour la Charte. J'ai l'honneur de proposer l'addition suivante : « Les Chambres, dans leur prochaine session, réviseront, s'il y a lieu, la Charte constitutionnelle. »

— *M. Benjamin Constant.* « Je dois dire qu'en parcourant les rues de Paris, j'ai partout entendu le cri de : *Vive la Charte!* La Charte est universellement voulue; ajoutez seulement : « Les Chambres, dans leur prochaine session, s'occuperont d'instituer les garanties jugées nécessaires. »

Toutes ces propositions sont rejetées.

— *M. le président* pense que la déclaration doit être faite au nom des députés réunis dans la capitale, et que les noms de ceux qui l'auront votée devront y être consignés.

— *M. Salverte.* « Les signatures sont indispensables. »

— *M. Odier.* « Je ne partage pas cette opinion, et je m'appuie sur un antécédent qui date d'avant-hier. La commission municipale, qui est un véritable pouvoir, a été constituée sans acte revêtu de signatures. »

— *M. Bérard.* « Je puis citer un précédent contraire : notre protestation contre les ordonnances du 25 juillet a été revêtue de nos noms. »

M. Benjamin Delessert. « Lorsqu'il s'agit d'un acte d'une aussi haute importance, il est impossible de se passer des signatures; la déclaration n'aura aucun caractère d'authenticité; les signatures sont indispensables. »

— *M. de Lameth.* « Dans l'intérêt de mes collègues, je m'oppose à ce que les signatures soient données. J'ai traversé tous nos orages politiques, et j'ai pu apprécier le danger des signatures : elles ont mille inconvénients sans un seul avantage. »

— *M. de Corcelles.* « C'est précisément parce qu'il peut y avoir du danger que nous demandons à signer. »

La question des signatures est résolue affirmativement.

— *M. Villemain* déclare qu'en descendant dans sa conscience il n'y trouve pas la conviction que le droit de changer une dynastie lui ait été confié par ses commettants.

— *M. le général Sébastiani* fait observer que la question du changement de dynastie est étrangère à l'acte que la réunion vient de voter; que l'intention des commissaires n'a pas été de la soulever; qu'il n'y a point lieu, quant à présent, de la traiter; qu'on ne s'est occupé que des moyens de faire cesser le désordre et le carnage.

Une fois les conclusions du rapport définitivement adoptées, une

députation de douze membres eut mission d'aller porter les vœux de la Chambre au duc d'Orléans[1]. Quand la nouvelle en parvint à Saint-Cloud, Charles X, voyant ses salons déserts, dit avec amertume : « Je gage que demain il y aura presse au lever du duc d'Orléans. » Et à ce moment encore ce monarque persistait dans son inconcevable aveuglement.

Le parti républicain redoublait d'efforts pour faire échouer la candidature du prince. D'un mot, M. Odilon Barrot tua leurs espérances : « Le duc d'Orléans est la meilleure des républiques. »

La députation chargée d'offrir la lieutenance générale au duc se rendit à Neuilly, où, en l'absence du prince, on remit la déclaration



à madame Adélaïde. Revenu du Raincy vers le soir, Louis-Philippe

[1] Aussitôt après la décision des députés, plusieurs proclamations en faveur du duc d'Orléans furent affichées sur les murs de Paris. Voici la première :

30 juillet.

« Braves Parisiens,

« Il faut un heureux dénoûment au drame le plus beau, le plus sublime qui ait jamais été offert à l'admiration de l'univers et de la postérité. Empressons-nous d'unir nos vœux à ceux qui viennent d'être manifestés par les nobles députés de la France présents à Paris; appelons à nous

réunit sa famille dans le parc [1], lut aux flambeaux la déclaration des députés, et n'hésita plus à accepter les fonctions de lieutenant général. Après avoir embrassé sa femme et sa sœur, qui attacha elle-même à sa boutonnière un ruban tricolore, il partit à pied, vêtu en bourgeois, avec MM. de Berthois, Aymès et Houdard, et pénétra dans Paris par la barrière du Roule. Il s'arrêta un moment, dit-on, rue Saint-Florentin, et à onze heures il entra, sans avoir été reconnu, au Palais-Royal, par la maison de la rue Saint-Honoré, n° 216. Là, ses perplexités, ses angoisses recommencèrent; et, l'âme torturée de sinistres pensées, il envoya, d'une part, complimenter Lafayette et prévenir Laffitte de son arrivée; puis, de l'autre, il fit inviter le duc de Mortemart à se rendre immédiatement auprès de lui. M. de Mortemart suivit l'aide de camp du prince, et fut introduit par M. Houdard, dans un petit cabinet tout à fait indépendant des appartements de la famille. Il trouva le duc d'Orléans, à peine vêtu et couché par terre sur un matelas. Son Altesse Royale, accablée de chaleur et de fatigue, était en proie à une exaltation douloureuse. A la vue de M. de Mortemart, le prince prit la parole, et, en termes chaleureux, protesta de son dévouement pour Charles X. « Si vous voyez le roi avant moi, s'écria-t-il, dites qu'ils m'ont amené de force à Paris. Hier au soir, une foule d'hommes ont envahi Neuilly, et m'ont demandé au nom de la réunion des députés; sur la réponse que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait

gouverner un prince qui se montra toujours du côté de la patrie, et dont les enfants furent elevés avec les nôtres; que nos acclamations se repondent d'un bout de la capitale a l'autre en faveur de celui qui, a Jemmapes, defendait le drapeau tricolore, et qui, dans son exil, repoussa toujours avec horreur les secours de l'etranger. Mais, pour garantir à jamais les libertés françaises, présentons a ce prince une constitution qui fixe invariablement nos droits. C'est la France qui doit offrir la Charte, les tyrans seuls veulent l'octroyer.

« Vive le duc d'Orleans ! vive la liberte !

« Alexandre Bost,
« Garde national, 10e légion. »

« Charles X ne peut rentrer dans Paris, il a fait couler le sang du peuple.

« La république nous exposerait a d'affreuses divisions, elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orleans est un prince devoue a la cause de la révolution; le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans a porte au feu les couleurs tricolores, le duc d'Orleans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

« Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue.

« C'est du peuple français qu'il tient la couronne. »

[1] Un monument fut eleve depuis dans le parc de Neuilly, a l'endroit ou se passa cette scène.



Histoire de Louis-Philippe.

être conduite à Paris avec tous ses enfants, et qu'elle resterait leur prisonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans eût reparu. La duchesse, effrayée de sa position, tremblant pour ses enfants, m'a écrit un billet très-pressant, avec prière de revenir le plus tôt possible; cette lettre m'a été apportée par un homme dévoué; je n'ai plus balancé en la recevant et je suis arrivé pour délivrer ma famille; ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée. »

A ce moment, les cris de : *Vive le duc d'Orléans!* retentirent au dehors.

— Vous l'entendez, monseigneur, dit M. de Mortemart, c'est vous que ces cris désignent.

— Non, non, répondit le prince, je me ferai tuer plutôt que d'accepter la couronne! »

Vaine promesse, échappée sans doute à la sincérité de son âme, mais qui témoignait bien plus évidemment du désordre de ses pensées; car il savait qu'il ne dependait plus de lui d'y rester fidèle. Les événements alors étaient plus forts que sa volonté; et sa volonté d'ailleurs ne demandait pas mieux que de se laisser fléchir.

CHAPITRE XVIII.

La députation de la Chambre au Palais-Royal. — Le général Sébastiani et le prince de Talleyrand. — Le duc d'Orléans accepte la lieutenance générale. — Proclamation du prince. — Programme du gouvernement futur. — Opinion de Lafayette sur la Restauration ; sa lettre à Joseph Bonaparte ; proclamation du général. — Paroles de M. de Sémonville au duc d'Orléans. — Le lieutenant général se rend à l'Hôtel-de-Ville ; épisodes de cette visite. — Le général Dubourg ; scène étrange entre lui et le duc d'Orléans ; lettre du général Dubourg au lieutenant général. — Erreur historique. — *Parce que* et *quoique* Bourbon. — Triomphe définitif du parti orléaniste. — Les chefs des républicains au Palais-Royal. — Conversation entre le duc d'Orléans et Lafayette. — Ce qu'on a appelé le *programme de l'Hôtel-de-Ville*. — Mot injurieux de Lafayette sur le lieutenant général. — Visite de la commission municipale au Palais-Royal. — La commission résigne ses fonctions. — Maintien provisoire des ministres choisis par l'Hôtel-de-Ville. — Aspect de Saint-Cloud pendant la révolution. — La famille royale part pour Trianon. — Résignation de Charles X. — Départ pour Rambouillet ; dangers. — Une députation est envoyée à Charles X. — Lettre de ce monarque au duc d'Orléans ; réponse de ce dernier. — Abdication de Charles X et du Dauphin. — Perplexités du duc d'Orléans. — Mesures prises pour forcer Charles X à quitter la France. — Expédition de Rambouillet. — Ouverture des Chambres : discours du lieutenant général. — Arrivée du duc de Chartres et de son régiment au Palais-Royal. — Entrevue de Charles X et des commissaires du gouvernement provisoire. — Départ de la famille royale. — Retour de l'expédition de Rambouillet. — Soulèvement des départements ; souscriptions nationales. — Bienfaisance de la famille d'Orléans. — — Rouget de l'Isle. — Dernières incertitudes du duc d'Orléans.

Le 31, dès huit heures du matin, la députation de la Chambre fut avertie que le duc d'Orléans était prêt à la recevoir. A neuf heures, elle fut admise. Le prince parut. M. Laffitte prit la parole et lut la déclaration de la Chambre en développant les motifs qui faisaient une loi au duc d'accepter les rênes du gouvernement sous le titre provisoire de lieutenant général du royaume. « Donnez-moi, je vous

prie, votre discours, répondit le prince d'une voix émue; ce sera la plus belle pièce de mes archives. » Puis il ajouta, en s'adressant à la députation : « Je suis on ne peut plus touché du haut témoignage d'estime et de confiance que vous venez de m'accorder, tout en déplorant les circonstances douloureuses auxquelles je le dois. » Paroles vagues, qui trahissaient l'indécision du duc, manifestement tyrannisé par la crainte et l'espérance; si bien qu'il finit par annoncer sa résolution de consulter une personne qui n'était point là, avant de se rendre au vœu des députés. Aussitôt il rentra dans son cabinet, où était déjà M. Dupin, et où M. Sébastiani ne tarda pas à être appelé. Celui-ci se rendit secrètement chez M. de Talleyrand, qu'il trouva



occupé à sa toilette. Il lui remit un papier cacheté que le prince parcourut rapidement et restitua en disant : « Qu'il accepte. »

Trois quarts d'heure après, le duc d'Orléans, accompagné de MM. Sébastiani et Dupin, rejoignit les députés impatients, pour leur déclarer qu'il acceptait la lieutenance générale [1]; et la proclamation suivante fut affichée sur tous les murs :

[1] Voici en quels termes le général Sébastiani rendit compte de cette visite à la Chambre.

Réunion des députés présents à Paris.

31 juillet 1830.

« Messieurs, dit-il, la députation, dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue hier soir au Palais-Royal. Son Altesse Royale était absente; nous avons pris la liberté de lui écrire une lettre pour lui transmettre la délibération de votre réunion; M. le duc d'Orléans s'est empressé de se

« Habitants de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir, elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« Une Charte sera désormais une vérité.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

Cette déclaration fut saluée par les acclamations enthousiastes de la Chambre; et séance tenante, sur la proposition du président, MM. Benjamin Constant, Bérard, Villemain et Guizot furent chargés de rédiger l'historique de toutes les mesures adoptées jusqu'alors.

Il était conçu en ces termes :

« Français, la France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau. L'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre. Nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

« Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est

rendre à Paris; il y est arrivé hier soir, à onze heures. La députation en a été instruite ce matin, et s'est réunie de nouveau à neuf heures. Nous avons été admis en présence du duc; les paroles que nous avons recueillies de sa bouche respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère; la ferme intention d'assurer les libertés du pays, et, comme Son Altesse l'a dit elle-même dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette Charte qui ne fut longtemps qu'un mensonge. » M. le général Sebastiani ajoute que M. le duc d'Orléans a declaré qu'il allait s'occuper sans délai des mesures les plus urgentes, et surtout de la convocation des Chambres. »

aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est à leurs yeux le moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle. Il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

« Le rétablissement de la garde nationale avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers;

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations municipale et départementale;

« Le jury pour les délits de la presse;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration;

« L'état des militaires légalement assuré;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques;

« Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.

« Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre. Les Chambres vont se réunir, vous dit-il. Elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Cette proclamation fut signée par quatre-vingt-onze députés. Cependant, l'œuvre de la Chambre avait besoin de l'approbation de l'Hôtel-de-Ville; et comme Lafayette y régnait souverainement, elle ne pouvait être douteuse. Le général savait quelles terreurs réveillait le souvenir de la république; puis, ce qui arrivait n'était que l'accomplissement de ses justes prévisions, et, à moins de se faire taxer d'inconséquence, il ne pouvait rationnellement démentir ses sentiments d'autrefois. Car il n'avait pas été des derniers à juger, d'après la marche des événements, que la France serait témoin d'une

prochaine révolution. C'était là le texte intarissable de ses conversations, et avec cette expérience des choses, avec cette rectitude d'esprit qu'on lui connaissait, il précisait les symptômes et le dénoûment de cette grande catastrophe.

« Mon jeune ami, disait-il un soir à M. Appert, qui avait trouvé chez le général un asile contre les persécutions de la Restauration, vous êtes plus heureux que moi, vous verrez le triomphe de la liberté, car il est impossible qu'il n'arrive pas enfin, malgré toutes les entraves qu'on lui oppose. Les Bourbons retourneront encore dans l'exil mendier un refuge et du pain à l'étranger; cette fois, voyez-vous, on ne commettra pas de crimes, mais on les chassera certainement; le drapeau national reviendra, et vous le verrez, vous; moi, je ne serai plus.

— Mais, général, répondit M. Appert, le duc d'Orléans, qui paraît franchement libéral, dont l'appui vient au secours de tout ce qui souffre pour la cause populaire, qui accorde des encouragements aux publications utiles, aux arts, aux sciences; dont l'accueil est plein d'empressement pour tous les membres de l'opposition, qui place ses fils dans les colléges, dont la vie à l'étranger pendant l'émigration a toujours été honorable, ne pourrait-il donc pas, dans le cas d'une révolution, devenir roi de France?

—Mon cher Appert, répliqua Lafayette, ce que vous dites est très-vrai; moi-même j'estime beaucoup le duc d'Orléans, je le crois sincère dans les sentiments patriotiques qu'il exprime; ses enfants sont très-intéressants, sa femme est la personne la plus respectable; mais, en révolution, on ne peut répondre de rien. Cependant, ce prince aurait bien des chances en sa faveur, et pour mon compte, si j'étais consulté sur un choix en pareille occasion, certainement il aurait ma voix. »

Cette conversation avait lieu en 1823, et sept ans après, le général Lafayette, pressenti sur l'accueil qu'il réservait au duc d'Orléans, manifestait les mêmes sentiments à son égard, en approuvant le choix qu'on avait fait de ce prince comme lieutenant général[1]. Il se plut à

[1] Lafayette fit lui-même placarder cette proclamation sur les murs :

Aux citoyens de Paris

« La réunion des députés, actuellement à Paris, vient de communiquer au général en chef la résolution qui, dans l'urgence des circonstances, a nommé M. le duc d'Orléans lieutenant général

répéter que, sans beaucoup le connaître personnellement, il estimait son caractère et la simplicité de ses mœurs; et, toujours conséquent avec lui-même, il fut loin de se repentir des événements de l'Hôtel-de-Ville, si l'on en juge par ces quelques lignes qu'il adressait à Joseph Bonaparte le 26 novembre suivant :

« Je connaissais à peine le duc d'Orléans, disait-il. De vives inimitiés avaient existé entre son père et moi. Quelques rapports de parenté et de bons procédés ne m'avaient pas même conduit jusqu'à l'entrée du Palais-Royal, et néanmoins je savais, comme tout le monde, qu'il y avait dans cette famille des vertus domestiques, des goûts simples, peu d'ambition, et un sentiment français auquel l'empereur lui-même avait rendu justice. Je me rappelai le jeune républicain de 89, le soldat de Valmy et de Jemmapes, le professeur de Suisse et le voyageur aux États-Unis. Il s'appelait Bourbon, et c'est un nom fâcheux; mais le nom même était plus que le vôtre, plus que celui de république, une garantie contre la guerre. Il n'empêchait point de constater, d'exercer le principe de la souveraineté du peuple, de mettre des armes aux mains de trois millions de citoyens nommant leurs officiers, de rendre complète la liberté de la presse, et d'avoir des institutions populaires. Il m'a donc paru utile, dans les

du royaume. Dans trois jours, la Chambre sera en séances régulières, conformément aux mandats de ses commettants, pour s'occuper de ses devoirs patriotiques, rendus plus importants et plus étendus encore par le glorieux événement qui vient de faire rentrer le peuple français dans la plénitude de ses imprescriptibles droits. Honneur à la population parisienne !

« C'est alors que les représentants des colléges électoraux, honorés de l'assentiment de la France entière, sauront assurer à la patrie, préalablement aux considérations et aux formes secondaires de gouvernement, toutes les garanties de liberté, d'égalité et d'ordre public que réclament la nature souveraine de nos droits et la ferme volonté du peuple français.

« Déjà sous le gouvernement d'un jour et d'influences étrangères, qui vient de cesser grâce à l'héroïque, rapide et populaire effort d'une juste résistance à l'agression contre-révolutionnaire, il était reconnu que dans la session actuelle les demandes du rétablissement d'administrations électives, communales et départementales, la formation des gardes nationales de France sur les bases de la loi de 91, l'extension de l'application du jury, les questions relatives à la loi électorale, la liberté de l'enseignement, la responsabilité des agents du pouvoir et le mode nécessaire pour réaliser cette responsabilité, devaient être des objets de discussions législatives préalables à tout vote de subsides ; à combien plus forte raison ces garanties et toutes celles que la liberté et l'égalité peuvent réclamer, doivent elles précéder la concession des pouvoirs définitifs, que la France jugerait à propos de conférer ! En attendant, elle sait que le lieutenant général du royaume, appelé par la Chambre, fut un des jeunes patriotes de 89, un des premiers généraux qui firent triompher le drapeau tricolore. *Liberté, égalité, ordre public*, fut toujours ma devise. Je lui serai fidèle.

« LAFAYETTE. »

circonstances où nous étions, pour la paix du dedans et du dehors, que les diverses nuances d'opinions politiques, à l'exception du parti de Charles X, se réunissent sur cette combinaison.

« Mon adhésion n'a pu être l'effet d'aucune prévention ou affection antérieure.

« Je dois dire aujourd'hui qu'après quatre mois d'intime connaissance, des sentiments de confiance, d'amitié et de cause commune, sont venus se joindre à mes considérations primitives. Quant à l'assentiment général, ce ne sont pas seulement les Chambres et la population de Paris, quatre-vingt mille gardes nationaux et trois cent mille spectateurs au Champ-de-Mars, ce sont toutes les députations des villes et villages de France que mes fonctions me mettent à portée de recevoir en détail; en un mot, un faisceau d'adhésions non provoquées et indubitables, qui nous confirment de plus en plus que ce que nous avons fait est conforme à la volonté actuelle de la très-grande majorité du peuple français, »

La visite du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville l'engageait tout à fait dans la révolution, en le compromettant vis-à-vis de la race déchue; c'était un acte de haute signification, une consécration solennelle du principe en vertu duquel il allait recevoir la couronne. « Dix jours avant, M. de Sémonville, se promenant après le dîner, dans le parc de Neuilly, avec le duc d'Orléans, profita d'un moment — où M. Pozzo di Borgo ambassadeur de Russie s'éloignait — pour dire au prince :

« Monseigneur, avez-vous des chevaux?

— Sans doute; pourquoi la question?

— Des chevaux de main, je n'en doute pas; mais des chevaux de poste?

— Que voulez-vous que j'en fasse?

— Ah! c'est que d'ici à peu de jours vous en aurez besoin.

— Vous croyez? demanda le prince avec une expression singulière.

— Oui. Vous aurez à faire un de ces trois voyages : Saint-Cloud, Paris ou Londres.

— Ah! bah! Sémonville; *il* vient d'envoyer les lettres closes... Il n'y a rien à craindre... Venez mercredi faire votre visite de digestion, vous verrez qu'il n'y aura rien. »

« Le mercredi indiqué, M. de Sémonville ne put faire la visite, parce que c'était le 28 juillet. Mais le samedi suivant, le duc d'Orléans



Histoire de Louis-Philippe. — publié rue et terrasse Vivienne, 5.

montait à cheval et faisait le voyage de l'Hôtel-de-Ville. H. BONNELLIER. »

Dès que tout fut prêt à l'Hôtel-de-Ville pour la réception du lieutenant général, les députés vinrent chercher le prince au Palais-Royal. Bientôt il parut habillé en général de la garde nationale, avec le grand cordon rouge de la Légion d'honneur. Cependant, Son Altesse Royale hésitait à sortir : madame Adélaïde et les ducs de Chartres et de Nemours étaient en proie à une vive émotion, lorsque des nouvelles d'une extrême gravité vainquirent les irrésolutions du lieutenant général. « Allons, messieurs, partons! » dit-il; puis, descendant par le grand escalier, il monta à cheval et se mit en route avec les députés. A leur sortie du Palais-Royal, la foule applaudit avec enthousiasme. Le duc d'Orléans précédait M. Laffitte, qu'on transportait dans une chaise à bras. Le cortége s'avançait lentement, et de temps à autre le duc s'arrêtait pour parler à M. Laffitte, ce qui excitait les acclamations universelles. « Cela va bien, dit M. Laffitte. — Mais oui, répondit le prince, cela ne va pas mal. » Le long de la route et surtout sur la place de Grève, des cris sinistres se mêlèrent aux cris de joie. Quelques forcenés, dit-on, devaient tuer le duc d'Orléans et le jeter à l'eau. Dieu ne permit pas que cet épouvantable forfait s'accomplît. Toutefois, le prince conservait, en apparence, une attitude calme et continuait sa marche à travers les barricades. A son apparition sur la place, le tambour battit aux champs. Lafayette et la commission municipale s'empressèrent d'aller au-devant de l'illustre visiteur, le reçurent à la descente de cheval sur le perron de l'hôtel, et le conduisirent dans la grande salle de Henri IV. La foule y était immense et agitée de sentiments divers. On était impatient de savoir quel accueil Lafayette réservait au duc. Tous les yeux étaient fixés sur ces deux personnages. Il se fit un silence solennel quand M. Viennet prit l'adresse de la Chambre des mains de M. Laffitte pour en donner lecture. A ces mots : « Le jury pour les délits de presse, » Louis-Philippe murmura à l'oreille de Lafayette : « Il n'y aura plus de délits de presse; » puis il confirma les promesses contenues dans la déclaration en ajoutant : « Je déplore comme Français le mal fait à mon pays et le sang versé; je serai heureux de contribuer au bonheur de la nation. » A ce moment, le général Dubourg, s'avançant devant le duc d'Orléans, s'écria d'un ton brutal :

« Vous venez de prendre des engagements, faites en sorte de les tenir ; car, si vous les oubliiez, le peuple qui est là, sur la Grève, saurait bien vous les rappeler.

— Monsieur, répondit le duc, saisi de colère et d'indignation à



cette rude apostrophe, vous ne me connaissez pas... Je suis un honnête homme ; quand il s'agit de mon devoir, je ne me laisse ni gagner par la prière ni intimider par la menace... »

Et, se retournant vers Lafayette, il ajouta : « Lafayette, vous l'avez entendu... Si je ne respectais pas les lois, je ferais punir cet homme-là à l'instant. C'est une indignité !... [1] »

[1] Le général Dubourg ne tarda pas à reconnaître noblement ses torts, ainsi que le prouve la lettre suivante :

A son Altesse Royale le lieutenant général du royaume.

Paris, le 3 août 1830.

« Altesse Royale,

« Prévoyant que l'on chercherait à se servir de mon nom pour exciter, sinon des troubles, du moins des inquiétudes sérieuses, j'envoyai dimanche le commandant Guibert, pour savoir quand Votre Altesse Royale voudrait me recevoir. Il ne put parvenir jusqu'à vous. Voici à peu près ce que j'aurais eu l'honneur de dire à Votre Altesse Royale.

« Monseigneur, le peuple en armes m'avait spontanément déféré une autorité que je viens de

Alors, M. Hippolyte Bonnellier, secrétaire de la commission municipale, s'élança au-devant de la poitrine du duc et lui dit d'une voix vibrante d'émotion : « N'ayez crainte, nous sommes là pour vous défendre! Ce n'est pas un prince tel que vous qui manquera à sa parole! » Lafayette entraîna le prince vers la fenêtre, lui mit en main un drapeau tricolore et l'embrassa aux acclamations joyeuses de tout le peuple. Ainsi l'alliance de l'Hôtel-de-Ville et du lieutenant général terminait la révolution. Le duc reprit le chemin du Palais-Royal. Son retour fut une véritable marche triomphale, et comme il allait descendre de cheval, il fut enlevé par la foule et porté jusque dans son palais. Il manquait quelque chose au bonheur du prince; sa famille n'était pas là pour le partager; mais cette douce satisfaction lui fut donnée; car, à neuf heures du soir, une de ces voitures publiques qu'on appelle *Carolines* ramena de Neuilly madame Adélaïde, la future reine des Français et ses enfants.

Une fois le gouvernement de la bourgeoisie constitué, il fallut songer à l'affermir. Le courage, le patriotisme, les vertus de Louis-Philippe ne suffisaient pas pour changer les sentiments des partisans de la dynastie déchue et vaincre les antipathies des républicains pour

déposer entre les mains du général en chef Lafayette, renonciation que j'ai faite très-certainement à contre-cœur, mais uniquement par patriotisme, et parce que je m'apercevais que ma popularité subite faisait ombrage. C'est parce que les citoyens m'avaient vu au premier rang là où était le danger, qu'ils m'apportèrent les insignes du commandement, et me prièrent avec instance de m'en revêtir; on ne saurait nier que j'ai contribué à délivrer la patrie d'un pouvoir devenu odieux, infâme même.

« Aujourd'hui, je viens me soumettre à l'autorité du lieutenant général du royaume. Loin d'être anarchiste, je souhaite ardemment le bonheur de la France sous un régime légal et constitutionnel, et Votre Altesse Royale est digne de commander à un peuple libre. Je regrette que Votre Altesse Royale se soit méprise sur le sens des paroles que j'ai eu l'honneur de lui adresser à l'hôtel de ville. Je croyais, et telle était mon intention, lui exprimer respect et confiance.

« Je désire servir mon pays et le gouvernement; la meilleure preuve que je puisse donner de mes bons sentiments, c'est de demander au lieutenant général du royaume un emploi civil ou militaire qui ne soit pas au-dessous de ma réputation et de celle surtout que j'ai acquise dans ces derniers jours de gloire. Ma parole est sacrée, et mes sentiments d'honneur sont bien connus : je suis le premier officier qui ait refusé de servir sous Bourmont. En 1815, je donnai ma démission de commandant du Pas-de-Calais pour ne pas servir sous les ordres de ce traître : je ne sache pas que cet exemple ait trouvé beaucoup d'imitateurs.

« Ce serait avec un véritable chagrin, monseigneur, que je verrais les jaloux et les envieux ternir aux yeux de Votre Altesse Royale, la pureté et la loyauté de mon caractère.

« J'offre à monseigneur le lieutenant général du royaume les expressions de tout mon respect.

« Tels sont les sentiments qu'aurait exprimés à Votre Altesse Royale, son très-humble et très-obéissant serviteur,

« DUBOURG. »

la race des Bourbons. C'est alors que, dans un excès de zèle ou d'ignorance, on afficha des proclamations avec ces paroles menteuses : « Le duc d'Orléans n'est pas un Bourbon, c'est un Valois[1]. » On ne peut se le dissimuler, malgré l'illustration de son origine, la maison de Bourbon ne devait réveiller, parmi le peuple, que des souvenirs de servitude et de souffrances. Depuis Louis XIV, symbole éternel du despotisme et de l'orgueil, jusqu'à Charles X, d'autant plus coupable que les cruelles leçons du malheur ne lui avaient pas manqué, la branche aînée a fait peser son joug de fer sur la nation. Cette haine, qu'inspirait le nom de Bourbon, était donc toute naturelle, et s'il y avait injustice à l'étendre sur une famille, innocente des fautes et des erreurs de la dynastie vaincue, du moins cette réprobation exagérée s'explique-t-elle dans un temps d'effervescence où l'on n'avait pas le loisir de raisonner ses sentiments. Et puis, pourquoi le peuple n'aurait-il pas ses préjugés aussi bien que les classes supérieures? Les révolutions ne se font pas pour offrir l'héritage des rois a leurs successeurs légitimes; elles renversent les dynasties pour détruire le principe de la lutte et recréer le gouvernement sur des bases nouvelles. Il est donc certain que la qualité de Bourbon ne fut pas le meilleur des titres du lieutenant général à la sympathie d'une portion du pays. Les uns l'acceptèrent *quoique Bourbon;* les autres, ne voyant dans cette nécessité que le triomphe de l'idée de 1688, choisirent le prince *parce qu'il était Bourbon.* Ces derniers, sans contredit, furent les plus sages et les plus prudents; car ils prévoyaient bien que les difficultés, pour consolider le trône futur, viendraient plutôt du dehors que du dedans, si l'on ne

[1] Voici cette proclamation, ou la verite de l'histoire est si bien respectée :

« Citoyens,

« Louis-Philippe d'Orléans, proclamé par la nation lieutenant général du royaume, n appartient pas a la famille des Capets, a laquelle appartenait le parjure, mais bien a celle des Valois, qui ont longtemps regne sur la France.

« Deux gouvernements sont admissibles, celui de la republique, auquel il a été reconnu que la France ne pouvait être soumise, et celui d une monarchie, a laquelle on imposerait la charte constitutionnelle avec des modifications en faveur de la liberte.

« Philippe d'Orleans a combattu a Jemmapes sous la bannière tricolore qu'il s'empresse d'adopter aujourd'hui. Confiant en la dignite du peuple français, il est resté dans son sein ; son administration interieure, son caractere et ses precieux antecedents l'appellent a gouverner constitutionnellement notre belle patrie. Lui seul peut prevenir la guerre civile; lui seul donnera les garanties necessaires au commerce et au monde entier.

« Plus de Capets! Vive Louis-Philippe d'Orleans! vive la Charte! vive la liberte! »

donnait pas à la France un souverain qui pût, par sa naissance, aller de pair avec tous les souverains de l'Europe. Les amis du duc d'Orléans, frappés de cette considération, eurent à cœur de démentir hautement les faussetés absurdes de la première proclamation, en adressant au peuple cette déclaration pleine de franchise : « Louis-Philippe d'Orléans, nommé lieutenant général de France, est un Bourbon ; il est de la branche cadette, et l'on ose publier qu'il est un Valois ! Il est Capet et Bourbon ! » A ce moment, d'ailleurs, c'en était fait des folles illusions des républicains, dont on arrachait partout les manifestes placardés sur les murs. Les orléanistes désormais étaient maîtres de la position ; et le lieutenant général, ayant enfin le sentiment de sa force, ne se donna pas la peine de le dissimuler dans une entrevue qu'il eut, le même soir, avec plusieurs démocrates des plus hardis, des plus ardents et des plus fous, conduits au Palais-Royal par M. Thiers, on ne sait trop dans quel but.

« Les visiteurs, raconte M. Louis Blanc, étaient MM. Boinvilliers, Godefroi Cavaignac, Guinard, Bastide, Thomas et Chevallon. M. Thiers leur servait d'introducteur. Ils attendirent assez longtemps dans la grande salle située entre les deux cours du Palais-Royal, et déjà leur impatience éclatait en menaces, lorsque le lieutenant général entra d'un air gracieux et le sourire sur les lèvres. La scène se passait aux flambeaux. Le duc exprima poliment à ces messieurs le plaisir qu'il éprouvait à les recevoir, mais son regard semblait les interroger sur le motif de leur visite. Ils furent étonnés, et M. Boinvilliers, prenant la parole, désigna celui qui était venu, au nom du lieutenant général lui-même, les inviter à une semblable démarche. M. Thiers parut légèrement embarrassé, et le duc répondit d'une manière équivoque. Ces puérilités servirent de prélude à une conversation grave.

« — Demain, dit M. Boinvilliers au prince, demain vous serez roi.

« A ces mots, le duc d'Orléans fit presque un geste d'incrédulité. Il dit qu'il n'avait pas aspiré à la couronne, et qu'il ne la désirait pas, quoique beaucoup de gens le pressassent avec ardeur de l'accepter.

« — Mais enfin, continua M. Boinvilliers, en supposant que vous deveniez roi, quelle est votre opinion sur les traités de 1815 ? Ce n'est

pas une révolution *libérale*, prenez-y garde, que celle qui s'est faite dans la rue, c'est une révolution *nationale*. La vue du drapeau tricolore, voilà ce qui a soulevé le peuple, et il serait certainement plus facile de pousser Paris vers le Rhin que sur Saint-Cloud.

« Le duc répondit qu'il n'était point partisan des traités de 1815; mais qu'il importait de garder beaucoup de mesure vis-à-vis des puissances étrangères, qu'il y avait des sentiments qu'il ne fallait pas exprimer tout haut.

« La seconde question que M. Boinvilliers lui adressa était relative à la pairie.

« — La pairie, disait M. Boinvilliers, n'a plus de racines dans la société. Le code, en morcelant les héritages, a étouffé l'aristocratie dans son germe, et le principe de l'hérédité nobiliaire a aujourd'hui fait son temps.

« Le duc prit la défense de l'hérédité de la pairie, mais avec mollesse. Il la considérait comme formant la base d'un bon système de garanties politiques. — Du reste, ajouta-t-il, c'est une question à examiner, et si la pairie héréditaire ne peut exister, ce n'est pas moi qui l'édifierai à mes frais.

« Le duc parla ensuite des cours royales et de la nécessité d'en respecter l'organisation, tout en rappelant des procès qu'il avait perdus; il s'éleva contre la république avec beaucoup de fermeté; il avoua qu'il avait été républicain, mais il condamnait ce système, surtout dans son application à la France.

« — Monsieur, lui dit alors M. Bastide avec une douceur presque ironique, dans l'intérêt même de la couronne, vous devriez convoquer les assemblées primaires.

« Le prince retira sa main qu'il appuyait négligemment sur le bras de M. Bastide, fit deux pas en arrière, changea de visage, et, s'emparant de la parole avec vivacité, il s'étendit sur la révolution, sur ses excès, sur tant de pages funestes à mettre à côté de quelques pages glorieuses; et il montrait du doigt deux tableaux représentant la bataille de Jemmapes et celle de Valmy. Il continuait et attaquait en termes fort clairs le système suivi par la Convention, lorsque, attachant sur lui un regard dur et fixe qui déjouait le sien, M. Godefroy Cavaignac s'écria rudement : — Monsieur, vous oubliez donc que mon père était de la Convention? — Le mien aussi, monsieur,

répliqua le duc d'Orléans, et je n'ai jamais connu d'homme plus respectable.

« Les assistants étaient attentifs à ce débat entre deux fils de régicides. Le duc d'Orléans se plaignit des calomnies répandues contre sa famille; et comme M. Boinvilliers avait manifesté la crainte de voir les carlistes et le clergé encombrer les avenues d'un trône nouveau : — Oh! pour ceux-là, s'écria le duc énergiquement, ils ont porté de trop rudes coups à ma maison; une barrière éternelle nous sépare.

« Puis, s'enivrant de sa propre parole et oubliant tout à fait son entrevue avec M. de Mortemart, il parla d'une rivalité, rivalité longue et terrible. — Vous savez ce que sont les haines de famille? Eh bien! celle qui divise la branche aînée et la branche cadette des Bourbons ne date pas d'hier; elle remonte à Philippe, frère de Louis XIV, etc., etc.

« Au moment où les républicains allaient sortir, le duc d'Orléans leur dit d'une voix caressante : — Vous reviendrez à moi, vous verrez!

« Et le mot *jamais* ayant retenti à son oreille : « Il ne faut jamais prononcer ce mot, » ajouta-t-il en rappelant un aphorisme vulgaire, et comme un homme qui croit peu aux convictions intraitables.

En se retirant, l'un d'eux s'écria : « La royauté n'en a pas pour trois ans! » Comme M. Thiers descendait le Palais-Royal avec les six jeunes gens, il leur dit après un long silence : « Eh bien, que vous en semble? que pensez-vous du prince?

— C'est un *bonhomme*, dit M. Bastide.

— C'est un 221, ajouta M. Thomas.

— Il n'est pas franc! reprit Cavaignac. Et ils se séparèrent. »

La journée du 31, dernier mot de la révolution, ferma la porte à toutes les espérances des partis, à toutes les utopies, parmi lesquelles il faut placer ce fameux programme de l'Hôtel-de-Ville, objet de tant de controverses, et qui ne put être violé, par la raison qu'il n'y en eut pas de soumis à l'acceptation du lieutenant général.

Fut-ce une faute? ou bien comprit-on l'impossibilité de l'imposer? Ce n'est point à nous à résoudre la question; nous racontons les faits, là se borne notre rôle. Ainsi donc, ce programme supposé se résume en une conversation qui eut lieu au Palais-Royal, et non à l'Hôtel-de-Ville. Cette conversation, Lafayette l'a rapportée dans

une lettre adressée plus tard à ses commettants; laissons-le parler lui-même :

« Après la visite du nouveau lieutenant général, accompagné des députés, à l'Hôtel-de-Ville, je crus trouver, dans l'autorité et la confiance populaire dont j'étais investi, le droit et le devoir d'aller m'expliquer franchement, au nom de ce même peuple, avec le roi projeté.

« Vous savez, lui dis-je, que je suis républicain, et que je regarde la constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le duc d'Orléans ; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être pas de votre avis; mais croyez-vous, dans la situation de la France, et d'après l'opinion générale, qu'il nous convienne de l'adopter? — Non, lui dis-je, ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines, tout à fait républicaines! —C'est bien ainsi que je l'entends, » repartit le prince. Si, pour flatter la dernière chimère d'un vieillard, Louis-Philippe parut tomber d'accord avec lui, il ne s'ensuit pas que des généralités vagues et banales, jetées dans une conversation sans caractère officiel, aient pu constituer un contrat sérieux, un programme solennellement accepté par le duc d'Orléans. Lafayette s'excusa, dit-on, de son excès de



confiance, en disant à Armand Carrel : « Que voulez-vous, mon ami! à cette époque, je le croyais bon et bête. » Ceci est une injure

gratuite, échappée, dans un moment de dépit, à un homme qui fut toujours un citoyen vertueux, mais un niais en politique; injure qu'il faudrait considérer comme l'aveu naïf de son infériorité, s'il ne valait mieux en laver sa mémoire; car il n'était pas animé des mêmes sentiments, quand, le 6 octobre 1831, il s'écriait à la tribune : « Je suis loin de dire que ce qui s'est passé ait été le produit de la force. La nécessité de réunir les esprits, une foule de circonstances dont il est plus commode de juger après les événements, les assurances que le peuple vainqueur avait le droit et le devoir de demander, et qu'il reçut franchement, tous ces motifs nous rallièrent tous autour de l'ordre de choses qui est adopté.

« Et je dois ajouter que, de toutes les parties de la France, personne plus que moi n'a été à portée d'en juger ; il nous arriva les témoignages les plus unanimes et les plus satisfaisants d'adhésion complète à ce que nous avions fait, au trône que nous avions élevé, au monarque que nous avions choisi. Cette adhésion fut une véritable sanction de l'opinion de la presque totalité de la France. »

Au reste, la vérité sur le soi-disant programme de l'Hôtel-de-Ville est bien connue aujourd'hui, et nul doute ne peut s'élever à cet égard, quand on lit l'excellent ouvrage[1] de M. H. Bonnellier.

« M. de Lafayette, de concert avec la commission, dit-il, décida que l'on rendrait, ce jour même (1er août), au duc d'Orléans, la visite qu'il avait faite à l'Hôtel-de-Ville. La commission municipale jugea convenable de rédiger, pour le lire au prince, sous forme d'adresse, un exposé de principes qui établît à peu près sous quelle tacite condition le premier pouvoir populaire, héritier de la victoire du peuple, se démettait en faveur du lieutenant général du royaume. Cette intention relevait évidemment le caractère de la commission municipale et parait son adhésion à la lieutenance générale d'un sentiment d'abnégation personnelle et de générosité. Cette intention ne fut point exécutée. Un de mes collègues rédigea une adresse toute de félicitations. M. Mauguin pensa que cette formule ne servirait pas à rehausser la taille de la commission; il la supprima, et il fut décidé que l'on se présenterait purement et simplement devant le prince.

[1] *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville.*

« Seul des secrétaires j'accompagnai la commission municipale et M. de Lafayette.

« Le duc d'Orléans nous reçut dans le salon dont il fit depuis une salle du trône; la duchesse, ses filles, ses jeunes enfants et madame Adélaïde étaient groupés à quelques pas derrière le prince; plus loin deux aides de camp. Les portes furent fermées sur nous.

« M. de Lafayette présenta la commission, qui semblait s'être donné pour président M. le général Lobau.

« Le prince, dans le peu de mots qu'il adressa, fut certainement plus expansif que ne l'avait été l'adresse de la Chambre, car il présenta ses idées générales sur le gouvernement en de tels termes, que M. de Lafayette, ravi, s'écria en passant avec affection et familiarité son bras autour de la taille du duc : — Une telle monarchie est la meilleure des républiques!

« Certes, cette conférence ne pouvait offrir à l'observation l'aspect de deux grands pouvoirs dont l'un abdiquait aux mains de l'autre. Le duc d'Orléans fut convenable, affectueux; il remercia en bons termes la commission municipale pour ses services et son devouement patriotique... »

Dans tout cela, on ne trouve pas davantage la moindre trace de programme. Il n'existait en réalité que dans l'esprit de Lafayette.

Quoique debout encore, la commission avait hâte de se dissoudre. Le 1er août, elle écrivit au lieutenant général :

« Hôtel de ville.

« Monseigneur, les membres de la commission municipale de Paris ont l'honneur d'exposer à Votre Altesse Royale que, les circonstances graves qui avaient nécessité la création de ce pouvoir temporaire n'existant plus depuis votre avénement à la lieutenance générale du royaume, ils attendent les instructions de Votre Altesse pour remettre entre les mains qu'elle voudra bien désigner les fonctions qui leur ont été confiées.

« Nous sommes avec respect, etc.

« *Signé*, DE SCHONEN, LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU. »

Le duc d'Orléans répondit :

« Messieurs, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que,

les circonstances graves qui avaient nécessité la création du pouvoir temporaire dont vous avez été investis n'existant plus, vous attendez mes instructions pour résigner les fonctions qui vous ont été confiées. En vous remerciant du patriotisme et du zèle avec lesquels vous avez exercé de si difficiles et de si honorables fonctions, je verrais un grand avantage à ce que vous consentissiez à conserver provisoirement celles de ces fonctions qui se rapportent à l'état intérieur, à la sûreté et aux intérêts municipaux de la ville de Paris. Je vous prie donc de continuer à vous en occuper, en renvoyant les autres aux différents départements ministériels qu'elles concernent.

« LOUIS-PHILIPPE. »

En ménageant ainsi les susceptibilités de la commission municipale, le lieutenant général faisait preuve d'habileté. Dans la position difficile où il se trouvait, il ne devait rien brusquer. Il était prudent de laisser encore au pouvoir de l'Hôtel-de-Ville la responsabilité de certains actes ; en sorte qu'il ratifia simplement par ordonnance du même jour la nomination des commissaires provisoires. M. Bignon conserva l'instruction publique, le baron Louis les finances, M. Guizot l'intérieur ; le général Gérard fut maintenu au département de la guerre ; M. Dupont (de l'Eure) à celui de la justice ; le général Lafayette garda le commandement des gardes nationales du royaume ; M. de Laborde la préfecture de la Seine ; M. Girod (de l'Ain) la préfecture de police ; le maréchal Mortier, duc de Trévise, fut remplacé, le 3 août, au ministère des affaires étrangères, par le vieux maréchal Jourdan, dont le choix n'avait rien d'inquiétant pour la paix de l'Europe. Enfin, M. le baron Tupinier fut appelé au département de la marine.

En même temps que l'ordre et l'unité reparaissaient dans l'administration, le calme se rétablissait dans Paris, les magasins se rouvraient et les affaires reprenaient leur cours.

Que faisait-on à Saint-Cloud pendant que ces grands événements se succédaient dans la capitale? Charles X jouait au wisth, dans la soirée du 29, alors que le sang coulait, alors que, dans une partie suprême et terrible, il perdait, par son aveugle entêtement, le plus magnifique enjeu de l'univers, cette couronne qu'une révolution avait arrachée déjà du front de Louis XVI, et que Louis XVIII avait

reprise au bout des baïonnettes étrangères. La famille royale quitta Saint-Cloud dans la nuit du 30 au 31, et arriva silencieuse et morne à Trianon, à quatre heures un quart du matin. On espérait y séjourner quelque temps; il n'en fut rien. Le dauphin, resté en arrière, rejoignit le roi vers midi, après avoir tenté un dernier effort pour entraîner les troupes sur Paris. Quoique peu satisfait au fond, il n'en conserva pas moins, durant tout le voyage, un air riant qui contrastait avec la tristesse de la famille. Son stoïcisme passait la résignation et tenait de l'hébétement, à tel point que dans un de ses accès de bonne humeur incompréhensible, il dit à son premier menin : « Sais-tu, Guiche, ce que je regrette le plus en France? C'est mon équipage de chasse; il était si beau! »

Madame la dauphine et madame la duchesse de Berry furent loin d'imiter une pareille insouciance. Quant à Charles X, il commençait à comprendre toute l'étendue de sa chute et en supportait le choc avec cette dignité orgueilleuse, distinctive de sa race. La famille royale, trop près de Paris à Trianon, se dirigea sur la résidence de Rambouillet, où elle fut mal accueillie. Par un ressouvenir de sa grandeur, Charles X se plaignit de ce que son escorte se permît d'y chasser pour se procurer des vivres : « C'est me manquer ouvertement, dit-il; il ne me sera plus possible de courir ce parc de longtemps si on le dévaste aujourd'hui. Qu'on ménage un peu le gibier. » Étrange aveuglement! Paroles futiles et insensées qui se perdaient dans l'orage de l'insurrection! Le roi avait cru trouver une retraite plus sûre à Rambouillet. Mais la colère du peuple l'y poursuivit avec acharnement, et le bruit courut même que les paysans voulaient attenter à sa vie. La situation était critique, non-seulement pour la famille royale, dont le massacre eût ébranlé la paix européenne et souillé la révolution, mais encore pour la lieutenance générale, qui devait rester populaire pour accomplir son œuvre de réorganisation. Dans l'imminence du danger, il parut urgent de décider Charles X à reconnaître la lieutenance générale, et d'obtenir son abdication ainsi que celle du dauphin. A cet effet, le duc d'Orléans envoya chercher M. de Mortemart pour lui communiquer ses inquiétudes sur le sort de la famille des Bourbons. « Les nouvelles reçues de Rambouillet, lui dit-il, font craindre que l'insurrection ne gagne du terrain autour de la résidence du roi; on

doit prendre des mesures de sécurité pour sa personne; ce serait crime irrémissible si une main téméraire se fût portée sur le roi; il faut donc protéger sa sûreté, et le moyen le plus sûr serait de désigner des commissaires avec la mission d'entourer sa personne et de négocier sur les bases de nouvelles concessions. Ne voyez-vous pas vous-même la tournure que prennent les affaires, l'agitation de Paris, l'irritation des masses? est-il prudent que Charles X reste au milieu de ce peuple irrité? » Le duc de Mortemart partagea les idées du prince; et il fut résolu qu'une première députation irait trouver Charles X, pour lui proposer une transaction nécessaire.

M. de Coigny, le maréchal Maison, M. Odilon Barrot et M. de Schonen acceptèrent cette mission délicate. Vers les deux heures, ils arrivèrent à Rambouillet; mais le roi ne voulut recevoir que le duc de Coigny, comme le représentant de M. de Mortemart, son ministre. M. de Coigny, homme de cœur et de tact, réussit à vaincre la résistance de Charles X, qui finit par consentir à tout ce que l'on désirait de lui, et rédigea d'abord l'ordonnance suivante, immédiatement expédiée au duc d'Orléans :

« Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une autre partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du royaume.

« Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

« Si on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à sa liberté, il se défendrait jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1er août 1830

« CHARLES. »

Il était sept heures du matin quand le duc d'Orléans reçut ce message. M. Dupin, alors présent, conseilla au prince de faire une réponse énergique qu'il prépara lui-même. Le duc la parcourut et la mit sous enveloppe; puis, après un moment de réflexion : « Ceci est trop grave, dit-il, pour que je ne consulte pas ma femme. » Il

passe dans une pièce voisine et revient bientôt avec la même enveloppe, dans laquelle il avait substitué une lettre dont les termes affectueux émurent Charles X. Le vieux monarque, touché et se rattachant à une dernière espérance, crut qu'il était encore en son pouvoir de sauver sa dynastie, et chargea le général de Latour-Foissac de porter au lieutenant général un acte d'abdication dont voici la teneur :

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer ma couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne à faire connaître ces dispositions : c'est un moyen d'éviter bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous sur les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que sur les arrangements pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

« Charles. Louis-Antoine. »

La rédaction de cet acte replongea le duc d'Orléans dans ses terribles perplexités. Retenu sans cesse par des considérations de famille,

tyrannisé par les scrupules honorables de sa femme, — d'une part, il désirait le pouvoir sans violence et sans péril ; de l'autre, il redoutait les graves inconvénients d'une régence : « Henri V n'aurait qu'à avoir une douleur d'entrailles, dit-il, je passerais en Europe pour un empoisonneur. » Le prince refusa de recevoir le général Latour-Foissac et lui fit dire par le duc de Mortemart « que, suivant les intentions du roi, il communiquerait les actes émanés du roi au corps diplomatique, et de plus qu'il les déposerait aux deux Chambres ; que, quant à la reconnaissance virtuelle du duc de Bordeaux, elle dépendait de mille circonstances éventuelles et surtout de l'attitude des pouvoirs. Les partis étaient tellement aux prises qu'il fallait d'abord marcher vers le rétablissement de l'ordre et de la hiérarchie. Une fois les pouvoirs reconnus et constitués, il serait plus facile d'aborder toutes les éventualités difficiles, délicates, sans en excepter une seule ; tout cela dépendait beaucoup des hasards et des passions si ardemment soulevées. En tous les cas, ce serait toujours une noble tâche que celle de sauver l'ordre monarchique en France, et à ce beau rôle, tous les gens d'honneur, de principes et de modération devaient s'associer spontanément. »

Le duc n'attendait, pour prendre une résolution décisive, que l'éloignement de Charles X, encore gardé par douze mille hommes et trente-huit bouches à feu. Aussi, convint-on de forcer le roi à sortir de France le plus promptement possible. Une seconde députation, composée des mêmes noms propres, sauf M. de Coigny, dut retourner à Rambouillet, toujours avec la mission apparente de protéger Charles X et sa famille contre la fureur du peuple. M. de Schonen, l'un d'eux, demanda ce qu'ils auraient à faire, si on leur remettait le duc de Bordeaux. « Le duc de Bordeaux ! s'écria Louis-Philippe, mais c'est votre roi. » La duchesse d'Orléans, qui était présente, se jeta dans les bras de son époux, en disant avec une émotion profonde : « Ah ! vous êtes le plus honnête homme du royaume. »

Les commissaires partirent donc pour Rambouillet, non dans le but de ramener le duc de Bordeaux à Paris, mais d'escorter la famille royale jusqu'à Cherbourg ; car tout avait été préparé pour son embarquement. Charles X refusa de les recevoir. « Non, dit-il, je ne renonce pas ainsi à la couronne pour mon petit-fils. J'ai abdiqué dans l'intérêt de la paix ; mais le trône appartient de droit à mes hé-

ritiers, et je saurai soutenir ce droit si l'on m'y force. » Les commissaires se hâtèrent de revenir à Paris pour instruire le lieutenant général de ces nouveaux obstacles. Le prince, qui n'était pas levé, alla les recevoir à moitié habillé. Au récit des commissaires, qui lui conseillaient de prendre l'initiative, puisque Charles X oppo-



sait de la résistance, il s'écria vivement : « Comment voulez-vous que ce soit moi qui prenne des mesures de rigueur contre la famille royale? » Une démonstration menaçante pouvait seule l'y contraindre. Alors on répandit le bruit que Charles X marchait sur Paris, et bientôt tout Paris fut sur pied. De toutes parts on criait : « A Rambouillet! à Rambouillet! » Et une armée improvisée se mit en route sous les ordres du général Pajol et du colonel Jacqueminot.

Cependant, le lieutenant général avait convoqué les Chambres pour le 3 août. Dès six heures du matin, une foule immense se pressait aux abords du palais Bourbon. De bruyantes acclamations saluèrent l'arrivée de la duchesse d'Orléans et de sa famille. Les princesses paraissaient émues et fatiguées ; il était facile de s'en expliquer le motif. Les tribunes étaient garnies de femmes élégamment parées. Les re-

gards se promenaient tour à tour sur les bancs des pairs, dont on remarquait le petit nombre, et sur les bancs des députés. Bientôt le tumulte et la joie redoublèrent. A une heure, le canon des Invalides retentit. La grande députation, pairs et députés, pèle-mèle, sans distinction de rangs, alla recevoir le duc d'Orléans à l'entrée du palais, et le précéda dans la salle des séances; puis la voix forte d'un huissier annonça : « Monseigneur le lieutenant général du royaume! » Un profond silence régna soudain dans l'assemblée, et Son Altesse Royale parut. Elle portait un costume militaire avec le grand cordon de la Légion d'honneur, mais sans les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Louis. Le prince tenait son chapeau à la main, saluait avec affabilité, se montrait empressé, caressant même. Toutefois, à l'approche du trône, on crut le voir pâlir; ce ne fut peut-être qu'un accident d'ombre ou de lumière. Il monta l'estrade d'un pas ferme et s'assit sur un pliant. Le duc de Nemours, qui l'accompagnait, en occupa un autre moins orné et placé de l'autre côté du siége royal; et un brillant état-major se groupa au fond de l'estrade et sur les degrés du trône, qui, bordé de fleurs de lis d'or et surmonté d'un dais couronné, resta vacant derrière le duc d'Orléans. Le banc des ministres était occupé par MM. Guizot, Dupont de l'Eure, le maréchal Gérard, le baron Louis, Bignon, le duc de Broglie et le général Sébastiani. Il y avait déja quelque chose de royal dans cette séance. L'enthousiasme était universel. Le discours du prince ne se ressentit pas de ces préoccupations qui l'avaient dominé jusqu'alors, et résuma, dans des termes convenables, tous les événements passés :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, dit-il, Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus; les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus grands dangers. Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré! Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille et portant ces

couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. Je suis accouru fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeront de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte, dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire. Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres qu'il appartient de me guider. Tous les droits doivent être solidement garantis, toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développements dont elles ont besoin. Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois devoir appeler dès aujourd'hui votre attention sur l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementales et municipales, et avant tout sur cet article 14 de la Charte qu'on a si odieusement interprété.

« C'est dans ces sentiments, messieurs, que je viens ouvrir cette session.

« Le passé m'est douloureux, je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

« Oui, messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

« Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. Charles X. Par ce même acte, S. A. R.

Louis-Antoine de France, dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la Chambre des Pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur.* »

De nouveaux vivats s'élevèrent lorsque le prince eut cessé de parler. Il déclara la session législative ouverte; puis il se retira accompagné de son cortége et d'une population émerveillée.

Il était à peine de retour au Palais-Royal, que trois cents gardes nationaux, harassés de fatigue, s'arrêtèrent dans la cour. C'était la garde nationale d'Elbeuf, accourue pour se mêler à la lutte des Parisiens. « Quelle nation! » s'écria madame Adélaïde. Son frère descendit passer en revue ce bataillon, amené par le maire d'Elbeuf, l'un des députés de la Seine-Inférieure; et de joyeuses acclamations accueillirent le prince, qui, chaque jour, acquit de nouvelles preuves des sympathies populaires. Le 4 août, on apprit que le 1er régiment de hussards, commandé par le duc de Chartres, entrait dans la capitale par la barrière du Trône. Impatient de serrer son fils sur son cœur, le duc d'Orléans voulut aller à sa rencontre, passa le régiment en revue, reprit avec lui le chemin de son palais, et bientôt le jeune duc de Chartres fut dans les bras de sa mère.

Pendant ce temps, on avait tout préparé pour l'expédition de Rambouillet. A trois heures, quinze mille hommes environ partirent de la place Louis XV, et ne s'arrêtèrent qu'à trois quarts de lieue de la résidence royale, épuisés de faim et de fatigue, et dans un désordre difficile à décrire. Mais ils furent prévenus par les commissaires du gouvernement provisoire, qui retournaient à Rambouillet, où l'approche des Parisiens avait jeté l'épouvante. Cette fois, ils furent introduits au château. Charles X les reçut d'un air sombre. Le maréchal Maison lui remit une lettre du lieutenant général, en lui annonçant que soixante mille hommes marchaient sur Rambouillet.

« Que me veulent les Parisiens? répondit le roi. Pourquoi me poursuivent-ils? Je les laisse tranquilles, qu'ils me laissent de même. Veulent-ils me tuer? J'ai quitté les affaires. Je ne veux plus gouverner. J'ai donné mes ordres à mon lieutenant général. J'ai abdiqué, mais ce n'est qu'en faveur du duc de Bordeaux, et je suis disposé à mourir pour défendre ses droits.

— « Sire, reprit M. Odilon Barrot, rien n'est encore décidé. Le

duc d'Orléans n'est encore que lieutenant général provisoire. Nous ne savons ce qui arrivera. Dans l'intérêt même du duc de Bordeaux, il faut éviter une dangereuse collision. Il ne faut pas que son nom, qui n'a pas encore été compromis dans nos débats, se mêle à des souvenirs de troubles et de guerres civiles. Il ne faut pas que le trône de ce jeune prince, s'il règne un jour, ait été baigné dans le sang à son berceau. »

Alors le roi demanda ce qu'on exigeait de lui.

« Sire, il faut partir, partir sur-le-champ! » s'écria M. de Schonen. « C'est bien, messieurs, répondit Charles X d'un air sec, mais résigné; je vous ferai connaître mes ordres. » Et il congédia les commissaires.

Le roi n'hésita plus à s'éloigner et se mit en route pour Maintenon avec sa famille. A Maintenon, la garde royale fut licenciée; l'ex-roi ne conserva que sa maison militaire pour escorte jusqu'à Cherbourg. On alla coucher à Dreux, où les commissaires avaient devancé les illustres exilés pour leur faire préparer des logements. On passa la nuit du 5 août à Verneuil. C'est dans cette ville que la cour connut l'ouverture des Chambres et le discours du lieutenant général. On relut et commenta ce discours, et, désespéré de n'y pas trouver la déclaration de l'avénement de Henri V au trône, Charles X s'écria :

« Je pense du moins que le duc d'Orléans est incapable de prendre une couronne qui ne lui appartient pas de droit.

— Non, répondit la dauphine, il ne la prendra pas, mais il souffrira qu'on la lui mette sur la tête. »

Le lendemain, les journaux apprenaient que toute la nation avait applaudi à la double abdication, et cela en termes très-peu mesurés.

« Il paraît, remarqua le roi à ce sujet, que mon règne pesait bien à tout le monde, puisque amis et ennemis se réunissent pour se féliciter qu'il ait cessé.

— Le mien, ajouta le dauphin, a été court. J'ignore même si, dans les cours d'histoire, on me comptera parmi les rois de France. »

Ce prince conserva jusqu'au bout son insouciante gaieté; et comme il voyageait avec le roi et le duc de Bordeaux dans la même voiture, il lui arriva de dire un jour : « Cette voiture renferme ce



qu'on n'a jamais vu : trois rois de France vivants! — Et trois rois sans couronne! » répliqua la dauphine.

A la nouvelle du départ de la famille royale, le général Pajol donna l'ordre de la retraite. Mais on refusa d'obéir à cet ordre, et un grand nombre de volontaires coururent à Rambouillet, où ils célébrèrent leur facile victoire par des coups de fusil tirés au hasard. M. Degousée, l'un des chefs de l'expédition, fut entraîné par les vainqueurs jusque dans le château, et son premier soin fut de s'assurer des diamants de la couronne, dont la valeur s'élevait à 80 millions. Il reçut le fourgon qui les contenait, en présence des fonctionnaires de la ville, en délivra une décharge, et, pour empêcher qu'on ne mît en pièces les voitures de l'ex-roi, il eut l'heureuse idée d'y faire monter les plus turbulents. Puis toute cette multitude d'ouvriers, heureux de se voir traînés dans les carrosses dorés de la cour, reprit la route de Paris, emmenant ce fourgon, surmonté d'un petit drapeau tricolore, sur lequel on avait écrit en lettres noires : *Diamants de la couronne*, et rentra dans la capitale, aux éclats de rire, aux bravos de la foule. Le bruyant cortége arriva dans la cour du Palais-Royal, en criant sous les fenêtres du duc d'Orléans : « Tenez! voilà vos voitures! » La frayeur de la duchesse, à la vue de ce spectacle émouvant, contrastait avec le calme de son époux; car il commençait à avoir foi dans l'avenir.

La révolution qui venait d'étonner l'univers était l'œuvre de la

France entière. Elle avait commencé et allait se terminer à Paris; mais la vue du drapeau tricolore réveilla un enthousiasme universel dans les départements. « *On se bat à Paris!* » tel fut le cri d'alarme qui roula d'échos en échos sur tous les points de la France, et partout causa des soulèvements terribles. Celui de Lyon fut le plus instantané et le plus énergique. Rouen et le Havre envoyèrent des auxiliaires aux Parisiens. Maintenant qu'on touchait au dénoùment de ce sublime drame, c'était un devoir de célébrer l'héroïsme du peuple vainqueur et de s'occuper de son sort. Des souscriptions furent ouvertes de toutes parts. Les hôpitaux regorgeaient de blessés. La duchesse d'Orléans, madame Adélaïde et les princesses Marie et Clé-



mentine les visitèrent pour les consoler et leur distribuer des secours, et donnèrent 100,000 fr. pour les pauvres. De son côté, le lieutenant général ne négligeait rien pour se concilier l'opinion publique; tous ses actes, toutes ses réponses aux diverses députations des villes révélaient les sentiments les plus nobles, les plus généreux. Rouget de l'Isle était dans une profonde misère, à l'âge de soixante-dix ans. C'est en entonnant la *Marseillaise* que le duc d'Orléans, à la tête des enfants de Paris, s'était précipité sur les colonnes ennemies. L'auteur de cet immortel chant national avait été son compagnon d'armes; ces souvenirs si brillants et si chers au cœur du prince étaient, pour l'infortuné Rouget de l'Isle, des titres suffisants à sa bienveillance; il lui accorda sur sa cassette une pension de 1,500 fr.

Les élèves de l'école Polytechnique, de Droit et de Médecine, qui avaient concouru à la défense de la liberté, ne furent pas oubliés dans le partage des récompenses. La popularité de Louis-Philippe s'en augmentait chaque jour. On vantait ses vertus, sa vie passée; on flattait son orgueil de père en accordant, dès le 5 août, aux ducs de Chartres et de Nemours, qui reçurent en même temps le grand cordon de la Légion d'honneur, le droit d'assister aux séances de la Chambre des Pairs. L'admiration qu'il inspirait était universelle, et le peuple chantait sans cesse les louanges de ce prince, dont il avait touché la main, et qui avait bu dans le verre d'un ouvrier. Les grands corps de l'État, impatients de s'associer à toutes ces manifestations, traduisaient en paroles chaleureuses leurs sympathies pour le futur monarque : « Jeune encore, disait M. le premier président Séguier, vous avez, aux premiers jours de la révolution, pris part à ses trophées. Vous avez été instruit par ses traverses, et vous avez retenu d'elle tout ce qui est cher à l'honneur national. La simplicité de vos habitudes de famille, les habitudes d'ordre de votre maison, la dignité de votre modestie, l'affabilité pour tous les rangs, la droiture dans toutes les affaires, vous ont gagné tous les cœurs, sans prévoyance du grand événement qui nous amène à vos pieds. » Comme on le voit, le triomphe des orléanistes sur les légitimistes et les républicains était complet et assuré. Néanmoins, l'avenir semblait encore gros d'incertitudes et de difficultés. La lieutenance générale avait été acceptée comme une transition naturelle à un nouvel ordre de choses; mais ce provisoire ne pouvait durer longtemps sans livrer tous les partis à de folles espérances, et par conséquent sans exposer la France à des déchirements intérieurs. Pour recréer un gouvernement régulier, il fallait d'abord obtenir l'assentiment de l'Europe. Quant au duc d'Orléans, nous le répétons, il était combattu entre la crainte et l'ambition; non pas que les dangers de la royauté l'effrayassent, car il se sentait trop de supériorité pour ne pas maîtriser toutes les passions rivales dont il prévoyait qu'on entourerait le trône. Une fois sûr de l'appui des puissances étrangères, il n'hésiterait plus; et le doute seul, à cet égard, était une barrière qu'il n'osait franchir. Le duc s'empressa donc d'en référer au corps diplomatique. Le prince de Talleyrand, le premier consulté, déclara « que le lieutenant général du royaume devait accepter la

couronne comme un moyen d'ordre et de paix européenne. » L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie, promirent, par l'organe de leurs représentants, de reconnaître le nouveau souverain. Lord Stuart de Rothsay, le comte Pozzo di Borgo, M. de Werther, le comte d'Appony, se prononcèrent énergiquement pour la constitution d'un pouvoir définitif et surtout pour le triomphe de la pensée de 1688, qui réunissait le plus de partisans en Europe; et, dans une entrevue secrète au Palais-Royal, M. Pozzo di Borgo dit avec vivacité au lieutenant général : « Acceptez, acceptez la couronne, c'est le plus grand service que Votre Altesse Royale puisse rendre à l'Europe, à l'ordre et à la paix. »

Tranquillisé par toutes ces protestations de sympathies, le duc d'Orléans imposa silence à ses derniers scrupules, et, acceptant son nouveau rôle avec résolution, il attendit patiemment qu'on vînt lui apporter ce sceptre, objet de ses ardentes aspirations.

CHAPITRE XIX.

Constitution de la Chambre des Députés; vérification des pouvoirs. — Révision de la Charte. — Les députés vont offrir la couronne au duc d'Orléans. — Formalités de l'intronisation de la nouvelle dynastie. — Le duc d'Orléans prête serment à la nouvelle Charte; il est proclamé *roi des Français* sous le nom de *Louis-Philippe Ier*. — Continuation du voyage de Charles X; cruelles déceptions du vieux roi. — Effervescence des populations sur son passage. — Cherbourg. — La famille royale s'embarque sur le *Great-Britain*.

La Chambre des Députés s'était constituée aussitôt après la retraite du lieutenant général. Le 4 août, elle procéda à la vérification des pouvoirs et porta Casimir Périer à la présidence, choix que ratifia le duc d'Orléans, malgré ses préférences pour Laffitte. Puis elle s'occupa de la révision de la Charte. Une commission fut chargée d'examiner un projet de modification rédigé par M. Bérard, et bientôt la discussion s'ouvrit sur le rapport de M. Dupin. La première partie

du travail de la commission fixait franchement la position du duc d'Orléans :

« La Chambre des Députés, prenant en considération l'impérieuse nécessité qui résulte des événements des 26, 27, 28 et 29 juillet, et de la situation générale où la France s'est trouvée placée à la suite de la violation de la Charte constitutionnelle; considérant en outre que, par suite de cette violation et de la résistance héroïque des citoyens de Paris, le roi Charles X, S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, et tous les membres de la branche aînée de la maison royale sortent en ce moment du territoire français, déclare que le trône est vacant en fait et en droit, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir. »

De l'adoption de ce principe, on passa au second paragraphe ainsi conçu :

« La Chambre des Députés déclare que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule de la Charte est supprimé comme blessant la dignité de la nation, et paraissant octroyer aux Français les droits qui leur appartiennent essentiellement, et que les articles suivants de la même Charte doivent être supprimés ou modifiés. »

Et après cette révision, faite en moins de sept heures, la déclaration continuait :

« Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la Chambre des Députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, et ses descendants, à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

« En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, sera invité à jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées; et après l'avoir fait devant les Chambres assemblées, à prendre le titre de roi des Français. » Séance du 7 août.

219 votants sur 252 conclurent ainsi, avec la dynastie nouvelle, un pacte qui aurait dû être soumis à la sanction du peuple. En s'arrogeant un mandat aussi important, celui d'élire un roi sans consulter la nation, les orléanistes commirent une faute, car ils



[illegible] de Louis-Philippe. [illegible] rue Vivienne, 6

parurent douter de leurs forces. Lorsque Napoléon, qu'on a surnommé l'usurpateur, voulut monter sur le trône, il en appela aux suffrages du pays, et c'est avec le consentement du peuple qu'il posa la couronne sur sa tête. En suivant cet exemple, Louis-Philippe fût évidemment sorti victorieux de l'épreuve, tandis que, depuis, la légèreté avec laquelle les amis du prince agirent dans une circonstance aussi grave, a été l'objet des récriminations les plus passionnées.

Une fois le don de la couronne de France voté, « comme un simple article du règlement, » dit M. Louis Blanc, la Chambre, sur la proposition de M. Dupin, déclara avec enthousiasme que la France reprendrait ses couleurs. Puis, après l'accomplissement de ce grand acte, dont ils acceptaient témérairement la responsabilité, les députés, précédés par une compagnie de garde nationale moitié en uniforme, moitié en bourgeois, se rendirent au Palais-Royal, marchant quatre par quatre [1], et se tenant sous le bras, tous parés de rubans tricolores. Silencieux et presque morne, le cortége s'avançait rapidement au milieu d'une population singulièrement émue d'un pareil spectacle. Les députés furent reçus par le lieutenant général, entouré de toute sa famille. M. Laffitte lut la déclaration et le prince répondit :

« Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez. Je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie.

« Rempli de souvenirs qui m'ont toujours fait désirer de n'être jamais appelé au trône, exempt d'ambition, et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous : c'est l'amour de mon pays ! Je sens ce qu'il me prescrit, et je le ferai. »

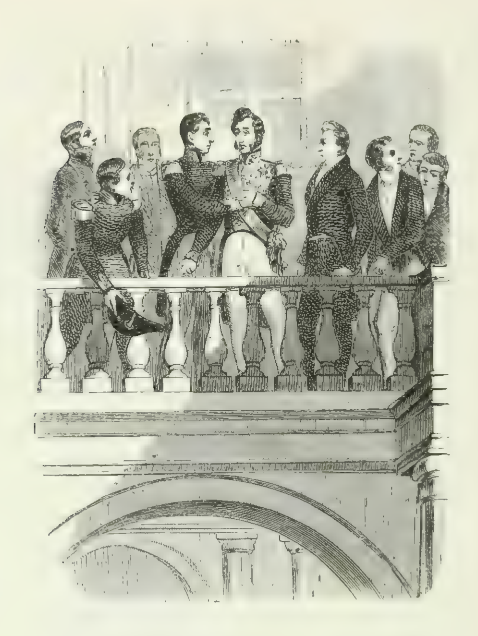
En achevant ces mots, il se jeta dans les bras de M. Laffitte, qu'il

[1] Cela fut ainsi décidé par le président :

La Chambre adopte les résolutions et les dispositions contenues dans l'acte

La Chambre va immédiatement se transporter à pied au Palais-Royal pour y porter le message Nous allons être accompagnés par la brave garde nationale. Pour mettre de l'ordre dans ce cortége, j'invite messieurs les députés à marcher quatre par quatre.

entraîna avec Lafayette sur le balcon, où ils furent salués par les



acclamations de la foule. Lafayette, ému de cette scène touchante, s'écria : « Nous avons fait de bonnes choses! Vous êtes le roi qu'il nous faut. »

De son côté, la Chambre des Pairs nomma une grande députation pour aller, le soir même, au Palais-Royal, porter son adhésion et ses félicitations au lieutenant général :

« La Chambre des Pairs, dit M. Pasquier, vient présenter à Votre Altesse Royale l'acte qui doit assurer nos destinées. Vous avez autrefois défendu, les armes à la main, nos libertés, encore nouvelles et inexpérimentées; aujourd'hui, vous allez les consacrer par les institutions et les lois. Votre haute raison, vos penchants, le souvenir de votre vie entière, nous promettent un roi citoyen. Vous respecterez

nos garanties qui sont aussi les vôtres. Cette noble famille, que nous voyons autour de vous, élevée dans l'amour de la patrie, de la justice et de la vérité, assurera à nos enfants la paisible jouissance de cette Charte que vous allez jurer, et les bienfaits d'un gouvernement à la fois stable et libre. — En me présentant cette déclaration, répond le prince, vous me témoignez une confiance qui me touche profondément. Attaché de conviction aux principes constitutionnels, je ne désire rien tant que la bonne intelligence des deux Chambres. Je vous remercie de me donner le droit d'y compter. Vous m'imposez une grande tâche, je m'efforcerai de m'en montrer digne. »

Au pacte nouveau, à ce don de la monarchie, il manquait toutefois la consécration des formes; car de part et d'autre il y avait promesse, mais non engagement définitif. Offrir et accepter une couronne était un fait qui liait à peine moralement ses auteurs. Il s'agissait maintenant d'ériger le fait en principe immuable; or, les spectacles imposants frappent l'imagination du peuple et lui inspirent un sentiment de superstition qui sert de frein à ses doutes politiques. En venant dans le sanctuaire des lois jurer solennellement la constitution à la face du pays, la dynastie nouvelle donnerait et recevrait des garanties plus sérieuses pour le maintien futur des droits du souverain et de la nation. Tout fut donc disposé le 9 août pour une séance royale. Dès le matin, une foule immense encombrait les avenues du palais Bourbon. A midi, les portes s'ouvrirent, et les tribunes furent envahies. La salle n'avait subi aucun changement notable. A la place de la tribune, on avait élevé une estrade surmontée d'un dais qu'ombrageaient des drapeaux tricolores. Devant le trône, trois pliants étaient destinés au lieutenant général et à ses deux fils aînés. A gauche, sur une petite table recouverte de velours, se trouvaient une écritoire et une plume, tandis qu'une autre table, à droite, supportait une couronne, une épée, une main de justice et les autres attributs de la souveraineté. D'un côté, le contrat; de l'autre, le prix du contrat. A deux heures, madame la duchesse d'Orléans parut dans une tribune avec sa famille. A deux heures et demie, le canon des Invalides annonça l'arrivée du lieutenant général, qui, précédé par quatre maréchaux et suivi du duc de Chartres et du duc de Nemours, fit son entrée au bruit des chants populaires de 92. Les maréchaux se rangèrent à côté du trône. Quand le prince eut pris place, il se

couvrit et invita les membres des deux Chambres à s'asseoir. Le plus profond silence régna bientôt dans l'assemblée, et, sur l'ordre du prince, le président de la Chambre des Députés s'avança au pied de l'estrade et lut d'une voix ferme la déclaration du 7 août. Comme il disait, au dernier article : « Appelle au trône S. A. R. Philippe d'Orléans, duc d'Orléans », le lieutenant général, qui écoutait attentivement, reprit avec vivacité : « Louis-Philippe. » Quand, à son tour, M. le baron Pasquier eut donné lecture de l'acte d'adhésion de la pairie, les deux actes, remis au prince, furent transmis à M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux; puis, le lieutenant général s'exprima en ces termes :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des Députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des Pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions.

« J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

Le prince se découvre alors, ôte son gant, et debout, la main levée, il prononce d'une voix ferme la formule du serment à la nouvelle Charte :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Les cris de *Vive le roi ! vive la famille royale!* accueillent ces paroles; et Louis-Philippe, s'avançant vers la table placée à sa gauche, prend la plume des mains du ministre de la justice, et signe les trois originaux de la Charte et de son serment, destinés à être déposés aux archives du royaume et dans celles des deux Chambres. Aussitôt les maréchaux lui présentent le sceptre, la couronne, l'épée et la main de justice; on retire le pliant sur lequel s'est assis le lieutenant général, et le nouveau roi, montant sur le trône, se couvre et s'exprime ainsi au milieu du plus profond silence :

« Je viens de consacrer un grand acte. Je sens profondément toute

l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national vient de m'appeler; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'ordre public en péril; la violation de la Charte avait tout ébranlé ; il fallait rétablir l'action des lois, et c'est aux Chambres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs; les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

Des applaudissements éclatèrent de nouveau. L'assemblée tout entière se leva; le roi descendit lentement les marches du trône, sortit du palais Bourbon ; et le peuple, profondément remué par ce grand événement, salua sur son passage, par des cris d'enthousiasme et d'ivresse, cette royauté régénérée, au profit de laquelle il abdiquait généreusement sa souveraineté. Pour rompre d'un seul coup avec les traditions du passé, le duc d'Orléans devint ainsi le fondateur, non-seulement d'une dynastie, mais, pour ainsi dire, d'une monarchie nouvelle, sous le nom de LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS.

Pendant ce temps, Charles X s'acheminait tristement vers un exil éternel. Le 6 août, il atteignit la ville de Laigle, où il apprit par les journaux que les actes judiciaires devaient être rendus à l'avenir au nom du lieutenant général du royaume.

« Et pourquoi pas en celui de Henri V? dit la duchesse de Berry. Il est donc vrai que mon oncle ne reconnaît pas la royauté de son neveu!

— Il faut s'attendre à tout, dit le roi; dans ces temps de désastres, on ne reconnaît plus un ami d'un ennemi. »

Le 7, la famille royale coucha au Melleraut ; le 8, elle se dirigea sur Argentan. Pendant la halte qu'on fit pour le déjeuner, la conversation tomba sur les ministres nommés par la commission municipale, et Charles X dit à ce sujet :

« Il me semble que M. Guizot est venu à Gand?

— Oui, sire, répondit la dauphine; il avait même pris les devants sur l'abbé de Montesquiou : mais depuis, ils l'ont gâté sous M. Decazes. »

On approuva la nomination de Casimir Périer à la présidence de la Chambre des Députés.

« Il n'est pas pour nous, ajouta le roi. On dit que c'est un honnête homme, et qui ne manque pas de talent; j'ai failli le nommer ministre des finances. M. de Villèle valait pourtant mieux que lui. On prétend qu'il est opiniâtre; jusqu'ici, je ne l'ai vu que constant à me tourmenter. »

A propos des modifications faites à la Charte, Charles X s'écria :

« Il est impossible que Henri V accepte la Charte à de telles conditions.

— Ah! sire, répondit la duchesse de Berry, le trône de France sera toujours assez beau pour être accepté, quelque condition qu'on y mette. Sans l'article 14 de la Charte, nous ne serions pas maintenant sur la route de Cherbourg.

— Mon neveu, continua le roi à mesure qu'il avançait dans sa lecture, aura beaucoup à faire pour revenir sur tous ces changements; il est heureux que les Chambres actuelles soient frappées d'inconstitutionnalité, puisqu'elles délibèrent sans être au nombre des membres voulu par la loi. Ce seul fait rendra nul tout ce qu'on décidera. »

Le dépôt de la double abdication dans les archives des deux Chambres fit briller dans tous les cœurs une lueur d'espérance.

« Ceci, dit la dauphine, équivaut à une reconnaissance tacite de Henri V.

— Ah! le croyez-vous, ma sœur? demanda la duchesse de Berry... Mais non, la couronne passera sur une autre tête que celle de mon fils! »

Et cet éclair de joie disparut dans ses pleurs.

Le 9, au soir, le cortége atteignit Argentan, où le lendemain on apprit l'avénement de Louis-Philippe. Triste réveil pour cette famille d'exilés qui, se berçant d'illusions orgueilleuses, en dépit de la réalité, n'osait encore mesurer toute l'étendue de son malheur, et se posait en martyr!

« Ai-je pu être trompé à ce point? s'écria Charles X avec un serrement de cœur inexprimable. Ce n'est pas là ce qu'on m'avait promis a Rambouillet. »

La duchesse de Berry et la dauphine s'abandonnèrent à leur dou-

leur; mais le dauphin, toujours indifférent jusqu'à l'idiotisme, se consola en disant :



« Le duc de Bordeaux n'aura été, comme moi, roi de France qu'une matinée. Combien de semaines règnera le duc d'Orléans? »

Le 10, la famille royale coucha à Condé-sur-Noireau, pays de l'ancienne chouannerie. Un député, M. de la Pommeraye, avait été envoyé auprès des commissaires, avec la mission de presser le départ de Charles X et de l'engager à prendre la route de Caen. Mais Charles X résista et déclara au nouveau commissaire qu'il n'irait pas plus vite et ne changerait pas d'itinéraire. La lenteur du voyage était calculée; car l'ex-roi, abusé par des promesses irréalisables, comptait sur une insurrection dans la Vendée, et sur l'arrivée de défenseurs, dont il portait le nombre à trente mille. Aussi, avait-on résolu d'en finir avec cet état d'incertitude, en enlevant ce dernier et fol espoir au cœur du monarque déchu. A cet effet, on organisa un mouvement en Normandie, dans le but d'effrayer Charles X; le maréchal Gérard donna tous pouvoirs au général Hulot pour agir suivant les circonstances. De Condé-sur-Noireau, le cortége alla, le 11, à Vire;

et l'étape du 12 fut à Saint-Lô. Là, le prince de Léon, les comtes de Bourbon Busset et d'Estourmel, en venant rendre hommage à l'auguste famille, lui apprirent l'effervescence des populations et le soulèvement des gardes nationales de Valognes, Cherbourg, Bayeux et Carentan. C'en fut assez pour dompter la résistance de Charles X, qui tremblait surtout pour la vie du duc de Bordeaux. Dès ce moment, il précipita sa fuite, traversa seulement Carentan, et arriva, le 14, à Valognes, où il écrivit au roi d'Angleterre pour lui demander un asile. Dans une cérémonie touchante, il reçut les étendards des compagnies de ses gardes, en présence de toute sa famille ; puis, avant de quitter Valognes, il ôta son habit militaire pour se vêtir d'un frac bleu sans décoration, et partit le 16 au matin. En approchant de Cherbourg, on aperçut un rassemblement nombreux qui entoura le cortége en criant : « A bas la cocarde blanche! Vive la liberté! » Mais le 64e de ligne, en garnison, protégea la famille royale, qui gagna le rivage sans accident. Sur le port, dont on avait fermé la grille, une foule immense, animée de sentiments divers, était accourue pour assister à l'embarquement des illustres exilés et surprendre le secret de leurs émotions. La duchesse d'Angoulême était abattue. Une colère fiévreuse contractait les traits de Madame. Charles X, toujours calme et résigné, conservait toute la sublime dignité du malheur. Le dauphin, seul, semblait ne rien comprendre à ce spectacle plein de douleurs et d'enseignements. Deux vaisseaux, qui, par un jeu cruel de la fortune, appartenaient à M. Patterson, Américain, beau-frère de Jérôme Bonaparte, reçurent le roi, sa famille et les personnes de leur suite. C'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, commandés par le capitaine Dumont-d'Urville. A bord du *Great-Britain*, Charles X remit, avant de s'éloigner, à M. Odilon Barrot, qui l'avait sollicité du roi à Argentan, un écrit de sa main conçu en ces termes :

« Je me plais à rendre à messieurs les commissaires la justice qui leur est due, ainsi qu'ils m'en ont témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour ma personne et pour ma famille.

« *Signé*, CHARLES. »

Au bas : « A Messieurs le maréchal Maison, de Schonen, Odilon Barrot et de la Pommeraye. »

A deux heures un quart, le signal du départ fut donné; le commandant fit déployer les voiles; et, remorqué par un bateau à vapeur, le *Great-Britain* se dirigea vers la rade de Spithead. Il allait bientôt disparaître à l'horizon, quand tout à coup on le vit retourner rapidement au port. Cet événement remplit d'une vague inquiétude les quelques spectateurs restés sur le rivage. Peut-être Charles X, faisant violence au capitaine Dumont-d'Urville, avait-il intention de redescendre sur le sol français pour disputer sa couronne aux vainqueurs. Mais l'on avait pris toute espèce de mesures contre les résistances opiniâtres de l'ex-monarque. Le capitaine Thibaut, monté sur la flûte *la Seine*, avait ordre d'escorter les deux bâtiments américains jusqu'à leur destination définitive, et de couler bas le *Great-Britain*, dans le cas où Charles X eût fait une tentative de ce genre. Toutefois, cet excès de prévoyance était inutile ; le navire ne revenait que pour chercher des provisions de bouche oubliées dans la précipitation et la douleur du départ. Pour la seconde fois, le *Great-Britain* emporta vers l'exil la dynastie déchue des Bourbons aînés ; et un cri déchirant, répété par l'écho de la rive, fut le dernier adieu, le dernier soupir de cette vieille royauté, sur les ruines de laquelle s'élevait, forte et vivace, la jeune royauté de Juillet.



FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME PREMIER.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CLASSEMENT DES GRANDES PLANCHES

DU PREMIER VOLUME.

FIN.





